

**HISTOIRE**

**GÉNÉRALE**

**DE L'ÉGLISE**

**DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS**

**PAR**

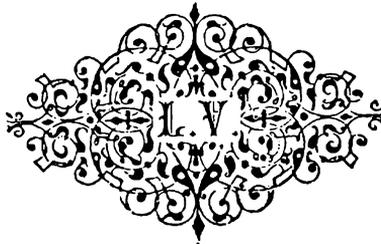
**L'ABBÉ J.-E. DARRAS**

**Vicaire général d'Ajaccio et de Nancy**

**CH<sup>e</sup> H<sup>e</sup> DE QUIMPER ET DE TROYES**

—

**TOME QUATORZIÈME**



**PARIS**

**LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR**

**Rue Delambre, 13**

**1870**



# HISTOIRE

## GÉNÉRALE

# DE L'ÉGLISE

---

### TROISIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (476), JUSQU'A CHARLEMAGNE (800).

---

### CHAPITRE PREMIER.

PONTIFICAT DE SAINT ANASTASE II (28 nov. 496 - 16 nov. 498).

#### SOMMAIRE.

##### § I. UNE INTERPOLATION DU LIBER PONTIFICALIS.

1. Notice de saint Anastase II d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Prétentions schismatiques de l'empereur d'Orient. — 3. Lettre de saint Anastase II à l'empereur. — 4. Ambassade de Festus à Constantinople. Succès politique. Échec religieux. — 5. Requête des apocrisiaires alexandrins adressée aux légats du pape. — 6. Retour des légats en Italie. Mort de saint Anastase II.

##### § II. LA FRANCE CHRÉTIENNE.

7. Projet de mariage entre Clovis et sainte Clotilde. — 8. Mort de saint Sidoine Apollinaire. — 9. Mort de saint Perpetuus de Tours et de saint Épiphanes, évêque de Pavie. — 10. Mariage de Clovis et de sainte Clotilde. — 11. Un scrupule des rationalistes modernes. — 12. Baptême et mort d'Ingomer. Naissance et baptême de Clodomir. — 13. Bataille de Tolbiac. — 14. Saint Vedastus ou Vaast. — 15. Instructions de saint Remi à Clovis. *Regnum Galliarum regnum Mariae*. — 16. Baptême de Clovis à Reims. La colombe et l'ampoule du saint chrême. — 17. Lettre du pape saint Anastase II à Clovis. — 18. Lettre de saint Avit, évêque de Vienne, à Clovis. — 19. Le joueur de harpe italien demandé à Théodoric par Clovis. Lettre de Théo-

doric à Boèce. — 20. Lettre de Théodoric à Clovis, après la bataille de Tolbiac. — 21. Clovis chrétien. Sa clémence envers Eulogius. — 22. Clovis à Paris. Expédition de Clovis à Verdun. Clémence royale. — 23. Saint Euspiçius et saint Maximinus à Miciacum. Diplôme royal. — 24. Mort d'Alboflède. Lettre de saint Remi à Clovis.

### § I. Une interpolation du *Liber Pontificalis*.

Notice  
de saint Anas-  
tase II  
d'après le  
*Liber Ponti-  
ficalis*.

1. Dante a commencé le chant XI<sup>e</sup> de l'*Enfer* par ces mots : « A l'extrémité d'une rive escarpée que formaient de grandes pierres rompues et amoncelées en cercle, nous arrivâmes au-dessus d'un gouffre encore plus terrible. Là, pour nous garantir des exhalaisons fétides qui sortaient du profond abîme, nous nous abritâmes derrière le marbre d'un grand tombeau où je lus l'inscription suivante : « Je renferme le pape Anastase, que Photin entraîna hors de la droite voie <sup>1</sup>. » Le poète avait emprunté cette notion erronée sur le pape Anastase II au *Liber Pontificalis*, dont voici les paroles : « Anastase était né à Rome dans la région v<sup>e</sup>, dite *Caput Tauri*. Il eut pour père Petrus. Il siégea un an, onze mois et vingt-quatre

1  
*In su l'estremita di un' alta ripa,  
Che facevano gran pietre rotte in cerchio,  
Venimmo sopra piu crudele stipa :  
E quivi per l'orribile soperchio  
Del puzzo, che il profondo abisso gitta,  
Ci raccostammo dietro ad un coperchio  
D'un grande avello ov'io vidi una scritta  
Che diceva : Anastasio Papa guardo  
Lo qual trasse Fotin della via dritta.*

(Dante, *Divina commed.*, *Infern.* Canto XI, v. 1-9.)

Tous les traducteurs et commentateurs français du Dante ont échoué devant ce passage. Le président Ménard, un poète plus paisible qu'érudit, écrit gravement : « Le pape Anastase II vivait au ve siècle. Il partagea l'erreur de Photin qui enseignait que l'Esprit-Saint ne procède pas du Père. » L'hérésiarque Photin dont parle le président Ménard dogmatisait en 350. (Cf. tom. IX de cette *Histoire*, pag. 414-420.) Son erreur étrangère au dogme de la procession du Saint-Esprit consistait à nier avec Sabellius l'éternité et la consubstantialité du Verbe. Il est d'ailleurs évident que Photin, évêque de Sirmium, déposé en 351 sous l'empereur Constance et mort en 376, ne put d'aucune sorte connaître personnellement, ni engager dans son hérésie le pape Anastase II qui vivait de 496 à 498.

jours, au temps du roi Théodoric. Il éleva sur la confession du bienheureux martyr Laurent un autel d'argent massif du poids de cent livres. En ce temps, plusieurs clercs et prêtres se séparèrent de sa communion, parce qu'il avait communiqué, sans concile préalable d'évêques, de prêtres ou de membres du clergé catholique, avec un diacre de Thessalonique nommé Photin, lequel était de la communion d'Acacius. Il voulait clandestinement réhabiliter Acacius (*revocare Acacium*); mais il ne put accomplir son dessein et fut frappé soudainement par la providence divine. En une ordination faite à Rome au mois de décembre, il imposa les mains à douze prêtres et seize évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le XIII des calendes de décembre (19 novembre 498). Après lui, le siège épiscopal demeura vacant quatre jours <sup>1</sup>. » Telle est cette notice du *Liber Pontificalis*. Elle déclare positivement que le souverain pontife dont elle parle fut schismatique, et que la main de Dieu le frappa d'une mort prématurée en punition de son crime. Evidemment si le bibliothécaire de l'église romaine, Anastase, qui publia au IX<sup>e</sup> siècle la première édition du *Liber Pontificalis*, eût été l'auteur de cet ouvrage, il n'y aurait pas inséré sans autre explication une note si outrageante pour un successeur légitime de saint Pierre, pour un pape dont la mémoire est elle-même couronnée de l'auréole que l'Église décerne aux saints. Anastase le Bibliothécaire a donc scrupuleusement conservé le texte du catalogue des pontifes romains, tel qu'il le rencontrait dans les manuscrits authentiques du Vatican. Il ne se préoccupa nullement d'effacer la mauvaise impression que devait produire au premier abord une pareille accusation sur des lecteurs étrangers à l'histoire de l'Église. De même qu'il avait précédemment respecté les interpolations ariennes de la notice de saint Liberius <sup>2</sup>, il respecta encore l'interpolation eutychéenne de la notice de saint Anastase II. C'est qu'il comprenait que ces frauduleuses adjonctions faites au *Liber Pontificalis* d'après des

<sup>1</sup> *Lib. Pontif.*, n° 52; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 440. — <sup>2</sup> Cf. tom. IX de cette *Histoire*, pag. 434-435.

documents schismatiques, étaient autant de caractères d'authenticité intrinsèque pour l'ensemble même du catalogue traditionnel des souverains pontifes. Il savait d'ailleurs que la prétendue apostasie reprochée ici au pape saint Anastase II était une calomnie si facile à constater, qu'il devenait inutile de lui opposer une réfutation particulière. De fait, cette imputation injurieuse et gratuite n'a jamais eu l'honneur d'être invoquée par aucun des adversaires sérieux de la papauté. Malgré le passage célèbre du Dante, qui lui donna une notoriété maintenant immortelle dans la *Divina commedia*, elle est restée sans écho dans les controverses ultérieures et la *Defensio declarationis cleri Gallicani* ne la mentionne même pas. En effet, ainsi que le lecteur pourra bientôt s'en convaincre, elle représente simplement une interpolation apocryphe faite au *Liber Pontificalis* à la suite du schisme de quatre années qui livra Rome aux mains d'un antipape, après la mort de saint Anastase.

Prétentions  
schismatiques  
de l'empereur  
d'Orient.

2. Au moment où ce pontife montait sur la chaire de saint Pierre, l'église d'Orient, nous l'avons dit, était plus que jamais agitée par les troubles de l'eutychianisme. L'injuste sentence prononcée contre Euphemius avait livré la chaire patriarcale de Constantinople au prêtre Macedonius, dont le despotisme impérial se promettait plus de complaisances. Mais le César de Constantinople n'était pas un homme facile à satisfaire. Ses prétentions devenaient exorbitantes et ses caprices de plus en plus tyranniques. Macedonius s'en aperçut bientôt à ses dépens : il ne devait pas tarder à être lui-même envoyé en exil. Le plan d'Anastase le Silencieux était de telle nature, que la meilleure volonté des plus déterminés schismatiques se trouvait impuissante à le réaliser. Il consistait à exiger que le fameux Hénétique, objet de tant de controverses même en Orient, fût revêtu à Rome de l'approbation des souverains pontifes, et devînt pour toutes les églises occidentales une définition de foi et une règle absolue de conscience. Quelque absurde que nous paraisse aujourd'hui une telle visée, elle ne présentait pas le même caractère d'impossibilité pratique aux yeux des hommes d'état qui dirigeaient alors la chancellerie de Byzance. Théodoric, à peine entré en Italie, avant même d'avoir complété sa victoire par le meurtre

d'Odoacre, s'était empressé d'expédier à Zénon, qui vivait encore, un patricien originaire de Sicile, Festus Niger, chargé d'en obtenir l'investiture officielle du royaume d'Italie, avec la restitution du sceptre, de la pourpre et autres ornements impériaux qu'Odoacre avait jadis renvoyés en Orient (491). La négociation retardée d'abord par la mort de Zénon, l'avènement d'Anastase le Silentiaire, la révolte de Longin et l'incertitude de la guerre d'Isaurie, prit un caractère plus tranché après la victoire décisive de Claudiopolis. Longin fut ordonné prêtre de force, et le patriarche schismatique d'Alexandrie l'enrôla dans son clergé. Ainsi débarrassé d'un rival redoutable, Anastase le Silentiaire daigna enfin déclarer à l'envoyé de Théodoric les conditions auxquelles il entendait subordonner l'investiture qui lui était demandée. Ces conditions n'avaient aucun rapport avec la politique proprement dite ; elles ressortaient exclusivement du domaine de la théologie. L'empereur byzantin exigeait de Théodoric l'engagement formel de faire souscrire aux évêques d'Italie et adopter par les églises d'Occident la profession de foi de l'Hénotique. Il ne se dissimulait pas l'objection très-plausible que Théodoric pouvait faire à ce sujet, savoir que le pontife romain, chef suprême de l'Église universelle, ne serait pas si facile à séduire ni à briser qu'un évêque de Constantinople, plus ou moins à la merci du caprice impérial. Mais il se fiait à l'habileté de Théodoric, et au besoin à sa puissance victorieuse, pour triompher de tous les obstacles. La prétention de ce César de bas-empire nous semble aujourd'hui une dérision et une véritable folie. Quand toutes les armées dont il disposait en Orient avaient peine à y maintenir l'Hénotique comme loi de l'état, il était souverainement ridicule d'imaginer que la seule influence du nom impérial d'Anastase suffirait à imposer l'édit de Zénon dans toutes les provinces d'Occident, où les empereurs de Constantinople ne possédaient plus un pouce de terre. Cependant les illusions de la chancellerie byzantine s'expliquaient dans une certaine mesure par les relations que les diverses dynasties barbares établies en Espagne, dans les Gaules, en Italie, ne cessaient d'entretenir avec la cour de Constantinople. L'empire romain tombé conservait parmi les populations occiden-

tales le prestige de la majesté et de la puissance se survivant à elles-mêmes. Les rois des Francs Childéric et Clovis s'adressaient à l'empereur d'Orient pour en obtenir le titre de patrice. Les rois vandales, successeurs de Genséric à Carthage, faisaient de même. Odoacre, pas plus que Théodoric, n'avait négligé ce moyen d'influence. Les rois burgondes envoyaient des ambassadeurs à la cour de Constantinople <sup>1</sup>. Ils s'excusaient de ne pouvoir en personne faire acte de foi et hommage aux glorieux Césars, « dont la splendeur, disaient-ils, éclaire le monde <sup>2</sup>. » Ils empruntaient la plume des évêques, afin que leurs protestations de fidélité et d'amour écrites en beau latin ne parussent point trop barbares aux lettrés d'Orient. Nous avons encore deux épîtres de ce genre, rédigées par saint Avit de Vienne au nom de Sigismond, fils de Gondebaud <sup>3</sup>, et adressées à l'empereur Anastase. En présence de ces manifestations vraiment unanimes du sentiment public, on conçoit jusqu'à un certain point l'illusion du Silentiaire. Il s'exagérait la valeur réelle de son pouvoir, et se croyait encore à l'époque où le caprice d'un Constance ou d'un Valens dictait des professions de foi. L'ambassadeur de Théodoric, Festus Niger, revint en Italie vers la fin de l'année 496, et fit connaître au roi l'ultimatum impérial. « Théodoric n'eut garde, dit un de ses récents historiens <sup>4</sup>, de rien promettre à l'égard de l'édit d'union. Il était alors fort éloigné de raffiner en théologie, et sa qualité d'arien lui servait de raison pour ne point s'engager, quand même il n'aurait pas été disposé à l'invoquer comme prétexte. Toutefois, pour ne pas heurter de front une obstination sénile que rien ne pouvait vaincre, il renvoya Festus à Constantinople, sans doute en lui donnant pour instructions d'assurer l'empereur que l'église romaine serait laissée parfaitement libre d'accepter l'Hénotique ; du moins le jugeons-nous ainsi d'après la conduite que le négociateur romain tint plus tard dans l'affaire de l'anti-pape Laurent. »

<sup>1</sup> S. Avit. Vienn., *Epist.* VIII; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 227. — <sup>2</sup> Id., *Epist.* LXIX, col. 276. — <sup>3</sup> Id., *Epist.* LXIX et LXXXIV.

<sup>4</sup> Du Roure, *Hist. de Théodoric le Grand*, tom. I, pag. 285.

3. Le nouveau pontife saint Anastase II profita du départ de Festus pour adresser, lui aussi, un message à l'empereur son homonyme. Il choisit comme ses légats l'évêque de Todi, Cresconius, et Germain évêque de Capoue, les chargeant de notifier son exaltation, et de renouveler les instances de ses prédécesseurs en faveur du rétablissement de la paix entre les deux églises. La lettre qu'il leur remit était conçue en ces termes : « A son très-glorieux et très-clément fils Anastase auguste, Anastase évêque. Au début de mon pontificat, en même temps que j'adresse au peuple chrétien des paroles de paix, je viens supplier votre piété en faveur de la foi catholique. Il me semble trouver un premier gage de la faveur divine et une assurance de votre concours dans l'identité du nom que je porte avec celui de votre majesté. Pendant que le vocable impérial d'Anastase remplit l'univers de sa gloire, ce nom, qui est celui de mon humble personne, vient d'être appelé au principat divin de l'Église universelle, sur le siège du bienheureux apôtre Pierre. Ne laissons pas déchirer plus longtemps, je vous en prie, à l'occasion d'un mort (Acacius), la tunique sans couture du Sauveur, cette tunique que les bourreaux eux-mêmes respectèrent au pied de la croix. Un tel scandale ne saurait se perpétuer sous le gouvernement de votre sérénité. Tout l'univers connaît le zèle que vous avez déployé pour la vraie foi, avant votre avènement au trône : ce zèle n'aura pu que s'accroître depuis qu'il est décoré de la pourpre impériale. Aujourd'hui donc, je remplis près de vous l'office de messenger du Christ ; ne permettez point de prononcer dans les prières publiques le nom de ceux qui ont troublé l'Église et offensé leurs frères. Ils ont en ce moment comparu devant le tribunal d'un juge auquel ni les actes ni les intentions ne sauraient échapper. Là, toute présomption téméraire disparaît pour faire place à la manifestation évidente du passé ; le silence même révèle ses secrets. Notre prédécesseur le pape Félix a comparu, après Acacius, devant ce tribunal. L'un et l'autre ont reçu la récompense ou le châtiment auquel chacun avait droit. Nous ne voulons nullement préjuger de la sentence que Dieu se réserve sur les morts. Mais il faut nous souvenir que, selon la parole de l'apôtre,

Lettré de  
S. Anastase  
à l'empereur  
d'Orient.

nul ne vit ni ne meurt uniquement pour soi. Nous avons donc le devoir d'éviter tout ce qui peut être pour nos frères un sujet de scandale et de chute. Voilà pourquoi nous supplions votre clémence impériale d'ordonner que le nom d'Acacius ne soit ni inscrit sur les diptyques, ni prononcé dans l'assemblée des fidèles. Les motifs de cette exclusion sont notoires ; les troubles, les divisions que ce patriarche a jadis fomentés dans l'Église ne se peuvent dissimuler. Encore une fois, je n'entends pas juger des dispositions secrètes qu'il put avoir à l'heure de la mort : Dieu les connaît et il a prononcé la sentence. Mais les violences et les excès commis par Acacius durant sa vie appartiennent à l'histoire. Il serait trop long de les énumérer ici. Nos frères et coévêques Germain et Cresconius, que nous envoyons près de votre clémence, vous en feront connaître le détail, s'il plaît à votre piété de les entendre à ce sujet. Vous apprendrez d'eux la vérité tout entière et vous pourrez vous convaincre que le jugement du siège apostolique contre Acacius ne fut inspiré ni par un sentiment d'orgueilleuse jalousie, ni par une pensée de despotisme, mais uniquement par le respect pour la loi divine qui proscrit tous les forfaits dont ce patriarche s'est rendu coupable. Nous vous supplions donc très-humblement de ne pas prolonger davantage la division de l'Église. Nous empruntons la parole de l'apôtre pour vous dire : « S'il est quelque consolation dans le Christ, quelque soulagement dans la charité, quelque union dans l'Esprit-Saint, quelque miséricorde dans les entrailles de notre Dieu, donnez-moi cette joie de vous voir unis dans la même foi et le même amour, abjurant tous les sentiments de contention et de vaine gloire, vous prévenant mutuellement les uns les autres dans une sainte humilité, cherchant non l'intérêt de chacun, mais le bien de tous <sup>1</sup>. » Je vous tiens ce langage, très-glorieux et très-clément empereur, afin que par votre autorité, votre sagesse et vos pieux avertissements, vous rameniez à la sincérité de la foi catholique les provinces du patriarcat d'Alexandrie, dont, je le sais, vous avez déjà reçu des requêtes. Si, de votre côté, vous donnez l'ordre de

<sup>1</sup> *Philipp.*, II, 1-4.

maintenir inviolables les définitions des pères et les dogmes catholiques enseignés par l'Église sur tous les points du monde, je ne manquerai pas, en ce qui me concerne, de multiplier, selon le devoir de ma charge, les instructions nécessaires afin de rappeler la vérité à ceux qui l'ont oubliée et de l'apprendre à ceux qui l'ignorent. Je ne puis, dans ma sollicitude apostolique, vous dissimuler que l'intérêt de votre empire, le bonheur de vos états, dépendent de votre obéissance à nos avertissements. Il est écrit dans l'Exode : « Si vous écoutez le Seigneur votre Dieu, si vous accomplissez ses préceptes, si vous faites ce qui lui plaît, si vous marchez dans la voie de sa justice, moi, le Seigneur, je serai votre salut <sup>1</sup>. » Jésus-Christ lui-même a dit dans l'Évangile : « Qui vous écoute m'écoute ; qui vous méprise me méprise ; et qui vous méprise méprise celui qui m'a envoyé <sup>2</sup> ; » c'est-à-dire le Père tout-puissant. Songez, prince, que votre cœur est le secrétaire (*secretarium*) de la félicité publique. Quand Dieu vous a délégué comme à son vicaire l'autorité temporelle sur le monde, il a voulu que les préceptes évangéliques et les enseignements des apôtres trouvassent non une résistance dure et superbe, mais une salutaire obéissance. Que votre sérénité daigne se pénétrer profondément de la doctrine de l'Église. La suppression du nom d'Acacius dans les diptyques n'entraîne pas les conséquences exagérées qu'on lui prête. Elle n'atteint point la validité des sacrements administrés jadis par ce patriarche. Ceux qu'il a baptisés, ceux qu'il a ordonnés, soit comme prêtres, soit comme lévites, n'ont nullement à en souffrir. La grâce sacramentelle subsiste, bien que le sacrement ait été conféré par un indigne. Si le baptême était administré par un adultère, un voleur, ce qu'à Dieu ne plaise ! le baptisé n'en recevrait pas moins dans toute son intégrité la purification baptismale. La voix céleste qui se fit entendre sur les bords du Jourdain le proclamait en disant de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « C'est lui qui baptise dans l'Esprit-Saint et le feu <sup>3</sup>. » Quand les rayons de notre soleil visible passent à travers un milieu souillé, ils ne contractent

<sup>1</sup> Exod., xv, 26. — <sup>2</sup> Luc., x, 16. — <sup>3</sup> Matth., III, 11.

cependant eux-mêmes aucune souillure. A plus forte raison, la puissance du Dieu qui a créé le soleil n'est point affaiblie par l'indignité de son ministre. Judas était un voleur et un sacrilège ; néanmoins ce qu'il fit comme apôtre, les actes de son ministère par rapport à ceux qui purent y avoir recours, conservèrent toute leur efficacité. Le Seigneur lui-même nous enseigne cette doctrine quand il dit : « Les scribes et les pharisiens s'asseoient sur la chaire de Moïse ; faites ce qu'ils disent, mais ne faites point ce qu'ils font, car ils ne pratiquent pas ce qu'ils enseignent <sup>1</sup>. » Dans l'Église, chaque ministre semble opérer selon les fonctions de son ordre ; mais en réalité c'est Dieu qui opère par la plénitude de sa grâce. « J'ai planté, disait saint Paul, Apollo a arrosé, mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement <sup>2</sup>. » Le malheureux Acacius dont il nous faut supprimer le nom, en usant mal d'un ministère saint, n'a fait de tort qu'à lui-même. Les sacrements qu'il a conférés le rendaient sacrilège, mais n'en avaient pas moins toute leur efficacité par rapport à ceux qui les recevaient. Voilà la vérité. Elle suffit pour répondre à l'inquiète imagination de certains esprits qui soutiennent qu'après avoir été frappé par la sentence du pape Félix, Acacius ne pouvait conférer aucun sacrement valide, en sorte que tous ceux qui ont reçu depuis le baptême ou l'ordination de ses mains, ne sont réellement ni baptisés ni ordonnés. C'est là une erreur manifeste. Acacius, en continuant par une usurpation sacrilège à s'arroger le pouvoir sacerdotal dont il était déchu, aggravait sa propre faute, mais les sacrements qu'il conférait avaient toujours leur efficacité. L'indignité du ministre ne pouvait faire tort à ceux qui les recevaient. Le mot du prophète se réalisait pour lui : « Dieu brisera la tête de ses ennemis, le front superbe de ceux qui marchent dans la voie du crime <sup>3</sup>. » Fatal orgueil, qui se ruine lui-même, mais qui est impuissant à ruiner les autres ! Le Saint-Esprit l'a stigmatisé en disant : « Le superbe n'habitera pas au milieu de ma demeure <sup>4</sup>. » Acacius, condamné et revendiquant toujours le titre sacerdotal, mettait le comble à son

<sup>1</sup> Matth., xxiii, 2,3. — <sup>2</sup> I Cor., iii, 6. — <sup>3</sup> Psalm. lxxvii, 22. — <sup>4</sup> Psalm. c, 7.

orgueil ; mais le peuple qui avait faim et soif des sacrements ne fut pas privé de leurs fruits salutaires. L'âme prévaricatrice du ministre indigne était la seule sur qui retombait le poids de la faute. Telle est, en dépit des passions et des vains artifices des hommes, la vérité sur cette question. Que votre majesté impériale daigne en accueillir l'expression et se montrer favorable à nos prières. Dieu attend de vous que vous nous aidiez à rétablir dans son unité l'Église catholique et apostolique. Nul triomphe ne saurait être plus glorieux ni sur la terre ni au ciel <sup>1</sup>. »

4. Telle est l'unique lettre dogmatique du pape Anastase II, au sujet du schisme eutychéen et de l'affaire d'Acacius. On voit que le pontife était loin de consentir à la réhabilitation posthume du scandaleux patriarche. Son langage est diamétralement opposé à celui que lui prête l'adjonction malveillante faite au *Liber Pontificalis*. Mais, est-il avéré que la lettre très-authentique qu'on vient de lire soit la seule que, durant son court pontificat, le saint pape ait adressée à l'empereur d'Orient son homonyme ? D'autres auraient pu sortir de sa plume dans un sens tout différent, échapper au contrôle de l'histoire, se perdre pour jamais dans la nuit du passé qui a englouti tant de documents du plus haut intérêt. Ici, nous avons le témoignage catégorique d'un auteur contemporain qui ne laisse place à aucun doute. Théodore le Lecteur, annaliste byzantin, nous apprend que les légats du pape restèrent à Constantinople jusqu'à la fin de l'année 497. L'empereur les retint à sa cour sous prétexte d'aviser avec eux aux moyens de rétablir la concorde et la paix entre l'église latine et l'église grecque, mais en réalité dans l'espoir de les amener à souscrire l'Hénotique. Le patricien Festus, désireux surtout de terminer à son honneur la négociation relative à l'investiture du royaume d'Italie sollicitée par Théodoric son maître, ne fit aucune difficulté de promettre au vieil empereur tout ce qu'il voulut. Il s'engagea donc à user de toute son influence pour décider le pape à ratifier l'édit de Zénon. Nous verrons bientôt qu'il tint parole. Quant aux deux évêques Cresco-

Ambassade  
de Festus  
à Constanti-  
nople. Succès  
politique.  
Echec reli-  
gieux.

<sup>1</sup> S. Anastas., *Epist.* 1 ; Labbe, *Concil.*, tom. IV, col. 1278-1281.

nus et Germain, ils furent inébranlables dans leur résistance. Anastase le Silentiaire s'en mit peu en peine ; il crut avoir tout gagné en s'assurant le concours de Festus. Il remit à ce dernier un diplôme impérial conférant à Théodoric la souveraineté de l'Italie et de toutes les provinces occidentales autrefois soumises à l'empire romain. Il lui rendit également les manteaux de pourpre, diadèmes, et autres insignes impériaux déposés à Constantinople depuis la chute de Romulus Augustule. Après quoi, il lui permit ainsi qu'aux deux évêques de partir pour Rome. Mais, à leur arrivée, Anastase II avait cessé de vivre. Impossible donc à ce pape d'être revenu sur sa première décision et d'avoir engagé une négociation nouvelle sur la base d'une réhabilitation d'Acacius.

5. Comme si la Providence eût pris soin de justifier par des monuments irréfragables la mémoire d'un pontife calomnié sur des données schismatiques, un autre document a été conservé, qui éclaire d'un nouveau jour les manœuvres tentées par les eutychéens en Orient, et explique les relations, très-légitimes et très-orthodoxes, établies entre le diacre de Thessalonique Photin et le saint pape Anastase. Durant le séjour des légats Cresconius et Germain à Constantinople, ils furent obsédés par les apocrisiaires que le patriarche intrus d'Alexandrie entretenait officiellement, selon l'usage, dans la capitale de l'Orient. Ces apocrisiaires prétendaient, eux aussi, justifier la conduite de leur maître et revendiquaient pour leurs églises le droit à être rétablis dans la communion du saint-siège. Ils remirent aux légats un mémoire conçu en ces termes : « Au très-glorieux et très-excellent patrice Festus, ainsi qu'aux vénérables évêques Cresconius et Germain, députés avec lui de la ville de Rome près du très-clément et très-religieux empereur Anastase, le prêtre Dioscore et le lecteur Cheremon, apocrisiaires de la vénérable église d'Alexandrie. Les saintes et vénérables églises de Rome et d'Alexandrie ont toujours conservé entre elles, depuis les temps apostoliques, non-seulement l'unité de foi, mais la concorde du sacerdoce. L'une et l'autre ont le même fondateur, puisque Pierre a évangélisé Alexandrie, en la

Requête  
des apocri-  
siaires  
alexandrins  
adressée  
aux légats du  
pape.

personne de son disciple et fidèle imitateur, le saint évangéliste Marc. En souvenir de cette glorieuse origine, chaque fois que des difficultés graves ont rendu nécessaire en Orient la convocation des évêques en concile, les très-saints pontifes de l'église romaine ont toujours délégué le révérendissime archevêque d'Alexandrie pour les représenter et tenir leur place <sup>1</sup>. Mais l'antique ennemi du genre humain, dont la fureur ne cesse de se déchaîner contre nous, a voulu rompre cette magnifique harmonie. Il a trouvé des satellites qui ont répandu les germes de la zizanie et de la discorde. A l'époque où l'impiété d'Eutychès s'élevait contre la foi prêchée par les très-bienheureux apôtres, le pontife Léon, assis alors sur le siège de Pierre, adressa au concile de Chalcédoine une lettre fameuse sur le dogme controversé. Or, cette lettre fut traduite en grec sous la direction de Théodoret, évêque de Cyr, par des interprètes notoirement entachés, ainsi que lui-même, de nestorianisme. Ils glissèrent leurs erreurs favorites dans cette traduction, qui renferme en effet une doctrine manifestement contraire à celle des trois cent dix-huit pères de Nicée. Les nestoriens s'appuient sur elle pour autoriser leurs blasphèmes, en sorte que nos églises, scandalisées de voir l'erreur soutenue par le siège de Rome, se sont séparées de lui, tandis que, de son côté, le pontife romain, persuadé que nous nous sommes écartés de la foi des bienheureux apôtres, nous a retranchés lui-même de sa communion <sup>2</sup>. Voulant

<sup>1</sup> Cette affirmation des apocrisiaires est loin d'être vraie. A Chalcédoine, par exemple, ce n'était certes pas l'indigne patriarche Dioscore qui avait été choisi pour représenter le saint-siège. Dans le conciliabule du Chêne, où saint Jean Chrysostome fut si indignement traité, le patriarche d'Alexandrie, Théophile, n'était pas non plus délégué par le pape. Il faut donc noter cette prétention injuste, et l'ajouter à toutes celles que les ambitieux titulaires d'Alexandrie ne cessaient d'élever autour d'eux comme une muraille d'oppression et de despotisme vis-à-vis de leurs subordonnés, d'indépendance et de révolte vis-à-vis du pape, leur supérieur légitime.

<sup>2</sup> Les apocrisiaires d'Alexandrie commettent ici sciemment et volontairement une erreur manifeste. Les altérations que les nestoriens avaient pu faire subir à la lettre de saint Léon le Grand, dans la traduction grecque composée par eux, n'étaient nullement la cause du schisme survenu entre le saint siège et l'église d'Orient. La suite de cette histoire l'a suffisamment prouvé. L'incident d'une traduction apocryphe aurait été d'ailleurs facile à éclaircir,

toutefois se justifier aux yeux de sa sainteté <sup>1</sup>, et lui prouver que nous gardions intacte la foi du prince des apôtres Pierre, de son très-bienheureux disciple Marc, et des pères de Nicée, l'église d'Alexandrie députa des légats à Rome. Mais il se trouva dans cette ville un homme, chassé de notre église pour fait d'hérésie et pour diverses causes <sup>2</sup>. Cet homme paraît avoir eu assez d'influence pour faire échouer la mission de nos légats. Ils ne furent même pas admis à voir le pape, ni à le saluer, et ils durent retourner à Alexandrie sans avoir rien obtenu. Or, quelques mois auparavant, un saint diacre de Thessalonique, nommé Photin, était venu à Constantinople nous parler des moyens de rétablir l'union dans l'Église. Il nous dit que le très-saint archevêque de Thessalonique, André, l'avait en ces derniers temps chargé d'une légation près du pontife romain Anastase. J'ai entretenu le pape, ajoutait-il, des erreurs introduites dans la version grecque de la lettre de saint Léon. Il ne verrait aucune difficulté à faire corriger cette traduction fautive, pour la mettre en harmonie avec le texte latin original, qui est en tout conforme à la doctrine de Nicée. Il a même blâmé sévèrement la mauvaise foi de ceux qui altèrent les monuments ecclésiastiques au détriment de l'orthodoxie et du salut des âmes. — Cette communication nous a comblés de joie. Désirant savoir de votre bouche si elle représentait exactement la pensée du pontife de Rome, nous avons sollicité de votre sainteté l'honneur d'une audience, et vous nous avez assuré qu'en effet le texte latin original de la lettre de saint Léon ne renferme pas les erreurs de la traduction grecque. Nous vous avons donc supplié de vouloir bien recevoir et trans-

puisque les actes authentiques du concile de Chalcédoine renfermaient, outre le texte latin du saint pape, une traduction grecque approuvée par les légats apostoliques et les pères réunis. Ce n'était donc là qu'un prétexte, comme savent toujours en inventer les partis pour le besoin de leur cause.

<sup>1</sup> *Verumtamen ejus volentes satisfacere sanctitati.* C'est là un des plus anciens exemples du titre de *Sa Sainteté* donné aux souverains pontifes.

<sup>2</sup> Cet homme (*quidam civitatis nostræ*), auquel les apocrisiaires font allusion, était le patriarche légitime d'Alexandrie, Jean Talaïa, injustement et tumultuairement chassé de son siège. Les légats alexandrins dont il est question étaient ceux de l'intrus Pierre Monge.

mettre au pape la profession de foi qui est la nôtre, et dont nous joignons ici un exemplaire. Nous ajoutâmes que Timothée (Élure), Dioscore et Pierre (Monge), nos patriarches, ayant professé tour à tour notre doctrine, qui est réellement orthodoxe et que vous reconnaissez pour telle, leurs noms devaient être rétablis sur les diptyques sacrés. Vous n'avez pas voulu nous concéder ce dernier point : nous vous proposâmes alors d'établir une enquête où l'on examinerait juridiquement les accusations portées contre la mémoire de nos patriarches. Si ces accusations étaient reconnues fausses, comme elles le sont en réalité, alors rien ne s'opposerait plus à leur réhabilitation canonique. Mais vous nous répondîtes que n'ayant reçu aucun ordre du siège apostolique pour procéder à une telle enquête, il vous était impossible de lui prêter le concours de votre ministère. Les choses étant en cet état, nous vous adjurons, au nom du Dieu très-grand notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, incarné dans le sein de la bienheureuse vierge Marie mère de Dieu, lui qui veut l'unité, la concorde et la paix dans son troupeau, en présence des saints anges qui président aux destinées de l'Église, nous vous adjurons de remettre notre présente requête entre les mains du pontife du siège apostolique, Anastase, lorsqu'avec la grâce du Seigneur vous serez heureusement de retour à Rome. Sa sainteté (*ejus sanctitas*), en lisant ce témoignage de la foi de l'église d'Alexandrie, n'y trouvera que des sentiments orthodoxes. Elle daignera alors, soit par lettres, soit par l'intermédiaire d'un nonce (*per aliquem internuncium*), faire connaître sa volonté à notre très-saint archevêque. De notre côté, nous déclarons que nous sommes prêts à faire partir pour Rome tels envoyés qui seront jugés convenables pour mener à fin une négociation si importante. Nous avons la confiance que sa béatitude (*ejus beatitudo*), reconnaissant l'orthodoxie de notre profession de foi, daignera considérer comme siens les peuples soumis à la juridiction du patriarche d'Alexandrie et étendre sur eux la sollicitude pastorale qui lui appartient sur toute l'Église <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Libellus apocrisiar. alexandrin.*, Labbe, tom. cit., col. 1284-1286.

Retour  
des légats en  
Italie. Mort  
de saint  
Anastase II.

6. Tel est ce mémoire, ou *libellus*, remis par les apocrisiaires d'Alexandrie aux légats du pape à Constantinople. Il justifie amplement le diacre Photin et saint Anastase II des accusations que la notice altérée du *Liber Pontificalis* fait peser sur leur mémoire, en même temps qu'il nous apporte une nouvelle preuve de la facilité avec laquelle on falsifiait alors, pour les besoins d'un parti, les monuments les plus considérables. La fameuse lettre de saint Léon le Grand, lue solennellement à Chalcédoine non-seulement dans son texte latin, mais dans une traduction grecque annexée aux actes et garantie comme authentique par les pères du concile, n'avait point échappé à ces perfides manœuvres. Les nestoriens en avaient donné une version apocryphe, où ils glissaient leurs erreurs doctrinales. Les apocrisiaires d'Alexandrie font remonter la responsabilité de cette publication frauduleuse à Théodoret. Ce grand homme y était étranger ; mais il pouvait très-bien se faire que les falsificateurs se fussent couverts de l'autorité de son nom. Quoiqu'il en soit, les apocrisiaires sont évidemment de mauvaise foi quand ils rejettent sur la traduction inexacte de la lettre de saint Léon la cause du schisme d'Orient. La suite de cette histoire nous a suffisamment appris l'inanité d'une pareille allégation. Ils transforment un simple incident, un prétexte à peine sérieux, en un *casus belli*. Les actes du concile de Chalcédoine se trouvaient dans toutes les églises d'Orient ; il n'était pas difficile d'y recourir pour se procurer le texte latin original, qui seul pouvait faire foi dans une controverse dogmatique. Cependant l'évêque de Thessalonique, légat-né du saint siège en Illyrie, crut devoir signaler au pape saint Anastase II le mauvais effet produit en Orient par la fraude des nestoriens. Il lui députa à ce sujet un diacre de son église, Photin. La réponse du pape à ce dernier est irréprochable. Anastase déclare que la lettre de saint Léon, dans son texte latin, est l'expression complète de la vérité catholique sur le dogme de l'Incarnation. Le pieux diacre fait connaître à Constantinople cette décision pontificale. Les légats Cresconius et Germain la renouvellent, et en confirment l'exactitude aux apocrisiaires d'Alexandrie. Mais ni les légats, ni le diacre Photin, ni le pape Anastase ne consentent pour

cela à réhabiliter la mémoire d'Acacius, ou celle des autres patriarches schismatiques, Timothée Élure, Dioscore, Pierre Monge. Tous au contraire, le pape Anastase explicitement, les autres implicitement et s'en référant aux ordres précis du saint siège, déclarent que les diptyques sacrés ne doivent pas être souillés par l'adjonction de ces noms indignes. La requête des apocrisiaires d'Alexandrie fut portée fidèlement à Rome par les légats. Mais, comme nous l'avons déjà dit, au moment où ils arrivaient dans la ville éternelle, le pape saint Anastase II venait de mourir. Les troubles qui suivirent l'élection de son successeur, et livrèrent pendant quatre années la cité de Rome à un antipape, nous feront comprendre comment les documents calomnieux déposés dans les archives ecclésiastiques contre la mémoire d'Anastase purent trouver place dans le *Liber Pontificalis*.

## § II. La France chrétienne.

7. Le court pontificat de saint Anastase II fut marqué par un événement providentiel qui donna à Jésus-Christ l'une des plus généreuses et des plus grandes parmi les nations; celle qui porte glorieusement le titre de « Fille aînée de l'Église, » et dont le génie s'est toujours maintenu à la hauteur de la foi. Nous avons laissé Clovis et ses Francs aux portes de Lutèce. Fermées devant lui pendant dix ans par une vierge chrétienne, sainte Geneviève <sup>1</sup>, elles devaient lui être ouvertes par une femme chrétienne, sainte Clotilde. L'idée de marier le jeune roi des Francs, païen comme toute sa nation, avec une princesse catholique, orpheline et prisonnière dans le palais de son oncle Gondebaud, arien obstiné, persécuteur du catholicisme et meurtrier des parents de Clotilde, dut être inspirée par les conseils prévoyants et sages du grand évêque de Reims, saint Remi, auquel, nous l'avons vu, Clovis avait une entière confiance. Bien que nos vieux annalistes ne parlent pas explicitement de l'intervention de saint Remi en cette circonstance, les relations antérieures de l'évêque de Reims avec Clovis et celles qu'il devait

Projet  
de mariage  
entre Clovis  
et sainte  
Clotilde.

<sup>1</sup> Cf. tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 546.

bientôt nouer avec Clotilde elle-même, semblent autoriser cette hypothèse. D'ailleurs, au point de vue politique proprement dit, le mariage projeté n'offrait pas les avantages qu'on recherche ordinairement pour les alliances princières. Clotilde ne pouvait apporter à son nouvel époux que des vertus, sans autres trésors. Dépouillée de toute fortune personnelle par le meurtrier de ses parents, retenue dans une demi-captivité qui la rendait invisible même pour les ambassadeurs étrangers envoyés à la cour des Burgondes, il fallait la rechercher pour elle-même, sans aucune arrière-pensée d'ambition ou d'accroissement de territoire. On a parlé des droits qu'elle représentait, comme fille de Chilpéric, sur le royaume des Burgondes <sup>1</sup>, et quelques historiens modernes ont prétendu que cette perspective avait seule déterminé le choix de Clovis. Mais il est certain que chez les Burgondes, aussi bien que chez les Francs, les filles ne pouvaient hériter du trône. Une guerre seule pouvait déposséder Gondebaud et Godegisèle, son frère. Or, Clovis et ses Francs n'avaient nul besoin d'acheter par une alliance le droit de faire la guerre aux nations voisines. Ils prenaient ce droit quand ils voulaient, selon les inspirations de leur humeur belliqueuse et l'opportunité des conjonctures. Mais le choix de Clotilde, comme épouse de Clovis, avait pour les catholiques gallo-romains une signification bien autrement considérable. Il confirmait les espérances qui, du nord au midi, de l'est à l'ouest, dans toutes les Gaules, se rattachaient à la nation franque. Nous avons déjà parlé de cette sympathie universelle, justifiée par les persécutions des rois goths et burgondes à Toulouse et à Lugdunum contre le catholicisme. Les vœux des catholiques étaient donc en faveur de Clotilde. Des prières ardentes s'élevaient de tous les cœurs afin que l'orpheline, devenue reine des Francs, pût un jour les conquérir à la foi.

8. Sidoine Apollinaire mourut à Clermont, sans avoir vu se réaliser des espérances qu'il partageait lui-même, depuis que l'évêque exilé de Divio (Dijon), Aprunculus, était venu lui demander l'hospitalité. Ses derniers jours furent traversés par des persécu-

Mort de  
saint Sidoine  
Apollinaire.

<sup>1</sup> Cf. tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 461.

## **Fin de l'aperçu**

La suite du livre est en qualité visuelle diminuée. Le livre est toutefois complet.

Pour une version entièrement en haute définition, il est possible de se procurer à prix abordable une édition papier du livre en visitant le site suivant :

***[canadienfrancais.org](http://canadienfrancais.org)***

Veillez consulter la dernière page de ce PDF pour plus de détails.

tions locales qui firent éclater son admirable douceur. Grégoire de Tours les a racontées ; nous traduisons son récit, en regrettant qu'il n'ait pas circonstancié davantage les coupables manœuvres dont Sidoine Apollinaire fut victime ; ni fait connaître le prétexte dont les rebelles durent se servir pour imposer leur domination au clergé et aux fidèles de l'Arvernie, et les empêcher de soustraire leur vénérable pasteur à un système d'hostilités persévérantes et criminelles dont le renouvellement serait, dans l'état de nos mœurs actuelles, absolument impossible. Quant à l'exactitude des renseignements, il ne saurait y avoir aucun doute, puisque Grégoire de Tours les avait puisés à la source la plus authentique, ayant passé son enfance et sa première jeunesse à Clermont même, dans le palais épiscopal de Gallus, son oncle, troisième successeur de Sidoine Apollinaire sur le siège de Clermont. « Saint Sidoine, dit-il, était doué d'une éloquence incomparable et d'un talent d'improvisation tel, qu'il pouvait sans préparation parler admirablement sur toutes sortes de sujets. Un jour, il avait été invité à officier pour la fête patronale, dans la basilique du monastère de Catabennum (Chantoin). Par méchanceté (*nequiter*), on fit disparaître le livre dans lequel se trouvait la messe du jour. Sidoine, sans autre ressource que sa mémoire, célébra l'office de la fête, chanta toutes les oraisons et commenta l'Évangile, comme s'il avait eu le livre sous les yeux. Les assistants en furent émerveillés, on eût dit qu'un ange, non un homme, officiait <sup>1</sup>. » Quel avait été le clerc assez audacieux pour faire disparaître méchamment le pontifical, ou missel, dont Sidoine Apollinaire devait se servir ? Grégoire de Tours ne le nomme pas. Comment l'illustre évêque de Clermont conservait-il dans son entourage des hommes capables de recourir à des moyens tout à la fois si puérils et si ignobles ? Grégoire de Tours ne le dit pas. Mais, selon la remarque des Bollandistes, cette espièglerie taquine et malveillante, si elle se fût bornée à cet unique épisode, n'aurait jamais été enregistrée par l'histoire <sup>2</sup>. Elle se rattachait à tout un

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. xxii; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 217-218. — <sup>2</sup> Bolland., *Act. sanct.*, 23 august., col. 618.

ensemble de persécutions qui durent être préparées et accomplies sous l'influence arienne des rois Goths, et dont quelques prêtres indignes se firent les instruments. C'est du moins ce que nous sommes en droit de conclure de la suite du récit. « Pendant que Sidoine continuait à édifier son troupeau par l'exemple de ses vertus, reprend Grégoire de Tours, deux prêtres <sup>1</sup> s'insurgèrent contre son autorité, lui enlevèrent tout pouvoir sur les choses de l'église, laissant à peine au saint évêque de quoi se nourrir et l'accablant d'outrages. Mais la clémence divine ne permit pas que ce forfait demeurât longtemps impuni. Un de ces misérables, indignes du nom de prêtre, dit un soir que le lendemain il chasserait l'évêque de l'église. Or, le lendemain, réveillé en sursaut par le signal des matines, il se leva plein de fureur contre l'homme de Dieu, songeant dans son âme à exécuter les menaces de la veille. Obligé de se retirer un instant à l'écart, il le fit : mais frappé d'une maladie soudaine, il expira. Cependant un serviteur l'attendait au dehors, avec un cierge allumé. Les heures s'écoulaient, déjà la lumière du jour commençait à poindre, lorsque l'autre prêtre, son satellite, inquiet de ne pas le voir paraître à l'église, lui dépêcha un messenger chargé de lui dire : Venez, ne tardez pas davantage, si nous voulons mettre à exécution notre projet. — Ce message fut crié à haute voix par l'envoyé et demeura sans réponse. Le serviteur écarta alors la portière, et trouva le corps inanimé de son maître. Cette mort, semblable à celle d'Arius, jeta la consternation dans les esprits. On disait de toutes parts que nul hérésiarque ne saurait être plus coupable qu'un prêtre rebelle, persécutant le pasteur à qui les brebis du troupeau ont été confiées par Dieu lui-même et s'arrogeant un pouvoir usurpé. L'effet fut tel que le bienheureux Sidoine fut rétabli dans son autorité pontificale. Cependant l'autre prêtre, son ennemi, continuait à exercer ses fonctions. Sur ces entrefaites, il advint que Sidoine tomba malade ; une fièvre mortelle l'avait saisi. Il pria les siens de le transporter à l'église :

<sup>1</sup> Grégoire de Tours ne nous donne point le nom de ces deux prêtres ; les Bollandistes eux-mêmes semblent ne l'avoir pas connu. Cependant, le récent historien de saint Sidoine Apollinaire les désigne sous le vocable probablement traditionnel d'Honorius et d'Hermanchius. (Chaix, *S. Sidoine Apollin.*, tom. II, pag. 366.)

bientôt une multitude d'hommes, de femmes, d'enfants l'entoura, fondant en pleurs. Pourquoi, disaient-ils, nous abandonnez-vous, pasteur bien-aimé? A qui laisserez-vous vos fils orphelins? Qui saura, comme vous, nous distribuer le sel de la sagesse, et nous inspirer la crainte du Seigneur? — Ainsi parlait cette population éplorée. Le saint évêque, inspiré par l'Esprit de Dieu, répondit : Ne craignez pas, peuple chéri, voici mon frère Aprunculus; il me survivra, c'est lui qui sera votre évêque. — Ces mots furent prononcés par le moribond avec une expression telle qu'on le crut en extase. Ce furent ses dernières paroles, et il expira (23 août <sup>1</sup>). Le prêtre rebelle n'attendit pas un instant pour se remettre en possession des biens de l'église, comme s'il eût déjà été proclamé évêque. Dieu s'est enfin déclaré, disait-il. Il a jugé entre Sidoine et moi, et proclamé la justice de ma cause. — Il parcourut la ville dans un appareil fastueux, et convoqua pour le dimanche suivant tous les citoyens à un repas dans la maison de l'église. Le festin eut lieu, et sans respect pour les prêtres plus âgés, il se mit à la première place <sup>2</sup>. L'échanson en lui présentant la coupe, lui dit : Maître, cette nuit j'ai eu un songe que je raconterai, si vous m'en donnez la permission. — Le prêtre fit un signe d'acquiescement et l'échanson continua en ces termes : Il me semblait voir, dans un magnifique palais, un trône sur lequel était assis un personnage qui l'emportait en puissance sur tous les autres. Il était escorté d'un grand nombre de prêtres vêtus de blanc; une multitude innombrable se pressait autour de lui. Comme je contemplais cette scène imposante, j'aperçus de loin le bienheureux Sidoine dominant la foule, et accusant juridiquement ce prêtre, votre intime ami, que la mort

<sup>1</sup> L'année précise de la mort de saint Sidoine Apollinaire n'a pu encore être fixée. Les historiens varient d'opinion à ce sujet. Savaron indique l'année 484; Tillemont et les auteurs de l'*Histoire littéraire de France* prolongent la vie du grand évêque de Clermont jusqu'à l'an 489.

<sup>2</sup> *Despectisque senioribus, primus recumbit in toro*. Cette expression de l'annaliste laisserait supposer que les gallo-romains de cette époque avaient encore conservé l'usage des lits (*torus*) pour le repas. Ce luxe était, en tout cas, fort éloigné de la modestie cléricale, et les Constitutions apostoliques avaient formellement réclamé contre un tel abus.

enleva récemment. Le prêtre fut condamné; le juge souverain le fit enchaîner et jeter au fond d'un cachot. Après qu'on l'eut emmené, le bienheureux Sidoine reprit la parole et vous accusa vous-même d'avoir été complice de ce malheureux. Le juge demanda s'il y avait dans l'assistance quelqu'un qui vous connût, et qui pût vous transmettre une citation au tribunal. Je me cachai alors tout tremblant et me dissimulai derrière les spectateurs, dans la crainte qu'on ne révélât mes relations avec vous et qu'on ne me chargeât du message. Pendant que je cherchais ainsi à me dérober aux regards, tous les autres assistants disparurent et je me trouvai seul en face du juge. Il m'appela, je m'approchai; mais l'éclat qui l'entourait et ma frayeur étaient tels, que je chancelais à chaque pas. Ne crains rien, mon enfant, dit-il; va dire de ma part à ce prêtre : Vous avez à comparaître au tribunal où Sidoine vous a cité. — Voilà le message dont le souverain juge m'a chargé pour vous, ajouta l'échanson. Ne tardez pas à y répondre, car le roi en terminant m'a dit : Si tu n'accomplis pas ta mission, tu mourras cruellement. — A peine l'échanson avait-il cessé de parler, que la coupe échappa aux mains du prêtre, lequel rendit soudain l'esprit. On l'enleva du lit du festin pour le porter au tombeau. Son âme était allée en enfer rejoindre celle de son complice. La mort d'Arius avait été réservée au premier, celle de Simon le Mage au second. Cependant, comme la terreur du nom des Francs se joignait au désir de les voir régner sur cette contrée, Aprunculus, l'évêque exilé de Divio, fut désigné par les suffrages du clergé et du peuple. Il prit donc possession du siège épiscopal des Arvernes, ainsi que l'avait prédit Sidoine Apollinaire <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. xxii, xxiii; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 217-220. Saint Sidoine laissait plusieurs enfants, dont l'un, nommé Apollinaire, monta sur le siège épiscopal de Clermont vers l'an 515. On connaît une fille de Sidoine, appelée Alcima, et l'un de ses petits-fils, le sénateur Arcadius, qui joua plus tard un rôle dans la tragédie de Clotaire et de Childébert contre leurs neveux. Diverses familles nobles de l'Auvergne, entre autres celles de Monthoissier et de Polignac, ont la prétention de faire remonter leur origine jusqu'à saint Sidoine Apollinaire. On conçoit la difficulté de prouver une pareille filiation, mais le fait même de le prétendre prouve

9. En même temps que Sidoine mourait à Clermont, Perpetuus, évêque de Tours, s'endormait en paix dans le Seigneur, après un pontificat de trente années. L'illustre Lupus de Troyes les avait précédés tous deux au ciel. Saint Épiphanes de Pavie, que ses ambassades près des rois goths et burgondes avaient rendu cher à toutes les Gaules, tomba lui-même victime d'un dernier acte de dévouement. « A peine revenu, dit son biographe, dans sa chère Ligurie, après l'heureux succès de sa mission à la cour de Gondobaud, il dut partir pour Ravenne, afin d'obtenir de Théodoric un adoucissement aux charges dont les officiers du fisc accablaient ses diocésains. On était en hiver; le Pô débordé inondait la plaine, le saint évêque affronta héroïquement tous les dangers d'un pareil voyage. Sa présence inopinée à la cour de Ravenne émut le prince; ses larmes achevèrent de l'attendrir. Il lui parla avec son éloquence accoutumée et termina sa requête par ces mots : Le meilleur trésor d'un souverain c'est la richesse de ses sujets; accordez à la Ligurie l'exemption de tous les impôts durant une année, pour la dédommager des pertes qu'elle vient de subir. — Les dépenses du trésor sont tellement considérables, répondit Théodoric, les frais d'administration tellement lourds, qu'une pareille requête présentée par tout autre serait repoussée; mais il ne sera pas dit que votre intervention ait été inutile. On ne saurait refuser une grâce, quand vous daignez la solliciter. J'accorde à la Ligurie la remise des deux tiers de l'impôt de cette année. L'autre tiers sera perçu par le fisc, c'est une nécessité dans la situation actuelle. — Le saint évêque remercia vivement le roi de cette faveur, et prit congé de lui. Hélas! c'était pour la dernière fois. Pressé de faire connaître l'heureuse nouvelle à ses compatriotes, il quitta Ravenne, malgré la neige qui tombait à gros flocons et couvrait toute la campagne. A Parme, il fut pris d'un accès de toux qui ne le quitta plus; il n'en continua pas moins son voyage, recevant avec son affabilité ordinaire et bénissant les populations pressées sur son passage. En apercevant les murs de la cité de Pavie, il éprouva une joie telle qu'on

Mort de  
S. Perpetuus  
de Tours et  
de saint Epi-  
phanes évêque  
de Pavie.

combien la mémoire du grand évêque de Clermont a laissé de traces dans les récits traditionnels de l'Arvernie.

l'eût pu croire guéri. La ville entière se porta à sa rencontre, avec une allégresse inexprimable. Mais la joie fut courte, et les larmes coulèrent de tous les yeux quand, le lendemain, on apprit que le bienheureux était dangereusement malade. La foule entourait sa maison dans une morne stupeur. Les médecins n'avaient aucune parole rassurante; on accusait leur impéritie; la perspective de perdre ce grand homme semblait la ruine de toute la province. Pour lui, il ne cessait de redire la parole de l'Apôtre : *Mihi vivere Christus est, et mori lucrum* <sup>1</sup>. Son visage était calme et radieux; on l'entendait murmurer les versets de David : *Misericordias tuas, Domine, in æternum cantabo* <sup>2</sup>. *In generatione et progenie annuntiabo veritatem tuam in ore meo* <sup>3</sup>. Enfin il prononça lentement ces paroles : « Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains; » et son âme s'envola, au milieu de ces saints cantiques, dans la patrie céleste (21 janvier 497). Il avait cinquante-huit ans et en avait passé trente dans le ministère épiscopal <sup>4</sup>. » Le prêtre Maximus fut choisi pour lui succéder. Le diacre Ennodius, biographe et disciple de saint Épiphan, qui devait dix ans plus tard s'asseoir lui-même sur le siège de Pavie, s'arracha en pleurant à ces lieux qui lui rappelaient des souvenirs si doux et maintenant si amers. Il vint à Rome, où nous le verrons bientôt combattre énergiquement le schisme qui suivit la mort du pape saint Anastase II. Ennodius était né à Arles, d'une noble famille gallo-romaine alliée à celles des Faustus et des Avienus. Il fit tourner ces relations de parenté au service de l'Église et devint l'ami de Cassiodore, de Symmaque et de Boèce, ces illustres chrétiens que le choix de Théodoric appela au gouvernement de l'Italie et qui firent la gloire de son règne, jusqu'à l'époque où, changeant de conduite et de mœurs, ce prince devint le bourreau de ses plus nobles serviteurs.

10. Cependant le jeune roi des Francs poursuivait toujours son projet de mariage avec la nièce de Gondobaud. « Clovis envoyait de fréquentes ambassades chez les Burgondes, dit Frédégaire, dans l'espoir que ses envoyés pourraient rencontrer Clotilde. Mais on

<sup>1</sup> Philipp., I, 21. — <sup>2</sup> Psalm. LXXXVIII, 1. — <sup>3</sup> Psalm. xxx, 6. — <sup>4</sup> Ennod., Vit. S. Epiphan. Ticin.; Patr. lat., tom. LXIII, col. 236-238.

ne leur permettait pas de la voir. Clovis eut alors recours à un stratagème qu'un noble gallo-romain, Aurelianus, se chargea de faire réussir. Ce dernier se déguisa sous les haillons d'un mendiant, une besace sur l'épaule, et partit seul pour la ville de Janua (Genève) où se trouvait alors Gondebaud. Il portait l'anneau royal que Clovis lui avait confié. Clotilde et sa sœur Sedeleuba exerçaient en vierges chrétiennes le devoir de l'hospitalité. Le mendiant fut accueilli par elles, et Clotilde lui lava les pieds, selon l'usage, avant de lui servir à manger. Aurelianus lui dit tout bas : J'ai un secret à vous communiquer. — Parlez, répondit-elle. — Clovis, le roi des Francs m'a envoyé vers vous, dit Aurelianus. Il désire, si telle est la volonté de Dieu, vous faire monter avec lui sur son trône et vous prendre pour épouse. Voici l'anneau royal qu'il m'a chargé de vous remettre, comme preuve authentique de ma mission. — Clotilde le reçut avec joie et dit à l'envoyé : Il n'est pas permis à une chrétienne d'épouser un païen. Si pourtant les desseins de Dieu préparent cette union, s'il veut se servir de moi pour amener le roi des Francs à le connaître, je serai heureuse d'accomplir sa volonté <sup>1</sup>. Recevez, je vous prie, pour récompense de votre service ces cent *solidi*. Voici mon anneau. Retournez promptement près de votre maître et dites-lui de ma part que, s'il veut m'épouser, il envoie de suite des ambassadeurs pour en faire la demande à Gondebaud, mon oncle. Les députés devront conclure sans délai la négociation et agir avec célérité. Aredius, le conseiller du roi mon oncle, n'est pas encore de retour de Constantinople <sup>2</sup>. Il faut profiter de cette circonstance, car je soupçonne qu'il serait contraire à notre projet. — Aurelianus repartit aussitôt, toujours dans son costume de mendiant. Durant le trajet, il fit rencontre d'un pauvre qui voulut s'atta-

2

<sup>1</sup> Cette première partie de la réponse de Clotilde ne se trouve point dans le récit de Frédégaire ; mais elle a été reproduite par Aimoin dans son Histoire des Francs. (Cf. Aimoin, *Hist. Franc.*, lib. I, cap. XIII; *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 652.)

<sup>2</sup> Aredius, ministre et conseiller de Gondebaud, avait été député par ce prince en Orient près de l'empereur Anastase. Cette particularité, qui se rattache à tout un ensemble de politique dont nous avons parlé précédemment, est, à notre avis, une preuve de la véracité du récit de Frédégaire.

cher à ses pas. Arrivé près de la ville d'Orléans, proche du lieu où il avait ses domaines, Aurelianus <sup>1</sup> s'endormit le soir en pleine sécurité, comptant être à la dernière étape de son voyage. Mais, à son réveil, il eut la douleur de voir que son compagnon de route l'avait dévalisé, emportant la besace dans laquelle se trouvaient les cent *solidi* offerts par Clotilde et l'anneau de cette jeune princesse. Au désespoir de ce contre-temps, Aurelianus courut dans sa maison, se fit reconnaître de ses gens et les envoya dans toutes les directions à la poursuite du voleur. On l'atteignit bientôt; il n'avait pas encore eu le temps de se débarrasser du fruit de son larcin. Aurelianus le tint trois jours en prison, le faisant passer chaque jour une fois par les verges, puis le remit en liberté. Cependant il avait rendu compte à Clovis de tous les détails de son voyage <sup>2</sup>. Il fut aussitôt chargé de retourner, non plus comme mendiant, dit Aimoin, mais comme ambassadeur, près de Gondebaud, pour exiger au nom du roi des Francs la remise immédiate de sa fiancée qu'il détenait injustement. L'échange des deux anneaux entre les futurs conjoints donnait en effet à Clotilde le titre de fiancée. Celle-ci le savait. En conséquence elle avait eu soin de déposer secrètement, et à l'insu de son oncle, l'anneau de Clovis parmi les autres bijoux du trésor royal. Aurelianus arrivé près de Gondebaud, qui ignorait tous ces détails, lui dit : « Le roi des Francs m'envoie réclamer près de vous sa fiancée que vous retenez à votre cour. — Quelle est cette fiancée? répondit Gondebaud. Est-ce que vous venez ici dans un but hostile, et pour jouer le rôle d'un espion? Prenez garde que je ne vous fasse chasser honteusement de mes états! — La fiancée de Clovis mon maître, dit Aurelianus, est votre nièce Clotilde. Le roi des Francs a échangé avec elle son

<sup>1</sup> Il se pourrait que le vocable d'Aurelianus, donné par Frédégaire au faux mendiant, soit plutôt une épithète qu'un nom propre, et que dans la pensée de l'annaliste il ait signifié un des patriciens de la cité d'Orléans dans le territoire de laquelle il avait ses domaines. Ce n'est là toutefois qu'une simple conjecture, et nous avons dû conserver dans ce récit le nom traditionnel d'Aurelianus, tel que toutes les chroniques l'ont reproduit.

<sup>2</sup> Fredegar., *Hist. Franc. epitomata*, cap. XVIII; *Patrol. lat.*, tom. LXXI, col. 584.

anneau. Fixez donc vous-même le jour et le lieu où la remise solennelle de la princesse sera faite à son royal époux. — Gondebaud de plus en plus étonné prit conseil des grands de sa cour. Tous craignaient qu'un refus n'attirât sur les provinces burgondes les armes de Clovis. Voici l'avis qu'ils donnèrent au roi : Qu'on interroge la jeune fille ; qu'on sache d'elle s'il est vrai qu'elle ait reçu l'anneau de Clovis et consenti à l'épouser. Dans le cas où le fait serait véritable et qu'elle ait réellement échangé les présents de fiançailles, il faudra la remettre sans délai aux ambassadeurs du roi des Francs, plutôt que de nous exposer à une guerre désastreuse. — Clotilde fut donc mandée ; elle déclara avoir réellement reçu l'anneau de Clovis, le fit voir à son oncle et ajouta qu'elle deviendrait volontiers l'épouse du roi des Francs <sup>1</sup>. » Aurelianus fut rappelé : « Il s'empessa, dit Frédégaire, d'offrir à Gondebaud un sou et un denier, gage usité des alliances matrimoniales chez les Francs. On convint que Clotilde partirait immédiatement pour aller rejoindre Clovis, et que les deux époux reviendraient ensemble célébrer solennellement leurs noces à Cabillonum (Châlon-sur-Saône), où Gondebaud voulait préparer des fêtes magnifiques. Les ambassadeurs francs reçurent Clotilde des mains du roi des Burgondes. Elle prit place sur une basterne, chariot couvert, traîné par des bœufs <sup>2</sup>. » Le roi burgonde, ajoute Aimoin, s'était d'abord refusé à fournir une dot à sa nièce. Mais, cédant aux observations d'Aurelianus, il revint sur cette première détermination et lui fit une part dans le trésor royal. Clovis récompensa plus tard le zèle et l'intelligence de son ambassadeur, en lui donnant le castrum Meledunum (Melun) et le commandement de tout le territoire voisin <sup>3</sup>. Clotilde se mit donc en route avec son cortège, et prit congé de son oncle. « Mais ayant appris, continue Frédégaire, que l'on parlait du prochain retour d'Aredius, elle dit aux ambassadeurs francs : Si vous tenez à me remettre saine et sauve entre les mains du roi votre maître, ce n'est point sur une basterne que nous devons voyager. Donnez-

<sup>1</sup> Aimoin, *Hist. Franc.*, lib. I, cap. XIV; *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 652, 653. — <sup>2</sup> *Fredeg.*, *Hist. Franc.*, cap. XVIII; tom. cit., col. 585. — <sup>3</sup> Aimoin, *Hist. Franc.*, cap. XIV; tom. cit., col. 653.

moi un bon cheval, et hâtons-nous de sortir du territoire des Burgondes. Autrement nous serons arrêtés en route. — Les Francs ne demandaient pas mieux, et la jeune fiancée, montée sur un coursier rapide, précipita sa marche. Aredius venait en effet de débarquer à Marseille, et, galopant jour et nuit, arrivait à la cour de Gondebaud. Vous savez, lui dit le prince, que je viens de contracter une alliance avec les Francs, et que j'ai donné ma nièce Clotilde pour épouse à leur roi. — Une alliance! s'écria le ministre burgonde; dites plutôt que vous venez de préluder à une guerre qui ne finira jamais. O mon maître! ne vous souvient-il plus que le père de Clotilde, votre frère Chilpéric, a succombé sous votre glaive; que la mère de Clotilde a été jetée une pierre au cou dans le Rhône, et que les deux frères de Clotilde ont eu la tête tranchée par votre ordre? Croyez-moi, si elle en a jamais le pouvoir, elle vengera la fin tragique de ses parents. Envoyez une armée à sa poursuite: qu'on la ramène de force. On viendra plus facilement à bout d'une querelle vidée une bonne fois avec Clovis que d'un ressentiment qui s'éternisera entre les Francs et les Burgondes, sous l'influence de la nouvelle reine. — Gondebaud goûta cet avis. Il expédia sur-le-champ une bande de cavaliers pour arrêter Clotilde, et la lui ramener avec les trésors déposés dans la basterne royale. Mais il était trop tard. Clotilde touchait déjà aux frontières des deux états. Informée de la poursuite dont elle était l'objet, elle en fit donner immédiatement avis à Clovis, qui l'attendait à Villariacum (Villery), sur le territoire des Tricasses (Troyes) <sup>1</sup>, lui demandant ce qu'il y avait à faire et lui proposant de se défendre par la force contre l'injuste violence dont elle était l'objet. Clovis

<sup>1</sup> *Villariacum*, Villery est une des sept communes de la paroisse de Saint-Jean de Bonneval, à seize kilomètres de Troyes. Cette identification de lieu avait déjà été proposée, en 1754, dans une dissertation de l'abbé Trasse, reproduite par le *Mercur de France*, n° d'avril. En ces derniers temps, le travail de l'abbé Trasse a été réédité avec de nombreuses annotations par M. l'abbé Douge sous ce titre: *Première entrevue de Clovis I, roi des Francs, et de Clotilde sa femme au village de Villery* (Troyes, 1854, in-8°). Au congrès archéologique tenu à Troyes l'année précédente, M. Douge avait émis le vœu de voir élever un monument commémoratif en l'honneur de sainte Clotilde, à Villery.

donna l'ordre aux soldats francs qui escortaient sa fiancée de rava-ger et de brûler sur un rayon de deux lieues le pays burgonde qui leur restait à traverser. Ils le firent et Clotilde gagna Villariacum sans avoir été atteinte par les cavaliers de Gondebaud. En abordant son royal époux, elle s'agenouilla et dit : Je vous rends grâces, Dieu tout-puissant, de ce que j'ai vu un commencement de vengeance s'exercer contre le meurtrier de mon père, de ma mère et de mes frères <sup>1</sup> ! » (494)

11. Cette exclamation de Clotilde, citée par Frédégaire, reproduite par Aimoin, passée traditionnellement dans tous les récits de nos chroniqueurs nationaux, fait gémir les modernes rationalistes. Ils la trouvent sanguinaire, impie, antichrétienne. Les hagiographes, de leur côté, s'en montrent scandalisés et ne peuvent y croire. Il en est qui vont jusqu'à reléguer tout le récit des fiançailles de Clotilde parmi les légendes apocryphes. Nous ne comprenons ni la susceptibilité délicate des premiers, ni le scandale des seconds, et, de même que Baronius, nous croyons à la véracité de Frédégaire. Toute chrétienne que fût Clotilde, elle n'en était pas moins la malheureuse victime des fureurs de Gondebaud. Le meurtre de sa royale famille, accompli de sang-froid par un prince barbare qui ne croyait pas acheter trop cher un accroissement de territoire au prix d'un fratricide, n'était pas seulement une de ces injures domestiques et personnelles que l'offensé peut pardonner devant Dieu, c'était un de ces crimes monstrueux dont on subit de force les conséquences, sans jamais sanctionner les droits politiques que le criminel cherche à en tirer à son profit. Telle était la situation de Clotilde, quand son oncle lança des cavaliers à sa poursuite. De quel droit Gondebaud prétendait-il appuyer ce nouvel acte de violence? Quelle autorité pouvait-il légitimement revendiquer sur une nièce qu'il avait lui-même faite orpheline? Et d'autre part, quand il armait des soldats pour la lui ramener, ce n'était plus seulement à elle qu'il déclarait la guerre, mais au roi des Francs dont elle était devenue officiellement l'épouse par un traité solennel, garanti de part et d'autre entre deux rois, à la face de

Un scrupule  
des rationalistes  
modernes.

<sup>1</sup> Fredegar., *Hist. Franc.*, cap. XVIII, XIX; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 584, 585.

leurs peuples. Aussi Clovis n'hésita point à repousser la force par la force; ce fut lui qui ordonna de commencer les représailles pour garantir la liberté de la jeune reine des Francs. Clotilde lui en avait transmis le conseil; l'historien le dit, nous le croyons sans peine. Elle eut raison d'agir ainsi. Les rois ont le devoir de faire respecter vis-à-vis d'eux la justice, en résistant à la violence de leurs ennemis. La faiblesse et l'indulgence passive sont des défauts, non des vertus, chez les souverains.

Baptême  
et mort d'In-  
gomer.  
Naissance et  
baptême  
de Clodimir.

12. Les noces royales ne pouvaient plus être célébrées à Cabilonum, selon que Gondebaud l'avait proposé avant la levée de boucliers conseillée par Aredius. Elles le furent à Soissons, où Clovis conduisit sa jeune épouse. « Il se montra plein de tendresse pour elle, dit Grégoire de Tours, bien qu'il eût déjà à cette époque une concubine qui lui avait donné un fils, nommé Theuderic (Thierry). Clotilde devint mère; elle voulait faire baptiser son premier-né et redoublait d'instances près de son époux. Les dieux que vous adorez ne sont rien, disait-elle; ils sont impuissants à se soutenir eux-mêmes et à protéger les autres. Que peut en effet une sculpture de pierre, de bois, ou de bronze? Les noms mêmes qu'ils portent sont des noms d'hommes, dont on connaît l'histoire plus ou moins scandaleuse. Il en est qui ont pratiqué les arts magiques, c'est-à-dire qu'ils furent les instruments du pouvoir démoniaque, bien loin de représenter en quoi que ce soit la puissance et la bonté divines. Un seul Dieu est digne de vos adorations, c'est celui qui a créé le monde, qui le gouverne par sa providence, distribuant la vie à tout ce qui se meut, respire, végète ou subsiste aux cieux, sur la terre et dans la profondeur des mers. — Ainsi parlait Clotilde. Mais le cœur du roi demeura inflexible. Ce sont, au contraire, nos dieux qui ont tout créé et qui gouvernent le monde, répondait Clovis. Il est manifeste que le vôtre n'a aucune puissance; il n'est même pas de la race divine <sup>1</sup>. — La pieuse reine obtint cependant ce qu'elle

<sup>1</sup> L'idée polythéiste des Francs, comme celle des Romains, des Grecs, des Perses, des Assyriens et des Égyptiens était toujours la même. Le véritable dieu était celui qui conduisait ses adorateurs à la victoire. Tel est le sens de l'objection de Clovis. Pour lui, le Christ était un vaincu qui ne savait pas

souhaitait. Il lui fut permis de présenter son enfant au baptême. Par son ordre, l'église fut décorée de guirlandes et de riches tentures : Clotilde espérait attirer par cette magnificence un cœur rebelle à ses exhortations. L'enfant reçut au baptême le nom d'Ingomer, mais il mourut avant d'avoir quitté les vêtements blancs <sup>1</sup>. Outré de douleur, le roi accablait Clotilde de reproches. Si l'enfant eût été consacré à mes dieux, disait-il, il vivrait encore. Baptisé au nom du vôtre, il devait infailliblement mourir. — La pieuse mère répondait : Je rends grâces au Dieu tout-puissant, créateur et souverain maître du monde, d'avoir choisi mon premier-né pour l'appeler dans son royaume. La douleur que me cause sa perte est consolée par la certitude qu'il est au ciel, où Dieu reçoit les enfants morts dans l'innocence du baptême. — Elle eut un second fils, qui fut également baptisé et reçut le nom de Chlodomer (Clodomir). Quelque temps après son baptême, il tomba malade. Clovis disait : Il en sera de celui-ci comme de son frère. Le nom de votre Christ lui portera malheur, et il mourra. — Mais la reine pria avec ferveur et Dieu rendit la santé à l'enfant <sup>2</sup>. »

13. « Cependant, continue Grégoire de Tours, Clotilde ne cessait de presser son époux, lui montrant la nécessité de reconnaître le vrai Dieu et d'abandonner le culte des idoles. Mais elle ne pouvait rien gagner sur son esprit. Une guerre éclata entre les Alamanni et les Francs. Clovis fut alors contraint par les événements à faire ce qu'il avait toujours refusé jusque-là. Au moment où les deux

Bataille  
de Tolbiac.

protéger ses serviteurs. Il n'était même pas de la race des dieux, c'est-à-dire de la famille belliqueuse d'Odin, et l'on ne racontait de lui aucun exploit militaire.

<sup>1</sup> *Obiit in albis*; c'est-à-dire dans la première semaine qui suivit le baptême. On sait que, pendant huit jours, les nouveaux baptisés portaient les habits blancs qu'ils avaient reçus au sortir de l'eau régénératrice. Le baptême d'Ingomer eut lieu à Soissons. L'évêque de cette ville était alors Principius, frère aîné de saint Remi. Les historiens soissonnais en concluent que ce fut lui qui baptisa Ingomer et plus tard son frère Clodomir. Mais saint Remi, dans son testament que nous avons encore, déclare avoir baptisé lui-même toute la famille royale. (Cf. S. Remig., *Test.*, ap. Flodoard., *Hist. eccles. Remens.*, lib. I, cap. xviii; *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 66-67.)

<sup>2</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. xxix; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 224-225.

armées étaient aux prises, les troupes franques furent repoussées en tel désordre que les bataillons, refoulés les uns sur les autres, se donnaient mutuellement la mort. A ce spectacle, Clovis ne put retenir ses larmes. Le cœur brisé, il leva les yeux au ciel, en s'écriant <sup>1</sup> : Jésus-Christ, vous que Clotilde appelle le Fils du Dieu vivant, s'il est vrai que vous protégez ceux qui vous invoquent et donnez la victoire à vos serviteurs, j'implore votre assistance. Si vous me faites triompher de mes ennemis, si vous étendez sur moi cette puissance dont votre peuple reconnaît l'efficacité, je jure de croire en vous et de me faire baptiser en votre nom. J'ai prié mes dieux, ils ne m'ont point écouté. J'en ai la preuve. A vous de m'arracher au péril ! — A peine eut-il parlé ainsi que le combat changea de face. Les Francs reprirent une ardeur nouvelle. Bientôt les Alamanni plièrent et se mirent en pleine déroute. Leur roi fut tué <sup>2</sup>. Les vaincus implorèrent alors la clémence du roi des Francs. Faites cesser le massacre, lui dirent-ils. Nous sommes prêts à reconnaître

<sup>1</sup> Hincmar, dans sa *Vie de saint Remi*, signale en cet endroit la présence et l'intervention d'Aurelianus, qui dit à Clovis : *Domine mi rex, crede modo Deum cæli quem domina mea regina prædicat, et dabit tibi ipse rex regum et Deus cæli atque terræ victoriam.* (Hincmar., *Vit. S. Remig.*, cap. xxxiv ; *Patr. lat.*, t. CXXV, col. 1152.)

<sup>2</sup> Le lieu où fut livrée la bataille contre les Alamanni n'est pas indiqué en cet endroit du récit de saint Grégoire de Tours, dont nous reproduisons fidèlement les paroles. Mais, huit chapitres plus loin, Grégoire de Tours racontant la bataille de Vouillé, fait allusion au combat livré par Clovis contre les Alamanni, et parle de Sigebert, prince allié des Francs, surnommé le Boîteux parce qu'il avait reçu au genou une blessure sous les murailles de Tolbiac, dans le combat contre les Alamanni. *Hic Sigibertus, pugnans contra Alamannos, apud Tulbiacense oppidum, percussus in geniculo claudicabat.* (Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. xxxvii ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 235.) En rapprochant ces deux passages, la tradition a fixé le nom de Tolbiac (Zulpik près de Juliers) comme celui du combat décisif du roi des Francs contre les Alamanni. Cependant nous avons sous les yeux un *Mémoire* de M. Ravenez (Paris, Lecoffre, 1855) où, sous le titre de : *Clovis était-il à Tolbiac ?* l'auteur s'efforce de prouver que le nom traditionnel de Tolbiac est absolument sans valeur, et que la célèbre bataille connue sous ce vocable dut être livrée près d'*Argentoratum* (Strasbourg). Cette opinion déjà énoncée par les Bollandistes (*Act. Sanct. Febr.*, tom. I, pag. 796), n'a point prévalu. Nous ne croyons pas nous-même devoir l'admettre, et, jusqu'à plus ample informé, nous conservons l'identification traditionnelle.

votre autorité et à devenir votre peuple. — Clovis donna aux siens l'ordre de cesser le carnage et ramena ses troupes sous la tente. Au retour, il raconta à la reine comment il devait la victoire à l'invocation du nom de Jésus-Christ <sup>1</sup>. »

14. La tradition est unanime pour désigner la plaine de Zulpik, dans le comté de Juliers, à sept lieues de Cologne, comme théâtre de cette lutte mémorable où le roi franc, adorateur d'Odin, reconnu par expérience le pouvoir suprême de Jésus-Christ. Cette identification de lieu suppose qu'après la victoire Clovis dut remonter le cours du Rhin pour recevoir en personne la soumission des tribus allemandes cantonnées sur les rives du fleuve. Soit qu'il rentrât dans les Gaules par Strasbourg ou par Spire, il est certain qu'il traversa le pays des Leuci (Toul). Nous sommes en effet positivement renseignés sur le passage du vainqueur de Tolbiac à Leuci Tullorum. « Comme il revenait plein de joie de son expédition contre les Alamanni, dit Alcuin, Clovis traversa la cité de Toul, et y rencontra Vedastus <sup>2</sup>, vénérable prêtre qui s'était consacré à la vie contemplative et habitait un ermitage sur les bords de la Mosa (Meuse). Il voulut s'en faire accompagner jusqu'à Reims, et profita de ses instructions pour se préparer à l'acte religieux qu'il méditait. Durant le trajet, comme une foule immense se pressait autour du roi, près du pays de Vungise (Vouziers), sur les rives de l'Axona (Aisne), dans la *villa Regulliaca* (Rilly), au passage d'un pont, un aveugle apprenant que Vedastus se trouvait dans le cortège, s'écria : Elu de Dieu, bienheureux Vedastus, ayez pitié de moi ! Je ne vous demande ni or ni argent, invoquez le Seigneur et rendez-moi la vue. — Le solitaire comprit que Dieu lui accorderait cette grâce, non point seulement pour récompenser la foi de l'aveugle,

S. Vedastus  
ou Vaast.

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. xxx ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 225-226.

<sup>2</sup> « Le nom primitif de Vedast, ou Vedastus, a d'abord été abrégé de cette manière : *Veast*. Nous en avons pour garant un manuscrit de la bibliothèque d'Arras, où M. Carron a vu ce nom écrit ainsi. Ce n'est que plus tard qu'on l'a transformé en *Vaast*. On sait du reste qu'on en a fait aussi Gaston, nom encore usité de nos jours. » (Cardevacque et Terninck, *L'Abbaye de Saint-Vaast*, Arras, 1866, 1<sup>re</sup> partie. pag. 7-8.)

mais surtout pour illuminer l'intelligence d'un peuple entier. Il se mit en prières, puis traçant un signe de croix sur le front de l'infirme, il dit : Seigneur Jésus, vous qui êtes la véritable lumière, vous qui avez guéri l'aveugle-né de l'Évangile, ouvrez les yeux de cet homme, et que toute la multitude qui m'entoure comprenne que seul vous êtes Dieu, que le ciel et la terre vous obéissent. — En ce moment, l'aveugle recouvra subitement la vue et se joignit à la foule en bénissant le Seigneur. Plus tard on bâtit, au lieu même où s'accomplit ce miracle, une église qui subsiste encore, ajoute Alcuin, et où les prières des fidèles obtiennent chaque jour des faveurs divines <sup>1</sup>. »

Instructions  
de S. Remi à  
Clovis.  
*Regnum Gal-*  
*liæ, regnum*  
*Mariæ.*

15. Vedastus accompagna Clovis jusqu'à Reims. Saint Remi l'attacha d'abord à son église et plus tard le sacra évêque des Atrebates (Arras), où il devait laisser une mémoire immortelle. « Cependant, dit Grégoire de Tours, Remi, exactement informé par Clotilde des dispositions du roi, achevait de l'instruire de toutes les vérités du christianisme et le pressait de déclarer enfin sa conversion. Père très-saint, lui répondit Clovis, je suis prêt. Pourtant une considération me retient encore ; le peuple qui me suit ne veut pas qu'on abandonne ses dieux. Je vais convoquer les Francs, et je leur parlerai dans le sens de vos instructions. — L'assemblée eut lieu. Sans doute le projet royal était connu de tous, car avant même que Clovis eût pris la parole, aussitôt qu'on le vit paraître, une acclamation générale se fit entendre. Pieux roi, dirent les Francs, nous abjurons le culte des dieux mortels, nous voulons servir le Dieu immortel que Remi adore ! — Le bienheureux évêque, en apprenant cette décision nationale, fut rempli d'une grande joie. Il prépara tout pour le baptême solennel <sup>2</sup>. » Les dispositions prises par saint Remi, et dont Grégoire de Tours ne nous a pas conservé le détail, avaient surtout pour objet d'instruire la multitude immense de néophytes que l'exemple de leur roi et le miracle de Tolbiac amenaient aux pieds de Jésus-Christ. Plusieurs évêques,

<sup>1</sup> Alcuin., *Vit. S. Vedasti*, Bolland., tom. cit., pag. 796. — *Patr. lat.*, t. CI, col. 669. — <sup>2</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. xxxi ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 226.

entre autres Solemnis (saint Souleine, ou Solan) de Chartres et Principius de Soissons, joignirent leurs efforts aux siens et lui amenèrent des prêtres pour suffire à l'apostolat d'une armée tout entière. Vedastus continuait à illuminer par ses enseignements le cœur et l'intelligence de cette foule de catéchumènes. Clovis écoutait un jour le récit évangélique de la passion du Sauveur ; il interrompit la lecture et s'écria : « Si j'eusse été là avec mes Francs, j'aurais vengé les injures de mon Dieu <sup>1</sup>. » — « Dans la soirée qui précéda la cérémonie du baptême, dit Hincmar, le saint et vénérable Remi passa quelques heures en prières devant l'autel de l'église de Sainte-Marie, pendant que la reine Clotilde priait elle-même dans l'oratoire de Saint-Pierre, à proximité de la demeure royale. Après son oraison, le pontife se rendit près du roi, voulant profiter du silence de la nuit pour donner ses dernières instructions au néophyte couronné. Les *cubicularii* (chambellans) lui ouvrirent les portes et l'introduisirent près de leur maître. Clovis s'avança à sa rencontre, l'embrassa et le conduisit près de la reine, dans l'oratoire du très-bienheureux Pierre, prince des apôtres. On disposa des sièges pour le roi, la reine, les clercs qui avaient accompagné le pontife et un certain nombre de serviteurs du palais, seuls témoins de cette scène imposante. Remi, dans une allocution paternelle, résuma pour la dernière fois les instructions évangéliques des jours précédents. Pendant qu'il parlait, une lumière céleste éclata soudain dans l'église, effaçant la lueur des cierges allumés, et une voix se fit entendre qui disait : La paix soit avec vous. C'est moi, ne craignez point ; persévérez dans mon amour. — Après ces paroles, la lumière surnaturelle disparut et un parfum d'une suavité céleste se répandit dans l'enceinte. Le roi et la reine se précipitèrent aux genoux du saint pontife, en versant des larmes d'émotion et de joie. L'homme de Dieu, illuminé lui-même par l'esprit prophétique, leur tint ce langage : Votre postérité gouvernera noblement ce royaume ; elle glorifiera la sainte Église et héritera de l'empire des Romains. Elle ne cessera de pros-

<sup>1</sup> *Si ego cum Francis meis inibi affuissem, ejus injurias vindicassem.* (Aimoin, *Hist. Franc.*, lib. I, cap. XVI ; *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 655.)

pérer, tant qu'elle suivra la voie de la vérité et de la vertu. Mais la décadence viendra par l'invasion des vices et des mauvaises mœurs. C'est là, en effet, ce qui précipite la ruine des royaumes et des nations. — En parlant ainsi, le visage de l'évêque resplendissait de gloire, comme autrefois celui de Moïse. Le législateur évangélique des Francs avait une auréole semblable à celle du chef des Hébreux <sup>1</sup>. » La prière de saint Remi à l'autel de Marie, la veille du baptême des Francs, est restée dans la mémoire nationale, et s'est traduite par l'adage chevaleresque et chrétien : *Regnum Galliarum, regnum Mariarum*. La prophétie de l'évêque de Reims au berceau de la monarchie française s'est également réalisée au pied de la lettre. Plus la France s'écartera des voies de la vérité et de la vertu, plus elle précipitera sa propre ruine.

Baptême de Clovis à Reims. La colombe et l'ampoule du saint chrême.

16. « Cependant, continue Hincmar, le parcour, depuis la demeure royale jusqu'au baptistère de l'église, avait été tendu de tapisseries et de guirlandes ; les rues étaient couvertes de riches étoffes. Le portail de la basilique étincelait de mille feux. On brûlait des parfums qui embaumaient l'atmosphère. Clovis dit au pontife qui le tenait par la main : Père saint, est-ce là le royaume de Dieu que vous m'avez promis ? — Non, répondit l'évêque, c'est l'entrée du chemin qui y conduit <sup>2</sup>. » — « Tous les assistants, dit Grégoire de Tours, partageaient l'admiration du roi, et croyaient entrevoir les splendeurs du paradis. Nouveau Constantin, Clovis s'approcha de la piscine baptismale, non pour y être purifié de la lèpre matérielle, mais de la lèpre du péché. Il demanda au pontife le sacrement de régénération. Remi, avec cet à-propos et cette divine éloquence qui le caractérisaient, lui dit : Courbe doucement la tête, fier Sicambre, adore ce que tu as brûlé et brûle ce que tu as adoré ! — Cette expressive parole frappa tous les cœurs ; on eût dit la majesté du pape Sylvestre commandant à la majesté du fils de sainte Hélène <sup>3</sup>. » Avec le roi, les membres de sa famille, les chefs francs, et une multitude de trois mille soldats remplissaient le

<sup>1</sup> Hincmar., *Vit. S. Remig.*, cap. xxxvii ; *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 1158-1160. — <sup>2</sup> Hincmar., *ibid.* — <sup>3</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. xxi ; tom. cit.

baptistère. « Or, reprend Hincmar, il advint que le clerc, chargé de porter le saint chrême, avait été séparé par la foule, sans pouvoir arriver près de la piscine sacrée. Le pontife, après avoir béni l'eau régénératrice, demanda le chrême pour l'y mêler, suivant l'usage. Il ne s'en trouva point. L'affluence était telle qu'il fut impossible de fendre les flots serrés du peuple. Remi, les yeux et les mains levés vers le ciel, se mit en prières; on vit des larmes inonder son visage. Soudain une colombe, au plumage blanc comme la neige, s'approcha de lui. Elle tenait dans son bec une petite ampoule, pleine de saint chrême. Le pontife l'ouvrit, et il s'en exhala une odeur délicieuse. La colombe disparut au même instant, et le vénérable évêque répandit l'huile sainte dans la piscine baptismale <sup>1</sup>. » Après avoir confessé sa foi à la Trinité sainte, Clovis fut baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et reçut l'onction du chrême en forme de croix. Alboflède, l'une de ses sœurs, reçut également le sacrement de la régénération. Païenne jusquelà, elle se donnait sincèrement à Jésus-Christ, puisqu'elle prit le voile des vierges, et de ce moment renonça au monde. Lanthilde, autre sœur de Clovis, mais déjà baptisée, professait l'arianisme : elle fit son abjuration en ce jour et reçut de saint Remi l'onction

<sup>1</sup> Hincmar., *Vit. S. Remig.*, cap. xxxviii; *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 1160. L'authenticité du miracle de la sainte ampoule a donné lieu à de nombreuses controverses. Hincmar ne s'est pas contenté de le mentionner, ainsi qu'on vient de le lire, dans la vie de son prédécesseur saint Remi. Il l'affirma avec plus de solennité encore lorsqu'en 869, présidant au couronnement de l'empereur Charles le Chauve à Metz, il disait : « Nous avons conservé jusqu'à ce jour quelques parcelles du chrême apporté miraculeusement du ciel au saint évêque Remi, le jour où il baptisait le premier roi chrétien des Francs. » (Hincmar., *Coronat. Caroli Calvi*, tom. cit., col. 806.) Aimoin raconte de même le fait. (Aimoin, *Hist. Franc.*, lib. I, cap. xvi; *Patrol. lat.*, tom. CXXXIX, col. 655.) Flodoard, dans son Histoire ecclésiastique de Reims, n'est pas moins explicite. (Flodoard., *Hist. eccles. Remens.*, lib. I, cap. xiii; *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 52.) De plus, la tradition constante de la France, unanime sur ce point, était confirmée par l'existence du monument lui-même. La sainte ampoule fut en effet conservée à Reims jusqu'à la révolution de 1793. Les commissaires de la Convention la firent sacrilègement briser. Une parcelle du chrême qu'elle renfermait fut recueillie par un honorable rémois. Elle fut mêlée plus tard à l'huile bénie qui servit au sacre de Charles X, le dernier des souverains français qui ait reçu l'onction royale.

du chrême. Enfin, trois mille guerriers francs sortirent chrétiens du baptistère de l'église Sainte-Marie de Reims (25 décembre 496).

17. Le monde chrétien tressaillit de joie, à la nouvelle de la conversion de Clovis. La nation franque allait être la seule qui professât officiellement le catholicisme. L'empereur Anastase, à Constantinople, était eutychéen. Théodoric en Italie, Alaric roi des Visigoths en Espagne et dans l'Aquitaine, Gondebaud et les Burgondes, Thrasamond et les Vandales d'Afrique étaient ariens. Le pape saint Anastase écrivit au roi des Francs en ces termes : « Glorieux fils, votre avènement à la foi chrétienne coïncide avec le début de notre pontificat et nous apporte une joie immense. Le siège de Pierre tressaille d'allégresse, en voyant la multitude des nations remplir le filet que le pêcheur d'hommes, le porte-clefs de la Jérusalem céleste, a reçu mission de jeter dans le monde. Nous adressons à votre sérénité le prêtre Eumerius qui vous transmettra nos félicitations, afin que, connaissant la joie du père, vous la confirmiez par vos œuvres, que vous deveniez notre couronne et que l'Église votre mère s'applaudisse des progrès du grand roi qu'elle vient d'enfanter à Dieu. Soyez donc, glorieux et illustre fils, soyez la joie de votre mère et son rempart inexpugnable. Nos malheureux temps ont vu bien des défections. Notre barque est assaillie, comme dans une tempête, par la malice et la perfidie des hommes. Mais nous espérons contre toute espérance, et nous adressons nos hymnes d'actions de grâces au Seigneur Jésus, qui vous a arraché à la puissance des ténèbres. En donnant à l'Église un roi tel que vous, il lui assure un protecteur capable de la soutenir et de la défendre. Courage donc, glorieux et bien-aimé fils ! Que le Dieu tout-puissant daigne étendre le secours de son bras sur votre sérénité et sur votre royaume ; qu'il ordonne à ses anges de vous garder dans toutes vos voies, et vous accorde la victoire sur vos ennemis <sup>1</sup>. »

18. Si les catholiques applaudissaient à la détermination de Clovis, les ariens, en grand nombre dans les Gaules, ne dissimulaient pas leur mécontentement. Saint Avit, évêque de Vienne et

Lettre du  
pape saint  
Anastase II  
à Clovis.

Lettre de  
saint Avit,  
évêque de  
Vienne,  
à Clovis.

<sup>1</sup> S. Anastas. II, *Epist. ad Cludovechum regem*; Labb., *Concil.*, tom. IV, col. 1282, 1283.

comme tel sujet de Gondebaud, écrivait au roi des Francs la lettre suivante : « Laissez les partisans de l'hérésie et du schisme exhaler leurs plaintes inutiles. Votre choix règle le jugement des autres ; la foi que vous avez confessée est notre victoire. La plupart de ceux que nous pressons d'embrasser cette foi sainte de Jésus-Christ ne manquent jamais de nous opposer les traditions et les coutumes de leurs pères. Un respect mal entendu pour les usages des aïeux leur ferme les portes du salut, et les retient dans l'infidélité. Mais, après l'éclatant miracle dont nous venons d'être témoins, tous les scrupules de ce genre doivent disparaître. Vous n'avez voulu tenir des rois vos aïeux que la noblesse du sang ; tout le reste de ce qui fait la gloire d'un grand prince vient de vous-même et rejaillira de vous sur vos pères. S'ils ont fait de grandes choses, vous en avez fait de plus grandes encore. Ils vous ont appris à régner sur la terre, vous apprenez à vos descendants à régner dans le ciel. Que la Grèce se glorifie d'avoir un prince catholique, la Gaule a maintenant le même bonheur. Une nouvelle lumière éclate pour nous dans la personne d'un ancien roi de notre Occident. Elle a éclaté, cette lumière, le jour où nous célébrions la nativité de notre Rédempteur. Il convenait que l'eau baptismale vous enfantât pour le salut, à l'heure même où le Seigneur du ciel voulut naître pour la rédemption du monde. Donc le Noël du Seigneur est aussi le Noël des Francs ; vous êtes né au Christ le jour où le Christ est né pour vous. En ce jour, vous avez consacré votre âme à Dieu, votre vie au bonheur des hommes, votre gloire à la postérité. Quelles ne furent pas les magnificences de cette glorieuse régénération ! Il ne me fut pas donné d'en être le témoin et d'y apporter le concours de mon ministère, mais j'y assistais en esprit dans la communion de la joie. La divine miséricorde ménageait cette allégresse à nos contrées, puisque dans votre sublime humilité vous aviez daigné nous faire savoir par un message le jour fixé pour votre baptême. Cette nuit sainte s'écoula donc pour nous pleine de votre pensée, et de la joyeuse certitude du bonheur qu'elle vous procurait. Nous suivions en esprit chaque détail de la cérémonie. Il nous semblait voir les pontifes réunis prêter leur ministère et réchauffer dans

leurs embrassements les membres d'un grand roi sorti de l'onde régénératrice. Il nous semblait le voir lui-même incliner sous leurs mains bénissantes une tête redoutée des nations, prêter à l'onction du chrême la longue chevelure nourrie sous le casque, et échanger la cuirasse des combats pour les vêtements blancs du baptême. O le plus florissant des rois ! cette robe blanche, n'en doutez pas, ne fera que mieux endurcir vos membres pour supporter le poids des armes. Votre sainteté fera désormais pour vous plus que votre haute fortune n'a encore réalisé. Je voudrais joindre à mes éloges quelques paroles d'exhortation. Mais il ne reste rien à vous apprendre de la science du salut, rien à recommander à une docilité qui va d'elle-même au-devant des préceptes. Parlerais-je de la foi, au chrétien qui vient d'être confirmé dans la perfection de la foi ? de l'humilité, à un roi qui nous en a donné l'exemple même avant le baptême ? de la clémence, à un vainqueur dont un peuple de captifs rendus soudain à la liberté annonce la miséricorde à Dieu et aux hommes par des larmes de joie et de reconnaissance ? Je ne puis former qu'un seul vœu pour vous, grand prince, c'est que, non content de conquérir à Jésus-Christ votre nation tout entière, vous puissiez étendre ce bienfait aux peuples encore idolâtres de la Germanie. Ne dédaignez point de leur envoyer à ce sujet des ambassadeurs, et de contribuer à l'extension du règne d'un Dieu qui a tant glorifié le vôtre. Tout retentit de vos triomphes. Vos sujets ne sont pas les seuls à y prendre part. Votre prospérité nous touche nous-mêmes, et nous sommes réellement vainqueurs toutes les fois que vous combattez <sup>1</sup>. » Cette lettre de saint Avit détermine d'une manière précise le jour où Clovis fut baptisé, c'est-à-dire la fête de Noël de l'an 496. Comme le baptême solennel se conférait à cette époque de préférence le samedi saint, Hincmar et d'après lui nos chroniqueurs nationaux avaient cru pouvoir suppléer au silence de Grégoire de Tours et de Frédégaire sur ce point, en fixant à la solennité pascale de l'an 497 cet événement d'une si haute importance pour les destinées de la nation française. La tradition populaire s'était montrée plus fidèle à la réalité de l'histoire, quand

<sup>1</sup> S. Avit. Vienn., *Epist.* xli ; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 257-259.

elle adoptait pour cri de joie l'acclamation monarchique : Noël ! Noël ! Saint Avit, dont nous venons de citer les nobles paroles, avait eu pour aïeul l'empereur arverne Avitus. Il était fils du sénateur Hesychius, qui fut lui-même élevé sur le siège épiscopal de Vienne à la mort de saint Mamert. Après le court pontificat d'Hesychius, les suffrages du clergé et du peuple appelèrent le fils à succéder au père. Avit joignait à l'illustration de la naissance celles du talent et de la sainteté. Nous le verrons bientôt devenir le Remi des Burgondes et convertir ce peuple arien à la foi catholique. Outre une correspondance étendue et intéressante, il nous reste de saint Avit cinq poèmes historiques sur la création, la chute de l'homme, son expulsion du paradis terrestre, le déluge, le passage de la mer Rouge et enfin un éloge en vers de la virginité. Les trois premiers forment une épopée complète qu'on pourrait appeler le *Paradis perdu*, et qui révèlent un véritable génie poétique <sup>1</sup>.

19. Le baptême de Clovis fut signalé par la liberté rendue aux captifs de Tolbiac. Cet incident, mentionné dans la lettre de saint Avit, a laissé une trace dans les négociations de Théodoric le Grand. Ce prince se préoccupait du sort des Alamanni vaincus. Quelques-uns d'entre eux s'étaient réfugiés sur les frontières d'Italie et invoquaient sa protection. Il craignait des représailles sanglantes et des vengeances malheureusement trop communes chez les races barbares. Clovis lui avait fait demander un joueur de harpe capable de charmer les oreilles des Francs, durant les festins où l'on chantait la gloire des guerriers et les exploits des ancêtres. L'Italie était la terre classique des arts. Théodoric profita de cette occasion pour faire entendre à son terrible beau-frère des conseils de modération et de sagesse. Il fallait d'abord trouver un artiste. Théodoric confia ce soin au patrice Boèce. Nous avons encore la lettre qu'il lui adressa à ce sujet. « Le roi des Francs, dit-il, a entendu vanter la musique de nos festins. Il me demande instamment un joueur de harpe. Je lui ai promis de le satisfaire, et je compte sur vous pour cela. Votre érudition vraiment universelle ne dédaigne pas la science musicale. Votre génie considère la musique comme un

Le joueur de harpe italien demandé à Théodoric par Clovis. Lettre de Théodoric à Boèce.

<sup>1</sup> S. Avit. Vienn., *Opera omnia*; *Patr. lat.*, t. LIX, col. 192 et sqq.

écho de l'harmonie des mondes. Merveilleuse puissance d'une langue qui, avec cinq tons pleins, sait exprimer tous les sentiments ! C'est ainsi que la miséricorde divine, en répandant la beauté sur tous ses ouvrages, a su les renfermer dans les lois d'une simplicité toujours féconde. Depuis Orphée jusqu'aux sirènes d'Ulysse, toute l'antiquité a célébré la puissance de la musique. Mais, pour imiter le sage roi d'Ithaque et fermer nos oreilles à ces fables, nous aimons à parler du divin *Psalterium* véritablement tombé du ciel, dont les chants répétés dans tout l'univers furent composés pour le salut des âmes, pour calmer les fureurs d'un roi insensé et pour célébrer les louanges du Dieu très-haut. Voilà le véritable prodige que le monde admire et croit, c'est que la harpe de David mettait en fuite le démon et commandait aux puissances du mal. Trois fois, au son de cette harpe, le roi Saül recouvra la plénitude de son esprit honteusement obsédé par l'ennemi intérieur. Les païens ont exprimé à leur manière que la musique est un don du ciel, quand ils ont placé la Lyre au nombre des constellations célestes. Ils faisaient de l'harmonie un des éléments de la félicité des héros, dans les Champs-Élysées. Heureux s'ils eussent reporté la cause de la béatitude céleste non à des sons impuissants, mais au Créateur lui-même, dans le sein de Dieu, là où règne la joie sans fin, l'éternité sans monotonie, la vision divine source intarissable d'un bonheur toujours nouveau ! C'est en Dieu seul qu'est la véritable immortalité, la seule joie parfaite ; de même que sans lui nulle créature ne subsiste, aucune ne saurait être heureuse sans lui. Mais c'est trop m'écarter de mon sujet. Quel que soit le plaisir que j'éprouve à m'entretenir de ces graves pensées avec un homme si compétent, je termine ma digression et recommande de nouveau à votre sagesse le choix d'un joueur de harpe. Il aura chez les Francs une mission qui ne manque pas d'analogie avec celle d'Orphée, s'il peut adoucir par ses chants le cœur farouche d'une nation païenne <sup>1</sup>. » Nous avons pris plaisir à citer cette lettre de

<sup>1</sup>Cassiodor., *Variarum*, lib. II ; *Epist.* XL ; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 570-573, pass. Voici le texte des passages de la missive royale dont nous avons donné la traduction : *Cum rex Francorum, convivii nostri fama plectectus, a nobis citha-*

Théodoric au patrice Boèce, en un temps où il est de mode de soutenir que Boèce, dont le nom a été inscrit au catalogue des saints, vécut et mourut dans le paganisme. De bonne foi, si le chancelier de Théodoric, Cassiodore, qui rédigea cette lettre au nom de son maître, l'eût adressée à un païen, est-ce là le langage qu'il lui aurait tenu? Quoi qu'il en soit, le joueur de harpe destiné au roi des Francs se mit en route quelques semaines après la bataille de Tolbiac. Ce ne fut pas ce nouvel Orphée qui subjuga « le cœur farouche des païens » nos aïeux. Le baptême de Clovis était résolu et vraisemblablement accompli avant son arrivée.

20. Théodoric l'ignorait encore. Voici la lettre que ses ambassadeurs portaient à son royal beau-frère, en même temps qu'ils conduisaient dans les Gaules le chanteur italien. « L'alliance que j'ai contractée avec vous m'est aussi chère que glorieuse. Je me félicite des nouveaux triomphes que la généreuse nation des Francs vient

Lettre  
de Théodoric  
à Clovis,  
après la ba-  
taille de  
Tolbiac.

*rædum magnis precibus expetiisset, sola ratione complendum esse promisimus quod te eruditionis musicæ peritum esse noveramus. Adjacet enim vobis doctum eligere, qui disciplinam ipsam in arduo collocatam potuistis attingere. Quid enim illa præstantius, quæ cæli machinam sonora dulcedine, et naturæ convenientiam ubique dispersam, virtutis suæ gratia comprehendit?... Hoc totum inter homines quinque tonis agitur... Miseratio quippe divina localiter sparsit gratiam, dum omnia sua valde fecit esse laudanda... Hinc Orpheus mutis animalibus efficaciter imperavit... Sirenas in miraculum cantasse curiosa prodit antiquitas, quibus solus Ithacus evasit... Verum ut et nos talia exemplo sapientis Ithaci transeamus, loquamur de illo lapsu e cælo Psalterio, quod vir toto orbe cantabilis ita modulatum pro animæ sospitate composuit ut his hymnis et mentis vulnera sanarentur et Divinitatis singularis gratia conquiratur. En quod sæculum miretur et credat : pepulit Davidica lyra diabolum; sonus spiritibus imperavit; et canente cithara ter rex in libertatem rediit quam internus inimicus turpiter possidebat... Persuadentes cælestem esse musicam, quando lyræ formam comprehendere potuerunt inter sidera collocatam... Dicunt enim debere credi ut beatitudo cælestis illius oblectationibus perfruat... Bene quidem arbitrati, si causam cælestis beatitudinis non in sonis sed in Creatore posuissent : ubi veraciter sine fine gaudium est, sine aliquo tædio manens semper æternitas; et inspectio sola Divinitatis efficit ut beatius nihil esse possit. Hæc veraciter perennitatem præstat, hæc jucunditates accumulât : et sicut præter ipsam creatura non exstat, ita sine ipsa incommutabilem lætitiâ habere non prævalet. Sed quoniam nobis facta est voluptuosa digressio (quia semper gratum est de doctrina colloqui cum peritis), citharædum, quem a nobis diximus postulatam, sapientia vestra eligat præsentî tempore meliorem : facturum aliquid Orphei cum dulci sono gentilium fera corda domuerit.*

de remporter sous vos ordres contre les Alamanni. Leur rébellion a été comprimée par votre main victorieuse. Je comprends la nécessité de punir les auteurs de cette révolte, mais vous n'oublierez pas que la modération est la plus belle prérogative de la victoire. Épargnez donc les restes dispersés de ce peuple. Il en est qui se sont réfugiés sur mon territoire ; ils invoquent ma protection, faites-leur grâce. Votre triomphe est vraiment mémorable. Les Alamanni, jusque-là indomptés, en sont réduits à vous demander à genoux de leur laisser la vie. Qu'il vous suffise d'avoir en un seul combat vu périr leur roi et anéantir leur armée ; qu'il vous suffise d'avoir fait passer par le fer ou réduit en servitude toute leur nation. Croyez-en mon expérience ; les guerres qui m'ont été le plus profitables sont celles où j'ai montré le plus de clémence. Celui-là seul vaincra toujours qui saura rester dans un juste tempérament. Une rigueur excessive éloigne les caresses de la prospérité. Laissez-vous toucher, je vous prie, par mes conseils ; les autres rois de l'Occident m'ont souvent donné ce témoignage de confiance. En cédant à mes prières, vous pouvez, de votre côté, avoir la certitude que je ne manquerai pas d'agir dans vos intérêts. Les ambassadeurs que j'envoie à votre excellence vous entretiendront plus en détail. Votre prospérité fait notre gloire ; chacun de vos progrès est un triomphe pour l'Italie. Le joueur de harpe que vous avez témoigné le désir d'avoir à votre cour accompagne mes envoyés. Puisse-t-il, par sa voix et sa mélodie, obtenir quelque succès près de vous, en chantant vos exploits ! » Le conseil de Théodoric ne fut pas moins goûté que son chanteur. L'Italie avait alors le privilège d'étonner le monde barbare par ses productions merveilleuses. Pendant que Clovis demandait à Théodoric un joueur de harpe, Gondebaud sollicitait une de ces horloges hydrauliques que savait fabriquer Boèce. Le patrice romain, héritier de la science d'Archimède aussi bien que de celle d'Aristote, d'Euclide ou d'Orphée, se prêtait à tout ce qu'on exigeait de son talent. « C'est ainsi, lui disait Théodoric, que les nations étrangères com-

<sup>1</sup> Cassiodor., *Variarum*, lib. II, *Epist.* XLI ; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 574.

prendront notre supériorité. En trouvant chez nous des inventions qui leur semblent des merveilles, elles s'habitueront à nous emprunter les doctrines sérieuses qui sont le fondement de la civilisation <sup>1</sup>. »

21. Clovis avait trente ans, lorsqu'il se releva chrétien des fonts du baptême. La fougue de son caractère, l'ardeur de son naturel barbare ne disparurent sans doute point comme par enchantement sous l'action de la grâce régénératrice, mais elles furent considérablement affaiblies; et l'on peut dire qu'il était vraiment un homme nouveau, quand, revêtu de la robe blanche des néophytes, il sortit de la basilique de Reims. Les écrivains rationalistes, qui rejettent *à priori* le miracle, trouvent ici que le miracle ne fut point assez complet. Ils se montrent sérieusement scandalisés de rencontrer encore dans l'histoire du nouveau roi chrétien des actes politiques qui ne réalisent pas l'idéal d'un prince constitutionnel, patient, débonnaire, inoffensif, tel qu'on le rêve de nos jours. Ces scrupules du rationalisme moderne, outre qu'ils sont souverainement ridicules, accusent une prodigieuse ignorance de la nature humaine. Les hommes, de même que les sociétés, diffèrent à tous les âges. L'éducation chrétienne des Francs ne fut pas l'œuvre d'un jour. Il fallut à l'Église près de trois siècles pour faire pénétrer dans les mœurs des races nouvelles la loi de l'indissolubilité du mariage et celle de la douceur évangélique. Encore aujourd'hui, l'Église lutte contre le préjugé national du duel, et n'a pu triompher de ce reste de barbarie transmis avec le sang de génération en génération. Ce qui étonne l'historien impartial, ce n'est point ce que la grâce du sacrement n'a pas produit en un jour, c'est ce qu'elle a fait réellement. « Quelque temps après son baptême, dit Hincmar, Clovis eut à juger un homme puissant (*præpotens*), nommé Eulogius, accusé d'un crime de lèse-majesté. Les griefs articulés contre le coupable furent tellement prouvés qu'Eulogius, désespérant de sa vie, courut se réfugier dans la basilique de Sainte-Marie de Reims.

Clovis  
chrétien. Sa  
clémence en-  
vers Eulo-  
gius.

<sup>1</sup> Cassiod., *Variar.*, lib. I; *Epist. xlv Theodoric. ad Boetium*; tom. cit., col 539-541.

L'évêque Remi alla trouver le roi et en obtint immédiatement grâce entière pour cet infortuné. Eulogius avoua son crime, vendit tous ses biens, les distribua aux pauvres et prit l'habit monastique. Il avait parmi ses domaines le territoire de Sparnacum (Épernay) et voulut en faire hommage à Remi. Mais l'homme de Dieu refusa ce don gratuit. Il ne consentit à en prendre possession, au nom de son église, qu'après l'avoir payé sa valeur vénale, laissant ainsi à tous les évêques un bel exemple de charité et de désintéressement <sup>1</sup>. »

Clovis à Paris.  
Expédition  
de Clovis à  
Verdun. Clé-  
mence royale.

22. « La ville de Paris, dit Aimoin, ouvrit ses portes au roi chrétien des Francs. Clovis quitta Soissons, et vint établir à Lutèce le siège de son empire. Paris devint sa résidence ordinaire; il y resta jusqu'à la fin de ses jours, se montrant sans cesse l'appui de la religion et le soutien de la justice <sup>2</sup>. » Ce fut alors que s'établirent entre Clotilde, Clovis, Remi et la vierge Genovefa des relations dont le souvenir traditionnel s'est perpétué jusqu'à nos jours et que tous les hagiographes ont attestées. Le fils de Childéric devenu chrétien avait une vénération filiale pour la sainte patronne des Parisii, ainsi qu'on la nommait dès lors. Il lui accorda plus d'une fois la grâce qu'elle sollicitait pour les captifs, et recommandait à ses prières le succès de ses diverses expéditions. « Les habitants de Viridunum (Verdun), dit Aimoin, se révoltèrent contre Clovis. A la tête de son armée, il vint assiéger la ville. Déjà les béliers ébranlaient le pied des remparts, quand la cité tout entière prit le parti de se rendre. On supplia le vénérable archiprêtre Euspicius d'aller porter au roi des paroles de paix, afin d'obtenir le pardon des rebelles <sup>3</sup>. » Un pareil message aurait dû naturellement être confié à l'évêque. « Mais, dit Hugues de Flavigny, la chaire épiscopale de Verdun était vacante par la mort de saint Firmin. La population, privée de son pasteur dans un danger si imminent, choisit le prêtre Euspicius comme le plus capable par son mérite, sa vertu et son éloquence, de fléchir le courroux du roi des Francs. Il se rendit près de Clovis et se prosterna devant lui. Le

<sup>1</sup> Hinemar., *Vit. S. Remig.*, cap. XLVIII; *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 1165. —

<sup>2</sup> Aimoin, *Hist. Franc.*, lib. I, cap. XVI; *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 655. —

<sup>3</sup> Id., *ibid.*, cap. XVII.

roi le releva avec bonté et lui dit de parler sans crainte. O le plus noble et le plus pieux des rois, dit Euspicius, votre magnanimité est connue dans tout l'univers. C'est à elle que je m'adresse pour que vous daigniez écouter la prière de mes concitoyens et leur faire miséricorde. Il s'est trouvé parmi nous quelques fauteurs de troubles ; ils ont entraîné une multitude inexpérimentée. Nous sommes coupables et nous le confessons devant vous. Mais, au nom de Jésus-Christ le Dieu de miséricorde et de clémence, je vous supplie de pardonner la faute en faveur du repentir et d'étendre sur le passé un voile d'oubli. Votre victoire n'en sera que plus complète ; vous aurez en effet triomphé non-seulement des passions rebelles, mais de votre propre ressentiment. Vous aurez la gloire de la clémence, sans que votre triomphe ait fait couler de sang. — Le roi écouta en silence ces paroles pleines d'une gravité douce et solennelle ; son cœur touché par une grâce divine s'attendrit. Le pardon fut accordé. L'homme de Dieu prit alors Clovis par la main : ils s'avancèrent ensemble vers la cité, dont les portes s'ouvrirent pour les recevoir. Le clergé vint processionnellement au-devant du roi, et l'escorta, au chant des hymnes sacrés, dans la basilique de Verdun <sup>1</sup>. Deux jours après, Clovis manda Euspicius et lui dit : Maintenant que vous avez sauvé cette ville, il est juste que vous consentiez à en devenir évêque. — Mais l'humble archiprêtre s'excusa sur son grand âge et refusa la charge pastorale. L'élection épiscopale fut faite en présence du roi par le clergé et le peuple. Les suffrages se portèrent sur un neveu d'Euspicius, le prêtre Vitonus, (saint Vannes) qui continua les traditions apostoliques de saint Firmin <sup>2</sup>. » Euspicius avait deux autres neveux, également consacrés au Seigneur dans le ministère sacerdotal. L'un se nommait Lupus ; il fut

<sup>1</sup> A l'époque de Louis XIII, quand la cité de Verdun rentra définitivement sous la souveraineté de la France, le chapitre fit placer dans la cathédrale un tableau commémoratif de la première prise de possession par Clovis. On y lisait les vers suivants :

*Hic poplitem flexit Clodovæus,  
Primus regum christianissimus.*

<sup>2</sup> Hugo Flaviniac., *Chronic.*, lib. I ; *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 111-113.

quelque temps après appelé par les vœux des populations sur le siège épiscopal de Troyes, où il fit revivre les souvenirs de son illustre homonyme et prédécesseur. L'autre, nommé Maximinus, ne voulut point se séparer de son oncle, et devint le bâton de sa vieillesse.

23. Il le suivit à la cour de Clovis, car ce prince, frappé de la sainteté extraordinaire du vénérable archiprêtre, l'emmena avec lui à son départ de Verdun. Ce fut sans doute dans ce voyage que le roi des Francs, fidèle à la recommandation de saint Avit, et voulant attester aux yeux des peuples de la Germanie l'ardeur et la sincérité de sa foi nouvelle, fit jeter les fondements de la cathédrale d'Argentoratum (Strasbourg). Au retour, Clovis établit Euspicius et Maximinus son neveu dans la solitude de Miciacum (Mici), près de la ville des Aureliani (Orléans). Le diplôme royal d'investiture fut rédigé en présence d'Eusèbe, évêque d'Orléans. L'authenticité en a été reconnue par Mabillon. Il était conçu en ces termes : « Clovis, roi des Francs, homme illustre <sup>1</sup>, à vous, vénérable vieillard Euspicius et à votre neveu Maximinus, pour que vous et vos successeurs invoquiez par vos prières la miséricorde divine sur nous, notre chère épouse et nos enfants, nous concédons et octroyons, par la sainte *confarreatio* <sup>2</sup> et la tradition de l'anneau, la terre de Miciacum et tout ce qui appartient à notre fisc entre les deux rivières, avec la forêt de chênes, les saules et les deux moulins sur la Ligeris et le Ligeretum (Loire et Loiret), le tout exempt de tribut, de péage, de droits de navigation. Et vous, Eusèbe, père saint, évêque de la religion catholique, ayez soin de la vieillesse d'Euspicius et protégez Maximinus, son neveu. Défendez-les, eux et leurs possessions situées dans votre diocèse, contre toute injure et agression. L'affection royale doit couvrir ceux qu'elle honore d'un privilège d'immu-

<sup>1</sup> *Vir inluster*, cette qualification était celle que la chancellerie impériale donnait alors aux préfets du prétoire.

<sup>2</sup> *Per sanctam confarreationem et annulum tradimus*. C'est-à-dire, comme l'expliquent les glossaires, par la participation commune aux mystères sacrés, *consacrorum communione*. Pour l'anneau, on sait que les Francs mettaient l'acheteur ou le donataire en possession par la tradition d'un anneau, d'une motte de terre, d'un fétu de paille, ou de tout autre objet qui se trouvait sous la main.

nité. Nous faisons la même recommandation à tous les autres évêques catholiques. Vous donc, Euspicius et Maximinus, cessez de vous considérer comme des étrangers sur la terre des Francs. Adoptez-la pour votre patrie ; fixez-vous pour jamais au milieu de ces possessions dont la donation vous est faite par nous, au nom de la sainte, indivisible, égale et consubstantielle Trinité. Qu'il soit fait que ainsi moi, Clovis, l'ai voulu. Moi, Eusèbe, évêque, j'ai souscrit <sup>1</sup>. » Saint Euspicius mourut quelque temps après. Maximinus lui ferma les yeux et lui succéda dans le gouvernement du monastère. Mici devait plus tard prendre le nom de son second abbé, et s'appeler Saint-Maximin, puis par transformation populaire Saint-Mesmin <sup>2</sup>.

24. Tous ces actes de Clovis portent manifestement l'empreinte de la grâce baptismale et de la régénération chrétienne. Son âme avait été pénétrée d'un souffle de clémence et de douceur inconnu jusque-là à l'impétueuse nature des Francs. Les conseils de modération que Théodoric osait à peine formuler naguère au roi païen, Clovis les acceptait maintenant de la bouche des évêques, ou des prêtres, et s'y montrait docile. La mort de sa sœur Alboflède, survenue à cette époque, le plongea dans une amère tristesse. La lettre que saint Remi lui écrivit à cette occasion nous permet d'apprécier les sentiments qui remplissaient le cœur du roi très-chrétien. « Je ne puis, disait le grand évêque, que joindre mes larmes aux vôtres, en ce moment où le Seigneur vient de rappeler à lui votre sœur de glorieuse mémoire. Il est pourtant une pensée qui doit nous consoler, c'est qu'en sortant de ce monde elle nous laisse des vertus à honorer, plutôt que des larmes à répandre. Sa vie fut telle qu'on peut croire que Dieu a pris pour la couronner au ciel cette vierge qui s'était consacrée à lui sur la terre. Elle est toujours vivante pour votre foi, bien qu'elle ait disparu à vos regards. Le Christ a comblé pour elle la mesure des bénédictions. Elle s'est présentée à lui avec les roses et les parfums de la virginité, pour recevoir un diadème éternel. Ne pleurons donc pas, quand

Mort  
d'Alboflède.  
Lettre de  
saint Remi  
à Clovis.

<sup>1</sup> Clodovæi, *Diploma canobii Miciaci*; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 1158. Cf. Mabill., *De re diplomatica*, lib. VI, p. 483, edit. Neapol. 1789. — <sup>2</sup> C'est aujourd'hui le petit séminaire du diocèse d'Orléans.

Dieu nous ménage des intercesseurs plus rapprochés de son cœur et du nôtre. O mon roi, bannissez les sentiments d'une douleur trop humaine. Reprenez, d'un cœur vaillant, les rênes de votre empire, et dans la sérénité que donne la foi retrouvez la source des sages inspirations. En luttant contre votre tristesse, vous serez plus fort pour travailler à votre salut et à celui des autres. Il vous reste un royaume à administrer. Dieu vous a confié lui-même cette charge. Vous êtes le chef des peuples; c'est à vous qu'appartient le gouvernement. Qu'on ne vous voie donc pas abattu par la douleur, vous de qui tous attendent leur félicité. Soyez vous-même le consolateur de votre âme, et trouvez dans l'énergie naturelle de votre caractère la force dont vous avez besoin. Le roi des cieux a reçu parmi le chœur triomphant des vierges, au chant des hymnes célestes, la sœur que vous pleurez. Je vous fais remettre cette lettre par le prêtre Maccolus. Pardonnez-moi de ne point aller moi-même vous porter mes paroles de condoléance et d'exhortation. Si pourtant vous désirez ma présence, mandez-le moi, et, malgré la neige qui couvre tous les chemins durant cette rude saison, avec la grâce de Dieu, j'essaierai de vous rejoindre <sup>1</sup>. » Un tel langage n'était plus celui que l'évêque de Reims eût adressé quelques mois auparavant au Sicambre païen. La grâce du baptême avait transformé le cœur de Clovis et dompté la barbarie native des Francs.

<sup>1</sup> S. Remig., *Epist. ad Clodov.*; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 1157.

## CHAPITRE II.

PONTIFICAT DE SAINT SYMMAQUE (28 Nov. 498-19 Juillet 514)

### SOMMAIRE.

#### § I. L'ANTIPAPE LAURENT.

1. Notice de saint Symmaque d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Intrigues de Festus. Double élection simultanée de Symmaque et de l'antipape Laurent. — 3. Le diacre saint Paschasius, partisan de l'antipape. — 4. Arbitrage de Théodoric. Sentence royale en faveur de Symmaque. — 5. Synode romain de l'an 499, premier du pontificat de Symmaque. — 6. Manœuvres de l'antipape. Le manuscrit de Vérone. Accusations calomnieuses contre Symmaque. — 7. Synode romain de l'an 500, deuxième sous Symmaque. Entrée solennelle de Théodoric à Rome. — 8. Saint Fulgence à Rome. — 9. Synode romain de l'an 501, troisième sous Symmaque. Première session. — 10. Seconde session. — 11. Synode romain de 502, quatrième sous Symmaque. *Apologeticus pro synodo* du diacre de Pavie Ennodius. — 12. Synode romain de 503, cinquième sous Symmaque. Fin du schisme. — 13. Rétractation du diacre Cœlius Joannes.

#### § II. ÉGLISES DES GAULES.

14. Lettre de saint Avit au sénat romain. — 15. Guerre des Francs contre les Burgondes. Mort de Godégisèle. — 16. Loi de Gondebaud, dite loi *Gombette*. — 17. Traité de paix entre les Francs et les Burgondes. Entrevue de Gondebaud et de saint Avit à Sarbiniacum. — 18. Conférence de Lugdunum entre les évêques catholiques et les évêques ariens. Premier jour. — 19. Second jour de la conférence. Confusion des ariens. — 20. Relations et correspondance de Gondebaud avec saint Avit. — 21. Maladie de Clovis. Guérison miraculeuse. Severinus (saint Séverin) abbé du monastère d'Againe. — 22. Loi gothique d'Alaric II. Concile d'Agatha (Agde). — 23. Débuts de l'épiscopat de saint Césaire d'Arles. — 24. Quintianus (saint Quentien) évêque de Rodez, puis de Clermont. — 25. Dissensions entre Alaric II et Clovis. Négociations infructueuses. — 26. Intervention pacifique de Théodoric, roi d'Italie. Ses lettres à Alaric et à Clovis. — 27. Lettre de Clovis aux évêques catholiques. L'église de Saint-Pierre et Saint-Paul sur le mont Locutivius. — 28. Entrée en campagne. Les envoyés de Clovis au

tombeau de saint Martin. — 29. Clovis et Maxentius (saint Maixent). — 30. Bataille de Voclada (Vouillé). Défaite et mort d'Alaric II. — 31. Amalric, fils légitime, et Gésalric, fils naturel d'Alaric II. Le duc Ibbas et l'armée de Théodoric, roi d'Italie, en Provence et en Espagne. — 32. Siège d'Arles par Thierry et Gondebaud. Saint Césaire d'Arles. — 33. Clovis au tombeau de saint Martin de Tours. — 34. Clovis et saint Fridolin. — 35. Diverses fondations pieuses de Clovis. — 36. Genebaldus (saint Genebaud) évêque de Laudunum (Laon). — 37. Épiscopat de Vedastus (saint Vaast) chez les Atrebatas (Arras). — 38. Premier concile d'Orléans. — 39. La loi salique. — 40. Dernières années de Clovis. — 41. Mort de Clovis. Partage de ses états entre ses quatre fils. — 42. Mort de sainte Geneviève.

### § III. ÉGLISES D'ORIENT.

43. Persécution de Thrasamond en Afrique. Saint Fulgence et les exilés de Cagliari. — 44. Sixième et dernier concile de Rome sous Symmaque. — 45. Persécution de l'empereur Anastase contre les catholiques d'Orient. — 46. Exil de Macedonius, patriarche de Constantinople. — 47. Saint Sabas au palais impérial. — 48. Mort de saint Symmaque.

### § I. L'antipape Laurent.

1. « Symmaque, dit le *Liber Pontificalis*, naquit en Sardaigne <sup>1</sup>. Son père se nommait Fortunat. Il siégea quinze ans, huit mois et vingt-six jours, au temps du roi Théodoric et de l'empereur Anastase, depuis le x des calendes de décembre (22 novembre 498) jusqu'au xiv des calendes d'août (19 juillet 514). Le jour où il fut élu dans la basilique constantinienne, on procédait dans celle de Sainte-Marie à l'élection rivale de Laurent. Le clergé et le sénat se divisèrent en deux factions, l'une tenant le parti de Symmaque, l'autre celui de Laurent. Après une longue discussion, les partis convinrent que les deux pontifes iraient à Ravenne porter leur cause au jugement du roi Théodoric. Le principe équitable posé par le roi fut celui-ci : Le siège apostolique doit appartenir à celui qui a été ordonné le premier, ou qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Cette dernière condition se trouva celle de Sym-

<sup>1</sup> Le texte reproduit par la *Patrologie* porte ces mots : *natione Romanus*. Mais les Bollandistes ont retrouvé des manuscrits plus nombreux et plus anciens, qui autorisent la variante : *natione Sardus*. (Cf. Bolland., *Act. sanct.*, 19 jul.)

maque, qui prit possession de la chaire de saint Pierre. Il rassembla un concile dans lequel, avec une miséricordieuse bonté, il constitua Laurent évêque de la cité de Nuceria (Nocera). Mais le schisme ne fut pas éteint : il dura près de quatre ans. Un certain nombre de clercs rebelles et jaloux, à l'instigation de quelques sénateurs tels que Festus et Probinus, déposèrent contre le bienheureux Symmaque une accusation juridique, produisant de faux témoins qu'ils envoyèrent à Ravenne au tribunal du roi Théodoric. En même temps, ils rappelèrent Laurent à Rome et répandirent parmi le peuple des libelles calomnieux contre le pontife légitime. Le schisme fut donc renouvelé, et le clergé divisé une seconde fois, les uns demeurant fidèles à la communion de Symmaque, les autres à celle de Laurent. Les sénateurs Festus et Probinus envoyèrent une relation inexacte au roi Théodoric, et intriguèrent pour déterminer ce prince à nommer un visiteur qui dresserait une enquête au sein du siège apostolique. Le roi désigna à cet effet Pierre, évêque d'Altinum. C'était un acte proscrit d'avance par les canons. Le bienheureux Symmaque convoqua en synode cent quinze évêques, qui reconnurent la fausseté des accusations portées contre lui. Pierre d'Altinum, en raison de son entreprise sacrilège sur les droits du siège apostolique, et Laurent de Nuceria, comme antipape, furent anathématisés. Après quoi, les évêques, prêtres et diacres du concile, la majorité du clergé et du peuple de Rome acclamèrent le bienheureux Symmaque et le maintinrent glorieusement sur le siège de saint Pierre. Festus et Probinus, tous deux hommes consulaires et jouissant dans le sénat d'un crédit considérable, remplirent alors la ville de meurtres et de carnage. Un autre consulaire, Faustus, s'opposait vainement à leurs fureurs. Chaque jour quelques clercs tombaient sous le poignard des assassins. Les fidèles qui communiquaient en public avec le pontife légitime avaient la tête tranchée. Les veuves, les vierges étaient chassées de leurs maisons ou de leurs monastères; on les dépouillait de leurs vêtements et on les flagellait dans les rues. La cité devint un véritable champ de bataille, où l'on ne cessait d'égorger les catholiques fidèles. Parmi les nombreux prêtres victimes de

cette persécution, il faut mentionner Dignissimus, du titre de saint Pierre-aux-Liens et Gordianus du titre des saints Jean et Paul. La violence était telle qu'il n'y avait plus de sécurité pour les clercs; aucun d'eux n'osait se hasarder ni la nuit ni le jour dans les rues de Rome. Quand cette tempête fut apaisée, le bienheureux Symmaque trouva que les manichéens s'étaient de nouveau multipliés dans la ville. Le pontife brûla publiquement leurs livres avec leurs simulacres, et exila ces sectaires. Symmaque dota magnifiquement les églises de Rome <sup>1</sup>. Il construisit, près des basiliques de

<sup>1</sup> Pour ne pas allonger le récit outre mesure, nous renvoyons en note le texte du *Liber Pontificalis* relatif aux travaux de construction, ou de restauration, exécutés par le saint pape dans les basiliques romaines. *Hic fecit basilicam sancti Andreae apostoli apud beatum Petrum apostolum ubi fecit tigurium ex argento et confessionem pensantem libras centum et viginti, circus argenteos tres, pensantes singuli libras sexaginta; oratorium sancti Thomae apostoli ex argento, pensans libras trecentas; in confessione libras viginti; arcum argenteum pensantem libras sexdecim; confessionem sancti Cassiani et sanctorum Proti et Hyacinthi ex argento, pensantem libras viginti; arcum argenteum pensantem libras duodecim; oratorium sancti Apollinaris ex argento et confessionem cum arcu ex argento pensantia libras triginta; oratorium sancti Sosii ex argento in confessione, pensans libras viginti. Item ad fontem in basilica beati Petri apostoli oratorium sanctae crucis ex argento, confessionem, et crucem ex auro cum gemmis ubi inclusit lignum Dominicum, ipsa crux aurea pensans libras decem. Fecit autem oratoria duo sancti Joannis Baptistae et sancti Joannis Evangelistae, in quorum confessione arcus argenteos posuit pensantes libras triginta. Quae cubacula omnia a fundamento perfecta construxit. Basilicam vero beati Petri marmoribus ornavit et cantharum beati Petri cum quadriporticu ornavit, et ex musivo agnos et cruces et palmas fecit. Ipsum vero atrium omne compaginavit; gradus vero ante fores basilicae beati Petri ampliavit, et alios gradus construxit sub tigno dextra laevaue. Item in eodem loco episcopia dextra laevaue fecit; item sub gradus in atrio alium cantharum foris in vulgo campi posuit, et ad usum necessitatis humanae fecit; item et alios gradus ascendentibus ad beatum Andream fecit, et cantharum posuit. Hic fecit basilicam sanctae martyris Agathae, via Aurelia, in fundum Lardarum, et a fundamento cum fonte construxit, ubi posuit arcus argenteos duos. Eodem tempore fecit basilicam sancti Pancratii, ubi et fecit arcum argenteum qui pensabat libras quindecim; fecit autem in eodem loco balneum. Item apud beatum apostolum Paulum in basilica renovavit absidam quae in ruinam imminabat, et post confessionem pictura ornavit. Et cameram fecit, et matroneum, et super confessionem imaginem argenteam cum Salvatore, et duodecim apostolos posuit qui pensabant libras centum viginti; et ante fores basilicae gradus fecit in atrio et cantharum; et post absidam aquam introduxit, ubi et balneum a fundamento fecit. Intra civitatem Romanam basilicam sanctorum Silvestri et Martini u fundamento construxit*

Saint-Pierre, de Saint-Paul, et du bienheureux martyr Laurent, des hospices pour les pauvres. Il porta une constitution ordonnant de chanter l'hymne angélique *Gloria in excelsis*, tous les dimanches et toutes les fêtes de martyrs. Par dévotion pour les reliques du martyr saint Alexandre, il fit réparer la catacombe dite *Jordanorum*, qui menaçait ruine. Chaque année, il envoyait en Afrique et en Sardaigne des subsides et des vêtements pour les évêques exilés : il fit racheter des multitudes de captifs en Ligurie et à Milan. En quatre ordinations faites à Rome, aux mois de décembre et de février, il imposa les mains à quatre-vingt-douze prêtres, seize diacres et cent sept évêques destinés à diverses provinces. Il mourut en paix, comme un saint confesseur, et fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre. Après lui, le siège épiscopal demeura vacant sept jours <sup>1</sup>. »

2. Le schisme dont le *Liber Pontificalis* résume les principaux détails fut une importation à Rome de l'eutychieisme oriental. On se rappelle que le sénateur Festus-Niger, envoyé par Théodoric à la cour de Constantinople, avait obtenu pour ce prince l'investiture officielle du gouvernement d'Italie. Mais il avait acheté ce succès politique par une honteuse capitulation de conscience. « Dans un entretien secret avec l'empereur, il s'était engagé, dit Nicéphore, à faire souscrire l'Hénotique par le pontife romain Anastase. Il

Intrigues  
de Festus.  
Double élec-  
tion simul-  
tanée de  
Symmaque  
et de l'anti-  
pape Laurent.

*juxta Thermas Trajanas, ubi et super altare tigurium argenteum fecit, pensans libras centum et viginti, arcus argenteos duodecim qui pensabant singuli libras decem; confessionem argenteam quæ pensabat libras quindecim. Ad beatum Joannem et Paulum fecit gradus post absidam; item ad archangelum Michaellem basilicam ampliavit, et gradus fecit, et introduxit aquam; item ad sanctam Mariam; oratorium sanctorum Cosmæ et Damiani a fundamento construxit; item in via Tiburtina, milliario vigesimo septimo ab urbe Roma, rogatus ab Albino et Glaphyra præpositis illustribus de proprio facientibus a fundamento basilicam beato Petro in fundum Pacinianum dedicavit; item ad beatum Petrum et beatum Paulum apostolos, et ad sanctum Laurentium martyrem pauperibus habitacula construxit, item ad beatum Petrum viginti canthara argentea fecit, pensantia singula libras quindecim, et arcus viginti-duo pensantes singuli libras viginti. Hic reparavit basilicam sanctæ Felicitatis, quæ jam in ruinam imminebat; hic absidam beatæ Agnetis, quæ in ruinam imminebat, et omnem basilicam renovavit. (Lib. Pontif., S. Symmach.; Patr. lat., t. CXXVIII, col. 453, 454.)*

<sup>1</sup> Lib. Pontif., Symmachus, LIII papa, tom. cit.

ajouta même que les dispositions du pape lui étaient assez connues pour qu'il pût se promettre de l'amener facilement à un tel acte. » Enchanté de cette confiance, l'empereur se livra au vain espoir de voir bientôt ratifier la théologie byzantine par l'autorité du saint siège. « Ayant appris, ajoute Nicéphore, que le nouveau patriarche de Constantinople, Macedonius, se disposait à remettre aux légats pontificaux qui avaient accompagné Festus, une lettre pour le pape Anastase où il voulait protester de son attachement à la foi de Chalcédoine, le prince fit défendre au patriarche de rien écrire de ce genre, et la lettre de Macedonius resta à l'état de projet <sup>1</sup>. » L'ambassadeur de Théodoric, en prenant ces engagements avec la cour de Constantinople, obéissait-il aux instructions du roi son maître, ou agissait-il de son propre chef? Il est assez difficile de le conjecturer, en l'absence de documents explicites. Quoi qu'il en soit, Festus, revenant de son ambassade, arriva à Rome à l'époque de la mort du pape saint Anastase. « Il se mit aussitôt à l'œuvre, dit Nicéphore, pour être en mesure, à quelque prix que ce fût, par ruse et par mensonge, de tenir la promesse qu'il avait faite à l'empereur. Il corrompit au moyen de sommes d'argent un certain nombre de clercs, qui donnèrent leurs suffrages à Laurent, prêtre du titre de Sainte-Praxède, lequel avait paru disposé à entrer dans ses vues. Cependant la majorité du clergé et du peuple éleva le diacre Symmaque sur le trône pontifical. Les deux élections eurent lieu le même jour, et le schisme fut consommé <sup>2</sup> » (28 novembre 498). Nicéphore ne nous fait pas connaître la nature des ruses et des mensonges employés en cette circonstance par le sénateur Festus. Mais, en 1718, après douze siècles d'oubli, le docte Bianchini <sup>3</sup> retrouvait, dans une

<sup>1</sup> Niceph. Callist., *Hist. eccles.*, lib. XVI, cap. xxxv; *Patr. græc.*, tom. CXLVII, col. 191. Les mêmes faits sont également attestés par Théodore le Lecteur. (Cf. Theodor. Lector., *Hist. eccles.*, lib. II, n° 17; *Patr. græc.*, tom. LXXXVI, col. 192.)

<sup>2</sup> Niceph. Callist., *Hist. eccles.*, loc. cit.

<sup>3</sup> Bianchini né à Vérone en 1662, mort à Rome en 1729, a laissé la preuve de son érudition dans les notes historiques et chronologiques dont il a enrichi le *Liber Pontificalis*. (Cf. Moron., *Dizionar. storic. eccles.*, tom. V, p. 208 et suiv.)

page malheureusement dépareillée et fruste d'un manuscrit de Véronne, les dernières lignes d'un libelle que Festus avait dû répandre parmi le clergé de Rome, au moment où l'on procédait à l'élection du successeur d'Anastase. Voici ce fragment : « L'empereur d'Orient a reçu du pape qui vient de mourir, par l'entremise des évêques Cresconius et Germain, la communication la plus bienveillante. Quiconque lira avec attention, dans un esprit de crainte de Dieu, cette lettre pontificale où brille la majesté des saintes Écritures, demeurera convaincu qu'il n'y a pas l'ombre d'un prétexte pour maintenir la division entre l'église d'Orient et celle d'Italie, et que dès lors cette déplorable scission doit finir <sup>1</sup>. » Ainsi parlait Festus. C'était à la fois un mensonge et une calomnie : un mensonge, puisque la lettre de saint Anastase II à l'empereur, lettre que nous avons précédemment reproduite <sup>2</sup>, articulait au contraire les motifs sérieux et graves qui avaient contraint les papes à séparer de leur communion les églises eutychéennes d'Orient : une calomnie, puisqu'on représentait le vénérable pontife comme déterminé à trahir la cause de la foi en réhabilitant sans rétractation préalable des eutychéens notoires, convaincus de schisme et d'hérésie. Toutefois, mensonge et calomnie furent d'autant plus faciles à accréditer que le pape était mort, et ne pouvait rétablir la vérité. Par sa qualité d'ambassadeur, Festus en imposait à la crédulité publique. Il revenait de Constantinople; il affirmait que l'empereur se montrait disposé à renouer les liens de la communion avec le siège apostolique; il ajoutait que toutes les difficultés avaient été aplanies de concert avec le défunt pape. Vraisemblablement il parlait aussi, dans ce libelle mutilé, des correspondances qu'il

<sup>1</sup> *Fragmentum Catalogi Pontificalis, ex codice Veronensi miræ antiquitatis, una cum mutila narratione rerum quæ falso jactabantur de Anastasio papa ac vita B. Symmachi, a schismaticorum factione confectis, opera Festi patricii, aliorumve Laurentio antipapæ faventium. Edidit Fr. Bianchinus, tom. III, Anastas. Bibl. (Patr. lat., tom. CXXVIII, col. 1423.)* Voici le texte original : .... *imperatorem Anastasium directa per Cresconium et Germanum episcopos, quæ tanta Scripturarum cælestium auctoritate suffulta est, ut qui hanc intenta mente sub divino timore perlegerit, inaniter hactenus inter Ecclesias Orientis et Italiæ tam schisma nefarium perdurare cognoscit.* — <sup>2</sup> Cf. p. 7 de ce volume.

rapportait de Constantinople, et de la requête des apocrisiaires d'Alexandrie aux légats. Il devait en outre se servir du nom de Photin, ce diacre de Thessalonique qu'on avait vu à Rome l'année précédente, et donner à la mission dont le pape saint Anastase II l'avait chargé à Constantinople une couleur toute différente de la réalité. Ces assertions de Festus obtinrent dans l'opinion un succès incontestable, puisque nous les avons retrouvées dans la notice de saint Anastase au *Liber Pontificalis*. L'argent semé à propos, et recueilli par des mains vénales, fit le reste. Rome eut un antipape de plus.

Le diacre  
S. Paschasius  
partisan de  
l'antipape.

3. Il y eut cependant, même au sein de la faction séduite par les intrigues de Festus, des âmes honnêtes et des consciences droites. Celles-là étaient de bonne foi et considéraient comme un bonheur pour l'Église le rétablissement promis de la paix entre les deux églises d'Orient et d'Occident. « A l'époque de ma jeunesse, dit saint Grégoire le Grand, quand j'étais encore laïque, il me souvient d'avoir entendu de la bouche des vieillards un récit que je veux reproduire. Un diacre du siège apostolique, Paschasius, homme d'une sainteté admirable, serviteur dévoué des pauvres, d'une modestie qui n'avait d'égale que la science, et dont il nous reste des traités aussi éloquents que profonds sur la divinité du Saint-Esprit <sup>1</sup>, vivait au temps du pontife Symmaque. Dans la lutte ardente qui eut lieu à cette époque, non-seulement il donna sa voix à l'antipape Laurent, mais encore, après que les débats furent terminés et que Laurent eut été condamné par le jugement solennel et canonique de tous les évêques, il lui resta fidèle et continua à le regarder comme légitime pontife. Il mourut dans ces sentiments. Pendant qu'on le portait en terre, un démoniaque s'approcha du cercueil, toucha la dalmatique du pieux diacre et fut guéri. Or longtemps après, l'évêque de Capoue, Germain <sup>2</sup>, fut envoyé par les médecins aux eaux thermales d'Angulos <sup>3</sup> : au moment où il entra dans l'étuve, le diacre Paschasius

<sup>1</sup> Nous avons encore ces traités. (Cf. Paschas. Diac., *De Spiritu Sancto libri duo*; *Patr. lat.*, tom. LXII, col. 9-40.)

<sup>2</sup> Le même qui, avec Cresconius, avait été envoyé à Constantinople par saint Anastase II. — <sup>3</sup> Angulos, capitale des Vestini, est maintenant la *Citta di Sant' Angelo*, dans les Abruzzes, entre Aternum (*Pescara*) et la mer Adriatique.

lui apparut au milieu de la fournaise ardente. Cette vision épouvanta l'évêque. Paschasius lui dit : Je suis condamné à subir ces tortures pour expier la faute que je fis en adhérant à l'antipape Laurent, et en refusant obéissance au pontife Symmaque. Je vous en conjure, priez Dieu pour moi. Si demain vous ne me revoyez plus ici, ce sera la preuve que vos supplications auront été exaucées. — L'évêque passa la nuit en prières. Quand il revint, la vision ne se renouvela pas. Le Seigneur avait pardonné au pieux diacre une faute commise par ignorance et qu'il dut expier après sa mort <sup>1</sup>. »

4. L'exemple de Paschasius entraîné de bonne foi dans le parti de l'antipape, nous fait comprendre ce qu'il dut y avoir d'angoisses dans les consciences, en face d'un schisme si inopinément déclaré. Festus, auteur de la division, triomphait du résultat de ses intrigues. Ce fut vraisemblablement à son instigation que les deux partis acceptèrent l'arbitrage de Théodoric, et que les pontifes rivaux se résolurent au voyage de Ravenne. Le roi d'Italie n'avait point encore mis le pied à Rome. Il ne devait y faire son entrée solennelle que dix ans plus tard, au début du VI<sup>e</sup> siècle, en l'an 500. « On eut donc, dit Baronius, cet affligeant spectacle d'un prince arien prononçant sur une question d'un intérêt capital pour la religion catholique. C'était d'ailleurs l'unique moyen de prévenir une guerre civile au sein de Rome <sup>2</sup>. » Que fût-il arrivé si Théodoric, entraîné par Festus, se fût prononcé en faveur de l'antipape ? Il n'est pas facile de le prévoir. Heureusement, le roi d'Italie avait des conseillers plus sages dont il écoutait la voix. Il venait de donner à Cassiodore le titre officiel de secrétaire, équivalant à celui de chancelier royal. L'influence de ce sage et vertueux ministre ne fut sans doute pas étrangère à l'équitable sentence de Théodoric. La majorité des voix appartenait incontestablement à Symmaque. Symmaque fut maintenu en possession du siège apostolique. On ne saurait trop applaudir à la droiture d'un pareil jugement. Du reste, à cette époque, tous les actes de Théodoric étaient encore marqués au coin d'une sage modération et d'un profond sentiment de justice.

Arbitrage  
de Théodoric.  
Sentence  
royale en fa-  
veur de  
Symmaque.

<sup>1</sup> S. Gregor. Magn., *Dialog.*, lib. IV, cap. XL; *Patr. lat.*, tom. I, XXVII, col. 396, 397. — <sup>2</sup> Baron., *Annal. eccles.*, ad ann. 498.

Un jour, l'un de ses favoris, qui avait jusque-là professé le catholicisme, vint lui dire que touché par son exemple il s'était fait arien. Si tu n'as pas gardé la foi que tu devais à ton Dieu, répliqua Théodoric, comment pourras-tu la garder à un roi mortel? — Les historiens byzantins qui nous ont transmis cette anecdote ajoutent qu'après cette réponse, le malheureux courtisan eut la tête tranchée. Les chroniqueurs d'Italie n'ont jamais parlé de cette cruauté de Théodoric. Nous pensons donc que le fait du prétendu supplice est une invention du génie oriental. Mais le mot prêté à Théodoric est réellement conforme aux principes que celui-ci affichait alors, et nous le croyons sinon parfaitement vrai, du moins très-vraisemblable (498).

Synode  
romain de  
l'an 499, pre-  
mier du pon-  
tificat de  
Symmaque.

5. On pouvait espérer que la sentence royale mettrait fin au schisme naissant. Symmaque revint à Rome, où il fut accueilli comme souverain pontife. Laurent reprit son titre d'archiprêtre de Sainte-Praxède. Le nouveau pape convoqua tous les évêques d'Italie à un concile qui eut lieu sous sa présidence dans la basilique de Saint-Pierre, le jour des calendes de mars, après le consulat du clarissime Paulin (1 mars 499). « L'archidiacre Fulgence, disent les actes, prit la parole en ces termes : Bienheureux pape, vos lettres adressées à toutes les provinces italiennes ont appelé à ce synode les saints évêques. Vous les voyez en ce moment réunis sous vos yeux. Que votre béatitude daigne fixer l'ordre des délibérations sur les mesures qu'elle veut prendre pour assurer les immunités ecclésiastiques et la paix de l'Église. — Quand l'archidiacre eut dit ces mots, des acclamations unanimes s'élevèrent du sein de l'assemblée. On répéta dix fois de suite : Christ, exaucez-nous ! Longue vie à Symmaque ! neuf fois : Il est assis sur le siège de Pierre, qu'il en ait les années ! dix fois : Agissez dans la plénitude de votre autorité apostolique. Nous vous en supplions ! — Symmaque se leva, et dit : En convoquant votre dilection, malgré la rigueur de l'hiver, notre sollicitude avait surtout en vue d'assurer pour l'avenir la paix de l'Église, d'empêcher le retour des brigues, de la confusion, des troubles et de l'agitation populaire qui, sous l'influence de l'esprit du mal, ont si tristement marqué le début de

notre pontificat. Nous aurons donc à délibérer ensemble sur les moyens de prévenir à jamais de pareils désordres. Il importe de fixer des règles inviolables pour l'élection et l'ordination du pontife romain, en sorte que la discipline ecclésiastique ne soit plus violée par l'audace des factieux. — En ce moment tous les évêques et les prêtres s'écrièrent : Dicter-nous ce règlement. Nous vous en supplions ! Cette acclamation fut reprise à dix fois différentes. Neuf fois ils dirent : Prévenez le retour de ces scandales ! douze fois : Qu'on éteigne pour jamais ces brigues honteuses ! — Le pape reprit alors : Puisque votre fraternité s'associe à nos sentiments et nous encourage dans cette voie, veuillez, devant Dieu et pour le bien de l'Église, peser mûrement l'opportunité des décrets dont on va donner lecture. — Le notaire synodal Æmilianus lut donc les décrets suivants : Pour éviter les brigues scandaleuses, les troubles qui désolent l'Église, les séditions populaires causées par l'ambition sacrilège de ceux qui recherchent l'épiscopat, le saint synode déclare que tout prêtre, diacre ou clerc, convaincu d'avoir, du vivant même du pontife romain et à son insu, recherché ou promis sa voix, sollicité un suffrage ou engagé le sien, assisté à des réunions tenues dans le but d'arrêter d'avance le choix à faire, sera déposé de sa dignité et privé de la communion. — Tous les pères acclamèrent ce premier décret. Le notaire lut le second en ces termes : Si, ce qu'à Dieu ne plaise, la mort du pape survient inopinément, sans que le pontife ait pu rien préparer pour l'élection de son successeur <sup>1</sup>, celui-là sera sacré qui réunira l'unanimité des suffrages du clergé. Mais comme il arrive trop souvent que les voix se partagent, celui qui obtiendra la majorité sera proclamé pontife, en observant toutefois que le prêtre, ou le clerc, convaincu

<sup>1</sup> Voici la note dont le savant commentateur Binius fait suivre ce passage : « Il faut savoir que, depuis l'apôtre saint Pierre, aucun pape ne s'est subrogé un successeur et n'a fait de tentative en ce genre. Cependant, par respect pour le pontife, on observait religieusement la coutume de lui demander sur qui il aimerait à voir tomber le choix futur. Mais le clergé romain demeurait libre de conformer ou non son vote aux désirs du pape défunt, d'élire ou de repousser celui que le pontife avait désigné, en un mot, de faire tel choix qui lui semblait le plus utile à l'Église. » (Severin. Binii, *Notæ in conc.*; Labbe, *Collect. Concil.*, tom. IV, col. 1317.)

d'avoir voté par faveur et non suivant sa conscience, sera déposé. — Le synode accueillit ce décret en répétant dix fois de suite : *Placet*. Le troisième et dernier décret fut lu. En voici la teneur : Pour atteindre les fraudes occultes et les conjurations secrètes qui pourraient se produire, le saint synode déclare que quiconque révélera au sein de l'Église les manœuvres ambitieuses dont il aura pu surprendre la trace, non-seulement sera couvert par l'autorité ecclésiastique de toute poursuite, mais sera largement récompensé. — A ces mots tous les pères, se levant, s'écrièrent : Qu'il en soit ainsi ! Qu'on observe cette règle ! Que désormais toutes les élections pontificales se fassent de la sorte ! — Le pape Symmaque prit la parole et dit : Vos acclamations seront reproduites dans les actes de ce présent concile. — Le notaire synodal continua la lecture interrompue et ajouta : Telles sont les mesures que, dans une délibération religieuse et pacifique, le présent concile a sanctionnées pour remédier à des abus invétérés, et guérir les plaies que l'ambition a trop souvent infligées à la sainte Église. Puissent, avec la bénédiction de Dieu, ces règlements demeurer perpétuels et stables, et sortir leur effet contre quiconque aurait dans l'avenir la présomption de les violer ! » — Les évêques, au nombre de soixante-treize, souscrivirent les actes. La signature du pape était conçue en ces termes : « Moi Coelius Symmaque, évêque de la sainte Église catholique romaine, j'ai souscrit ces décrets synodaux, approuvés et confirmés par mon autorité. » — Soixante-sept prêtres apposèrent ensuite leur souscription. Le premier de tous était l'antipape lui-même, dont la signature fut ainsi formulée : « Moi Coelius Laurent, archiprêtre du titre de Sainte-Praxède, j'ai souscrit de mon plein consentement ces actes synodaux : je jure d'y demeurer fidèle <sup>1</sup>. »

6. Après cet acte solennel d'adhésion, l'archiprêtre, réconcilié avec l'Église, fut nommé évêque de Nuceria (Nocera). Symmaque ne pouvait donner une meilleure preuve de sa clémence pontificale. Il ne tarda guère à s'en repentir. Soit que Festus, qui poursuivait toujours la réalisation impossible des engagements

<sup>1</sup> Labbe, tom. IV, col. 1312-1316.

contractés par lui avec l'empereur Anastase, eût éprouvé de la part du souverain pontife un refus formel, soit qu'il cherchât, avec l'obstination du dépit et de l'amour-propre froissé, une vengeance sacrilège, il reprit de nouveau le projet de faire monter sa créature sur le siège de saint Pierre. Laurent eut la faiblesse de se prêter à cette manœuvre, et rentra secrètement dans Rome. Il ne pouvait plus être question de révoquer en doute la légitimité de l'élection de Symmaque. La majorité des suffrages, constatée par une enquête officielle, appartenait à ce dernier. Ce ne fut donc pas sur ce point que les rebelles portèrent la controverse. Le *Liber Pontificalis* est formel à cet égard. « Quelques clercs, soutenus par le crédit des sénateurs Festus et Probinus, dit-il, incriminèrent la conduite du bienheureux Symmaque ; ils subornèrent de faux témoins et les envoyèrent à Ravenne, munis d'un libelle diffamatoire rédigé à Rome, afin d'accuser officiellement le pape au tribunal du roi Théodoric. » Ainsi les factieux n'attaquaient plus la validité de l'ordination, mais la dignité personnelle du pontife. « Il est remarquable, dit à ce sujet le savant Binius, que les trois conciles tenus à Rome pour la justification du pape Symmaque, dont nous avons encore les actes, ne fassent aucunement connaître la nature des griefs articulés contre lui. Sans aucun doute, les pères eurent la volonté expresse d'ensevelir dans un perpétuel silence les infâmes calomnies dont les schismatiques cherchaient à flétrir un saint et légitime pontife. L'honneur du siège apostolique paraissait compromis à leurs yeux, si l'on eût transmis à la postérité ces outrageantes diffamations contre le chef de l'Église universelle <sup>1</sup>. » Mais ce que les relations synodales ne nous ont point appris, s'est retrouvé dans la page mutilée du manuscrit de Vérone, dont nous avons déjà parlé. L'auteur schismatique de ce fragment d'histoire s'exprime ainsi : « Après que Symmaque eut acheté à prix d'argent la sentence royale qui décidait la question en sa faveur, Laurent, contraint de céder aux menaces et aux promesses, accepta l'évêché de Nuceria en Campanie. Cependant le triomphe

<sup>1</sup> Severin. Binii, *Notæ in Lib. Pontific.* ; ap. Labbe, *Collect. Concil.*, tom. IV, col. 1290.

de Symmaque fut de courte durée. On l'accusa juridiquement devant Théodoric de plusieurs crimes abominables. Cette année-là (499), Symmaque ne célébra point la Pâque le même jour que les autres églises d'Italie. Théodoric prit ce prétexte pour mander le pape à Ariminum (Rimini), afin d'expliquer le motif de cette divergence <sup>1</sup>. Symmaque se rendit dans cette ville avec quelques-uns de ses clercs. Or, un après-midi comme il se promenait sur le bord de la mer <sup>2</sup>, il reconnut parmi la foule quelques femmes dont le nom était mêlé aux accusations dont il était l'objet. Il les vit se diriger vers le palais, où elles avaient été mandées par ordre du roi. Il entra dans sa demeure, sans rien dire à personne de la remarque qu'il venait de faire ; mais, la nuit suivante, quand tout le monde fut endormi, il se mit en route avec un seul confident et vint s'enfermer dans l'enceinte de la basilique de Saint-Pierre. Les prêtres, diacres et clercs qu'il avait laissés à Ariminum se présentèrent à l'audience du roi, déclarant qu'ils n'avaient point eu connaissance des projets d'évasion de Symmaque. Théodoric les renvoya à Rome, et leur remit pour le sénat et le clergé l'ordre de procéder *d'une certaine manière* <sup>3</sup> (*quodammodo*) à la condamnation du fugitif. Le clergé de Rome fut unanime à déclarer, qu'au mépris d'un décret porté par ses prédécesseurs, Symmaque avait dilapidé les biens

<sup>1</sup> L'incident de la célébration de la pâque mentionné par l'écrivain schismatique, n'a pas laissé d'autre trace dans l'histoire. Voici le texte original avec les lacunes qui se trouvent dans le manuscrit de Vérone : *Pro multis criminibus apud regem Symmachus accusatur, quem rex sub occasione Paschali, quod non cum universitate celebraverat, ad comitatum convoca.... rationem.... festivitatis dissonantia redditurum; fecitque apud Ariminum residere*. Peut-être les ariens, dont le roi suivait la liturgie, avaient-ils cette année commis une erreur dans la rédaction du calendrier ecclésiastique, et fixé à une date fausse la solennité pascale.

<sup>2</sup> On sait que la ville de Rimini est située sur la mer Adriatique, à l'embouchure de la Marecchia.

<sup>3</sup> L'embarras du schismatique narrateur se trahit ici par une rédaction pleine d'obscurité et d'équivoque. *Tunc presbyteri et diaconi necnon reliqui clericorum quos secum deduxerat, adeunt regem et sine sua conscientia Symmachum fugisse testantur, per quos rex tam ad senatum quam ad clerum præcepta super ejus quodammodo damnatione transmittit*. On ne comprend pas bien ce *quodammodo*, arraché peut-être par un reste de pudeur à la conscience d'un écrivain qui rougissait lui-même de ses propres mensonges.

ecclésiastiques, et que dès lors il était tombé sous le poids de l'anathème. Une pétition signée de presque tout le clergé fut adressée au roi, pour le supplier de nommer un visiteur de l'Église romaine, et de choisir pour cette fonction le vénérable Pierre, évêque d'Altinum. Théodoric le fit. Pierré vint à Rome pour les fêtes pascales (500). Après la célébration de la solennité, à la demande du sénat et des clercs, le roi ordonna de tenir un synode où l'on examinerait définitivement les excès reprochés à Symmaque. Mais un parti composé d'évêques et de sénateurs s'opposa à ce que Symmaque fût mis en jugement <sup>1</sup>. Ils allaient répétant que le pontife romain, fût-il aussi coupable qu'on accusait celui-ci de l'être, ne peut être jugé par personne. Cependant les plus distingués d'entre les évêques (*electiores antistites* <sup>2</sup>), autant par zèle pour la religion que par déférence pour les ordres du roi, furent d'avis que, dans une cause si grave et dont le retentissement devenait universel, il était impossible de ne pas procéder à un jugement. Cette divergence d'opinion dans le synode ne fit que redoubler l'animosité des partis. Enfin, on décida que le mémoire déposé par les accusateurs de Symmaque serait lu dans l'assemblée. Après quoi, des évêques furent députés près de Symmaque pour le citer à comparaître. Les clercs de son entourage ne laissèrent point pénétrer jusqu'à lui. Suivant les règles canoniques, on renouvela trois fois cette démarche, sans plus de succès. De leur côté, les évêques dissidents adressèrent au clergé de Rome, à deux reprises différentes, un monitoire pour demander que le jugement ne fût point poursuivi, et que tous rentrassent dans la communion de Symmaque. Il leur fut répondu que cet arrangement était impossible ; qu'il fallait ou que

<sup>1</sup> Il y a encore ici une lacune dans le texte, ainsi conçu : *Atque id agitur a nonnullis episcopis et senatoribus... ne... l...m Symmac... audientie subderetur*. Mais le sens se laisse deviner sous ces mutilations, et nous croyons l'avoir exactement rendu.

<sup>2</sup> Cette expression, sous la plume de l'écrivain schismatique, est significative. Elle démontre que la faction de l'antipape n'obtint qu'une faible minorité parmi les évêques. L'éloge de cette minorité par le narrateur, qui lui décerne un brevet de distinction suprême, n'ôte rien à la portée d'un tel aveu.

Symmaque prouvât juridiquement son innocence, ou qu'il fût déposé, si, après une discussion en règle, les accusations portées contre lui étaient reconnues véritables. Les partisans de Symmaque rendirent alors, en faveur de leur pontife, tous les décrets qu'ils jugèrent convenables. Puis, voyant l'agitation et le trouble croître chaque jour au sein de Rome, ils retournèrent dans leurs diocèses. Ainsi abandonnée aux violences et à la tyrannie de Symmaque, la partie saine du clergé et du sénat, qui refusait de communiquer avec lui, eut recours à Théodoric et envoya une ambassade à Ravenne pour demander que Laurent fût mis en possession du siège de Rome, auquel il avait été légitimement élu. Les canons, en effet, ne permettent pas qu'un pontife quitte l'église pour laquelle il a été sacré. S'il en a été éloigné par des raisons de force majeure, on doit s'efforcer par tous les moyens possibles de l'y rétablir. Laurent revint donc dans la ville éternelle. Il gouverna l'Église romaine près de quatre ans <sup>1</sup>. Ce n'est point ici le lieu de raconter les guerres civiles et les meurtres qui ensanglantèrent cette période. Les deux partis se déchiraient avec fureur, invoquant tour à tour l'appui de Théodoric. Enfin, Symmaque ayant député près du roi d'Italie un diacre alexandrin, nommé Dioscore, pour se plaindre du tort que lui faisait Laurent en s'emparant des églises de Rome, le roi se laissa fléchir. Il donna l'ordre au patrice F.... <sup>2</sup> de remettre toutes les basiliques romaines à Symmaque, et de reconnaître ce dernier comme souverain pontife. Pour ne pas prolonger une lutte sanglante, Laurent prit spontanément le parti de se sacrifier. Il se retira à la campagne, en un *prædium* appartenant à ce même

<sup>1</sup> Dans ces quatre années, l'auteur comprend toute la période qui s'étend depuis l'élection de l'antipape (28 novembre 498) jusqu'à l'extinction définitive du schisme (502).

<sup>2</sup> Il y a encore ici une lacune dans le texte. Le nom du patrice a disparu. Mais il est facile de le suppléer. Ce fut certainement le patrice Festus, l'ambassadeur à Constantinople, qui avait jusque-là si énergiquement soutenu le parti de l'antipape. En effet, trois lignes plus loin son nom se retrouve en toutes lettres : *In prædiis memorati patricii Festi*. La mention *memorati* ne peut se rapporter qu'à notre lacune actuelle, le nom de Festus ne se retrouvant nulle part ailleurs dans le récit qu'on vient de lire.

patrice Festus, et acheva sa vie dans une admirable abstinence. Symmaque demeura vainqueur, mais déshonoré. Son infamie était notoire. Toute la ville a parlé de la malheureuse qui se nommait Conditaria <sup>1</sup>. De plus, Symmaque vendait à prix d'argent les ordinations. Le schisme se prolongea ainsi jusqu'à sa mort dans l'Église romaine <sup>2</sup>. »

7. Grâce à ce libelle diffamatoire, inopinément retrouvé dans le manuscrit de Vérone, nous possédons la contre-partie de la notice du *Liber Pontificalis*, et nous connaissons positivement la nature des accusations calomnieuses dirigées contre saint Symmaque. Au point de vue chronologique et historique, les faits se déroulent dans l'un et l'autre récit selon le même ordre, pour aboutir au même dénoûment. Le lecteur aura déjà remarqué que les griefs articulés contre Symmaque, dans le fragment de Vérone, n'obtiennent jamais la confirmation d'une enquête publique, ni d'un jugement quelconque. L'auteur est obligé, malgré ses tendances manifestement hostiles, de laisser la question indécise. « Si l'accusation est fautive, l'innocence de Symmaque sera déclarée; sinon, l'on déposera Symmaque. » Mais il était question de faits précis, sur lesquels les témoignages étaient faciles à recueillir, en l'absence même de l'accusé. Les adversaires ne réussirent donc pas à trouver une preuve juridique. Autrement, dans l'état d'exaspération où se trouvaient les esprits, cette preuve n'eût pas manqué d'être compendieusement détaillée et offerte à la malignité publique. La triple articulation de mauvaises mœurs, de dilapidation de biens ecclésiastiques et de simonie, resta donc à l'état de ces rumeurs calomnieuses dont les factions, à toutes les époques, se servent comme d'une arme empoisonnée. Le nom d'une misérable, inscrit à la fin du récit schismatique, est une pâture jetée à la crédulité populaire et aux amateurs de scandale. Rien ne manque à la mise en scène des adversaires de Symmaque, mais tous leurs efforts se dissipent

Synode  
romain de  
l'an 500, deu-  
xième sous  
Symmaque.  
Entrée solen-  
nelle de  
Théodoric à  
Rome.

<sup>1</sup> Par cette insinuation, l'auteur schismatique veut faire planer sur la mémoire de saint Symmaque les plus odieux et les plus injustes soupçons.

<sup>2</sup> *Fragment. ex codice Veronensi a Francisc. Bianchini editum; Patr. lat., tom. CXXVIII, col. 1423-1426.*

devant la vérité. Pendant que les schismatiques, sous la direction sacrilège de Pierre d'Altinum, osaient citer le pape à leur tribunal, la majorité des évêques, au nombre de cent quinze, proclamait le droit de Symmaque et anathématisait Pierre d'Altinum ainsi que l'antipape Laurent. Le *Liber Pontificalis* affirme positivement le fait, mentionné aussi par le fragment de Vérone <sup>1</sup>. Nous n'avons plus les actes de ce concile, le second qui fut tenu dans l'affaire du schisme, et dont Baronius, Labbe, les Bollandistes, et dans ces derniers temps l'illustre archéologue romain, M. de Rossi, ont démontré victorieusement l'authenticité mal à propos contestée par le P. Pagi <sup>2</sup>. Ce concile, dont le fragment de Vérone indique la tenue immédiatement après les fêtes pascales de l'an 500, ne rendit pas la paix à la malheureuse église de Rome. Il produisit cependant un résultat favorable sur l'esprit de Théodoric. Dans les instructions que ce prince avait données à Pierre d'Altinum, en le nommant visiteur du siège apostolique, se trouvait la recommandation formelle de se concerter avec Symmaque et de chercher ensemble les moyens de rétablir l'ordre <sup>3</sup>. Pierre n'en tint aucun compte, il arriva à Rome en ennemi, et se posa de prime abord comme le champion de l'antipape. Cette attitude déplut au roi, qui voulut enfin se rendre lui-même sur les lieux, dans le double but de calmer les esprits par sa présence et de faire enfin accepter l'autorité pontificale de Symmaque. Théodoric, depuis huit ans qu'il avait ceint la couronne d'Italie, n'avait pas encore paru dans la vieille capitale de l'Occident. Il se mit en route vers la fin de septembre de l'an 500. « De Ravenne à Rome,

<sup>1</sup> *Beatus Symmachus congregavit episcopos centum quindecim et facta synodo purgatur a crimine et damnatur Petrus Altinus invasor sedis apostolicæ et Laurentius Nucerinus qui vivo Symmacho episcopo sedem ejus pervaserunt.* (*Lib. Pontif. Symmach.*, loc. cit.) De son côté, le manuscrit de Vérone s'exprime ainsi : *Episcopi cum viderent magis ac magis stud:ia divisionis augeri quæ sibi utilia visa sunt pro Symmachi persona constituunt; et sic Urbem in summa confusione derelinquunt.*

<sup>2</sup> Baron., *Annal. eccles.*, ad. ann. 500; Bolland., *Act. sanct.*, 19 jul.; De Rossi, *Inscript. christianæ urbis Romæ*, tom. I, pag. 413; Pagi, *Critic. Baron.*, ad ann. 500. — <sup>3</sup> Nous verrons ce fait établi dans l'apologétique composé par Ennodius en faveur de saint Symmaque à la suite du quatrième concile.

dit M. du Roure, ce ne fut pour ainsi dire qu'une marche triomphale. A peu de distance de la ville, il rencontra une multitude innombrable, transportée d'enthousiasme, faisant retentir l'air d'acclamations. En dehors de la porte Flaminienne, par laquelle il entra, se présentèrent à lui le pape Symmaque à la tête de son clergé, les magistrats et le corps sénatorial conduit par Boèce, qui le présidait en qualité de préfet de Rome. Quel cortège pour un prince barbare que les Anicius, les Faustus, les Symmaque, les Albin, Liberius, Marcellus, Asterius, Gemellus, Festus-Niger, Venantius, Probinus, Basilius, Félix, Opilio, enfin tout ce qui, dans l'ancien patriciat, avait échappé aux empereurs et au temps ! Il s'en montra digne. Il se rendit d'abord à la basilique de Saint-Pierre ; c'était annoncer deux choses : l'une que les catholiques seraient en paix sous son sceptre ; l'autre qu'il reconnaissait la légitimité du pontife Symmaque. Ensuite il traversa la ville et monta au Capitole où le sénat était rassemblé. Il en reçut les hommages par l'organe de Boèce, dont le panégyrique fit revivre les traditions de l'antique éloquence <sup>1</sup>. Il prit la parole à son tour, et dans un discours plein d'urbanité, qui suffirait pour faire tomber la banale imputation d'ignorance tant de fois reproduite contre sa mémoire, il enchanta l'assemblée, en exposant les règles de justice paternelle dont il voulait faire la base de son administration, et en confirmant à la ville tous les privilèges dont elle avait joui antérieurement. De là, reconduit au palais de la Palme d'Or, il harangua le peuple et fit le serment solennel de respecter les sages lois des empereurs. Cette promesse fut gravée sur des tables d'airain. Un festin que Boèce lui offrit au nom du sénat, et où fut conviée l'élite des Romains, couronna la journée <sup>2</sup>. »

8. Parmi les rangs pressés de la foule qui acclamait Théodoric, se trouvait un moine africain, dont le nom devait bientôt briller d'un éclat immortel. C'était Fulgentius (saint Fulgence). Né à Carthage, d'une famille patricienne ruinée d'abord par Genséric, et plus tard rétablie dans ses domaines par les rois vandales, Ful-

Saint Fulgence à Rome.

<sup>1</sup> Nous n'avons plus le panégyrique prononcé à cette occasion par Boèce.

<sup>2</sup> Du Roure, *Hist. de Théodoric*, tom. I, pag. 424.

gence s'était arraché jeune encore à la tendresse de sa mère, et renonçant au monde, avait pris l'habit monastique. Lors de la sanglante persécution d'Hunéric <sup>1</sup>, il avait confessé la foi au milieu des tortures. Cruellement flagellé par l'ordre d'un prêtre arien, il dut peut-être la vie au caractère sacerdotal de ce misérable, qui n'osant le faire décapiter, l'abandonna sur la voie publique, complètement nu et baigné de sang. Échappé aux mains de ce bourreau, Fulgence parvint à gagner le littoral, et s'embarqua sur un navire qui le conduisit à Syracuse. Son dessein était de se rendre plus tard en Égypte, pour s'enfermer dans l'un des monastères de la Thébaïde, dont il avait lu les récits merveilleux. La Providence en disposa autrement. Syracuse avait alors pour évêque un homme de Dieu, le vénérable Eulalius, qui accueillit avec une bonté paternelle le jeune confesseur, et lui donna l'hospitalité dans sa maison. Lorsqu'il eut appris son projet de retraite en Égypte : « Vous avez raison, mon fils, lui dit-il, d'aspirer à une perfection toujours plus haute. Mais vous n'ignorez pas que sans la foi il est impossible de plaire à Dieu <sup>2</sup>. Or, les régions où vous allez vous fixer sont en ce moment séparées de la communion du bienheureux Pierre. Tous ces moines de Nitrie et de Scété, dont la vie est d'ailleurs si édifiante, vous ne pourrez, sans devenir schismatique, communiquer avec eux. Renoncez donc à ce dessein, mon fils, et ne vous exposez pas au danger de perdre la foi véritable. Moi aussi, avant qu'on eût chargé mon indignité du fardeau de l'épiscopat, j'avais longtemps nourri la pensée d'aller dans ces monastères célèbres m'engager au service du Seigneur. La considération que je vous expose m'empêcha seule de réaliser ce projet. » Fulgence suivit le conseil du saint évêque ; il demeura à Syracuse et se consacra au service des pauvres et des étrangers. « Quelques années après, dit son biographe, ayant trouvé une occasion favorable, il s'embarqua pour visiter Rome, cette tête du monde (*caput mundi*), comme l'appellent les auteurs profanes, expression beaucoup plus juste dans la bouche des chrétiens pour

<sup>1</sup> Cf. tom. XIII de cette *Histoire*, p. 162 et suiv. — <sup>2</sup> *Hebr.*, XI, 6.

lesquels Rome est véritablement le centre de la foi catholique. Durant son séjour, le roi Théodoric fit son entrée dans la ville, au milieu des acclamations du sénat et du peuple. Fulgence, depuis longtemps crucifié au monde, avait déjà visité les oratoires des martyrs et salué tous les serviteurs de Dieu auxquels il était recommandé, lorsqu'il assista, sous les portiques de la Palme d'Or, aux fêtes de l'entrée royale. Il entendit les discours prononcés par Théodoric, il contempla dans leur splendeur les rangs pressés de la noblesse et de la curie, il fut témoin des pompes du siècle dans toute leur gloire. Ce grand spectacle des magnificences de la terre ne détournait pas son cœur de la contemplation des choses du ciel. Frères, dit-il à ceux qui l'entouraient, quelle ne doit pas être la beauté de la Jérusalem céleste, puisque la Rome de la terre est déjà si éclatante ! Si le siècle présent offre à l'ambition de ses admirateurs tant de luxe et de jouissances, quels honneurs, quelle gloire, quelle paix sont réservés aux saints dans la contemplation de la vérité <sup>1</sup> ! » L'humble religieux put retourner bientôt en Afrique, où Thrasamond laissait une certaine liberté aux catholiques. Le roi Théodoric demeura six mois à Rome. Ce fut une période de tranquillité et de calme relatifs, au milieu du schisme qui divisait l'Église.

9. Au début de l'année 501, Théodoric remit les faisceaux du consulat entre les mains de Faustus Avienus, ce défenseur courageux des droits de Symmaque, dont le *Liber Pontificalis* mentionne le nom avec tant d'éloges. Un pareil choix était significatif. Il blessa profondément les partisans de l'antipape, lesquels redoublaient d'intrigues et d'efforts pour maintenir et faire prévaloir leur créature. Sous l'influence du nouveau consul, ami de Cassiodore et de Boèce, Théodoric déclara qu'il ne voulait nullement intervenir dans une question purement ecclésiastique. Tout ce qu'on put obtenir de lui, c'est qu'il prêterait les mains à la réunion d'un concile où tous les évêques d'Italie seraient invités, afin de rendre la paix à l'église de Rome. Encore ne voulut-il point prendre l'initiative de la

Synode  
romain de  
l'an 501, troi-  
sième sous  
Symmaque.  
Première  
session.

<sup>1</sup> S. Fulgent., *Vita ab ejus discipulo conscripta*; *Patr. lat.*, tom. LXV, col. 150.

convocation, disant qu'elle appartenait de droit au pape. Cette noble délicatesse, de la part d'un roi arien, ne ressemblait guère aux traditions usurpatrices de Constance ou de Valens. Symmaque, plus que personne, désirait la réunion d'une pareille assemblée. Il pria donc le roi d'expédier des lettres d'invitation à tous les évêques d'Italie, ainsi qu'aux métropolitains des Gaules et d'Espagne. Le concile s'ouvrit le x des calendes de novembre, sous le consulat de Rufus Magnus et de Faustus Avienus (25 octobre 501). Nous en avons encore les actes. Voici leur teneur. « Le saint synode, convoqué dans la ville de Rome par ordre du très-glorieux roi Théodoric, a dit : Les évêques de Ligurie, de l'Émilie et de la Vénétie, en se rendant à Rome, ont eu l'occasion de passer par Ravenne et de s'entretenir avec le prince. Ils lui ont respectueusement demandé le motif qui l'avait déterminé à faire venir de contrées si lointaines tant de vieillards âgés et infirmes. Le très-pieux roi leur répondit qu'il avait pris cette mesure pour le bien de l'Église, dans le but d'éclaircir les accusations horribles portées contre le pape Symmaque. — Les évêques, profitant de cette ouverture, lui représentèrent que, malgré les attaques dont il était l'objet, Symmaque seul avait le droit de convoquer un concile, en vertu de son siège et de son principat qui sont ceux du bienheureux Pierre lui-même, conformément à l'institution de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les quatre conciles généraux ont reconnu ce privilège du siège apostolique et son autorité sur toutes les autres églises, de telle sorte que le pontife de ce siège ne peut jamais être soumis au jugement de ses inférieurs. — Le très-puissant roi accueillit favorablement ces observations ; il déclara aux évêques qu'il s'était assuré du consentement de Symmaque pour la convocation du concile et qu'il en avait les preuves écrites. Le roi voulut bien alors, dans sa bonté, leur montrer les lettres pontificales, datées de Rome, qu'il avait entre les mains : elles attestaient que tout s'était fait de concert avec le pape. Après ce rapport fait au vénérable synode réuni par la miséricorde divine dans la basilique Julienne, le saint pape Symmaque entra lui-même dans l'assemblée. Ayant pris place sur son trône, il rendit grâces à la clémence du roi qui avait exaucé ses prières en

procurant la tenue de cette assemblée. Dès lors, tous les scrupules furent dissipés, et la légitimité du concile cessa d'être mise en question. Le pontife déclara qu'il approuvait par son autorité apostolique, selon les règles des saints canons, la réunion présente. Il espérait, ajouta-t-il, que cette déclaration suffirait pour arrêter l'intrusion sacrilège du visiteur appelé à Rome sur la demande de quelques clercs et laïques factieux, contre toutes les lois et traditions ecclésiastiques. Le pape termina en disant que si le vénérable concile commençait par le rétablir dans la plénitude de l'autorité qui lui appartenait et dans la possession des églises dont il avait été injustement spolié, il ne refuserait pas de laisser examiner sa cause et de répondre aux accusations portées contre lui. — La proposition de Symmaque fut approuvée par tous les pères. Mais, comme il s'agissait d'exercer dans Rome un acte d'autorité coercitive en chassant les schismatiques des églises qu'ils occupaient, le concile ne voulut rien entreprendre sans en avoir référé au roi d'Italie. Les légats qui lui furent envoyés, remplirent mal leur mission. Ils revinrent porteurs d'une lettre de Théodoric enjoignant de procéder avant tout à la confrontation du pontife avec ses accusateurs. Jusquelà, le roi s'opposait absolument à ce qu'on changeât rien à l'état des basiliques romaines. Le pape Symmaque ne fit point d'objection à cet ordre royal <sup>1</sup>. »

10. « Une seconde session, continuent les actes, s'ouvrit dans la basilique Sessorienne, dite de Sainte-Croix de Jérusalem. Quelques évêques furent d'avis de recevoir et d'examiner synodalement l'acte d'accusation dressé par les ennemis de Symmaque. Leur motion fut adoptée, comme un moyen d'apaiser les violences et les séditions que les partisans de l'antipape faisaient chaque jour éclater dans la ville. Or, ce mémoire renfermait deux prétentions manifestement contraires à la vérité et au droit. D'une part, il affirmait que les crimes reprochés au pontife avaient été juridiquement prouvés au tribunal du roi Théodoric, tandis que ce prince, consulté à ce sujet, déclara qu'il n'en était rien. Je n'eusse pas, dit-il, remis la cause au jugement des évêques, si ma conscience juridiquement

Seconde  
session.

<sup>1</sup> Labbe, *Collect. Concil.*, tom. IV, col. 1323.

éclairée, avait obtenu la preuve des griefs allégués par les accusateurs. — D'autre part, les adversaires de Symmaque voulaient que les esclaves cités par eux à la charge du pontife fussent entendus, et que leur déposition eût une valeur juridique. Or, les règlements ecclésiastiques défendent de baser une accusation exclusivement sur le témoignage de personnes déclarées par la loi civile incapables de déposer juridiquement. Malgré cette illégalité, le pontife Symmaque se rendit au concile, afin d'y répondre aux articulations de ses ennemis. Mais, durant le trajet, il fut assailli par les factieux qui blessèrent les prêtres et les clercs de son escorte, et les eussent tous massacrés avec lui, sans le concours du comte Aligern et des majordomes royaux Gudila et Védéulf, qui vinrent avec une force armée l'arracher aux mains de ces furieux et le reconduire dans l'enceinte de la basilique du bienheureux apôtre Pierre. En présence de ces désordres, et au milieu de la conflagration des esprits, ajoutent les pères, nous ne vîmes d'autre parti à prendre que d'en appeler de tant de forfaits à la justice de Dieu, et à la conscience du souverain que la Providence a élevé sur le trône d'Italie. Nous adressâmes donc au très-clément Théodoric la relation exacte des événements, lui demandant s'il trouvait convenable, après la tentative d'assassinat dont le pontife Symmaque avait failli devenir la victime, de voir continuer l'enquête commencée. De son côté, Symmaque nous avait fait dire qu'en humiliant à ce point la dignité apostolique, il avait moins tenu compte des canons que du bien de l'Église; qu'il avait affronté sans crainte les poignards levés contre sa personne, parce qu'il se sentait fort de son innocence; qu'enfin il s'en remettait à la décision royale pour faire justice d'hommes rebelles qui n'obéissaient plus ni aux canons ecclésiastiques, ni aux lois civiles. Le très-sérénissime roi, inspiré sans doute par l'Esprit de Dieu, nous répondit qu'il remettait au jugement du concile toute la suite de l'affaire, soit qu'on jugeât ou non à propos de poursuivre l'examen juridique de la cause. Il n'entendait, disait-il, se mêler en rien d'une affaire purement ecclésiastique, et il la remettait tout entière à la décision des évêques. Son seul désir était de voir la paix rétablie enfin au sein de la ville et du clergé de Rome. Ce message fut

reçu par nous avec actions de grâces, et nous remerciâmes le Seigneur d'avoir donné un tel prince à l'Italie. D'un commun accord, il fut convenu que nous emploierions désormais toute notre influence à ramener les schismatiques sous le joug du pontife légitime. Nous conjurâmes le sénat d'envoyer une députation au prince, pour le supplier de donner des ordres en ce sens. Nos exhortations ne furent point écoutées. Les partisans de l'antipape nous accusaient d'apostasie, ils nous reprochaient d'ouvrir la porte à tous les crimes, tandis qu'en réalité nous travaillions à fermer l'ère des massacres et des émeutes, en chassant le loup de la bergerie, en rétablissant dans ses droits le véritable pasteur, en rendant au successeur de Pierre la plénitude du pouvoir qui lui appartient. Nous invoquions l'autorité du prince, lequel donnait lui-même l'exemple à tous ses sujets, en remettant le jugement définitif à l'arbitrage du concile. Enfin, prenant le Seigneur à témoin de la sincérité et de la droiture de nos intentions, après avoir mûrement pesé les besoins de l'Église et les nécessités des circonstances, après avoir, avec l'assistance du secours divin, examiné jusqu'au fond les détails les plus secrets de cette cause, nous avons rendu la sentence suivante : Autant que la prudence et la perspicacité humaines peuvent découvrir la vérité, dont la connaissance parfaite est le privilège de Dieu seul, nous déclarons le pape Symmaque, pontife du siège apostolique, innocent des griefs articulés contre lui. Le peuple chrétien doit refuser toute créance à ces récits calomnieux, reconnaître Symmaque comme le seul pape légitime, et recevoir les saints mystères dans toutes les églises de Rome uniquement de sa main, ou par l'intermédiaire de ministres nommés par lui. Nous n'avons rien découvert de fondé dans les accusations présentées par ses adversaires. En conséquence, et conformément aux décrets royaux qui nous donnent ce pouvoir, nous statuons que toutes les basiliques qui lui ont été enlevées soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de Rome, rentreront sous sa juridiction. Nous exhortons l'universalité des fidèles à ne reconnaître d'autre communion que la sienne. Quiconque s'écarterait (ce

qu'à Dieu ne plaise!) de cette ligne de conduite, encourrait la malediction du ciel. Quant aux clercs qui, dans ces temps de troubles, ont abandonné le véritable pontife et embrassé le parti du schisme, ils doivent retourner à leur évêque et pasteur. Symmaque les traitera avec miséricorde, et daignera leur pardonner le passé. Notre Seigneur et Rédempteur, Jésus-Christ, dont il est le vicaire, se réjouira de retrouver les brebis égarées et de presser l'enfant prodigue sur son cœur paternel. Ceux des clercs qui, après la promulgation de notre sentence, continueraient à célébrer le saint sacrifice, en quelque église de Rome que ce puisse être, sans une autorisation du pontife Symmaque, seront soumis aux censures décernées (par les canons contre les schismatiques déclarés. » Ce décret synodal fut souscrit par soixante-quinze évêques, sous la présidence du métropolitain de Milan, qui le signa le premier en ces termes : « Moi Laurent, évêque de l'église de Mediolanum, j'ai souscrit ce présent statut, dressé en synode, par lequel nous remettons à Dieu seul toute la cause <sup>1</sup>. »

Synode  
romain de  
l'an 502, qua-  
trième sous  
Symmaque.  
*Apologeticus*  
*pro synodo*  
du diacre de  
Pavie  
Ennodius.

11. L'année suivante, un quatrième concile, tenu le 6 novembre 502, dans la basilique de Saint-Pierre, composé de quatre-vingt-un évêques, trente-cinq prêtres et quatre diacres, confirma ce jugement et prononça en dernier ressort sur la valeur de la prétendue loi d'Odoacre et du préfet Basilius, invoquée par les schismatiques dans leur révolte contre Symmaque. Nous avons précédemment reproduit les actes de cette assemblée<sup>2</sup>. Théodoric, convaincu enfin de la mauvaise foi de l'antipape Laurent, donna des ordres pour l'éloigner de Rome. C'était écarter le principal élément de trouble. Cependant, les esprits égarés ne se rendirent pas encore. Le concile chargea le diacre de Pavie Ennodius de publier une réfutation complète des calomnies débitées contre Symmaque. Cette production du disciple de saint Épiphane nous a été conservée. Elle est écrite en un style peut-être trop recherché, souvent même obscur, mais avec une verve et parfois une ironie indignée qui nous font comprendre ce que la lutte conservait d'emportement et d'ardeur. Les schisma-

<sup>1</sup> Labbe, *Collect. Concil.*, tom. IV, col. 1323-1327. — <sup>2</sup> Cf. tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 495-499.

tiques avaient répondu à la sentence du concile par un libelle intitulé : *Adversus synodum absolutionis incongruæ*. L'apologie composée par Ennodius est une réponse énergique à ce pamphlet. « Ils disent, écrivait le saint diacre, que, malgré l'autorité royale, tous les évêques n'ont pas pris part à la délibération, et que dès lors le jugement n'étant pas universel devient nul de plein droit. Esclaves de Satan, ministres de l'enfer sont sans doute ceux qui ne voulurent point prendre part à des délibérations publiques auxquelles on les appela chaque jour ! Qui n'a vu les longues angoisses du vénérable pape, les outrages poussés au point de compromettre sa vie, lorsqu'il réclamait un jugement qu'on différât toujours ! Vous ne voulez pas, dites-vous, qu'on vous appelle les ennemis du pontife romain. En accusant juridiquement Symmaque, vous prétendez n'agir que d'après les intentions du roi d'Italie. Et pourtant vous refusez d'obéir aux ordres formels, positifs, précis du pieux Théodoric. Il a reconnu, avec tout le concile, la fausseté des accusations portées contre Symmaque. Vous dites que l'on a violé dans la sentence synodale le précepte de l'Apôtre, en légitimant la communion de l'adultère. Et moi je vous réponds par l'imprécation de David : « Tu voyais un voleur et tu courais te joindre à lui <sup>1</sup>. » Depuis quand suffit-il qu'une calomnie soit lancée dans le public par la malignité d'un ennemi pour que l'innocent soit opprimé ? Est-ce en vain que le prophète a dit : « Le Seigneur entrera en jugement avec les vieillards qui trompent et pervertissent son peuple ? Malheur à eux ! Leur péché sera puni avec la rigueur qui atteint les villes coupables <sup>2</sup>. » Vous incidentez sur la légitimité du concile lui-même. Il a, dites-vous, été convoqué par l'autorité royale, laquelle n'a jamais eu et ne peut avoir un droit de ce genre. Mais n'avez-vous donc pas lu les actes de cette assemblée, alors que les évêques firent en personne au roi Théodoric la même observation ? Le prince répondit qu'avant de les réunir il s'était assuré du consentement du pape. Mais, ajoutez-vous, le pape dont il est question n'avait pas lui-même le pouvoir de donner cette autorisation, puisqu'il s'agissait précisé-

<sup>1</sup> *Psalm.* XLIX, 18. — <sup>2</sup> *Isa.*, III, 9-14.

ment de juger s'il était réellement le pape. Et moi je vous réponds : Symmaque, à tort ou à raison, était considéré alors comme le vicaire de saint Pierre. Le roi s'entend avec lui pour rassembler les évêques. Le pape demande cette convocation, le roi l'accorde. Quelle garantie pouvez-vous exiger de plus, pour légitimer la tenue du concile? Empêchez-vous le médecin suprême, c'est-à-dire le pape, de chercher un remède aux maux de l'Église? Empêchez-vous un roi chargé de maintenir l'ordre dans ses états de pourvoir aux mesures de pacification et de concorde? Vous n'admettez jamais, dites-vous, que, parmi les privilèges conférés par le Seigneur au bienheureux Pierre et à ses successeurs, se trouve celui de l'impeccabilité personnelle. Libre à vous de penser à ce sujet comme vous l'entendrez. Pour nous, nous croyons que le bienheureux Pierre a eu le mérite et la gloire d'une merveilleuse innocence, nous croyons que ce privilège, qui fut pour lui la récompense de son mérite, il l'obtient pour ses successeurs par sa prière et sa perpétuelle assistance. Et quelle sainteté ne suppose pas le fait d'être élevé à ce comble de la dignité ecclésiastique! Si la vertu pouvait manquer à ceux qui y sont promus, les mérites de leurs prédécesseurs la leur obtiendraient. Le siège apostolique est tel qu'on n'y appelle que les mérites éclatants, ou qu'il fait éclater les mérites de ceux qui y sont appelés. Mais un de vos arguments, le plus perfide à la fois et le plus injuste, est celui-ci : Les évêques du concile ont eu raison de dire que le pontife du siège apostolique ne saurait être jugé par ses inférieurs. Pourquoi donc Symmaque avait-il consenti à répondre devant le concile aux accusations dont il était l'objet? — C'est là ce que vous osez reprocher au vénérable pape qui s'abaisse pour vous sauver, qui s'humilie pour rétablir la paix, qui se sacrifie pour racheter vos âmes! En vérité, je ne puis que répéter le mot du prophète : « La cognée se retournera-t-elle contre la main qui la dirige, la dent de la scie contre l'ouvrier qui l'emploie? » Vous essayez ensuite d'incriminer la conduite des archevêques de Milan et de Ravenne, lesquels, dites-vous, croyaient si peu à l'innocence du vénérable Symmaque qu'à leur arrivée à Rome ils auraient d'abord évité tout rapport de communion avec lui. Sur ce fait,

la ville tout entière peut vous opposer le démenti le plus formel. Tous les fidèles ont assisté aux sacrifices de la messe célébrés dans cette ville par les métropolitains de Ravenne et de Milan. Ces deux illustres évêques ont-ils omis une seule fois de prononcer dans les prières le nom de Symmaque? Ont-ils une seule fois imité votre silence schismatique, et porté à l'autel des oblations découronnées, dont la mémoire du pontife suprême fût absente? Il est vrai que, pour éviter tout soupçon de connivence et ôter aux passions déjà si ardentes un nouveau prétexte de fureur, ils ont cru devoir, jusqu'à l'ouverture du concile, s'abstenir de rapports personnels avec le pontife persécuté : mais la communion de leurs âmes avec la sienne, loin de l'éviter, ils la proclamaient! Vous prétendez encore que nous avons outragé la puissance de notre roi Théodoric, en condamnant et en faisant sortir de Rome le visiteur qu'il avait envoyé au siège apostolique. Certes, il vous conviendrait fort de joindre une accusation de lèse-majesté à toutes celles que vous amoncellez contre le concile! Mais la réalité ne se prête pas aux calculs de votre haine. Quand le roi consentit, sur les instances réitérées de quelques-uns de vos partisans, à passer par-dessus toutes les règles canoniques en envoyant ici un visiteur, il le fit uniquement dans un but de pacification. Afin qu'on ne pût s'y méprendre, il donna à ce visiteur des instructions précises, auxquelles ce dernier avait l'ordre de se conformer rigoureusement. Il lui était enjoint, aussitôt son arrivée dans cette ville, de se rendre à la basilique de Saint-Pierre et de s'entendre avec le pontife Symmaque pour exécuter, au nom du roi lui-même, toutes les mesures que le pape indiquerait (*faciens de sacerdotis voto regis imperium*)<sup>1</sup>. Qui n'aurait pensé qu'un évêque se fût empressé d'obéir à un ordre pareil, quand il eût été de son devoir d'agir de la sorte, même si le roi le lui eût défendu? Le visiteur devait donc saluer d'abord le pape; il devait lui exprimer, au nom de Théodoric, les vues de ce prince par rapport à la réunion d'un concile, où la cause pourrait être

<sup>1</sup> Nous avons mentionné plus haut (n° 8 de ce chapitre) ces remarquables instructions données par Théodoric à l'évêque d'Altinum, lorsqu'il l'envoyait remplir à Rome les fonctions de visiteur du siège apostolique.

canoniquement examinée. Comme il était question d'entendre les dépositions des esclaves cités par les adversaires de Symmaque, il devait promettre au nom du roi que ces esclaves ne seraient point soumis à la torture, que leurs témoignages seraient recueillis par le futur synode non comme des preuves juridiques, ce que les lois civiles et les canons défendent également, mais uniquement comme supplément d'instruction. Je le demande. Le prince pouvait-il mieux témoigner de son respect pour les règles canoniques, tout en se prêtant à la mesure extra-canonique que vous sollicitiez? Cependant vous n'avez pas plus respecté l'ordre du roi de la terre que celui du roi des cieux; vous avez outragé avec une fureur doublement sacrilège et le Christ et Théodoric. L'évêque d'Altinum, enveloppé dans le réseau de vos intrigues, au lieu d'accomplir un message de paix, se fit l'instrument de vos vengeances. Il ne songea même pas à visiter la basilique du bienheureux apôtre. Il passa sans y mettre le pied devant ces *limina* sacrés, que, de tous les points de l'univers, les fidèles viennent baiser au prix de tant de fatigues et de si longs voyages. Direz-vous qu'on fait tort à l'âme glorieuse de Pierre, si l'on prétend restreindre la puissance de son intercession au lieu où sont renfermées ses reliques? Je sais aussi bien que vous que les saints entendent partout la prière de ceux qui les invoquent : mais on ne saurait nier qu'il y a des grâces plus spéciales attachées à leur invocation au lieu même où ils ont souffert le martyre, et d'où ils se sont élancés vers la couronne des cieux. La multitude de guérisons opérées chaque jour au tombeau de saint Pierre en est la preuve. Vous n'avez cependant pas permis à votre visiteur d'accomplir ce devoir de piété. A vos yeux, il se fût compromis en vénérant les reliques du prince des apôtres. Il a donc manqué à tous les devoirs de sa mission. Vous cherchez à le justifier en disant : Le pape nomme des visiteurs pour les autres évêques, il est juste qu'il soit lui-même soumis à la loi qu'il a faite. Je répons à ce sophisme par la vérité canonique. Dieu a voulu que, dans le gouvernement de l'Église, toutes les autres causes fussent terminées par une sentence rendue par des hommes; mais le pontife du siège

apostolique ne peut être jugé par personne. Le Seigneur a réservé les successeurs du bienheureux Pierre à son propre jugement ; et ne craignez pas que la conscience d'un souverain pontife soit mise à l'aise par ce privilège. Sa responsabilité au contraire est d'autant plus formidable qu'elle relève uniquement d'un pareil tribunal. Mais, dites-vous, tous les évêques sont également soumis au jugement de Dieu, ce qui ne les empêche pas d'être jugés encore par le pape. Pourquoi une exception en faveur des souverains pontifes ? C'est parce que le Seigneur s'adressait à eux seuls quand il disait au premier d'entre eux : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église <sup>1</sup>. » C'est encore à Pierre seul qu'il a dit : « Ce que tu lieras sur la terre sera lié au ciel <sup>2</sup>. » Voilà pourquoi tous les saints, tous les pontifes, tous les pères ont exalté d'une voix unanime la prérogative du siège apostolique, vénéré dans l'univers entier et partout considéré comme le chef auguste dont les autres sont membres, en sorte qu'on peut lui appliquer la parole du prophète : « Si cette majesté est humiliée, à qui aurez-vous recours, et que deviendra la gloire d'Israël <sup>3</sup> ? » Je ne relèverai pas en détail chacun de vos chefs d'accusation. Ils sont de telle nature qu'on ne peut seulement les transcrire. A Dieu ne plaise que nous les transmettions, même en les réfutant, aux oreilles de la postérité ! C'est ici qu'il convient d'appliquer la règle de saint Paul : *Inanes quæstiones devita*<sup>4</sup>. De ces propositions que vous énoncez sans pudeur, les unes sont d'abominables inventions, d'autres des récits calomnieux, des propos dénaturés, travestis de leur véritable sens, pour être livrés à la malignité publique. Dans toute cette moisson il ne se trouve que de l'ivraie, pas une seule gerbe que le Père de famille puisse recueillir pour ses greniers. Tout sera jeté au feu et dévoré par la flamme. Que s'il m'était donné, ô mes frères et mes pères, de faire pénétrer dans vos cœurs une parole de concorde et de paix, je mettrais sous vos yeux cette noble cité romaine, la mère et la maîtresse du monde. Elle vous apparaîtrait les yeux baignés de larmes, montrant les blessures dont le schisme a déchiré ses flancs.

<sup>1</sup> Matth., xvi, 18. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 19. — <sup>3</sup> Isa., x, 3. — <sup>4</sup> II *Timoth.*, II, 23.

Elle vous dirait : J'étais brillante et régénérée ; les idoles renversées avaient fait place aux temples du Dieu vivant ; le génie de Rome transformé par le Christ était encore le maître du monde. Des milliers d'enfants, accourus de tous les points de l'univers, se pressaient pour vénérer la chaire sacrée de la confession apostolique (*ad sel'am gestatoriam confessionis apostolicæ*) <sup>1</sup>. Mère féconde, je nourrissais des générations sans cesse renaissantes et les préparais à l'éternité. Quelle dent de vipère a empoisonné soudain les fruits que je portais en ce siècle d'or ? Quel est l'ennemi qui s'est glissé clandestinement dans mon héritage, et le dévaste sous la trompeuse apparence d'un pasteur ? Je ne reconnais plus la race glorieuse de mes premiers enfants. Il est pourtant quelques nobles âmes parmi celles qui se sont laissées entraîner dans cette tourmente. J'aime à les discerner de la foule des pervers. Elles ont conservé la splendeur de la vertu, même au milieu des criminels qui les ont séduites. On peut leur reprocher une crédulité excessive ; mais on ne saurait leur faire un crime d'une faute qui n'est pas la leur. Elles n'ont péché qu'en s'associant au péché d'autrui. Je ne désespère point d'elles. Mais vous, race des carrefours, dont la grossièreté native n'est que trop conforme à la corruption endurcie, vous qui cherchez l'impunité pour vos vices dans le désordre et la confusion dont vous êtes les auteurs, je vous connais et je vous stigmatise ! Jamais vos lèvres n'ont prononcé d'autres paroles que celles du blasphème et de l'impiété. Fidèles à votre origine, vous avez l'horreur du juste. De quels antres ténébreux, de quelles cavernes êtes-vous sortis, pour vous montrer au grand jour et combattre dans cette lutte ? Qui jamais avait vu votre visage, avant les scènes séditieuses de ces derniers temps ? L'ombre et la nuit s'étendent sur votre berceau. Le désordre est votre élément. Retournez dans les ténèbres de votre origine. Laissez-nous jouir en paix de la lumière. Par votre retraite, ou par votre pénitence, rendez enfin la paix à l'Église <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Le lecteur remarquera ici l'une des plus anciennes mentions de la *sedes gestatoria* des souverains pontifes. — <sup>2</sup> Ennod., *Libell. apologetic. pro synodo*, pass. ; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 183-208.

Synode  
romain de  
l'an 503, cin-  
quième sous  
Symmaque.  
Fin du  
schisme.

12. Cette vigoureuse apologie reçut l'approbation la plus complète du v<sup>e</sup> synode romain, tenu l'année suivante (503) dans la basilique de Saint-Pierre, et composé de deux cent dix-huit évêques. « Réunis en la présence du Seigneur, disent les actes, après que les pères eurent pris séance devant la confession du bienheureux Pierre prince des apôtres, le saint synode a dit : Un livre a été composé d'après notre ordre par le diacre Ennodius, pour réfuter les calomnies dont notre iv<sup>e</sup> concile, tenu l'an dernier au portique de la Palme <sup>1</sup>, a été l'objet. Nous demandons qu'il en soit fait solennellement ici lecture. — Quand cette lecture fut achevée, le saint synode dit : L'apologie d'Ennodius sera transcrite intégralement dans les actes synodaux. Nous en approuvons et confirmons tout le contenu, déclarant que l'auteur y a exprimé la vérité telle qu'il convient de la croire et de la transmettre aux siècles futurs. Nous voulons que foi soit ajoutée au livre d'Ennodius absolument comme à nos autres actes synodaux, avec lesquels il est en conformité parfaite. — Le très-bienheureux pape Symmaque prit alors la parole et dit : Qu'il soit fait selon votre volonté unanimement manifestée. D'après le jugement que vous venez de rendre, le livre d'Ennodius sera inséré dans les actes apostoliques et en partagera l'autorité. — Les évêques accueillirent ces paroles par l'acclamation trois fois répétée : Qu'il soit fait ainsi ! Nous vous en prions. — Puis évêques et prêtres ajoutèrent : Nous demandons qu'on prononce l'anathème contre les calomnieurs sacrilèges qui ont osé citer le pape Symmaque à leur tribunal, et formuler contre lui un acte de déposition. Nous demandons qu'on étende l'anathème à ceux qui ont insulté notre synode et écrit contre son autorité des libelles outrageants. — Après cette proposition, huit fois de suite ils s'écrièrent : Christ, exaucez-nous ! Longue vie au pape Symmaque ! dix fois : Qu'il ait les années de Pierre, comme il en a le siège ! douze fois : Qu'il soit fait ainsi, nous vous en prions <sup>2</sup> ! — Quand les acclama-

<sup>1</sup> On avait donné au synode précédent le nom de *Palmaris*, parce qu'il s'était tenu près du portique de Saint-Pierre, dans un édifice bâti sur l'emplacement de la tribune impériale où jadis Néron distribuait des palmes et des couronnes aux vainqueurs du cirque.

<sup>2</sup> *Exaudi Christe! Symmacho papæ vita! Cujus sedem et annos! Ut fiat rogamus!*

tions eurent cessé, Symmaque, l'évêque de l'Église catholique romaine, dit : Votre fraternité, vénérables pères, n'a cessé, avec un zèle plein d'amour, de piété et de vigilance, au prix des plus rudes travaux et des plus périlleux efforts, de défendre la cause de l'Église et de soutenir le siège apostolique, ce siège établi sur la confession immuable de Pierre, auquel, malgré notre indignité, le Seigneur a voulu nous promouvoir. Pendant que notre faiblesse était en butte aux attaques les plus cruelles, vous avez déployé un courage viril contre les révoltés et les calomniateurs, qui déchiraient notre réputation et attaquaient notre personne. Vous avez opposé une invincible résistance à ces perturbateurs, ennemis de toute paix, dont le cœur est sans cesse aiguillonné par l'esprit de division et de trouble. Mais aujourd'hui qu'avec l'aide de Dieu le succès a couronné votre patience, en ce moment où la tranquillité est rétablie dans l'Église de Jésus-Christ, je vous demande d'user de miséricorde envers nos persécuteurs. Au point de vue strict du droit, ils ont mérité l'anathème ; mais au nom de la charité il convient de leur appliquer le précepte de Notre-Seigneur qui nous enjoint de pardonner à nos frères, si nous voulons que le Père céleste nous pardonne à nous-mêmes. Couvrons-les donc du voile de l'indulgence et de l'oubli. Afin de prévenir le retour des attentats qui ont affligé l'Église et désolé ce siège apostolique, il suffira de renouveler en les confirmant les décrets solennels antérieurement édictés contre les schismatiques, les persécuteurs des évêques, les intrus, les usurpateurs de titres, dignités et possessions ecclésiastiques. Si ces mesures, bien aimés frères, vous paraissent dans votre prudence propres à confirmer et à maintenir la paix dont nous jouissons, veuillez exprimer en toute franchise votre avis. — Le synode acquiesça unanimement à cette miséricordieuse proposition, et adopta le décret suivant : Appuyés sur la tradition et l'autorité de tous les saints pères, dont nous confirmons les règlements, nous flétrissons et condamnons les persécutions contre l'évêque, les tentatives de schisme ou de dévastation contre l'Église, les violences contre les serviteurs de Dieu, de quelque part qu'elles viennent, à quelque époque qu'elles se pro-

duisent, soit de nos jours, soit dans les siècles futurs. Quiconque aurait l'audace de les renouveler, s'il est clerc, sera déposé; s'il est religieux, ou laïque, excommunié, et s'il persévérerait dans sa rébellion, frappé d'anathème. On récompensera par des honneurs ceux qui porteront à la connaissance de l'Église les complots isolés ou publics qui pourraient se tramer contre les pontifes. Les auteurs de ces conspirations seront passibles de l'exil et de la confiscation de leurs biens <sup>1</sup>. »

13. L'admirable mansuétude du pontife porta ses fruits. La grande majorité des schismatiques, abjurant de trop longues erreurs, profita du pardon qui lui était si généreusement offert. Voici en quels termes un diacre de l'église romaine, Cœlius Joannes, formulait sa rétractation : « Ayant eu le malheur de me séparer de la communion catholique, je reconnais aujourd'hui ma faute, et j'implore de votre béatitude la grâce d'une réhabilitation. Je souscris à la sentence d'anathème prononcée par le vénérable synode contre Pierre d'Altinum et l'antipape Laurent. Si jamais il m'arrivait de retomber dans de semblables égarements, je me sou mets d'avance à toutes les censures de l'Église. Ainsi rédigé et souscrit de ma main, le XIV des calendes d'octobre, sous le consulat du clarissime Messala (18 septembre 506 <sup>2</sup>). »

Rétractation  
du diacre  
Cœlius  
Joannes.

## § II. Églises des Gaules.

14. Le schisme était terminé. Malgré sa violence et la perturbation qu'il avait jetée dans Rome, on peut dire que par ses excès mêmes il avait contribué davantage à mettre en relief le caractère auguste et la prééminence incontestée du souverain pontificat. Amis et ennemis de Symmaque s'accordaient pour reconnaître la maxime que nous avons déjà rencontrée au temps de saint Marcellin : « Le pape juge tous les évêques et ne peut être jugé par personne. » Ce sentiment était unanime en Occident, et les Gaules l'exprimèrent dans un monument que nous avons encore et

Lettre de  
saint Avit au  
sénat  
romain.

<sup>1</sup> Labbe, *Collect. Concil.*, tom. IV, col. 1364-1367, pass. — <sup>2</sup> Labbe, *Concil.*, tom. IV, col. 1401.

qui est l'une des plus belles pages de nos annales ecclésiastiques. Lorsqu'on apprit au delà des Alpes qu'un concile d'Italie avait prononcé une sentence dans l'affaire de Symmaque, tous les évêques s'émurent et chargèrent saint Avit, métropolitain de Vienne, de présenter par écrit leurs protestations. La lettre de saint Avit est adressée au consulaire Faustus et au sénateur Symmaque, futur beau-père de Boèce. « La situation de l'église romaine est telle, disait-il, que j'aurais vivement désiré pouvoir en personne faire le voyage d'Italie ; mais les circonstances s'y opposent ; je veux du moins porter à votre connaissance les sentiments de l'épiscopat des Gaules, afin qu'il en soit tenu compte dans une délibération qui intéresse toute la catholicité. Les divisions politiques de notre patrie n'ont pas davantage permis aux évêques mes frères de se rendre au concile ; cependant j'ai eu soin de les consulter tous isolément et de recueillir leur avis. Il est unanime et j'ai reçu d'eux la mission de vous l'exposer dans cette lettre. Nos alarmes furent vives et profondes à la nouvelle du schisme de Rome, car nous sentions que l'épiscopat, dont nous sommes membres, est gravement compromis quand son chef est ainsi attaqué : C'est alors que nous avons reçu d'Italie le décret porté par le concile de Rome au sujet du pape Symmaque. Il n'est pas aisé de comprendre en vertu de quel principe un supérieur peut être jugé par ses inférieurs. L'apôtre nous fait un précepte de ne pas recevoir légèrement d'accusation contre un simple prêtre ; de quel droit a-t-on pu en recevoir contre le prince de l'Église universelle ? Le concile l'a bien entrevu dans son décret, en déclinant jusqu'à un certain point sa compétence dans une cause qu'il avait consenti presque témérairement à examiner. Je vous en conjure donc, en ma double qualité d'évêque et de sénateur romain, employez pour le bien de la religion le pouvoir que Dieu vous a donné ; n'aimez pas moins, dans l'église romaine, la chaire de saint Pierre, que vous n'aimez dans Rome la capitale du monde. Si les évêques sont en quelques points repréhensibles, on peut les réformer ; mais si le pape est mis en question, ce n'est plus un évêque seul, c'est l'épiscopat tout entier qui péri-

clite. Vous n'ignorez pas au milieu de quelle tempête d'hérésies nous conduisons, en ce moment, le vaisseau de la foi ; si vous craignez comme nous ces orages, il faut que vous travailliez avec nous à défendre votre pilote. Quand des matelots insensés se révoltent contre celui qui tient le gouvernail, serait-il prudent de céder à leur fureur, en les exposant au danger pour les punir ? Ce n'est pas au troupeau à demander compte au pasteur ; le jugement appartient à Dieu <sup>1</sup>. » Cette magnifique lettre est encore moins honorable pour le pape Symmaque que pour les évêques des Gaules, au nom desquels elle fut écrite (503).

15. Le catholicisme reprenait chaque jour une influence prépondérante dans cette contrée, depuis la conversion de Clovis. Le roi des Francs poursuivait avec ardeur son plan d'unité monarchique. Gondebaud, roi des Burgondes, se trouvait le plus exposé à ses coups, et par le voisinage des deux frontières, et par le récent épisode du mariage de Clotilde d'abord consenti de bonne grâce, puis subitement ensanglanté. « Or, dit Grégoire de Tours, Gondebaud faisait en ce moment la guerre à son frère Godégisèle <sup>2</sup>. Ces deux princes étaient ariens, ainsi que leurs peuples. Godégisèle, en apprenant les victoires de Clovis, lui envoya secrètement des ambassadeurs pour lui dire : Si vous m'aidez à combattre mon frère et que je parvienne avec votre secours soit à le mettre à mort dans une bataille, soit à le déposséder de son royaume, je vous paierai chaque année tel tribut dont il vous plaira de fixer la somme. — Clovis prêta l'oreille à cette proposition et promit de seconder Godégisèle. A l'époque fixée, il se mit à la tête de ses troupes et marcha contre Gondebaud. A cette nouvelle, le roi des Burgondes, ignorant la ruse de son frère, ne songea qu'à se réconcilier avec ce dernier et lui envoya dire : Viens à mon aide. Les Francs s'avan-

Guerre des Francs contre les Burgondes. Mort de Godégisèle.

<sup>1</sup> S. Avit. Vienn., *Epist.* xxxi ; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 248, 249.

<sup>2</sup> Godégisèle régnait sur les contrées qui forment actuellement la Suisse et la Savoie ; sa capitale était Genève. Grégoire de Tours ne nous apprend point le sujet du différend survenu entre les deux frères. Il est probable que Godégisèle revendiquait un agrandissement de territoire. Le partage, en effet, était fort inégal entre lui et Gondebaud, dont le royaume s'étendait depuis Lyon jusqu'à Marseille, sur les plus riches provinces de la Gaule.

cent contre nous et vont s'emparer de tous nos états. Oublions nos querelles et réunissons-nous contre l'ennemi commun, si nous voulons éviter le sort des autres peuples que leurs divisions intestines ont livrés à la merci des Francs. — Godégisèle répondit en ces termes : Je vais partir avec mes soldats, pour t'amener le secours que tu demandes. — Trois armées se virent bientôt en présence : celle de Gondebaud renfermée dans le castrum de Divio (Dijon), celle de Clovis qui s'avancait contre cette place du côté du nord, et celle de Godégisèle arrivant du midi. Les deux dernières ayant fait leur jonction sur les bords de l'Oscara (Ouche), attaquèrent les troupes de Gondebaud, qui furent écrasées. Comprenant enfin la trahison de son frère, Gondebaud s'enfuit à la hâte et descendant le cours du Rhône, courut se réfugier dans la ville d'Avenio (Avignon). Godégisèle victorieux livra à Clovis une partie de la Bourgondie, et vint se fixer triomphant à Vienne, comme s'il eût déjà été maître absolu de tout le royaume (500). Clovis poursuivit sa marche sur Avenio, résolu d'arracher à Gondebaud ce dernier asile avec la vie. Celui-ci, livré au désespoir, ne sachant quel parti prendre, se croyait perdu. Il disait à son conseiller intime, le fameux Aredius, aussi habile que brave : Le danger est partout, et je ne vois plus de ressources. Ces barbares s'acharnent à notre poursuite : ils ont juré de me mettre à mort pour s'emparer de tout le pays. — Il me semble, répondit Aredius, qu'il y a encore un moyen de salut. Il faut à tout prix adoucir la férocité de cet homme (Clovis). Si vous le trouvez bon, je vais jouer le rôle de transfuge, et j'irai dans son camp lui offrir mes services. Une fois admis dans ses conseils, je saurai bien le détourner de ses projets de vengeance. Ayez soin seulement de vous prêter à tous les arrangements et de consentir à toutes les propositions qui vous seront adressées de sa part. Quand Dieu vous aura rétabli dans votre ancienne prospérité, vous reprendrez toute votre liberté d'action. — Gondebaud saisit avidement cette ouverture. Aredius prit congé de lui et se rendit au camp de Clovis. Très-pieux roi, lui dit-il, votre humble serviteur vient se mettre à la disposition de votre puissance. J'ai quitté pour jamais ce misérable Gondebaud. Si vous

daignez jeter un regard favorable sur moi, vous n'aurez pas de sujet plus fidèle, ni plus dévoué. — Clovis l'accueillit sans hésitation et le retint à ses côtés ; c'est qu'en effet Aredius était un conteur admirable, un conseiller prudent, juste dans ses appréciations, fidèle à tous ses devoirs. Clovis mit le siège devant Avenio. Après plusieurs mois perdus en assauts inutiles, l'armée des Francs commençait à se décourager. Un jour Aredius dit au roi des Francs : Votre sollicitude n'a pas besoin de mes avis, je lui soumettrai pourtant une observation qui m'est inspirée par le zèle et le dévouement le plus sincère. Pourquoi consumer vos meilleures forces à l'attaque d'une ville imprenable ? Vous dévastez les campagnes, les prairies, les bois, les oliviers, les vignes ; vous tarissez pour de longues années la fertilité du territoire, sans atteindre votre ennemi. Un tribut annuel imposé à toute cette contrée vous serait mille fois plus avantageux. Envoyez à Gondebaud l'ordre de se soumettre, à condition de vous payer tel subside qui pourra vous convenir. S'il accepte, le pays conservera sa fécondité et versera entre vos mains la plus riche part de ses revenus. S'il refuse, vous serez libre d'agir comme vous voudrez. — L'avis fut agréé, et le roi des Francs traita avec Gondebaud. Celui-ci promit tout ce qu'on voulut, paya une année d'avance, et Clovis se retira avec son armée. Le roi Burgonde ainsi délivré réunit de nouvelles troupes, et vint attaquer son frère Godégisèle dans la cité de Vienne. La famine se fit bientôt sentir parmi les assiégés. Godégisèle jeta dehors toutes les bouches inutiles, c'est-à-dire les femmes, les enfants, les vieillards, les hommes considérés comme impropres au service militaire. Au nombre de ces derniers se trouva par hasard un ouvrier qui avait la charge d'entretenir en bon état les aqueducs de la ville. Indigné du traitement qu'on lui infligeait, il se fit présenter à Gondebaud, et lui indiqua le moyen de pénétrer dans Vienne par les conduits souterrains de l'aqueduc. Une escouade de soldats armés de leviers de fer le suivit par cette route. L'orifice de l'aqueduc débouchant dans l'intérieur de la ville était fermé par une énorme pierre de taille. On la descella au moyen des leviers, et les soldats pénétrèrent dans la cité. Fondant à l'improviste sur les archers qui

couvraient les remparts, ils les massacrèrent, puis, sonnante de la trompette pour avertir les assiégeants, ils leur ouvrirent les portes. Dans le désordre et la confusion de cette surprise, la population de la ville se trouvait resserrée entre deux armées ennemies. Godégisèle se réfugia dans une église arienne, où il fut massacré avec l'évêque hérétique. Une troupe d'auxiliaires Francs qui lui avait été donnée par Clovis se réfugia dans une tour fortifiée. Gondebaud donna ordre de les respecter, leur laissa la vie et les envoya à Tolosa (Toulouse), dans les états d'Alaric, roi des Visigoths. Du reste tous les sénateurs, tous les habitants qui avaient suivi le parti de Godégisèle, furent mis à mort. Gondebaud rétablit sa domination sur la Bourgondie, et le premier acte de son nouveau pouvoir fut d'édicter un code de lois plus douces, qui défendait à ses sujets d'opprimer comme auparavant les gallo-romains <sup>1</sup>. » (500.)

Loi de  
Gondebaud,  
dite loi  
Gombette.

16. Le code mentionné par Grégoire de Tours n'est autre que la législation fameuse qui, sous le nom de loi *Gombette*, devait marquer une période nouvelle de civilisation chez les Burgondes. Gondebaud, dans sa lutte fratricide avec Godégisèle et dans ses relations de plus en plus difficiles avec Clovis, comprit que le parti gallo-romain, jusque-là dédaigné et opprimé par les vainqueurs, était le seul point d'appui sérieux sur lequel il pouvait asseoir avec quelque chance de durée sa domination fort compromise. Trente-deux *comites*, ou comtes de la Bourgondie, dont le préambule officiel nous a conservé la nomenclature, rédigèrent donc le nouveau code divisé en quatre-vingt-neuf titres, et suivi de deux suppléments, le premier contenant vingt titres et le second treize articles. La disposition capitale de toute la loi se trouve dans la clause qui exige, pour la validité de n'importe quelle sentence, la présence simultanée d'un juge romain et d'un comte burgonde : *Nullam causam absente altero iudice vel Romanus comes vel Burgondio iudicare præsumat* <sup>2</sup>. « Le Burgonde et le Romain, dit un autre article, jouiront des mêmes droits <sup>3</sup>. » La pensée de protéger

<sup>1</sup> S. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. XXXII, XXXIII; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 227-230. — <sup>2</sup> *Prolog. leges Gondobadæ*. — <sup>3</sup> Tit. X, § 1.

l'honneur et la dignité des familles gallo-romaines contre les vexations et les injustices de la race conquérante se manifeste par toute une série de dispositions spéciales. « Si une jeune romaine s'est unie à un burgonde sans l'aveu ou à l'insu de ses parents, qu'elle sache qu'elle ne recueillera rien de l'héritage patrimonial<sup>1</sup>. » — « Si un burgonde *ingenuus* (homme libre) s'est introduit pour chercher querelle dans la maison d'un romain, qu'il paie six *solidi* au maître de la maison, et douze autres *solidi* à titre d'amende. Il en sera de même réciproquement, si un romain a cherché querelle à un burgonde<sup>2</sup>. » — « Si un étranger, voyageant pour ses affaires privées, arrive à la maison d'un burgonde, lui demandant l'hospitalité et que le burgonde, pour se soustraire à ce devoir fraternel, lui indique la maison d'un romain, le burgonde paiera trois *solidi* à celui dont il aura indiqué la demeure, et trois autres *solidi* à titre d'amende<sup>3</sup>. » — Les précautions les plus minutieuses étaient stipulées pour que le gallo-romain ne pût être soustrait à la juridiction de ses juges naturels, qui devaient instruire l'affaire et prononcer la sentence selon les règles du droit romain<sup>4</sup>. La vénalité de la justice est l'objet de répressions sévères. « C'est par le maintien de la justice, dit Gondebaud, qu'on se rend digne de la faveur divine, et qu'on assure la durée des empires. Nous avons donc, de concert avec les comtes et les grands de notre royaume, réglé toutes choses de sorte que l'intégrité et la justice des juges repoussent tout présent, toute voie de corruption. Les fonctionnaires et magistrats doivent, à compter de ce jour, tenir la balance égale entre le burgonde et le romain. Que personne désormais n'espère ou n'ose, dans un jugement ou une affaire, recevoir quoi que ce soit de l'une des parties à titre de don ou d'avantage, mais que la partie qui a la justice de son côté l'obtienne, et que pour cela l'intégrité du juge suffise. Nous croyons devoir nous imposer à nous-même cette condition, afin que personne, sous quelque prétexte

<sup>1</sup> *Lex Gondobada*, tit. XII, § 5. — <sup>2</sup> *Ibid.*, tit. XV, § 1. — <sup>3</sup> *Ibid.*, tit. XXXVII, § 6. — <sup>4</sup> *Lex Gondobada*, prolog.

que ce puisse être, n'ose tenter notre intégrité par des sollicitations ou des offrandes, repoussant ainsi de notre personne, par amour de la justice, ce que dans l'étendue de notre royaume nous interdisons à tous les juges. Notre fisc ne doit non plus rien prétendre au delà des amendes édictées par la présente loi. Que les grands, les comtes, les conseillers, les *domestici* et *maiores* (maires) de notre maison, les chanceliers et les comtes des cités et des campagnes, tant burgondes que romains, ainsi que tous les juges délégués, même en temps de guerre, sachent donc qu'ils ne doivent rien recevoir pour les causes traitées ou jugées devant eux, et qu'ils ne doivent non plus rien demander aux parties à titre de promesse ou de récompense. Les parties ne doivent pas non plus être forcées de composer avec le juge, de manière à ce que celui-ci en reçoive quelque chose. Que si l'un des juges ou fonctionnaires ci-dessus nommés se laisse corrompre, et malgré nos lois, est convaincu d'avoir reçu une récompense pour une affaire ou un jugement, quand même la sentence rendue par lui serait intrinsèquement juste, nous voulons, pour l'exemple de tous, que, si le crime est prouvé, il soit puni de mort, de telle sorte cependant que la faute de celui qui est convaincu de vénalité, ayant été punie sur lui-même, ne prive pas de son patrimoine ses enfants ou héritiers légitimes. Le crime de vénalité étant interdit sous les mêmes peines, nous ordonnons, comme l'ont fait nos ancêtres, de juger entre romains suivant les lois romaines. Nos officiers recevront par écrit la forme et la teneur des lois suivant lesquelles ils doivent juger, afin que personne ne puisse arguer d'ignorance<sup>1</sup>. » Cette stipulation par laquelle Gondobaud s'engageait à fournir à tous ses comtes, magistrats et juges burgondes un texte officiel qui leur permettrait de juger entre romains suivant les lois romaines, est importante. Elle fut religieusement exécutée. Par l'ordre du roi, le jurisconsulte romain, Papianus, composa, sous le titre de *Liber responsorum*, un nouveau résumé du code Théodosien combiné en vue du plus grand rapprochement possible entre

<sup>1</sup> *Lex Gondobada, prolog.*

les deux législations. Le texte de Papianus devint donc, parallèlement avec la loi Gombette, le code simultanément des gallo-romains soumis aux burgondes, et devait avec le temps se substituer complètement à celle-ci. Les principes généraux de l'un et de l'autre étaient à peu près les mêmes. La loi romaine déclarait les femmes inhabiles à succéder au trône; les Burgondes professaient la même doctrine et l'étendaient non-seulement à la puissance royale mais aux domaines provenant de la munificence du roi. « Ces sortes de biens, dit la loi Gombette, passeront sans partage aux enfants mâles des donataires, pour être perpétués dans leurs familles. » C'était là une véritable institution de majorats, dont l'utilité civile et politique était alors évidente. Il fallait à la fois attacher au sol une race jusque-là disposée aux aventures de la vie nomade, et assurer sa prépondérance sur le territoire que la conquête lui avait assigné. Voilà pourquoi les titulaires d'un fief (*feodum*), ou alleu (*alodium*), dû à la munificence royale, n'ont en aucun cas la faculté de l'aliéner ni de le vendre à un étranger. Tout au plus ils pourront le rétrocéder à leur hôte romain (*secus hospes romanus*), c'est-à-dire au gallo-romain dont le conquérant burgonde avait partagé les fonds par moitié. Mais pour qu'une aliénation ou vente de ce genre fût autorisée, il fallait que le vendeur d'un côté, et l'acheteur de l'autre, fournissent la preuve que chacun d'eux possédait d'autres domaines sur le territoire burgonde. L'influence chrétienne se laisse déjà saisir, quoique d'une façon encore très-indécise, dans la loi Gombette. Ainsi, le législateur fait effort pour réagir contre la facilité avec laquelle les barbares s'affranchissaient du lien conjugal. « Le mari ne pourra divorcer que dans l'un des trois cas prouvés qui suivent : l'adultère, les maléfices, la violation des tombeaux. Le mari qui abandonnera sa femme sans avoir établi contre elle qu'elle s'est rendue coupable de l'un de ces trois crimes, perdra son droit sur ses enfants. La femme qui abandonnera son mari sans cause légitime sera étouffée dans la boue. Le mari qui chassera de même sa femme sera tenu de lui procurer un autre époux apportant un bien égal, et il paiera en outre douze *solidi* d'amende. » Il y a loin de ces prescriptions, les unes étranges, les

autres cruelles, à une notion saine et complète du dogme chrétien de l'indissolubilité du mariage ; mais il faut tenir compte de l'élément païen encore mêlé dans une notable proportion, chez les Burgondes, à l'arianisme officiel. Pour les païens, des restrictions de ce genre à la liberté absolue dont ils avaient joui jusque-là devaient paraître déjà fort incommodes, et sans doute ils les trouverent gênantes. La condition de l'esclave, des pauvres, de la femme et des enfants, d'ordinaire si maltraités chez les barbares, reçut aussi des adoucissements. L'esclave affranchi ne pourra plus être privé de la liberté par son maître pour de légères offenses ; il faudra un jugement fondé sur sévices graves, et l'action juridique se poursuivra selon les règles (romaines) employées à l'égard des affranchis. — « Ceux qui n'ont pas de bois pourront librement aller en couper dans les forêts. » — « La vierge qui se consacre au Seigneur aura sa part dans la succession paternelle. Si une femme burgonde, après la mort de son mari, passe, comme il arrive, à de secondes ou à de troisièmes noces, et si elle a des fils de chaque mariage, qu'elle possède en usufruit tant qu'elle vivra le *wittemon* (donation nuptiale <sup>1</sup>) ; mais, après sa mort, chacun des fils reprendra ce que son père avait donné à sa mère ; en aucun cas, la femme n'aura droit de donner, vendre ou aliéner le *wittemon*, de manière à en frustrer ses enfants. » Cette prescription était littéralement empruntée au code Théodosien <sup>2</sup>. Il en est de même de la suivante : « Les donations et testaments faits parmi notre peuple seront valables lorsque cinq ou sept témoins y auront apposé, comme ils le sauront faire, leur sceau ou souscription <sup>3</sup>. » La pénalité, tout en conservant encore des formes évidemment barbares, commence dans la loi Gombette à discerner entre le crime et le délit. Ainsi le *wehrgild*, ou composition pécuniaire, est aboli pour le meurtre volontaire. « Quiconque aura tué un sujet du roi ne

<sup>1</sup> On sait que chez les peuples de race germanique la dot était fournie non par la femme, mais par le mari. *Dotem non uxor marito, sed uxori maritus offert.* (Tacit., *De moribus Germanorum.*)

<sup>2</sup> Cf. *Cod. Theodos.*, lib. III, tit. VIII, l. 3. — <sup>3</sup> Cf. *Cod. Theodos.*, lib. IV, tit. IV, l. 1.

pourra plus se racheter, mais il sera puni de mort. » La composition n'est admise que pour l'homicide perpétré en cas de légitime défense. La loi Gombette punit de mort l'adultère, l'esclave qui aura déshonoré une jeune fille, et le juif qui aura frappé un prêtre. Cette pénalité terrible s'explique par la nécessité de maintenir, d'une part, le respect des mœurs, et de l'autre, celui du caractère sacerdotal, au milieu d'une société pleine de passions fougueuses, de convoitises ou de haines ardentes. C'est probablement pour la même raison que le législateur applique encore la peine de mort au rapt d'un esclave, au vol d'un cheval, d'un bœuf, d'une vache. Cette rigueur excessive suppose chez les barbares l'absence presque complète du respect de la propriété d'autrui, sans pourtant justifier la loi elle-même qui dégénère atrocement et se fait draconienne. Il faut en dire autant de la prescription bizarrement sauvage qui condamne le voleur d'un épervier de chasse à se laisser manger sur le corps par l'oiseau six onces de chair, ou à payer six *solidi*. Enfin le duel était consacré comme une sorte de jugement de Dieu entre les parties qui refusaient soit de prêter le serment, soit de le recevoir. Vainement saint Avit protesta contre cette disposition antichrétienne; elle fut maintenue et passa tellement dans les mœurs des Burgondes que saint Agobard de Lyon et Hincmar de Reims, au ix<sup>e</sup> siècle, la signalaient encore comme un des abus résultant de la loi Gombette. Et pourtant cette loi constituait en somme un progrès véritable sur le passé; elle méritait, au moment de sa promulgation, l'éloge qu'en a fait saint Grégoire de Tours (502).

17. Gondebaud lui dut vraisemblablement la conservation de sa monarchie. Clovis, en effet, après le meurtre de Godégisèle, ne recevant plus les subsides qui lui avaient été promis par le traité d'Avignon, reprit les armes et se ligua avec son redoutable beau-frère Théodoric, roi d'Italie, pour accabler un prince trois fois fratricide et deux fois parjure <sup>1</sup>. Les troupes italiennes s'avan-

Traité de  
paix entre les  
Francs et les  
Burgondes.  
Entrevue de  
Gondebaud  
et de saint  
Avit à Sar-  
biniacum.

<sup>1</sup> Gondebaud avait successivement mis à mort ses trois frères Chilpéric, père de sainte Clotilde, Gondomar et Godégisèle. Une première fois, il s'était parjuré vis-à-vis du roi des Francs, en faisant poursuivre sa nièce, après

cèrent sur les Alpes, pendant que les Francs infligeaient aux Burgondes une sanglante défaite. La médiation de Théodoric et sans doute l'intervention des gallo-romains arrêtaient seules les progrès de Clovis, qui se contenta de la cession du castrum de Divio (Dijon), et exigea des garanties pour le paiement exact du tribut. Gondebaud sentait l'infériorité que son arianisme officiel lui donnait vis-à-vis des populations catholiques de la Gaule, en présence de la race franque. Tous les évêques, dans leurs relations quotidiennes avec ce prince, revenaient sans cesse sur ce point. Nous avons un monument authentique qui nous fait très-bien comprendre la situation, et nous le reproduisons en entier, parce qu'il est l'un des plus intéressants pour notre histoire nationale. C'est le procès-verbal d'une conférence tenue en présence de Gondebaud, l'an 499<sup>1</sup>, entre les évêques catholiques et les prélats ariens. Voici cette pièce. « Le Seigneur qui veille sans cesse sur son Église, inspirait alors merveilleusement le cœur du vénérable Rémi, et lui suggérait les mesures les plus salutaires pour le peuple entier des Gaules. Ses miracles et sa parole convertissaient des multitudes de païens, qui renversaient leurs temples, et foulaient aux pieds les idoles. Par son influence, les évêques de la Bourgondie se préoccupaient du moyen de détruire l'erreur arienne, et de ramener toutes les Gaules à l'unité de la foi. Afin de pouvoir se concerter à ce sujet sans exciter aucun soupçon, Étienne, évêque de Lugdunum, écrivit à un grand nombre de ses collègues et les invita à la fête de saint Just (2 septembre 499<sup>2</sup>), laquelle attirait chaque année un concours immense de pèlerins, à cause

l'avoir solennellement accordée pour épouse à Clovis ; une seconde fois en refusant le tribut annuel formellement stipulé par le traité d'Avignon.

<sup>1</sup> C'est à tort selon nous que M. du Roure, dans son histoire de Théodoric, a remplacé cette date par celle de l'an 501. Baronius, Labbe, Mansi, de même que tous nos historiens nationaux, sont d'accord pour fixer cette conférence à l'an 499. Ils ont incontestablement raison, puisque Gondebaud y fait allusion à la ligue secrètement conclue entre Clovis et Godégisèle. Or, en 501, Godégisèle avait péri dans le sac de Vienne, et n'inquiétait plus la puissance de Gondebaud, son frère et son meurtrier.

<sup>2</sup> Nous avons vu précédemment un récit de la fête de saint Just par Sidoine Apollinaire. (Cf. tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 406 et suiv.)

des miracles qui s'y opéraient par l'intercession du glorieux martyr. Avit de Vienne, Æonius d'Arles, les évêques de Massilia (Marseille) et de Valence, avec plusieurs autres de leurs collègues, se rendirent à cette invitation. Arrivé à Lyon, Étienne les conduisit à Sarbiniacum (Savigny <sup>1</sup>?) où se trouvait alors le roi Gondebaud, afin de le saluer. Les ariens, qui étaient en grand nombre à la cour, usèrent de toute leur influence pour les empêcher d'être admis à l'audience royale, mais le Seigneur déjoua leurs intrigues. Gondebaud voulut les recevoir. Avit <sup>2</sup> prit la parole, bien qu'il ne fût ni par l'âge ni par la dignité hiérarchique le premier des évêques présents; mais tous lui déféraient cet honneur par respect pour son mérite et ses vertus. Si votre excellence, dit-il au roi, veut procurer la paix de l'Église, nous sommes prêts à démontrer par les textes de l'Évangile et des apôtres la vérité

<sup>1</sup> Nous reproduisons l'identification donnée par Fleury et jusqu'ici adoptée. Savigny, bourgade de seize cents habitants, dans le département du Rhône, eut au moyen âge une abbaye célèbre, qui jouissait des droits régaliens. Elle est située à cinq lieues O.-N.-O. de Lyon, dans le canton de l'Arbresle. Nous ne dissimulerons pas toutefois que cette identification nous paraît peu satisfaisante, et ne se prête nullement aux conditions du récit. En effet, quelques lignes plus loin, le narrateur, après avoir raconté la première entrevue des évêques catholiques avec Gondebaud à Sarbiniacum, dit que le lendemain ce prince revint à Lyon par la Saône : *Crastina die, rex per Sagonam rediens ad urbem*. Or, Savigny est aussi loin de Lyon que de la Saône dans l'intérieur des terres, et il est absolument impossible d'imaginer une combinaison topographique pour s'embarquer sur la Saône à Savigny. Nous inclinons à croire que le *Sarbiniacum* du chroniqueur est Albigny, petit village sur la Saône, à 11 kilomètres au nord de Lyon. Il doit son nom à Septimius Albinus, compétiteur de Sévère à l'empire. La bataille où fut tué Albinus eut lieu en cet endroit; l'on y retrouve encore les restes d'un camp retranché, qui, à l'époque de Gondebaud, devait être une villa gallo-romaine. On aura d'abord écrit *S. Albinicum*; puis, par transformation populaire, *Sarbiniacum*.

<sup>2</sup> Le texte porte *domnus Avitus*, de même qu'en parlant de saint Remi il le nomme *domnus Remigijs*. C'est la preuve que ce procès-verbal fut rédigé, peu après la célèbre entrevue, par un auteur contemporain. Nous ferons observer également que, pour la première fois, il offre l'exemple du *domnus*, abréviation de *dominus*, qui est passé depuis en usage et s'est traduit dans notre langue par le *dom*, affecté plus particulièrement chez nous aux Bénédictins, et donné en Italie et en Espagne à tous les membres du clergé séculier et régulier, ou même comme titre d'honneur à certains laïques. Le bréviaire a retenu cette locution dans la *Jube, donne, benedicere*.

absolue de la foi catholique, en sorte qu'il ne puisse rester l'ombre d'un doute sur la fausseté de la doctrine arienne. Vous avez ici des hommes versés dans la science théologique, ordonnez-leur de venir conférer avec nous. Vous serez vous-même juge de la conférence. — Si votre foi est véritable, répondit Gondebaud, pourquoi les évêques Francs, vos collègues, n'empêchent-ils pas Clovis de me faire la guerre, et de se liguier avec mes ennemis pour me perdre? La foi se traduit par les œuvres; elle ne s'accorde ni avec la convoitise du bien d'autrui, ni avec la soif du sang. — Avit répondit humblement, avec une douceur et une modestie angéliques : Nous ignorons dans quel but et pour quel motif le roi des Francs vous fait la guerre. Mais l'Écriture enseigne que les royaumes sont souvent détruits parce qu'ils ont abandonné la loi divine. Le Seigneur suscite de toutes parts des ennemis contre ceux qui se déclarent les siens. Revenez donc avec votre peuple à la loi de Dieu, et Dieu rendra la paix à vos états. — Est-ce que je ne professe pas la loi de Dieu? s'écria Gondebaud. Quoi ! parce que je n'admets pas qu'il y ait trois dieux, vous oseriez prétendre que je suis un païen ! Moi aussi j'ai lu l'Écriture sainte ; je n'y ai pas trouvé trois dieux, mais un seul. — A Dieu ne plaise, ô roi, répondit l'évêque, que nous professions une pareille doctrine ! « Ton Dieu est un, ô Israël ! » dit l'Écriture. Mais ce Dieu, un dans son essence, forme une trinité de personnes. Le Fils et le Saint-Esprit sont un seul Dieu avec le Père. La substance divine est la même entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit, en sorte que le Dieu qui a parlé autrefois par les prophètes, puis par la bouche de son propre Fils, et qui ne cesse de nous diriger par son Esprit-Saint, est un seul et même Dieu en trois personnes distinctes, consubstantielles et coéternelles. Telle est la foi que nous professons, et dont nous sommes prêts à fournir la démonstration. — Gondebaud écoutait avec une attention calme et paisible ces paroles de l'évêque, qui continua en ces termes : Si votre éminente sagesse daignait s'appliquer à reconnaître la vérité dogmatique de notre enseignement, quelle source de grâces et de prospérités pour vous-même et pour votre peuple ! La paix et l'abondance couron-

neraient les tours de vos forteresses <sup>1</sup>. Tant que vos conseillers s'obstinèrent à rester les ennemis du Christ et de la foi catholique, ils attireront sur votre royaume et vos sujets des calamités et des revers. Les périls seraient conjurés, nous l'espérons du moins, si, exauçant notre requête, vous donniez l'ordre à vos évêques de conférer publiquement avec nous de ce grave sujet en présence de votre sublimité. Tous alors pourraient se convaincre que le Seigneur Jésus est vraiment le Fils éternel du Père éternel, en union avec l'Esprit-Saint coéternel à l'un et à l'autre, et que ces trois personnes divines sont un seul et même Dieu, béni dans les siècles des siècles, avant tous les temps, sans commencement ni fin. — Après avoir ainsi parlé, Avit se prosterna aux pieds du roi en versant un torrent de larmes. Les autres évêques firent de même. Gondebaudo, vivement ému, s'inclina pour les relever. Il leur donna l'assurance qu'il prendrait leur avis en considération et leur ferait bientôt connaître sa réponse <sup>2</sup>. »

18. « En effet, dès le lendemain, le roi étant revenu par la Saône à Lugdunum (Lyon), fit mander au palais Étienne et Avit. Il sera fait comme vous le désirez, leur dit-il. Mes évêques acceptent la conférence et sont prêts à vous démontrer que nulle personnalité ne peut être coéternelle ni consubstantielle à Dieu. Cependant, pour éviter l'agitation et le trouble, je ne veux pas que la discussion ait lieu devant tout le peuple. Mes sénateurs et quelques autres personnages que je désignerai moi-même y assisteront seuls. De votre côté, choisissez ceux que vous voudrez y admettre, mais en petit nombre. La séance se tiendra demain, en cette salle même de mon palais. — Avit et Étienne ayant pris congé du roi revinrent annoncer cette nouvelle à leurs collègues. Or, on était à la vigile de la solennité de saint Just (1<sup>er</sup> septembre). Les évêques eussent désiré remettre la conférence au lendemain de la fête, mais ils ne voulurent pas même le proposer, dans la crainte de compromettre par le moindre délai le bien qui pouvait résulter d'une pareille conjoncture. Tous

Conférence  
de Lugdunum  
entre les  
évêques ca-  
tholiques et  
les évêques  
ariens.  
Premier jour.

<sup>1</sup> *Psalm.* CXXI, 7. — <sup>2</sup> S. Avit., *Collat. coram Gondebaldo advers. Arianos*; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 387.

ensemble ils passèrent la nuit en prières au tombeau de saint Just, afin d'obtenir, par l'intercession du glorieux martyr, la bénédiction du Seigneur sur la grande entreprise. Or, durant cette nuit, le lecteur ayant commencé selon la coutume par la récitation d'un passage des livres de Moïse, il tomba sur cette parole : « J'endurcirai le cœur du Pharaon, je multiplierai les signes et les prodiges sur la terre d'Égypte, mais il ne vous écoutera pas <sup>1</sup>. » Quand, après le chant des psaumes, le lecteur ouvrit le livre des Prophètes, il rencontra tout d'abord ce verset d'Isaïe : « Aveugle le cœur de ce peuple, ferme-lui les yeux et les oreilles, de peur qu'il ne voie, n'entende, ou ne comprenne la vérité <sup>2</sup>. » D'autres psaumes furent ensuite chantés, et le lecteur ouvrit l'Évangile. Le passage qui lui tomba sous la main fut celui-ci : « Malheur à toi, Corozain ! malheur à toi, Bethsaïda ! car si les villes de Tyr et de Sidon avaient vu les miracles qui se sont accomplis au milieu de vous, elles eussent fait pénitence sous la cendre et le cilice <sup>3</sup>. » Enfin, à l'ouverture du livre contenant les épîtres apostoliques, le lecteur rencontra ce texte : « *Secundum autem duritiam tuam et impenitens cor, thesaurizas tibi iram in tempore ire* <sup>4</sup> » Les évêques remarquèrent cette triple coïncidence et connurent que Dieu permettait la série fort significative de ces passages, pour leur faire comprendre que le cœur de Gondebaud s'endurcirait contre la vérité. Cette pensée les remplit de tristesse et d'amertume, et ils achevèrent cette nuit dans les larmes. Le lendemain, à l'heure fixée, accompagnés d'un certain nombre de prêtres et de diacres, et de quelques catholiques éminents, tels que Placidus et Lucanus qui remplissaient des charges considérables dans la milice royale, ils se rendirent au palais. De leur côté, les ariens avec leurs partisans prirent séance. Lorsque tous furent assis en présence du roi, Avit, au nom des catholiques,

<sup>1</sup> Exod., VII, 3, 4. — <sup>2</sup> Isa., VI, 10. — <sup>3</sup> Matth., XI, 21.

<sup>4</sup> Rom., II, 5. — L'office public décrit ici par le chroniqueur répond assez exactement aux trois nocturnes de nos Matines actuelles. On voit que le texte des leçons n'était point encore fixé et que le lecteur le prenait au hasard dans l'ordre suivant : Livres historiques et prophétiques de l'Ancien Testament, Évangile et Épîtres des apôtres.

et l'évêque Bonifacius, au nom des ariens, commencèrent la discussion. Avit appuya la foi véritable sur les témoignages de l'Écriture : il le fit avec tant d'éloquence qu'on eût dit un autre Tullius (Cicéron). Le Seigneur inspirait visiblement chacune de ses paroles, et leur donnait une grâce qui séduisait tous les cœurs. Les ariens étaient consternés; Bonifacius, leur orateur, qui avait apporté jusque-là une grande courtoisie dans la discussion, ne trouva rien à répondre. Il se borna à entasser objections sur objections, comme s'il eût voulu, en prolongeant la controverse, fatiguer la patience du roi. Avit le pressa de répondre d'abord aux arguments qu'il venait de faire valoir. Serré de près par la logique de son adversaire, Bonifacius ne put trouver aucune raison acceptable, et se lança dans des récriminations calomnieuses. Il accusait les catholiques de pratiquer l'art des magiciens et d'enseigner l'idolâtrie. Gondebaud voyant son embarras leva la séance, et dit que le lendemain on reprendrait la discussion, pour laisser à Bonifacius le temps de préparer ses réponses. Tous les évêques se retirèrent donc avec les autres catholiques. Comme l'heure n'était pas encore avancée, ils se rendirent à la basilique de Saint-Just, célébrant les louanges du Seigneur et remerciant la miséricorde divine qui leur avait ménagé un pareil triomphe sur ses ennemis <sup>1</sup>. »

19. « Le lendemain (3 septembre), les évêques catholiques, avec le même cortège que la veille, se présentèrent au palais. Aredius se tenait à l'entrée et voulut les empêcher d'entrer. De telles conférences, dit-il, n'ont d'autre effet que de soulever les esprits de la multitude. Elles ne peuvent amener aucun résultat avantageux. — L'évêque de Lugdunum, Étienne, connaissait Aredius. Il savait que ce personnage, bien qu'il professât intérieurement notre foi, affectait de se montrer favorable aux ariens pour se maintenir dans la faveur de Gondebaud. Ne craignez rien, lui répondit-il. Loin de produire les funestes effets que vous redoutez, une discussion qui n'a d'autre but que la recherche impartiale de la vérité, sera au contraire un élément de concorde et de paix. La vérité, outre qu'elle

Second jour  
de la confé-  
rence.  
Confusion des  
ariens.

<sup>1</sup> Avit., *Collat. cor. Gondebaldo*; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 388-390.

est l'unique voie du salut, a des charmes et des attraits qui unissent tous les cœurs. — Étienne ajouta que le roi lui-même leur avait fixé l'heure et le lieu du rendez-vous, en sorte qu'Aredius n'osa plus résister. Ils entrèrent donc. En les voyant, Gondebaud se leva de son trône, vint à leur rencontre, et, se plaçant entre Étienne et Avit, il leur parla de ses griefs contre son frère Godegisèle et de l'alliance conclue entre ce prince et le roi des Francs. Les deux évêques lui répondirent que le meilleur moyen d'assurer la paix était de s'unir dans les questions de foi. Ils lui offrirent franchement leur intervention dans ce sens, s'il voulait lui-même travailler au rétablissement de l'unité catholique. Gondebaud ne répondit rien. Chacun reprit sa place comme la veille. Avit, recommençant la discussion, exposa avec lucidité la doctrine catholique, et prouva avec une admirable éloquence que nous n'adorons pas trois dieux. Ce discours avait pour but de détruire les allégations calomnieuses que Bonifacius avait précédemment avancées contre notre prétendue idolâtrie. Lorsqu'Avit eut cessé de parler, Bonifacius se leva pour lui répondre ; mais il ne fit que reproduire le torrent d'injures et d'outrages dont il nous avait déjà abreuvés. Il vociférait avec une telle fureur, qu'il finit par ne plus pouvoir articuler une parole, et retomba épuisé sur son banc. Le roi attendit assez longtemps que l'orateur arien eût repris ses forces ; enfin il se leva, en lançant à Bonifacius un regard indigné. Prince, dit Avit en montrant les autres évêques ariens, si votre sublimité daignait permettre à ceux-ci de continuer la discussion, on pourrait arriver à conclure. — Gondebaud ne répondit pas, et les ariens qui l'entouraient gardèrent de même le silence, tant ils redoutaient la science et la sagesse d'Avit. Celui-ci reprit alors : Si aucun de vous ne se sent la force de répondre à nos arguments, pourquoi ne pas franchement vous réunir à nous dans la foi véritable ? — Les ariens accueillirent cette parole par des murmures. Avit, sûr de la vérité et plein de confiance dans le Seigneur, dit à Gondebaud : Puisque nos raisons ne peuvent les convaincre, j'ai la certitude que Dieu ne refusera pas un miracle pour confirmer la vérité de notre foi. Que votre sublimité ordonne que les évêques ariens et nous, tous ensemble, nous

nous rendions au tombeau de saint Just. Là, nous interrogerons ce glorieux martyr sur la vérité de notre foi et Bonifacius sur la vérité de la sienne. Jésus-Christ décidera lui-même par la bouche de son serviteur. — Cette étonnante proposition surprit le roi; il paraissait incliner à l'admettre; mais les ariens s'écrièrent qu'un pareil expédient constituerait un sacrilège. Recourir à des incantations et à des pratiques de magie, dirent-ils, ce ne serait pas prouver notre foi, mais tomber dans la malédiction encourue jadis par Saül<sup>1</sup>. Nous avons pour nous le texte des Écritures. Il est plus fort que tous les prestiges. — Ils répétèrent ces exclamations pendant quelques minutes avec un tumulte et une fureur incroyables, hurlant plutôt que criant (*boantes potius quam vociferantes*). Le roi, qui s'était déjà levé de son siège, prit par la main Étienne et Avit. Il passa avec eux dans son appartement, et quand ils furent seuls, il les embrassa avec tendresse, leur demandant de prier pour lui. Les deux évêques connurent alors les perplexités et les angoisses de son cœur. Cependant, comme le Père de toute vérité n'avait pas appelé<sup>2</sup> ce prince, Gondebaud ne put arriver à la foi du Fils, et ainsi se vérifia la parole de l'Apôtre : *Non est volentis, neque festinantis, sed miserentis Dei*<sup>3</sup>. A partir de ce jour un grand nombre d'ariens se convertirent et furent baptisés. Ainsi le Seigneur glorifia notre foi en présence de tout le peuple, par l'intercession de saint Just<sup>4</sup>. »

20. Tel est le procès-verbal de la conférence de Lugdunum. « Gondebaud avait reconnu, dit Grégoire de Tours, la fausseté des doctrines ariennes. Il l'avoua au bienheureux Avit, lui déclara qu'il confessait la consubstantialité du Fils et de l'Esprit-Saint avec le Père, et pria l'évêque de le réconcilier secrètement avec l'Église par l'onction du chrême<sup>5</sup>. — Si vous croyez sincère-

Relations  
et correspon-  
dances de  
Gondebaud  
avec S. Avit.

<sup>1</sup> *Reg.*, cap. xxviii; cf. tom. II de cette *Histoire*, pag. 326-328. — <sup>2</sup> *Joan.*, vi, 44. — <sup>3</sup> *Rom.*, ix, 16. — <sup>4</sup> *Avit.*, *Collat. cor. Gundebaldo advers. Arianos*; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 390-392.

<sup>5</sup> *Clam ut chrismaretur expetiit*. « Ces paroles, écrit dom Gervaise, ont été l'occasion de plusieurs disputes entre les théologiens pour en déterminer le sens. Les uns ont prétendu que Gondebaud demandait le baptême sous le nom du chrême, parce que dans ce sacrement il se fait une onction avec le chrême sur le sommet de la tête de la personne qui est baptisée. D'autres ont cru que c'était le sacrement de confirmation désigné par les anciens sous ce nom, parce qu'ils considéraient, dit-on, le chrême comme la matière et la

ment, répondit l'homme de Dieu, il vous faut le manifester publiquement et sans hésitation. C'est le précepte de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même : « Quiconque aura confessé mon nom devant les hommes, je le glorifierai moi-même devant mon Père qui est aux cieux <sup>1</sup>. » Vous êtes roi, et n'avez aucun motif sérieux de crainte. Vous appréhendez, dites-vous, un mouvement populaire : et c'est là ce qui vous empêche de rendre publiquement hommage au créateur du monde ! Bannissez ce vain scrupule et n'hésitez pas à proclamer la foi qui est dans votre cœur. Vous oubliez que, du jour où vous l'auriez fait, tous les Burgondes suivraient votre exemple. C'est vous qui êtes le chef du peuple, et non le peuple qui est le vôtre. — Gondebaud ne sut que répondre à cette vive exhortation, il resta troublé et confus. Cependant il n'eut pas le courage de suivre le conseil du saint évêque. Jusqu'à la fin de sa vie il n'osa point confesser publiquement l'égalité et la consubstantialité des personnes divines <sup>2</sup>. » On a vu que Clovis, dans le diplôme de Miciacum, affirmait au contraire cette foi avec une netteté et une précision qui ne laissent place à aucun subterfuge. La formule : *In nomine sanctæ, individuæ, æqualis et consubstantialis Trinitatis* <sup>3</sup>, dont il se servit alors, et qui passa depuis dans les protocoles de notre chancellerie nationale, était la protestation de l'orthodoxie des Francs contre l'arianisme des Burgondes et des Goths. Bien qu'il eût résisté aux instances de saint Avit, Gondebaud n'en continua pas moins avec le saint évêque des relations de plus en plus respectueuses et confiantes. Il le consultait sur les difficultés d'interprétation que lui présentait la lecture des livres

partie la plus essentielle de ce sacrement. Mais ce n'est ni l'un ni l'autre que Gondebaud demandait, et je prouverai que ce n'était qu'une pure cérémonie autrefois établie dans l'Église pour la réconciliation des hérétiques. » En effet, D. Gervaise, dans une dissertation longue et savante, établit que l'usage de la primitive Église était de réconcilier les hérétiques par l'onction du chrême, l'imposition des mains et l'injonction d'une pénitence. (D. Gervaise, *Hist. de Boèce*, Append., *Dissertation théologique sur ces paroles de Gondebaud roi de Bourgogne à saint Avit évêque de Vienne* : « Donnez-moi en particulier l'onction du chrême. » (Cf. *Patr. lat.*, tom. LXIV, col. 1539-1574.)

<sup>1</sup> Matth., x, 32. — <sup>2</sup> Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. xxxiv; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 230, 231. — <sup>3</sup> Cf. chap. précédent.

saints. Voici un message, ou plutôt un billet fort curieux, adressé par le royal disciple à son maître dans la science sacrée : « *Domnus Gundobaldus rex Avito Viennensi episcopo*. J'ai entendu lire hier un passage d'Isaïe, au sujet duquel je veux consulter votre sainteté. Le texte est ainsi conçu : « La loi procédera de Sion, et la parole du Seigneur de Jérusalem. Elle deviendra la règle des nations et le code des peuples les plus lointains. Alors, brisant le fer des épées et des lances, ils le convertiront en socs de charrue et en faucilles. Une race ne s'élèvera plus contre l'autre, et l'on cessera de faire la guerre <sup>1</sup>. » Je joins à ce passage le verset suivant du livre des *Rois* qui se rapporte au même ordre d'idées : « Chacun se reposera à l'ombre de sa vigne et de son figuier, et la terreur des armes cessera dans le monde <sup>2</sup>. » Maintenant je voudrais savoir de vous si les temps prédits par cette prophétie sont déjà venus, ou bien s'ils sont encore à venir. Daignez me donner par écrit votre réponse <sup>3</sup>. » — Cette consultation ne manquait ni d'intérêt ni d'actualité. Gondebaudo, l'un des plus belliqueux parmi les rois qui se partageaient alors le territoire des Gaules, devait naturellement être frappé du contraste que la paix du règne de Jésus-Christ, prophétiquement décrite par Isaïe, offrait avec la situation présente, au moment où les races barbares, après avoir renversé l'empire romain, tournaient les unes contre les autres le fer de leurs épées et de leurs lances, sans songer le moins du monde à les transformer en instruments d'agriculture. Ajoutons que Gondebaudo ne pouvait non plus être un de ces utopistes qui rêvent l'extinction complète de la guerre, l'établissement d'une paix universelle et sans fin. « La loi sortie de Sion, le verbe, ou parole du Seigneur, émanant de Jérusalem, répondit saint Avit, sont manifestement la prédiction du Verbe incarné qui habita parmi nous, illuminant par sa présence corporelle la montagne de Sion et la ville de Jérusalem. La loi destinée à devenir la règle et le code des nations est la loi chrétienne, cette loi que Notre-Seigneur a confiée à son Église

<sup>1</sup> Isa., II, 3, 4. — <sup>2</sup> III Reg., III, 21. — <sup>3</sup> Avit., *Epist.* XIX; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 236.

pour la conversion et le salut de tous les peuples de la terre. Historiquement, la paix universelle décrite par Isaïe semble s'être réalisée à l'époque de l'avènement du Christ, lorsque l'univers entier, après tant de siècles de combats, respira sous le sceptre d'Auguste. Dans un sens plus étendu, cette paix est le privilège commun des chrétiens qui se consacrent entièrement à Dieu et renoncent à tous les instruments de mort dont les hommes, depuis la déchéance originelle, n'ont cessé de faire usage. Viendra-t-il un temps où les sociétés, uniquement régies par les principes de la loi évangélique, transformeront le fer des épées et des lances en socs de charrue et en faucilles? Je ne le sais pas, et peut-être faut-il s'en tenir aux deux précédentes explications <sup>1</sup>. » — Les autres sujets traités dans la correspondance de l'évêque catholique et du prince arien sont également empruntés soit aux questions scripturaires, soit aux controverses dogmatiques qui agitaient alors le monde <sup>2</sup>. « Les difficultés que vous me proposez, écrivait encore Avit à Gondebaud, sont moins les interrogations d'un novice que les hésitations d'un habile commentateur. » Le saint évêque de Vienne, à propos du *Corban* <sup>3</sup>, cité dans l'Évangile de saint Marc, écrit au roi burgonde une page très-intéressante sur les usages judaïques, et fait preuve d'une connaissance assez approfondie de l'hébreu. C'est dans cette lettre que se trouve mentionnée incidemment l'étymologie du terme liturgique *missa* (messe), usité dès le temps de saint Ambroise en Occident. « Le mot *missa*, dit saint Avit, a la même signification que *dimissio*. C'est la formule dont on se sert, aussi bien dans l'Église qu'au prétoire, ou au palais, pour congédier le peuple, à la fin d'une assemblée <sup>4</sup>. » Gondebaud prolongea son règne jusqu'en 516. Ce fut seulement à cette époque, comme nous aurons plus tard l'occasion de le raconter, que le catholicisme triompha définitivement chez les Burgondes, à l'avènement de Sigismond I, disciple de saint Avit et décoré lui-même de l'auréole des saints.

<sup>1</sup> S. Avit., *Epist.* xx; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 237 pass. — <sup>2</sup> S. Avit. Vienn., *Ad Gundobaldum*, *Epist.* I-V, XIX, XX, XXXIX; *Patr. lat.*, tom. cit. — <sup>3</sup> Marc, VII, 2. — <sup>4</sup> S. Avit., *Epist.* I; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 199.

21. Les années qui s'écoulèrent depuis 501 jusqu'à 506 furent un intervalle de paix pour les Gaules. Clovis n'avait pas cependant abjuré ses instincts belliqueux; mais, d'une part, il cherchait à discipliner son royaume; d'autre part, il fut vers cette époque atteint d'une fièvre lente qui dura deux ans et fit craindre pour sa vie. « Un frisson presque continu, joint à des douleurs de tête intolérables, disent les actes de saint Séverin, le réduisit à un tel état de langueur que les médecins désespéraient de le sauver. L'un d'eux, nommé Tranquillus, lui dit un jour : Seigneur roi, la maladie ne fait que s'aggraver, et tous nos efforts sont devenus inutiles. Votre prudence jugera sans doute qu'il faut recourir à d'autres moyens. Vous avez entendu parler du monastère d'Agaune, où reposent les reliques du héros chrétien, Maurice. L'abbé de ce monastère est un vénérable prêtre dont les miracles sont de notoriété publique. On le nomme Severinus. De tous les points de la Germanie et des Gaules, les malades vont implorer sa bénédiction, et reviennent guéris. Envoyez-le chercher; peut-être Dieu vous rendra-t-il la santé par son intercession <sup>1</sup>. » — Severinus dont le médecin de Clovis faisait un tel éloge était en effet un saint prêtre, de noble race, qui de bonne heure avait renoncé au monde pour s'ensevelir dans le monastère d'Agaune, où sa réputation de thaumaturge attira bientôt un immense concours de pèlerins. Le royal malade lui députa l'un de ses officiers, nommé Transvarius, avec mission de l'amener à Lutèce, si l'homme de Dieu voulait y consentir. « Quand il aborda le saint abbé, continuent les actes, Transvarius se prosterna devant lui en disant : Salut, seigneur père. — Relevez-vous, mon fils, dit Severinus, et parlez sans crainte. — Le roi Clovis, mon seigneur et l'ami de votre sainteté, reprit Transvarius, vous conjure de lui faire la grâce de le visiter. Depuis deux ans, il est retenu au lit par une fièvre lente qui consume toutes ses forces. La médecine est impuissante à le guérir; il n'a plus d'espoir que dans votre prochaine arrivée, et il a la ferme confiance que Dieu lui rendra la santé par vos saintes prières. — J'irai trouver le roi des Francs, répondit

Maladie de Clovis. Guérison miraculeuse. Severinus (S. Séverin) abbé du monastère d'Agaune.

<sup>1</sup> Bolland., *Act. S. Severin. Agaun.*, cap. I, xi febr.

Severinus. » — La nuit précédente l'ange du Seigneur était apparu au saint abbé et lui avait dévoilé l'avenir. En prenant congé de ses religieux, le vénérable prêtre leur dit : « Mes pères et mes frères, vous ne me reverrez plus en cette chair mortelle, jusqu'au jour du jugement terrible et solennel où tous nous comparâtrons au tribunal du Christ. Je vous en supplie, au nom de Dieu et du bienheureux martyr Maurice notre patron, gardez fermes et inviolables la foi, l'espérance, la charité. Confiez-vous en Dieu et à la protection du grand saint Maurice; combattez virilement les combats du Seigneur et persévérez dans la grâce de notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ. » — Après avoir ainsi parlé, il les bénit; puis s'arrachant à leurs embrassements pleins d'amour et de larmes, il se mit en route avec Transvarius. « Comme il traversait la cité de Nivernum (Nevers), le vénérable prêtre entra dans l'église et y fit sa prière. En se retirant, il demanda aux gardiens : Mes frères, où donc est votre pontife <sup>1</sup>? — Eulalius, notre évêque, répondirent-ils, est atteint d'une paralysie qui lui a enlevé le mouvement, la parole et l'ouïe. Depuis un an cette infirmité le retient sur sa couche; il n'a pu ni offrir le sacrifice à l'autel du Seigneur, ni bénir son peuple. Sa faiblesse est telle qu'il a des syncopes fréquentes et prolongées, pendant lesquelles on le croirait mort. — L'homme de Dieu fut ému à ce récit. Me serait-il permis de le voir? demanda-t-il aux gardiens. — Venez, seigneur père, répondirent ceux-ci, vous pouvez entrer dans son appartement. — Quand Severinus fut introduit, l'évêque jeta sur lui les yeux, mais ne put ni parler,

<sup>1</sup> Cette interrogation de Severinus laisse supposer qu'il avait assisté dans l'église de Nevers à un office public, et qu'ayant remarqué l'absence de l'évêque, il en demandait le motif. Les actes, tels que nous les avons, ne sont pas le texte primitif, mais une seconde rédaction faite à la demande de Magnus, évêque de Sens (801-818), par un anonyme, lequel déclare du reste n'avoir fait que mettre en style plus clair l'histoire primitive rédigée par le prêtre Faustus, disciple du saint abbé d'Agaune : *Secundum ingenii nostri capacitatem ejusdem historiæ textum aliquanto clariore propagare sermone; et licet verba non ipsa, sensum tamen et ordinem ejusdem lectionis funditus exequendo, nec etiam diversum aliquid huic textui inserendo, nisi quod a præfato presbytero eidem agnovimus historiæ insertum.* (Bolland., *Vita S. Severin.*, Prolog., XI febr.)

ni faire aucun signe. Le saint abbé se prosterna et demeura longtemps en prière. Puis, se relevant avec vivacité et s'adressant à Eulalius : Pontife du Seigneur, dit-il, parlez. — En ce moment la parole et l'ouïe revinrent au malade. Homme de Dieu, dit-il à l'inconnu, bénissez-moi. Vous êtes le thaumaturge que Jésus-Christ daigne envoyer pour me guérir. Que son saint nom soit béni dans les siècles des siècles, lui qui s'est laissé fléchir par vos prières! — Severinus tendit la main à l'évêque, et lui dit : Serviteur de Dieu, levez-vous, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Reprenez vos vêtements et rendez grâces au Dieu qui vous a affligé dans sa miséricorde. Dans sa main, la verge était une récompense et plus tard vous vaudra une couronne. Aujourd'hui vous offrirez à l'autel le sacrifice auguste, et vous bénirez votre peuple fidèle. — Il n'avait pas encore achevé ces paroles, qu'Eulalius sortit de son lit, rendant grâces à Dieu de la guérison miraculeuse dont il venait d'être l'objet. Il se rendit avec le thaumaturge à la basilique, célébra les saints mystères et bénit le peuple. Severinus passa avec lui cette journée, et le lendemain il partit avec Transvarius. Ils arrivèrent bientôt à la ville des Parisii. Au moment où ils franchissaient la porte de la cité, ils virent un misérable lépreux, assis sur le bord du chemin, et demandant l'aumône aux passants. Le bienheureux Severinus, touché de compassion, s'arrêta et lui dit : Mon fils, que voulez-vous que je vous donne? — Puis s'approchant, il l'embrassa. De son doigt imbibé de salive il toucha ses plaies, invoqua sur lui le nom du Seigneur, et l'horrible lèpre disparut. Les témoins de ce miracle poussèrent des cris d'allégresse, et bénissant Dieu, ils escortèrent le saint homme, qui se rendit d'abord à l'église où il fit sa prière. On le conduisit ensuite à l'*aula regia* (palais du roi). Clovis était étendu sur un lit. Severinus le salua en disant : Vénérable roi, puissiez-vous recouvrer santé et force! — L'auguste malade lui répondit par quelques paroles pleines d'humilité et de respect. Severinus se prosterna alors devant le lit royal, et pria en se frappant la poitrine. Quand son oraison fut terminée, il se leva, détacha son manteau et en enveloppa Clovis. En ce moment, la fièvre cessa

pour ne plus reparaître. Le roi se leva de sa couche, et, s'agenouillant, rendit grâces à Dieu. Le bienheureux Severinus demeura quelque temps à Paris, multipliant les guérisons miraculeuses, rendant la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la marche aux boiteux, chassant les démons du corps des possédés. Clovis lui dit un jour : Je vous en supplie, mon père, prenez dans mon trésor autant d'argent que vous voudrez et distribuez-le aux pauvres. Demandez-moi l'élargissement de tous les captifs détenus dans les fers. J'aurais grande joie à faire quelque chose qui pût vous être agréable. — Le bienheureux n'accepta de la munificence royale que le privilège de rendre la liberté aux prisonniers. Ce fut un touchant spectacle de le voir parcourir les geôles et briser de ses mains les chaînes d'une multitude de captifs. Cependant, comme l'ange le lui avait prédit, Séverin n'ignorait pas que sa mort était proche. Après avoir pris congé du roi et du peuple de Paris, il se mit en route. Arrivé à la montagne appelée *Castrum Nantonis* (Château-Landon)<sup>1</sup>, il se rendit à un oratoire construit en bois, et desservi par deux prêtres, Paschasius et Ursicinus. Frères bien-aimés, leur dit-il, je vous apporte mon misérable corps. C'est ici que je le déposerai, ainsi que Dieu me l'a fait connaître, et c'est de vos mains qu'il recevra la sépulture. Je vous recommande le prêtre Faustus et le moine Vitalis qui m'accompagnent. Le premier me sert depuis trente ans; le second est un modèle d'humilité et de foi. Ayez pour eux un cœur fraternel, et venez-leur en aide quand ils m'auront perdu. — Ayant ainsi parlé, il s'étendit sur une humble couche, et cette même nuit il expira. Au moment où son âme s'envolait vers les cieux, on vit comme un astre étincelant dont les rayons illuminèrent la pauvre cellule. Les prêtres Paschasius et Ursicinus lavèrent le corps inanimé, le revêtirent des

<sup>1</sup> Château-Landon, chef-lieu de canton du département de Seine-et-Marne, à 28 kilomètres de Fontainebleau, compte aujourd'hui deux mille cinq cents habitants. Il est bâti sur une éminence baignée par le Suzain. Childebert I, fils de Clovis, y fit construire en l'honneur du thaumaturge une magnifique église et une abbaye de l'ordre de saint Augustin, qui furent plus tard affectées à la congrégation de sainte Geneviève.

habits sacerdotaux et lui rendirent les honneurs de la sépulture. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, continue l'hagiographe, le tombeau du saint confesseur n'a cessé d'être glorifié par les miracles que le Roi des saints, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ daigne y opérer. En témoignage de perpétuelle reconnaissance, le roi Childebert, fils de Clovis, construisit en l'honneur du bienheureux Severinus une basilique somptueuse et une abbaye pour les clercs chargés d'y célébrer les louanges du Seigneur <sup>1</sup>. »

22. La guérison miraculeuse du roi des Francs produisit un effet immense dans toutes les Gaules, surtout à la cour des rois ariens Gondebaud de Lugdunum et Alaric II de Toulouse. Ce dernier comprenait à son tour la nécessité de ménager l'élément catholique et le parti gallo-romain qui se prononçaient chaque jour davantage en faveur de Clovis. Dans ce but, il promulgua vers cette époque un code de lois pour les Visigoths soumis à son empire. C'était la reproduction presque complète du *Code Théodosien*. Les changements ou additions qu'il crut devoir introduire furent tous concertés et approuvés d'avance par les évêques catholiques de ses états. Les bonnes dispositions de ce prince arien en faveur des prélats orthodoxes, se manifestèrent encore dans l'autorisation qu'il leur accorda de tenir un concile à Agatha (Agde), en Languedoc. Ils s'y trouvèrent au nombre de trente-cinq, en comprenant les députés de dix absents (506). Les canons et règlements de discipline, édictés par ce concile, sont importants et nombreux. On interdit aux évêques le droit d'aliéner les biens ecclésiastiques; mais on leur laisse la faculté d'affranchir les esclaves qui se trouveraient sur les terres de l'Église. Cette distinction montre quelle était dès lors l'attention des évêques et des conciles à ménager peu à peu, par les voies de la douceur et sans secousses trop violentes, l'extinction de l'esclavage dans les sociétés chrétiennes. — « Les laïques qui ne communieront pas à Noël, à Pâques et à la Pentecôte ne doivent pas être réputés catholiques. » — Si quelqu'un

Loi gothique  
d'Alaric II.  
Concile d'Agatha (Agde).

<sup>1</sup> Bolland., *Vit. Severin.*, loc. cit. On sait que le culte de saint Séverin s'est perpétué jusqu'à nos jours dans la ville de Paris, où l'une des paroisses les plus anciennes est placée sous son patronage.

veut avoir un oratoire particulier dans sa terre, on lui permet d'y faire dire la messe pour la commodité de sa famille. Mais on réserve les fêtes de Pâques, Noël, l'Épiphanie, l'Ascension, la Pentecôte et les autres jours solennels où la messe devra être célébrée dans les églises paroissiales, et ne pourra être dite dans les oratoires particuliers sans une permission spéciale de l'évêque. On renouvelle la défense aux clercs et aux moines de voyager, sans l'autorisation et les lettres de leurs évêques ou de leurs abbés respectifs. — Enfin, le XLII<sup>e</sup> canon est relatif à un abus que nous avons déjà vu signaler sous une autre forme. La plupart des conciles précédents avaient proscrit la magie et toute espèce de divination, comme autant de vestiges d'idolâtrie. Mais l'amour naturel de l'homme pour le merveilleux, son désir incessant de sonder les secrets de l'avenir, firent reparaître la divination sous le manteau du christianisme. On prenait un livre de l'Écriture qu'on ouvrait au hasard, et l'on regardait comme un présage de l'avenir les premières paroles qu'on rencontrait ainsi à l'ouverture du livre. La superstition avait varié les formes de cette épreuve, appelée : *Sort des saints*. Quelquefois on plaçait le livre des Évangiles sur l'autel, afin qu'il reçût une sorte de bénédiction préparatoire. Cet abus persista longtemps, malgré la défense des conciles et la vigilance des pasteurs. Les canons d'Agde furent souscrits par les évêques les plus distingués de la Gaule méridionale, qui assistaient à ce concile : saint Césaire d'Arles, saint Quantien de Rhodéz, saint Galactorius de Béarn ou Lescar, saint Glycérius ou Lizier de Conserans <sup>1</sup>.

23. De tous ces noms, le plus illustre est celui de Césaire, qui avait succédé à saint Æonius sur le siège métropolitain d'Arles, en 502. Césaire manifesta de bonne heure des dispositions extraordinaires à la vertu et à la piété. A l'âge de sept ans, il se dépouillait souvent de ses habits pour en revêtir les pauvres. A dix-huit ans, il s'échappa de la maison paternelle et courut se jeter aux pieds de saint Sylvestre évêque de Châlon-sur-Saône, sa patrie, le conjurant de lui donner la tonsure cléricale et de l'admettre au service de l'Église.

<sup>1</sup> Labbe, *Concil.*, tom. IV, col. 1381-1396.

Le saint pontife ne crut pas devoir s'opposer à une vocation si exceptionnellement précoce. Césaire demeura deux ou trois ans près de lui; et se rendit ensuite à Lérins, cette pépinière de l'ordre monastique. Il y devint bientôt le modèle des religieux. Sa réputation était telle qu'à la mort de saint Æonius, métropolitain d'Arles, le clergé et le peuple de cette ville choisirent unanimement Césaire pour évêque. L'humble religieux, au bruit de son élection, alla se cacher dans un sépulcre, demandant à l'asile des morts un abri contre les honneurs que lui voulaient décerner les vivants. On dut l'en tirer de force, pour placer sur le chandelier cette lumière qui devait éclairer la maison du Seigneur (502). Césaire n'avait encore que trente-trois ans. Il signala les débuts de son épiscopat par plusieurs saints établissements. Il ordonna que les clercs réciteraient tous les jours dans la basilique de Saint-Étienne l'office de tierce, sexte et none, avec les hymnes convenables. Il fonda un hôpital où l'on recueillait les malades pauvres, qui y étaient servis avec le plus grand soin. On y récitait l'office divin, comme dans l'église cathédrale, mais on le faisait à voix basse, de peur d'incommoder les malades. Aucune misère n'était étrangère au cœur miséricordieux du saint évêque. Il institua une œuvre de charité pour le rachat des captifs. La pensée que quelque malheureux pouvait se trouver à côté de lui, privé de secours, ne lui laissait pas un seul instant de repos. Il envoyait ses serviteurs parcourir les rues de la ville, pour lui amener les indigents, les pauvres, qu'il aimait et qu'il soulageait comme les membres souffrants de Jésus-Christ. Il fondait en même temps un monastère de femmes, qu'il mit sous la conduite de sainte Césarie, sa sœur. Il y prescrivit une clôture sévère. Les religieuses ne sortaient jamais et personne n'entrait dans l'intérieur du monastère, pas même dans l'église, à l'exception des évêques et des prêtres qui venaient y offrir le saint sacrifice. Les religieuses ne pouvaient rien posséder en propre. Leur vie était une suite de prières, d'occupations pieuses, d'austérités et de mortifications. La règle de saint Césaire fut adoptée depuis par de nombreuses communautés de filles.

Quintianus  
(S. Quantien)  
évêque de  
Rodez, puis  
de Clermont.

24. Un autre des signataires du concile d'Agde, Quintianus (saint Quantien), évêque de la cité des Ruthènes (Rodez), « était, dit Grégoire de Tours, un exilé africain, chassé de sa patrie par la persécution d'Hunéric roi des Vandales. L'éclat de sa sainteté, la ferveur de son zèle, l'admirable pureté de sa vie le désignèrent au choix du clergé et des fidèles qui l'appelèrent à l'épiscopat. Dans cette nouvelle dignité, ses vertus redoublèrent encore; il croissait dans les œuvres de Dieu. Par ses soins, la basilique du bienheureux pontife Amantius fut agrandie et il procéda à la translation des reliques de ce glorieux confesseur. Il paraît cependant que saint Amantius n'agréa point ce pieux hommage. Dans une vision, il dit à Quintianus : Tu as témérairement déplacé mes restes qui reposaient en paix au lieu de leur sépulture : voilà qu'à ton tour tu seras éloigné de cette ville et exilé dans une autre région; cependant tu ne perdras point la dignité épiscopale <sup>1</sup>. » — « Or, à cette époque, continue Grégoire de Tours, il y avait dans les Gaules un parti considérable qui appelait de tous ses vœux la domination franque <sup>2</sup>. La ville des Ruthènes était occupée par des Goths qui s'imaginèrent que l'évêque les trahissait et se livrait à des intrigues pour préparer l'invasion de l'étranger. Ils formèrent un complot dans le but de l'assassiner. Quintianus informé de leur dessein s'échappa durant la nuit et se retira chez les Arvernes. L'évêque de Clermont était alors Euphrasius (saint Euphrase) qui venait de succéder à Aprunculus, l'ancien exilé de Divio <sup>3</sup>. Euphrasius l'accueillit avec une tendresse vraiment fraternelle. Cette église est assez riche, lui dit-il, pour nous faire vivre tous deux. — En conséquence, il lui assigna une maison avec des champs et des vignes, et le retint près de lui. L'évêque de Lugdunum (Étienne, l'ami de saint Avit, dont nous avons parlé naguère) voulut aussi contribuer à cette bonne œuvre, et investit Quintianus d'un domaine dont son église

<sup>1</sup> Gregor. Turon., *Vitæ Patrum*, cap. IV; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 1022, 1023. — <sup>2</sup> *Multi jam tunc ex Galliis habere Francos dominos summo desiderio cupiebant.* Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. xxxvi; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 232. — <sup>3</sup> Gregor. Turon., *Vitæ Patrum*, cap. IV, loc. cit.

avait la propriété sur le territoire des Arvernes<sup>1</sup>. » Après la mort d'Euphrasius en 514, et celle d'Apollinaire, fils et homonyme du grand Sidoine, qui ne tint que trois mois le siège épiscopal de Clermont, Quintianus fut élu d'une voix unanime pour leur succéder (515).

25. Les troubles politiques dont Quintianus venait d'être victime chez les Ruthènes coïncidaient avec des mouvements d'hostilité non équivoque entre le roi des Goths Alaric II et Clovis. Grégoire de Tours est fort laconique sur les motifs qui précipitèrent la lutte et amenèrent une prise d'armes. Voici son bref récit : « Alaric, roi des Goths, voyant l'humeur belliqueuse qui portait Clovis à attaquer tour à tour les rois ses voisins, lui envoya des ambassadeurs chargés de ce message : Si mon frère le roi des Francs n'y trouve pas d'obstacle, j'ai le désir d'avoir avec lui une entrevue dans laquelle, avec l'aide de Dieu, nous pourrions sceller un pacte d'alliance. — Clovis<sup>2</sup> agréa la proposition. Les deux rois se rencontrèrent dans une île de la Loire près du *vicus Ambaciensis* (Amboise), au territoire de la cité de Tours<sup>3</sup>. Ils conférèrent amicalement, s'assirent à la même table, burent à une coupe commune, puis se séparèrent après avoir échangé des serments d'amitié réciproque<sup>4</sup>. » Immédiatement après avoir raconté ce colloque pacifique, notre historien national fait la remarque que le parti dominant chez les gallo-romains était favorable à la domination franque, et cite en preuve la révolte des Rhutènes contre leur évêque Quintianus; puis il passe sans transition au récit des hostilités entre le roi des Goths et celui des Francs. « Clovis, dit-il, rassembla les siens et leur dit : Il me déplaît de voir les ariens posséder une notable partie des Gaules. En avant donc,

Dissensions  
entre  
Alaric II et  
Clovis. Négociations in-  
fructueuses.

<sup>1</sup> Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. xxxvi, loc. cit.

<sup>2</sup> Nous faisons observer ici une fois pour toutes que Grégoire de Tours désigne constamment Clovis par *Chlodovechus*, équivalent latin du *Hlodwig* germanique. En réalité, il n'y a aucune différence entre le vocable de Clovis et celui de Louis.

<sup>3</sup> Amboise, célèbre par son château royal, est situé au confluent de la Loire (*Ligeris*) et de l'Amasse (*Amatissa*). — <sup>4</sup> Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. xxxv; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 252.

avec l'aide de Dieu ! Soumettons tout le pays à notre empire <sup>1</sup> ! » Bien que cette brusque détermination paraisse au premier coup d'œil assez conforme à l'impétuosité naturelle des Francs et de leur chef, on ne saurait admettre que les faits se soient passés de la sorte. Alaric II n'était pas seulement le roi des Visigoths de Toulouse, un chef barbare plus ou moins puissant, avec lequel Clovis fut libre d'entamer une querelle. Son alliance avec Théodoric, roi d'Italie, dont il avait épousé la fille, lui assurait un appui qu'il était impossible de dédaigner. Aussi la rupture sommairement racontée par Grégoire de Tours fut-elle en réalité précédée de longues et intéressantes négociations. Un fragment de la chronique d'Idace nous en fournit une première preuve. « Après des menaces et même des luttes partielles, dit le chroniqueur, le roi des Francs Clovis et Alaric roi des Goths, dont la capitale était Toulouse, convinrent réciproquement par leurs ambassadeurs qu'ils feraient un traité de paix, à la condition que Clovis viendrait en personne toucher la barbe d'Alaric, et le reconnaître ainsi pour son *patrinus* (parrain) <sup>2</sup>. L'entrevue, dont on fixa de part et d'autre le jour et le lieu <sup>3</sup>, fut réglée de telle sorte que ni les Goths ni les Francs de la suite des deux rois ne devaient y paraître en armes. Le matin du jour indiqué, Clovis qui se défiait des artifices d'Alaric lui envoya un de ses officiers, nommé Paternus, avec ordre de lui rappeler la clause et de veiller à son exécution. Paternus se présenta devant le roi des Goths, lui transmit les salutations de son maître, et comme il allait parler de sa mission, il s'aperçut que les Goths avaient tous à la main des bâtons creux dans lesquels ils avaient caché le fer de leurs lances. Paternus prit un de ces

<sup>1</sup> Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. xxxvii, tom. cit.

<sup>2</sup> Voici la note que D. Ruinart ajoute à ce passage : *Non tactu solummodo, sed et barbæ aut capillorum incisione affinitas spiritualis inita fuit. Qui alicui crines inciderebat, ejus fiebat pater spiritualis. Vide Paulum Diacon., in Gestis Langobardorum, lib. IV, cap. XL et lib. VI, cap. LIII. Plura de hac re habet Mabillon in præfat. I Sæcul. III, Act. sanct. ordin. Benedict. (D. Ruinart, *Notæ in Hist. Franc.; Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 702.)*

<sup>3</sup> Ce fut sans doute l'entrevue mentionnée par Grégoire de Tours, dans une île de la Loire, en face du *vicus Ambaciensis* (Amboise).

bâtons, en sortit l'arme et dit à Alaric : Voilà donc, ô roi, par quelle perfidie vous espérez tromper mon maître et vaincre les Francs ! J'en appelle au jugement de Théodoric, roi d'Italie. — L'arbitrage fut agréé. Un député d'Alaric se rendit en Italie, pendant que Clovis, de son côté, y envoyait Paternus. Celui-ci raconta le fait qui s'était passé. L'envoyé goth fut obligé d'en faire l'aveu ; il se borna à solliciter la clémence de Théodoric, promettant de se soumettre à tout ce qu'il ordonnerait. Théodoric remit au lendemain le prononcé de la sentence. J'ai besoin, dit-il aux deux ambassadeurs, de prendre l'avis des conseillers de mon palais, et je songerai au moyen de rétablir la bonne harmonie entre deux rois qui sont mes frères. — Il parlait ainsi, mais dans le fond il nourrissait une pensée fort différente, car il songeait plutôt à éterniser la discorde entre les Goths et les Francs pour les détruire les uns par les autres<sup>1</sup>. La sentence prononcée par lui imposait à Alaric une composition (*wehr-guild*) qu'il eût été difficile aux Goths d'acquitter. L'ambassadeur des Francs, monté sur un cheval et tenant une lance à la main, devait se présenter devant le palais d'Alaric, et les Goths devaient lui jeter assez de *solidi* pour que le cheval, le cavalier lui-même et la lance en fussent couverts. Paternus se rendit pacifiquement au palais de Toulouse. Alaric l'accueillit avec honneur<sup>2</sup>, et lui donna un magni-

<sup>1</sup> Nous croyons que le chroniqueur prête ici à Théodoric une intention perfide que ce prince n'avait pas. Quant à la singulière condition que le roi d'Italie va imposer à Alaric, elle était éminemment conforme à l'usage de cette époque barbare. C'était une forme du *wehr-guild* germanique. Personne ne dut alors la trouver étrange, d'autant que nul ne songeait à la prendre à la lettre. Elle signifiait seulement que la somme à verser par Alaric était indéterminée mais considérable. Restait aux deux rivaux à s'entendre à l'amiable pour la fixer.

<sup>2</sup> La meilleure preuve qu'on n'entendait ni de part ni d'autre exécuter ce *wehr-guild* au pied de la lettre, c'est que Paternus se présente au palais d'Alaric non pour y être étouffé sous un tumulus de *solidi*, mais simplement pour y recevoir une somme considérable. On l'accueille avec les plus honorables démonstrations, sauf à se débarrasser de lui dans un guet apens qui n'eut pas le succès qu'on s'en était promis ; et le lendemain on lui montre un coffre plein d'or, en jurant que le trésor royal n'en possède pas d'autres et en le priant de s'en contenter.

fique appartement; mais durant la nuit le plancher s'écroula, et Paternus au milieu de son sommeil, fut précipité de la hauteur d'un étage. Il eut le bonheur de n'être pas tué dans cette catastrophe qu'on mit sur le compte d'un accident, bien qu'en réalité elle eût été traîtreusement concertée. Le lendemain, Alaric le conduisit dans le lieu où était déposé le trésor royal et lui jura qu'il n'avait pas d'autres *solidi* que ceux qu'il lui montrait dans deux coffres pleins. Paternus prit une seule pièce d'or, la mit dans son sein et dit : Ce sont les arrhes dont je me contenterai aujourd'hui. Tout le reste appartiendra bientôt à mon maître Clovis et aux Francs. — Après avoir ainsi parlé, il monta à cheval et revint rendre compte de son message à Clovis. La guerre était déclarée<sup>1</sup>. »

Intervention  
pacifique  
de Théodoric  
roi d'Italie.  
Ses lettres à  
Alaric et à  
Clovis.

26. Nous admettons pleinement l'authenticité de ce récit, auquel d'ailleurs on ne saurait contester la couleur locale<sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, il nous reste deux lettres de Théodoric adressées l'une au roi des Francs son beau-frère, l'autre à Alaric II son gendre, dans lesquelles il s'efforce de prévenir la lutte et de suspendre les hostilités. « Je conçois, dit-il à Alaric, que vous soyez fier de votre

<sup>1</sup> Idat., *Excerpt. ex chronic.*; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 702, 703.

<sup>2</sup> Le lecteur sera peut-être désireux de savoir pourquoi nous croyons à la véracité de ce fragment jusqu'ici négligé par nos modernes historiens. Par malheur pour notre opinion, le savant et regrettable académicien M. Augustin Thierry ne commence ses *Récits mérovingiens* qu'à la mort de Clovis. Nous ne doutons pas qu'il n'eût mis ce fragment en lumière, si le plan qu'il s'était tracé le lui avait permis. La raison qui nous fait croire à l'authenticité de ce fragment, c'est qu'on le trouve analysé très-fidèlement dans la chronique de Moissac, dite du moine Rorico. (Rorico., *Gesta Franc.*, l. IV *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 609,) et dans l'*Histoire des Francs* d'Aimoin. (*Patr. lat.*, *ibid.*, col. 657.) Enfin, Frédégaire lui-même y fait une allusion non équivoque dans ce texte de sa chronique : *Igitur Alaricus rex Gothorum cum amicitias fraudulenter cum Chlodoveo iniisset, quod Chlodoveus discurrente Paterno legatario suo cernens, adversus Alaricum arma commovet.* (Frédeg., *Hist. Franc. epitomata*, cap. xxv; *Patr. lat.*, tom. LXXI, 587.) Évidemment une telle unanimité dans nos annalistes, les uns très-rapprochés de l'événement, les autres écrivant à un plus long intervalle mais d'après des monuments contemporains, autorise l'historien impartial à conclure, ainsi que nous le faisons, savoir que le récit de la chronique d'Idace est parfaitement authentique.

longue généalogie de rois ; il vous est permis de compter au nombre des exploits de vos aïeux la défaite d'Attila. Cependant, si vous m'en croyez, ne jouez pas votre trône sur un coup de dés. Vos sujets doivent nécessairement s'être amollis par une longue paix, et l'on ne saurait se fier aux armes quand on ne les a point constamment exercées. Suspendez donc vos préparatifs contre le roi des Francs, auquel j'envoie également une ambassade pour le calmer. Vous m'êtes unis tous deux par les liens du sang ; voudrais-je vous sacrifier l'un à l'autre ? Au fond, il ne s'agit entre vous ni de meurtres commis, ni de provinces usurpées. De simples paroles vous ont aigris, et la réconciliation est encore facile, pourvu que vous n'irritiez pas le mal par des préliminaires belliqueux <sup>1</sup>. » La lettre à Clovis porte pour suscription : *Hluduin, regi Francorum, Theodoricus rex.* « Le Seigneur a voulu, dit Théodoric, que les rois fussent unis par les liens du sang, afin de garantir davantage la paix si désirable pour les peuples. La parenté entre les princes maintient les diverses nations dans l'harmonie, et confond pour ainsi dire leurs vœux dans le lit fraternel de la concorde. J'ai donc quelque sujet de m'étonner de vous voir, sans grave motif, engager un cruel conflit avec mon fils le roi Alaric. Vous êtes tous deux de puissants rois, tous deux dans la vigueur de l'âge ; n'exposez point légèrement vos états à la ruine. Que votre valeur ne devienne point la calamité de vos sujets. Il serait déraisonnable d'en appeler sur-le-champ aux armes, dès la première discussion qui s'élève. Entre princes alliés et parents, il convient d'abord d'invoquer des arbitres : un roi puissant comme vous doit mettre sa gloire à faire quelque concession au médiateur qu'il s'est choisi lui-même. Que penseriez-vous de moi, si vous me jugiez capable de sacrifier vos véritables intérêts ? Évitez une guerre qui peut détruire vos deux royaumes. Rentrez dans le fourreau un glaive que vous ne sauriez tirer l'un contre l'autre qu'à ma honte. J'ai le droit de vous l'enjoindre, car je suis votre père par l'âge et votre frère par le sang. Sachez du reste que celui de vous

<sup>1</sup> Cassiodor., *Theodoric. ad Alaric. Variar.*, lib. III, ep. 1 ; *Patr. lat.*, t. LXIX, col. 575 pass.

deux qui méprisera mes conseils devra me compter, moi et mes alliés, pour adversaires. J'adresse un pareil message à mon fils le roi Alaric. Mes envoyés vous entretiendront de ma part en ce sens, et j'ai l'espoir que vos deux nations, qui ont fleuri sous le règne glorieux de vos pères, ne seront point ébranlées par un choc inopiné. Vous devez ajouter quelque foi à celui que vous avez toujours vu applaudir à vos succès. Le prince qui veut en perdre un autre ne lui tient pas le langage que je vous adresse en ce moment <sup>1</sup>. » Ces protestations de sincérité dans la bouche de Théodoric nous semblent dégager complètement la mémoire de ce prince du reproche que le fragment cité plus haut insinuait contre lui. Ajoutons que pour mieux assurer le succès de son intervention pacifique le roi d'Italie envoyait des ambassadeurs à Gondebaud <sup>2</sup>, ainsi qu'aux princes des Hérules, des Warnes et des Thuringiens <sup>3</sup>, les priant d'agir dans le même sens près de Clovis, comme intermédiaires d'apaisement et de conciliation.

27. Tous les efforts de Théodoric furent inutiles. Clovis voulait la guerre. Avant d'entreprendre une expédition qui devait le couvrir de gloire et jeter les bases de l'unité monarchique en France, il écrivit aux évêques des Gaules la lettre suivante : « Aux seigneurs saints, aux vénérables évêques siégeant sur les trônes apostoliques, Chlodoveus roi. Déjà sans doute votre béatitude aura su les graves événements qui se préparent, et l'ordre donné à notre armée de s'avancer sur le territoire des Goths. En premier lieu, nous avons pris des mesures pour sauvegarder le domaine des églises dont nos soldats ne devront rien distraire ; ils devront également respecter les vierges, les religieuses, les veuves consacrées au Seigneur. La même sauvegarde s'étend à tous les clercs ainsi qu'aux personnes qui vivent sous leur toit, à tous les

<sup>1</sup> Cassiodor., *Theodoric. ad Hluduin. Variar.*, lib. III, ep. IV ; tom. cit., col. 577. — <sup>2</sup> Cassiodor., *Theodoric. ad Gundobald. Variar.*, lib. III, ep. II ; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 575.

<sup>3</sup> Cassiodor., *Theodoric. regibus Herulorum, Guarnorum, Thoringorum, Variar.*, Ep. III ; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 576. Les Hérules habitaient la Silésie actuelle ; les Warnes, la Vistule supérieure ; les Thuringiens, les bords de l'Unstrutt jusqu'aux confins de la Bavière moderne.

serviteurs des églises, de quelque condition qu'ils puissent être, pourvu qu'ils soient munis d'une attestation de l'évêque faisant connaître leur qualité. L'immunité la plus complète leur est assurée, et nulle violence ni dommage ne pourront leur être faits. Si par accident quelqu'une de ces personnes venait à être saisie soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de l'église, et à être emmenée en captivité, elle sera rendue à la liberté aussitôt que sa réclamation m'aura été déférée. Quant aux laïques faits prisonniers même les armes à la main, ou par le droit légitime de la guerre, nous ne refuserons pas à votre béatitudo apostolique le droit de les réclamer. Il suffira que vous nous adressiez à ce sujet des lettres munies de votre signature et scellées de votre anneau. Toutefois les guerriers qui m'accompagnent vous demandent de faire à cet égard toute la diligence possible afin d'éviter d'une part des délais qui seraient irréparables, de l'autre des fraudes et des substitutions mensongères. On a vu plus d'une fois envelopper ainsi le juste dans le châtement qui doit être réservé aux seuls coupables. Priez pour moi, seigneurs saints, papes dignes du siège apostolique que vous occupez <sup>1</sup>. » Enfin, avant de quitter Lutèce, Clovis voulut donner un gage plus éclatant encore de sa piété et de sa foi. « Depuis longtemps déjà, disent les actes de sainte Geneviève, il avait témoigné sa vénération pour l'humble et glorieuse vierge. On l'avait vu, à sa prière, non pas seulement rendre la liberté aux captifs, mais faire grâce de la vie à des condamnés à mort. En marchant contre Alaric, il lui confia le soin de faire ériger, de concert avec la reine *Chrotechildis* <sup>2</sup>, une basilique aux apôtres saint

<sup>1</sup> Clodov., *Epist. ad episc.* ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 1158. Cette lettre de Clovis, dont l'authenticité est incontestable, paraîtra sans doute fort neuve aux lecteurs. Il en sera vraisemblablement de même des divers documents relatifs à nos origines nationales que nous prenons soin de réunir ici. C'est qu'en effet, je ne sais par quelle manœuvre, tous les historiens semblent avoir pris à tâche de dissimuler le côté chrétien et la partie vraiment intéressante de nos annales. Il est temps de rompre avec cette complicité du silence, qui depuis trois siècles laisse dans l'ombre les monuments les plus avérés et les plus glorieux de notre tradition française.

<sup>2</sup> Nous avons déjà vu que telle était l'orthographe primitive du nom de sainte Clotilde. On prononçait ce nom à la façon germanique, de cette sorte :

Pierre et saint Paul sur le mont Leucotitius <sup>1</sup>. Cette basilique ne fut achevée qu'après la mort de Clovis. Remi, évêque de Durocororum (Reims), celui-là même qui avait instruit et baptisé le con-

*Hrotehild*, d'où est venu plus tard le nom assez usité au moyen âge de Rohilde, synonyme de Clotilde.

<sup>1</sup> « Ce nom, dit M. l'abbé Saintyves, est fort diversement orthographié dans les manuscrits. Nous en trouvons jusqu'à cinq variantes : *Leutitius*, *Locutius*, *Locuticius*, *Lutucuticius* et *Lucotitius*. Cette dernière leçon, qui est celle des plus anciens manuscrits, se rapproche davantage du nom de *Lucho-tetia* ou *Leuchotecia* que la plupart des auteurs disent avoir été donné à ce lieu, et d'où la ville de Paris a tiré son ancien nom de *Lutetia*. Mais quelle est l'étymologie de ce nom? Viallon le fait venir de *lucus*, bois sacré. Il y avait, dit-on, sur cette montagne, un temple païen et un bois sacré dédiés à la déesse Isis. D'autres ont recours au grec *λευκότης* (blancheur), et disent que ce vocable est une allusion à la couleur du calcaire dont la montagne est composée :

*Nativo Leucoteciam candore coruscam  
Dixere, ex etymo, Gallica terra, tuo.*

(Lascar., *Not. in Aimoin, De Gest. Franc.*, édit. Dubreuil, pag. 58.)

Enfin, si nous en croyons les vieux chroniqueurs français, *Locuticius* vient du verbe latin *loqui*, et ils ont appelé la montagne ainsi nommée : *Mont-Parlouër*. L'auteur de l'*Histoire de sainte Geneviève* en vers s'exprime ainsi :

De dehors les murs de Paris,  
Fu la sainte vierge enorée  
Ensevelie et enterrée,  
En un mont que lors apeloient  
*Mont-Parloier*. Illuec parloient  
Les genz et tenoient lor plaiz;  
Illuec estoit torz o droiz faiz.  
Le nom la virge au non esliève.  
Le mont de Sainte Geneviève  
Est ore par non appelez,  
Comment qu'il fut avant nommez.

(Mss. in-fol. de la Biblioth. d'Orléans, n° 280, provenant de l'abbaye de Saint-Benoit, f. 78 et 79.)

C'est à ce passage que Pierre le Juge fait sans doute allusion quand il dit que l'église Saint-Pierre et Saint-Paul fut « bastie par le roy au mont appelé *Locuticien*, ou, selon aucuns vieux livres en français escrits à la main, au mont *Parloir*, parce que volontiers c'était là où le roy donnait audience. » (Pierre le Juge, *Vie de sainte Geneviève*, 1<sup>re</sup> édit., 1631, in-8°, pag. 91.) Le P. Charpentier voudrait faire hommage de cette étymologie à l'Université, ou du moins aux écoles qui ont été de temps immémorial établies soit dans

quérant, en fit la dédicace sous le règne des trois frères Clotaire, Childebart et Clodomir <sup>1</sup>. »

28. La courte harangue prononcée par Clovis dans l'assemblée des Francs, quand il leur dit : « En avant, avec l'aide de Dieu ! » enthousiasma les guerriers. « L'armée se mit en marche, reprend Grégoire de Tours, et se dirigea sur la cité des Pictavi (Poitiers) où Alaric était cantonné. Comme il fallait traverser le territoire des Turones (Tours) Clovis, par respect pour la mémoire du bienheureux Martin, donna l'ordre aux troupes de ne prendre absolument rien dans cette contrée, sauf l'herbe verte des champs et l'eau. Un soldat ayant trouvé dans une chaumière une provision de foin, s'en empara et dit : Puisque le roi nous per-

Entrée en campagne. Les envoyés de Clovis au tombeau de S. Martin.

l'abbaye, soit aux environs, sur la montagne qu'on appelle encore aujourd'hui le *quartier latin*. C'eût été ainsi la montagne de l'éloquence, ou, comme disait Abélard, le Parnasse de Sainte-Geneviève. Il est certain d'ailleurs qu'il y avait sur le flanc de la montagne, près de la place Maubert actuelle, un lieu appelé *Parloir des bourgeois* (*Locutorium civium*); ce lieu était destiné non aux audiences royales, mais aux réunions des marchands, et c'était là que leurs *præpositi* (prévôts) rendaient la justice. Mais on aurait tort d'en conclure avec Adrien de Valois que c'est pour cette raison que la colline a été appelée *Mons Locuticius* (Vales., *Notitia Galliar.*, Parisiis, pag. 440); car longtemps avant qu'il y eût un *parloir des bourgeois*, Ptolémée appelait Λουκοτέχεια, et Julien l'Apostat Λευκτέχεια, la même ville que César nomme *Lutecia*. (Ptolem., *Geograph.*, édit. Lugd. Batavor., 1618, in-fol., pag. 51; Julian., *Misopogon*, tom. 1, pag. 729; Cæsar., *Comment.*, lib. VI, § 3; lib. VII, § 57.) Or ces noms ont un rapport trop marqué avec *Lucoticius* pour qu'on puisse contester que ce ne soit le même. Nous ne parlons pas des étymologistes qui veulent faire dériver *Lutetia* de *lutum* (boue), par allusion aux terrains marécageux des alentours de la ville. Ce n'est ni dans le grec, ni dans le latin, mais dans la langue celtique qu'il faut chercher les véritables racines étymologiques de *Lucotecia*. Or le celté *Lug*, ainsi que l'a démontré Cambden, signifie une tour; ou, si l'on préfère un autre radical, *leg* ou *leug* signifie pierre. C'est de là en effet qu'est venu le mot *leuga* (lieue), parce que les lieues étaient marquées par des pierres érigées sur la route, comme les milles romains que pour cette raison on appelait *lapides*. D'autre part, *tec* veut dire beau (Cambden, *Britannia*, Lond., 1607, in-fol., pag. 641); on lui donne en effet cette signification dans les dictionnaires bas-bretons ou celtiques. *Lucotecia* signifierait donc ou *belle tour*, ou *belle pierre*, ce dernier sens se rapportant peut-être aux riches carrières de la montagne. » (Saintyves, *Vie de sainte Geneviève*, pag. 277-280.)

<sup>1</sup> S. Genovef., *Act. Bolland.*, 3 jan.

met de prendre de l'herbe, ceci en est! — Le fait parvint à la connaissance de Clovis, qui d'un revers de son épée trancha la tête du guerrier franc. Que deviendraient nos espérances de victoire, s'écria-t-il, si nous offensions le bienheureux Martin! — Cet exemple servit de leçon à l'armée tout entière, et il n'y eut pas un second acte d'indiscipline à réprimer. Cependant le roi fit partir quelques-uns de ses officiers, et les envoya à la basilique du bienheureux Martin. Allez, leur dit-il; peut-être dans ce sanctuaire vénéré vous recueillerez pour moi des présages de victoire. — Il leur remit une riche offrande qu'ils devaient déposer en son nom sur le tombeau du saint, et fit devant eux cette prière : Seigneur, si vous êtes avec moi dans cette expédition, si vous avez résolu de livrer entre mes mains un peuple hérétique et perfide, daignez le faire connaître à votre serviteur, quand mes envoyés mettront le pied dans la basilique du bienheureux Martin. — Les officiers partirent en hâte. En mettant le pied dans l'édifice sacré, selon l'ordre qu'ils avaient reçu du roi, ils prêtèrent l'oreille aux chants qui partaient du sanctuaire. Or à ce moment même le *primicerius*<sup>1</sup> (primicier) commençait cette antienne (*antiphonam*) : « Seigneur, vous m'avez ceint de vaillance pour le combat; vous avez renversé l'ennemi à mes pieds, mis en fuite ses bataillons et dispersé ceux qui me poursuivaient de leur haine<sup>2</sup>. » Les messagers royaux, pleins de joie de ce chant de victoire, rendirent grâces au Seigneur, déposèrent les offrandes sur le tombeau du saint et retournèrent porter la bonne nouvelle à Clovis. Celui-ci poursuivit sa marche et

<sup>1</sup> *In ecclesia Romana primicerius caput erat inferioris chori, quod et in ecclesia Gallicana fuisse in usu tempore Chlodovei colligi potest ex epistola sancti Remigii ad Falconem Tungrensem episcopum, ubi conqueritur vir sanctissimus a Falcone institutos fuisse in Mosomagensi ecclesia (Mouson, près Sedan) levitas, presbyteros, archidiaconos, primicerium scholæ clarissimæ militiæque lectorum. — Cæterum mos ille per Scripturæ sacræ lectiones res futuras explorandi, solemniss erat illis temporibus, uti ex aliis Gregorii locis compluribus patet. Sic etiam actum fuerat in electione sancti Martini, apud Severum Sulpicium, in ejus Vita, cap. VII. Vide et vitam S. Consortiæ, n° 9, sæc. I. Bened. ad ann. 578. (D. Ruidart, Not. in Gregor. Turon.; Patr. lat., tom. LXXVIII, col. 234.)*

<sup>2</sup> *Psal. XVII, 40, 41.*

arriva avec son armée sur les bords de la Vingenna (Vienne), ne sachant en quel lieu il pourrait traverser cette rivière, dont le cours était alors démesurément grossi par des pluies torrentielles. Clovis passa la nuit en prières, demandant au Seigneur de lui faire connaître un endroit guéable. Le lendemain, à l'aube du jour, les soldats francs virent une biche, qui, sans doute effrayée à leur approche, se jeta dans la rivière et la franchit rapidement. Le point que l'animal avait choisi était guéable : toute l'armée y passa sans encombre. Clovis s'approcha de la cité des Pictavi (Poitiers) et fit dresser sa tente en face de la ville. Une nuit qu'il considérait la place, il lui sembla voir un des lampadaires (*pharus ignea*) allumés dans la basilique de Saint-Hilaire se détacher de l'édifice et venir à lui, comme si le bienheureux confesseur eût voulu témoigner qu'il l'aiderait à triompher par les armes des bataillons hérétiques contre lesquels il avait jadis si généreusement lui-même combattu par la parole. Clovis rendit compte à ses guerriers de cette vision surnaturelle; il en prit occasion de leur défendre d'attenter soit à la liberté soit aux biens des habitants, dans tout le territoire de saint Hilaire <sup>1</sup>. »

29. Cette défense ne fut pas entièrement respectée. « En ce temps, continue Grégoire de Tours, vivait au territoire de Poitiers un vénérable abbé, nommé Maxentius (saint Maixent), qui s'était construit dans l'enceinte de son monastère une cellule où il vivait en reclus. Les religieux, voyant arriver une escouade de guerriers francs dont la démarche et les intentions leur parurent hostiles, se précipitèrent à la cellule du saint abbé, le priant de sortir et de parler à ces furieux. Maxentius ne répondit pas. Les religieux brisèrent la porte de la cellule, et prirent le reclus dans leurs bras pour le conduire aux ennemis. Laissez-moi, leur dit-il, et marchant d'un pas ferme il vint intrépidement à la rencontre des ravisseurs. L'un d'entre eux leva sur lui son glaive. Il allait frapper, lorsque l'épée lui tomba des mains; son bras subitement paralysé resta immobile à la hauteur de l'oreille. Le malheureux

Clovis  
et Maxentius  
(S. Maixent).

<sup>1</sup> Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. xxvii, col. 233.

se prosterna aux pieds du solitaire, implorant sa miséricorde. Le reste de la troupe prit la fuite et revint au camp. Maxentius versa sur le bras du patient quelques gouttes d'huile bénite, et traçant un signe de croix sur le membre paralysé lui rendit le mouvement <sup>1</sup>. » — « Le roi Clovis, disent les actes de saint Maixent, ayant été informé de ce miracle, accourut en personne, s'agenouilla aux pieds de l'homme de Dieu et lui demanda pardon pour la faute commise par ses soldats. On montre encore aujourd'hui dans le monastère la place où ce grand prince rendit ce témoignage de piété et de vénération à un saint religieux. Il fit don à Maxentius de la villa de Milo, et ne cessa depuis d'honorer et de chérir le pieux cénobite <sup>2</sup>. »

Bataille  
de Voclada  
(Vouillé). Dé-  
faite et mort  
d'Alaric.

30. La bataille décisive entre Alaric et Clovis fut livrée à Voclada (Vouillé), dans la plaine de Poitiers. Les *Gesta Francorum* nous ont transmis de ce combat un récit plein d'animation et de chaleur, qui doit avoir conservé les principaux traits de cette journée mémorable. « Le roi des Goths, dit le chroniqueur, harangua brièvement ses troupes. Vos pères, leur dit-il, ont vaincu les Romains. Ce ne sera qu'un jeu pour vous de mettre en fuite une poignée de Francs venus non pour combattre, mais pour piller ! — Clovis cependant, fort de la protection du Christ, parcourait les rangs de son armée, distribuait les postes, exhortait les plus vaillants à se montrer dignes de leur passé et les plus jeunes à égaler les vétérans. Il recommandait surtout de ne pas se laisser emporter par une impétuosité trop bouillante, d'attendre le signal avant de s'élancer sur l'ennemi, et de ne pas oublier dans la mêlée de se servir du glaive. Enfin, après avoir invoqué les bienheureux Pierre et Martin, appuyé sur sa lance, il se retourna vers les Francs, fit le signe de la croix sur l'armée et s'écria : En avant, au nom du Seigneur ! — En ce moment toutes les trompettes retentirent, une clameur immense s'éleva vers les cieux, les traits volaient dans l'air, la lutte s'engagea et la terre se rougit de sang.

<sup>1</sup> Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. xxxvii; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 234, 235. — <sup>2</sup> S. Maxent., *Act. ab auctore coævo*, Bolland., 26 jun.

Clovis au plus fort de la mêlée faisait vibrer sa lance, frappait à droite et à gauche, jonchant son chemin de cadavres. On l'entendait d'une voix éclatante invoquer le nom de Dieu, et animer les siens au combat. Il aperçut de loin le roi Alaric; lançant son cheval dans cette direction, il fondit sur lui et essaya de le frapper d'un coup de lance. Puis il mit l'épée à la main. Un véritable duel s'établit entre les deux princes animés d'une égale fureur. La foule des guerriers fit cercle autour d'eux et les regarda en silence sans intervenir dans la lutte. Habiles dans la science du combat, les deux rivaux se portaient réciproquement des coups que parait le bouclier. Leurs casques furent bientôt entamés. Enfin Clovis se rappelant les exploits presque incroyables qu'on attribuait à ses aïeux, leva sa lourde épée et la brandit d'un bras si puissant que d'un seul coup il fit tomber le menton d'Alaric, son épaule gauche, avec le bras encore passé dans le bouclier. Puis se rejetant en arrière, il allait trancher la tête de son rival, lorsque deux soldats goths s'élançant à l'improviste l'attaquèrent à droite et à gauche, se disposant à lui percer les flancs du fer de leur lance. D'un bond rapide imprimé à son cheval, Clovis passa entre les deux; sa cuirasse amortit le double coup qui lui fut porté. Il n'eut pas de peine à mettre ces deux lâches ennemis<sup>1</sup> hors de combat. Couvert ainsi d'une triple gloire, il revint à Alaric, le prit aux cheveux de la main gauche, brandit son glaive de la droite et d'un coup lui trancha la tête. Les Goths se débandèrent, jetant leurs armes et ne songeant qu'à fuir. Il s'en fit un tel massacre que le mot de l'Écriture se renouvela en ce jour : « Un seul guerrier en poursuivait mille; deux en mettaient dix mille en fuite. » Ceux des Goths qui échappèrent au glaive des Francs passèrent en Espagne avec le jeune Amalaric, fils du vaincu. Les auxiliaires Arvernes qui, sous la conduite d'Apollinaire<sup>2</sup>, étaient venus se ranger sous les drapeaux d'Alaric, furent presque tous taillés en pièces.

<sup>1</sup> Suivant les lois de ces luttes corps à corps, nul ne devait intervenir tant que le duel était engagé. Le chroniqueur l'indique suffisamment quand il dit : *Ecce reges ferocissimos circumstans populus mirabatur, et eis ita bellantibus nullum solatium impendebat.*

<sup>2</sup> On croit que cet Apollinaire était un fils du célèbre évêque de Clermont.

A peine s'il en resta un seul pour porter à leurs femmes la nouvelle de cette défaite <sup>1</sup> » (507). La présence des Arvernes dans l'armée d'Alaric nous fait très-bien comprendre que les compatriotes du grand évêque de Clermont, jadis si opposés à l'invasion des Goths, se montraient aujourd'hui non moins hostiles à celle des Francs. De son côté, Clovis avait eu quelques auxiliaires, « entre autres, dit Grégoire de Tours, le prince Chlodéric, fils de Sigebert le Boiteux roi des Francs Ripuaires dont la capitale était Cologne. Sigebert devait son surnom et son infirmité à une blessure qu'il avait reçue au genou, dans la bataille livrée aux Alamanni sous les murs de l'*oppidum Tulbiacense* (Tolbiac <sup>2</sup>). » Le fruit de la victoire de Vouillé fut l'occupation immédiate des trois Aquitaines. « Le roi des Francs, continue Grégoire de Tours, envoya son fils Theuderic (Thierry <sup>3</sup>) s'emparer du territoire d'Albi, des Ruthènes (Rodez) et des Arvernes (Clermont). Le jeune prince soumit toutes ces contrées jusqu'à la frontière des Burgondes. De sa personne, Clovis alla passer l'hiver à Burdigala (Bordeaux), où il fit transporter les trésors laissés à Toulouse par Alaric. »

31. Nous avons dit qu'Amalaric, enfant de six ans, fils du roi des Goths et petit-fils de Théodoric par sa mère Theudegotha, avait été conduit en Espagne après la défaite de Vouillé. Il fut solennellement couronné à Barcelone, comme successeur légitime du trône des Goths, sous la régence de Theudegotha. En même temps Théodoric préparait une armée d'expédition qui devait passer dans les Gaules et couvrir la Provence, seule contrée dont Clovis ne se fût point encore emparé. Mais une complication inattendue vint aggraver la situation de l'enfant royal proclamé à Barcelone. Il avait un frère naturel, Gésalric, déjà âgé de vingt et un ans. Celui-ci se fit couronner à Narbonne. Son usurpation, acclamée par les

Amalaric  
fils légitime,  
et Gésalric  
fils naturel  
d'Alaric II.  
Le duc Ibas  
et l'armée de  
Théodoric.

<sup>1</sup> Roric., *Gesta Franc.*, lib. IV; *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 644. —

<sup>2</sup> Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. xxxvii, loc. cit. — <sup>3</sup> Fils aîné de Clovis, né d'une concubine, avant le mariage du roi des Francs avec sainte Clotilde.

Goths de la Provence, pouvait déposséder à tout jamais Amalaric des domaines qui lui restaient en Gaule. Ce fut surtout pour prévenir ce désastre que Théodoric fit traverser les Alpes à une armée disciplinée et nombreuse, sous la conduite d'un illustre capitaine, le duc Ibas. Mais quand les troupes d'Italie, au printemps de l'an 508, débouchèrent dans les Gaules, l'usurpateur avait cessé de régner. Clovis et Gondebaut, réunissant leurs forces, avaient taillé son armée en pièces dans une bataille livrée près de Narbonne. Gésalric se réfugia de l'autre côté des Pyrénées, d'où il conclut avec le roi des Francs un traité par lequel il abandonnait à celui-ci toutes les possessions gauloises des Visigoths pour se faire garantir celles d'Espagne contre Amalaric son frère. Après cette double victoire militaire et diplomatique, Clovis s'était hâté de soumettre les cités d'Ecolisma (Angoulême) et de Toulouse, puis il mit le siège devant Carcaso (Carcassonne), redoutable forteresse où les rois goths conservaient les trésors jadis enlevés par Alaric (410) dans le pillage de Rome. Là, se trouvaient les dépouilles du temple de Jérusalem conquises par Titus, et un fameux vase d'or massif pesant 500 livres, donné par Aétius à Thorismond. On comprend l'intérêt que Clovis attachait à la prise d'une citadelle qui renfermait des richesses de cette importance. Cependant, à la nouvelle de l'arrivée des Ostrogoths d'Italie et de leur général Ibas, il abandonna précipitamment le siège et se replia sur la Touraine, laissant son fils Thierry et Gondebaut résister seuls à ces nouveaux adversaires. Peut-être voulait-il se ménager vis-à-vis de son beau-frère Théodoric, et ne point prendre à son égard l'attitude d'une hostilité trop accentuée. Quoi qu'il en soit, Thierry et Gondebaut subirent sous les murs d'Arles une sanglante <sup>1</sup> défaite qui leur fut infligée par Ibas (508), et se virent contraints de se retirer dans les montagnes du Vivarais et du Rouergue, où le vainqueur ne songea point à les poursuivre. Ibas se préoccupait surtout de poursuivre Gésalric en Espagne. Depuis son arrivée dans

<sup>1</sup> Jornandès évalue à trente mille morts la perte des Francs et des Burgondes dans cette journée. Cf. Jornand., *De rebus getic.*, cap. LVIII; *Patrol. lat.*, tom. LXIX, col. 1293.

ce pays, l'usurpateur avait chassé son jeune frère, qui fut obligé de s'embarquer pour Ravenne. Sa malheureuse mère Theudegotha mourut durant la traversée. Dans une bataille livrée en 509 à Barcelone, Ibas vengea tant de désastres. Gésalric vaincu s'enfuit à Carthage, ou Thrasamond, autre beau-frère de Théodoric, lui donna d'abord l'hospitalité. Mais, sur les instances du roi d'Italie, il le força bientôt de quitter l'Afrique. Avec une énergie vraiment extraordinaire, Gésalric parvint à traverser toute l'Espagne, relevant le courage de ses partisans et leur promettant de nouveaux triomphes. Il put gagner l'Aquitaine, où Clovis lui fit passer des secours en argent et en hommes avec lesquels il revint se faire tuer par Ibas, en 511, sous les murs de Barcelone témoins de sa première défaite. Le roi d'Italie fit alors en personne le voyage d'Espagne, et ramena triomphalement son neveu, Amalaric.

32. Thierry et Gondebaud profitèrent de l'éloignement d'Ibas, pour venir l'année précédente (510) mettre le siège devant la ville d'Arles, qu'ils attaquèrent simultanément par les deux rives du Rhône, les Francs à droite et les Burgondes à gauche, du côté de la Provence. Cette manœuvre habile aurait probablement décidé la victoire en leur faveur, s'ils n'eussent trouvé une garnison vaillante prête à recevoir leur choc. « Des deux parts, dit M. du Roure, on sentait le prix d'une ville qui, séparant par sa situation ou reliant les possessions gothiques, en était réellement la clef. Après de longs travaux et des combats meurtriers, les assiégeants étaient enfin parvenus à faire une brèche aux tours et aux murailles. La courageuse obstination des assiégés semblait s'accroître avec le péril. Mais, la famine s'étant déclarée dans cette grande cité, les soupçons, les haines d'origine, de secte et de parti s'y manifestèrent par des divisions et des cruautés. Il arriva que des Juifs perfides, qui s'entendaient secrètement avec l'armée assiégeante, imaginèrent pour mieux voiler leurs desseins d'accuser l'évêque saint Césaire de trahison, sous prétexte de la charité qu'il exerçait envers les prisonniers francs et burgondes. Le désespoir est à la fois crédule et féroce. On se saisit de l'évêque pendant la nuit, on le chargea de chaînes, et déjà l'ordre était donné

Siège  
d'Arles par  
Thierry et  
Gondebaud.  
S. Césaire  
d'Arles.

de le transporter sur la plate-forme d'une tour qui dominait le fleuve, pour le précipiter dans les flots à l'insu du peuple. Heureusement, une attaque inopinée des assiégeants prévint ce forfait. Césaire fut retenu captif dans la ville, et peu après les vrais coupables furent découverts et punis du dernier supplice, pendant que le saint évêque, rendu à la liberté, se vit pour un temps à l'abri de la calomnie. Cependant le comte Maroboduus, lieutenant de Théodoric et gouverneur de Marseille, parut devant Arles avec un corps de troupes qui força Thierry et Gondebaud à lever le siège. Dans leur retraite, ils abandonnèrent un assez grand nombre de prisonniers aux mains des Goths. La situation de ces captifs, qu'on laissait mourir de faim, était déplorable. Gondebaud envoya par le Rhône à saint Césaire trois bateaux chargés de vivres et de vêtements destinés à ces malheureux. Cette fois, les Goths, que le passé tenait en éveil, s'alarmèrent, et crurent que l'évêque était réellement d'intelligence avec l'ennemi. Dénoncé à Théodoric, Césaire fut mandé à Ravenne pour y répondre à une accusation de lèse-majesté. Il fit le voyage, accompagné du prêtre Messianus (saint Messien). Introduit au palais, il parut devant le roi qui, l'ayant considéré quelques minutes en silence, se leva et se découvrit par respect pour l'auguste vieillard. Interrogé sur les circonstances qui lui étaient reprochées, Césaire n'eut pas de peine à se justifier. « Cet homme me représente un ange du ciel, dit Théodoric. Pourquoi l'avoir contraint inutilement à un si long voyage? Que Dieu punisse ses accusateurs! » Sorti de l'audience royale, Césaire reçut en don un bassin d'argent avec trois cents *solidi* d'or. Le lendemain, le roi ayant appris que l'objet avait été vendu par l'homme de Dieu pour grossir la somme destinée au rachat des prisonniers, ajouta une nouvelle offrande au trésor de la charité épiscopale. L'évêque d'Arles ainsi comblé se rendit à Rome au sortir de Ravenne. Il y venait solliciter en faveur de sa métropole la confirmation du droit hiérarchique sur la Provence et la Septimanie <sup>1</sup>, que l'évêque de

<sup>1</sup> On avait donné le nom de *Septimanie* à l'ancienne Narbonnaise, à cause des sept diocèses renfermés dans sa circonscription : Nîmes, Maguelonne,

Vienne, saint Avit, lui contestait <sup>1</sup>. » Césaire fut accueilli par le pape Symmaque comme un héros de la charité et de la foi. Il obtint ce qu'il demandait; le souverain pontife lui remit de sa main le pallium, et le renvoya dans sa ville épiscopale dont il devait occuper le siège jusqu'en 542.

Clovis au  
tombeau de  
saint Martin  
de Tours.

33. Clovis, en revenant de son expédition victorieuse, s'était arrêté à Tours, où il voulait, par de magnifiques présents, témoigner sa reconnaissance au bienheureux Martin, l'un des deux protecteurs célestes dont l'assistance l'avait suivi dans ses combats lointains. « Monté sur son cheval de guerre, disent les *Gesta*, revêtu d'une tunique de pourpre et d'or, le front ceint du diadème, il se dirigea vers la basilique du confesseur, escorté par une multitude de peuple qui l'acclamait et à laquelle il faisait jeter des pièces d'argent à pleines poignées. Il déclara aux *matricularii* (trésoriers) de l'église qu'il offrait son coursier au bienheureux Martin, mais qu'il le lui rachèterait au prix de cent *solidi* d'or <sup>2</sup>. Après avoir prié sur le tombeau du saint et y avoir déposé de riches offrandes, il revint à l'*atrium*, compta aux *matricularii* la somme convenue pour le rachat du coursier royal, sur lequel il remonta. Mais l'animal ne voulait plus bouger de place, malgré les efforts de son cavalier. Clovis fit alors verser une autre somme pareille à la première entre les mains des trésoriers, et aussitôt le cheval se remit de lui-même en marche. Cet incident produisit une hilarité universelle dans la foule. Clovis s'y associant lui-même s'écria, dit-on : En vérité, le bienheureux Martin est un bon défenseur, mais il est un peu cher dans ses comptes <sup>3</sup>! » — Ce fut à Tours que le roi des Francs

Béziers, Agde, Narbonne, Carcassonne et Elne près Perpignan. Elne, autrefois appelée *Illibaris* et plus tard *Helena* (Elne), en l'honneur de la mère de Constantin le Grand, est aujourd'hui une bourgade de deux mille habitants, dans le département des Pyrénées-Orientales, à 13 kilomètres S.-E. de Perpignan.

<sup>1</sup> Du Roure, *Hist. de Théodoric*, tom. II, pag. 31-38. A propos de la réclamation faite par saint Césaire au pape Symmaque, M. du Roure fait observer qu'elle est « une preuve surabondante de la suprématie de juridiction exercée alors par les successeurs de saint Pierre. »

<sup>2</sup> C'est encore là une forme du *wehr-gild* appliqué à un vœu de religion. — <sup>3</sup> Roric., *Gest. Franc.*; *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 615.

reçut une ambassade solennelle envoyée à son excellence <sup>1</sup> par l'empereur d'Orient, Anastase le Silencieux. Le vieux César eutychéen était alors ouvertement brouillé avec Théodoric, qui ne s'était nullement préoccupé de faire souscrire l'Hénotique par le pape Symmaque. La mauvaise humeur de la cour de Byzance se traduisit d'abord par une descente en Italie, opérée à l'extrémité du Brutium (Calabre actuelle) par un corps de huit mille hommes, sous la conduite de Romanus comte des sacrés domestiques et de Rusticus chef des *scolarii* de la garde impériale (507). « Cette ridicule expédition, dit Jornandès, se borna à quelques actes de piraterie et au rembarquement précipité de cette poignée de voleurs empressés de fuir devant les troupes régulières de Théodoric. » Battue de ce côté, la politique byzantine essaya de prendre sa revanche sur les champs de la diplomatie. La négociation entamée avec Clovis ne nous est que fort imparfaitement connue. La brève mention qu'en fait Grégoire de Tours a trait uniquement au côté extérieur et à la pompe déployée pour la réception des ambassadeurs de Constantinople. « Ces derniers remirent au roi des Francs, dit-il, une lettre par laquelle l'empereur lui conférait le consulat. En son nom, ils le revêtirent dans la basilique de Saint-Martin d'une chlamyde de pourpre, et lui ceignirent le front d'un diadème <sup>3</sup>. » Si cette indication de Grégoire de Tours est exacte, comme tout porte à le croire, le dessein d'Anastase aurait été de substituer Clovis à Théodoric dans l'espèce de lieutenance que le roi d'Italie exerçait au nom des empereurs byzantins en Occident. On se rappelle en effet que l'investiture par le manteau de pourpre, le sceptre et les faisceaux consulaires avait été laborieusement obtenue, quelques années auparavant, par Festus Niger, en faveur de Théodoric. « Il est certain d'ailleurs, selon la judicieuse observation de D. Ruinart, que les fils de Clovis, en élevant plus tard des statues

<sup>1</sup> Ainsi qu'on l'a vu précédemment, ce titre était alors celui que les diverses chancelleries donnaient à Clovis. — <sup>2</sup> Jornand., *De regn. ac tempor. succession.* Cf. Du Roure, *Hist. de Théodoric*, tom. II, pag. 5, 6.

<sup>3</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. XXXVIII; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 236.

à leur père, le firent représenter avec les insignes du consulat, les faisceaux, la pourpre et le diadème. » On voyait encore une de ces statues au grand portail de Saint-Germain-des-Prés, à l'époque du savant bénédictin <sup>1</sup>. Quoi qu'il en soit, les espérances d'Anastase le Siléntaire ne furent point réalisées. Clovis accepta les honneurs qu'on lui offrait, sans se mettre en peine de suivre une politique qui eût compromis et peut-être brisé au berceau l'avenir de la monarchie franque. Il laissa Théodoric maître de la Provence au nom du jeune roi des Visigoths, et rappela près de lui son fils aîné Thierry. Enfin, loin de changer sa ligne de conduite vis-à-vis du catholicisme et de servir les desseins hostiles de l'empereur eutychéen contre le pape, il envoya une couronne d'or au tombeau de saint Pierre dans la basilique vaticane <sup>2</sup>, et continua à manifester en toute occasion sa bienveillance pour les évêques et les monastères catholiques.

Clovis et  
S. Fridolin.

34. C'est ainsi qu'il donna à l'église de Saint-Hilaire de Poitiers le champ (*campum*) où s'était livrée la bataille de Vouillé <sup>3</sup>. A la prière de l'évêque Adelpius et du pieux abbé Fridolinus (saint Fridolin), il voulut qu'une basilique somptueuse s'élevât à ses frais sur le tombeau du glorieux patron des Pictavii. L'entrevue du roi des Francs et de ces deux saints personnages est racontée avec des détails qui méritent, dit M. Augustin Thierry, d'être enregistrés par l'histoire <sup>4</sup>. Voici le récit de l'hagiographe : « En retournant vers Paris, où il avait résolu de fixer sa résidence, le roi Clovis passa par Orléans, où il s'arrêta quelques semaines avec une partie de son armée. Durant son séjour dans cette ville, l'évêque de Poitiers Adelpius lui amena un abbé nommé Fridolin, dont la réputation de

<sup>1</sup> Ruinart, *In Hist. Franc. Not.*, tom. cit., col. 237.

<sup>2</sup> *Lib. Pontif.*, *Not. in Hormisd.* ; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 476. Nous verrons bientôt la mention de ce présent royal dans la notice du successeur de Symmaque, soit qu'il y ait eu interposition de la part des copistes qui auraient reporté à l'époque d'Hormisdas un fait appartenant à celle de son prédécesseur, soit que la donation, n'ayant pu s'accomplir du vivant de Clovis, eût été exécutée après sa mort par les fils de ce prince.

<sup>3</sup> Lebeuf, *Dissert. sur l'hist. ecclés. et civ. de Paris*, etc., pag. 331. — <sup>4</sup> Bolland., *Act. sanct.*, 6 mart. (Cf. Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 79.)

sainteté était grande, et que le roi souhaitait beaucoup de connaître. Les deux voyageurs arrivèrent au quartier des Francs, le solitaire à pied et l'évêque à cheval, comme il convenait. Le roi vint lui-même au-devant d'eux, entouré de beaucoup de monde, leur fit un accueil respectueux et amical; et après s'être entretenu familièrement quelques heures avec eux, il ordonna qu'on servît un grand repas. Pendant le dîner, le roi se fit apporter un vase de jaspe, transparent comme du verre, décoré d'or et de pierres précieuses. L'ayant rempli et vidé, il le passa à l'abbé qui le prit, quoiqu'il s'en fût excusé d'abord, disant qu'il ne buvait pas de vin. Mais au moment où Fridolin portait les mains à la coupe, il la laissa échapper par accident, et le vase tomba sur la table, puis de la table à terre, où il se brisa en quatre. Un des échantons ramassa les morceaux et les plaça devant le roi qui paraissait chagrin, moins à cause de la perte du vase que pour le mauvais effet que cet accident pourrait avoir sur les convives, parmi lesquels beaucoup étaient encore païens. Toutefois il reprit son air gai, et dit à l'abbé : C'est pour l'amour de vous, seigneur, que j'ai perdu ce vase; s'il eût été entre mes mains, il ne se serait pas brisé. Voyez donc ce que Dieu voudra faire pour nous en faveur de son saint nom, afin que ceux de mes guerriers qui sont encore adonnés à l'idolâtrie ne diffèrent plus de croire à sa toute-puissance. — Alors Fridolin prit les quatre fragments du vase, les réunit et les tenant serrés dans ses mains, la tête inclinée vers la table, il se mit à prier Dieu en pleurant et en poussant de profonds soupirs. Quand sa prière fut achevée, il rendit le vase au roi, qui le trouva parfaitement intact, n'y pouvant reconnaître aucune trace de brisure. Ce miracle ravit les chrétiens, mais plus encore les infidèles, qui se trouvaient là en grand nombre. Au même moment, le roi et tout le monde se levant de table et rendant grâces à Dieu, tous ceux des assistants qui partageaient encore les erreurs du paganisme confessèrent leur foi en la sainte Trinité et reçurent de la main de l'évêque les eaux du baptême <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Bolland., *Act. sanct.*, loc. cit., traduct. de M. Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, png. 79-80.

Diverses  
fondations  
pieuses de  
Clovis.

35. Au nombre des prisonniers faits dans cette campagne se trouvait un jeune gallo-romain, d'une noble famille, nommé Avitus, et né à Linocasium (Lanquais <sup>1</sup>). Enrôlé avec toute la jeunesse de son pays sous les drapeaux d'Alaric, il avait, disent les actes, comme un autre Martin, donné des preuves de sa valeur dans cette rude journée. Clovis le rendit à la liberté et Avit en profita pour aller s'ensevelir dans une solitude près de Sarlat, où il construisit plus tard l'église et le monastère de *Bona Vallis* (Bonneval), en l'honneur de la mère de Dieu <sup>2</sup>. — Dans le *pagus Blesensis* (Blois), Clovis eut occasion de rencontrer Deodatus (saint Dyé), vénérable ermite, originaire du pays des Bituriges (Bourges), qui vivait dans une grotte sur les bords de la Loire et retraçait au milieu des Gaules les austérités des solitaires de la Thébaïde. En partant pour son expédition contre Alaric, le roi des Francs s'était recommandé à ses prières. Au retour il donna au saint ermite, par un diplôme muni du sceau royal, disent les actes, la vallée qui s'étendait au pied de sa solitude, et lui remit vingt-six livres d'or et autant d'argent pour la nourriture des pauvres et des malades qui venaient le visiter <sup>3</sup>. A Reomaüs (Réôme) un jeune patricien de Divio (Dijon), Jean, fils d'Hilarius et de Quieta, avait fondé un monastère qui prit plus tard son nom et s'appela Moutiers-Saint-Jean <sup>4</sup>. Après avoir gouverné quelques années les religieux qui s'étaient réunis sous sa direction, il disparut, durant une nuit sombre, et nul ne connaissait le lieu de sa nouvelle retraite. Il fuyait les honneurs ecclésiastiques auxquels on voulait l'élever. Déjà de nombreux miracles signalaient son nom à la vénération publique. Grégoire de Tours, deux cents ans plus tard, raconte qu'il avait vu des malades guéris en buvant l'eau d'un puits creusé par les mains du saint abbé; lui-même fit un pèlerinage en ce lieu, et but de l'eau miracu-

<sup>1</sup> Bourgade de 1500 habitants, à trois lieues et demie E.-S.-E. de Bergerac (Dordogne). — <sup>2</sup> Bolland., *Act. sanct.*, 17 jun. — <sup>3</sup> L'ermitage de Deodatus a donné naissance à la bourgade de Saint-Dyé-sur-Loire, à trois lieues N.-E. de Blois (Loir-et-Cher). Cf. Bolland., *Act. sanct.*, 24 april. — <sup>4</sup> Moutiers-Saint-Jean, ou Réôme, est maintenant un village de la Côte-d'Or, à deux lieues trois quarts N.-O. de Semur.

leuse <sup>1</sup>. Le fugitif de Reomaüs était allé frapper à la porte du monastère de Lérins, où il se présenta comme un grand pécheur, demandant la grâce d'expier ses fautes dans la mortification et la pénitence. Admis parmi les frères laïcs, il y resta dix-huit mois sans faire connaître sa qualité de prêtre. Un jour, un pèlerin venu de Tornodorum (Tonnerre) et visitant Lérins reconnut l'abbé de Reomaüs, dont ses compatriotes pleuraient toujours l'absence. Il se jeta à ses pieds, en les baignant de larmes. Jean le supplia vainement de lui garder le secret. Grégoire, évêque des Lingons (Langres), au diocèse duquel appartenait Reomaüs, fut informé du fait. Il députa quelques religieux à Lérins avec deux lettres, l'une pour l'abbé de ce monastère, l'autre pour le fugitif. Ce dernier fut contraint de revenir au milieu d'une population dont il était le consolateur et le père. A son retour, Jean établit à Reomaüs la discipline monastique de saint Macaire, telle qu'il l'avait apprise dans les livres de Casien <sup>2</sup>. Clovis témoignait la plus grande vénération pour l'humble abbé, et l'on conserva jusqu'en 1793 aux archives de la Chambre des Comptes de Dijon un diplôme où ce prince donnait à Jean tout le territoire compris dans un cercle tracé par le chemin que l'âne du monastère pourrait parcourir en une journée <sup>3</sup>. — Une fille de Clovis, Theodechilde (sainte Telchide), consacrait sa virginité au Seigneur et fondait dans un faubourg de la cité des Senones (Sens), nommé *Vivus*, le monastère si connu depuis sous le nom de Saint-Pierre-le-Vif, où l'humble fondatrice voulut être enterrée <sup>4</sup>. La dévotion spéciale de Clovis et de sa famille au prince des

<sup>1</sup> Greg. Turon., *De gloria confessor.*, cap. LXXXVII; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 894. — <sup>2</sup> Bolland., *Act. sanct.*, 28 jan.

<sup>3</sup> Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, in-fol., Paris, 1654, pag. 1-2. L'authenticité de ce diplôme a été contestée, et avec raison, croyons-nous. En effet, il nous semble que l'acte reproduit par l'auteur bourguignon n'est pas l'original même rédigé au temps de Clovis, mais une copie dressée postérieurement et quelque peu interpolée. Quant à la réalité de la donation royale, elle est incontestée et incontestable. Un siècle après la mort de saint Jean de Reomaüs, Jonas, disciple de saint Colomban, écrivait qu'il avait vu et touché le diplôme de Clovis, conservé dans le monastère. (Bolland., *loc. cit.*, pag. 862.)

<sup>4</sup> En 1743, le corps de sainte Telchide fut retrouvé dans les substructions

apôtres s'affirma en cette circonstance par d'importantes donations enregistrées dans un diplôme dont les Bollandistes ont reproduit les clauses principales.

Genebaldus  
(S. Geneband)  
évêque de  
Laudunum  
(Laon).

36. Dans le même temps, Clovis dotait richement le siège épiscopal de Laudunum (Laon), détaché par saint Remi du diocèse de Reims et occupé pour la première fois par Genebaldus (saint Genebald), si célèbre par sa glorieuse pénitence. « Genebaldus, disent les actes, était marié avant sa promotion à l'épiscopat. En recevant des mains de saint Remi la consécration pontificale, il promit de se séparer de sa femme et de la considérer désormais comme sa sœur en Jésus-Christ. Devenu évêque, au lieu de la tenir éloignée de lui, il en reçut fréquemment les visites. Leurs entretiens eurent d'abord pour unique objet les choses spirituelles ; mais bientôt ils dégénérèrent et Genebaldus, entraîné par la faiblesse humaine, pleurait amèrement devant Dieu. Cependant sa faute était encore ignorée des hommes. Un jour saint Remi reçut un message par lequel Genebaldus le suppliait de se rendre à Laudunum pour affaires graves et urgentes. L'évêque de Reims accourut. Genebaldus le prit en particulier, se jeta à ses pieds et fondant en larmes lui fit l'aveu de son crime. Il le pria de vouloir bien accepter sa démission et de lui permettre d'aller achever ses jours dans l'obscurité et la pénitence. Remi mêla ses larmes aux siennes, le consola par la vue des miséricordes de Dieu, et sans accepter sa démission définitive, consentit à reprendre comme auparavant l'administration de l'église de Laudunum, pendant le temps de pénitence qu'il imposa au coupable. Genebaldus s'enferma dans une cellule dont l'évêque de Reims prit la clef, et à la porte de laquelle il apposa son sceau. Une petite

de Saint-Pierre-le-Vif, au-dessous d'une plaque de marbre encastrée dans la paroi, et sur laquelle on lisait une épitaphe ainsi conçue :

*Hunc regina locum monachis construxit ab imo  
Techildis, rebus nobilitando suis.  
Cujus nunc licet hoc corpus claudatur in antro,  
Spiritus astrigero vivit in aze Deo.  
Implorans rectis pastoribus euge beatum,  
Det rapientibus hinc, heu male, digna Deus.*

(Bolland., *Act. sanct.*, 27 jun.)

ouverture permettait de passer au reclus ses modestes aliments. Genebaldus demeura sept années dans cette prison volontaire, et Remi alternait les fonctions épiscopales, officiant de deux dimanches l'un, tantôt à Reims, tantôt à Laudunum. Or, la septième année, durant la vigile de la *Cæna Domini* (jeudi saint), pendant que le reclus était en prières, pleurant à la pensée qu'il ne lui serait pas donné comme aux pénitents publics d'être admis à la réconciliation solennelle qui se faisait en cette nuit sainte, l'ange du Seigneur lui apparut et lui dit : Les prières de Remi, ton père spirituel, ont été exaucées. Le Seigneur a agréé ta pénitence et effacé ton péché. Lève-toi, va reprendre tes fonctions épiscopales et réconcilier toi-même les pénitents publics. — Genebaldus demeura quelque temps muet de surprise et d'émotion. Ne crains rien, lui dit l'ange. Réjouis-toi plutôt de la miséricorde divine dont tu es l'objet. — Je ne puis sortir de ma cellule, répondit enfin le pénitent. Mon père et seigneur, Remi, en a emporté la clef et a posé son sceau sur la porte. — L'ange reprit : Afin que tu ne puisses douter que c'est Dieu qui m'envoie, cette porte va s'ouvrir d'elle-même. — En effet, sans que le sceau ni la serrure fussent brisés, la porte s'ouvrit et la vision disparut. Cependant, à cette même heure, Remi était en prières dans la crypte située au chevet de la basilique de Sainte-Marie de Reims. L'ange qui avait parlé à Genebaldus lui apprit ce qui venait de se passer, et lui ordonna de se rendre en hâte à Laudunum. Le saint évêque obéit. Il trouva le reclus agenouillé, les bras en croix, dans sa cellule ouverte, et répétant devant tous les religieux du monastère cette exclamation : Quand même Notre-Seigneur Jésus-Christ m'apparaîtrait en personne, je ne sortirai d'ici que sur l'ordre du pontife qui m'y a enfermé ! — Remi le prit par la main et le conduisit à la basilique. Il le fit asseoir sur le siège épiscopal, au milieu des acclamations et des larmes de joie de tout le peuple <sup>1</sup>. »

37. Les libéralités vraiment royales de Clovis en faveur de saint Remi permettaient à ce dernier d'entretenir dans les Gaules

Episcopat  
de Vedastus  
(saint Vaast)

<sup>1</sup> Bolland., *Act. S. Remig.*, 1 octob. Cf. *Hincmar, Vit. S. Remig.*; *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 1161.

chez les  
Atrebates  
(Arras).

septentrionales des missionnaires qui portaient le flambeau de la foi chez les Francs encore idolâtres. C'est ainsi qu'il envoya chez les Morini, à Tarvenna (Térouanne), un pieux solitaire dont le nom réel ne nous a pas été conservé, et qu'on appelait *Antimundus* (saint Aumont), à cause de sa mortification et de son mépris pour le monde <sup>1</sup>. Plus tard, Audomarus (saint Omer), premier évêque de Térouanne et de Bononia (Boulogne), devait recueillir les fruits de la prédication de l'humble apôtre. Remi fondait en même temps le nouveau siège épiscopal des Atrebates (Arras) en faveur de Vedastus (saint Vaast). Quand l'ermite de Leuci Tullorum (Toul), sacré par le grand évêque de Reims, se présenta aux portes de la cité dont il allait devenir le pasteur, « il y trouva, disent les actes, un aveugle et un boiteux qui demandaient l'aumône. Je suis, leur dit-il, un ministre de Jésus-Christ. Je ne puis vous donner ni or, ni argent, parce que je n'en porte point sur moi. Mais le Dieu que je prêche a des trésors inconnus aux hommes. — Il se mit en prières, et supplia le Seigneur avec larmes de manifester sa puissance au milieu de ce peuple idolâtre. A l'instant, l'aveugle recouvra la vue et le boiteux l'usage de ses jambes. La foule, témoin de ce double miracle, se groupa autour de l'homme de Dieu et lui fit un accueil triomphal. Bientôt il eut la joie de compter un certain nombre de néophytes auxquels il conféra le baptême. Cependant, parmi les ruines des vieux édifices, Vedastus cherchait celles de l'ancienne église élevée autrefois en cette cité. Il n'ignorait pas que la religion chrétienne y avait été florissante jusqu'à l'époque des invasions germanes, et surtout jusqu'au temps du farouche Attila. Depuis lors, comme à Jérusalem durant la captivité de Babylone, les gentils étaient venus dans l'héritage du Seigneur, profanant les sanctuaires, massacrant les justes au pied des autels de Jésus-Christ. Or, Vedastus découvrit sous les ronces et les épines, dans une enceinte dévastée, les fondements de la basilique primitive. A l'aspect de ces restes vénérés, il s'agenouilla en pleurant. Seigneur, dit-il, tant de calamités sont venues fondre sur nous, parce que nous

<sup>1</sup> Bolland., *Act. S. Remig.*, 1 oct.

avons péché avec nos pères et commis l'iniquité sous vos yeux. Souvenez-vous de vos anciennes miséricordes, épargnez vos enfants et ne les oubliez pas sans rémission dans leur détresse. — En peu de temps, le vieil édifice fut rebâti avec une magnificence nouvelle. Les erreurs de l'idolâtrie disparaissaient du cœur des Atrebates, comme les ronces et les épines de leur cité dévastée. — Après la mort de Clovis, continue le biographe, son fils Clotaire s'étant établi dans la ville de Soissons, il arriva qu'un seigneur franc, nommé Hozin, invita le roi à un banquet, conviant aussi parmi les nobles de sa suite le vénérable Vedastus, évêque d'Arras. L'homme de Dieu accepta cette invitation dans le seul but de donner quelque enseignement salutaire à la foule des conviés, et de profiter de l'autorité du roi pour les attirer au saint baptême. Étant donc entré dans la maison, il aperçut un grand nombre de tonneaux rangés par ordre, tous remplis de bière (*cervisiâ*, cervoise). Ayant demandé ce que c'était que ces tonneaux, il lui fut répondu que les uns étaient destinés aux chrétiens, tandis que les autres avaient été consacrés, suivant les rites des gentils, à l'usage de ceux des invités qui professaient le culte des idoles. Ayant reçu cette explication, le vénérable Vedastus se mit à bénir chacun des vases indistinctement au nom du Christ et par le signe de la croix. Mais quand il fit sa bénédiction sur les tonneaux consacrés à la manière des païens, tout à coup les cercles se brisèrent, donnant passage au liquide dont le sol fut inondé. Cet événement ne fut pas inutile au salut de ceux qui étaient présents ; un grand nombre d'entre eux demandèrent la grâce du saint baptême et se soumi-  
rent au joug de la foi. Durant quarante ans, Vedastus évangélisa le peuple des Atrebates. Il n'y avait pas trouvé un seul chrétien à son arrivée ; il n'y laissa pas un seul païen lors de sa bienheureuse mort (6 février 540) <sup>1</sup>. »

38. La foi de Clovis nous est attestée par un témoignage éclatant et qui forme l'une des plus belles pages de l'histoire du droit canonique dans la France chrétienne. L'an 511, le vi des ides de juillet

Premier  
concile  
d'Orléans.

<sup>1</sup> Bolland., *Act. S. Vedast.*, 2 feb. Cf. Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, pag. 80, édit. in-12.

(10 juillet), un concile de trente évêques se réunissait à Orléans. Voici la lettre synodale que les pères adressaient au roi des Francs. « A leur seigneur, fils de la catholique église, à Clovis très-glorieux roi, tous les évêques réunis par ses ordres en concile. — L'ardeur de votre zèle pour la religion chrétienne vous a porté à nous rassembler pour répondre aux diverses questions qu'il vous a plu de nous soumettre. Voici donc les définitions qui ont été prises d'un concert unanime. Nous vous les transmettons dans l'espoir qu'elles obtiendront votre sanction royale. Elles se présenteront ainsi au peuple chrétien, revêtues de la double majesté du sacerdoce et de l'empire. » — Suivent trente et un canons dont voici les plus importants. « I. Le droit d'asile pour les meurtriers, les adultères et les voleurs sera maintenu, suivant que les canons ecclésiastiques et la législation romaine l'ont constitué. Nul ne pourra les arracher des bâtiments (*atriis*) de l'église ou de la maison de l'évêque, ni même les transférer dans une autre basilique, s'il n'a d'abord juré sur les saints Évangiles de sauvegarder la vie et la liberté de l'accusé, et si ce dernier ne consent lui-même à entrer en composition avec celui qui le réclame. Quiconque trahirait un serment de ce genre serait coupable de parjure, et comme tel exclu de la communion de l'Église, ainsi que de tout rapport même civil avec les catholiques.—II. Dans le cas d'un enlèvement, si le ravisseur vient se réfugier dans l'église avec la femme enlevée et qu'il soit avéré que la femme ait été victime d'une violence brutale, elle sera immédiatement rendue à la liberté. Quant au ravisseur, il ne sera passible ni de la peine de mort ni d'aucun supplice corporel, mais il deviendra l'esclave de la famille qu'il aura outragée, avec faculté de rachat à l'amiable. Si la femme a consenti au rapt, elle sera rendue à sa famille, et le ravisseur devra se prêter à toutes les satisfactions qui pourront être exigées de lui. — IV. Les séculiers (soumis aux charges et au service militaire) ne pourront être admis à la cléricature sans l'agrément du roi et l'autorisation du juge. Mais les fils ou descendants de clercs relèveront, comme par le passé, de la seule juridiction des évêques. » Cette disposition canonique étendait l'immunité à un nombre considérable de familles, en un

temps où les *ostiarii*, les acolythes et autres ordres mineurs jusqu'aux sous-diacres inclusivement pouvaient être mariés. Ajoutons que fort souvent, ainsi qu'on vient de le voir pour Genebaldus, les prêtres et les évêques mêmes étaient encore choisis parmi les laïques engagés dans les liens du mariage. Tous les enfants issus de ces unions qui avaient précédé l'entrée de leur père dans les ordres sacrés, relevaient de la juridiction épiscopale. Déjà la législation théodosienne avait sanctionné une mesure de ce genre. Appliquée aux Francs, elle posait le principe de l'immunité ecclésiastique, assurait le recrutement du corps sacerdotal, et établissait l'exemption du service militaire dont les clercs jouissent encore aujourd'hui chez nous. Le V<sup>e</sup> canon était ainsi conçu : « Les dons en argent ou les domaines que le roi notre seigneur a daigné conférer jusqu'ici aux églises, et ceux qu'il lui plairait avec l'inspiration de Dieu de leur offrir encore dans la suite, avec l'immunité cléricale qui accompagne ces sortes de donations, devront être employés à la réparation des églises, à l'entretien des prêtres, à la nourriture des pauvres, à la rédemption des captifs. L'évêque est chargé de tenir la main à l'observation de ce décret. En cas de négligence, il sera averti par le concile de sa province, et s'il ne fait droit à cet avertissement, il pourra être exclu de la communion ecclésiastique jusqu'à ce qu'il ait réparé le tort fait par sa faute. — VII. Il est interdit aux abbés, aux prêtres, et généralement à tous les clercs, de se rendre à la cour du roi notre seigneur pour y solliciter des grâces ou des bénéfices (*pro petendis beneficiis*), sans une lettre de recommandation de leur évêque. — X. Les clercs ariens qui abjureront l'hérésie pour faire sincèrement profession de la foi catholique, recevront la bénédiction de l'évêque par l'imposition des mains. On les conservera dans les fonctions de leur ordre, s'ils s'en montrent dignes par la sainteté de leur vie et de leurs mœurs. Les basiliques autrefois occupées par les goths ariens seront consacrées selon le rite catholique et conservées au culte. — XIII. La femme dont l'époux s'est séparé pour entrer dans les ordres sacrés et devenir diacre ou prêtre, ne pourra se remarier. En cas de violation de cette règle, si les deux complices ne consentent

à rompre leur liaison et ne se soumettent à la pénitence qu'on leur imposera, ils seront tous deux frappés d'excommunication. — XIV. Suivant la teneur des anciens canons, l'évêque aura la moitié des oblations faites à l'autel de la cathédrale par les fidèles. L'autre moitié sera partagée entre tous les membres du clergé, suivant leur ordre hiérarchique. L'administration des domaines de la basilique appartient à l'évêque. — XV. Celui-ci n'aura que le tiers des offrandes faites à l'autel dans les diverses paroisses, mais il conservera la haute main sur les terres, vignes, domaines, rentes appartenant aux diverses églises de son diocèse, et les fera administrer sous sa direction. — XVI. L'évêque fournira, dans la mesure de ses ressources, le vivre et le vêtement aux pauvres et aux infirmes que l'âge ou la maladie empêchent de travailler. — XVIII. Le mariage est interdit de beau-frère à belle-sœur sous peine d'excommunication. — XIX. Les abbés des monastères se tiendront humblement sous la juridiction de l'évêque, lequel corrigera les abus qui pourraient s'introduire contre les règles monastiques, et réunira une fois l'année tous les abbés de son diocèse. Les moines seront eux-mêmes soumis et obéissants à leurs abbés. Ceux qui auraient quitté sans autorisation leur monastère seront arrêtés et remis au pouvoir de l'évêque. Les religieux qui, au mépris des devoirs de leur profession, voudraient posséder quelque chose en propre, seront punis selon les règles de la discipline monastique. — XX. Il est interdit aux abbés, dans l'intérieur du monastère, de porter l'étole (*orarium*) et les *tzangas* (sandales des évêques). — XXII. Aucun moine ne pourra, sans la permission de l'évêque ou celle de l'abbé, quitter la vie de communauté pour se retirer dans une cellule isolée. — XXIII. Si un évêque, dans des vues de charité, a confié des terres ou des vignes à cultiver soit à des clercs, soit à des moines, cette faveur, à quelque époque qu'elle remonte, n'emporte pas le droit de propriété définitive qui appartient toujours à l'église dont relèvent ces domaines, et contre lequel on ne pourra jamais invoquer le bénéfice de la prescription garanti par la loi civile. — XXIV. Tous les évêques ont unanimement statué que l'obligation du jeûne préparatoire à

la solennité pascalle s'étend seulement à quarante jours (*quadragesima*), et non à cinquante (*quingagesima*). — XXVII. Les rogations, c'est-à-dire les litanies solennelles qui précèdent l'ascension du Seigneur, seront célébrées dans toutes les églises des Gaules avec un jeûne de trois jours. Durant ce triduum, les esclaves et les serviteurs seront dispensés de leurs travaux ordinaires, afin que tout le peuple puisse prendre part aux prières publiques. — XXX. Tout clerc, moine, ou simple laïque qui pratiquera la divination, l'observance des augures, ou les superstitions faussement appelées Sort des saints, sera excommunié avec ses complices ou adhérents. — XXXI. L'évêque, à moins de maladie, est obligé d'assister chaque dimanche à la célébration des saints mystères dans l'église dont il se trouvera le plus rapproché. » — Ces divers règlements furent souscrits par Cyprien métropolitain de Burdigala (Bourges), Tetradius métropolitain des Bituriges (Bourges), Licinius métropolitain des Turones (Tours <sup>1</sup>), Leontius métropolitain d'Elusa (Eause), Gildaredus (saint Gildard) métropolitain de Rothomagus (Rouen), Pierre évêque des Santones (Saintes), Chronopius de Petrocora (Périgueux), Boèce de Cadurcum (Cahors), Quintianus (saint Quentien) des Ruthènes (Rodez), Eufrasius (saint Euphrase) des Arvernes (Clermont), Sextilius des Vasates (Bazas), Nicetius des Ausci (Auch), Lupicinus d'Ecolisma (Angoulême), Adelphius des Pictavii (Poitiers), Heraclius des Parisii (Paris), Principius des Cenomanni (Mans), Lupus (saint Loup) de Suessiones (Soissons <sup>2</sup>), Nepus d'Abrincatum (Avranches), Epiphane des Namnetes (Nantes), Eustochius des Andegavi (Angers), Camillianus (saint Camélien) des Tricasses (Troyes), Litharedus d'Oxoma (Séez), Modestus des Venètes (Vannes), Melanius (saint Mélaine) des

<sup>1</sup> Grégoire de Tours nous apprend que Licinius fit le pèlerinage de Jérusalem et parcourut tous les lieux consacrés par les souvenirs évangéliques. *Hic fertur in oriente fuisse, ac loca visitasse sanctorum, ipsamque adiisse Hierosolymam et loca passionis ac resurrectionis dominicæ, quæ in Evangeliiis legimus, sæpe vidisse.* (Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. XXXIX; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 237.)

<sup>2</sup> Lupus (saint Loup) de Soissons, fils et successeur de saint Principius, était neveu de saint Remi. On célèbre sa fête le 19 octobre.

Redones (Rennes), Edibius des Ambiani (Amiens), Sophronius des Veromandui (Vermand, Noyon), Maurusio d'Ebroucum (Évreux), Leontianus de Constantina (Coutances), Livanius (saint Levange) de Sylvanectum (Senlis), Eusèbe des Aurelii (Orléans), Theodosius (saint Théodose) d'Autissiodorum (Auxerre), Aventinus (saint Aventin) de Carnutum (Chartres) <sup>1</sup>.

La loi  
salique.

39. L'alliance entre l'Église et l'État dans la jeune monarchie franque s'affirmait, on le voit, d'une manière solennelle pour la prospérité commune de l'État et de l'Église. La loi salique, révisée alors par Clovis dans le sens chrétien, n'est pas moins explicite. Voici le prologue de cette loi fameuse, qui semble, suivant la remarque de M. Augustin Thierry, affecter dans ses premières lignes une forme poétique et le texte d'un chant destiné à se graver dans toutes les mémoires. « La nation des Francs, illustre, fondée par Dieu son auteur, forte sous les armes, profonde en conseil, ferme dans les traités de paix, noble dans sa taille élancée, d'une blancheur et d'une beauté singulière, hardie, agile et rude au combat, depuis peu convertie à la foi catholique, pure de toute hérésie, lorsqu'elle était encore sous une croyance barbare, avec l'inspiration de Dieu, recherchant déjà la clef de la science, aspirant à la piété, adopta la loi salique dictée par les chefs qui étaient alors les juges du peuple. On choisit entre plusieurs quatre hommes : Wisogast, Bodogast, Salogast et Windogast, dans les lieux appelés Salaghève, Bodoghève, Windoghève <sup>2</sup>. Ils se réunirent en trois *mals* <sup>3</sup>, discutèrent avec soin toutes les causes des procès, traitèrent de chacune en particulier et formulèrent le texte de la loi. Puis, lorsqu'avec l'aide de Dieu, Clovis le chevelu, le beau, l'illustre roi des Francs, eut, le premier de sa race, reçu le baptême catholique, tout ce qui, dans le pacte primi-

<sup>1</sup> Labbe, *Collect. Concil.*, t. IV, col. 1403-1410.

<sup>2</sup> *Gast* veut dire hôte; *gheve* ou *gau*, canton, district. Sologast est l'hôte, l'habitant du canton de Sali; Bodogast, l'hôte du canton de Bode, etc. (Note de M. Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, tom. I, pag. 242.) — Cf. tom. XII de cette *Histoire*, la note des pages 391-394.

<sup>3</sup> *Mallum*, assemblée des hommes libres.

tif, était jugé peu convenable fut amendé avec clarté, et ainsi fut dressée cette constitution sainte. Vive quiconque aime les Francs ! Que le Christ garde leur royaume et remplisse leurs chefs de la lumière de sa grâce ; qu'il protège l'armée, qu'il munisse le peuple du rempart de la foi, et leur accorde les joies de la paix et les jours de la félicité, lui qui est le Seigneur des conquérants et le maître des rois. Car cette nation, petite par le nombre, mais grande par le courage, a brisé par la force des armes le joug que les Romains faisaient peser sur sa tête. Ce sont les Francs qui, après avoir reconnu la sainteté du baptême, ont recueilli précieusement et enchâssé dans l'or et les pierreries le corps des saints martyrs que jadis les Romains avaient brûlés par le feu, massacrés par le fer et jetés à la dent des bêtes féroces <sup>1</sup>. » — Il serait difficile d'imaginer une profession de foi plus chrétienne et plus digne d'un grand peuple que cette page qui ouvre le recueil des quatre-vingt et un titres dont se compose la loi Salique. L'article le plus célèbre et le plus souvent cité de ce code est le VI<sup>e</sup> du titre LVIII, qui exclut les femmes du partage des terres patrimoniales : *De terrâ vero Salicâ, nulla portio hæreditatis mulieri veniat ; sed ad virilem sexum tota terræ hæreditas perveniat* <sup>2</sup>. De là est venue cette maxime aussi ancienne que la monarchie elle-même : « Le royaume de France ne tombe pas de lance en quenouille : » *Regnum Franciæ non cadit ad fusum e lancea*. Ainsi que la loi burgonde, celle des Francs repose tout entière sur le principe du *wehr-gild*, ou composition, appliqué aux malfaiteurs. L'énumération des délits est presque la même dans les deux lois : vol de bestiaux, de brebis, de porcs, de chiens, de chevaux, d'oiseaux, d'arbres, de moissons, de fruits, d'abeilles ; rapt d'esclaves, de jeunes garçons, de jeunes filles, d'hommes ou de femmes de condition libre. Les crimes sont le meurtre commis sur l'esclave ou l'homme libre, les sévices ou blessures graves, la violation des tombeaux, l'incendie ou le pillage des églises, le faux témoignage, le vol avec effraction ou effusion de sang. Tous les délits et crimes, même celui de

<sup>1</sup> *Lex salica*, prolog. Paris, Firmin Didot, 1828. — <sup>2</sup> *Ibid.*, pag. 210.

meurtre, sont rachetables au moyen d'une composition et d'une amende fixées d'avance par la loi. Dans la condition encore nomade et aventureuse des Francs, l'incarcération pour délits eût été à peu près impraticable. Des prisons annoncent un état stable, et ne conviennent pas à un peuple campé sous la tente comme une armée. Il est remarquable que la faculté de rachat des peines afflictives est accordée même aux esclaves. Le meurtre n'est pas, comme chez les Burgondes, puni de mort. Cette différence entre les deux législations accuse un degré d'infériorité relative dans la civilisation des Saliens, chez lesquels le respect pour la vie de l'homme n'avait point encore pénétré assez profondément sous l'influence encore trop récente du christianisme. Quoi qu'il en soit, dans son ensemble la loi des Francs nous apparaît empreinte d'un caractère particulier de douceur qui tranche avec les coutumes des autres races barbares, et explique la sympathie générale qui accueillit leurs premières conquêtes dans les Gaules.

40. Celles qui marquèrent les dernières années de Clovis ne furent que des usurpations sanglantes. Autour de ce prince, subsistaient encore plusieurs chefs indépendants : Sigebert le Boiteux à Cologne, Cararic à Téroanne, Ragnacaire à Cambrai, Regnomer chez les Cenomanni (Mans). Clovis les immola successivement à son ambition, avec une perfidie qui ne prenait pas même la peine de se dissimuler. Du palais des Thermes, où il demeurait à Paris, il envoya un message secret à Chlodéric, fils de Sigebert, et lui manda : « Voici que votre père est vieux et qu'il boîte de son pied malade. S'il venait à mourir, son royaume vous appartiendrait de droit, ainsi que notre amitié. » Cette insinuation fit naître dans le cœur de Chlodéric la pensée d'un parricide. Un jour Sigebert, sortant de Cologne, traversa le Rhin et s'enfonça dans la forêt de Buconia (Fulde). Vers l'heure de midi, il sommeillait dans sa tente, lorsque des meurtriers soudoyés par son fils le poignardèrent. Chlodéric se hâta de transmettre cette nouvelle à Clovis. « Mon père est mort, lui annonçait-il ; son royaume et ses biens sont en mon pouvoir. Dépêchez-moi quelques-uns de vos officiers et je leur remettrai parmi ces trésors ce qui pourrait vous convenir. »

Dernières  
années de  
Clovis.

Des envoyés francs ne tardèrent point à arriver à Cologne. Chlodéric leur fit voir les trésors du palais. « Voici, leur dit-il en montrant un coffre de fer, le lieu où mon père entassait ses pièces d'or. — Videz-le jusqu'au fond, répondirent les envoyés, afin de savoir ce qu'il renferme ; car tout vous appartient. — Chlodéric se baissa pour plonger ses mains dans le coffre. En ce moment, l'un des envoyés leva sa francisque (*bipennem*) et lui fendit le crâne. Clovis se rendit alors à Cologne, convoqua le peuple et dit : Écoutez-moi. Pendant que je naviguais sur la Scaldis (l'Escaut), Chlodéric, fils de mon parent Sigebert, nourrissait des projets parricides et faisait courir le bruit que je voulais moi-même la mort de Sigebert. Celui-ci crut devoir s'enfuir, pour échapper à la fureur d'un fils dénaturé. Mais pendant qu'il traversait la forêt de Buconia, Chlodéric le fit égorger par des brigands. A son tour, Chlodéric vient d'être assassiné, je ne sais par qui, au moment où il ouvrait les trésors de Sigebert. Je ne suis nullement complice de tous ces forfaits. Loin de moi la pensée horrible de verser le sang de mes proches ! Mais enfin, ce qui est fait, est fait. Je vous ouvre un conseil ; suivez-le, s'il vous est agréable. Donnez-vous à moi, je saurai vous défendre ! — A ces mots, les guerriers de Cologne agitèrent leurs boucliers en signe d'assentiment, et poussèrent des clameurs enthousiastes. Clovis, élevé sur un pavois, fut mis en possession du royaume et des trésors de Sigebert <sup>1</sup>. » — Il tourna ensuite ses armes contre le roi de Tarvenna (Térouanne), Cararic. Ce prince, on se le rappelle, avait jadis gardé la neutralité dans la lutte entre le roi des Francs et Siagrius. Ce fut le motif que Clovis mit en avant pour ces tardives représailles. Cararic fut pris avec son fils. On leur coupa leur longue chevelure, symbole de la puissance, et Clovis les fit tous deux ordonner prêtres. « Un jour, dit Grégoire de Tours, Cararic pleurait en songeant à ses malheurs. Son fils lui répondit en montrant sa tête rasée : Les branches qu'on a coupées là appartiennent à un arbre encore vert ; elles reflouri-

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. XL ; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 237, 238.

ront. Plaise à Dieu que l'auteur de nos infortunes meure en aussi peu de temps que mes cheveux mettront à repousser ! — Ce mot fut rapporté à Clovis, qui donna l'ordre de décapiter les deux princes. » — « Or, continue Grégoire de Tours, le roi de Cameracum (Cambrai), nommé Ragnacaire, était un païen féroce dont les violences, les cruautés, ne connaissaient pas de frein. Il avait pour favori et conseiller un débauché comme lui, nommé Farro. Ce ministre brutal, toutes les fois qu'on apportait à son maître soit des présents, soit des mets pour la table royale, avait coutume de dire : Voilà qui va bien pour le roi et son fidèle Farro ! — Les Francs ne pouvaient supporter son arrogance. Clovis en fut informé ; il fit distribuer aux leudes <sup>1</sup> de Cameracum des bracelets et des baudriers qui paraissaient d'or. En réalité, ils n'étaient que de cuivre doré ; mais la fraude ne fut découverte que plus tard, et cette largesse du roi des Francs lui gagna tous les cœurs. Il en profita pour se mettre en campagne avec son armée et s'approcher de Cambrai. Ragnacaire, surpris à l'improviste, envoya quelques-uns de ses leudes <sup>1</sup> reconnaître l'ennemi. Ils revinrent et lui dirent : C'est une troupe alliée qui vient se mettre à votre disposition et à celle de votre fidèle Farro. — Quelques heures après, Clovis et les Francs entraient dans la ville. Ragnacaire leur fut livré pieds et poings liés. Pourquoi, lui dit Clovis, as-tu laissé humilier à ce point notre royale famille ? Il valait mieux mourir que te laisser enchaîner ! — Et en parlant ainsi, il lui trancha la tête de sa framée. Le frère de ce malheureux était là. Si tu avais secouru le roi, ton frère, comme tu en avais le devoir, lui dit Clovis, il n'eût pas été enchaîné par ses leudes. — Et il l'étendit mort à ses pieds. Cependant les leudes reconnurent que les présents de Clovis n'étaient que de cuivre doré. Ils osèrent s'en plaindre : C'est bien assez, leur dit-il, pour des traîtres qui ont livré leur roi au supplice ! » — « Les deux princes de Cameracum, ajoute Grégoire de Tours, étaient proches parents de Clovis. Il leur restait un frère, nommé Rigno-

<sup>1</sup> *Leude, leute, liude*, dans les anciennes langues teutoniques, signifiaient proprement peuple, gens. Quelquefois ce mot s'appliquait d'une manière spéciale aux compagnons du roi.

mer, qui commandait dans la ville des Cenomanni (Mans). Clovis le fit assassiner, et réunit ainsi toute la Gaule septentrionale à ses domaines. Il en usa de même envers plusieurs autres rois et chefs qui lui étaient alliés par la naissance, de peur qu'ils ne disputassent la souveraineté à lui ou à ses fils. Un jour cependant, ayant rassemblé ses guerriers, il feignit de déplorer l'extinction de presque toutes les branches de la famille royale des Francs. Malheur à moi ! dit-il. Je reste comme un voyageur au milieu des étrangers. Je n'ai plus de parents pour me secourir, si l'adversité frappait à ma porte. — Il parlait ainsi, reprend l'annaliste, non pas qu'il s'affligeât de la mort des siens, mais son langage était une ruse nouvelle, pour découvrir s'il lui restait encore quelques parents à faire mourir <sup>1</sup>. »

41. « Cependant, continue Grégoire de Tours, ce fut lui qui mourut le premier (27 novembre 511), dans la cité des Parisii. Il fut inhumé dans la basilique des Saints-Apôtres, qu'il avait élevée de concert avec la reine Clotilde. Sa mort eut lieu cinq ans après la bataille de Voclada (Vouillé). Son règne en avait duré trente. Il n'était âgé lui-même que de quarante-cinq ans. Depuis la mort de saint Martin jusqu'à celle de Clovis, cent douze ans s'étaient écoulés <sup>2</sup>. Après la perte de son époux, la reine Clotilde vint se fixer à Tours, servant en toute chasteté et bienveillance la basilique du bienheureux Martin, et ne visitant plus que rarement la cité des Parisii <sup>3</sup>. » — « Le royaume de Clovis fut partagé entre ses quatre fils : Theuderic (Thierry I), Chlodomer (Clodomir), Childebart et Chlotocarius (Clotaire I) <sup>4</sup>, en portions d'une étendue fort inégale. Thierry, l'aîné,

Mort de Clovis. Partage de ses états entre ses quatre fils.

<sup>1</sup> Id., *ibid.*, cap. XLI, XLII ; tom. cit., col. 238-240.

<sup>2</sup> Nous avons déjà dit que la date donnée ici par Grégoire de Tours est fort controversée, et que la chronologie n'a point encore fixé l'année précise de la mort de saint Martin. (Cf. tom. XII de cette *Histoire*, note, pag. 46.)

<sup>3</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. XLIII et ultim. ; *Patr. lat.*, t. LXXXI, col. 240.

<sup>4</sup> On sait qu'en ces derniers temps l'étude étymologique des noms propres d'hommes et de lieux a fait des progrès considérables, sous l'influence de M. Aug. Thierry, et qu'elle a réformé avec juste raison un certain nombre de décisions erronées, trop légèrement admises sur nos origines nationales, avant qu'on eût compris la nécessité de remonter à la langue des Germains

eut le lot le plus considérable. Au midi, les Ruthènes (Rodez), les Arvernes (Clermont), le territoire d'Albi dont il avait aidé son père à faire la conquête; à l'est, la France transrhénane, les territoires de Trèves, Mayence, Cologne. Il fixa sa résidence à Metz, et son royaume commença à prendre le nom d'Austrie ou Austrasie (*Oster-rike*, royaume de l'est). Clodomir occupa la Gaule centrale, c'est-à-dire les provinces des Carnutes (Chartres), des Cenomanni (Mans), des Andegavi (Angers), des Turones (Tours) et des Bituriges (Bourges). Il séjourna à Orléans. Childebert prit l'ouest de la Gaule, la Neustrie (*Ni-oster-rike*, royaume de l'ouest), comprenant les provinces qui s'appelèrent depuis l'Île de France, la Picardie, la Normandie, la Haute-Bretagne et l'Aquitaine occidentale. Il résida à Paris. Clotaire, le plus jeune, fut le moins bien partagé. Sa domination ne comprit guère que la Belgique occidentale, depuis Soissons sa capitale jusqu'à l'embouchure de la Meuse. « Cependant, ajoute Grégoire de Tours, la division territoriale ainsi répartie fut acceptée sans conteste par les quatre frères. En demeurant unis, ils conservaient une force considérable. Aussi Amalaric, fils d'Alaric II, qui régnait alors en Espagne, demanda la main de leur sœur, nommée Clotilde comme sa mère. Les quatre rois accueillirent favorablement cette proposition, et la jeune princesse comblée de présents partit pour l'Espagne <sup>1</sup>. » Elle devait y trouver le martyr.

et des Celtes pour fixer la valeur de notre vocabulaire franc. Nous résumons ici les principales découvertes dues à ce système qui est le seul vrai. D'abord, le nom de Franc ne veut point dire *libre*, comme on l'a cru si longtemps. *Frek*, *freng*, *frank*, *wrang*, selon les différents dialectes germaniques, répond au mot latin *ferox*, dont il a tous les sens favorables et défavorables : fier, intrépide, orgueilleux, cruel. (Ang. Thierry, *Temps mérovingiens*, tom. I, pag. 45, édit. in-12.) Nous avons déjà indiqué l'étymologie de Pharamond (*whar-mund*, bouche vraie). Voici l'explication des autres noms francs de la race mérovingienne. Clodion (*Hlodio*, *hlod*) signifie célèbre. Mérovée (*Mero-wig*), éminent guerrier. Childéric (*Hilde-rik*), fort ou brave au combat. Clovis (*Hlodo-wig*), célèbre guerrier. Clotilde (*Chrotechildis-Hrote-hild*), vaillante conseillère. Thierry (*Theode-rik*), brave ou puissant parmi le peuple. Clodomir (*Hlodo-mir*), chef célèbre. Childebert (*Hilde-bert*), brillant dans le combat. Clotaire (*Hlot-her*), célèbre et éminent. Gondebaud (*Gunde-bald*), rude combattant.

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. III, cap. 1; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 242.

42. La bienheureuse vierge Genovefa ne survécut que quelques mois à Clovis. « De retour à Lutèce, après un pèlerinage au tombeau de saint Martin, dit son biographe, la thaumaturge continuait à guérir les malades par l'onction de l'huile bénite. Un jour on lui amena un démoniaque, et comme elle voulait lui faire l'onction accoutumée, il se trouva que l'ampoule était vide. Troublée de ce contre-temps, la servante de Dieu ne savait que faire, car le pontife qui seul bénissait l'huile dont elle se servait était absent. Elle s'agenouilla et se mit en prières, suppliant le Seigneur de faire miséricorde à l'infirmes. Quand elle se releva, l'ampoule se trouva pleine d'huile; la vierge fit l'onction sur l'énergumène, qui fut aussitôt délivré. Dix-huit ans se sont écoulés depuis lors, ajoute le biographe, et j'ai vu de mes yeux l'ampoule contenant encore quelques gouttes de cette huile miraculeuse. Je ne décrirai point en détail la mort de la sainte, ni les honneurs qui entourèrent ses funérailles, pour ne pas trop allonger ce récit. Genovefa mourut chargée d'années et de vertus. Elle était âgée de quatre-vingt-neuf ans, quand elle quitta ce siècle pour émigrer vers le Seigneur. Son corps fut déposé en paix dans l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul sur le mont Leucotitius, le III des nones de janvier. Deux miracles signalèrent ses obsèques. Un adolescent, nommé Pudens, souffrait d'une maladie incurable. Ses parents en pleurs l'amènèrent au sépulcre de la bienheureuse vierge, et à l'instant l'infirmes fut guéri <sup>1</sup>. Un Goth, paralysé des deux mains, passa la nuit en prières sur le tombeau de la sainte, et le lendemain son infirmité avait disparu. L'église où Genovefa fut inhumée, près de la tombe de Clovis, n'était point encore achevée. La reine Clotilde termina cet édifice, et en fit décorer le triple portail par des peintures représentant les patriarches, les prophètes et les martyrs. Remi, évêque de Durocortorum (Reims), celui qui avait baptisé Clovis, en fit solennellement la dédicace en

<sup>1</sup> *Quem cum ab infirmitate calculi nimium afflictum parentes sui vivere desperarent, et ad tumulum sanctæ virginis Genovefæ, cum fletu et gemitibus medelam ejus ægritudinis implorassent, ipsa die, lapis ab eadem infirmitate generatus, ab eodem egressus est. Ulteriusque eum predicta infirmitas non vexavit.* (Bolland., Act. S. Genovef., 3 jan.

présence des trois princes Clotaire, Childebert et Clodomir. Après la mort de la très-bienheureuse Geneviève, on entretint sur son tombeau une lampe allumée dont l'huile guérissait les malades. Il arriva fréquemment que, sans être renouvelée, cette huile se multipliait d'elle-même sous la main des fidèles qui venaient constamment y puiser, comme à une source intarissable <sup>1</sup>. » On sait que la basilique primitive changea son vocable des Saints-Apôtres pour prendre celui de sainte Geneviève, et devint le centre d'une abbaye, qui porta elle-même le nom de la glorieuse vierge et qui subsista jusqu'à l'époque de la Révolution française <sup>2</sup>.

### § III. Église d'Orient.

43. L'histoire de l'église des Gaules, dont nous n'avons pas voulu interrompre le récit, nous a fait anticiper sur la marche chronologique des événements et perdre de vue les autres parties du monde chrétien. L'Afrique, après un court intervalle de paix, voyait la

Persécution  
de Thrasa-  
mond en  
Afrique.  
S. Fulgence  
et les exilés  
de Cagliari.

<sup>1</sup> Bolland., *Act. S. Genovef.*, 3 jan.

<sup>2</sup> Le 6 novembre 1793, la châsse de sainte Geneviève fut portée à la Monnaie par la section dite du Panthéon. Un arrêté du 21 du même mois ordonna que les ossements de la bienheureuse « seraient brûlés en place de Grève. » La sentence fut exécutée le 3 décembre suivant. Le 3 janvier 1822, M<sup>sr</sup> de Quélen inaugura la nouvelle église de Sainte-Geneviève, fondée en 1757 par Louis XV, à la suite d'un vœu fait par ce prince douze années auparavant, lors de la maladie soudaine qui faillit l'enlever à Metz. L'archevêque de Paris avait pu obtenir cinq fragments authentiques des reliques de sainte Geneviève qui avaient été détachés de la châsse de la bienheureuse, dans la période du moyen âge, en faveur de diverses églises de la province. On conserve à Saint-Étienne-du-Mont (Paris) le tombeau primitif de la sainte. Voici l'inscription qui en fait foi : « La pierre du tombeau de sainte Geneviève, offerte ici à la vénération des fidèles, est celle qui a reçu le corps de la sainte le 3 janvier 512. Elle a gardé ces restes précieux pendant cent vingt ans. Après qu'ils eurent été déposés dans la châsse que saint Éloi leur avait préparée, et placés dans l'église supérieure de l'abbaye, la pierre du tombeau, religieusement conservée dans l'église souterraine, demeura l'objet de la piété des fidèles jusqu'à la révolution de 1793. Le 3 décembre 1803, elle a été transférée de l'église ruinée de Sainte-Geneviève en celle de Saint-Étienne-du-Mont, par les soins de M. de Voisins, curé de la paroisse, avec l'autorisation de S. Em. M<sup>sr</sup> le cardinal de Belloy, archevêque de Paris. »

persécution contre les catholiques se renouveler par les ordres de Thrasamond (496). Le système qu'il adopta contre ses sujets orthodoxes ne consistait plus en violences ouvertes, en supplices barbares, en exécutions sanglantes. Thrasamond espérait séduire les catholiques en leur promettant des charges, des dignités, de l'argent ou des faveurs. Toutefois il exila de nouveau saint Eugène, évêque de Carthage, qui mourut l'an 505 à Albi, dans les Gaules, ville alors sous la domination arienne des Visigoths ; et il défendit sous les peines les plus sévères d'ordonner des évêques aux sièges vacants, pour interrompre ainsi la perpétuité du gouvernement ecclésiastique et empêcher la succession de l'épiscopat. D'un commun accord, le clergé des diverses provinces résolut de refuser l'obéissance à ce décret tyrannique. Toutes les chrétientés furent comme par le passé pourvues de pasteurs. L'Église d'Afrique, si fertile en grands hommes et en saints illustres, semblait vouloir, avant de s'éteindre pour de longues années, retrouver la fécondité de sa jeunesse. L'élection de saint Fulgence au siège de Ruspe, dans la Bysacène, fut une des premières et des plus glorieuses violations des récents édits (508). Le nouvel évêque conserva les pratiques de la vie monastique au milieu des honneurs de sa dignité. La première institution de son épiscopat fut la fondation d'un monastère dans la ville de Ruspe. Il y demeurait avec les frères, vêtu comme eux, partageant leurs mortifications et leurs travaux, ne se distinguant entre tous que par son humilité, sa douceur, sa patience et ses extraordinaires austérités. Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis sa promotion à l'épiscopat, lorsque Thrasamond l'envoya prendre par ses satellites, et le fit déporter en Sardaigne avec soixante autres évêques africains. Ces confesseurs de Jésus-Christ emportèrent avec eux dans leur exil le corps de saint Augustin qui demeura deux cents ans à Cagliari, comme si les ossements du docteur de la grâce eussent dû abandonner leur patrie, quand leur patrie elle-même abandonnait la doctrine de la grâce et la voie de la vérité.

Sixième  
et dernier  
concile de  
Rome sous  
Symmaque.

44. Le pape Symmaque, touché des souffrances des confesseurs africains, leur fournissait chaque année les vivres et les vêtements nécessaires. Le roi Théodoric lui-même voulut s'associer à cette œuvre de charité. Symmaque, dont l'âme se dilatait à proportion des infortunes, consacrait annuellement des sommes considérables au rachat des captifs. Il écrivait aux exilés des lettres de consolation, où il prodiguait toutes les expressions de sa tendresse et de sa sollicitude paternelles. Le zèle du saint pape pour le maintien des droits de l'Église était égal à sa charité. En 504, il avait tenu à Rome un VI<sup>e</sup> concile, dont les décrets portent l'empreinte d'une vigueur vraiment apostolique. Ils sont spécialement dirigés contre l'usurpation des domaines ecclésiastiques par les princes ariens. « C'est un sacrilège dont Dieu se réserve le châtiment, disait le pape, que les souverains d'un pays enlèvent à l'Église ce que les fidèles lui ont offert pour la rémission de leurs péchés et le salut de leurs âmes. Anathème donc à qui retiendra injustement, ou contestera de mauvaise foi, la propriété des biens ecclésiastiques ! Tout acte de ce genre, exécuté même par les ordres du prince, est entaché d'injustice et nul de plein droit <sup>1</sup>. » A la lecture de ces décrets énergiques, les pères du concile répondirent par des acclamations unanimes. La fermeté de ce langage, au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, sous un roi arien, est digne de fixer l'attention. Elle fait le plus grand éloge de Théodoric qui non-seulement ne s'en offensait point, mais conformait entièrement sa conduite à de semblables décrets rendus par les évêques catholiques. L'église de Narbonne avait été injustement spoliée. Théodoric fit écrire immédiatement au duc Ibas, son général, commandant la province romaine dans les Gaules, et lui ordonna de réparer le dommage. Il montra la même bienveillance en faveur de l'église de Milan, dont l'évêque Eustorgius avait été dépouillé des propriétés territoriales que son siège possédait en Sicile. « Notre volonté est, disait-il, que personne n'ait à souffrir d'injustices sous notre règne. La gloire d'un souverain consiste dans la sécurité de ses sujets. » — « Réprimez vigoureusement toute tentative d'oppression, mandait-il à Ibas, afin de vous

<sup>1</sup> Labb., *Concil.*, tom. IV, col. 1373.

rendre illustre dans la paix, comme vous l'êtes déjà dans la guerre<sup>1</sup>. »

45. Ainsi l'Église, forte de l'union qui régnait entre le pape et le roi, poursuivait en Occident le cours de ses pacifiques conquêtes. Il n'en était pas de même en Orient. Anastase, un instant détourné de ses projets anticatholiques, par une guerre contre les Perses qui dura trois ans, reprit en 505 la politique hostile déjà inaugurée contre l'Église au commencement de son règne. Secondé par les intrigues de Xénaïas évêque monophysite d'Hiérapolis et par les artifices du moine Severus, ancien secrétaire de Pierre Monge, il eut bientôt rallié à l'eutychianisme un parti formidable. Le patriarche de Constantinople, Macedonius, malgré les antécédents fâcheux de sa promotion, opposa une résistance héroïque à ces entreprises impies. La populace byzantine, toujours prête à saisir les moindres prétextes d'agitation, se rua sur le palais épiscopal et sur les édifices de l'Église. Le sang coula à grands flots. Cependant Macedonius ne céda pas. Anastase suborna pour l'assassiner un scélérat nommé Ascholius, qui manqua son coup et fut découvert. Le patriarche, loin de poursuivre la punition de ce crime, prit le coupable sous sa protection et lui fit une pension annuelle. Une telle magnanimité ne toucha point l'empereur. Il fit proposer à Macedonius et aux autres évêques d'Orient deux mille livres d'or, s'ils voulaient procéder à la condamnation des décrets du concile de Chalcédoine. Le patriarche répondit qu'on ne pouvait prendre une telle détermination sans un concile œcuménique, présidé par le pape. L'empereur irrité ôta le droit d'asile à son église, et le transféra aux temples des hérétiques. Macedonius demeura ferme, et fulmina une sentence d'anathème contre tous les adversaires du concile de Chalcédoine. Les esprits s'aigrissaient chaque jour davantage. Dans un soulèvement des hérétiques, secrètement excité par Anastase, les catholiques parcoururent les rues et les places publiques en criant : « Chrétiens, c'est le temps du martyre. N'abandonnons pas notre père ! » Le lâche empereur, auteur volontaire de tous ces désordres, s'épouvanta tellement des proportions que

Persécution  
de l'empereur  
Anastase  
contre les  
catholiques  
d'Orient.

<sup>1</sup> Cassiodor., *Variar.*, lib. IV, *Epist.* xvii; lib. II, *Epist.* xxix; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 622 et 563.

prenait l'émeute, qu'il fit préparer des vaisseaux pour s'enfuir. La nuit suivante, il manda le patriarche, lui jura hypocritement qu'il voulait désormais embrasser la doctrine catholique, et lui présenta en conséquence une profession de foi captieuse où il déclarait adhérer aux décisions des deux premiers conciles de Nicée et de Constantinople, sans parler de ceux d'Éphèse et de Chalcedoine. Macedonius, plein de confiance dans un retour qu'il croyait sincère, n'aperçut pas l'artifice, reçut la déclaration d'Anastase et la souscrivit imprudemment lui-même. C'était signer l'Hénotique de Zénon. Les religieux catholiques du monastère de saint Delmatius lui dessillèrent les yeux, et lui montrèrent son erreur. Il publia aussitôt une rétractation éclatante, où il déclarait tenir pour hérétique quiconque n'admettait pas le concile de Chalcedoine.

Exil de  
Macedonius,  
patriarche de  
Constanti-  
nople.

46. L'empereur répondit à cette courageuse protestation en faisant déporter Macedonius dans le lieu même où Euphemius, son prédécesseur, achevait son exil (510). Le concile de Chalcedoine était la terreur des monophysites, ou eutychéens. Les actes originaux de cette fameuse assemblée étaient déposés dans les archives de l'église de Constantinople. Quelques jours avant le bannissement de Macedonius, Anastase les lui fit demander, sous prétexte d'une recherche à y faire. Le patriarche, prévoyant le sort qu'on réservait à ce dépôt sacré, scella les registres de son anneau et les plaça sur l'autel, comme pour les mettre sous la garde de Dieu lui-même. La majesté du sanctuaire n'arrêta pas l'empereur. Il se fit apporter les procès-verbaux, les mit en pièces, et en jeta les débris au feu. Macedonius fut remplacé sur le siège de Constantinople par Timothée, prêtre notoirement sacrilège, que ses vices seuls avaient pu recommander au choix impérial. La plupart des ecclésiastiques orthodoxes furent jetés dans les prisons; quelques-uns se déroberent à la persécution par la fuite. Des évêques courtisans vendus d'avance au pouvoir ratifièrent la condamnation de Macedonius et le déposèrent sans l'avoir entendu, se faisant ainsi accusateurs, témoins et juges dans une cause où tout était contre la justice, le droit et la vérité. En même temps qu'il divisait l'église d'Orient, Anastase lançait en

Occident un manifeste, ou plutôt un libelle diffamatoire, contre le pape Symmaque. Il l'accusait d'avoir abandonné la vraie foi pour embrasser l'erreur des manichéens, et d'avoir été ordonné contre les règles canoniques. Le souverain pontife attaqué dans son honneur et sa foi répondit avec véhémence et dignité. « Je ne puis, dit-il à l'empereur, dissimuler vos injures : elles sont trop honorables pour moi, et elles vous rendent trop coupable devant Dieu. Vous dites que je me suis fait manichéen. Rome tout entière est témoin de la pureté de ma foi : ses archives pourraient au besoin en répondre. Si je me suis écarté en rien de la doctrine catholique que j'ai reçue de la chaire du bienheureux Pierre, qu'on se lève contre moi et que je sois confondu ! Mais des injures ne sont pas des preuves, des calomnies ne sont pas des raisons. J'ignore sur quel fondement vous pouvez avancer que je n'ai pas été ordonné canoniquement, Dieu a jugé. Qui êtes-vous pour résister à sa décision souveraine ? On dit que vous contraignez par l'épée de vos soldats les catholiques de Constantinople à embrasser l'hérésie d'Eutychès. Songez, prince, au sort de tous les empereurs qui ont persécuté la foi catholique. Ils ont presque tous péri misérablement. Or, c'est être persécuteur que d'accorder la liberté à toutes les hérésies, et de la refuser à la seule communion orthodoxe. Si vous regardez comme une erreur la foi catholique, il faut la tolérer avec les autres erreurs ; si vous la regardez comme la vérité, il faut non la persécuter, mais la suivre <sup>1</sup>. »

47. Cependant la condamnation de Macedonius par le conciliaire de Constantinople était ouvertement désapprouvée par le patriarche d'Antioche, Flavien, et par celui de Jérusalem, Élie ; quoiqu'ils n'eussent pas toujours montré dans le cours de ces débats ni une connaissance suffisante de la doctrine orthodoxe, ni assez de courage pour la professer nettement. L'empereur témoigna la plus vive irritation contre l'un et l'autre, et fit assembler un concile à Sidon (514) pour les forcer à s'expliquer, et à répudier le concile de Chalcedoine <sup>2</sup>. Flavien et Élie firent leur profession

Saint Sabas  
au palais impérial.

<sup>1</sup> Symmach., *Epist.* x ; *Patr. lat.*, tom. LXII, col. 66-71, pass. — <sup>2</sup> Labbe, *Concil.*, tom. IV, col. 1413.

de foi en des termes qui ne satisfirent point les chefs du parti schismatique. Anastase voulait les envoyer en exil. Mais le patriarche de Jérusalem, prévoyant l'orage, avait envoyé à Constantinople l'homme le plus propre à le conjurer. C'était le vénérable abbé Sabas. Celui-ci consentit à quitter sa retraite, comme l'avaient fait autrefois en des conjonctures semblables les patriarches du désert, pour aller s'opposer aux progrès de l'erreur dans la capitale de l'Orient. Il parut au palais impérial, couvert de ses pauvres vêtements de moine, ne demandant rien ni pour son monastère ni pour lui-même, ne cherchant ni la faveur ni l'admiration des hommes. Anastase, en le voyant, ne put se défendre d'un mouvement de respectueuse vénération. Les gardes avaient d'abord écarté des portes ce vieillard en haillons, qu'ils prenaient pour un mendiant. L'empereur donna ordre de l'introduire. « Il crut, dit l'historien contemporain, voir un ange sous une forme mortelle. Je suis venu, dit Sabas, pour supplier votre piété, au nom de la sainte cité de Jérusalem et de notre saint archevêque, de rendre la paix à l'Église, de ne plus troubler l'épiscopat ni le sacerdoce, afin que nous puissions prier tranquillement jour et nuit pour votre sérénité. » Anastase, ému de la sainteté à la fois majestueuse et simple du vieillard, lui accorda sa requête ; il le renvoya à son monastère, chargé de présents. Mais ce n'était là qu'une concession passagère, arrachée à cet esprit orgueilleux par l'ascendant d'une vertu éminente. Anastase n'était pas changé. Les partisans de Macédonius continuèrent à être l'objet de ses persécutions. Dans cette extrémité, les évêques d'Orient eurent recours au pape et lui adressèrent une lettre extrêmement remarquable. « Hâtez-vous, lui disaient-ils, de secourir cet Orient d'où le Sauveur a fait sortir deux grands astres, Pierre et Paul, pour éclairer toute la terre. Si votre prédécesseur, le grand pape Léon, n'a pas cru indigne de lui de courir au-devant du farouche Attila, pour soustraire à la captivité corporelle des populations entières qui en étaient menacées, combien plus votre sainteté ne s'empressera-t-elle pas d'arracher à une captivité non moins funeste des milliers d'âmes qui déjà y gémissent et y tombent encore tous les jours ! C'est à

vous de délimiter avec une précision rigoureuse la route de la foi véritable entre les deux sentiers pleins d'embûches d'Eutychès et de Nestorius. Certains esprits se découragent et s'imaginent qu'entre ces deux hérésiarques il est impossible de trouver un chemin intermédiaire qui conduise au salut, et qu'il faut nécessairement être du parti de l'un ou de l'autre. Hâtez-vous donc, avec l'aide de Dieu, de venir à notre secours. Jadis entre Arius qui divisait la nature divine et Sabellius qui confondait les personnes les saints pères ont formulé l'expression de la vérité catholique, en définissant l'unité de nature et la trinité des personnes. Vous aussi, entre Eutychès qui confond les natures et Nestorius qui les divise, montrez-nous quelle est la véritable foi orthodoxe, celle que nous ont transmise le pape saint Léon et les pères de Chalcédoine touchant les deux natures divine et humaine, unies dans la personne de Jésus-Christ notre Sauveur et notre Dieu <sup>1</sup>. » Voilà comment, dans les premières années du VI<sup>e</sup> siècle, même après deux conciles œcuméniques sur ce sujet, les évêques orientaux suppliaient le pape de leur indiquer le chemin de la vérité; voilà comment, il y a quatorze siècles, l'église d'Orient reconnaissait qu'après Dieu son unique salut était le pape.

48. Symmaque adressa aux Orientaux, le 8 octobre 512, une lettre qui semble la réponse à leur pressante supplique. Il y établit la nécessité de se soumettre invariablement aux décisions du concile de Chalcédoine <sup>2</sup>. Mais le saint pontife n'eut pas la consolation suprême de voir la réunion des deux églises qu'il appelait de tous ses vœux. Il mourut le 19 juillet 514, après une administration de quinze années, laborieuse carrière, dont chaque pas avait été marqué par une lutte nouvelle. Il s'était montré digne de son nom <sup>3</sup> et avait vaillamment combattu les combats du Seigneur. Son courage, son zèle, sa vigilance, sa charité se trouvèrent toujours à la hauteur des circonstances difficiles qu'il eut à traverser.

Mort de  
saint  
Symmaque.

<sup>1</sup> Symmach., *Orientalium epist.*; *Patr. lat.*, tom. LXII, col. 56-61, pass. —

<sup>2</sup> Symmach., *Epist.* VII; tom. cit., col. 61-64. — <sup>3</sup> L'étymologie du nom de Symmaque donne la signification de guerrier (σύμμαχος).

## CHAPITRE III.

PONTIFICAT DE SAINT HORMISDAS (26 Juillet 514-6 Août 523).

### SOMMAIRE.

#### § I. FIN DU SCHISME D'ORIENT.

1. Notice de saint Hormisdas d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Révolte à Constantinople contre l'empereur Anastase. — 3. Instructions de saint Hormisdas à ses légats. — 4. Persécution eutychéenne en Illyrie et en Épire. — 5. Violences de l'empereur Anastase. — 6. Mort d'Anastase. — 7. Avènement de Justin le Vieux au trône d'Orient. — 8. Fin du schisme eutychéen de Constantinople. — 9. Proposition théologique : *Unus de Trinitate passus est*.

#### § II. SAINT BENOIT A SUBIACO.

10. Subiaco. — 11. Vocation et débuts de saint Benoît. — 12. Le *Sacro-Speco*. — 13. Tentation de saint Benoît. — 14. Le monastère de Vico-Varo. — 15. Saint Placide et saint Maur. — 16. Les moines Goths. — 17. La source miraculeuse. — 18. Placide marchant sur les eaux. — 19. Le prêtre Florentius. — 20. Saint Benoît quitte le désert de Subiaco.

#### § III. PROGRÈS DE LA FOI.

21. Homérites. Martyre du roi Aréthas. — 22. Saint Jacques de *Batné*, ou Sarug. Saint Isaac de Ninive. — 23. Terre des Angles, île des Saints. — 24. Saints d'Écosse et d'Irlande. — 25. Mort de saint Hormisdas. Sa lettre à saint Remi.

#### § I. Fin du schisme d'Orient.

1. « Hormisdas, dit le *Liber Pontificalis*, était né en Campanie, dans la cité de Frusinona (Frosinone). Son père se nommait Justus. Il siégea neuf ans et dix jours, à l'époque du roi Théodoric et d'Anastase Auguste, depuis le consulat du sénateur Cassiodore

jusqu'à celui de Symmaque et Boèce. Son élection réunit tout le clergé romain et effaça jusqu'aux dernières traces du schisme de l'antipape Laurent. Il construisit une basilique sur le territoire d'Albe, dans le domaine dit *Fontis*. En un synode tenu à Rome, il fut convenu que pour donner une nouvelle preuve de la miséricordieuse sollicitude du siège apostolique, on enverrait des légats à l'empereur grec d'Orient, afin de mettre un terme à la scission qui se perpétuait depuis Pierre (Monge) d'Alexandrie et Acacius. Le roi Théodoric conseilla lui-même cette mesure. Cette ambassade fut confiée aux deux évêques Ennodius de Pavie et Fortunat de Catane, auxquels on adjoignit le prêtre romain Venantius, le diacre du siège apostolique Vital, et le notaire du même siège Hilarus. Ceux-ci s'étant rendus près d'Anastase, ne purent rien obtenir. Une seconde fois, Hormisdas renvoya à Constantinople Ennodius avec l'évêque de Misène, leur donnant des lettres explicites concernant la foi, dix-neuf protestations destinées à être affichées dans les diverses métropoles, et un *libellus* (mémoire) où toute la controverse, au point de vue historique et doctrinal, était élucidée. L'empereur Anastase persista dans son obstination, car dès lors il était entièrement acquis à l'eutychieisme. Il essaya de corrompre les légats et d'acheter leur conscience; mais ils rejetèrent ses propositions avec horreur. Anastase furieux les fit sortir de la ville durant la nuit par une porte dérobée. Une escorte de soldats et de prétoriens, commandée par Héliodore et Demetrius, les conduisit à un navire délabré qui prit aussitôt la mer. On espérait les faire périr de la sorte. Anastase avait soigneusement empêché les légats de communiquer avec les évêques d'Orient. Cependant les envoyés du saint-siège purent remettre à quelques moines orthodoxes les dix-neuf exemplaires des protestations pontificales, qui furent ainsi répandues et affichées dans toutes les cités de l'Asie. Les évêques eutychéens, complices de l'hérésie d'Anastase et craignant les vengeances de cet empereur, arrachèrent ces affiches et les envoyèrent à la cour. Anastase ne mit plus de bornes à ses fureurs contre le pape Hormisdas. Il lui écrivit une lettre pleine d'injures où il disait entre autres choses : « Apprenez que nous

donnons des lois à tous et que nous n'en recevons de personne. » Mais la main de Dieu frappa ce prince impie : durant un orage, la foudre tomba sur lui et l'étendit mort. Son successeur, Justin, dit le Vieux, prit les rênes du gouvernement. Il était orthodoxe. Son premier soin fut d'envoyer le sénateur Gratus au pape Hormisdas avec des lettres où il demandait au pontife de l'aider à rétablir la paix des églises en Orient. Hormisdas, par le conseil du roi Théodoric, fit partir pour Constantinople en qualité de légat l'évêque de Capoue Germain, accompagné des prêtres Jean et Blandus, des diacres Félix et Dioscore et du notaire apostolique Pierre. Il leur donna des instructions précises sur la foi, et leur remit un *libellus* détaillé sur la forme à suivre pour recevoir l'abjuration des schismatiques et réconcilier les pénitents. En arrivant à Constantinople, ils furent reçus par la population avec des transports d'allégresse. Une multitude de moines orthodoxes et de personnages illustres vint à leur rencontre. L'empereur Justin et le consul Vitalianus allèrent les recevoir au *Castellum Rotundum* et les escortèrent jusqu'à la capitale, au chant des hymnes sacrées. Le sénateur Gratus les accompagnait. L'évêque de Constantinople Jean et tout le clergé catholique de la ville assistaient à cette entrée solennelle et partageaient la joie générale. Mais les complices d'Acacius et les auteurs de l'eutychianisme, renfermés dans la grande basilique de Sainte-Sophie, rédigèrent une protestation et l'adressèrent à l'empereur. « Si l'on ne nous rend pas compte des motifs pour lesquels Acacius, notre ancien évêque, a été condamné, disaient-ils, nous ne consentirons pas à rentrer dans la communion du siège apostolique. » L'œuvre de réconciliation n'en fut pas moins accomplie. Le pape Hormisdas se rendit à Ravenne pour en conférer avec le roi Théodoric. Après cette entrevue, le pape adressa une lettre solennelle (*auctoritatem*) à l'empereur Justin, aux termes de laquelle, après avoir renouvelé les condamnations antérieures contre Pierre Monge, Acacius et tous les hérétiques eutychéens, le pontife réintégrait les églises d'Orient dans la communion du siège apostolique. Hormisdas ayant découvert des manichéens à Rome, les fit passer en jugement et condamner à l'exil. Leurs livres furent brûlés

publiquement sur la place de la basilique constantinienne (Saint-Jean-de-Lafran). Sous ce pontife, l'épiscopat d'Afrique, qui avait été depuis soixante-quatorze ans aboli par les ariens, commença à se reconstituer. Dans le même temps, on reçut à Rome une couronne d'or envoyée par Clovis, roi des Francs, au tombeau du bienheureux Pierre apôtre <sup>1</sup>. Un grand nombre de vases d'or ou d'argent et d'objets précieux furent également envoyés de Constantinople par l'empereur Justin, entre autres un manuscrit des saints Évangiles revêtu de deux tablettes d'or du poids de quinze livres, enrichies de pierres précieuses; une patène d'or avec des hyacinthes du poids de vingt-cinq livres; un calice d'or enrichi de pierreries du poids de huit livres; une couronne d'or du même poids; trois calices d'argent doré (vermeil) pesant chacun cinq livres; deux patènes d'argent pesant chacune vingt-cinq livres; deux plateaux d'ambre (*gabata electrina*) pesant chacun deux livres; deux coffrets d'or pour conserver le cierge (pascal), *thecas cerei*, pesant chacun six livres; des manteaux (*pallia olobera blattea*) de soie teinte de pourpre, et dans un coffret d'or un *suffitorium* (parement d'autel) provenant de la chlamyde impériale, destiné à couvrir la confession du bienheureux Pierre apôtre. Tous ces présents furent envoyés en actions de grâces par Justin l'empereur orthodoxe. Le roi Théodoric offrit de son côté au bienheureux Pierre apôtre deux lustres (*cerostata*) d'argent pesant soixante-dix livres. Le pape

<sup>1</sup> Nous avons parlé, dans le chapitre précédent, de l'envoi au tombeau de saint Pierre d'une couronne d'or, en exécution des ordres donnés de son vivant par Clovis. M. du Roure, dans son *Histoire de Théodoric* (tom. II. pag. 49.), a cru devoir nier ce fait. « Clovis, dit-il, n'envoya point sa couronne en hommage à saint Pierre de Rome, ainsi que plusieurs l'ont avancé pour raisons. » Cette insinuation qui, dans l'esprit de l'auteur, se rapporte sans doute à l'idée d'une sorte de reconnaissance féodale de la suzeraineté du pape Hormisdas sur la France de Clovis, ne représente tout au plus qu'un malicieux anachronisme. Le don d'une couronne d'or envoyée par Clovis au tombeau du prince des apôtres était un simple présent comme ceux de l'empereur Justin, également mentionnés par le *Liber Pontificalis*. Hincmar (*Vit. S. Remigii*, cap. LV; *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 1169) et Aimoin (*Hist. Franc.*, lib. II, cap. XXV; *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 662) attestent, comme le *Liber Pontificalis*, l'envoi d'une couronne d'or au tombeau de l'apôtre saint Pierre. C'est donc là un fait historique des mieux constatés.

Hormisdas en plusieurs ordinations faites à Rome au mois de décembre consacra vingt et un prêtres et cinquante-cinq évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le VIII des ides d'août, sous le consulat de Maximus (6 août 523). Après lui, la vacance du siège épiscopal fut de sept jours <sup>1</sup>. »

Révolte  
à Constantinople  
contre l'empereur  
Anastase.

2. Au moment où saint Hormisdas montait sur la chaire apostolique, Constantinople voyait se dérouler une révolution qui faillit avoir pour l'empereur Anastase les conséquences les plus funestes. Ce prince, dans son inconcevable démanègeaison de tout bouleverser, annonça un jour le projet de réformer les Évangiles dont il trouvait le style trop simple. Il prétendait en même temps changer la liturgie, et forcer notamment le clergé et les fidèles de chanter le trisagion avec les additions hérétiques que Pierre le Foulon y avait faites. Les catholiques résistèrent à ces innovations sacrilèges. Timothée, le nouveau patriarche, les encourageait au contraire de toute son influence. Il choisit le jour d'une procession solennelle où toutes les rues de Constantinople étaient pleines de spectateurs, pour inaugurer le chant impie exigé par le despote byzantin. Mais la masse du peuple indignée courut aux armes. La sédition fut terrible, et l'on évalua à dix mille le nombre des personnes massacrés en ce jour. Un des généraux d'Anastase, nommé Vitalien, qui avait des sujets de ressentiment contre l'empereur, essaya de profiter à son avantage des troubles suscités par les discussions religieuses. Il se mit à la tête des révoltés, et en quelques mois se rendit maître de la Thrace, de la Mésie et d'une partie de l'Illyrie.

<sup>1</sup> *Lib. Pontif.*, cap. LIV; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, 473-476. Nous renvoyons ici, selon notre coutume, les travaux d'ornementation ou de restauration mentionnés au *Liber Pontificalis*, et exécutés dans les basiliques romaines par le pape Hormisdas. *Eodem tempore fecit papa Hormisdas apud beatum Petrum apostolum trabem, quam ex argento cooperuit, quæ pensabat libras mille et quadraginta. Hic fecit in basilica Constantiniana arcum argenteum ante altare, qui pensabat libras viginti, canthara argentea sexdecim, pensantia singula libras quindecim. Item ad beatum Paulum fecit arcus argenteos duos, pensantes singuli libras viginti; canthara argentea quindecim, pensantia singula libras quindecim; amas argenteas tres, pensantes singulæ libras decem; scyphos argenteos stationales sex cum crucibus, pensantes singuli libras sex.*

Il était aux portes de Constantinople aux premiers jours de juin 514. Les catholiques le saluèrent par des cris d'enthousiasme et voulaient le proclamer empereur. Anastase, tremblant dans son palais, capitula ; il se présenta, tête nue, dans l'attitude d'un suppliant, devant le peuple réuni à l'hippodrome, promit solennellement de rappeler les évêques bannis, d'embrasser la communion orthodoxe et de protéger l'Église véritable. Ces nouvelles protestations n'étaient au fond qu'un mensonge de plus : elles suffirent cependant pour apaiser le tumulte. Le peuple, l'armée, le sénat maintinrent Anastase sur le trône, et Vitalien fut éloigné avec le titre de gouverneur de Thrace. Pour donner un semblant d'exécution aux promesses que la peur venait de lui arracher, Anastase écrivit au pape une lettre pleine de respects hypocrites, dans laquelle il essayait de justifier le long silence qu'il avait gardé vis-à-vis des souverains pontifes ses prédécesseurs, et priait Hormisdas d'envoyer des légats à un concile qui devait se réunir à Héraclée, pour traiter de la réunion des deux églises et de l'extinction du schisme d'Orient (515). Cette première dépêche fut bientôt suivie d'une seconde, où il renouvelait les mêmes protestations et les mêmes instances <sup>1</sup>.

3. Hormisdas saisit avec joie l'occasion d'éteindre un schisme qui désolait depuis si longtemps l'Église. Il envoya à Constantinople en qualité de légats Ennodius, l'ancien diacre et maintenant successeur de saint Epiphane sur le siège de Pavie, Fortunat évêque de Catane, le prêtre Venantius, le diacre Vital, et le notaire Hilarus. Nous avons encore les instructions écrites et minutieusement détaillées qu'il leur remit en cette circonstance. « Lorsqu'avec l'aide de Dieu et la protection des saints apôtres, disait-il, vous serez arrivés sur le territoire de l'empire grec, vous recevrez avec les égards convenables ceux des évêques qui se présenteront à votre rencontre. S'ils vous offrent un logement, ne le refusez pas, de peur que les laïques ne supposent que vous rejetez toute idée de réunion. Mais s'ils vous invitent à leur table, déclinez doucement leur offre et excusez-vous en disant : Priez Dieu que nous

Instructions  
de saint  
Hormisdas  
à ses légats.

<sup>1</sup> S. Hormisd., *Anastasio Epist.* 1, col. 369.; *ejusd. Epist.* II, col. 373; *Patr. lat.*, t. LXIII.

ayions d'abord la joie de communiquer ensemble à la table mystique; alors celle du repas commun nous sera vraiment délicieuse. — N'acceptez d'eux aucun présent soit en vivres, soit de toute autre nature, à l'exception des moyens de transport qu'ils mettraient en cas de besoin à votre disposition. Excusez-vous de rien recevoir; dites que vous êtes pourvus de toutes les ressources nécessaires et que vous ne demandez d'eux que leur cœur, avec les seules richesses dignes des ministres de la religion, c'est-à-dire la charité et l'union dans la foi. Parvenus à Constantinople, vous prendrez le logement que le très-clément empereur vous aura assigné. Avant d'en avoir eu audience, vous ne recevrez personne autre que ceux qu'il vous enverrait lui-même. Après votre première audience, vous pourrez recevoir, avec précaution toutefois, les orthodoxes qui se montreraient zélés pour le rétablissement de l'union et qui seraient en état de vous donner des renseignements utiles. Lorsque vous serez présentés à l'empereur, vous lui remettrez les lettres qui lui sont destinées en disant : Votre père, le vénérable pape de Rome, vous salue; il prie Dieu chaque jour et invoque les saints apôtres Pierre et Paul pour la prospérité de votre règne et le succès de vos généreux efforts pour le rétablissement de l'unité catholique. — Si l'empereur, avant de recevoir ses lettres et d'en prendre connaissance, vous interroge sur l'objet de votre mission, répondez-lui : Que votre clémence daigne d'abord prendre connaissance des lettres qui lui sont destinées. — S'il vous demande ce qu'elles contiennent, répondez-lui : Elles ne renferment rien autre chose que des salutations adressées à votre piété, et des actions de grâces pour le zèle que vous apportez à rétablir l'unité dans l'Église. Daignez en prendre connaissance et vous aurez la preuve de notre assertion. — Après que vous aurez ainsi parlé, attendez que les lettres aient été lues et n'entamez aucune négociation auparavant. Quand le prince en aura pris connaissance, vous ajouterez : Le saint pape, votre père, nous a chargés également d'une lettre pour votre serviteur Vitalien, lequel, avec votre permission, lui a envoyé des députés. Mais nous avons l'ordre de ne remettre à sa destination le message adressé à Vitalien qu'autant

que vous nous y aurez autorisés. — Si l'empereur demande communication de cette lettre, vous répondrez : Le saint pape, votre père, ne nous a pas donné l'ordre de communiquer cette lettre, et nous ne saurions outrepasser nos instructions. Cependant, pour que vous puissiez vous convaincre de la parfaite innocuité de ce message, envoyez avec nous telle personne que vous croirez devoir choisir. Vitalien lira sa lettre devant elle et devant nous. Le pape se borne à le prier de joindre ses efforts à ceux de votre clémence pour le rétablissement de la concorde et de l'unité catholique. — Si l'empereur témoigne quelque défiance et dit : Vous pouvez avoir d'autres ordres secrets qui ne sont pas exprimés dans ces lettres, vous répondrez : En conscience nous protestons contre cette pensée. Telle n'est pas la manière d'agir de l'Église romaine. Nous venons ici pour soutenir la cause de Dieu et non pour commettre un parjure. La mission dont le saint pape nous a chargés est une mission de bonne foi ; il agit en toute sincérité ; ses prières, ses vœux ne tendent qu'au maintien des constitutions apostoliques et à l'extinction de l'hérésie. Notre légation n'a pas d'autre objet. — Si l'empereur vous dit : C'est dans la même pensée que j'ai invité le saint pape à se rendre au concile, afin de lever tous les obstacles qui pourraient s'opposer encore à la réunion. Vous lui répondrez : Nous en rendons grâce à Dieu et à votre piété. Ce dessein est digne d'un grand prince et conforme en tout à la tradition et à la doctrine des pères. Mais l'unité sainte et véritable ne pourra être rétablie au sein de l'Église du Christ, qu'autant que votre clémence observera la ligne de conduite de ses augustes prédécesseurs Marcien et Léon. — Si l'empereur vous demande ce que vous entendez par là, vous ajouterez : On ne saurait procéder au rétablissement de l'union sans déclarer d'abord que le concile de Chalcédoine et les lettres du saint pape Léon contre les hérétiques Nestorius, Eutychès et Dioscore demeureront inviolables. — Si l'empereur vous dit : Nous recevons le concile de Chalcédoine, ainsi que la lettre du pape Léon ; vous lui rendrez grâce, et, lui baisant la poitrine, vous direz : Nous avons aujourd'hui la preuve que Dieu vous inspire et vous guide. La doctrine de Chalcédoine

dont vous faites profession est la foi catholique, la foi prêchée par les apôtres, la foi sans laquelle nul ne peut être orthodoxe, celle que tous les évêques et prêtres de l'univers ont l'obligation de croire et d'enseigner. — Si l'empereur vous dit : Les évêques d'Orient sont orthodoxes ; ils observent toutes les institutions des pères ; vous répondrez : Puisqu'il en est ainsi et que les évêques d'Orient sont fermement attachés aux décisions du saint concile de Chalcédoine, comment se fait-il qu'il y ait tant de division dans les églises de ces contrées ? — Si l'empereur vous dit : Nos évêques sont en paix ; il n'y avait entre eux aucune apparence de discorde lorsque le prédécesseur du saint pape a jeté la division dans les esprits par les lettres qu'il a cru devoir nous adresser ; vous répondrez : Nous avons entre les mains les lettres que Symmaque de sainte mémoire a écrites en Orient. Elles ne font que répéter la formule dont votre piété vient de se servir elle-même : « J'observe les décrets de Chalcédoine ; j'admets la doctrine du pape Léon. » Les lettres de Symmaque ne contiennent rien autre chose. Comment donc pourrait-on rejeter sur elles la responsabilité des dissensions et des troubles actuels ? — Puis vous aurez recours aux prières, aux larmes mêmes, et vous direz : Auguste empereur, n'ayez en ce moment d'autre pensée que celle de Dieu ; placez-vous en face de son tribunal suprême, auquel vous comparâtes un jour. Les décrets de Chalcédoine expriment la foi du bienheureux apôtre Pierre, sur laquelle le Christ a bâti son Église. — Si l'empereur vous dit : Vos supplications sont exaucées d'avance. Je reçois le synode de Chalcédoine ; j'admets la lettre du pape Léon. Communiquez donc avec moi. Vous répondrez : Quelle espèce de communion votre piété désire-t-elle nous voir établir avec elle ? Nous n'hésitons aucunement à communiquer avec vous, dès l'instant que vous professez la foi catholique ; et nous sommes pleins de joie de l'attachement que vous montrez à la doctrine des pères. Nous vous prions donc, en toute confiance, de rétablir l'unité au sein de l'Église. Faites connaître votre volonté à tous les évêques ; notifiez-leur que vous admettez le concile de Chalcédoine, les lettres du pape saint Léon et les constitutions apostoliques. — S'il vous demande de quelle manière il convien-

drait de procéder à la pacification générale, répondez-lui en toute humilité : Votre père, le très-saint pape, nous a remis une encyclique adressée en général à tous les évêques d'Orient. Que votre majesté y joigne ses lettres sacrées (*jungite his litteris sacras vestras*), déclarant que vous ordonnez de souscrire les doctrines enseignées par le siège apostolique. De cette façon, les orthodoxes se rallieront à l'unité, et l'on connaîtra les rebelles. Après que vous aurez pris cette mesure, votre père le pape de Rome est disposé à venir en personne, s'il en est besoin, prêter le concours de sa présence à l'œuvre de pacification générale, en réglant toutes choses selon les décrets des pères et pour le plus grand bien de l'Église. — Si l'empereur dit : Je consens volontiers à toutes ces propositions, mais commencez par communiquer avec l'évêque de cette ville. Répondez : Auguste empereur, nous sommes venus avec l'aide de Dieu, comptant sur votre appui et votre concours, travailler au rétablissement de la paix non-seulement dans tout l'Orient, mais aussi dans cette capitale de Constantinople. Or, la question locale à terminer ici roule sur deux individualités particulières; elle aura plus utilement sa solution après que la négociation générale sera terminée et la communion catholique rétablie. On examinera alors les affaires spéciales qui peuvent intéresser cette ville et quelques autres églises en particulier. — Si l'empereur vous dit : Je comprends votre pensée. Vous vous intéressez à la cause de Macédonius; c'est un hérétique, il ne saurait jamais être rappelé. Vous répondez : Nous n'avons nommé personne. Si votre piété daigne y réfléchir, elle se convaincra facilement que nous proposons le meilleur moyen de lui donner à elle-même satisfaction. L'enquête et la discussion qui s'ouvriront sur les personnes établiront la vérité d'une manière irrécusable. Si Macédonius est hérétique, son jugement et sa condamnation seront environnés d'une notoriété universelle, et l'on ne pourra plus soutenir qu'il ait été injustement déposé. — Si l'empereur insiste et dit : L'évêque actuel de cette ville admet le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon. Vous répondez : De tels sentiments l'honorent; ils seront éminemment favorables à sa cause, lorsqu'on l'examinera. Mais en attendant, que votre piété s'en tienne

à la proposition transmise en son nom par le maître des milices Vitalien au très-bienheureux pape. Les choses doivent rester en l'état, jusqu'à ce qu'on ait pu discuter en concile les questions de personnes. — Si l'empereur dit : Il faudra donc dans l'intervalle que cette ville demeure sans évêque ! Comment pouvez-vous admettre une telle situation pour ma capitale, le lieu de ma résidence ? Vous répondrez : Les canons ont pourvu à cette difficulté, et votre piété ne sera nullement attristée par une privation de communion. — Si l'empereur vous demande quelles sont les mesures canoniques applicables aux circonstances ; répondez : On pourra laisser à Constantinople, pendant l'intérim, un évêque qui aura fait profession de la foi catholique et de soumission aux décrets du siège apostolique <sup>1</sup>. »

4. Ce monument, l'un des plus anciens de son genre qui nous soit resté, est un modèle d'urbanité, de prudence, de diplomatie chrétienne et pontificale. Les bases préliminaires de l'arrangement proposé étaient d'une part la reconnaissance formelle et explicite du concile de Chalcédoine, ainsi que des lettres de saint Léon le Grand contre Nestorius, Eutychès, Dioscore et leurs adhérents ; de l'autre, l'abjuration solennelle de l'eutychianisme et de l'hérésie monophysite. Le pape chargeait en même temps ses députés d'une lettre pour l'empereur, contenant en substance les mêmes conditions pour la réunion des deux Églises grecque et latine, et l'offre d'aller en personne au concile qui devrait terminer cette grande affaire. Une telle condescendance était jusque-là sans précédent dans l'histoire des souverains pontifes. Mais Anastase n'avait nullement l'intention de poursuivre une négociation sérieuse avec le saint-siège ; il voulait gagner du temps pour tromper tout le monde. Les légats furent renvoyés avec une lettre adressée au pape. L'empereur anathématisait en termes formels la doctrine d'Eutychès ; il témoignait son étonnement de ce que le pape eût pu le soupçonner de sentiments hétérodoxes au sujet du concile de Chalcédoine, « dont il avait toujours, disait-il, respecté et maintenu

<sup>1</sup> S. Hormisd., *Indicul. legatis apostolicæ sedis ad Constantinop.* ; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 374-378.

les décrets <sup>1</sup>. » (516.) Pendant qu'il mentait ainsi à sa conscience, il faisait déporter les évêques catholiques de Nicopolis, de Lignide, de Naïsse, de Paulitale <sup>2</sup>, qui s'étaient refusés à embrasser l'euty-chianisme, et il séduisait à force de menaces et d'intimidation Doro-thée, métropolitain de Thessalonique, qui eut la faiblesse d'ad-mettre à sa communion Timothée, le patriarche intrus de Cons-tantinople. L'apostasie de Doro-thée fournit aux évêques d'Illyrie et d'Épire, ses suffragants, l'occasion de donner une preuve de fermeté et de courage. Ils se réunirent en concile sous la prési-dence de Jean, évêque de Nicopolis, successeur d'Alcyson qu'A-nastase avait fait déporter et qui était mort en exil; ils déclarèrent qu'ils cessaient de communiquer avec leur métropolitain et qu'ils n'avaient d'autre communion que celle de l'Église romaine. Ils adressèrent à saint Hormisdas les procès-verbaux de leurs séances et les décrets qu'ils avaient promulgués, pour en obtenir la ratifi-cation <sup>3</sup>.

5. Le saint pape accueillit avec bonheur ces témoignages de fidé-lité et de dévouement à la cause de Dieu; il répondit aux évêques d'Illyrie et d'Épire pour les en féliciter. Il les invitait à formuler un anathème nominal contre Euty-chès et ses adhérents, ce qu'ils avaient omis de faire dans les canons de leur concile (516). Cependant le mé-tropolitain apostat, Doro-thée, ne se tenait pas pour vaincu. Appuyé par les troupes que l'empereur Anastase mettait à sa disposition, il prélevait sur les églises d'Illyrie des impôts énormes, et inven-tait chaque jour de nouvelles formes d'oppression. Les évêques, ses victimes, eurent encore recours au pape, qui se détermina à envoyer une seconde députation à Constantinople, pour obtenir de l'empereur la cessation de pareilles violences. Mais cette fois Anastase, qui n'avait plus à craindre les armes de Vitalien, ne prit pas la peine de dissimuler ses intentions hostiles. Il repoussa les légats de sa présence d'une manière offensante, et les fit embar-quer sur un de ses navires avec une escorte qui avait ordre de ne

Violences  
de l'empereur  
Anastase.

<sup>1</sup> S. Hormisd., *Anastasio Epist.* III; tom. cit., col. 381 et seq.

<sup>2</sup> Ces quatre évêchés étaient situés en Illyrie et en Épire.

<sup>3</sup> S. Hormisd., *Epist. synodic. Epir.*; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 389.

les laisser communiquer avec aucune des villes de l'empire (517). Ces courageux députés trouvèrent cependant le moyen de faire parvenir à leur destination quelques-unes des protestations que le pape leur avait remises pour les églises d'Orient. L'empereur en eut connaissance ; il en prit occasion d'écrire à saint Hormisdas une lettre de récriminations et d'invectives. « Nous pouvons, disait-il, souffrir qu'on nous insulte et qu'on nous méprise ; mais non qu'on nous commande <sup>1</sup>. » Comme si, dans les choses de la foi, l'empereur n'était pas soumis aux lois de l'Église, aussi bien que le dernier des fidèles !

Mort  
d'Anastase.

6. Le moine Severus s'était distingué par son zèle à persécuter les catholiques ; Anastase le récompensa en l'installant de vive force sur le siège patriarcal d'Antioche. L'intrus profita de sa dignité usurpée pour redoubler de violences. En 517 il dirigea une attaque à main armée contre les monastères catholiques des environs de Jérusalem, et y fit périr trois cent cinquante religieux. Les archimandrites écrivirent au pape, pour le prier d'intervenir en leur faveur près de la cour de Constantinople. Mais nous avons vu combien peu saint Hormisdas avait à compter sur son crédit auprès d'un empereur tel qu'Anastase. Ce prince prit ouvertement Severus sous sa protection. Élie, patriarche de Jérusalem, ayant refusé d'admettre l'apostat à sa communion, il fut envoyé en exil et remplacé par Jean, qui avait promis plus de complaisance. Mais à peine monté, grâce à cette faiblesse indigne, sur un siège qui ne lui appartenait pas, Jean se montra un tout autre homme. Touché par les exhortations de saint Sabas, il réunit son peuple dans la grande basilique de Jérusalem, et, en présence des officiers de l'empereur, aux applaudissements de tous les catholiques, il prononça solennellement l'anathème contre Eutychès et tous les hérétiques qui n'admettaient pas la foi du concile de Chalcédoine. Cet acte de courage pouvait lui coûter la vie. L'empereur en témoigna la plus vive irritation ; il se disposait à sévir, mais le temps devait manquer à sa vengeance. Les avertissements du ciel ne lui avaient pas été épargnés. L'année précédente, Timothée de Constantinople, sa

<sup>1</sup> S. Hormisd., *Anastas. Epist.*; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 409.

créature et son complice, était mort dans l'impénitence ; le patriarche eutychéen d'Alexandrie, Jean Nicéotes, le suivit de près au tombeau, et sa mort fut l'occasion de graves désordres en Égypte. Les barbares profitaient de ces dissensions religieuses pour faire des incursions dans l'empire. Des cavaliers gètes ou goths passèrent le Danube, ravagèrent la Macédoine et pénétrèrent en Thessalie, d'un côté jusqu'aux Thermopyles que l'ombre de Léonidas ne défendait plus, de l'autre jusqu'aux frontières de l'Épire, traînant à leur suite une population entière de captifs. Aux désastres causés par les barbares succéda (518) un tremblement de terre, le plus effroyable dont parle l'histoire : vingt-quatre cités en Dardanie furent entièrement détruites. Enfin Anastase, que tant de signes de la colère céleste n'avaient point ramené à de meilleurs sentiments, fut trouvé, pendant un orage, foudroyé dans une chambre obscure de son palais (518). On prétend qu'un des astrologues dont la cour de Byzance était pleine lui avait depuis longtemps prédit qu'il serait tué par le tonnerre. Pour prévenir ce danger, Anastase avait fait construire une galerie souterraine et vitrée, où il se croyait à l'abri des éclats de la foudre. La précaution fut inutile, et le Dieu qui dispose à son gré de la vie des hommes permit que le persécuteur de l'Église fût frappé dans l'asile même où il cherchait un refuge contre ses terreurs superstitieuses. Anastase était âgé de quatre-vingt-huit ans, et il en avait passé vingt-sept sur le trône. Son règne fut l'un des plus honteux de l'histoire du bas-empire.

7. Le successeur d'Anastase devait enfin rendre la paix à l'Église et faire cesser le schisme d'Orient. Dieu l'avait conduit comme par la main, à travers des vicissitudes extraordinaires, pour l'élever à cette haute destinée. En 470, un jeune berger du village de Bédériana, en Thrace, arrivait à pied à Constantinople portant un bâton à la main et une besace sur l'épaule : c'était Justin. En gardant les troupeaux de son père, au fond de sa province, théâtre de tant de batailles, il avait senti s'éveiller dans son âme le désir de la gloire et des combats. Il vint donc dans la capitale de l'empire demander du service dans les armées. L'empereur Léon, son compatriote,

Avènement  
de Justin le  
Vieux au  
trône d'O-  
rient.

l'admit parmi ses gardes. Le jeune soldat était catholique, intelligent, loyal et généreux. Il se signala par ses exploits dans les guerres contre les Perses et les Isauriens, dont les ravages inquiétèrent l'empire pendant les six années qui suivirent la mort de Zénon. Léon le Thrace nomma successivement Justin tribun des soldats, puis général; Anastase lui donna le titre de sénateur. A la mort de ce dernier, l'ancien pâtre de Bédériana ajoutait à tous ces titres celui de capitaine des gardes. L'eunuque Amantius, grand chambellan d'Anastase, intrigait pour faire donner le sceptre à l'un de ses amis; il confia au capitaine des gardes des sommes considérables afin d'acheter le suffrage des soldats. Justin les leur distribua, mais en son propre nom, et se présenta lui-même comme candidat à l'empire. Cinquante ans de bons et fidèles services dans l'armée lui avaient valu l'affection des légions; elles le proclamèrent César le lendemain de la mort d'Anastase et l'ancien berger fut empereur sous le nom de Justin le Vieux. Ce prince n'avait jamais voulu apprendre à lire ni à écrire : on fit découper dans une tablette de bois les lettres qui composaient son nom; il passait une plume trempée d'encre dans les interstices, et signait ainsi les actes de son gouvernement. Mais il sut s'entourer d'hommes capables et probes. L'intègre et habile Proclus, son ministre et son ami, dirigea d'une main ferme les affaires publiques; et l'on s'aperçut bientôt qu'un sens droit et des intentions honnêtes valent mieux, pour régner, que l'esprit de duplicité et d'intrigue qui avait si longtemps troublé l'Orient, sous Anastase le Silenciaire.

8. Le dimanche qui suivit l'élection de l'empereur Justin (15 juin 518), le patriarche Jean, récemment promu au siège de Constantinople, étant entré avec son clergé dans la basilique des Douze-Apôtres, le peuple s'écria, dans un transport unanime : « Longues années à l'empereur ! longues années à l'impératrice ! longues années au patriarche ! Pourquoi demeurons-nous excommuniés ? Vous êtes orthodoxe : que craignez-vous ? Chassez le manichéen Severus. Proclamez le concile de Chalcedoine. L'empereur aussi est orthodoxe. Longues années au nouveau Constantin ! Longues années à la nouvelle Hélène ! » On ne peut se dé-

fendre d'un sentiment d'émotion rétrospective au cri de tout un peuple redemandant la foi de ses pères. L'écho de ces acclamations retentit, après tant de siècles, dans les cœurs catholiques comme un chant de victoire. Le patriarche cédant au désir de la multitude parut sur l'ambon, et fit la déclaration suivante : « Nous annonçons à votre charité que demain nous célébrerons la mémoire de nos saints pères du concile de Chalcédoine, lesquels ont dressé la profession de la vraie foi. » Ces paroles furent couvertes d'applaudissements. Le lendemain la solennité de la réconciliation eut lieu en effet. Le nom de saint Léon le Grand fut rétabli dans les diptyques : on effaça ceux des patriarches eutychéens qui avaient si longtemps tyrannisé les consciences. Ces actes spontanés, dictés par un saint enthousiasme, furent ratifiés quatre jours après (20 juin 518) par un concile de quarante évêques réunis alors à Constantinople. Des ordres furent expédiés dans toutes les villes de l'empire, pour y faire reconnaître le concile de Chalcédoine : partout ils furent exécutés au milieu des cris de joie du peuple. Les grandes églises d'Antioche, Jérusalem, Tyr, Ptolémaïs, Alexandrie, adressèrent à Constantinople des lettres d'actions de grâces pour un si heureux changement. Il y avait à peine un mois qu'Anastase était mort et tout l'Orient était redevenu orthodoxe. Justin écrivit au pape saint Hormisdas, pour le prier de consommer par un acte de son autorité apostolique la réconciliation des deux Églises. Il lui demandait d'envoyer des légats à Constantinople pour terminer cette grande affaire <sup>1</sup>. Hormisdas chargea de cette glorieuse ambassade Germain évêque de Capoue, un autre évêque nommé Jean, le prêtre Blandus et les diacres Félix et Dioscore <sup>2</sup>. Le voyage des légats à travers les cités de l'empire ne fut qu'une suite d'ovations triomphales. Les évêques, les magistrats, l'armée, le peuple venaient processionnellement à leur rencontre. Le clergé s'empresait de souscrire la formule de foi et de communion rédigée par le souverain pontife, et remise par lui à ses députés. Enfin, le 28 mars 519, dans la grande basilique de Constantinople, on lut

<sup>1</sup> S. Hormisd., *Justin. epist.*; *Patr. lat.*, t. LXIII, col. 427.

<sup>2</sup> S. Hormisd., *Epist xxxi*; *ibid.*, col. 433.

publiquement l'acte de réunion, écrit tout entier de la main du patriarche. « Nous adhérons, disait-il, à tous les actes des quatre conciles œcuméniques de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine. Nous anathématisons tous les hérétiques, principalement Nestorius, jadis évêque de Constantinople, condamné au concile d'Éphèse par le bienheureux pape saint Célestin. Nous anathématisons Eutychès et Dioscore, évêques d'Alexandrie, condamnés au saint concile de Chalcédoine. Nous joignons dans la même condamnation le parricide Timothée, surnommé Élure, et son disciple Pierre Monge d'Alexandrie. Nous anathématisons pareillement Acacius, autrefois évêque de Constantinople, devenu leur complice et leur partisan. Soumis en toutes choses à l'autorité du siège apostolique, nous espérons demeurer inviolablement attachés à la communion de la chaire de saint Pierre, véritable et solide fondement de l'Église, centre de l'unité, gardienne de la foi, source d'autorité <sup>1</sup>. » Quand le patriarche souscrivit, en présence de l'assemblée des fidèles, cet acte solennel, gage de paix après tant d'orages, des larmes coulèrent de tous les yeux ; une immense acclamation en l'honneur du pape Hormisdas et de l'empereur Justin retentit sous les voûtes de la basilique. Les légats envoyèrent à Rome deux exemplaires du formulaire souscrit par le patriarche, l'un en grec et l'autre en latin. Les noms d'Acacius, de Zénon et d'Anastase furent effacés des diptyques. Ainsi fut terminé le schisme eutychéen de Constantinople : il avait duré trente-cinq ans, depuis la condamnation d'Acacius (519).

9. Un pareil événement répandit la joie la plus vive dans tout l'univers catholique. Le pape saint Hormisdas y fut d'autant plus sensible qu'il avait fait plus d'efforts pour le préparer. Cependant le formulaire de réunion ne fut pas reçu dans toutes les églises d'Orient avec la même facilité. Dorothée, le patriarche scandaleux de Thessalonique, refusa de le souscrire. Le légat envoyé pour le lui présenter courut les plus grands périls et faillit être massacré par le peuple. L'empereur Justin se montra fort irrité de cet atten-

Proposition  
théologique :  
*Unus de  
Trinitate pas-  
sus est.*

<sup>1</sup> S. Hormisd., *Joann. Constantinop. libellus; Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 443.

tat et préparait une répression sévère. Mais le souverain pontife voulut qu'on usât d'indulgence. Il écrivit à ses députés près la cour de Constantinople : « Vous devez faire en sorte que nul ne se convertisse à la foi catholique sans connaissance de cause, et ne puisse se plaindre qu'on l'oblige à professer une foi dont il n'est pas convaincu. Puis donc que l'évêque de Thessalonique n'a pas voulu recevoir vos instructions, demandez que l'empereur l'envoie à Rome, pour conférer avec nous et y trouver la solution de ses difficultés. S'il ne veut pas s'instruire, il prouvera sa mauvaise foi en résistant à la volonté de Dieu et aux ordres du prince <sup>1</sup>. » La miséricordieuse intervention du pape fut couronnée de succès. Dorothée, après quelques mois de réflexion, finit par se soumettre. Saint Hormisdas chargea le patriarche de Constantinople de terminer cette affaire. Il remit également à son examen un différend survenu entre quelques moines de Scythie et les légats. Il s'agissait de cette proposition : « Un de la Trinité a souffert, » que les moines scythes voulaient faire entrer dans leur profession de foi. Ces paroles pouvaient être entendues dans le sens orthodoxe, mais les catholiques auraient voulu que l'on y substituât celles-ci : « Une des personnes de la Trinité a souffert, » comme indiquant mieux la distinction des hypostases dans l'unité de substance. La prudence de l'Église romaine s'accommodait peu de ces discussions, où les mots jouaient un si grand rôle. Voici comment le pape parle des moines de Scythie, venus depuis à Rome pour cette affaire : « Nous voulions les guérir par notre patience ; mais ils sont trop accoutumés aux disputes, trop amoureux de nouveautés, trop attachés au sens propre. Ils traitent d'hérétiques tous ceux d'une opinion contraire à la leur. Exercés à la calomnie, ils suscitent partout des troubles et des séditions ; nous n'avons pu les contenir ni par les avertissements, ni par la douceur, ni par l'autorité <sup>2</sup>. » Hormisdas se contenta de blâmer leur opiniâtreté, sans toutefois condamner intrinsèquement la proposition qu'ils défendaient avec tant de chaleur, et que nous verrons admise plus tard par Jean II.

<sup>1</sup> S. Hormisd., *Epist., Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 467.

<sup>2</sup> S. Hormisd., *Epist.* ; *ibid.*, col. 491.

Pendant que les ordres monastiques de l'Orient, dégénérés de leurs vertus primitives, devenaient un danger permanent pour l'Église et l'État, Dieu faisait surgir en Italie le patriarche des moines d'Occident.

## § II. Saint Benoît à Subiaco.

Subiaco.

10. « A cinquante milles à l'ouest de Rome, dit M. de Montalembert, dans un massif de montagnes où l'Anio creuse la gorge profonde qui sépare la Sabine du pays autrefois habité par les Èques et les Herniques, le voyageur, en remontant le cours de cette rivière, arrive à une sorte de bassin qui s'élargit entre deux énormes parois de rochers et d'où une onde fraîche et transparente tombe de chute en chute jusqu'à un lieu nommé Subiaco. Ce site grandiose et pittoresque avait attiré l'attention de Néron. Il y fit retenir les eaux de l'Anio par des digues et construire, au-dessous de ces lacs artificiels, des bains avec une villa délicieuse qui tira de sa position le nom de *Sublaqueum*, et dont on voit encore les restes informes. Il y résida quelquefois. Un jour, au milieu d'une fête, la coupe qu'il portait à ses lèvres fut frappée de la foudre<sup>1</sup>, et ce présage avait rempli d'une terreur inaccoutumée l'âme du misérable. Le ciel avait marqué ce lieu à la fois du sceau de ses vengeances et de ses miséricordes. Quatre siècles après Néron et lorsque la solitude et le silence eurent remplacé depuis longtemps les orgies impériales<sup>2</sup>, ce fut là qu'un jeune patricien, fuyant les délices et les dangers de Rome, alla chercher un refuge et la solitude avec Dieu. On l'avait baptisé sous le nom de *Benedictus*, *bien dit* ou *béni*, dont nous avons fait Benoît. Il sortait de cette illustre maison des Anicius, qui avait déjà donné tant de ses enfants à la vie monastique<sup>3</sup>. Il était par sa mère le dernier rejeton des sei-

<sup>1</sup> Tacit., *Annal.*, lib. XIV, cap. xxii. (Not. de M. de Montal.)

<sup>2</sup> Nibby, *Topografia dei contorni di Roma*; Zanuccelli, *Dissertaz. sopra l'origine di Subiaco*, 1851. (Not. de M. de Montal.)

<sup>3</sup> On se rappelle que la *gens Anicia* avait été, à l'époque de saint Jérôme, l'une des familles patriciennes dont les membres donnèrent en plus grand nombre l'exemple du renoncement au monde et du dévouement monastique.

gneurs de Nursie, ville de la Sabine, où il naquit en 480. Il avait à peine quatorze ans, quand il résolut de renoncer à la fortune, à la science, à sa famille, et au bonheur de ce monde <sup>1</sup>. »

11. Voici en quels termes saint Grégoire le Grand, issu lui-même de la famille Anicia, raconte la vocation de Benoît et ses débuts dans la vie solitaire <sup>2</sup>. « Vraiment béni par la grâce, Benoît justifia pleinement son nom. Dès sa plus tendre enfance, il avait la maturité et la sagesse des vieillards. La vertu chez lui dépassait la mesure de l'âge ; il semblait un exilé sur la terre. Libre de jouir de tout, il n'usa de sa liberté que pour répudier dans sa fleur un monde qui lui semblait aride et désert. Sa famille, l'une des plus considérables de Nursie, l'envoya suivre à Rome le cours ordinaire des études libérales. Il vit autour de lui ses compagnons se livrer à l'entraînement des plaisirs, et ce spectacle, loin de l'entraîner au vice, le disposa à retirer brusquement le pied d'un

Vocation et débuts de S. Benoît.

<sup>1</sup> M. de Montalembert, *Les moines d'Occident*, tom. II, pag. 7, 8.

<sup>2</sup> Pour répondre aux préoccupations du rationalisme moderne, qui se laisse d'ordinaire effaroucher par le surnaturel, nous croyons devoir reproduire ici les paroles de M. Alph. Dantier, dans son ouvrage couronné par l'Académie française et intitulé : *Les Monastères bénédictins d'Italie*. (Paris, Didier, 1867). « Dans l'immense recueil renfermant les *Actes des saints*, dit M. Dantier, la vie de saint Benoît tient une place à part et doit être distinguée des autres récits hagiographiques. Par un privilège dont ses vertus et la haute mission qu'il remplit le rendaient bien digne, le fondateur de l'ordre bénédictin eut pour premier biographe le pape saint Grégoire le Grand. Moine lui-même, avant d'être élevé au saint-siège, ce pontife, qui avait autrefois pratiqué la règle bénédictine, s'était initié sous l'empire de cette loi aux qualités éminentes qu'il montra dans le gouvernement de l'Église. Tandis qu'il habitait le monastère de Saint-André, que lui-même avait fondé à Rome, il avait pu recueillir des premiers disciples de saint Benoît les traits principaux de celui qu'ils appelaient leur vénérable père. Comme il était né quatre ans avant la mort de l'abbé du Mont-Cassin (saint Benoît mourut le 21 mars 543 — saint Grégoire le Grand naquit en 539), les récits formant la biographie de ce personnage n'avaient encore subi aucune des altérations si fréquentes dans ce genre de composition. Ils avaient gardé, au contraire, ce caractère de poésie simplicité que nous appellerons la fleur première de la légende. » (Dantier, *Monast. bénédict.*, tom. I, pag. 142.) Le lecteur chrétien comprendra facilement que nous ayons voulu respecter nous-même cette « fleur première » d'authenticité hagiographique, en traduisant dans son intégrité le texte de saint Grégoire le Grand.

monde où il faisait le premier pas. Il ne voulait plus même de la science, dès qu'il fallait l'acheter au péril de son âme. Renonçant donc aux études, abandonnant la maison et la fortune paternelle, n'ayant d'autre préoccupation que celle de plaire à Dieu, il résolut d'embrasser la vie monastique. Un jour il disparut, cet ignorant qui possédait la vraie science, cet illettré dont la sagesse véritable illuminait l'esprit et le cœur. Je n'ai pu, ajoute saint Grégoire le Grand, recueillir tout le détail de ses actions, mais le peu que j'en vais dire m'a été certifié par quatre de ses disciples : le révérendissime Constantin, son premier successeur; Valentinien, qui gouverna de longues années le monastère de Latran; Simplicius, troisième abbé du Mont-Cassin, et Honorat, qui en ce moment encore régit cette communauté. Lorsque Benoît eut pris la résolution de s'ensevelir dans la solitude, il ne s'ouvrit de son dessein qu'à sa nourrice. Cette femme, qui l'aimait d'une tendresse toute maternelle, voulut le suivre. Benoît vint donc avec elle au petit village d'Enfida <sup>1</sup>, près de Subiaco, passant ses journées dans l'église du bienheureux Pierre apôtre, et vivant dans la plus stricte pauvreté. Un jour, la nourrice emprunta un tamis afin de passer le blé qu'elle venait de broyer pour le repas du soir. Le frêle instrument vint à tomber de ses mains et se rompit en deux. La pauvre femme, qui n'avait aucun moyen de réparer l'accident, se mit à fondre en larmes. Benoît prit les deux fragments, les rapprocha l'un de l'autre, pria le Seigneur, et, consolant sa nourrice, lui rendit le tamis tellement intact qu'on n'y remarquait pas même la trace d'une brisure. Ce miracle fut bientôt connu de tous les habitants. Le tamis fut suspendu au-dessus de la porte de l'église, et il y est resté jusqu'à l'époque de l'invasion des Lombards. L'éclat de ce miracle épouvanta la modestie de Benoît. Ce n'étaient pas des hommages qu'il cherchait en ce monde, mais des austérités et des opprobres <sup>2</sup>. »

Le *Sacro-Speco.*

12. « Il quitta furtivement sa nourrice, et courut chercher une

<sup>1</sup> Aujourd'hui Afide, à deux milles de Subiaco.

<sup>2</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II; *Prolog.*, *Patr. lat.*, t. LXVI, col. 126-127.

retraite inconnue dans le désert de Subiaco (*Sublacus*). On donne ce nom à une vallée sauvage, située à cinquante milles de Rome. Les eaux abondantes et limpides qui y jaillissent forment d'abord un lac assez étendu, puis donnent naissance à une rivière. Chemin faisant, Benoît fut rencontré par un moine nommé Romanus (saint Romain) qui lui demanda où il allait. L'adolescent lui fit part de sa résolution, le moine l'aida à l'exécuter et lui promit le secret. Benoît s'enferma dans une grotte de la montagne, où il passa trois ans inconnu aux hommes. Romanus habitait un monastère voisin sous la direction du vénérable Adéodat; il faisait chaque jour sur ses propres repas une modeste réserve de pain qu'il mettait à la disposition du reclus. Or, la grotte choisie par Benoît au flanc du rocher était d'un accès tellement difficile que le moine n'aurait pu y arriver, dans les courts instants qu'il lui fallait dérober à la vigilance de ses supérieurs. Mais sa cellule se trouvait perpendiculairement au-dessus de la grotte. Au moyen d'une longue corde il faisait glisser la modeste provision; une petite clochette suspendue à l'extrémité de la corde avertissait le solitaire, qui venait ainsi recevoir un pain en quelque sorte descendu du ciel. Des accidents survinrent : un jour, une pierre lancée par une main inconnue, brisa la clochette. L'industrie de Romanus et sa charité ne se découragèrent pas. Cependant l'heure vint où le Seigneur tout-puissant voulait mettre un terme aux privations de Romanus, et faire éclater comme une merveilleuse lumière la sainteté de Benoît. A quelque distance de Subiaco, vivait un saint prêtre auquel une vision divine révéla le mystère. On était à la solennité pascale, et le prêtre avait préparé le repas qu'il devait faire en ce saint jour. Le Seigneur lui apparut et lui dit : Tu vas manger des mets succulents, pendant que non loin d'ici, dans une grotte de Subiaco, mon serviteur souffre les tortures de la faim ! — Le prêtre, emportant avec lui ce qu'il avait préparé, se dirigea vers la grotte. A travers les aspérités du rocher, les précipices, les torrents qui descendaient de la montagne, il parvint jusqu'au lieu indiqué et se vit en face du reclus. Après avoir fait ensemble une prière, les deux serviteurs de Dieu s'assirent et parlèrent des choses du ciel. Enfin

le prêtre dit à Benoît : Levez-vous, mon frère, et mangez les provisions que je vous apporte, car aujourd'hui c'est la Pâque. — Oui, je vois bien, dit Benoît, que c'est vraiment la Pâque (*Phase, transitus*, passage), puisque le Seigneur mon Dieu vous a fait passer près de moi. — Benoît répondait de la sorte parce que, dans son isolement absolu, il ignorait réellement que ce jour fût celui de la solennité pascale. Le prêtre lui en renouvela l'assurance : C'est vraiment aujourd'hui l'anniversaire de la résurrection du Seigneur, dit-il. Rompez le jeûne, le Seigneur m'a envoyé partager avec vous le festin pascal. — Bénissant Dieu, ils prirent ensemble leur réfection et le prêtre retourna à son église. A la même époque, des pâtres aperçurent de loin le reclus à travers les broussailles qui fermaient l'entrée de sa caverne. Comme il portait une tunique de peaux, ils le prirent pour quelque bête sauvage et se dirigèrent avec précaution vers la grotte. Pleins d'admiration pour le serviteur de Dieu, ils écoutèrent avec respect sa parole et revinrent chaque jour l'entendre. Un grand nombre d'entre eux se convertirent et vécurent dans la pratique des œuvres de piété. Le nom de Benoît se répandit bientôt dans toute la contrée; on venait avec empressement à sa grotte; on apportait au solitaire des aliments corporels et l'on recevait en échange les aliments spirituels de l'immortalité <sup>1</sup>. »

Tentation  
de S. Benoît.

13. « Le tentateur essaya d'ébranler la vocation du jeune reclus. Un jour que Benoît était seul dans sa grotte, un petit oiseau noir, de la forme de ceux que nous appelons *merulu* (merle), se mit à voltiger autour de sa tête : il s'approcha de son visage et s'y arrêta avec tant d'insistance que l'homme de Dieu aurait pu le prendre facilement à la main; mais un signe de croix mit en fuite l'oiseau de ténèbres. Or en ce moment, une tentation, la plus violente que le saint eût encore éprouvée, s'empara de son âme. L'image d'une jeune fille qu'il avait vue autrefois se présenta devant lui. L'esprit du mal la lui mettait sans cesse sous les yeux. En même temps, le feu des passions bouillonnait dans le cœur du solitaire; l'idée de quitter ce désert affreux, d'échanger tant d'austérités et de mortifications

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II, cap. 1; loc. cit., col. 130.

pour une vie de plaisir et de luxe, s'emparait de son imagination. Dans cette lutte terrible, Benoît se sentait à demi vaincu. Tout à coup un éclair de la grâce le fit rentrer en lui-même. Se dépouillant de la toison qui lui couvrait les épaules, il se roula dans un buisson de ronces et d'orties. Les épines pénétraient profondément dans sa chair nue. Il prolongea plusieurs heures ce supplice, enfin il se releva meurtri et ensanglanté; mais les ardeurs cuisantes de ses plaies avaient éteint le feu de la concupiscence. Depuis ce jour, ainsi qu'il le racontait plus tard à ses disciples, Benoît ne sentit plus l'aiguillon de la chair. Victorieux du démon et de lui-même, il fut dès lors un maître consommé dans l'art de la vertu. Des milliers de disciples, renonçant au monde, vinrent se mettre sous sa direction <sup>1</sup>. »

14. « Non loin de Subiaco, se trouvait un monastère dont l'abbé vint à mourir <sup>2</sup>. Tous les religieux de cette communauté se rendirent près du vénérable Benoît, et le conjurèrent avec les plus vives instances de se mettre à leur tête. L'homme de Dieu refusa longtemps. Vous ne pourrez, leur disait-il, vous accommoder à l'austérité de mes mœurs. Cette prédiction ne devait que trop se réaliser; mais les religieux, persistant dans leur premier dessein, finirent par vaincre les répugnances du saint reclus. Il prit donc le gouvernement du monastère et y introduisit aussitôt la régularité et la discipline. Il ne fut plus permis comme autrefois aux religieux de sortir sans la permission du supérieur et sans de graves motifs. Cette réforme mécontenta les frères; ils se reprochaient chaque jour d'avoir choisi pour abbé un homme d'un caractère si dur et si inflexible. L'irritation ne fit que croître avec le temps : renoncer à des habitudes invétérées, se plier à une règle nouvelle, parut impossible à ces malheureux. Il y en eut qui poussèrent le ressentiment jusqu'au crime; ils mêlèrent du poison dans le verre d'eau rougie qu'on servait au bienheureux abbé. Or, Benoît étant venu au réfectoire, commença, selon la coutume, par la prière et traça le

Le monastère de Vico-Varo.

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II, cap. II. — <sup>2</sup> Ce monastère était situé à Vico-Varo (le *Varia* d'Horace), à quelques milles de Subiaco.

signe de la croix sur la table. En ce moment, le verre contenant le liquide empoisonné se brisa en mille morceaux, comme s'il eût été frappé d'un coup de pierre. L'homme de Dieu comprit que le signe de vie avait fait éclater le vase de mort. Il jeta sur les coupables un regard plein d'une angélique mansuétude et leur dit : Frères, que le Dieu tout-puissant vous fasse miséricorde ! Pourquoi en avoir agi de la sorte avec moi ? Ne vous avais-je pas prédit que vos mœurs ne s'accorderaient point avec les miennes ? Allez, et choisissez-vous un père qui puisse vous convenir. Désormais, je ne saurais être votre supérieur. — Ayant ainsi parlé, il reprit le chemin de sa chère solitude, pour y habiter avec lui-même sous l'œil de Dieu <sup>1</sup>. »

Saint Placide  
et S. Maur.

15. « Ses vertus et la renommée de ses miracles lui amenèrent une foule de nouveaux disciples qui sollicitaient l'honneur de se consacrer sous sa direction au service du Seigneur. Il se vit contraint de fonder dans le voisinage de sa retraite douze monastères, peuplés chacun de douze religieux, avec un abbé choisi par lui-même. Il en retint quelques-uns près de lui, estimant qu'ils avaient plus spécialement besoin de sa présence. Ce fut alors que les nobles et les patriciens de Rome commencèrent à accourir à Subiaco ; ils amenaient leurs enfants et confiaient à l'homme de Dieu le soin de leur éducation. Equitius remit ainsi entre les mains de Benoît son fils Maurus (saint Maur), adolescent de bonne espérance, qui devint plus tard le coadjuteur de son vénérable maître. En même temps, le patrice Tertullus amenait son fils Placide, encore enfant <sup>2</sup>. » — « Laïques et clercs, romains et barbares, vainqueurs et vaincus, dit M. de Montalembert, affluaient également à la grotte sainte. Pendant que le célèbre Théodoric, à la tête de ses goths jusqu'alors invincibles, dominait l'Italie, d'autres goths venaient chercher la foi, la pénitence et la discipline monastique sous les lois de Benoît. A sa voix, ils s'armaient de la faux et de la cognée, et employaient leur robuste énergie à extirper les broussailles et à défoncer le sol que le désert avait reconquis depuis Néron <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II, cap. III. — <sup>2</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II, cap. III, ad fin. — <sup>3</sup> M. de Montalembert, *Les moines d'Occident*, tom. II, pag. 14.

16. « L'un d'entre eux, pauvre d'esprit, reprend saint Grégoire le Grand, mais d'une force physique extraordinaire, était venu se mettre à la disposition de Benoît pour apprendre le chemin du salut. L'homme de Dieu l'accueillit avec une tendresse paternelle. Un jour il lui fit donner une longue et lourde sape, dont le goth devait se servir pour couper le taillis épais d'un terrain situé sur les bords du lac, et destiné dans la pensée de Benoît à devenir un jardin. Le goth se mit à l'œuvre avec ardeur ; il eut bientôt déblayé la plus grande partie de l'emplacement. Il était arrivé aux bords du lac et continuait à saper vigoureusement, lorsque le fer se détacha du manche et alla tomber au milieu de l'eau. La profondeur était telle en cet endroit qu'il n'y avait pas moyen de songer à retirer l'instrument. Le pauvre ouvrier courut éploré et tremblant près du jeune Maurus, s'accusa de cet accident comme d'une faute énorme, et demanda qu'on voulût bien lui imposer une rigoureuse pénitence. Benoît, informé aussitôt par son disciple, se rendit près du lac, et se fit montrer l'endroit où était tombé le fer. Prenant alors le manche que le goth tenait toujours à la main, il le plongea dans l'eau. Quelques instants après on vit le fer remonter à la surface et venir s'adapter de lui-même au manche de la sape. Voici ton instrument, dit Benoît en le remettant à l'ouvrier. Travaille et console-toi <sup>1</sup>. » — « Paroles symboliques, ajoute M. de Montalembert, où l'on aime à voir comme un abrégé des préceptes et des exemples prodigués par l'ordre monastique à tant de générations des races conquérantes : *Ecce labora* <sup>2</sup>. » Le travail manuel ne fut vraisemblablement pas celui qui coûta le plus d'efforts aux barbares convertis et devenus les disciples de Benoît. L'étude, la prière, la contemplation durent apparaître à ces natures ardentes comme un joug beaucoup plus pénible. Ainsi, Pompeïanus, l'un des douze abbés que Benoît avait établis dans les monastères de Subiaco, vint exposer au saint homme l'impossibilité absolue où se trouvait l'un des frères de rester à l'oraison. Ni les réprimandes ni les menaces

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II, cap. VI. — <sup>2</sup> *Les moines d'Occident*, tom. II, pag. 15.

n'avaient réussi. Pendant que les autres religieux priaient, le rebelle sortait et allait travailler des mains. J'irai dans votre monastère, répondit Benoît, et j'espère remédier à ce désordre. — Il s'y rendit en effet dès le lendemain, et présida lui-même les exercices. Après la psalmodie accoutumée, quand on commença l'oraison, Benoît vit sortir le religieux qu'on lui avait désigné. En le considérant avec attention, il remarqua à ses côtés une forme aérienne ressemblant à un petit enfant au visage noir. Cet enfant avait l'air de tirer le moine par le pan de sa robe. Après l'oraison, Benoît demanda à l'abbé et au jeune Maurus s'ils avaient eu la même vision, lorsque le religieux avait quitté l'oratoire. Sur leur réponse négative, il ajouta : Prions pour que Dieu rende ce phénomène visible à vos yeux. — Deux jours s'écoulèrent; le religieux continuait de sortir après la psalmodie. Maurus vit alors le spectre, mais l'abbé n'obtint pas la même faveur. Benoît, en quittant l'oratoire, rencontra sur son chemin le moine rebelle; il le frappa du bâton qu'il tenait à la main, et comme si cette correction fût tombée sur l'esprit du mal lui-même, le religieux n'éprouva plus, à partir de ce moment, aucune peine à faire l'oraison <sup>1</sup>. »

La source miraculeuse.

17. « Parmi les douze monastères qui entouraient la grotte de Subiaco, continue saint Grégoire le Grand, trois avaient été établis sur les points culminants de la montagne, au sommet des roches les plus escarpées. Les frères, obligés de descendre chaque jour au lac pour puiser de l'eau, exécutaient ce labeur quotidien au prix des plus rudes fatigues, exposant sans cesse leur vie sur les pentes des précipices. Ils vinrent trouver le serviteur de Dieu : Il nous est trop pénible de descendre chaque jour au lac, dirent-ils. Ne vaudrait-il pas mieux choisir un autre emplacement pour nos monastères? — L'homme de Dieu les consola avec bonté, et répondit qu'il aviserait. La nuit suivante, il gravit la montagne, suivi de Placide, ce jeune enfant dont j'ai parlé précédemment. Arrivé au sommet du rocher, à proximité des trois monastères, il s'agenouilla et pria le Seigneur. Son oraison dura longtemps. Quand il se re-

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II, cap. iv.

leva, il prit trois pierres, les superposa l'une sur l'autre à l'endroit où il avait prié, et reprit avec Placide le chemin de sa grotte. Le lendemain, les frères étant venus savoir sa décision : Allez, leur dit-il, au sommet du rocher qui sépare vos demeures actuelles ; vous y trouverez trois pierres superposées. Vous ferez une légère excavation en cet endroit, et le Dieu tout-puissant qui veut vous épargner désormais les fatigues quotidiennes d'un trop rude voyage, fera jaillir de l'eau en abondance. — Ils s'y rendirent. Leur étonnement fut grand de trouver au lieu indiqué un suintement sur cette roche auparavant calcinée par le soleil. Ils l'entallèrent en creux, et une nappe d'eau qui n'a jamais tari depuis s'élança de cette source miraculeuse <sup>1</sup>. »

18. « Un autre jour, pendant que le vénérable Benoît était en prières dans sa cellule, Placide, cet enfant qui le servait, sortit pour aller au lac puiser la provision accoutumée. En voulant retirer la cruche pleine, il glissa et tomba la tête la première. Le courant l'eut bientôt entraîné loin du bord. Cependant l'homme de Dieu, de sa cellule où il était en prières, eut la révélation du danger que courait son disciple. Il appela précipitamment Maurus : Frère, lui dit-il, cours au lac ; l'enfant vient d'y tomber, et l'eau l'entraîne. — En parlant ainsi, il avait béni le messager qui prit sa course, arriva au bord du lac, et, sans s'apercevoir qu'il n'était plus sur la terre ferme, continua d'avancer sur l'onde qui le portait. Il atteignit l'enfant, le prit par les cheveux et le ramena au rivage. Alors seulement Maurus se retournant comprit qu'il venait, comme autrefois l'apôtre saint Pierre, de marcher sur les eaux. Jamais il n'aurait eu la présomption d'attribuer un tel miracle à sa vertu. Il revint plein d'étonnement et d'effroi près du bienheureux et lui raconta l'événement. Benoît en fit honneur à la vertu d'obéissance de son disciple. Mais celui-ci protesta qu'il n'avait pas même eu la conscience de ce qui s'était passé et qu'on ne pouvait lui attribuer un prodige qu'il n'avait connu qu'après coup. L'humilité de ces deux saints lutta de la sorte dans une controverse amie, lorsque

Placide  
marchant sur  
les eaux.

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II, cap. v.

l'enfant, miraculeusement sauvé, prit la parole et termina le différend. Lorsqu'on m'arracha au courant qui m'entraînait, dit-il, je voyais sur ma tête la peau de mouton (*melotem*) de notre vénérable père, et je considérais son visage souriant pendant qu'il me sauvait <sup>1</sup>. » Bossuet, dans son panégyrique de saint Benoît, reprend à son tour la discussion tranchée autrefois par la naïve attestation de Placide. « A quoi attribuerai-je, dit-il, un si grand miracle? Ou à la force de l'obéissance, ou à celle du commandement? Grande question entre saint Benoît et saint Maur. Mais disons, pour la décider, que l'obéissance porte grâce pour accomplir l'effet du commandement, que le commandement porte grâce pour donner efficace à l'obéissance. Marchez, mes pères, sur les flots avec le secours de l'obéissance; vous trouverez de la consistance au milieu de l'inconstance des choses humaines. Les flots n'auront point de force pour vous abattre, ni les abîmes pour vous engloutir. Vous demeurerez immuables, comme si tout faisait ferme sous vos pieds. Mais quand vous serez arrivés à cette perfection éminente de renoncer à la satisfaction de votre esprit propre, ne vous arrêtez pas en si beau chemin : *Egredere*, sortez, passez outre <sup>2</sup>. »

Le prêtre  
Florentius.

19. Saint Benoît allait en effet sortir de cette grotte illustrée par tant de merveilles, et consacrée dans la mémoire des hommes sous le nom impérissable de *Sacro-Speco*. « Dans toute cette contrée, dit saint Grégoire le Grand, le nom de Jésus-Christ était en honneur, les âmes brûlaient du feu de l'amour divin, un grand nombre d'hommes abandonnaient le siècle, et venaient courber leur tête sous le joug suave et léger du Rédempteur. C'est le propre des méchants de porter envie aux vertus d'autrui, et de détester une perfection qu'ils n'ont pas le courage d'imiter eux-mêmes. Le prêtre d'une église voisine, Florentius, aïeul de notre sous-diacre actuel du même nom, ajoute saint Grégoire le Grand, ne sut pas

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II, cap. VII.

<sup>2</sup> Bossuet, *Œuvres complètes*, édit. Vivès, tom. XII, pag. 163. — « Une chapelle élevée à l'endroit où, d'après la tradition, saint Maur sauva miraculeusement la vie à son compagnon saint Placide, subsiste encore aujourd'hui. » (Dantier, *Monast. bénédict.*, tom. II, pag. 154.)

résister à ces mouvements de jalousie inspirés par l'esprit du mal. Il laissait à toute occasion éclater son ressentiment contre l'homme de Dieu, dénaturant toutes ses actions et détournant les visiteurs qui se rendaient près de lui. Mais les efforts de sa haine étaient en pure perte; la réputation de Benoît allait chaque jour grandissant, les conversions opérées par son influence se multipliaient. La fureur de Florentius dépassa bientôt toutes les bornes. Il aurait voulu détourner à son profit la gloire de l'homme de Dieu, mais, hélas ! il ne songeait point à la mériter par la vertu. Toujours plus aveuglé par sa rage, il céda à une pensée abominable : un jour il fit remettre au saint, comme un présent d'affection mutuelle, un pain empoisonné. Benoît, divinement inspiré par l'Esprit-Saint, ne fut nullement dupe de cette perfidie; cependant il chargea le messager de rendre ses actions de grâces au prêtre. Or, chaque fois que l'homme de Dieu prenait son repas, et c'était toujours à la même heure, un corbeau sauvage, qui avait son nid dans la forêt voisine, accourait près de lui et en recevait un pain. L'oiseau vint à l'heure accoutumée, Benoît lui présenta le pain envoyé par Florentius : Prends, lui dit-il, et va jeter ce pain en un lieu où jamais homme ne puisse le rencontrer. — Le corbeau hésita longtemps; le bec ouvert, les ailes éployées, il voltigeait autour de ce pain sans oser le prendre, comme s'il eût voulu indiquer qu'il craignait de toucher à du poison. L'homme de Dieu réitéra son ordre en disant : Prends-le sans crainte, et exécute fidèlement ta commission. — L'oiseau obéit, il emporta son fardeau, et s'enfuit à tire d'aile dans une direction opposée à celle qu'il prenait d'ordinaire. Trois heures après, il revint près du bienheureux qui lui donna cette fois sa provision accoutumée. Le vénérable père, ainsi menacé dans sa vie, s'affligeait non pour lui-même, mais par compassion pour le malheureux Florentius <sup>1</sup>. »

20. « Il garda le silence sur ce qui s'était passé. Désespérant de tuer le maître, Florentius essaya de pervertir les disciples. A son instigation, sept jeunes filles qui venaient se baigner dans les eaux

Saint Benoît  
quitte le  
désert de  
Subiaco.

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II, cap. VIII.

du lac s'introduisirent dans le jardin attenant à la cellule de Benoît. Sous les yeux de ses disciples, elles se dépouillèrent de leurs vêtements et se livrèrent entre elles à des danses lascives. Cette dernière tentative détermina le bienheureux à quitter Subiaco. Tant que les persécutions de Florentius n'avaient menacé que sa propre vie, il les avait patiemment endurées; maintenant que le malheureux prêtre s'attaquait à l'innocence de ses chers disciples, il n'hésitait plus à se sacrifier. Retenant donc avec lui quelques frères pour l'accompagner, il distribua les autres parmi les douze monastères <sup>1</sup>, prit congé d'eux, les bénit et s'éloigna. La résolution

<sup>1</sup> « Voici les noms de ces douze monastères dont saint Benoît était comme l'archimandrite : 1° *Saint-Clément*, connu aujourd'hui sous la dénomination de *Vigna Colombaria*, sur la rive de l'un des anciens lacs. C'est dans ce monastère, où résida plus particulièrement saint Benoît, que les jeunes Maur et Placide lui furent amenés par leurs parents. La maison fut détruite par suite du tremblement de terre qui dévasta toute l'Italie en l'année 1216. 2° *Saints-Côme-et-Damien*, érigé sous ce vocable par Benoît lui-même, reçut après la mort du fondateur le titre de *Sainte-Scholastique*, sous lequel il subsiste encore. Cette modification fut faite par Honorat, premier successeur de saint Benoît, dans le gouvernement de cette abbaye. 3° *San-Biagio*, monastère habité par Romanus, le compagnon de saint Benoît, et qui était bâti au-dessus de la sainte grotte. Comme il était trop petit pour renfermer douze moines, saint Benoît le rebâtit sur un plan plus étendu. Ce n'est plus qu'une sorte d'ermitage où, deux fois l'an, la communauté du *Sacro-Speco* va chanter la messe dans la petite église qui, selon une inscription lapidaire, fut consacrée en 1100 par Manfred évêque de Tivoli. 4° *Saint-Jean-Baptiste*, ou *San Giovanni dell' aqua*, ainsi nommé parce que ce fut là où saint Benoît fit jaillir la source d'eau dont les moines avaient si grand besoin. 5° *Santa Maria de Morrebotta*, appelé aussi *San Lorenzo*, à cause du pénitent de ce nom, le bienheureux Lorenzo, qui y vécut dans la plus grande austérité, de 1209 à 1243. 6° *Sant' Angelo*, monastère habité par le religieux que saint Benoît punit comme coupable d'inattention dans la prière. 7° *Saint-Victorin*, situé sur le mont Porcaro, et dans lequel demeurait le prêtre qui, chargé de fonctions curiales, visita saint Benoît le jour de Pâques. 8° *Sant' Andrea di vita eterna*, ruiné au temps des invasions lombardes. 9° *San Michel Archangelo*, construit par saint Benoît au-dessous du *Sacro-Speco*, et sur le bord du lac voisin. Ce fut là qu'eut lieu le miracle du fer échappé à la sape du moine goth. 10° *Sant' Angelo di Trevi*, dont il reste des débris assez importants, et qui fut changé vers 1477 par le pape Sixte IV en une communauté de religieuses, unie au monastère de Sainte-Scholastique. 11° *San Girolamo*, qui, abandonné quelque temps par les moines, fut relevé de ses ruines en 1387, conformément à une bulle spéciale du pape Urbain VI. 12° *Sant'*

du saint ne fut pas tenue secrète. Florentius, qui en avait été averti, se tint ce jour-là sur la plate-forme (*solarium*) de sa maison, pour mieux jouir de son triomphe et en faire parade devant les religieux désolés. Or, Benoît n'était pas à dix milles de Subiaco, lorsque la plate-forme sur laquelle se tenait encore Florentius s'écroula, et dans sa chute tua le prêtre coupable. Maurus, témoin de cette vengeance divine, estima qu'il fallait en prévenir aussitôt le vénérable fugitif. Il courut à sa poursuite : Père, lui dit-il, revenez ; le prêtre qui vous persécutait est mort. — A ces mots, Benoît fondit en larmes, gémissant à la fois et de la mort de Florentius et du sentiment de joie avec lequel son disciple la lui annonçait. Il infligea sur-le-champ à Maurus une rigoureuse pénitence pour le punir de ce mouvement irréfléchi <sup>1</sup>. » La nouvelle que lui apportait son disciple ne changea rien à la détermination de l'homme de Dieu. Il avait quitté pour jamais sa grotte chérie de Subiaco, « ce rocher dans lequel furent taillés les Bénédictins <sup>2</sup>, » comme dira plus tard Mabillon, avec un double sentiment de piété filiale et de légitime fierté. Le Mont-Cassin allait devenir le nouveau théâtre des créations merveilleuses de Benoît. Mais cette seconde phase de la vie du glorieux fondateur appartient à une autre période historique, et se retrouvera à sa date dans notre récit. Déjà nous avons quelque peu devancé l'ordre chronologique en rappelant sous un seul titre toute la durée du séjour de Benoît sur les bords du lac de Néron, depuis 514 jusqu'à la fin de l'an 524.

*Andrea*, aujourd'hui *Rocca di Botte*, que certains historiens excluent du nombre des douze monastères primitifs, et qu'ils remplacent par *San Donato*. Du reste, il est bien difficile, après tant de siècles écoulés, de suivre exactement les diverses vicissitudes de ces communautés monastiques, détruites pour la plupart depuis longtemps, et dont il ne reste plus que quelques souvenirs épars dans les archives de Sainte-Scholastique. De là les différences qui existent dans l'ouvrage du R. P. Bini, et ceux de Wion et de l'abbé Angelo della Noce. » (Dantier, *Monast. bénédict.*, tom. II, note, pag. 166, 167.)

<sup>1</sup> Greg., *Dialog.*, lib. III, cap. VIII.

<sup>2</sup> *In hac sacra specu Benedictus ordinem suum, obstetricante gratia, parturii. Hic cunabula gentis nostræ : hæc petra, unde excisi sumus.* (Mabill., *Annal. Benedict.*, lib. I, an. Chr. 494.)

## § III. Progrès de la foi.

Homérites.  
Martyre du  
roi Aréthas.

21. Pendant que, sur un point obscur de l'Apennin, s'accomplissaient ces merveilles de grâce, l'église d'Orient renaissait au catholicisme, sous l'influence de Justin, et la foi faisait de nouvelles conquêtes dans la Colchide. Le roi des Lazes, jusque-là vassal et tributaire de la Perse, reconnut la suzeraineté de l'empereur grec et se fit chrétien. Tzathius, c'était le nom de ce prince, fut accueilli par Justin comme un fils; il reçut la main d'une patricienne de Constantinople, Valérian, qui porta en dot dans son nouveau royaume la foi de Jésus-Christ (522). L'Évangile avait aussi pénétré dans les tribus arabes de l'Yémen (Arabie Heureuse). Jusque-là les fidèles y avaient vécu sans être exposés aux persécutions qui, dans les régions idolâtres, multipliaient les martyrs. Mais, en 523, le juif Dunaan fut élevé par ses coreligionnaires sur le trône des Homérites. Tel était le nom que les Grecs donnaient à ces peuplades, par corruption du nom oriental d'Hamiar qu'elles portaient réellement. Le nouveau chef se signala par ses cruautés contre les chrétiens. Deux cent quatre-vingts prêtres furent égorgés; tous les Éthiopiens résidant dans la contrée et soupçonnés d'attachement à la foi catholique, furent massacrés. Dunaan avait donné l'ordre de renverser toutes les églises et de les changer en synagogues. Dans son prosélytisme judaïque, il entreprit une expédition contre Nadiran, ville considérable du nord de l'Yémen, et toute peuplée de fidèles. Défendue par ses habitants avec un courage héroïque, la cité de Nadiran opposa une invincible résistance. Désespérant de l'enlever à force ouverte, Dunaan eut recours à une ruse infâme. Il envoya des hérauts promettre de sa part aux assiégés la vie sauve, la possession tranquille de leurs richesses et le libre exercice de leur religion, s'ils consentaient à lui ouvrir leurs portes. On crut à ses hypocrites protestations. Mais, aussitôt entré à Nadiran, le traître livra les maisons au pillage, brûla l'église avec le clergé et le peuple qui s'y étaient réfugiés. Les habitants qui refusèrent de renoncer à la foi furent mis à mort, sans distinc-

tion d'âge ni de sexe. Le tyran faisait allumer d'énormes bûchers dans des fosses profondes et y jetait pêle-mêle ces généreuses victimes de la fidélité au nom de Jésus-Christ. Le supplice d'Aréthas, roi vaincu de Nadiran, rappelle les plus belles pages des actes des martyrs. Ce prince, digné d'échanger la couronne terrestre qu'il venait de perdre contre celle du ciel, avait alors quatre-vingt-quinze ans. Dunaan le fit venir en sa présence, et, insultant à sa défaite : « Vois, dit-il, où t'a conduit ta confiance dans le Christ ! Abjure ce nom, cause de tes malheurs ; et songe à ta vieillesse. — Il n'appartient qu'aux imposteurs et non aux rois, répondit Aréthas, de violer les serments les plus solennels, comme tu l'as fait à l'égard de cette ville infortunée. Les rois, et j'en ai vu beaucoup dans le cours de ma longue carrière, observent leurs conventions ; ils abhorrent la duplicité et la trahison. Pour moi je ne trahirai jamais la foi que j'ai jurée au Christ, mon Dieu ; je ne deviendrai jamais un vil apostat juif, comme tu l'es. » Se tournant ensuite vers les chrétiens captifs qui l'entouraient : « Mes frères, leur demanda-t-il, avez-vous entendu ce que j'ai dit à ce juif ? — Oui, père. — Ce que j'ai dit est-il vrai ou non ? — C'est vrai. — S'il en est ainsi, et s'il se trouve parmi vous quelque chrétien lâche et timide, prêt à renier son Dieu, qu'il le déclare et qu'il cesse de souiller plus longtemps par sa présence l'assemblée des saints. » Tous s'écrièrent qu'ils voulaient mourir pour Jésus-Christ. Dunaan les fit conduire au lieu de l'exécution, sur le bord de la mer. Aréthas reçut le premier le coup fatal. Ses sujets, devenus ses compagnons de gloire, furent exécutés ensuite, et à mesure que le bourreau leur avait tranché la tête, on jetait leurs cadavres dans les flots. Un enfant de quatre ans, que sa mère conduisait par la main pendant qu'on la menait elle-même au supplice, fut interrogé par le tyran. « Aimes-tu mieux vivre avec moi que mourir avec ta mère ? lui dit-il. — Je ne veux pas renier le Christ, répondit l'enfant : j'aime mieux mourir avec ma mère. — Voyez, dit Dunaan à ses officiers, la perversité de cette race, que le Christ a séduite dès l'enfance ! » Il eut pourtant honte de faire exécuter ce jeune et courageux confesseur de la foi ; il le remit à

l'un de ses officiers, pour qu'il fût élevé avec soin, se réservant, quand il serait parvenu à l'âge de quinze ans, ou de lui faire grâce s'il abjurait sa religion, ou de le mettre à mort s'il persévérait dans la généreuse constance dont il venait de donner une preuve si éclatante. Mais le persécuteur des chrétiens ne vécut pas assez pour atteindre le terme fixé par sa prévoyance vindicative. L'année suivante (524), le roi d'Ethiopie, Elisbaan, encouragé par l'empereur Justin, attaqua le tyran juif, défit son armée dans une bataille sanglante, le tua avec ses principaux partisans, rouvrit les églises catholiques et rendit aux Homérites le libre exercice d'une religion qu'ils avaient confessée avec gloire sous le fer des bourreaux.

Saint Jacques  
de *Batné*,  
ou *Sarug*.  
Saint Isaac  
de *Ninive*.

22. L'Arménie voyait alors fleurir des merveilles de sainteté et de science. Saint Jacques, évêque de *Batné* ou *Sarug*, surnommé le *Docteur*, consacra une vie de soixante-douze ans à défendre la foi catholique contre les erreurs de Nestorius et d'Eutychès, et à donner l'exemple de toutes les vertus. Il mourut en 522, chargé de gloire et de mérites. Les nombreux écrits en langue syriaque qu'il nous a laissés, se distinguent par l'intégrité de la doctrine et l'harmonieuse élégance d'un style plein d'images et de figures poétiques. Un de ses contemporains, mais qui lui survécut longtemps, fut saint Isaac, évêque de *Ninive*. Il avait embrassé dès ses plus jeunes années la vie monastique. Le jour de sa consécration épiscopale, deux plaideurs se présentèrent à son audience, car les évêques de ce temps avaient à régler non-seulement les intérêts spirituels, mais les discussions de toute nature qui s'élevaient entre chrétiens. L'une des parties réclamait le paiement d'une créance; l'autre convenait de la dette, mais demandait quelque délai. Le créancier insista: « Si tu ne me paies à l'instant, s'écria-t-il, je te traduis devant les magistrats. — L'Évangile, dit saint Isaac, nous conseille d'abandonner même ce qu'on nous a pris, à plus forte raison d'accorder un délai à qui l'implore. — Ne me parlez pas de l'Évangile, s'écria le plaideur; ce n'est point là ce dont il s'agit. » Isaac fit alors cette réflexion: « Si ces gens n'obéissent point à l'Évangile, que suis-je venu faire ici? » Et, songeant à l'effrayante responsabilité de la charge pastorale, il abdiqua l'é-

pisopat et se retira dans le désert de Scété. Il y écrivit son livre de l'*Institution monastique*, et fut regardé comme le modèle et le docteur des religieux de cette solitude. La ville de Ninive produisit dans le même siècle un pieux et élégant écrivain nommé Jean Sabbas, qui nous a laissé des traités de mysticité, fruits d'une vie passée dans la contemplation des choses célestes.

23. Pendant qu'aux extrémités de l'Orient la vraie foi jetait de si vives lumières, en Occident la Grande-Bretagne et l'Irlande méritaient le nom d'*Iles des Saints*, titre glorieux légué à l'Angleterre par les chrétiens du vi<sup>e</sup> siècle, titre longtemps oublié et que les nombreuses conversions de ces dernières années nous laissent l'espérance de voir bientôt revivre. Saint David, archevêque et patron du pays de Galles, après avoir édifié l'île de Wight, où il passa quelques années dans la solitude, consacrait une église à Glastonbury; fonda douze monastères, dont le principal était dans la vallée de Ross, près de la ville de Ménévie, aujourd'hui Saint-David; assistait, en 519, au concile tenu à Brévy, dans le comté de Cardigan, contre les semi-pélagiens, et succédait à saint Dubrice sur le siège archiépiscopal de Caërléon, qu'il transférait à Ménévie. Saint David possédait à un degré éminent le talent de la parole, mais son éloquence avait encore moins d'efficacité que la force de ses exemples. Aussi a-t-il été regardé de tout temps comme une des plus brillantes lumières de l'église britannique. La règle qu'il composa pour ses monastères le rendit le père spirituel d'un grand nombre de saints qui illustrèrent l'Angleterre et l'Irlande (470-544). Saint Dubrice, prédécesseur de saint David sur le siège de Caërléon, ouvrit d'abord dans la province de Warwick une école célèbre, où il expliqua sept ans les saintes Écritures. La réputation du pieux docteur lui attirait des disciples de tous les points de la Grande-Bretagne. On en compta jusqu'à mille, réunis pour entendre sa parole éloquente. Sacré évêque de Landaff, par saint Germain d'Auxerre (446), il passa depuis à l'archevêché de Caërléon, dont il remit (519) le gouvernement à saint David pour se retirer dans un monastère de l'île de Bardsey, où il mourut peu de temps après. — Saint Thélian, son disciple, fit en

Terre des  
Angles, îles  
des Saints.

l'an 500 un pèlerinage à Jérusalem. De retour dans sa patrie, il fut élevé au siège épiscopal de Landaff, après la translation de saint Dubrice à l'archevêché de Caërléon. Il fit fleurir cette église par sa science, sa piété, son zèle et son attention à ne recevoir dans le clergé que des hommes éclairés et vertueux. Son autorité seule suffisait pour décider sans appel tous les différends. Il donna des preuves de la charité la plus héroïque, durant une maladie contagieuse qui désola le pays de Galles, et mourut (580) dans une solitude qu'il s'était choisie, pour se préparer au passage de l'éternité. Vers le même temps (516), un autre évêque du pays de Galles, saint Daniel, illustre le monastère de Bangor, près du bras de mer qui sépare l'île d'Anglesey du pays de Galles. La même contrée admirait alors le saint abbé Cadoc, fils d'un prince qui possédait la partie méridionale de ce pays. Un instant Cadoc succéda à son père dans le gouvernement de ses états ; mais il abdiqua bientôt pour embrasser la vie monastique. Il fonda dans le voisinage de Lan-Carvon, à trois milles de Cowbridge, un monastère qui devint une pépinière de grands hommes. Saint Iltut, saint Gildas l'Albanien, saint Samson, saint Magloire sortirent de cette école pour illustrer leur patrie.

24. L'Écosse et l'Irlande ne restaient point en arrière du mouvement religieux qui se prononçait dans la Grande-Bretagne. Saint Kentigern, issu du sang royal des Pictes (516-601), évangélisait l'Écosse, sa patrie, fondait l'évêché de Glasgow, dans une solitude où sa présence amena bientôt une multitude d'habitants, qui donnèrent naissance à la ville actuelle. Kentigern envoya prêcher la foi dans les îles d'Orkney, dans la Norwège et l'Islande. — Dans le même temps, la catholique Irlande comptait, parmi ses plus glorieux enfants, saint Colomb, de l'illustre maison de Neil, fondateur du grand monastère de Dair-Magh, aujourd'hui Durrog (521-570) ; saint Finien, évêque de Clonard, l'un des plus illustres évêques d'Irlande, après saint Patrice (500-552) ; saint Tigernake, évêque de Clones, dans le comté de Monagan (490-550) ; saint Albéo, archevêque de Munster, fondateur du monastère de l'île d'Arran, auquel il donna les plus sages règlements (460-525) ; enfin

Saints  
d'Écosse et  
d'Irlande.

sainte Brigide, vierge, abbesse et patronne de l'Irlande. Fort jeune encore, elle reçut le voile des mains de saint Mel, neveu et disciple de saint Patrice. Elle se construisit, dans le tronc d'un gros chêne, une cellule qui fut depuis appelée Kill-Dara, ou cellule du chêne. Une foule de vierges étant venues se placer sous sa direction, sainte Brigide les réunit en un corps de communauté, qui donna naissance à plusieurs autres monastères d'Irlande (470-523).

25. Cependant le pape saint Hormisdas achevait la carrière de son glorieux pontificat (523). La question de la grâce s'était réveillée de nouveau dans l'église d'Afrique, si cruellement décimée par le roi Thrasamond. Possessor, évêque africain, consulta le pape au sujet des écrits de Faustus, évêque de Riez, dont nous avons eu précédemment occasion de parler. Hormisdas le renvoya aux traités de saint Augustin sur cette matière <sup>1</sup>. Le pape donnait, à la même époque, le titre de primat d'Espagne à l'évêque de Tarragone, tout en confirmant le vicariat apostolique érigé par Simplicius en faveur de l'évêque de Séville, pour les provinces de l'Andalousie et du Portugal. Par une lettre décrétale adressée à tous les évêques d'Espagne, Hormisdas défendit d'ordonner des prêtres *per saltum*, c'est-à-dire sans observer les interstices prescrits par les canons. Les pénitents publics ne pouvaient recevoir les ordres. Il fallait s'enquérir longuement de la probité et de la science des ordinands. Enfin des synodes provinciaux devaient être célébrés au moins une fois chaque année, « parce que, disait le pape, c'est un moyen très-efficace de conserver la discipline <sup>2</sup>. » Nous avons vu, en effet, la pratique constante des souverains pontifes dirigée dans ce sens. Les conciles sont les grandes assises de l'Église. C'est dans leur sein que se discutent les lois qui la régissent; que se promulguent les règles de la discipline, les mesures qui intéressent le salut des peuples; que se résolvent les difficultés, les conflits d'opinions, les objections soulevées par les novateurs et les hérétiques. L'Église a toujours

Mort de  
S. Hormisdas.  
Sa lettre  
à saint Remi.

<sup>1</sup> S. Hormisd., *Epist. LXX*; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 490. — <sup>2</sup> S. Hormisd., *Epist. XXV*; tom. cit., col. 423.

attaché le plus grand prix à la liberté de ces réunions solennelles, où l'on pourvoit, avec l'assistance du Saint-Esprit, aux besoins des fidèles. Hormisdas mourut le 6 août 523, après neuf ans de pontificat. Il avait employé à orner les diverses basiliques de Rome cinq cent soixante et onze livres d'argent, produit de la charité des fidèles, somme énorme pour le temps. On peut citer saint Hormisdas comme un exemple de modération et de fermeté, les deux qualités les plus précieuses pour celui qui est chargé de gouverner les hommes. — Notre église des Gaules lui doit l'érection du siège de Reims en un vicariat du siège apostolique. Dès la première année de son pontificat, Hormisdas écrivait à saint Remi la lettre suivante : « Nous avons reçu avec joie les félicitations que votre fraternité nous a transmises, et c'est pour nous un bonheur de vous exprimer nos sentiments à votre égard. Il vous appartiendra désormais de veiller à l'exécution des décrets du siège apostolique et des saints canons dans les Gaules. Nous vous confions la charge de nous représenter dans toute l'étendue des états conquis par notre fils spirituel et bien-aimé, le roi Clovis, que vous avez récemment régénéré avec la grâce de Dieu par l'eau du baptême, en des circonstances qui ont rappelé la série de prodiges accomplis autrefois par les apôtres. Le privilège que nous vous conférons ici ne devra préjudicier en rien aux droits ordinaires des métropolitains. Nous voulons augmenter votre dignité personnelle en vous associant d'une manière plus éminente à notre sollicitude pastorale et nous reposer sur votre vigilance du soin de pourvoir plus efficacement aux besoins généraux des églises des Gaules <sup>1</sup>. » Telle est cette lettre pontificale. On a prétendu contester son authenticité parce qu'elle renfermerait une erreur chronologique, en parlant de Clovis, mort en 511, comme vivant encore en 514. Dans la réalité, Hormisdas ne dit point que Clovis fût encore vivant au moment où il écrit. La juridiction spirituelle dont le pape investit le saint évêque de Reims devant s'étendre à toute l'étendue de la monarchie franque, Hor-

<sup>1</sup> S. Hormisd., *Epist.* 1; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 568.

misdas l'exprime par ces mots : *per omne regnum Ludovici*, et dès lors il n'a nullement besoin de spécifier les quatre divisions territoriales, assez vagues d'ailleurs et probablement encore peu connues à Rome, que le partage des états de Clovis entre les princes, ses enfants, avait nécessitées. Quoi qu'il en soit, il est certain que saint Remi fut réellement investi du titre et de la dignité de vicaire apostolique dans les Gaules. Le fait est attesté explicitement par Hincmar <sup>1</sup>, et confirmé implicitement par la tradition tout entière, qui n'a cessé d'assigner le titre de primat à tous les successeurs de saint Remi.

<sup>1</sup> Hincmar., *Vit. S. Remig.*, cap. LIV ; *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 1168.

# CHAPITRE IV.

## PONTIFICAT DE SAINT JEAN I (13 Août 523 - 27 Mai 526).

### SOMMAIRE.

#### § I. SYNCHRONISME.

1. Notice de saint Jean I, d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. La question dynastique en Italie. Théodat, neveu de Théodoric. — 3. Eutharic et Amalasonthe. — 4. Émeutes à Ravenne, à Gênes, à Milan. Mort d'Eutharic.

#### § II. RETOUR DES BURGONDES A LA FOI CATHOLIQUE.

5. Sigismond, fils aîné de Gondebald, associé au trône. — 6. Abjuration de Sigismond. — 7. Piété de Sigismond. Les monastères d'Agaune et de Condat (Saint-Claude). — 8. Conférence d'Agaune. Institution du *Laus perennis*. — 9. Une rectification chronologique. — 10. Concile d'Epaone. — 11. Saint Sylvestre de Châlon-sur-Saône. Saint Grégoire, évêque de Langres. — 12. Mort de saint Avit de Vienne et d'Ostrogotha, première femme de Sigismond. Sigéric mis à mort par son père. — 13. Ligue des rois Francs contre Sigismond. — 14. Défaite de Sigismond par Clodomir. Captivité de Sigismond à Orléans. — 15. Gondomar, frère de Sigismond, reconquiert la Bourgondie. — 16. Massacre de Sigismond et de sa famille par Clodomir. Prophétie de saint Avit, abbé de Micy. — 17. Défaite et mort de Clodomir au combat de Vézeronnes.

#### § III. FUREURS ARIENNES DE THÉODORIC.

18. Mort de Thrasamond, roi des Vandales. Avènement d'Hildéric. Captivité d'Amalafrière, sœur de Théodoric. — 19. Édît de l'empereur Justin contre les hérétiques d'Orient. Menaces de représailles par Théodoric. — 20. Véritable caractère de l'édît de Justin. Correspondance de Théodoric avec l'empereur à ce sujet. — 21. Retraite de Cassiodore. Proscription du sénateur Albinus. Exil de Boèce. — 22. Fureurs de Théodoric. — 23. Ambassade forcée de saint Jean I à Constantinople.

#### § IV. BOÈCE.

24. Boèce et la critique moderne. Absence prétendue de témoignages contemporains en faveur du christianisme de Boèce. — 25. Substitution de

nom imaginée par la critique moderne. — 26. Prétendu paganisme de la *Consolation philosophique* de Boèce. — 27. Témoignages contemporains en faveur du christianisme de Boèce. Les *Pontificaux*. L'anonyme de Valois. — 28. Témoignage du païen Procope. — 29. La célèbre chrétienne Elpis, première femme de Boèce. — 30. Boèce, descendant de la famille Anicia, chrétien de naissance. — 31. Le christianisme de Boèce prouvé par sa correspondance avec Cassiodore. — 32. Le génie de Boèce apprécié par Ennodius et Cassiodore. — 33. Le christianisme de Boèce prouvé par sa correspondance avec Ennodius. — 34. Les trois sœurs sainte Galla, sainte Proba et Rusticiana, seconde femme de Boèce. — 35. L'image miraculeuse dite *Sanctæ Mariæ in porticu*. Mort de sainte Galla. — 36. Témoignages de saint Isidore de Séville et des actes de saint Placide en faveur du christianisme de Boèce. — 37. Liste des œuvres profanes de Boèce. — 38. Opuscules théologiques de Boèce. Lettre à Jean, diacre de l'église romaine. — 39. Lettres de Boèce *De Trinitate* et *De duabus naturis in Christo*. — 40. Authenticité des lettres théologiques de Boèce. — 41. Analyse de la *Consolation philosophique*. — 42. Cet ouvrage est incomplet. — 43. La *Consolation philosophique* est l'œuvre d'un auteur chrétien. — 44. Influence de la *Consolation philosophique* sur l'esprit de Théodoric. — 45. Martyre de Boèce.

#### § V. MORT DE SAINT JEAN I.

46. Le pape saint Jean I à Corinthe. Son arrivée à Constantinople. — 47. Séjour du pape à Constantinople. — 48. Meurtre de Symmaque par Théodoric. Édit royal contre les catholiques. — 49. Retour de saint Jean I à Ravenne. Son incarcération et sa mort.

#### § I. Synchronisme.

1. « Jean, originaire de Toscane, dit le *Liber Pontificalis*, eut pour père Constantius. Il siégea deux ans, huit mois et vingt-deux jours, depuis le consulat de Maxime jusqu'à celui d'Olybrius (523-526), sous le règne de Théodoric en Italie et de l'empereur Justin en Orient. Le pontife fut mandé à Ravenne par Théodoric, et ce prince l'envoya en ambassade à Constantinople, près de l'empereur Justin, parce que ce dernier, dans son zèle pour l'orthodoxie et la foi véritable, avait manifesté l'intention de proscrire l'arianisme de ses états. Il avait, par un édit, ordonné que les églises ariennes seraient rendues aux évêques catholiques, et consacrées par eux. Or, le roi Théodoric professait l'arianisme. Cette mesure prise contre ses coreligionnaires l'exaspéra. Il ne parlait de rien moins que d'égorger par représailles tous les catholiques d'Italie. Le pape Jean, malgré la maladie qui le consumait, partit en pleurant

Notice de  
saint Jean I,  
d'après le  
*Liber Pontificalis*.

pour Constantinople. Il était accompagné des sénateurs Théodore et Importunus, ainsi que du consulaire Agapitus et du patrice du même nom. (Ce dernier mourut en chemin à Thessalonique.) Ils avaient pour mission d'obtenir que l'empereur laisserait aux ariens de ses états leurs églises et leur culte ; sinon Théodoric ferait passer au fil de l'épée tous les orthodoxes italiens. Le bienheureux Jean était le chef de cette ambassade. Quand il approcha de Constantinople, tous les habitants se portèrent à sa rencontre jusqu'au douzième mille, avec des cierges allumés, des croix, et en chantant la psalmodie sainte. En sa personne, ils voulaient rendre hommage aux bienheureux apôtres Pierre et Paul. La vue d'un pape était en effet chose inouïe dans cette capitale. Jamais, depuis le temps de saint Sylvestre I, elle n'avait été visitée par un vicaire du bienheureux Pierre <sup>1</sup>. L'empereur Justin, rendant gloire à Dieu, se prosterna devant le pontife, et vénéra le très-bienheureux pape Jean. Celui-ci, de concert avec les sénateurs qui l'accompagnaient, exposa, non sans verser un torrent de larmes, l'objet de sa mission. Justin consentit à prendre toutes les mesures nécessaires pour calmer la fureur de Théodoric et sauver l'Italie. L'empereur à son tour profita de la présence du vicaire de saint Pierre dans sa capitale, pour se faire couronner de sa main. Cependant Théodoric, de plus en plus aveuglé par son hérésie, fit incarcérer et mettre à mort les deux illustres sénateurs et ex-consuls Symmaque et Boèce <sup>2</sup>. Quand le vénérable pontife et les trois sénateurs revinrent d'Orient, malgré les bonnes nouvelles qu'ils rapportaient de la part de Justin, ils trouvèrent le roi Théodoric plus irrité que jamais par son fanatisme arien. Sans la

<sup>1</sup> Cf. tom. IX de cette *Histoire*, pag. 322.

<sup>2</sup> *Theodoricus rex hæreticus tenuit duos senatores præclaros, et exconsules Symmachum et Boetium, et occidit, interficiens gladio.* Nous reproduisons dans le texte original ce passage du *Liber Pontificalis*, parce qu'il est d'une certaine importance pour établir le christianisme de Boèce, révoqué en doute par la critique moderne. Nous reviendrons plus loin sur cette question. En attendant, le lecteur pourra déjà remarquer que le *Liber Pontificalis* attribue à la fureur arienne de Théodoric le meurtre des deux illustres patriciens : *Theodoricus rex hæreticus tenuit... et occidit.*

crainte de s'attirer la vengeance de l'empereur, il les eût fait décapiter. Par son ordre, on les jeta dans un cachot, où ils subirent les traitements les plus barbares. Le très-bienheureux Jean, évêque du premier siège, succomba à ces tortures. Il mourut dans sa prison, à Ravenne, le xv des calendes de juin (18 mai 526), et mérita ainsi la couronne des martyrs. Quatre-vingt dix-huit jours après, la vengeance du Dieu tout-puissant éclata sur le roi hérétique, qui fut frappé soudainement par la mort <sup>1</sup>.. Le pontife Jean ordonna quinze évêques destinés à diverses églises. Son corps, transféré de Ravenne, fut enseveli à Rome dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le vi des calendes de juin, sous le consulat d'Olybrius (27 mai 526). Après lui, le siège épiscopal demeura vacant cinquante-huit jours <sup>2</sup>. »

2. Avant d'entrer dans le détail des violences qui marquèrent si tristement la fin du règne de Théodoric, et dont la notice du *Liber Pontificalis* nous offre en résumé le tableau, il importe d'étudier les événements qui les précédèrent. Avec l'invasion des Vandales en Afrique, celle des Goths en Italie, dans le midi des Gaules, en Espagne, l'arianisme avait conquis une position prépondérante en Occident. L'accession de Gondebaud et de ses Burgondes à l'hérésie dominante n'avait pas médiocrement contribué à grandir l'influence arienne. Sans la conversion de Clovis et des Francs, le catholicisme n'eût pas compté une seule tête couronnée parmi ses adhérents, au milieu de cette Europe où les barbares de toute

La question dynastique en Italie. Théodat, neveu de Théodoric.

<sup>1</sup> Suivant notre habitude, nous transcrivons ici les passages de cette notice, relatifs aux constructions ou réparations d'édifices sacrés exécutées par saint Jean I : *Hic papa Joannes fecit cœmeterium beatorum martyrum Nerei et Achillei, via Ardeatina. Item renovavit cœmeterium Felicis et Adaucti; item renovavit cœmeterium Priscillæ, via Salaria. Eodem tempore, positum est ornamentum super confessionem beati Pauli apostoli de gemmis prasinis et hiacynthinis. Item hujus temporibus Justinus imperator obtulit patenam auream cum gemmis pensantem libras viginti; calicem aureum cum gemmis pensantem libras quinque; scyphos argenteos quinque; pallia auro texta quindecim, quæ ipse Joannes detulit apostolis beatissimis Petro et Paulo, et ad sanctam Mariam, et ad sanctum Laurentium.*

<sup>2</sup> *Liber Pontificalis*, S. Joannes LV papa; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 514-516.

race venaient importer, sur les ruines de l'empire romain, leurs langues nouvelles et leurs mœurs étrangères. Théodoric avait jusque-là profité de cette situation favorable à sa politique. Il faut lui rendre la justice qu'il n'en avait point abusé. Mais ce prince n'avait que des filles. En 515, déjà sexagénaire, désespérant de se voir jamais d'héritier direct, il se préoccupait vivement d'assurer l'ordre de sa succession. Les questions dynastiques auxquelles tous les conquérants, les uns après les autres, ont attaché une si grande importance, se résolvent d'ordinaire au rebours des espérances officielles, et en dehors de tous les programmes préconçus. La sœur préférée de Théodoric, Amalafrede, avant d'épouser Thrasamond, roi des Vandales, avait eu d'un premier mariage un fils nommé Théodat. Le roi d'Italie songea d'abord à cet adolescent pour lui laisser son héritage. Il prit un soin particulier de son éducation et le combla de faveurs. Toutefois, il s'aperçut bientôt de l'inutilité de ses avances. Ingrat avant l'âge, Théodat, qui du reste paraît avoir été doué d'une intelligence peu commune, s'isolait avec affectation de la cour. Il n'avait que du mépris pour la profession des armes, ce qui le rendait souverainement impopulaire dans la nation belliqueuse des Goths. Entouré de jeunes Romains dont les vices plaisaient à son âme dépravée, il se disait épris d'amour pour la philosophie, et se vantait de n'avoir d'autre école que celle de Platon. Ce ne fut sans doute pas dans les écrits de ce maître qu'il puisa le germe des honteuses passions auxquelles il se livra bientôt. Le roi, son oncle, lui avait donné de vastes possessions en Étrurie ; Théodat devint le fléau de cette contrée par ses extorsions, ses débauches, ses violences. Enfin, sans l'aveu de Théodoric, il épousa Gudelina, fille de basse extraction, dont les instincts vulgaires lui promettaient une alliance vraiment assortie. On comprend que le roi d'Italie renonçât alors au projet de se choisir un pareil successeur.

3. Après la bataille de Vouillé, lors d'un voyage en Espagne entrepris dans l'intérêt du jeune roi des Visigoths, Amalaric, son neveu et son pupille, Théodoric avait rencontré un rejeton de la branche aînée des Amales, un descendant authentique des anciens

rois de la nation. Il se nommait Eutharic, et vivait, loin du trône jadis occupé par ses aïeux, dans une condition mitoyenne qui sans être l'opulence n'était cependant point la pauvreté. Jeune, brave, robuste, Eutharic avait toutes les qualités de sa race. Le roi d'Italie reconnut en lui le sang de son antique famille. Les généalogistes de la cour établirent officiellement qu'Eutharic était son neveu au sixième degré. Qu'y avait-il de vrai dans cette parenté un peu rétrospective? Nous ne le savons. Toujours est-il que Théodoric, en quête d'un héritier digne de lui, crut avoir été servi par la Providence. Il s'attacha le fils des Amales, et résolut d'en faire son gendre avec future succession, aussitôt que sa fille chérie, Amalasonthe<sup>1</sup>, serait en âge de prendre un époux. Eutharic, subitement transporté à Ravenne, au milieu des splendeurs de la cour d'Italie, ne parut pas trop indigne de la haute fortune qui lui était réservée. « Il avait, dit Procope, le feu du génie. Son âme ardente s'enflammait pour les grandes choses. Sa taille élancée, la majesté vraiment royale de ses traits, son agilité, son adresse, son ardeur pour les jeux guerriers, frappaient les Goths d'admiration. Ils partageaient la sympathie de Théodoric pour ce jeune prince. Ce fut donc une explosion d'allégresse et d'enthousiasme populaires quand, en 516, Eutharic épousa solennellement l'héritière du trône, Amalasonthe, alors âgée de dix-neuf ans. Nièce de Clovis par sa mère Audoflède, Amalasonthe présentait un heureux mélange de la vivacité franque et du développement intellectuel des Goths d'Italie. Voici en quels termes le grave Cassiodore nous a tracé le portrait de cette princesse : « A la voir, on la respecte ; à l'entendre, on l'admire. Est-il une langue qui ne lui soit familière? L'élégante faconde de la Grèce, la pompe du langage romain, l'abondance de l'idiome gothique prennent sur ses lèvres un nouvel éclat. Nul ne se croit étranger près d'elle, parce que chacun peut l'entretenir sans interprète. La sagesse des anciens dont elle est nourrie ajoute en elle à la dignité royale, et lui forme comme un second diadème. A ces talents extraordinaires, elle joint une modestie et une réserve qui

<sup>1</sup> Amalasonthe, dans la langue des Goths, signifiait la *Vierge des Amales*.

en doublent le prix. Félicitez-vous, Goths et Romains, de posséder une reine en qui la justice et la volonté se confondent, et de qui la bonté seule surpasse le pouvoir. Si l'auguste série des rois ses aïeux venait à revivre, chacun d'eux retrouvant en elle son propre mérite, et la voyant rassembler en sa personne les qualités qui les ont isolément distingués, tous s'applaudiraient de lui décerner la palme de la vertu <sup>1</sup>. » L'union d'Eutharic avec Amalasonthe combla de joie le cœur du roi d'Italie. L'année suivante (517), il reçut dans ses bras un petit-fils, auquel il donna le nom d'Athalaric. Après ce rejeton si désiré, vint un second enfant qui fut Mathasonthe, princesse dont l'existence orageuse et tourmentée devait s'achever dans l'exil.

4. Les malheurs de Théodoric et de sa famille paraissent devoir se rattacher à l'élévation d'Eutharic, comme à leur cause première et réelle. Le descendant des Amales, tiré brusquement de l'obscurité pour s'asseoir sur les marches du trône, semble avoir oublié que la modération pouvait seule lui faire pardonner son éclatante fortune, et servir de contrepoids à ses autres qualités. C'est du moins, en l'absence d'autres documents, ce que nous sommes en droit de conjecturer du récit malheureusement trop peu explicite d'un auteur contemporain, dont la Chronique, retrouvée en 1680, est connue dans le monde savant sous le titre de l'*Anonyme de Valois*, du nom du docte historiographe qui en fut le premier éditeur <sup>2</sup>. « Après avoir conféré le consulat à Eutharic, dit l'anonyme de Valois, Théodoric célébra des fêtes triomphales à Rome et à Ravenne. Or, Eutharic était d'un caractère emporté et violent (*nimis asper*); il affichait ouvertement sa haine contre la foi catholique (*contra fidem catholicam inimicus*). Vers cette époque, pendant un séjour du roi à Vérone, une émeute éclata à Ravenne à propos des Juifs, qui, à la suite de quelques conversions opérées parmi

<sup>1</sup> Cassiod., *Variar. Epist.*, lib. XI, *Epist.* 1; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 824-827.

<sup>2</sup> Adrien de Valois publia pour la première fois cette Chronique, à la suite de son édition d'Ammien Marcellin. (Paris, Dezallier, 1681.) De là elle est passée dans la grande collection des *Scriptores rerum Francarum*. Elle avait été découverte par le P. Sirmond, qui la communiqua au savant historiographe, son ami.

Ementes  
à Ravenne,  
à Gênes et à  
Milan. Mort  
d'Eutharic.

leurs coreligionnaires, avaient jeté dans le fleuve des hosties consacrées. Révolté de ce sacrilège, le peuple, sans attendre les ordres du roi, sans écouter ni les sages remontrances du métropolitain Pierre, ni les observations d'Eutharic, se précipita sur les synagogues et y mit le feu. Les Juifs se rendirent à Vérone pour se plaindre à Théodoric. Grâce à l'influence du chambellan Triwanes <sup>1</sup>, arien déclaré, leur requête fut accueillie. Triwanes insinua au prince que ces troubles avaient un caractère politique, et dénotaient l'hostilité des catholiques contre son gouvernement. Théodoric ordonna que les synagogues de Ravenne fussent rétablies aux frais des chrétiens. Parmi ces derniers, ceux qui n'avaient point d'argent à fournir pour la restauration, devaient être flagellés en place publique. Telle était la teneur de l'édit royal. Il fut transmis à Eutharic, et exécuté dans toute sa rigueur. A partir de cette époque, le souverain qui depuis si longtemps faisait le bonheur de l'Italie par une administration aussi bienveillante que sage, parut un tout autre homme. Il semblait que le démon eût enfin triomphé de ce cœur magnanime. Peu de temps après, Théodoric fit abattre l'oratoire catholique bâti en l'honneur de saint Étienne, dans le faubourg de Vérone. Son irritation contre les Romains et les catholiques allait croissant et devait bientôt trouver l'occasion d'éclater <sup>2</sup>. » Ainsi parle l'anonyme contemporain. On ne saurait trop regretter la brièveté de ses indications. Il est le seul auteur qui ait touché ce point si important de la vie de Théodoric, et expliqué le brusque changement survenu dans le caractère et les habitudes de ce prince. Les lettres de Cassiodore nous apprennent, il est vrai, que les troubles occasionnés par les Juifs se renouvelèrent à Gênes et à Milan <sup>3</sup>, avec la même violence qu'à Ravenne. Mais elles ne parlent point du rôle

<sup>1</sup> Ce Triwanes, *præpositus cubiculi*, paraît être le même que nous verrons plus tard persécuter l'illustre Boèce, et auquel ce dernier donne le nom de Triguilla. (Not. d'Adrien de Valois.)

<sup>2</sup> Anonyme de Valois, édit. d'Ammien Marcellin, 1681, pag. 669-670.

<sup>3</sup> Cassiodor., *Variar.*, lib. II, *Epist.* xxvii, lib. IV, *Epist.* xxxiii, lib. V, *Epist.* xxxvii; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 561, 630, 669.

d'Eutharic, ni de l'influence que ce fils adoptif exerça sur l'esprit de son royal beau-père. Quoi qu'il en soit, Eutharic ne devait pas régner. Il mourut d'accident ou de maladie, en 522, trompant toutes les espérances qui reposaient sur sa tête. Désormais les calculs dynastiques du vieux roi d'Italie étaient à recommencer. Athalaric, son petit-fils, avait à peine cinq ans. La perspective d'une minorité pleine de périls frappait tous les yeux : « Celle-ci, dit M. du Roure, se présentait accompagnée de circonstances plus particulièrement graves; car, ou les choses suivraient leur cours régulier, et alors ce serait une femme, Amalasonthe, qui, malgré son titre sacré de mère soutenu d'un mérite rare, pouvait cependant ne pas suffire au fardeau, principalement devant une nation de soldats accoutumée à voir son général dans son maître; ou bien la violence confierait le sceptre du jeune Athalaric aux indignes mains de Théodat. Cette cruelle alternative n'était encore que l'inévitable. Que dire du possible et surtout de l'imaginaire? Car, dans les grands malheurs publics, les maux que rêve l'imagination des peuples effrayés sont les pires. Au milieu des mille conjectures qui allaient nécessairement troubler les esprits, que penser des complications résultant de l'arianisme des Goths, en présence du catholicisme de jour en jour plus ardent des populations romaines? Aucune de ces réflexions ne fut sans doute étrangère au roi d'Italie. Sur ces entrefaites, une seconde catastrophe, également dure à son cœur et grave pour sa politique, vint le frapper. Il apprit que son petit-fils Sigéric, héritier naturel du royaume des Burgondes, avait été sacrifié par son père aux calomnies d'une marâtre <sup>1</sup>. »

## § II. Retour des Burgondes à la foi catholique.

5. L'événement tragique auquel nous venons de faire allusion est intimement lié à l'histoire de la conversion des Burgondes. On se rappelle l'inutilité des efforts tentés par saint Avit pour amener

Sigismond,  
fils aîné de  
Gondebaud,  
associé au  
trône.

<sup>1</sup> Du Roure, *Hist. de Théodoric*, liv. VII, chap. 1, tom. II, pag. 107-108.

Gondebaud à la profession de la foi catholique. L'illustre évêque de Vienne, secondé par les conseils et les prières de saint Remi, multipliait les exhortations et redoublait de zèle, sans aboutir au résultat désiré. Gondebaud avait deux fils, Sigismond et Gondomar. L'expérience personnelle, non moins que l'exemple de ce qui se passait chez les Francs, ses dangereux voisins, avait appris au vieux roi le danger des divisions territoriales entre princes co-héritiers d'une même couronne. Il voulait donc éviter, après sa mort, le partage légal de la Bourgondie entre ses deux enfants. Cette pensée était d'un sage et habile politique. Nous ne savons les moyens qu'il employa pour la réaliser sans secousses violentes, et sans protestations de la part du puîné. Mais il est certain que Sigismond fut associé au gouvernement de l'état du vivant même de son père, et qu'il porta conjointement avec lui le titre de roi. Gondebaud lui fit épouser Ostrogotha, seconde fille de Théodoric et sœur d'Amalasonthe, dans l'espoir de créer un lien plus étroit entre la monarchie burgonde et le puissant roi d'Italie. A cette époque, Sigismond était lui-même arien, et, s'il faut en croire les actes de saint Apollinaire de Valence, frère de saint Avit, il portait jusqu'au fanatisme l'attachement à cette erreur héréditaire.

6. « Étienne, un des principaux officiers du roi Sigismond, intendant général du fisc, disent ces actes, avait épousé en secondes noces sa belle-sœur. Ce fonctionnaire professait la foi catholique, et dès lors relevait de la juridiction spirituelle de l'évêque de Valence. L'alliance qu'il venait de contracter était absolument interdite par les canons. De concert avec saint Avit, Apollinaire réunit un concile où l'incestueux fut solennellement excommunié. Sigismond prit cette mesure comme un outrage personnel : il éclata en menaces contre les évêques catholiques, déclarant qu'il ne voulait plus voir jamais Apollinaire. Celui-ci demeura quelque temps dans une bourgade des environs de Lyon <sup>1</sup>, s'attendant de jour en jour

Abjuration  
de Sigismond.

<sup>1</sup> *In oppido civitatis Lugdunensium, quod nuncupatur Sardinia.* (Bolland., Act. S. Aviti, 5 febr.) Nous n'avons pu rétablir l'identification de cette localité.

à être envoyé en exil. Sur les entrefaites, Sigismond fut pris d'une fièvre violente qui mit sa vie en danger. La reine Ostrogotha ne partageait pas les sentiments hérétiques de son époux <sup>1</sup> : elle vint se jeter aux pieds d'Apollinaire, le suppliant de visiter l'auguste malade et de prier sur lui, afin que le Seigneur lui rendit la santé. L'humble pontife ne consentit point à une telle démarche. Il se croyait indigne d'obtenir du ciel un miracle. La reine redoubla d'instances : fondant en larmes, elle lui demanda comme unique faveur de pouvoir emporter son manteau pour en couvrir le roi. L'homme de Dieu, touché de ses pleurs, le lui accorda. Elle retourna au palais, enveloppa le malade de cette relique ; et à l'instant la fièvre le quitta. Sigismond courut trouver l'homme de Dieu, il se prosterna devant lui : J'ai péché, dit-il, j'ai commis l'iniquité en persécutant les saints du Seigneur. Je me suis attaqué à la justice céleste, et cette justice, toujours plus forte à mesure qu'on l'outrage, s'est appesantie sur moi ! — A partir de ce jour, continue l'hagiographe, Sigismond voulut que le bienheureux Avit l'instruisît des vérités de la foi catholique, et bientôt il abjura l'hérésie <sup>2</sup>. » On avait encore au temps d'Agobard l'homélie prononcée par l'évêque de Vienne, le jour où il eut le bonheur de recevoir au sein de l'Église ce converti royal <sup>3</sup>. Quelques fragments des discours de saint Avit, parmi ceux qui nous ont été conservés, pourraient se rapporter à cette solennité glorieuse. « Jadis le chef des apôtres, Pierre, le prince des princes <sup>4</sup>, disait Avit, au moment où l'orage soulevait les flots, marchait vainqueur sur les

<sup>1</sup> *Tunc regina, fide accensa.* Ces paroles sont significatives : elles laissent supposer qu'Ostrogotha, fille d'un roi arien et épouse d'un prince arien lui-même, aurait la première abjuré l'erreur, probablement sous l'influence de saint Avit. Les Burgondes devraient ainsi, comme les Francs, leur conversion à une reine catholique.

<sup>2</sup> Bolland., *Act. S. Avit.*, 5 febr.

<sup>3</sup> *Avitus, ipso Gondobado in sua perfidia perdito, successorem ejus Sigismundum regem ad fidem catholicam convertit : in cujus conversione recitavit homiliam in populo sensuum suavitate plenissimam, et verborum compositione dulcissimam.* (Agobard., *Advers. legem Gondobadam*, cap. XIII; *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 125.)

<sup>4</sup> *Sic quondam Petrus, apostolorum caput, id est princeps principum, etc.* (S. Avit., *Homiliar. Fragment.*; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 295.)

ondes furieuses. Avant l'époque où il monta sur le siège indéfectible de la vérité, sa foi remportait de pareils triomphes. Devant lui la tempête se calmait et la sérénité renaissait sur les mers. Quelque chose d'analogue se produit parmi nous. La foi de Pierre inaugure ici un nouveau règne ; elle l'ouvre avec les mêmes clefs qui ouvrent le royaume des cieux. Le Testament Ancien nous parle du bois merveilleux avec lequel Moïse adoucit l'amertume des fontaines au désert <sup>1</sup>. Il nous raconte un prodige semblable, opéré par Élisée le prophète <sup>2</sup>. Mais aujourd'hui votre évêque, et pourtant il est bien loin d'approcher de ces grands hommes ! votre évêque, dis-je, peut se féliciter d'un événement non moins extraordinaire et non moins heureux. Que la prière change la nature des choses inanimées, c'est un prodige dans l'ordre physique. Mais convertir un être raisonnable, c'est un prodige dans l'ordre moral. La foule des païens idolâtres et des ariens hérétiques est frappée de stupeur. Les premiers s'indignent de voir abandonner la pluralité des dieux ; les seconds gémissent de voir adorer un seul Dieu en trois personnes. Qu'ils cessent, les uns et les autres, leurs lamentations et leurs plaintes. Le Christ est la pierre fondamentale des sociétés et des empires ; c'est lui qu'il faut adorer, et non les rochers, objets de la vénération des druides (*Recognoscat nunc Christum petram, quisquis hic dudum saxa veneratus est*). Livrons-nous donc à l'allégresse, en ce jour où le sceptre refléurit dans une main catholique. Les oratoires, les temples des martyrs, les portiques sacrés vont reprendre leur splendeur primitive ; les villes reconnaîtront leurs patrons célestes, sous l'égide desquels les bourgades elles-mêmes deviennent des villes. C'est ainsi qu'autrefois la prison du pêcheur d'hommes, Pierre, resplendissait d'une lumière divine ; ses chaînes, instrument de supplice, devenaient plus précieuses que l'or ou le diamant ; l'ange ouvrait les portes du cachot et transformait en un temple immortel un séjour d'ignominie et de tortures <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> *Exod.*, xv, 23. Cf. tom. I de cette *Histoire*, pag. 571. — <sup>2</sup> *IV Reg.*, iv, 41. Cf. tom. II de cette *Histoire*, pag. 637.

<sup>3</sup> S. Avit., *Homiliar. fragment.* ; *Pat. lat.*, tom. LIX, col. 295.

Piété de  
Sigismond.  
Les monas-  
tères d'A-  
gaune et de  
Coudat  
(St-Claude).

7. Ces quelques fragments échappés au naufrage des siècles, et se rapportant peut-être à d'autres circonstances que celle de la conversion du jeune roi des Burgondes, suffisent cependant pour nous donner une idée de l'éloquence de saint Avit, « orateur incomparable, dit Agobard, vif et ardent génie, exégète consommé, poète fécond <sup>1</sup>. » L'abjuration de Sigismond dut précéder de quelques années la mort de son père Gondebaud, survenue en 516. Elle eut pour conséquence immédiate de ramener toute la nation burgonde à la foi catholique. L'évêque de Vienne l'avait prédit autrefois à Gondebaud lui-même. A cette époque, les sujets se faisaient gloire d'imiter leur roi. Le principe de la souveraineté populaire n'était pas encore en usage. Sigismond se distingua tout d'abord par son zèle pour l'orthodoxie qu'il venait d'embrasser. Saint Avit le secondait de tous ses efforts. Il obtenait vers ce temps une parcelle de la vraie croix, qui lui fut envoyée de Jérusalem par le patriarche Elie <sup>2</sup>. Le culte des reliques était particulièrement cher aux Burgondes. Sous ce rapport, l'arianisme ne semble pas avoir exercé sur leur esprit d'influence pernicieuse. Sigismond, encore arien, s'était adressé au pape Symmaque pour en obtenir quelques-uns de ces pieux trésors, dont Rome a toujours été la gardienne vigilante et la maternelle distributrice. La dévotion du nouveau roi catholique des Burgondes se montra surtout libérale envers le monastère d'Agaune, et la mémoire du martyr chrétien saint Maurice, qui en était le patron. Les origines du monastère d'Agaune, aujourd'hui Saint-Maurice-en-Valais, d'où le pieux Séverin, comme nous l'avons dit précédemment, sortit un jour pour aller rendre la santé à Clovis, se rattachent aux plus anciens souvenirs de l'évangélisation des Gaules. L'un des sept premiers évêques envoyés dans ce pays, « le romain Austremoine, dit M. de Montalembert, avait placé au sein des forêts conservées et consacrées par la superstition druidique et au pied des volcans éteints de l'Auvergne, de nombreuses associations chrétiennes. Issoire fut

<sup>1</sup> S. Avit., *Epist.* xxiii; tom. cit., col. 239. — <sup>2</sup> S. Avit., *Epist.* xxvii; tom. cit., col. 243.

la première de ses fondations, en même temps que le lieu de sa propre retraite et le théâtre de son martyre. On sait l'histoire de son successeur Urbicus, et de cette fatale nuit où l'épouse qu'il avait quittée pour devenir évêque, vint réclamer sa place dans le lit du pontife déshonoré <sup>1</sup>. Éloigné de son siège à la suite de ce scandale, il trouva dans un de ces nouveaux monastères un asile et une tombe qui lui fut commune avec sa femme et la fille qui leur était née. La plupart des villes et des villages modernes de l'Auvergne doivent leur origine à des communautés <sup>2</sup> qui se formèrent à travers les invasions du v<sup>e</sup> et du vi<sup>e</sup> siècle, et où les Arvernes catholiques, dont Sidoine Apollinaire nous a dépeint la civilisation un peu efféminée, cherchaient un refuge contre la persécution arienne et contre les calamités dont ils étaient les trop dociles victimes. Il y en eut un, fondé vers 525, qui reçut le nom de *monastère Arverne*, comme si toute la nationalité du pays s'y fût réfugiée. Les anachorètes et les stylites même y apparurent comme dans les déserts de la Mésopotamie et comme dans le pays de Trèves, où Grégoire de Tours rencontra un moine lombard qui avait longtemps vécu sur le haut d'une colonne d'où il prêchait aux populations, en bravant les intempéries d'un ciel moins clément que celui de l'Orient <sup>3</sup>. Au monastère de Randan, ce même Grégoire connut un prêtre qui vivait debout et qui en avait les pieds tout malades <sup>4</sup>. De là, il alla rendre hommage de loin à un religieux nommé Caluppa, qui passait sa vie dans une caverne au haut d'un des pics du Cantal, en proie aux extases et aux tentations diaboliques. Des pâtres avaient vu un jour de très-loin un vieillard age-

<sup>1</sup> Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. I, cap. xxxix; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 481.

<sup>2</sup> « Entre autres Issoire, Randan, Brioude, Thiers, Combronde, Mauriac, Menat, Ebreuil, etc. On consultera avec fruit, sur les commencements de l'ordre monastique en Auvergne, un bon ouvrage de M. Branche, *l'Auvergne au moyen âge*, dont le tome I<sup>er</sup> seul a paru et est exclusivement consacré aux monastères de cette province. » (Note de M. de Montalembert, *Moines d'Occident*, tom. I, pag. 255.)

<sup>3</sup> « Voir l'histoire de Wulfiaïch, racontée par Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VIII, 15, et traduite par M. Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, leçon 14. » (Note de M. de Montalembert.)

<sup>4</sup> S. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. IV, cap. xxxii.

noùillé sur un sommet, les bras levés vers le ciel. Ils avaient révélé son existence sans pouvoir l'aborder, car, même quand les évêques venaient le visiter, cet austère solitaire ne leur permettait que d'approcher du pied de son rocher, tandis que lui, à genoux sur le rebord de sa grotte, recevait d'en haut leurs paroles et leur bénédiction <sup>1</sup>. Bien avant cette récente végétation du grand arbre monastique et pendant toute sa durée, un nouveau foyer de vie religieuse s'était allumé à l'extrémité orientale de la Gaule, sur ces monts du Jura qui la séparent de l'Helvétie, et au cœur de la province Séquanaise, qui, après avoir été le théâtre des premiers exploits de César en deçà des Alpes, allait devenir la Thébaïde des Gaules. Un Séquanais nommé Romain, élevé au monastère d'Ainay près Lyon, quitta à trente-cinq ans la maison paternelle (425), emportant avec lui la *Vie des pères du désert*, quelques semences de légumes et des outils, s'enfonça dans les hautes montagnes et les forêts inhabitées qui dominant son pays natal, rencontra enfin un emplacement resserré entre trois sommets escarpés, au confluent de deux ruisseaux, et y établit, sous le nom de Condat (aujourd'hui Saint-Claude), un monastère destiné à devenir l'un des plus célèbres de l'Occident. Il y trouvait une terre assez peu propre à la culture, mais qui était, à cause de son accès difficile, au premier occupant <sup>2</sup>. Il s'abrita d'abord sous un énorme sapin, dont les épais rameaux lui représentaient le palmier qui servait de tente à l'ermite Paul dans le désert d'Égypte ; puis se mit à prier, à lire, et à planter ses légumes, avec la certitude d'être protégé contre les curieux et les importuns par la roideur extrême des sentiers qui traversaient ces précipices, et aussi par ces amas d'arbres abattus

<sup>1</sup> S. Greg. Turon., *Vit. Patr.*, cap. II.

<sup>2</sup> « Ce droit du premier occupant se prolongea sur les hauteurs du Jura pendant tout le moyen âge, et fut reconnu comme ancienne coutume dans une charte de 1126. (Guillaume, *Hist. de Salins*, tom. I, preuves, pag. 36.) La chronique en vers, reproduite par Mabillon (*Annal. benedictin.*, tom. I, app., n° 3), s'inspirant évidemment d'idées plus modernes, dit que la forêt du Jura, située entre le Rhône et l'Ain, n'appartenait qu'à l'empire et n'était comprise dans aucun royaume. » (Note de M. de Montalembert, *Moines d'Occident*, tom. I, pag. 257.)

et entrelacés qu'on appelle chablis, tels qu'on en rencontre souvent dans les bois de sapins non encore soumis à une exploitation régulière. Sa solitude n'était troublée que par les bêtes fauves, et de temps à autre par quelque hardi chasseur <sup>1</sup>. Cependant il y fut rejoint par son frère Lupicin et d'autres, en si grand nombre qu'il leur fallut bientôt s'étendre et créer de nouveaux établissements dans les environs <sup>2</sup>. Les deux frères gouvernaient en commun ces monastères, et maintenaient non sans peine l'ordre et la discipline au milieu de cette multitude croissante de novices, contre laquelle protestait un vieux moine qui se plaignait qu'on ne lui laissait plus même la place de se coucher. Les femmes, comme toujours, ne voulurent pas rester en arrière, et sur une roche voisine, suspendue comme un nid au bord d'un précipice <sup>3</sup>, la sœur des deux abbés gouvernait cent cinq vierges si sévèrement cloîtrées, qu'une fois entrées au couvent, nul ne pouvait les entretenir, si ce n'est pendant le trajet de leur corps du lit de mort au cimetière. Pendant les dernières années de Romain (450-460), on vint lui présenter un enfant de sept ans, qui devait un jour le remplacer et donner pendant plusieurs siècles son nom à Condat <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Porrectis in orbitam ramis densissimam abietem, quæ... velut quondam palma Paulum, texit ista discipulum. Congeries arborum caducarum.... Nullo, nisi ferarum et raro venantium fruereetur aspectu.* (Vil. S. Romani, ap., Act. SS., Bolland., 28 febr., pag. 741.) — Cf. *Vie des saints Francis-Comtois*, par les professeurs du collège Saint-François-Xavier; Besançon, 1855, excellent recueil, le meilleur qui ait paru dans ce genre depuis la renaissance des études catholiques. (Note de M. de Montalembert, tom. cit., pag. 258.)

<sup>2</sup> « La première de ces colonies fut Lauconne, à une lieue de Condat, qui est devenue le village actuel de Saint-Lupicin. Une autre donna naissance, selon l'opinion la plus probable, à l'abbaye de Romain-Moutier, au delà du Jura, vers le lac Léman. » (Note de M. de Montalembert, tom. cit., pag. 258.)

<sup>3</sup> « Cet emplacement est aujourd'hui occupé par l'église de Saint-Romain-de-Roche, où reposent les reliques du saint fondateur de Condat. » (M. de Montalembert, note, tom. cit., pag. 259.)

<sup>4</sup> « Condat porta le nom de Saint-Eugende ou Saint-Oyand jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, et même dans certains actes publics, jusqu'au XVI<sup>e</sup>. C'est sous ce nom que saint Bernard recommande cette abbaye à Eugène III. (*Epist.* CCXCI.) » Elle prit ensuite le nom de Saint-Claude, en mémoire d'un autre abbé, qui, vers l'an 688, quitta le siège archiépiscopal de Besançon pour se retirer dans le monastère de Saint-Oyand, où ses vertus le firent peu de temps après élever à la dignité abbatiale.

Eugende, quatrième abbé, s'occupa surtout de faire fleurir l'enseignement dans sa communauté. On y enseignait avec succès les lettres grecques et latines, non-seulement aux futurs religieux, mais à des jeunes gens destinés à rentrer dans le monde, et Condat devint la première école de la Séquanie, et l'une des plus célèbres de la Gaule. L'étude des orateurs anciens <sup>1</sup> s'y mêlait à la transcription des manuscrits, sous la direction de Viventiole, l'ami du célèbre saint Avit, évêque de Vienne. Ces travaux intellectuels n'entraînaient pas l'abandon du travail manuel, et Viventiole envoyait à son ami une chaise en buis fabriquée de ses propres mains, et qui indique les commencements de cette précieuse industrie qui subsiste encore, après quatorze siècles, dans les montagnes du Jura. Avit lui répondit gracieusement : « Je vous souhaite une chaire en retour du siège que vous m'envoyez ; » et le présage fut accompli, puisque Viventiole devint métropolitain de Lyon dans les premières années du vi<sup>e</sup> siècle et sur la désignation d'Avit. Lorsque Sigismond, après avoir renoncé à l'arianisme et rendu la liberté à l'Église dans son royaume, voulut relever de ses ruines le monastère d'Agaune, ce fut à Condat en même temps qu'à Lérins qu'il demanda des religieux pour le peupler. Le sanctuaire d'Agaune s'élevait à l'entrée du principal passage des Alpes, dans un des plus beaux paysages du monde, là où le Rhône, après avoir fourni la première étape de sa course, s'échappe des gorges du Valais pour aller précipiter ses eaux bourbeuses dans le limpide azur du lac de Genève. Il était destiné à honorer l'emplacement du martyr de saint Maurice et de la légion thébéenne, qui s'étaient arrêtés là et avaient mieux aimé y être égorgés que d'aller massacrer les chrétiens engagés dans la grande insurrection nationale des Bagaudes contre l'effroyable oppression de la fiscalité et de la conscription romaines <sup>2</sup>. Leurs reliques y furent recueillies et

<sup>1</sup> *Præter latinis voluminibus etiam græca facunda. (Vit. S. Eugendi, cap. III.) De prisicis oratoribus quos discipulis merito traditis. (S. Avit., Epist. LXXI.)* Note de M. de Montalembert.

<sup>2</sup> *Act. SS., Bolland., 22 sept., pag. 336-347. Rettberg, Kirchengeschichte Deutschlands, tom. I, pag. 96.* Ce dernier auteur a fort justement caractérisé

déposées dans une église plus d'une fois écrasée par les éboulements de rochers qui se déchirent à peine pour laisser passer le fleuve impétueux. Agaune a pris et gardé jusqu'à nos jours le nom de Saint-Maurice <sup>1</sup>. Il fut dès lors la métropole monastique du royaume de Bourgogne, tant de fois détruit et tant de fois restauré. Cent moines descendirent de Condat pour y habiter ; leur ancien abbé Viventiole, déjà évêque de Lyon, présida à la cérémonie d'inauguration, et fixa, dans un discours qui nous a été conservé, les principales conditions du genre de vie que les frères devaient y mener <sup>2</sup>. »

8. Le discours de Viventiole auquel M. de Montalembert fait allusion se trouve en effet reproduit dans le procès-verbal de l'inauguration du monastère d'Agaune, restauré par les soins du jeune roi des Burgondes. Voici cet acte intéressant pour notre histoire nationale. « Dans la crainte de Notre-Seigneur Jésus-Christ et pour le bonheur des Burgondes, notre seigneur roi, Sigismond le Pieux, étant à Agaune avec les comtes de son royaume et les évêques au nombre de soixante, tint publiquement la conférence suivante au nom du Seigneur, la veille des calendes de mai (30 avril). Le roi se levant de son siège dit : J'ai remarqué dans l'Évangile la parole du Seigneur « Quand deux ou trois seront réunis en mon nom, je serai au milieu d'eux <sup>3</sup>. » Confiant donc dans votre sainteté, vénérables pères, j'ai la certitude que le Dieu tout-puissant nous assistera dans cette réunion. — Maxime, évêque de Genève, prit la parole : Rien ne se peut faire, dit-il, sans la grâce du Seigneur. Prions-le donc de nous diriger dans la voie de la vérité, afin que nous puissions mériter la félicité éternelle. — C'est pour cela que je vous ai rassemblés, dit le roi : j'attends que vous me consoliez dans l'amertume de ma douleur <sup>4</sup>, et que vous m'ap-

Conférence  
d'Agaune.  
Institution  
du *Laus*  
*perennis*.

cette insurrection. (Note de M. de Montalembert.) Cf. tom. VIII de cette *Histoire*, pag. 533-535.

<sup>1</sup> Cette abbaye, qui appartient depuis 1128 aux chanoines réguliers, subsiste encore aujourd'hui. (Id., *ibid.*) — <sup>2</sup> M. de Montalembert, *Moines d'Occident*, tom. I, pag. 254-268 passim. — <sup>3</sup> Matth., xviii, 20.

<sup>4</sup> Cette douleur amère à laquelle Sigismond est en proie ne semble pas pouvoir s'appliquer au deuil de son père Gondobaud, mort en 516. Nous en

prenez ce que je dois faire et ce que je dois éviter. — Les évêques répondirent : Seigneur roi, votre gloire sera d'aimer la justice, de faire miséricorde et de marcher sincèrement dans la voie du Seigneur. — J'ai déjà, reprit Sigismond, embrassé de tout cœur la foi catholique; Dieu m'a purifié de la souillure et de la perfidie arienne : je suis le serviteur du Christ; je l'aime. C'est à vous de m'apprendre comment je pourrai lui être agréable. — Maxime répondit : O roi, écoutez les paroles du plus saint des rois. David vous dit : « Approchez sans cesse du Seigneur et vous serez illuminé, et votre face ne connaîtra point la confusion <sup>1</sup>. » — « Remettez-vous au Seigneur de toutes vos sollicitudes et il se fera votre père nourricier <sup>2</sup>. » Enfin Jésus-Christ lui-même a dit : « Venez à moi, vous tous qui êtes accablés sous le poids du labeur ou de la souffrance, et je vous soulagerai <sup>3</sup>. » — Père très-saint, reprit le roi visiblement attendri, j'aime à entendre vos paroles. Continuez, je vous prie. — Maxime continua donc en ces termes : C'est à nous, malgré notre indignité, d'annoncer la parole de Dieu; mais c'est à vous, ô roi, qu'il appartient de l'accomplir. Notre parole doit se tremper dans le sel de l'Évangile, pour porter des fruits de douceur et de salut. Prince, choisissez pour amis ceux qui ont le cœur droit, marchez simplement devant le Seigneur, en toute bonté, justice et vérité, conservez-vous chaste, prenez pour maxime cette autre parole de David : « J'ai en horreur les réunions des méchants. Les justes et les bons forment mon cortège <sup>4</sup>. » C'est ainsi, ô roi, que vous ferez votre salut et celui de vos sujets. Le plus grand bonheur que nous puissions attendre de vous, c'est que vous viviez dans la justice. Car, selon le mot du prophète : « Tel le chef de la cité, tels les citoyens. » — Ainsi parla Maxime; il ajouta encore d'autres réflexions semblables. En l'écoutant, le roi et le peuple rendaient grâces à Dieu de leur avoir donné un conseiller d'une

dirons plus tard la raison. Il y aurait donc lieu, suivant que le P. Labbe l'avait déjà conjecturé, de reporter la date de cette conférence postérieurement à la catastrophe qui plongea les dernières années de Sigismond dans un abîme de tristesse et prépara sa fin tragique.

<sup>1</sup> *Psalm.* XXXIII, 6. — <sup>2</sup> *Psalm.* LIV, 23. — <sup>3</sup> *Matth.*, XI, 28.

telle sagesse et d'une telle sainteté. Le vénérable Théodore, évêque de Sedunum (*Sitten*, Sion-en-Valais) <sup>1</sup>, prit alors la parole. Je me sens pressé par un mouvement de mon cœur, dit-il, de proposer à la piété royale une œuvre qui me semble digne d'elle. Nous sommes ici sur le tombeau des bienheureux martyrs de la légion Thébéenne, c'est-à-dire de saint Maurice et de ses compagnons d'armes. Ne serait-ce pas le temps d'élever en leur honneur une basilique plus considérable? — Tous les évêques s'associèrent à la pensée de Théodore. Ce lieu, dirent-ils, a été consacré par le sang des bienheureux martyrs. Ces exilés, que leur patrie terrestre condamnait, ont donné ici l'exemple du plus héroïque courage. Foulant aux pieds le monde et ses caduques espérances, sans songer ni à leur jeunesse, ni aux parents qu'ils laissaient ici-bas, ils sont morts pour l'amour du Christ et ils ont été sanctifiés par lui. — Que n'étais-je avec eux! s'écria Sigismond d'une voix entrecoupée par les sanglots. Mon impiété me rendait indigne d'une telle grâce. Je me fusse associé à leur martyre, et je serais aujourd'hui leur compagnon de gloire. Dites-moi comment, avec l'aide de Dieu, je pourrais décorer magnifiquement leur sépulture. — Les évêques, après s'être concertés, dirent au roi : Il nous semble convenable de laisser dans la basilique principale que vous venez de faire restaurer les corps des quatre martyrs dont on a retrouvé les noms, savoir : Maurice, Exupère, Candide et Victor. Quant aux reliques des autres martyrs innommés, il faudrait les réunir dans une autre église, solidement édifiée, sous la garde de custodes vigilants qui ne laisseraient rien dérober de ce pieux trésor. Là on établirait une psalmodie continuelle, qui ne cesserait ni jour ni nuit <sup>2</sup>. — Le

<sup>1</sup> L'abbaye d'Agaune se trouvait dans le diocèse de Sedunum (Sion); cette circonstance fait comprendre l'intérêt que Théodore portait à ce monastère et la proposition qu'il va faire en sa faveur.

<sup>2</sup> « C'était, dit M. de Montalembert, ce que l'on appelait le *Lous perennis*. Ainsi qu'on va le voir, les donations de Sigismond permirent au monastère d'Agaune d'avoir jusqu'à neuf cents religieux, qui, divisés en neuf chœurs, y chantaient alternativement et sans interruption les louanges de Dieu et des martyrs. Le grand monastère Bourguignon ne fut pas le seul d'où jaillissait ce flot de prières qui ne se taisait ni nuit ni jour. » (*Moines d'Occid.*, tom. I, pag. 268, 269.)

roi applaudit à cette proposition. On choisit pour gardien des saintes reliques et pour abbé du futur monastère le très-saint Hymnemonus, religieux du monastère de Grana, amené par les évêques avec les vénérables Acinus, Ambroise et Protus. Cependant les évêques délibéraient avec Sigismond sur la règle à donner à la nouvelle institution. La psalmodie perpétuelle qu'on se proposait d'y établir et d'y fonder pour jamais, ne permettrait pas de se livrer aux divers travaux manuels usités dans les autres monastères. — L'évêque de Gratianopolis (Grenoble), Victorius, proposa d'abord de diviser les moines placés sous la direction d'Hymnemonus en neuf chœurs de cent chacun, qui se relèveraient pour psalmodier alternativement et sans interruption les nocturnes, matines, prime, tierce, sexte, none et vêpres<sup>1</sup>, selon le quadruple usage liturgique des monastères de Grana, Lérins, Condat et Meluum<sup>2</sup>, d'où les nouveaux religieux avaient été tirés. Ce premier point fut admis. Sigismond dit alors : Maintenant que la psalmodie est instituée selon mon désir et à la satisfaction générale, il reste à fixer les revenus du nouveau monastère, et la règle qu'il y conviendra de suivre. — L'évêque de Lyon, Viventiolus, prit la parole au nom de tous ses collègues et dit : La situation particulière de cette communauté, où la psalmodie sera la seule occupation des frères, appelle évidemment la munificence royale pour suppléer par des revenus fixes aux produits que les autres monastères trouvent dans le travail des mains. D'un autre côté, il appartient au siège apostolique de déterminer la règle et la discipline convenables<sup>3</sup>. En attendant, pleins de confiance dans la sainteté et l'expérience monastique du

<sup>1</sup> On remarquera, dans cette énumération, que notre office actuel dit matines est désigné sous le nom de *Nocturnæ*. Les laudes sont représentées sous l'appellation de *Matutinæ*. L'on ne voit point encore figurer les complies dont la règle de saint Benoît nous fournira bientôt la mention formelle.

<sup>2</sup> Le texte porte : *Granensis, Liriana, Jurensis et Meluensis*. Cette dernière mention nous paraît désigner le *monasterium Melundense* (Molôme), près de Tonnerre, dont la fondation remonte au delà de l'an 511.

<sup>3</sup> *Exhortationem et doctrinam habeant ad sedem apostolicam*. Cette expression de Viventiole est remarquable, et nous la signalons au lecteur comme un nouveau témoignage de la prééminence et de la juridiction des souverains pontifes à cette époque.

vénérable Hymnemondu, appelé par nos communs suffrages au gouvernement de cette abbaye, nous enjoignons aux religieux de lui obéir en tout et de ne rien faire sans son ordre. Dans chaque chœur, on établira des *decani* (doyens), afin de venir en aide à l'abbé, et de lui rendre plus facile le gouvernement général. La température d'Agaune est rigoureuse; l'abbé devra tenir compte de cette particularité locale, quand il réglera le détail de la nourriture, du vêtement et du coucher des religieux. Le dortoir et le réfectoire seront communs; il conviendra également d'établir une salle commune où l'on pourra se chauffer. Quant à la discipline, les fautes graves seront jugées d'après les règles fixées par les canons; les fautes légères seront jugées par l'abbé, en présence et de l'avis commun des frères. Le jeûne sera le même que dans les autres monastères. En dehors de la psalmodie, les religieux devront pratiquer l'oraison, la méditation des choses célestes. Nul ne pourra sortir du monastère sans la permission de l'abbé. Nous voulons que tous ceux qui dans l'avenir seront appelés à succéder au vénérable Hymnemondu, possèdent comme lui la connaissance de l'ancien et du nouveau Testament, afin qu'ils puissent édifier leurs frères et maintenir dans cette maison la science des livres saints. Telles sont les recommandations générales qu'il nous a semblé devoir formuler, pour la plus grande gloire de « Celui qui nous a aimés, et qui s'est offert pour nous en sacrifice d'agréable odeur <sup>1</sup>. » Que nul n'ose les enfreindre; il encourrait la colère du Dieu tout-puissant. S'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise! que, dans la suite des âges, on cherchât à troubler l'ordre et la paix de cette institution sainte, l'abbé de ce monastère se rendra en personne au siège apostolique, comme à la lumière et à la force qui éclaire et soutient toutes les œuvres catholiques. Il en reviendra pour faire triompher la bonne cause, et prouver que la sagesse qu'on y puise est plus forte que tous les hommes ensemble <sup>2</sup>. Avec l'aide de Dieu, nous avons la confiance

<sup>1</sup> *Ephes.*, v, 2.

<sup>2</sup> *Tunc abbas prædicti monasterii concursione ad sedem apostolicam habeat, quasi lumen potens illuminans, et inde ad causam suam revertatur, et probet quod omnium potentior est sapientia.*

que les religieux, affermis dans les vertus de l'ordre monastique, garderont inviolable la discipline de la foi et de la charité. Ainsi se trouvera réalisée la pieuse inspiration du très-glorieux roi, et la perpétuité assurée à l'œuvre de nos communs efforts <sup>1</sup>. » Après cette allocution du saint évêque, Sigismond, par un diplôme signé de sa main, dota avec une munificence vraiment royale le nouveau monastère <sup>2</sup>. Le *Laus perennis*, cette psalmodie ininterrompue dont notre adoration perpétuelle nous a retracé quelque image, était inauguré pour des siècles.

Une rectification chronologique.

9. Le nom de saint Avit n'apparaît point dans ce procès-verbal d'une conférence à laquelle sans nul doute l'illustre évêque de Vienne aurait assisté, s'il eût été vivant. Cette circonstance a éveillé l'attention des chronologistes. Le procès-verbal qu'on vient de lire est daté du 30 avril, mais ne porte aucune indication d'année. Le P. Labbe, qui l'a reproduit dans sa grande collection des conciles, avait cru d'abord pouvoir le placer à l'an 517, et le faire coïncider avec les premiers travaux de restauration exécutés à Agaune par l'ordre et aux frais de Sigismond <sup>3</sup>. Telle semble être encore l'opinion de l'illustre auteur des *Moines d'Occident*, qui, on se le rappelle, indique l'allocution de Viventiole, relatée dans ces actes, comme le discours d'inauguration du monastère d'Agaune. Mais dans les notes ajoutées par Sirmond à l'œuvre posthume du P. Labbe, la question plus attentivement examinée est résolue en un sens tout différent <sup>4</sup>. Les actes d'Agaune ne peuvent évidemment se rapporter à l'inauguration des premiers travaux entrepris par Sigismond dans ce monastère, puisque nous avons encore dans les œuvres de saint Avit, un fragment de l'homélie prononcée

<sup>1</sup> Labb., *Concil.*, tom. IV, col. 1557-1560. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, col. 1561.

<sup>3</sup> Labbe, *Concil.*, tom. IV, col. 1557. Le docte historiographe fait cependant remarquer, en plaçant la conférence d'Agaune sous le pontificat d' Hormisdas, qu'il n'ignore pas les difficultés soulevées par cette date et qu'il ne prétend pas les trancher d'une manière absolue en inscrivant le document à cette date : *De anno controversia non levis; quam non est nostri instituti modo pluribus agitare.*

<sup>4</sup> Labbe, *Appendix ad tomum IV Concil.* Jacob. Sirmondi, *Notæ posthumæ*, col. 1817.

en cette circonstance par l'illustre évêque <sup>1</sup>, tandis que le procès-verbal ne mentionne pas même saint Avit, et fait jouer le rôle prépondérant à Viventiole son protégé et son ami. La démonstration ne saurait être plus concluante. Il faut donc reconnaître qu'il y eut deux fondations royales à Agaune : la première, immédiatement après l'abjuration de Sigismond, alors que ce prince récemment rentré dans la communion catholique voulait donner un gage éclatant de la sincérité de sa conversion ; la seconde, dans les dernières années de ce prince, lorsqu'une lamentable catastrophe eut tari pour jamais la source de ses joies, et creusé sous ses pas un abîme dont il ne devait plus se relever sur la terre. Le procès-verbal qu'on vient de lire se rapporte à cette dernière période. En l'examinant avec soin, on y trouve une mention non équivoque de précédents travaux exécutés par Sigismond dans la basilique principale d'Agaune, antérieurement à l'assemblée des évêques et des comtes. Le texte est formel : *Infra ambitum basilicæ quam clementia regis ad hoc opus ornare jussit ; reliqua vero corpora congerantur in tutissimo loco atque aptissimo.*

10. Cette rectification déjà proposée par l'érudition du xvii<sup>e</sup> siècle nous paraît donc incontestable. Seule, elle explique l'absence de la personne et du nom de saint Avit dans la conférence d'Agaune. Il est certain, en effet, qu'en l'an 517 l'illustre métropolitain de Vienne vivait encore et qu'il n'avait rien perdu de son activité féconde, puisqu'il réunissait tous les évêques de la Bourgondie en concile à Épaone (Yenne) <sup>2</sup>. Ce que le concile d'Orléans fut pour la nation franque après la conversion de Clovis, celui d'Épaone devait l'être pour le peuple burgonde après l'abjuration de Sigismond. Le premier usage que l'Église fait de la liberté, quand elle lui est rendue, consiste à s'assembler en synodes, sous la présidence de l'Esprit-Saint, pour améliorer sa discipline et se régler elle-même. Si les hommes d'état comprenaient même humai-

Concile  
d'Épaone.

<sup>1</sup> S. Avit., *Homiliar. fragment.*, VI ; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 297.

<sup>2</sup> Yenne, jadis capitale du Petit-Bugey, est située sur le Rhône, à 20 kilomètres N.-O. de Chambéry. En fouillant le sol de cette localité, on y a découvert, au xvii<sup>e</sup> siècle, une inscription latine portant ces mots : DEÆ EPAONÆ.

nement les intérêts de la société et les leurs propres, ils n'auraient jamais à rendre la liberté à l'Église, parce qu'ils se garderaient comme de la plus lourde des fautes qu'on puisse commettre en politique, de l'en dépouiller. Saint Avit adressa aux évêques de la Bourgondie la lettre suivante : « Depuis trop longtemps les circonstances nous ont forcé d'interrompre la tenue des conciles, aux époques fixées par nos pères. Les anciens avaient coutume de se réunir en synode deux fois par an. Plût à Dieu que nous eussions pu nous rassembler au moins une fois tous les deux ans ! Le vénérable pontife de l'Église romaine m'a plus d'une fois écrit à ce sujet, inculquant non sans quelque sévérité (*mordacia*) notre négligence. L'heure est venue où l'église de Vienne vous invite par ma voix à rétablir enfin la coutume ininterrompue, à vous réunir pour raviver au sein de nos peuples l'antique discipline, et concerter ensemble les mesures que réclame le nouvel ordre de choses. Nous vous supplions donc de daigner vous rendre tous, vénérables frères, dans la paroisse d'Épaone (*in parochiâ Epaonensi*), le VIII des ides de septembre (6 septembre 517). Nous vous conjurons d'écartier tous les obstacles qui pourraient survenir, et de faire céder toutes les autres considérations à celle du bien que l'Église a le droit d'attendre de cette assemblée. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, quelqu'un de vous se trouvait pour cause de maladie dans l'impossibilité absolue de faire un tel voyage, qu'il daigne choisir dans son clergé deux prêtres de sainte vie, capables et par la science et par la vertu de le représenter dans cette réunion épiscopale <sup>1</sup>. » Vingt-trois évêques répondirent à cette invitation et se trouvèrent réunis à Épaone pour l'époque fixée. Les sessions durèrent jusqu'au XVII des calendes d'octobre, « sous le consulat du clarissime Agapit, la IV<sup>e</sup> année du pontificat d'Hormisdas et la VI<sup>e</sup> du règne de Childebert chez les Francs, » ainsi que porte le texte des actes (15 septembre 517). Avit fut désigné par le vœu unanime des pères pour proclamer les décrets formulés en concile. « Afin de me con-

<sup>1</sup> S. Avit., *Epist. tractoria ad episc. provinc. Viennens.*; Labbe, *Concil.*, t. IV, col. 1573, 1574 pass.

former aux ordres de cette vénérable assemblée, dit le saint évêque, je prends la parole, et quand la modestie me ferait un devoir de me taire, j'ose par obéissance élever la voix. Votre charité daignera accueillir avec indulgence cet acte de respectueuse soumission. Voici donc les canons que, dans ce présent concile d'Épaone, nous avons cru devoir soit renouveler des décisions anciennes, soit formuler à nouveau pour le plus grand bien de l'Église. — I. Lorsque le métropolitain convoquera les évêques ses frères et comprovinciaux pour un synode ou pour un sacre épiscopal, aucun d'eux, à moins de maladie ou d'infirmité grave, ne pourra décliner l'invitation. — II. Nul ne peut être ordonné diacre ou prêtre s'il a été antérieurement marié deux fois, ou s'il a épousé une veuve. Ce précepte a été formellement posé par l'apôtre saint Paul <sup>1</sup>. Nous croyons cependant devoir le renouveler, parce qu'en ces derniers temps l'ignorance et le relâchement y ont quelquefois porté atteinte. — III. Un clerc ne pourra jamais être astreint à la pénitence publique. — IV. Il est interdit aux évêques, prêtres et diacres, d'entretenir pour la chasse des chiens ou des faucons. En cas d'infraction à cette règle, la suspense sera de trois mois pour l'évêque, de deux pour le prêtre, et d'un seul pour le diacre. — V. Nul prêtre ne peut quitter son diocèse et s'incorporer à un autre sans l'autorisation expresse de son évêque. — VI. Les prêtres et les diacres ne pourront voyager sans lettre commendatice de leur évêque. — VII. Les prêtres des paroisses ne pourront aliéner quoi que ce soit du domaine de leur église. Le vendeur, en pareil cas, serait obligé à faire restitution de ses propres deniers. — VIII. Le prêtre chargé d'une église devra tenir un registre exact des produits et des dépenses. Même injonction est faite aux abbés des monastères. Ceux-ci ne pourront non plus rien aliéner sans une autorisation spéciale de l'évêque. Le droit d'affranchissement ne pourra jamais être exercé par l'abbé. Il nous semble en effet déraisonnable qu'un abbé crée des affranchis oisifs, pendant que les religieux sont tous astreints aux travaux manuels. — IX. Nous interdisons la faculté

<sup>1</sup> *Timoth.*, III, 2

de faire gouverner simultanément deux monastères par un seul et même abbé. — X. Aucune communauté nouvelle, ni ermitage isolé, ne pourra s'établir sans que l'évêque en ait été préalablement averti (*absque episcopi notitiâ*). — XI. Les clercs ne pourront recourir aux tribunaux civils, ni intenter aucune action juridique, sans l'ordre de l'évêque. Mais s'ils sont cités en témoignage par les magistrats, ils devront obéir sans difficulté. — XII. Aucun évêque ne pourra aliéner les propriétés de son église, sans en avoir informé préalablement le métropolitain. Les échanges d'utilité commune pratiqués à l'amiable ne sont point soumis à cette règle. — XIII. Un clerc convaincu de faux témoignage sera passible de la peine capitale. — XIV. Si un clerc a reçu un bénéfice de l'église à laquelle il est attaché, et qu'il vienne à être promu au siège épiscopal d'une autre église, il devra rendre le bénéfice, mais sans indemnité pour les fruits qu'il en aura perçus ou les avantages qu'il en aura tirés. — XV. Les clercs engagés dans les ordres majeurs qui accepteraient un repas chez un clerc arien, encourront la suspense durant une année entière. Les clercs engagés dans les ordres mineurs qui commettraient cette faute, recevront la discipline (*vapulabunt*). Nous interdisons aux simples fidèles de manger avec les Juifs, et aux clercs de manger avec un laïque qui se serait souillé par ce commerce. — XVI. Si les hérétiques au lit de la mort demandent à rentrer dans le sein de l'Église, nous autorisons tous les prêtres à les réhabiliter par l'onction du chrême. En dehors du cas de maladie, l'évêque seul pourra recevoir leur abjuration. — XVII. Si par testament un évêque dispose d'une propriété ecclésiastique, la clause sera nulle; à moins que le testateur ne laisse à l'église sur ses biens propres l'équivalent du legs. — XVIII. Les clercs administrateurs des biens ecclésiastiques ne pourront jamais acquérir un droit personnel de propriété sur ces biens, sans égard au temps qu'aura duré leur administration, et quelle que soit la teneur des lettres royales ou épiscopales qui la leur auront conférée. — XIX. L'abbé, accusé de fautes ou de malversations graves, qui persistera à se dire innocent et refusera de céder la place au successeur que l'évêque lui aurait nommé, pourra en appeler au jugement du métropolitain. —

XX. Il est interdit aux évêques, prêtres ou diacres de rendre visite aux femmes à des heures indues, comme à midi <sup>1</sup> ou le soir. S'il y a nécessité, ils devront toujours être accompagnés par des clercs. — XXI. Nous abrogeons pour toute notre province l'institution dite des diaconesses. Les veuves qui voudront se consacrer au Seigneur recevront la bénédiction en usage pour les religieuses. — XXII. Un prêtre ou diacre coupable d'un crime entraînant la peine de mort, sera déposé de sa dignité et renfermé pour le reste de ses jours dans un monastère; il ne sera jamais réhabilité et ne pourra être admis qu'à la communion laïque. — XXIII. Un pécheur qui, après avoir été admis à la pénitence publique, abandonnera sa pieuse résolution et retournera au siècle, ne pourra être réhabilité sans une nouvelle et complète pénitence. — XXIV. Les laïques seront admis à témoigner contre les clercs de tout rang, pourvu que leurs accusations et leurs témoignages se renferment dans les bornes de l'exacte vérité. — XXV. On ne placera point de reliques dans les oratoires des campagnes, à moins qu'il ne se trouve à proximité des clercs qui puissent y chanter la psalmodie. Dans le cas où l'on voudrait y établir des clercs chargés spécialement de cette fonction, il faudra leur assurer d'abord des moyens d'existence. — XXVI. On ne peut consacrer par l'onction du chrême que des autels de pierre. — XXVII. Les évêques de la province se conformeront pour l'ordre liturgique des divins offices à l'usage de l'église métropolitaine. — XXVIII. Dans le cas où l'évêque qui aura fulminé une sentence d'excommunication ou d'interdit viendrait à mourir avant d'avoir réhabilité le coupable, celui-ci, en cas de repentir ou de pénitence suffisante, pourra être absous par le successeur. — XXIX. L'antiquité ecclésiastique avait stipulé des conditions rigoureuses pour la réhabilitation des *lapsi*, c'est-à-dire des malheureux qui par une prévarication détestable abandonnent la foi catholique pour embrasser l'hérésie. Nous réduisons leur pénitence à deux années seulement, à la condition

<sup>1</sup> Midi était une heure indue, parce que c'était la coutume alors d'y faire la sieste.

que durant cet intervalle ils jeûneront tous les mercredis, et se montreront assidus aux offices de l'Église où ils assisteront avec les catéchumènes, se retirant quand ceux-ci en reçoivent l'ordre. S'ils se soumettent à cette prescription, ils seront, après deux années, admis à la participation du sacrement de l'autel. Sinon, on observera vis-à-vis d'eux les anciennes prescriptions canoniques dans toute leur rigueur. — XXX. Les unions illégitimes seront traitées sans aucune espèce d'indulgence, à moins que les coupables ne commencent d'abord par se séparer. L'inceste ne sera jamais consacré sous le nom de mariage. Les mariages entre belle-sœur et beau-frère, gendre et belle-mère, oncle et nièce, neveu et tante, sont interdits. — XXXI. Quant à la pénitence imposée aux homicides qui auraient échappé à la vindicte des lois civiles, nous avons cru devoir nous en référer aux canons du concile d'Ancyre <sup>1</sup>. — XXXII. La femme que son mari aura quittée pour devenir prêtre ou diacre ne pourra se remarier, sinon elle sera retranchée de la communion ecclésiastique, ainsi que son complice, jusqu'à résipiscence. — XXXIII. Nous avons une telle horreur pour les basiliques ariennes, que nous ne voulons pas qu'elles soient réhabilitées <sup>2</sup>. Il en sera autrement de celles dont les hérétiques nous ont violemment dépouillés. Celles-là pourront être consacrées de nouveau et rendues au culte. — XXXIV.

<sup>1</sup> Le concile d'Ancyre, tenu vers l'an 314, s'était occupé de cette question dans les deux canons XXI et XXII, que nous reproduisons ici. XXI. *Qui voluntarie homicidium fecerint, pœnitentiæ quidem jugiter se submittant : perfectionem vero circa vitæ exitum consequantur.* — XXII. *De homicidiis non sponte commissis, prior quidem definitio post septennem pœnitentiam perfectionem consequi præcipit, secunda vero quinquennii tempus explere. Modus autem hujus pœnitentiæ episcoporum sit arbitrio, ut secundum conversationem pœnitentium possint et extendere tardantibus, et minuere studiose festinantibus.* (Labb., *Concil.*, tom. I, col. 1469.)

<sup>2</sup> Le lecteur pourra remarquer la différence de ce canon avec celui du premier concile d'Orléans, relatif au même objet. (Cf. chap. II de ce volume, n° 38.) Les pères d'Orléans n'avaient point fait difficulté (can. X) de déclarer que « les basiliques, autrefois occupées par les Goths ariens, seraient consacrées selon le rit catholique. » Mais, au sein de la Burgondie, où l'erreur était encore si récente et conservait sans doute une influence consi-

Quiconque, en dehors d'une sentence judiciaire, mettra à mort son esclave, sera excommunié et ne pourra être absous qu'après une pénitence de deux années. — XXXV. Nous recommandons l'observation fidèle de l'usage vraiment chrétien qui veut que les citoyens les plus distingués par leur naissance aillent trouver leur évêque, n'importe où il soit, aux fêtes de Pâques et de Noël, pour recevoir sa bénédiction <sup>1</sup>. — XXXVI. Nul ne doit être exclu de l'Église sans une pénitence médicinale, et sans espérance de pardon. La porte ne doit jamais être fermée soit à la correction, soit au repentir. On dispensera celui qui est en danger de mort du temps prescrit pour la pénitence, à condition qu'il l'accomplisse plus tard, s'il revient à la santé après avoir reçu le viatique. — XXXVII. Un laïque ne peut être admis à la cléricature qu'après avoir donné longtemps l'exemple de la piété et de la vertu. — XXXVIII. On ne permettra de pénétrer dans l'intérieur des monastères de religieuses, pour les différents besoins de la communauté, qu'à des personnes dont l'âge et les mœurs ne puissent inspirer aucun soupçon. Les prêtres qui s'y rendront pour célébrer la messe, devront en sortir aussitôt après. Sous aucun prétexte, les jeunes clercs ou moines ne doivent y avoir accès. Il leur est seulement permis d'y visiter leurs sœurs ou leurs proches parentes. — XXXIX. Le droit d'asile ne s'étendra pour les esclaves réfugiés dans les églises qu'à l'indemnité des peines corporelles; mais les fugitifs ne pourront exiger de leurs maîtres le serment de ne pas leur couper les cheveux <sup>2</sup>, ou de ne pas les employer à un travail plus pénible <sup>3</sup>. »

dérable, le concile d'Épaône croit devoir maintenir l'exclusion dans toute sa rigueur.

<sup>1</sup> En cette fête, ainsi qu'à celle de Pâques, les évêques donnaient une bénédiction solennelle, dont l'usage s'est conservé jusqu'à nos jours.

<sup>2</sup> Cette mention est caractéristique. Les longs cheveux chez les Burgondes, aussi bien que chez les Francs, étaient une marque d'honneur. L'esclave fugitif considérait comme une peine infamante la perte de sa chevelure. On voit que les conquérants barbares des Gaules n'avaient nulle inclination à adopter la mode romaine de Titus.

<sup>3</sup> Labbe, *Concil.*, tom. IV, col. 1576-1581.

Saint  
Sylvestre de  
Châlon-sur-  
Saône.  
S. Grégoire,  
évêque  
de Langres.

11. Les décrets du concile d'Epaone furent souscrits par saint Avit, Viventiolus de Lyon, Sylvestre de Châlons-sur-Saône, Gemellus de Bazas, Apollinaire de Valence, Valerius de Segesterica (Sisteron), Claude de Besançon, Grégoire de Langres, Pragmatius d'Autun, Constantius *alias* Constantianus d'Octodurum (la même que *Sedunum*, Sion en Valais <sup>1</sup>), Catalinus d'Ebredunum (Embrun), Sanctus de Tarantaise, Maxime de Genève, Bubulcus de Vindonissa (Windisch, siège aujourd'hui transféré à Constance), Sœcularius de Die, Julien de Carpentras, Constantius de Gap, Florentius d'Orange, Florentius de Tricastinum (Saint-Paul-Trois-Châteaux), Philagrius de Cabellica (Cavaillon), Venantius d'Albi, Prætextatus d'Apt, Tauricianus de Nevers et enfin le prêtre Peladius, délégué de l'évêque d'Avenches, Salutaris, absent pour cause de maladie <sup>2</sup>. Un certain nombre des signataires du concile d'Epaone sont honorés comme saints dans leurs diocèses. A Châlons, Sylvestre avait formé par ses préceptes et encore plus par ses exemples la jeunesse de saint Césaire. En quarante-deux ans d'épiscopat, il se rendit célèbre par ses vertus et ses miracles. Après sa mort, on conserva longtemps comme une relique le hamac qui formait sa couche, et les malades, en passant sous ce lit tissu de cordes qui avait servi à un saint, recouvraient la santé <sup>3</sup>. — Grégoire, évêque des Lingons (Langres), dont nous avons déjà inscrit le nom à propos de saint Jean de Reomaüs <sup>4</sup>, était issu d'une famille patricienne d'Arvernie. Il fut le bisaïeul du célèbre Grégoire de Tours. Marié dans sa jeunesse à une pieuse chrétienne, nommée Armentaria, il

<sup>1</sup> Nous avons ici la preuve la plus manifeste que la conférence d'Agaune ne put avoir lieu la même année que le concile d'Epaone. L'évêque de Sion, dans la conférence d'Agaune, est Théodore, successeur du Constantius ou Constantianus qui souscrivit les canons d'Epaone.

<sup>2</sup> Labb., *Concil.*, tom. IV, col. 1581, 1582.

<sup>3</sup> On ignore longtemps le lieu de sa sépulture. Girbold, évêque de Châlons-sur-Saône, découvrit en 878 le corps du saint évêque avec celui de saint Agricole, dans l'église de Saint-Marcel, et en fit la double translation. La fête de saint Sylvestre est marquée au 20 novembre dans les martyrologes d'Adon et d'Usuard, ainsi que dans le martyrologe romain.

<sup>4</sup> Cf. chapitre II de ce volume, pag. 137.

s'était attaché à la fortune et aux armes de Thierry, fils aîné de Clovis, qui le récompensa de son dévouement en lui donnant le titre de comte ou préfet d'Autun. Chrétien fervent, il apporta dans l'exercice de ses hautes fonctions une charité et un zèle qui le faisaient chérir des populations. Devenu veuf de bonne heure, il fut élu, vers l'an 512, pour évêque des Lingons (Langres). Son abstinence et ses veilles avaient quelque chose d'extraordinaire. Il ne buvait que de l'eau, et pour tromper ses convives sur cette mortification, il se servait d'une coupe de bois, au fond de laquelle il laissait croire qu'il y avait du vin dont il voulait corriger la force en y versant continuellement de l'eau. Comme autrefois Germain d'Auxerre, il ne mangeait que du pain d'orge, et passait les nuits en prière. Bien que son titre épiscopal fût celui de Langres, il faisait sa résidence ordinaire à Divio (Dijon), parce que, depuis la domination burgonde, cette ville était devenue un centre politique considérable. Cédée d'abord à Clovis, après le traité d'Avignon conclu entre ce prince et Gondebaud, Dijon n'avait pas tardé à rentrer soit par rachat, soit par cession amiable, à son premier maître. Les fils de Clovis convoitaient déjà, il est vrai, cette clef de la Gaule méridionale ; mais l'heure n'était pas encore venue. Quoi qu'il en soit, saint Grégoire durant son séjour à Dijon, se préoccupa vivement du culte populaire rendu de temps immémorial à saint Bénigne, premier apôtre de la contrée. Le lieu de la sépulture du glorieux martyr n'était plus connu que d'une manière vague, et par tradition. L'évêque eut des scrupules sur la légitimité d'un pareil culte et il interdit le pèlerinage. « Or, dit Grégoire de Tours, Bénigne lui apparut et lui reprocha la mesure qu'il venait de prendre. En même temps, il désigna le lieu où reposaient ses bienheureuses reliques, et donna l'ordre d'y élever un oratoire. L'évêque versa un torrent de larmes en pensant à la prohibition téméraire qu'il avait publiée, et pourtant il ressentait une joie immense de la révélation qui lui était faite. Dès le lendemain, il mit les ouvriers dans la vieille crypte qui menaçait ruine, et la fit soigneusement réparer. En fouillant à l'endroit indiqué, il trouva un sarcophage d'une pesanteur extraordinaire. Néanmoins, sans autre aide

que celle des deux prêtres qui l'accompagnaient, il put le soulever facilement et en faire la translation. Depuis lors, Grégoire se fixa près des saintes reliques et y passait chaque nuit en prière <sup>1</sup>. » Il bâtit en l'honneur du glorieux martyr une église et un monastère où il établit des religieux de Réomaüs. Telle fut l'origine de la fameuse abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Grégoire la dota richement sur sa fortune particulière (509), et fit confirmer la donation par le pape Hormisdas. On voit encore à Saint-Bénigne quelques restes des constructions du saint évêque. Sa maison communiquait avec le baptistère de Saint-Vincent, et cette proximité facilitait les pieuses fraudes de Grégoire, qui se dérobaît la nuit à la surveillance de ses diacres, pour aller prier au tombeau de saint Bénigne.

Mort de saint  
Avit de  
Vienne et  
d'Ostrogotha,  
première  
femme de  
Sigismond.  
Sigéric mis à  
mort par son  
père.

12. Tels étaient les évêques catholiques avec lesquels Sigismond, depuis son retour à la foi catholique, se trouvait continuellement en relation. Tous les historiens s'accordent à faire l'éloge de la piété et du zèle de ce prince. Parmi les homélies de saint Avit dont le titre seul nous a été conservé, figurent celles que le grand évêque prononça le jour où le jeune Sigéric, fils de Sigismond, et la princesse, sa sœur, abjurèrent l'arianisme à l'exemple de leur père <sup>2</sup>. La munificence royale se traduisit par la construction de splendides basiliques à Vienne, à Genève, à Tarantaise, consacrées successivement par saint Avit <sup>3</sup>. Tout semblait présager à Sigismond un règne heureux et tranquille. En paix avec les héritiers de Clovis, dont l'aîné, Thierry, était son gendre, assuré de la bienveillance de Théodoric dont il avait épousé la fille, aucun nuage n'apparaissait encore à son horizon. Mais la Providence, qui l'appelait à la couronne des saints, lui réservait des épreuves aussi terribles qu'inattendues. La série des calamités s'ouvrit par la mort de sa femme Ostrogotha, bientôt suivie de celle de saint Avit (518). Jeune encore, et peut-être par raison d'état plus que par in-

<sup>1</sup> Bolland., *Act.*, iv, jan. Cf. Greg. Turon., *De glor. martyr.*, lib. 1, cap. LI; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 753. — <sup>2</sup> S. Avit., *Homilia in conversione Sigeric postredie quam soror ipsius ex Ariana hæresi est reversa*; *Patr. lat.*, tom. LIXi col. 234. — <sup>3</sup> S. Avit., *Homilia in restauratione baptisterii Viennæ; in dedicatione basilicæ Genevæ, Tarantasiæ, etc.*; *Patr. lat.*, *ibid.*

clination naturelle, Sigismond crut devoir se remarier. L'histoire ne nous a point transmis le nom de sa nouvelle épouse. Mais celle-ci n'apporta que des malheurs au prince qui lui donnait une couronne. « Selon la coutume des marâtres, dit Grégoire de Tours, elle professait une haine implacable contre Sigéric, son beau-fils, et l'héritier présomptif du trône des Burgondes. Un jour de fête, le jeune prince la vit parée des ornements royaux qui avaient jadis été à l'usage de sa mère. Sigéric, dominé par un sentiment filial exagéré, ne put retenir sa colère. Est-ce à vous, lui dit-il, de porter les dépouilles d'une reine qui n'eût pas voulu de vous pour servante? — Cette injure fut un arrêt de mort pour le malheureux prince qui se l'était permise. La femme de Sigismond dit à son époux : Votre fils cherche à vous détrôner. Il a formé un complot pour vous mettre à mort. Son but est de se porter plus tard comme héritier de Théodoric, son grand-père, et de revendiquer le royaume d'Italie. Il comprend que, tant que vous vivrez, vous ne vous prêterez point à ses vues ambitieuses. Il ne peut s'élever que si vous tombez vous-même; voilà pourquoi il a juré votre perte. — Non moins astucieuse que vindicative, elle appuya cette calomnie de preuves imaginaires. Le roi se laissa persuader, et devint parricide. Le lendemain, à l'heure de midi, c'est-à-dire de la sieste, pendant que Sigéric après le repas dormait d'un profond sommeil, deux serviteurs lui passèrent une corde au cou, et le tirant violemment de son lit de repos, l'étranglèrent. L'ordre avait-il été donné par la marâtre, ou par Sigismond? Il est impossible de le savoir. Ce qui est certain, c'est que le malheureux roi vint se jeter en pleurant sur le corps inanimé de son fils, et le tint longtemps embrassé. Un vieillard, témoin de son désespoir, lui dit : C'est sur vous-même qu'il faut pleurer, puisqu'une dénonciation infâme vous a poussé au parricide. Votre fils était innocent; pleurez sur vous, non sur lui! (523). Le malheureux roi ne tarda point à découvrir la perfidie de sa femme. L'horreur de son crime le poursuivait sans repos ni trêve. Il alla s'enfermer au monastère d'Agaune, pleurant jour et nuit, priant, jeûnant, multipliant les aumônes pour obtenir de Dieu le pardon. Ce fut alors, ajoute Grégoire de Tours, qu'il

institua dans ce monastère la psalmodie perpétuelle <sup>1</sup>. » — La première idée de cette institution lui fut suggérée par une vision surnaturelle, que la Chronique d'Agaune raconte en ces termes : « Un jour, prosterné devant l'autel, Sigismond baignait le pavé de ses larmes. Un ange lui apparut et lui ordonna d'établir des chœurs de psalmodie qui représenteraient ici-bas les concerts de la milice céleste. Le roi convoqua aussitôt une assemblée d'évêques et de pieux laïques pour les consulter à ce sujet. Bien qu'une institution de ce genre fût extraordinaire et jusque-là sans exemple, les évêques, inspirés par le Seigneur, s'accordèrent unanimement à l'approuver <sup>2</sup>. » Ce fragment de la Chronique d'Agaune, retrouvé par le Père Sirmond en 1671 et publié par lui pour la première fois dans l'appendice au iv<sup>e</sup> volume de la Collection des Conciles, fixe péremptoirement à l'an 523, époque du meurtre de Sigéric, l'institution du *Laus perennis* et la date jusque-là controversée du procès-verbal dont nous avons reproduit plus haut la teneur.

13. Sigismond, après cette fondation expiatoire et la pénitence qui l'avait précédée, revint à Lyon. « Mais, dit Grégoire de Tours, la vengeance divine s'attachait à ses pas. La reine des Francs, Crotechildis, réunit Clodomir et ses autres enfants : Fils bien-aimés, leur dit-elle, ne me faites pas repentir des doux soins que j'ai prodigués à votre enfance. Partagez, je vous prie, le ressentiment de votre mère. Jadis mes parents ont été mis à mort par un roi des Burgondes. L'heure est venue de les venger. — A ces mots, les trois princes sentirent l'indignation bouillonner dans leurs veines : ils partirent avec leur armée pour attaquer les Burgondes. » Telles sont les paroles de Grégoire de Tours, nous les avons reproduites, sans atténuer en rien l'odieuse du rôle prêté ici à sainte Clotilde. « Mais, dit M. du Roure, si ce récit est vrai, encore n'est-il pas vraisemblable. Chilpéric, père de Clotilde, reposait dans le tombeau depuis près de quarante ans. Si vindicative qu'on puisse supposer la reine des Francs, il est peu probable que sa fureur

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. III, cap. v ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 214.  
— <sup>2</sup> Labb., *Concil.*, tom. IV, append., col. 1818.

endormie pendant toute la vie du meurtrier Gondebaud, son oncle et le seul coupable, jusqu'au point d'avoir permis à Clovis d'accepter une alliance avec lui en 507, se fût réveillée tout d'un coup en 523, avec une ardeur juvénile, contre Sigismond qui était étranger au meurtre de Chilpéric. Tout au plus pourrait-on croire que les fils de Clotilde mirent en avant cet ancien grief de leur mère, pour colorer aux yeux des peuples l'unique invasion d'un pays voisin et allié. Mais ce serait prêter à ce siècle de violences les ruses diplomatiques et les hypocrites ménagements de notre âge, mensonges dont ordinairement les rois barbares osaient du moins s'affranchir. Le plus sûr est de penser que Grégoire de Tours s'est trompé sur les vrais motifs de la guerre, et que, s'il a cru la justifier en la rattachant à la piété filiale, il s'est trompé deux fois. La cause réelle de cette guerre fut l'impétueuse avidité de Clodomir. Ce roi de vingt-neuf ans, l'enfant préféré de sa mère, l'aîné des trois frères qui se suivaient à une année d'intervalle les uns des autres, régnait à Orléans. C'était donc à lui que devait revenir la meilleure part des provinces burgondes, d'après la disposition de ses états. Il entraîna facilement ses frères puînés dans son entreprise, bien qu'ils y fussent moins intéressés que lui. Mais il n'obtint qu'un simple assentiment, accompagné de vaines promesses, de Thierry, roi de Metz, son frère consanguin, quoique celui-ci fût le seul des princes Francs qui eût un véritable motif de s'émouvoir contre Sigismond, à l'occasion du meurtre de Sigéric, puisqu'il avait épousé une sœur de la victime, fille de Sigismond et d'Ostrogotha. Clodomir pouvait, il faut l'avouer, croire la circonstance propice à ses vues. Le parricide commis par Sigismond avait dû révolter les Burgondes et soulever l'indignation de Théodoric, roi d'Italie, aïeul maternel du malheureux Sigéric. Dès lors, il n'y avait pas lieu d'attendre de ce côté une opposition bien sérieuse à l'invasion de la Bourgondie. Toutefois Clodomir aurait dû s'assurer de ce côté avant d'agir ; il ne le fit point et n'écoutant que son ardeur irréflechie, il se précipita sur les provinces burgondes à la tête des Francs coalisés <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Du Roure, *Hist. de Théodoric*, tom. II, pag. 111-115.

Défaite  
de Sigismond  
par Clodomir.  
Captivité  
de Sigismond  
à Orléans.

14. Dans une bataille décisive contre Sigismond et son frère Gondomar, Clodomir fut vainqueur. Gondomar réussit à gagner les Alpes et se déroba à toutes les poursuites. Il n'en fut pas de même de Sigismond. « Retiré d'abord, dit la Chronique d'Agaune, sur la montagne de Versalli <sup>1</sup>, le malheureux prince y vécut quelque temps en ermite, comme autrefois le prophète Élie. Cependant toute la Bourgondie s'était soumise aux Francs, moins par inclination que par force. La tête du pieux roi fut mise à prix. Sigismond, couvert d'un habit de moine, les cheveux rasés, crut pouvoir échapper à tous les périls. Il continuait dans sa retraite de Versalli une vie de mortification et de pénitence, lorsqu'un jour il reçut la visite de deux ou trois de ses anciens officiers. Ceux-ci affichaient l'amour le plus ardent pour leur royal maître; ils s'offrirent à le conduire sain et sauf au monastère d'Agaune, où le prince pourrait, disaient-ils, près du tombeau des saints martyrs, attendre en sécurité des temps meilleurs. Sigismond accepta. Mais en arrivant aux portes du monastère d'Agaune, ces traîtres, nouveaux Judas, enchaînèrent leur souverain, et le livrèrent à une escouade de Francs, qui se mit aussitôt en marche avec l'auguste captif, et se dirigea vers Orléans où se trouvait alors le roi Clodomir. La femme de Sigismond et leurs deux jeunes fils Gisald et Gondobaud étaient déjà au pouvoir des Francs. Tous ensemble ils furent présentés à Clodomir, qui les fit jeter dans un obscur cachot <sup>2</sup>. »

Gondomar,  
frère de  
Sigismond,  
reconquiert  
la Bourgondie.

15. Ils ne devaient pas y rester longtemps. Le roi d'Italie, Théodoric, n'avait pu voir d'un œil indifférent les événements dont la Bourgondie était le théâtre. Le retour de Sigismond et de ses sujets à la foi catholique était de nature à déplaire à un prince qui se considérait comme le protecteur officiel de l'arianisme en Occident. On ne voit pas cependant que Théodoric ait rien fait pour s'opposer à cette grande mesure. Mais le meurtre de Sigéric, son petit-fils, et l'invasion franque qui suivit de près, le déterminèrent à

<sup>1</sup> Les Bollandistes n'ont pu retrouver l'identification de cette localité. Nous n'avons pas été plus heureux nous-même. — <sup>2</sup> Bolland., *Act.*, 1 maii. Sur l'emplacement de ce cachot, on éleva depuis à Orléans une chapelle en l'honneur de saint Sigismond, au lieu dit *Campus Roseus* (Camp-Rosier).

intervenir. Conciliant à la fois les vues de sa politique avec la vengeance de l'affront sanglant fait à sa famille, il laissa d'abord écraser Sigismond par le roi d'Orléans, se réservant plus tard de protéger la Bourgondie, dont le maintien comme royauté indépendante le garantissait du contact immédiat avec la turbulente nation des Francs. « Jamais, dit M. du Roure, on ne trouvera le roi d'Italie hors de ces sages voies, si ce n'est dans la dernière année de son règne, alors que, n'ayant plus qu'une pensée ou plutôt une passion furieuse, celle de soutenir l'arianisme par la force, il se montra disposé à laisser accabler la Bourgondie, en haine des évêques catholiques de cette contrée <sup>1</sup>. » Pour le moment, Théodoric se borna à envoyer un corps d'armée au pied des Alpes, sous la conduite de Tolonic, l'un de ses plus habiles généraux, avec ordre de se mettre en relations avec le fugitif Gondomar, frère du vaincu, et de l'aider à reconquérir le royaume burgonde. Le signal de l'insurrection contre les Francs fut donné sur toutes les montagnes. Gondomar, acclamé avec enthousiasme, eut bientôt chassé les garnisons insuffisantes laissées par Clodomir dans les principales cités, et fit son entrée triomphale à Lyon et à Vienne (§24).

16. Clodomir, à cette nouvelle, bondit comme un tigre blessé. Il n'avait rien fait pour prévenir un tel revers, ou plutôt il avait tout fait pour le précipiter. Au lieu de retourner, après sa première et facile victoire, dans son palais d'Orléans, il aurait dû de sa personne surveiller sa nouvelle conquête, et contenir par sa présence les sujets que le sort des armes avait domptés sans les soumettre. Si quelqu'un était coupable, c'était donc lui. Cependant il fit retomber tout le poids de sa colère sur d'innocentes victimes. « Dans sa fureur, dit Grégoire de Tours, il donna l'ordre de tuer Sigismond, son captif. Le bienheureux Avit, successeur de saint Mesmin dans le gouvernement du monastère de Micy, ayant entendu cette sentence inique, s'écria : Au nom du Dieu tout-puissant, revenez sur cet ordre cruel. Ne faites point périr des innocents. Si vous écoutez ma voix, qui est celle de la justice, le Seigneur sera avec vous dans votre expédition, et vous

Massacre  
de Sigismond  
et de sa fa-  
mille par  
Clodomir.  
Prophétie de  
saint Avit,  
abbé de Micy.

<sup>1</sup> *Hist. de Théodoric*, tom. II, pag. 117.

accordera la victoire. Sinon, vous tomberez entre les mains de vos ennemis, et l'on vous traitera, vous et vos enfants, comme vous aurez traité Sigismond et ses fils. — Clodomir répondit par des injures à ce prophétique avertissement. Beau conseil que vous me donnez là ! s'écria-t-il. Quelle folie ne serait-ce pas de laisser des ennemis derrière moi, pendant que je vais en combattre d'autres ! Ceux-ci se réuniraient aux guerriers burgondes pour m'attaquer à la fois et me perdre. Commençons d'abord par nous débarrasser de ceux que nous avons sous la main ; la victoire contre les autres n'en sera que plus facile. — Il fit aussitôt décapiter Sigismond, sa femme et ses deux fils (1<sup>er</sup> mai 524), au lieu dit *Columna*<sup>1</sup>, près d'Orléans, et par son ordre on jeta leurs corps dans un puits<sup>2</sup>, qui porta d'abord le nom de puits saint Sigismond, et plus tard par contraction Saint-Simon. — « Les corps des illustres victimes, disent les actes d'Agaune, restèrent trois ans dans l'eau stagnante et fangeuse de ce puits. Déjà les reliques du saint roi étaient l'objet d'un culte public, et chaque nuit de pieuses mains venaient allumer une lampe en ce lieu. Après trois années, le vénérable Hymnemonus, abbé d'Agaune, fut averti par un ange de faire la translation de ces restes dans son monastère, et de leur donner la sépulture près des martyrs de la légion thébéenne. L'abbé ne savait comment exécuter un tel ordre, car il n'avait aucune relation avec les rois Francs. Il s'adressa à un noble burgonde, Ansemundus, qui avait été jadis l'un des plus dévoués serviteurs de la famille royale. Celui-ci fit parvenir la pieuse supplique au prince franc, Théodebert, qui s'empressa de donner l'autorisation désirée. L'abbé et quelques religieux d'Agaune se rendirent donc à Orléans. On procéda à l'extraction des corps, qui se trouvèrent dans un état de conservation parfaite. Leur translation jusqu'au monastère d'Agaune se fit au chant de la psalmodie instituée par le pieux Sigismond. L'abbé leur donna la sépulture dans l'église de Saint-Jean l'Évangéliste. Depuis ce jour, les pèlerins ne cessent de vénérer les reliques du saint roi, et de nombreux miracles ont lieu sur son tombeau<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Cette localité se nomme aujourd'hui Saint-Péravy-la-Colombe, à 4 lieues N.-O. d'Orléans. — <sup>2</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. III, cap. vi; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 246. — <sup>3</sup> Bolland., *Act. S. Sigismund.*, 1 maii.

17. A l'époque de cette translation, la prophétie du saint abbé de Micy s'était déjà en partie réalisée. Clodomir avait cessé de vivre. « Ce prince, dit Grégoire de Tours, avait de nouveau sollicité sans pouvoir l'obtenir la coopération de son frère Thierry, qui persista à demeurer étranger à cette expédition. Réduit à ses seules forces, Clodomir pénétra résolument sur le territoire burgonde et joignit l'armée de Gondomar à Virontia (Vézeronnes<sup>1</sup>). L'impétuosité des Francs fut telle, qu'au premier choc les troupes de Gondomar se débandèrent et prirent la fuite. Clodomir les poursuivit avec ardeur et se laissa entraîner avec quelques compagnons en avant du gros de son armée. Les fuyards le reconnurent de loin à sa chevelure flottante, symbole de la royauté chez les Francs, et lui tendirent un piège. Feignant de se rendre, ils s'arrêtèrent en criant : Venez, venez, nous sommes prêts à vous faire notre soumission. — Clodomir sans défiance se jeta dans leurs rangs, et tomba aussitôt percé de mille coups. Les Burgondes lui tranchèrent la tête, et l'élevant au haut d'une pique montrèrent ce sanglant trophée aux Francs. La victoire de ces derniers se changeait en défaite. Leur armée se retira, et Gondomar resta maître du royaume de Bourgondie. La mort de Clodomir n'était que le premier signal des malheurs qui devaient successivement frapper toute sa famille. Ce prince laissait une veuve, nommée Guntheuca. Clotaire l'épousa de force, et s'empara de tous les états de son frère. Les trois fils de Clodomir, enfants encore en bas âge, furent recueillis par leur aïeule maternelle, sainte Clotilde, qui les éleva dans sa retraite au tombeau de Saint-Martin de Tours<sup>2</sup>. » Innocentes victimes, que devait plus tard atteindre la fureur ambitieuse de Clotaire, leur beau-père, leur oncle, leur spoliateur et leur bourreau ! La bataille de Vézeronnes (524) rétablit l'autonomie du royaume burgonde sous la domination de Gondomar. Le nouveau roi dut payer à Théodoric l'appui qu'il en avait reçu. Le général italien Tolonic prit, au nom de son maître, possession définitive des ter-

<sup>1</sup> Vézeronnes est aujourd'hui une bourgade de l'Isère, à 2 lieues N. de la Tour-du-Pin. — <sup>2</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. III, cap. vi ; tom. cit. Cf. Agathias, *Hist. Justin.*, lib. I.

ritoires de Genève, Apt, Carpentras, Cavaillon, Tricastinum (Saint-Paul-Trois-Châteaux) et Orange.

### § III. Fureurs ariennes de Théodoric.

18. Si, de ce côté, la politique du roi d'Italie avait obtenu un succès, la révolution qui réduisit en captivité sa sœur Amalafrède, reine des Vandales d'Afrique, fut un coup de foudre pour ce prince. On se rappelle que Thrasamond, ce persécuteur arien, avait épousé la sœur de Théodoric. Au printemps de l'an 523, Thrasamond, enveloppé dans une marche à travers le désert par un chef des Maures de Tripoli, nommé Cabaon, avait essuyé une sanglante défaite. Cabaon, en sa qualité d'indigène africain, ne pouvait supporter la domination vandale. Catholique, ou peut-être affichant ce drapeau pour mieux couvrir ses projets de vengeance, il s'annonçait comme un ennemi déclaré des ariens. A la tête d'une armée composée d'arabes et de cavaliers numides, il marcha sur Carthage, en donnant aux siens pour consigne de relever partout sur leur passage les églises et les institutions catholiques. Thrasamond s'élança à sa rencontre; la bataille eut lieu après une marche fatigante dans des sables brûlants. Son armée fut mise en pièces; il rentra presque seul à Carthage, et mourut de désespoir (mai 523), après un règne de vingt-sept ans. Les règles ordinaires de succession, adoptées dans les autres états, eussent appelé au trône le fils du roi défunt. Mais le fondateur de la monarchie vandale, Genséric, sans doute dans l'intention de prévenir les désordres qui accompagnent trop souvent les régences, avait établi cette loi bizarre que l'héritier présomptif de la couronne serait toujours le prince le plus âgé de la famille royale. En conséquence, le fils de Thrasamond et d'Amalafrède se vit écarté du trône par son oncle paternel, Hildéric, qui fut proclamé roi des Vandales. Amalafrède, à la tête de six mille goths qui formaient sa garde personnelle et appuyé par un corps de troupes byzacènes sous les ordres d'un chef énergique, nommé Antala, crut pouvoir revendiquer les droits de son fils, et protester contre l'avènement d'Hildéric. Cette courageuse résistance n'aboutit qu'à un nouveau désastre.

Mort de  
Thrasamond,  
roi des  
Vandales.  
Avènement  
d'Hildéric.  
Captivité d'A-  
malafrède,  
sœur de  
Théodoric.

La reine fut réduite en captivité, après avoir vu massacrer sous ses yeux ses partisans les plus fidèles. « La captivité de sa sœur et le massacre des goths auxiliaires, dit M. du Roure, causèrent à Théodoric une indignation inexprimable. Il fit savoir aussitôt à Hildéric que, dès ce jour, il renonçait à toute alliance avec lui, le menaçant d'ailleurs de sa colère s'il osait attenter aux jours d'Amalafrede <sup>1</sup>. » Tout porte à croire que le puissant roi d'Italie ne se fût pas borné à ces démonstrations, plus retentissantes qu'efficaces. Mais Hildéric venait de prendre une mesure qui rendait son nom populaire dans tout l'Occident. Le premier acte de ce prince avait été de rappeler les évêques catholiques bannis en Sardaigne, et de leur rendre les églises confisquées par les ariens. Saint Fulgence et ses vénérables compagnons d'exil reprirent donc la route de leur patrie. La joie des Romains et celle du pape saint Jean I fut grande, à la nouvelle de ce changement subit et inespéré. On disait qu'Hildéric lui-même inclinait personnellement vers le catholicisme. Sa mère, l'ex-impératrice Eudoxie, veuve d'abord de Valentinien III puis de l'empereur éphémère Petronius Maximus, enlevée de Rome en 455 par Genséric et mariée de force au fils de ce conquérant, était catholique. Les souvenirs d'enfance du nouveau roi des Vandales le rattachaient donc à la foi véritable. De plus, d'anciennes relations d'hospitalité, cimentées par une affection solide, l'unissaient à Justinien, neveu de l'empereur d'Orient Justin le Vieux. A peine monté sur le trône, Hildéric renoua ses rapports avec la cour catholique de Byzance. Un tel ensemble de situations ne permettait pas à Théodoric de songer à une expédition contre Carthage. Procope explique l'inaction du roi d'Italie en cette circonstance par le manque de vaisseaux de transport. Mais les lettres officielles de Cassiodore attestent au contraire que la flotte italienne était alors des plus considérables et des mieux approvisionnées. Ce ne furent donc pas les ressources matérielles qui manquèrent à Théodoric ; l'opinion publique seule lui fit défaut. Mais s'il fut contraint de céder pour le moment devant elle,

<sup>1</sup> *Hist. de Théodoric*, tom. II, pag. 123.

ses ressentiments grandirent à proportion. Son petit-fils, Sigéric, mis à mort par un prince que les catholiques vénéraient comme un saint ; sa sœur Amalafrede, prisonnière d'un roi vandale que les catholiques acclamaient, lui firent prendre en horreur le catholicisme qu'il avait jusque-là respecté. Comme si des événements d'une nature essentiellement politique, et auxquels le principe religieux était étranger, avaient eu le moindre rapport avec une question de théologie. Mais les plus nobles caractères ont de ces aberrations. La personnalité aveugle trop souvent l'intelligence et transforme un héros en tyran. Théodoric devait en fournir une preuve non moins triste qu'éclatante.

19. L'empereur Justin le Vieux crut devoir couronner l'œuvre d'unification religieuse qui faisait la gloire de son règne, et prévenir le retour des dissensions théologiques dont l'Orient avait tant souffert, par une mesure empruntée à la législation théodosienne. L'édit qu'il porta en ce sens ne fut en effet qu'une reproduction de vingt décrets antérieurs, et non pas, comme le disent certains auteurs modernes, une innovation despotique sans précédents et sans exemple dans l'histoire. Voici le sommaire de la constitution de Justin, tel que nous l'a conservé le *Corpus juris civilis* : « Les manichéens seront expulsés de l'empire, et s'ils résistent punis de mort. Les hérétiques (sous ce nom nous comprenons tous ceux qui ne sont point orthodoxes), les païens, les Juifs, les Samaritains, sont déclarés inhabiles aux magistratures et aux charges ; ils ne pourront être appelés aux fonctions de juges, de défenseurs des cités, de sénateurs. Nous voulons par là leur ôter le pouvoir de tyranniser nos sujets, et de juger les catholiques et les évêques. Ils ne pourront non plus servir dans nos armées, à moins qu'ils ne soient fils de légionnaires. Dans ce cas seulement, ils resteront à leur poste, se soumettant d'ailleurs aux règles de la discipline militaire, et évitant de molester les orthodoxes ou d'intenter contre eux des poursuites publiques ou privées. Toute action judiciaire de ce genre sera considérée comme nulle et de nul effet ; les contrevenants seront punis d'une amende de vingt livres ; même peine pour les juges qui leur auraient prêté leur concours ; s'il

Edit de  
l'empereur  
Justin contre  
les hérétiques  
d'Orient.  
Menaces de  
représailles  
par Théodo-  
ric.

s'agissait d'un gouverneur de province, l'amende serait de cinquante livres. Nous exceptons cependant de cette mesure les Goths fédérés, et ceux de cette nation qu'il plairait à l'empereur d'appeler aux charges publiques <sup>1</sup>. » — Tel était en substance le fameux édit de Justin. Il souleva dans l'âme de Théodoric une colère que M. du Roure, son récent historien, partage et cherche à justifier. « Qui pouvait, dit-il, se méprendre sur la portée d'une semblable persécution dirigée contre les ariens? Certes ce n'était pas le roi d'Italie. Quel temps choisissait-on pour les frapper? Celui où les ariens étaient plus tranquilles et plus rares, chez les Grecs du moins, qu'ils n'avaient jamais été. Ils n'étaient désormais nombreux que chez les barbares auxiliaires, notamment chez les Goths qu'on daignait pour la forme excepter de la persécution. Du reste, quels troubles nouveaux avaient-ils excités? Pouvait-on leur imputer les hérésies de Nestorius et d'Eutychès, que l'édit d'ailleurs ne mentionnait pas? Loin d'avoir été coupables du schisme de l'Hénotique, quels obstacles avaient-ils apportés à sa solution? N'était-ce pas au contraire lui, Théodoric, leur patron officiel, qui avait le plus contribué en Occident à ramener la paix de l'Église? Et de quelle manière procédait-on à cet acte inique et funeste? Sans préparation, sans pourparlers, sans adoucissements, comme s'il se fût agi de préserver l'état d'un imminent péril. Avait-on seulement prévenu le roi d'Italie d'une telle mesure, des motifs urgents qui la commandaient, des dangers d'un retard ou d'un tempérament quelconque? Cependant on n'ignorait pas sa pensée, et les conve-

<sup>1</sup> *Mamichæi undique expelluntor, et capite puniuntor. Reliqui autem hæretici (hæreticus est omnis non orthodoxus) et Græci (seu Pagani) et Judæi, et Samaritæ prohibentur magistratum gerere, et dignitatem habere, aut jus dicere, aut defensores, aut patres civitatum fieri (ne habeant licentiam vexare, aut judicare Christianos aut Episcopos). Item militare quoque prohibentur, præterquam si ex genere cohortalinorum sunt : hi enim manent, onera quidem sustinentes : non offendentes autem, neque in orthodoxos quid exequentes in publicis, vel privatis causis. Qui autem tentaverit quid horum facere, præterquam quod factum pro infecto erit, dabit etiam 20 libras, et qui publicis ipsos descriptionibus inserere conati fuerint, etiam 20, et præsides quinquaginta. Excipiuntur Gotthi, qui fiunt fæderati, et aliter prout imperatori visum fuerit, honorantur. (Cod. Justinian., lib. 1, tit. V, leg. 12.)*

nances impérieuses de son rang. On pouvait aisément prévoir ce qui arriva en effet, c'est-à-dire que les opprimés, le regardant à bon droit comme leur protecteur naturel, s'adresseraient à lui pour en obtenir garantie ou refuge. Était-ce donc qu'on dédaignait sa puissance ou qu'on la voulait amoindrir, sinon même en commencer la ruine, en le rendant la fable ou l'horreur d'une partie de ses sujets<sup>1</sup> ? »

Véritable caractère de l'édit de Justin. Correspondance de Théodoric avec l'empereur à ce sujet.

20. Ce chaleureux plaidoyer, inspiré à un historien d'ailleurs fort grave par un enthousiasme rétrospectif pour son héros, est visiblement exagéré. Le texte de l'édit ne se prête nullement à l'interprétation *ab irato* qu'en fit Théodoric, et que M. du Roure répète après lui. Les ariens n'y sont pas nommés une seule fois ; non plus d'ailleurs que les nestoriens, les eutychéens ou les acéphales. Tous ensemble sont compris sous la dénomination générale d'*hérétiques*, c'est-à-dire non orthodoxes. Évidemment donc ce n'était pas contre les ariens en particulier que la constitution impériale était dirigée. Les ariens, ainsi que le fait très-sagement observer M. du Roure, se trouvaient en petit nombre en Orient. Le décret de Justin a surtout pour but de faire cesser les vexations, les outrages, les persécutions, dont les catholiques de son empire avaient souffert depuis trente ans. Or, ces persécutions n'avaient point été le fait des ariens, mais celui des disciples de Nestorius et d'Eutychès, que l'édit frappait directement, en flétrissant leurs outrages. Quant à l'insinuation de mauvaise foi qui n'aurait excepté que pour la forme les Goths auxiliaires, le texte est tellement formel qu'il est impossible de l'admettre : *Excipiuntur Gotthi, qui fiunt fœderati, et aliter, prout imperatori visum fuerit, honorantur*. Enfin le décret ne mérite nullement les qualifications de cruel, d'inique et de violemment persécuteur. Nous en avons un témoignage précis dans la correspondance qui s'engagea entre Théodoric et l'empereur à ce sujet. « Prétendre dominer sur les esprits, disait Théodoric, c'est usurper les droits de la divinité. La puissance des plus grands souverains se borne à la police extérieure. Ils ne sont en droit de punir que les perturbateurs de l'ordre public, lequel est placé sous

<sup>1</sup> *Hist. de Théodoric*, tom. II, pag. 133-136.

leur garde. L'hérésie la plus dangereuse serait celle d'un prince qui séparerait de lui une partie de ses sujets, uniquement parce qu'ils ne croient pas ce qu'il croit lui-même. » Justin répondait : « Je ne contrains personne à embrasser telle ou telle foi, je ne prétends en aucune façon gêner les consciences, surtout je ne me fais point persécuteur; mais j'en veux mettre un terme à la persécution subie jusqu'ici par les catholiques. Je suis le maître de choisir ceux par lesquels je veux être servi. Déclarer que j'userai de mon droit n'est pas une persécution. L'ordre public dans mon empire exige l'uniformité du culte extérieur; je l'établis, sans forcer mes sujets à croire ce que je crois moi-même <sup>1</sup>. » Le raisonnement de Justin avait été celui de Théodose et de Constantin-le-Grand. Il sera plus tard celui de Charlemagne. Intrinsèquement il est inattaquable. On remarquera d'ailleurs que, dans toute cette discussion entre les deux princes, les mesures de rigueur édictées contre les manichéens ne furent pas mises en question. Théodoric proscrivait les disciples de Manès en Italie, exactement comme Justin à Constantinople. M. du Roure prétend, il est vrai, que Théodoric commettait en cela « une erreur et une faute <sup>2</sup>. » Mais cette appréciation, conforme aux idées du libéralisme moderne, n'est pas justifiée en histoire. Les manichéens, nous l'avons vu, constituaient une affiliation secrète, également dangereuse pour la morale publique, la sécurité de l'État et la foi de l'Église.

21. L'échange de ces lettres entre les deux souverains remplit toute l'année 524. L'irritation de Théodoric allait croissant. « Après avoir fait détruire l'oratoire de Saint-Etienne dans le faubourg de Vérone, et raser l'autel dédié au premier martyr, il interdit absolument aux Romains le droit de porter des armes, pas même un couteau de poche <sup>3</sup>. » Ces violences éloignèrent de la cour les plus vertueux personnages. Cassiodore se démit de toutes ses charges. Son poste de référendaire (*referendarius*) fut donné au comte Cyprianus, soldat de fortune qui avait jadis montré quelque valeur dans les guerres contre les Gépides et les Bulgares, mais dont

Retraite  
de Cassio-  
dore. Pro-  
scription du  
sénateur  
Albinus. Exil  
de Boèce.

<sup>1</sup> Sigon., *Imper. Occid.*, lib. XVI. — <sup>2</sup> Du Roure, *Hist. de Théodoric*, tom. II, ag. 133. — <sup>3</sup> Anonym. Vales., apud Amm. Marcell. édit. de 1681, pag. 670.

la cupidité, l'avarice et une ambition effrénée déshonoraient le caractère. Ce nouveau chancelier introduisit au prétoire royal une accusation de lèse-majesté contre le patrice romain Albinus, personnage consulaire, l'un des membres les plus illustres du sénat, l'ami du pape saint Jean I, de Boèce, de Symmaque, enfin de tout ce qu'il y avait de plus vénéré à Rome. « Le crime reproché à Albinus consistait, dit l'anonyme de Valois, en une correspondance secrète qu'il aurait entretenue avec l'empereur Justin, pour renverser le trône de Théodoric. Le noble vieillard comparut devant le tribunal, et nia énergiquement le fait. Boèce, qui avait alors le titre de maître des offices, prit courageusement sa défense, et s'adressant à Théodoric : L'accusation portée par Cyprianus est fautive, s'écria-t-il. Si Albinus est coupable, je le suis moi-même, et tout le sénat de Rome avec nous. Seigneur roi, c'est une fausseté abominable ! — Le comte Cyprianus pâlit, à cette exclamation pleine d'une généreuse franchise. Il demeura quelque temps sans pouvoir articuler une parole. Enfin il déclara qu'Albinus et Boèce étaient complices du même crime, et qu'il produirait contre eux des témoins irrécusables <sup>1</sup>. » C'étaient de faux témoins que Cyprianus se proposait de faire comparaître. Il réussit à en recruter un certain nombre. Deux chefs goths, Conigast, aux déprédations duquel Boèce s'était opposé en diverses occurrences ; Triguilla, l'intendant infidèle du domaine royal <sup>2</sup> ; trois romains, Basilius autrefois chassé du palais pour ses malversations, Gaudentius et Opilio également bannis de la cour pour leurs brigandages et menacés d'être marqués au front du stigmaté infamant des voleurs <sup>3</sup> ; tels furent les accusateurs à gages produits

<sup>1</sup> Anonym. Vales., loc. cit.

<sup>2</sup> *Quoties ego Conigastum in imbecillis cujusque fortunas impetum facientem obvius excepi! quoties Triguillam, regie præpositum domus, ab incepta perpetrataque jam prorsus injuria dejeci!* (Boet., *De consol. philos.*, lib. I, cap. VIII; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 617.) Nous avons déjà fait observer que ce Triguilla semble le même que l'anonyme de Valois désigne sous le nom de Triwanes. (Cf. n° 4 de ce chapitre.)

<sup>3</sup> *Quorum Basilius, olim regio ministerio depulsus, in delationem nostri nominis, alieni æris necessitate compulsus est. Opilionem vero, atque Gaudentium,*

par le comte Cyprianus. « Le roi Théodoric, ajoute l'anonyme de Valois, prêta l'oreille aux mensonges de ces hommes tarés, ennemis personnels de Boèce, et demeura sourd aux attestations contraires de tout le sénat romain. Albinus et Boèce furent condamnés sans avoir été ni entendus, ni confrontés avec leurs accusateurs. Boèce fut d'abord interné dans le baptistère de l'église de Ticinum (Pavie), et bientôt après exilé dans le territoire de Calvenzance <sup>1</sup>. » (525.)

22. Sur ces entrefaites, les messagers envoyés à Constantinople par le roi d'Italie rapportèrent les réponses de l'empereur. Loin de revenir sur son décret, Justin en pressait l'exécution et « rendait aux catholiques les églises autrefois possédées par les ariens <sup>2</sup>. » — « Qui n'a point vu, dit M. du Roure, l'éléphant insulté, ne saurait qu'à peine concevoir la fureur de Théodoric à la réception de cette nouvelle. Il voulait aller brûler Constantinople ; il voulait user de représailles et saisir toutes les églises d'Italie ; il assemblait indistinctement tous les catholiques de sa cour et leur parlait ainsi : « Est-ce là votre reconnaissance pour tant de services que je vous ai rendus ? Est-il un prince de votre communion, je n'en excepte pas l'empereur lui-même, qui ait fait pour vous ce que j'ai fait depuis trente ans ? Ne vous ai-je pas laissé toute la liberté que vous pouviez souhaiter ? Qui a réprimé le schisme de l'antipape Laurent ? Qui a délivré l'église romaine du joug de ses oppresseurs ? Enfin qui a rétabli parmi vous la justice et la paix ? N'est-ce pas à moi seul que vous êtes redevables de tous ces avantages ? Abusera-t-on ainsi de ma bonté et de ma patience, en me prodiguant l'outrage, sans égard pour ma personne, sans respect pour l'autorité que Dieu m'a mise en main ? J'en jure par le Dieu vivant, si l'empereur ne rétracte ses édits injustes, si je n'ai une prompte satis-

Fureurs  
de Théodoric.

*quum ob innumeras multiplicisque fraudes ire in exilium regia censura decrevisset, quumque illi parere nolentes sacrarum sese ædium defensione tuerentur, compertumque id regi foret, edixit ut in intra præscriptum diem Ravenna urbe decederent, notas insigniti frontibus pellerentur.* (Boet., *De consolat. philosoph.*, lib. I ; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 620, 621.)

<sup>1</sup> Anonym. Vales., ap. Amm. Marcell., pag. 670. — <sup>2</sup> *Ecclesias arianorum catholicas consecrabat.* (*Lib. Pontif.*, *Notit. in Joann. I.*)

faction, d'ici à un an il ne restera plus un seul catholique dans mes états. Je leur aurai fait à tous trancher la tête <sup>1</sup>. »

23. Dans cette explosion d'un roi septuagénaire, on ne reconnaît plus la sagesse, le calme, la mesure, la dignité, qui pendant un règne de trente années avaient valu à Théodoric le titre de Grand. « Il revint à Ravenne, dit l'anonyme de Valois, résolu d'agir non plus en ami de l'Église, mais en persécuteur acharné. Oubliant les bienfaits qu'il avait reçus de Dieu, les grâces singulières dont il avait été l'objet, il tourna contre le ciel les armes qu'il devait à la bonté de la Providence. Il se flattait d'intimider l'empereur d'Orient par de nouvelles menaces. Dans ce but, il manda le pontife Jean, évêque du siège apostolique, et lui dit : Partez pour Constantinople. Allez trouver l'empereur Justin ; dites-lui qu'il ait à reconnaître pour orthodoxes et à traiter comme tels les ariens qualifiés par lui d'hérétiques <sup>2</sup>. » — « Ce n'était plus là de la politique, ni même de la vengeance, dit excellemment M. du Roure, c'était de la démence commencée <sup>3</sup>. » « Le pape Jean, continue l'anonyme de Valois, répondit : Je suis entre vos mains, ô roi. Faites vite, et décidez ce que vous voulez faire. Je ne transmettrai jamais un pareil message. Je ne tiendrai point à l'empereur le langage que vous désirez. En tout le reste, j'essaierai de vous le rendre favorable, et avec l'aide de Dieu j'espère y réussir. — Théodoric ne répondit rien. Du ton de la plus vive colère, il ordonna de préparer un navire sur lequel il fit monter le pontife, ainsi que l'évêque de Ravenne Ecclesius, Eusèbe de Fœneste (Fano), Sabinus de Campanie et deux autres, en compagnie de quatre sénateurs, Théodore, Importunus et les deux Agapitus <sup>4</sup>. » — « Or, dit le *Liber Pontificalis*, le pape Jean souffrait alors d'une maladie qui lui ôtait toutes ses forces. En montant sur le navire, il pleura <sup>5</sup>. » — « Mais, reprend le chroniqueur anonyme, Dieu, qui n'abandonne jamais ses fidèles serviteurs, veillait sur le pontife, et la traversée fut heureuse <sup>6</sup>. » (525.)

<sup>1</sup> Du Roure, *Hist. de Théodoric*, tom. II, pag. 145, 146.

<sup>2</sup> Anonym. Vales., pag. 670. — <sup>3</sup> *Hist. de Théodoric*, tom. II, pag. 147. —

<sup>4</sup> Anonym. Vales., pag. 671. — <sup>5</sup> *Lib. Pontif.; Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 513. — <sup>6</sup> Anonym. Vales., pag. 671.

## § IV. Boèce.

24. Pendant que le navire qui portait le chef de l'Église s'éloignait des côtes d'Italie et faisait voile pour l'Orient, Boèce, dans son exil de Ticinum, écrivait les premières pages de l'œuvre qui, sous le titre de *Consolation philosophique*, a rendu son nom immortel. Boèce fut-il chrétien? Telle est la question préliminaire qu'il nous faut éclaircir, en ce siècle de scepticisme historique où les traditions les mieux fondées sont parfois l'objet des plus vives attaques. Si l'on eût posé cette interrogation à saint Thomas d'Aquin<sup>1</sup> et à Bossuet<sup>2</sup>, leur génie se fût révolté d'un doute pareil. Encore aujourd'hui, le peuple de Pavie, fidèle au culte du martyr Boèce, l'honore chaque année, le 23 octobre, par une solennité publique.

Boèce et la critique moderne. Absence préten due de témoignages contemporains en faveur du christianisme de Boèce.

<sup>1</sup> Saint Thomas d'Aquin, dans sa *Somme théologique*, invoque à chaque page les témoignages chrétiens de Boèce. (Cf. *Summ. theolog.*, l p., q. 10, a. 1 ; q. 29, etc.)

<sup>2</sup> L'édition de Boèce *ad usum Delphini*, par P. Cally, de Caen, fut publiée d'après le conseil du duc de Montausier et de Bossuet, chargés tous deux de l'éducation du fils de Louis XIV. Voici en quels termes l'éditeur s'exprime à ce sujet : *Commentariorum in Consolationem philosophicam vitia optime animadvertit vir ut gente, sic doctrina omnique genere virtutum præstantissimus, Carolus Sancta-Maureus, Montauserii dux, serenissimi Delphini moderator, et pro singulari sua in rebus principum consulendis prudentia, ægre tulit facta prudentissimi illius aulici, cujus consiliis quoad usus est rex Theodericus, tandiu vitam optimo imperatore dignam egit, obscurioribus verbis velata latere. Id ipsum etiam novit illustrissimus Ecclesiæ princeps Jacobus Benignus Bossuetius, Condomensis episcopus, ejusdem serenissimi Delphini præceptor, et pro eximia sua in divinis mysteriis sapientia doluit, cogitata sapientissimi illius theologi, quo docente humana libertas cum divina providentia conciliatur, compressiori quodam disserendi modo occultata ignorari.* Nous n'avons rien trouvé, dans les œuvres complètes du grand évêque de Meaux, qui puisse justifier par un texte formel l'appréciation donnée ici par l'éditeur du *De consolatione*. Mais nous ne l'en croyons pas moins véritable, et nous y joignons volontiers la mention suivante d'un nom moins célèbre que celui de Bossuet, mais considérable cependant dans le domaine de la science historique. *Id quoque vidit clarissimus vir Petrus Daniel Huetius, nostræ quondam Cadomensis academix alumnus ; cujus etiam opera idem serenissimus princeps ad litterarum et sapientix studia utitur... Illa, inquam, præclara Galliæ nostræ lumina improbam hanc querebantur Boetii sortem.* (Boet., *De consolat. philosophicæ*, edebat Petrus Callyus ad usum Delphini, 1679, Præfat., n° 2 ; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 553.)

Jusqu'à ces derniers temps, la science acceptait sur ce point le témoignage de la tradition, et M. Cousin disait de Boèce : « Il peut être considéré au moyen âge comme le lien entre le passé et les temps nouveaux. Chrétien et latin, il traduisit de la philosophie grecque et latine ce qui pouvait servir à polir et à façonner un peu la rude enfance du christianisme barbare. Aussi l'étude de Boèce devint-elle aisément universelle, et elle fut longtemps utile pour aiguïser, assouplir, fortifier la pensée et lui imprimer l'habitude de la rigueur et de la précision <sup>1</sup>. » Sans méconnaître l'influence philosophique de Boèce, la critique moderne s'est évertuée à lui ravir ses deux plus beaux titres de gloire, celui de chrétien et celui de martyr. Dans un mémoire à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres intitulé : *De l'origine des traditions sur le christianisme de Boèce*, M. Ch. Jourdain s'exprime ainsi : « Boèce a-t-il été le fervent chrétien que l'histoire ecclésiastique nous représente ? Est-il l'auteur des ouvrages de théologie qui portent son nom ? Sa foi religieuse a-t-elle contribué aux persécutions dont il fut victime ? Il y a plusieurs années, M. V. Le Clerc posait déjà ces questions, et il les tranchait par la négative dans une série de leçons dont le souvenir est encore vivant chez ceux qui les ont entendues. Mais c'est en Allemagne surtout que l'opinion commune a trouvé de nombreux contradicteurs. Arnold, Shlosser, Hand et bien d'autres, l'ont si fortement combattue, que, malgré l'habileté de ses défenseurs, dont les derniers sont MM. Baur, Suttner et Schenkl, elle a perdu beaucoup de terrain <sup>2</sup>. » Les motifs sur lesquels s'appuie la moderne critique pour conclure que Boèce, loin d'avoir été un martyr, ne fut pas même baptisé, sont de deux sortes : extrinsèques et intrinsèques. Sous le premier chef, M. Jourdain inscrit les assertions suivantes : « Aucun des auteurs contemporains avec lesquels Boèce fut en relation, de son vivant, n'a laissé soupçonner dans sa correspondance avec lui que Boèce pût être chrétien. Ainsi

<sup>1</sup> Cousin, *Introd. aux œuvres d'Abélard*.

<sup>2</sup> Ch. Jourdain, *De l'origine des traditions sur le christianisme de Boèce*. Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, 1<sup>re</sup> série, tom. VI, 1860, pag. 331.

Cassiodore et Ennodius de Pavie, dont les lettres nous ont été conservées, ne disent rien de semblable. Il est vrai que Cassiodore, en chargeant Boèce de choisir un musicien pour la cour de Clovis, lui écrivit quelques phrases pompeuses sur les effets divins de la lyre de David, et sur les nouvelles victoires que la douce puissance du chant allait remporter, comme au temps d'Orphée, sur des cœurs barbares et païens. Ces expressions, bien que mêlées de beaucoup de réminiscences mythologiques, supposent sans doute chez celui qui les employait une semence chrétienne; mais prouvent-elles que cette semence eût fructifié chez celui à qui elles étaient adressées<sup>1</sup>? Cassiodore, d'ailleurs, nous a laissé une liste des ouvrages de Boèce. Les traités théologiques attribués à ce dernier n'y figurent point. Ennodius, en plusieurs passages, loue les grandes qualités de Boèce, son talent précoce, son assiduité au travail, une érudition assez vaste pour embrasser la sagesse des grecs et celle des latins; mais, nous ne lisons nulle part dans cette correspondance que Boèce eût allié aux études profanes la méditation des vérités divines. Ennodius ne parle pas de sa religion et ne le loue jamais sur ce point; il n'emploie même pas avec lui la formule chrétienne : *vale in Christo*, dont il se sert avec d'autres, par exemple avec Symmaque<sup>2</sup>. » — « Isidore de Séville, qui mourut en 636, ce grand évêque si profondément versé dans toutes les branches de la science religieuse, auteur d'une encyclopédie qui, sous le titre modeste d'*Etymologiæ*, résume tout le savoir de l'époque, Isidore de Séville ne fait pas figurer Boèce dans son catalogue des écrivains ecclésiastiques. Même silence chez Ildefonse de Tolède. — Grégoire de Tours ne parle pas de la disgrâce de Boèce, bien qu'en son livre *De la gloire des martyrs* il s'étende sur la persécution ordonnée par Théodoric contre les catholiques d'Italie. Saint Grégoire le Grand n'en parle pas davantage dans ses *Dialogues*. La disgrâce de Boèce est attribuée par Procope aux délations de gens envieux et à des motifs purement politiques.

<sup>1</sup> Ch. Jourdain, *De l'origine des traditions sur le christianisme de Boèce*, pag. 340. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, pag. 338.

Le chroniqueur Marius la mentionne sans explication, sous l'année 524<sup>1</sup>. » — « Cependant voici que, vers l'an 725, le roi des Lombards, Luitprand, élève à Boèce un mausolée à Pavie, dans l'église de Saint-Pierre-au-ciel-d'or, fondée depuis peu. C'est ce mausolée aujourd'hui détruit, que Dante avait visité et dont il est question dans ces vers de la *Divina Commedia*, par lesquels le poète salue l'âme sainte de Boèce, qui dévoila les mensonges du monde aux hommes attentifs à sa voix :

*L'anima santa che 'l mondo fallace  
Fa manifesto a chi di lei ben ode<sup>2</sup>. »*

25. « Nous venons de marquer, je crois, ajoute M. Jourdain, l'époque précise où la tradition du christianisme de Boèce a pris naissance en Italie, et de là s'est répandue dans toute l'Europe. Mais comment cette tradition a-t-elle pu se former? Quel motif poussa Luitprand à élever un tombeau dans une église chrétienne, près du maître-autel, en l'honneur d'un personnage illustre sans doute, mais qui ne se recommandait jusque-là que par des titres purement profanes? Ce motif fut, autant qu'on peut le supposer, une confusion de personnes dont je crois avoir découvert l'origine<sup>3</sup>. » La découverte de M. Ch. Jourdain se réduit à une série de conjectures qu'il formule ainsi : « Dans le cours du VI<sup>e</sup> siècle, le nom de Boèce était assez commun. Il fut porté par un évêque de Cahors, qui assistait en 506 au concile d'Agde, et en 511 à celui d'Orléans ; par un évêque de Carpentras, qui souscrivit en 584 au concile de Valence ; par un évêque de Maguelonne, qui délégua l'archidiacre Genesisius pour le représenter en 589 au concile de Tolède, et enfin par un évêque d'Afrique de la province de Bysacène, exilé vers l'an 504 en Sardaigne avec saint Fulgence. » Ce dernier paraît à M. Ch. Jourdain devoir être le véritable auteur des traités théolo-

<sup>1</sup> Ch. Jourdain, *De l'origine des trad. sur le christianisme de Boèce*, pag. 341 et 343.

<sup>2</sup> Dante, *Divin. Commed., Parad.*, x, v. 124 ; Ch. Jourdain, *ibid.*, pag. 345.

<sup>3</sup> Id., *ibid.*, pag. 347.

giques connus sous le nom de Boèce. La ressemblance de nom se prête à cette conjecture ; la nature des sujets traités convient à un évêque ; enfin, les loisirs de l'exil laissaient au proscrit tout le temps de se livrer à la composition. On peut donc fort bien supposer que ce Boethus, car c'est ainsi qu'il est constamment nommé par les éditeurs des œuvres de saint Fulgence <sup>1</sup>, sera mort en Sardaigne avant l'époque où les évêques exilés rappelés par Hildéric purent rentrer dans leur patrie. Il faudra supposer encore qu'on lui ait donné la sépulture près des reliques de saint Augustin à Cagliari, et qu'on ait eu le soin d'inscrire sur son tombeau le nom de Boethus, mais sans y joindre la mention de son titre d'évêque. Une fois admises toutes ces hypothèses préliminaires, il devient assez facile de conjecturer que Luitprand, ayant transféré de Cagliari à Pavie les reliques de saint Augustin, en 725, aura également trouvé le corps du confesseur Boethus. Il est vrai que les chroniqueurs nous ont transmis la liste de ceux des évêques africains morts en exil, et confesseurs de la foi, dont les reliques furent transférées par Luitprand à Pavie, en même temps que celles de saint Augustin. Le nom de Boethus n'y figure pas ; mais on peut conjecturer qu'il aura été omis par inadvertance. Il faut donc suppléer à cet oubli et supposer encore, 1° que le vocable de Boethus, lu sur le tombeau ouvert en Sardaigne, en 725, aura été transformé en celui de Boetius ; 2° que nul ne se sera étonné de découvrir à Cagliari le corps du philosophe Boèce décapité à Ticinum (Pavie) ; 3° que la notoriété publique de cette mort si fameuse aura fait place immédiatement à une croyance tout opposée ; 4° enfin que l'on sera tombé subitement d'accord pour vénérer comme saints et authentiques les restes du philosophe Boèce, trouvés parmi les tombeaux de six évêques africains morts en Sardaigne. Il faut ajouter que les chroniqueurs contemporains de Luitprand distinguent soigneusement entre les reliques transférées de Cagliari, et « le corps du philosophe Severinus Boetius, homme de Dieu ; *corpus Severini*

<sup>1</sup> Un évêque africain, du nom de Boethus, est en effet mentionné trois fois dans les œuvres de saint Fulgence, *Epist.* xv, xvi et xvii ; *Patr. lat.*, t. LXV, col. 435, 443 et 451.

*Boetii philosophi, viri Dei,* » inhumé à Pavie même, et décoré d'un superbe mausolée élevé en son honneur par le roi des Lombards. Mais c'est une nouvelle inadvertance à mettre sur le compte des chroniqueurs.

Prétendu  
paganisme de  
la *Consolation  
philosophique*  
de Boèce.

26. Le lecteur se demandera peut-être pourquoi ces efforts d'érudition et cette surcharge d'hypothèses. C'est que la critique moderne croit avoir des motifs intrinsèques établissant péremptoirement que Boèce ne fut jamais chrétien, et que les œuvres théologiques connues sous son nom ne peuvent pas être sorties de sa plume. « Quand on parcourt les ouvrages les plus authentiques de Boèce, dit M. Jourdain, on est étonné de n'y découvrir aucun vestige des croyances pour lesquelles, dit-on, il serait mort. Je ne parle pas seulement de ses commentaires sur l'*Organum* d'Aristote, ni de ses écrits mathématiques dont le sujet ne se prêtait pas à l'effusion du sentiment religieux; mais que dire de la *Consolation de la philosophie*? C'est bien là l'œuvre suprême de l'écrivain, la dernière confidence de son génie et pour ainsi dire son testament. A quelle heure et dans quel ouvrage aura-t-il épanché son âme et donné un libre cours à ses plus intimes convictions, si ce n'est dans ces pages qu'il écrivit sous les fers, un pied déjà dans la tombe? S'il a été sincèrement chrétien, n'a-t-il pas dû proclamer sa foi, lorsqu'il dissertait sur la justice de Dieu, au moment de comparaître devant elle? Boèce ne cherche pas à cacher le flambeau où s'allument ses suprêmes espérances. Ce n'est pas la religion, l'Évangile d'une main et la croix de l'autre, qui vient le trouver dans son cachot, c'est la philosophie; c'est elle qui l'enseigne, l'exhorte et le console. Les exemples qu'elle lui met sous les yeux sont ceux des sages qui ont souffert et qui sont morts pour la vérité : Socrate, Anaxagore, Zénon, Sénèque, Soranus. Elle lui parle familièrement comme à un de ses élèves qu'elle a nourri de son lait, *nostro quondam lacte nutritus*, ou comme à un hôte au foyer de qui elle s'est assise. Il révère en elle la maîtresse de toutes les vertus, *omnium magistra virtutum*; il lui reconnaît une origine céleste, *e supero cardine delapsa*. Supposez un disciple des anciens qui n'a pas encore été touché par la grâce, aurait-il employé des

expressions plus fortes? — Quel sincère enthousiasme Boèce laisse paraître pour Aristote, pour Platon qu'il appelle à deux reprises *noster Plato* ! Cesse-t-il de les suivre, il ne les quitte que pour s'attacher aux Alexandrins, à Plotin, à Proclus, dont la trace est facile à reconnaître dans plusieurs passages. Sans doute, il se rencontre souvent avec le christianisme, parce que la philosophie de Platon est, comme on l'a dit, la préface de l'Évangile; mais quand cette philosophie s'éloigne en quelque point de l'orthodoxie, il n'en témoigne nul souci et se montre fidèle à l'antiquité, même en ses erreurs. Il admet, par exemple, l'éternité des âmes et considère l'existence actuelle comme la déchéance et peut-être l'expiation d'une vie antérieure, opinion condamnée par la croyance de l'Église <sup>1</sup>. Dès le x<sup>e</sup> siècle, un moine de Corbie, nommé Bruno, regrettait déjà que Boèce eût fait la part moins large aux vérités chrétiennes qu'aux dogmes des platoniciens. Jean de Salisbury, cet esprit délicat, grand admirateur de l'antiquité classique, tout en rendant hommage au génie du philosophe, avoue également que son ouvrage n'exprime pas le Verbe incarné : *liber ille Verbum non exprimit incarnatum*, et qu'il s'adresse à ceux qui font profession de suivre la raison <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> M. Ch. Jourdain prête ici gratuitement à Boèce le système de la métempsycose. Le philosophe chrétien est innocent de cette imputation. Voici ses paroles : *Humanas vero animas liberiores quidem esse necesse est, quum se in mentis divinæ speculatione conservant : minus vero, quum dilabuntur ad corpora, minusque etiam quum terrenis artibus colligantur.* (Boet., *Consolat. philos.*, l. V, pros. 2; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 836.) Boèce, dans ce passage, fait allusion non pas au système de la transmigration pythagoricienne, mais à la préexistence des âmes, ce qui est bien différent. Or, l'erreur origénienne de la préexistence des âmes ne fut définitivement condamnée par l'Église qu'en 553, au II<sup>e</sup> concile de Constantinople, V<sup>e</sup> œcuménique, un quart de siècle après la mort de Boèce.

<sup>2</sup> Ch. Jourdain, loc. cit., pag. 334. Nous devons rétablir ici le texte entier de Jean de Salisbury, dont M. Ch. Jourdain s'autorise un peu à contre-sens. Jean de Salisbury, en effet, croyait au christianisme de Boèce. Voici ses paroles : *Licet ille liber Verbum non exprimat incarnatum, tamen apud eos qui ratione nituntur non mediocris auctoritatis est, cum ad reprimendum quemlibet exulceratæ mentis dolorem congrua cuique medicamenta conficiat. Nec Judæus quidem, nec Græcus sub prætextu religionis medicinæ declinet usum, cum sapientibus in fide et in perfidia desipientibus sic vividæ rationis confectio proficiat ar-*

Témoignages contemporains en faveur du christianisme de Boèce. Les Pontificaux. L'anonyme de Valois.

27. Ainsi, d'une part, absence complète de témoignages en faveur du christianisme de Boèce jusqu'à l'époque de Luitprand (725); de l'autre, impossibilité absolue qu'un chrétien ait pu écrire la *Consolation de la philosophie*: telles sont les deux propositions sommaires de la critique moderne. En les empruntant à M. Jourdain, nous ne prétendons pas en faire retomber la responsabilité sur lui seul. Les auteurs allemands dont il cite les noms ont poussé plus loin encore les objections de détail. Nous acceptons le débat, tel qu'il est soulevé, avec un sentiment vrai de reconnaissance pour les investigations sérieuses qu'il suppose. Mais nous devons déclarer aussi que les divers savants qui répudient le christianisme de Boèce, ont procédé par voie d'induction abstraite. Aucun d'eux n'a paru se douter que les monuments historiques avaient ici leur valeur. Nul n'en a parlé. Or, ces monuments sont nombreux, concordants, de sources et de rédactions diverses, à l'abri de tout soupçon de connivence ou de partialité. Ces monuments, nous avons le droit, non moins que le devoir, de les mettre en lumière, de les confronter avec les témoignages des auteurs contemporains de Boèce, lesquels ne sont pas aussi muets sur cette question que la moderne critique semble le croire. En première ligne, il convient de rappeler la mention expresse et formelle du *Liber Pontificalis*, dans la notice du pape saint Jean I : *Theodoricus, rex hæreticus, tenet duos senatores præclaros et exconsules Symmachum et Boetium, et occidit interficiens gladio*<sup>1</sup>. Le temps n'est plus où l'on attribuait à Anastase le Bibliothécaire, au IX<sup>e</sup> siècle, la rédaction du *Liber Pontificalis*. Il est aujourd'hui scientifiquement démontré<sup>2</sup> que ce catalogue officiel des souverains pontifes constituait véritablement les diptyques sacrés de l'Église romaine, et que la notice de chaque

*tificiosa, ut nulla religio quod miscet abominari audeat, nisi quis rationis expers est.* (Joan. Saresberiens., *Polycratici*, lib. VII, cap. xv; *Pat. lat.*, tom. CXCIX, col. 672.) Jean de Salisbury croyait donc que Boèce, dans le plan qu'il s'était tracé, avait à dessein omis l'expression explicite des dogmes chrétiens, pour atteindre plus sûrement le but ultérieur qu'il se proposait et dont nous parlerons bientôt.

<sup>1</sup> *Lib. Pontif.*, *Joannes I*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 515. — <sup>2</sup> Cf. Bianchini, *De antiq. Roman. pontif. catalog.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVII, col. 235-314.

pape y fut ajoutée immédiatement après sa mort, c'est-à-dire au moment où la mémoire des événements était encore, pour ainsi parler, toute fraîche. Mais l'Église romaine n'était pas la seule qui conservât dans ses archives la tradition historique des papes. Comme chefs de l'Église universelle, gardiens, selon l'expression de saint Irénée, du dépôt de la foi catholique, les souverains pontifes appartenaient à la catholicité tout entière. Aussi trouve-t-on en grand nombre, dans les églises particulières, des catalogues de papes dont la rédaction toute locale n'a de commun avec le *Liber Pontificalis* proprement dit que le récit des mêmes faits. Celui de Vérone s'exprime ainsi : « L'édit de l'empereur Justin souleva la colère du roi Théodoric. Ce prince arien menaçait d'exterminer tous les catholiques d'Italie.... Il fit jeter en prison les deux sénateurs Boèce et Symmaque : par son ordre, ils eurent la tête tranchée, et l'on cacha leurs corps : *Iratius rex Theodoricus christianos voluit Italiæ perdere.... Tenuit duos senatores Boetium et Symmachum patricium, quos gladio interfecit et abscondi præcepit*<sup>1</sup>. » Cette concordance entre deux catalogues pontificaux, rédigés l'un à Rome après la mort du pape saint Jean I, l'autre à Vérone, c'est-à-dire dans une cité qui partageait avec Ravenne les faveurs de Théodoric et où l'on devait être parfaitement renseigné sur les événements, ne laisse pas douter que le supplice de Boèce et de Symmaque n'ait été un véritable martyre. A quoi bon soustraire leurs corps et les cacher, s'il se fût agi simplement de condamnés politiques ? Pourquoi rattacher leur exécution à la fureur arienne du roi d'Italie et à sa haine contre les catholiques, si Boèce et Symmaque n'eussent pas même été chrétiens ? Le catholicisme de Symmaque ne saurait être sérieusement mis en question. Il est attesté par le culte public rendu à sa mémoire<sup>2</sup>, par la mention expresse du *Liber Pontificalis*<sup>3</sup>, et par une apparition miraculeuse dont saint Grégoire le Grand nous a conservé le récit<sup>4</sup>. Tout le

<sup>1</sup> *Catal. rom. pontif. e codice capituli Veron.*; *Pat. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1116.

— <sup>2</sup> Saint Symmaque est honoré le 27 mai. Cf. Bolland., *Act. sanct.* —

<sup>3</sup> *Lib. Pontif.*, not. in *Joan. I.* — <sup>4</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. IV, cap. xxx *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 368.

monde convient que Symmaque fut mis à mort par Théodoric en haine de la foi catholique. Mais Symmaque était le beau-père de Boèce ; l'accusation portée contre l'un fut exactement la même que celle portée contre l'autre. Or cette accusation n'est plus pour nous restée à l'état vague et mystérieux où elle se trouvait avant la découverte et la publication de l'anonyme de Valois. Nous ne saurions trop nous étonner du silence que les modernes critiques gardent sur cette chronique contemporaine de Boèce et de Symmaque. Elle tranche définitivement la question en nous apprenant que les sénateurs Albinus, Boèce et Symmaque étaient accusés uniquement d'avoir entretenu une correspondance secrète avec l'empereur Justin dans un sens défavorable aux projets de Théodoric, au moment où ce dernier, irrité des mesures prises en Orient contre les ariens, voulait les faire révoquer sous peine d'exterminer lui-même les catholiques d'Italie. Mais, en vérité, si Boèce, Albinus et Symmaque tous trois ensemble, ou l'un des trois seulement, eussent été païens, l'accusation aurait complètement manqué de base. Comment un païen aurait-il eu l'idée de prendre parti entre les catholiques et les ariens, au risque de se compromettre dans des démêlés où la politique du roi d'Italie s'affirmait si nettement hostile aux orthodoxes ? Un païen se fût tenu à l'écart. Catholiques ou ariens lui eussent été souverainement indifférents et il aurait joui en silence du spectacle de leurs divisions, sans s'exposer à tomber sous les coups des uns ou des autres. L'anonyme de Valois complète, en le confirmant, le témoignage plus bref du *Liber Pontificalis*. C'est donc très-réellement en haine de la foi que Boèce et Symmaque furent décapités ; c'est ce qu'affirmera nettement plus tard l'*Historia Miscella* de Paul Diacre en ces termes : « Dans sa rage impie, Théodoric tua par le glaive l'ex-consul et patrice Symmaque, ainsi que l'ex-consul Boèce, ces deux héros de la foi catholique : *Viros catholicos* <sup>1</sup>. »

Témoignage  
du païen  
Procopé.

28. Si nous ne nous trompons, ces témoignages presque tous antérieurs à la prétendue illusion de Luitprand en 725, ne se

<sup>1</sup> Paul Diac., *Hist. Miscell.*, lib. IV ; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 978.

prêtent guère aux hypothèses de la critique moderne. Mais ils ne sont pas les seuls. Voici comment un auteur païen, Procope, également contemporain des événements, s'exprime dans son livre *De bello gothico* : « Symmaque et son gendre Boèce, tous deux de la plus illustre naissance, tous deux hommes consulaires, tenaient le premier rang dans le sénat de Rome. Ils professaient la philosophie, et nul ne leur fut supérieur dans la pratique de la justice. Ils consacraient leurs biens au service des pauvres, indigènes ou étrangers. Leur réputation s'étendait au loin. Elle leur attira la haine d'hommes jaloux et envieux, dont les calomnies eurent une déplorable influence sur l'esprit du roi Théodoric. Ce prince admit la délation des sycophantes qui accusaient Symmaque et Boèce de tramer un complot. Il les fit mettre à mort et confisqua leurs domaines <sup>1</sup>. » Qu'on veuille bien peser la force et la portée des expressions employées ici par le païen Procope. A ses yeux, Symmaque et Boèce ne sont pas seulement unis par l'affinité qui résulte de beau-père à gendre, mais par l'étude et la profession d'une même et commune philosophie : ἀμφω τε φιλοσοφίαν ἀσκήσαντε. Pour un païen, la religion de Jésus-Christ n'était rien autre chose qu'un mode nouveau d'investigation philosophique. Mais ce qui caractérise ici d'une façon péremptoire la foi chrétienne, c'est l'exercice de la charité, vertu inconnue au paganisme, laquelle portait Symmaque et Boèce à distribuer leurs biens aux pauvres, sans distinction d'indigènes ou d'étrangers. Qu'on ne dise pas que Symmaque et Boèce auraient pu emprunter à l'Évangile la pratique de cette vertu, sans embrasser le reste de la foi évangélique. D'une part, très-certainement Symmaque était chrétien. Le fameux *Vale in Christo*, par lequel Ennodius termine les lettres qu'il lui

<sup>1</sup> Σύμμαχος καὶ Βοέτιος, ὁ τούτου γαμβρὸς, εὐπατρίδαι μὲν τὸ ἀνέκαθεν ἦσθη. Πρῶτῳ δὲ βουλῆς τῶν Ῥωμαίων καὶ ὑπάτῳ ἐγενέσθη· ἀμφω τε φιλοσοφίαν ἀσκήσαντε, καὶ δικαιοσύνης ἐπιμελησαμένῳ οὐδενὸς ἦσσαν· πολιτῶν τε καὶ ξένων χρήμασι τὴν ἀπορίαν ἰασαμένῳ, καὶ δόξης ἐπὶ μέγα χωρήσαντε, ἀνδρας ἐς φθόνον τοὺς πικροτάτους ἐπηγαγέτην. Οἷς δὴ συκοφαντοῦσι Θεοδῆριχος ἀναπέισθεις, ἅτε νεωτέροις πράγμασιν ἐγχειρῶντας τῶ ἀνδρὲ τούτῳ ἔκτεινε, καὶ τὰ χρήματα ἐς τὸ δημόσιον ἀνάγραπτα ἐποίησατο. (Procop. Cæsar., *De bell. gothic.*, lib. I, cap. 1, edit. Venet., 1729, in-fol., pag. 3.)

adresse <sup>1</sup>, en est une preuve que M. Ch. Jourdain ne songe pas à contester. D'autre part, Procope ne distingue nullement entre le système philosophique de Boèce et celui de Symmaque. Il ne distingue pas davantage entre la charité de l'un et la bienfaisance philanthropique de l'autre. Dans le beau-père et le gendre, il signale la même doctrine et la même vertu : Ἄμφω τε φιλοσοφίαν ἀσκήσαντε, καὶ δικαιοσύνης ἐπιμελησαμένω. Ce témoignage est d'autant plus grave, qu'émané d'un auteur païen, il est moins suspect de connivence et de partialité. Si Boèce eût professé une autre foi religieuse que celle de son illustre beau-père, s'il eût partagé le paganisme de Procope, à qui fera-t-on croire que ce dernier eût omis de le dire? En constatant les vertus et la bienfaisance de Boèce, égales à celles de Symmaque, un auteur païen n'aurait pas manqué de noter en faveur de son coreligionnaire ce fait, que la bienfaisance du gendre païen s'élevait à la hauteur de la charité du beau-père catholique. Plus loin, le nom de Boèce se retrouve encore sous la plume de Procope. « La veuve de Boèce, fille de Symmaque, dit-

<sup>1</sup> Saint Ennodius, évêque de Pavie, termine en effet l'une de ses lettres au patrice Symmaque par ces paroles significatives : *Vale in Christo nostro, Romanae gentis nobilitas, et me jam ut clientem et famulum pro morum et naturae luce dignare.* (Ennod., lib. VII, *Epist.* xxv; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 127.) Vraisemblablement, M. Judicis de Mirandol ne connaissait pas ce texte, lorsqu'il écrivait les lignes suivantes : « Dira-t-on que Symmaque, le citoyen austère, le romain des anciens âges, ne pouvait être capable, dans un intérêt d'ambition, d'exposer sa fille au danger de renier le Christ entre les bras d'un époux païen? Mais il faudrait d'abord établir que Symmaque lui-même n'était pas païen. Or, rien n'est plus hypothétique que le christianisme de Symmaque. La foi au Christ, n'était pas, tant s'en faut, une tradition de sa maison : on sait avec quelle ardeur son aïeul Symmaque, le grand pontife, défendit la cause du polythéisme, et avec quelle hardiesse il réclama des empereurs Valentinien II et Théodose le rétablissement de l'autel de la Victoire ; en sorte que le père de Rusticana aurait été le premier chrétien de sa famille. Une telle conversion, si mortifiante pour le paganisme, si glorieuse pour la religion nouvelle, aurait fait quelque bruit dans le monde romain. Or, les écrivains de l'époque contemporaine ne disent mot de la conversion de Symmaque, et ce n'est que trois siècles plus tard qu'un historien, Paul Diacre, lui donne le titre de chrétien. Quelle confiance peut-on avoir dans un témoignage aussi peu éclairé, surtout aussi tardif? Nous ne pouvons considérer comme un témoignage quasi contemporain, en faveur du christianisme de Symmaque, un passage singulier d'un des dialogues

il, se nommait Rusticiana. Les biens de son époux et de son père, confisqués par Théodoric, lui furent rendus sous l'administration d'Amalasonthe. Rusticiana les distribua aux pauvres ; en sorte qu'à l'arrivée de Totila en Italie, elle se trouva sans ressources, et fut réduite à mendier son pain près des vainqueurs sous l'habit grossier des femmes esclaves<sup>1</sup>. » Impossible encore de se méprendre ici sur le caractère vraiment chrétien de Rusticiana, l'épouse de Boèce. Toute la famille des Symmaque, jadis si hostile à la foi du Christ, était donc, au VI<sup>e</sup> siècle, ralliée du fond du cœur à cette foi triomphante. Nous aurons bientôt l'occasion de le constater, en retraçant le tableau des vertus de ses autres membres. C'est déjà un fait considérable de voir Boèce, le prétendu païen de la critique moderne, rechercher l'alliance du catholique Symmaque, et choisir pour femme l'héroïque chrétienne Rusticiana.

29. Mais celle-ci n'était pas la première épouse de l'illustre philosophe. Boèce, vers l'an 492, avait contracté une première alliance que la mort vint briser prématurément. Dès cette époque, il avait

La célèbre chrétienne Elpis, première femme de Boèce.

publiés sous le nom de saint Grégoire le Grand. » (*Consol. philos. de Boèce*, introd., pag. xx, xxi.) M. Judicis de Mirandol voudra bien, nous l'espérons, accepter pour un témoignage éclairé, non pas tardif mais très-contemporain, la lettre d'Ennodius à Symmaque. Et si ce témoignage ne lui semble pas encore assez décisif, nous prendrons la liberté de lui indiquer une autre lettre non moins célèbre de saint Avit, évêque de Vienne, adressée au patrice Symmaque et à son collègue Faustus, à l'époque du schisme de l'antipape Laurent. Voici quelques passages de cette lettre : *Quibus cognitiss, quasi senator ipse Romanus, quasi Christianus episcopus obtestor, sic divinitatis cœlestis dono temporibus vestris prosperitas optata succedat, sic dignitas in qua floretis universo orbi speciem Romani nominis mundo labente contineat, ut in conspectu vestro non sit Ecclesiæ minor quam reipublicæ status; quodque vobis Deus posse præstitit, prosit et nobis, nec minus diligatis in Ecclesia vestra sedem Petri, quam in civitate apicem mundi... Nostis bene inter quas hæresum tempestates, veluti ventis circumflantibus, fidei puppem ducamus. Si nobiscum hujuscemodi pericula formidatis, expedit ut gubernatorem vestrum participato labore tueamini.* (S. Avit., *Epist.* xxxi; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 249.) Ces paroles nettes, précises, formelles du grand évêque des Gaules, saint Avit, corroborent singulièrement, il faut en convenir, les témoignages de saint Grégoire le Grand et de Paul Diacre, pour lesquels M. de Mirandol affiche un tel dédain.

<sup>1</sup> Αμαλασούθηα... τοῖς Συμμάχου τε καὶ Βοετίου παῖσι τὴν οὐσίαν ἀπέδωκεν. (*De bell. gothic.*, lib. I, cap. II, pag. 4.) "Οὕτω τε περιῆν τοῖς τε ἄλλοις Ῥωμαίοις, καὶ τοῖς ἐκ τοῦ συγκλήτου βουλῆς· καὶ οὐχ' ἥμισυ Ρουστικιανῆ, τῇ Βοετίου μὲν γαμετῇ

fait choix d'une chrétienne pour l'associer à ses destinées. Elle se nommait Elpis. « Si l'on pouvait établir la réalité de ce premier mariage, dit M. de Mirandol, il en résulterait une forte présomption en faveur du christianisme de Boèce. C'est là en effet un des arguments le plus souvent produits par les partisans d'une opinion qui n'est pas la nôtre <sup>1</sup>. » Or, non-seulement il est possible d'établir la réalité de ce premier mariage de Boèce avec Elpis, mais dans l'état actuel de la science, il est absolument impossible de ne pas l'admettre. Elpis nous est connue par ses œuvres poétiques, par des traditions locales et par un monument lapidaire. Cette triple source d'informations offre une concordance parfaite, et à moins de supprimer l'existence même d'Elpis, on ne saurait nier la réalité de son mariage avec Boèce. Les deux hymnes en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul que nous chantons encore de nos jours : *Decora lux*, et *Beate pastor Petre*, ont été composés par Elpis. Or, tous les recueils liturgiques où ces hymnes sont insérés, portent pour nom d'auteur *Elpis uxor Boetii* <sup>2</sup>. A moins donc de détruire ces collections, il faut de toute nécessité convenir qu'Elpis fut vraiment la femme du célèbre philosophe. D'autre part, dans les manuscrits de Boèce les plus anciens et les plus autorisés, les deux hymnes dont nous parlons sont adjoints aux œuvres de ce dernier avec la mention expresse qu'ils ont été composés par Elpis, sa première femme. Enfin les recueils épigraphiques de l'époque la plus reculée, contiennent quelques vers de l'épithaphe qui décorait la tombe d'Elpis, toujours désignée comme la première femme de Boèce. Giraldus <sup>3</sup>, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle,

γενομένη, παιδὶ δὲ Συμμάχου, καὶ τὴν οὐσίαν ἀεὶ τοῖς δεομένοις προτεινομένη, δούλων τε καὶ ἀγροίκων ἀμπεχομένοις ἰμάτια, πρὸς τῶν πολεμίων ἄρτον ἢ ἄλλοτι τῶν ἀναγκαιῶν αἰτουμένοις βιοῦν. (Procop., *De bell. gothic.*, lib. III, cap. xx, pag. 143.)

<sup>1</sup> M. Judicis de Mirandol, *Consol. philos. de Boèce*, introd., pag. XII. Paris, Hachette, 1861.

<sup>2</sup> *Elpis uxor Boetii*, *Hymn. in hon. SS. apost. Petri et Pauli*; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 537. Cf. *Brev. rom.*, 29 jun. et 1 aug.

<sup>3</sup> Giraldus (Jean-Baptiste) aussi appelé Cythius, professeur de belles-lettres à Ferrare, Mondovi et Pavie. (Cf. Moreri.) *Eclogæ, epigrammata et alia poemata lutina.*

avait cité les trois premiers vers de cette épitaphe, relevés par lui dans un des manuscrits qui lui étaient tombés sous les yeux. Pithou, dans ses *Poemata antiqua*, en avait publié quatre, d'après un autre manuscrit portant de même l'intitulé : *Elpis uxor Boetii*. Enfin Ferretius <sup>1</sup> en 1672 découvrait l'épitaphe entière dans un des plus anciens manuscrits connus des œuvres de Boèce, et D. Gervaise <sup>2</sup> la reproduisait intégralement en 1715. Les traditions locales n'avaient pas attendu cette époque pour glorifier la mémoire d'Elpis. En 1543, les habitants de Messine plaçaient son buste en marbre dans la grande salle de leur hôtel-de-ville, entre les statues antiques d'Annibal, de Scipion l'Africain et de Cicéron. Jérôme de Raguse, auteur des *Elogia Siculorum*, établissait d'après les monuments qu'il avait alors sous les yeux, qu'Elpis était née à Messine, qu'elle était fille du fameux sénateur Festus Niger, dont le nom fut si étroitement mêlé aux luttes suscitées par le schisme de l'antipape Laurent, qu'elle mourut à Pavie durant un voyage fait avec Boèce son jeune époux, et qu'enfin sa sœur Faustina, mariée au patrice Tertullus, avait été mère de Placide, le disciple chéri de saint Benoît <sup>3</sup>. Telles étaient les données recueillies jusque-là sur la première femme de Boèce, lorsque vers l'an 1720, en creusant les fondations de l'église du *Gesu*, à Palerme, on mit à découvert un marbre antique sur lequel était gravée l'épitaphe complète d'Elpis absolument telle que D. Gervaise et Ferretius l'avaient intégralement reproduite, et renfermant les trois ou quatre vers cités autrefois par P. Pithou et Giraldus, en sorte que l'inscription tombale venait merveilleusement confirmer l'autorité des monuments écrits. Or, pour démontrer maintenant qu'Elpis, fille du sénateur Festus Niger et tante de saint Placide, ne fut pas la femme de Boèce, il faudrait supprimer les innombrables manuscrits où les deux hymnes de saint Pierre et de saint Paul sont cités comme l'œuvre d'Elpis, femme de Boèce ; il faudrait anéantir les recueils épigraphiques où l'inscription

<sup>1</sup> Ferretius, *Musæ lapidariæ antiquorum in marmoribus carmina*, etc. Veron., 1672, in-fol. Cf. Burmann, *Anthol. latin.* — <sup>2</sup> D. Gervaise, *Hist. de Boèce*, liv. I; *Patr. lat.*, tom. LXIV, col. 1421.

<sup>3</sup> Hieron. Ragus., *Elogia Siculorum*, pag. 103. Cf. Moreri, art. *Elpis*.

d'Elpis est reproduite avec la mention explicite de femme de Boèce ; il faudrait tenir pour non avendus les plus anciens manuscrits des œuvres de Boèce qui renferment comme un appendice naturel les deux hymnes de sa femme Elpis ; il faudrait détruire la statue d'Elpis à Messine ; effacer de la mémoire des habitants la tradition séculaire qui les fait compatriotes d'Elpis, première femme de Boèce ; et quand toutes ces ruines amoncelées se dresseraient en face de la critique moderne, celle-ci devrait encore expliquer par quelle merveilleuse coïncidence la pierre tumulaire d'Elpis, découverte fortuitement en 1720 dans les substructions de Palerme, porterait exactement la même inscription que, depuis trois siècles, les érudits italiens avaient retrouvée dans les manuscrits épigraphiques sous le nom d'Elpis, femme de Boèce. Et comme si tant d'impossibilités matérielles ne suffisaient pas à déconcerter la critique moderne, il lui resterait à expliquer comment Boèce, qui devait bien savoir, lui, s'il avait eu, oui ou non, deux femmes, atteste positivement et écrit en toutes lettres, dans la *Consolation philosophique*, qu'il a eu deux beaux-pères aussi illustres l'un que l'autre : *Quis non te felicissimum cum tanto splendore socerorum... prædicaret*<sup>1</sup>. A moins donc de professer en histoire un système absolu de scepticisme, il faut convenir que le premier mariage de Boèce avec la sicilienne Elpis n'est pas une rêverie de commentateur. Historiquement, on ne saurait désirer pour un fait, d'ailleurs épisodique, une plus grande somme de témoignages. Il est vrai que de cet épisode

<sup>1</sup> « Le mot *socerorum* qu'on lit dans le texte, dit M. Judicis de Mirandol, a induit en erreur la plupart des interprètes de Boèce, qui se sont en conséquence évertués à lui trouver deux femmes.... On devra faire attention que le mot *socerorum* a une acception plus générale que le mot français correspondant, et qu'il est pris quelquefois pour désigner le *père et la mère* de l'un des époux. C'est ainsi que Virgile a dit :

*Sæpius Andromache ferre incomitata solebat  
Ad soceros, et avo puerum Astyanacta trahebat.*

(*Æneis*, lib. II, v. 456, 457.)

M. Judicis de Mirandol n'a pas remarqué que si la plupart des interprètes de Boèce ont très-judicieusement et très-littéralement traduit le mot *socerorum* par son équivalent réel, c'est-à-dire dans le sens de la

résulte une démonstration péremptoire du christianisme de Boèce. Voici en effet les vers qu'Elpis, si prématurément enlevée à la tendresse de son illustre époux, avait composés elle-même, durant les dernières heures d'une maladie lente mais inexorable, et qu'elle prépara d'avance pour son tombeau : « On m'appelait Elpis. Mon enfance s'est écoulée sous le climat de la Sicile. L'amour que je portais à mon époux m'a fait quitter ma patrie. Loin de lui, le jour était triste, la nuit inquiète, l'heure pleine de larmes. Ensemble, nous étions non-seulement une seule chair, mais un seul esprit. Mon flambeau ne s'éteint pas, puisque je laisse après moi un tel époux. En lui, je me survivrai dans la meilleure partie de moi-même. Je repose maintenant sous les portiques sacrés qui ont recueilli l'étrangère ; j'ai comparu devant le trône du Juge éternel. Que nulle main n'ouvre mon sépulcre, excepté celle de mon époux, s'il lui plaît un jour d'unir ses ossements aux miens. Alors je serai la compagne du tombeau, comme je fus celle du lit nuptial : une même cendre unira ceux qui vécurent d'une même vie <sup>1</sup>. »

pluralité des beaux-pères qu'aurait eus Boèce, ce n'était nullement que les interprètes voulussent « s'évertuer à trouver deux femmes » pour l'illustre philosophe. En prose, le mot *socerorum* signifie le pluriel de beau-père. Or, la phrase de Boèce est en prose. Les poètes ont des licences et le *soceros* de Virgile signifie très-réellement le beau-père et la belle-mère d'Andromaque auxquels cette épouse d'Hector conduisait chaque matin le jeune Astyanax. Mais, quand Boèce parle de la « splendeur éclatante de ses beaux-pères » *tanto splendore socerorum*, à qui voudrait-on faire croire qu'il parle à la fois de Symmaque, le chef du sénat, et de la femme de Symmaque, laquelle non-seulement nous est aujourd'hui inconnue, mais l'était jusqu'à un certain point même de son vivant, à une époque où les matrones romaines se tenaient au foyer domestique, le fuseau et la laine à la main, s'éclipsant devant la personnalité de leur époux ? Les interprètes de Boèce savaient ces choses, et voilà pourquoi ils ont traduit leur auteur au pied de la lettre. Maintenant, si Boèce n'avait pas été en premières noces marié à Elpis, combien ne serait-il pas étrange que n'ayant eu qu'un seul beau-père, il se fût servi par accident de l'expression la plus significative qu'on puisse imaginer pour nous faire croire qu'il en eut deux ?

<sup>1</sup> *Elpes dicta fui, siculæ regionis alumna,  
Quam procul a patria conjugis egit amor,  
Quo sine mæsta dies, nox anxia, flebilis hora;  
Nec solum caro, sed spiritus unus erat.*

Boèce,  
descendant  
de la famille  
Anicia,  
chrétien de  
naissance.

30. Ainsi, deux fois marié, deux fois Boèce choisit pour épouses de ferventes chrétiennes. Elpis, la première, en le précédant au « trône du Juge éternel, » en choisissant le lieu de sa sépulture « sous les portiques sacrés, » déclare qu'elle « se survivra en lui par la meilleure partie d'elle-même, » elle emporte l'espérance que leur union brisée ici-bas, se prolongera dans la communauté du sépulcre. Rusticiana, la seconde, se distingue par son héroïque détachement des biens de la terre et une infatigable charité. Boèce distribue, comme elle, ses biens aux pauvres avec une charité qui ne se lasse jamais, qui ne distingue pas entre l'indigène et l'étranger. Jusqu'ici, tous les faits recueillis de sources diverses confirment amplement le titre de *catholicus vir*, donné à l'illustre philosophe par Paul Diacre. Mais ce n'est pas tout; l'œil de l'historien peut pénétrer plus profondément encore dans les particularités qui se rattachent à la naissance et à la foi héréditaire du grand homme connu dans l'antiquité sous les noms d'Anicius Manlius Torquatus Severinus Boetius. Chacun de ces *cognomina* représente une lignée d'ancêtres tous chrétiens et catholiques dans l'illustre famille des Anicii, « la première, dit Prudence, qui inclina sous la loi du Christ la hache consulaire de l'Ausonie, et déposa les faisceaux de Brutus sur la tombe des martyrs <sup>1</sup>. » Le quadrisaïeul de Boèce était ce fier chré-

*Lux mea non clausa est, tali remanente marito,*

*Mojorique animæ parte superstes ero.*

*Porticibus sacris jam nunc peregrina quiesco,*

*Judicis æterni testificata thronum.*

*Neu qua manus bustum violet, nisi forte jugalis*

*Hæc iterum cupiat jungere membra suis;*

*Ut thalami tumulique comes nec morte revellar,*

*Et socios vitæ nectat uterque cinis.*

(Moreri, art. *Elpis*; *Patr. lat.*, tom. LXIV, col. 1421.)

<sup>1</sup> *Fertur enim ante alios generosus Anicius urbis  
Illustrasse caput. Sic se Roma inclyta jactat.  
Quin et Olybriaci gentisque et nominis hæres,  
Abjectis fastis, palmata insignis ab aula,  
Martyris ante fores Bruti submittere fasces  
Ambit, et Ausoniam Christo inclinare securim.*

(Prudent., *Contr. Symmach.*, lib. 1, v. 552; *Patr. lat.*, tom. LX, col. 164.)

tien Anicius Petronius Probus, mari de l'héroïque Faltonia Proba que l'invasion de Rome par Alaric ne put faire trembler, et dont le tombeau, décoré des emblèmes de la foi du Christ, est aujourd'hui le plus bel ornement du musée chrétien du Latran <sup>1</sup>. Le trisaïeul de Boèce fut Anicius Probus dont le diacre Paulin, dans la « Vie de saint Ambroise, » nous apprend que la réputation était si éclatante, que deux princes persans firent le voyage de Rome uniquement pour avoir le bonheur de le connaître <sup>2</sup>. Une fille d'Anicius Probus épousa le bisaïeul de Boèce, Manlius Theodorus, l'ami de saint Augustin, qui lui dédia son livre de *Beata vita* <sup>3</sup>. Le surnom de Manlius Torquatus passa ainsi avec le sang dans la famille de Boèce, dont l'aïeul, Severinus, et le père également nommé Boetius, se

<sup>1</sup> Nous avons précédemment parlé de Faltonia Proba (tom. XII de cette *Histoire*, pag. 75). Voici l'inscription qui se lit sur le tombeau des deux époux :

*Sublimes quisquis tumuli miraberis arces,  
Dicas, quantus erat qui Probus hic situs est?  
Consulibus proavis, soceroque exconsule major,  
Quod geminas consul reddidit ipse domos.  
Præfectus quartum toto dilectus in orbe,  
Sed fama emensus quicquid in orbe hominum est.  
Æternos heu, Roma, tibi qui posceret annos,  
Cur non vota tui vixit ad usque boni?  
Nunc cum sex denos mensis suspenderet annos,  
Dilectæ e gremio raptus in æthra Probæ.  
Sed periisse Probum meritis pro talibus absit  
Credas, Roma, tuum! Vivit et astra tenet.  
Virtutis, fidei, pietatis, honoris amicus,  
Parcus opum nulli, largus at ipse fuit.  
Solamen tanti conjunx tamen optima luctus  
Hoc Proba sortita est, jungat ut urna pares.  
Fæliz! heu nimium fæliz, dum vita maneret,  
Digno juncta viro, digna simul tumulo.*

<sup>2</sup> S. Ambros., *Vita a Paulin. scripta*; *Patr. lat.*, tom. XIV, col. 36.

<sup>3</sup> S. August., *De Beat. Vit.*; *Patr. lat.*, tom. XXXII, col. 958. — *Is Theodorus, cui Manlio prænomen fuisse in Retractatione Augustinus indicat, non videtur esse alius ab eo cujus meminit in lib. XVIII de Civitate Dei, c. LIV : qui videlicet consulatum gessit anno Christi 339 et alia præclara munera sub diversis imperatoribus egregie sustinuit; unde illum Claudianus panegyrico in ejus consulatum edito carnûne plurimum commendat. (Præfat. Benedictin. De beata vita, *ibid.*)*

distinguerent l'un et l'autre par leur attachement à la foi chrétienne <sup>1</sup>. Et maintenant, que signifient les réserves de la critique moderne au sujet de quelques familles sénatoriales qui n'avaient pas encore, au VI<sup>e</sup> siècle, embrassé la foi de Jésus-Christ? « Si le portrait que nous traçons de lui est exact, dit M. Ch. Jourdain, on s'étonnera que Boèce ait occupé les premières charges de l'État, malgré les lois édictées contre ceux qui ne partageaient pas la foi du prince. Mais, au VI<sup>e</sup> siècle de notre ère, le culte de la philosophie n'impliquait pas nécessairement la profession ostensible du paganisme. Boèce a pu vivre par la pensée et par le cœur dans l'antiquité, il a pu admirer et commenter les philosophes, sans être, au sens propre du mot, un païen. Au reste, les lois des empereurs contre l'ancien culte admettaient bien des tempéraments, à la faveur desquels ses derniers adhérents conservaient en fait une latitude qui n'était pas sans doute la liberté et la sécurité, mais qui permettait la considération et l'influence <sup>2</sup>. » Toutes ces conjectures de la critique moderne s'évanouissent devant le fait avéré, notoire, incontestable, que Boèce appartenait par la naissance à une famille dont tous les membres, depuis trois siècles, étaient ostensiblement et héroïquement chrétiens.

31. La critique moderne n'est guère plus heureuse quand elle insinue que les lettres adressées à Boèce par Ennodius évêque de Pavie et par Cassiodore, ne laissent pas soupçonner dans leur illustre correspondant le moindre sentiment de foi chrétienne. Nous avons déjà reproduit l'une des deux lettres de Cassiodore au gendre de Symmaque <sup>3</sup>. Le lecteur se rappellera sans doute ces expressions décisives : *Miseratio divina localiter sparsit gratiam, dum omnia sua valde fecit esse laudanda... Loquamur de illo lapsu e cælo Psalterio, quod vir toto orbe cantabilis ita modulatum pro animæ sospitate composuit ut his hymnis et mentis vulnera sanarentur et Divini-*

<sup>1</sup> Pour tout ce qui concerne la généalogie de Boèce, cf. Vallin., *Anic. Manl. Sever. Boethii Consol. philos.*, Lugdun. Batavor, Hack, 1671, in-12, præfat.

<sup>2</sup> M. Ch. Jourdain, *De l'origine du christianisme de Boèce*, vol. cit., pag. 358.

<sup>3</sup> Cf. pag. 41-43 de ce volume.

Le christi-  
anisme de  
Boèce, prouvé  
par sa cor-  
respondance  
avec Cassio-  
dore.

*tatis singularis gratia conquiratur. En quod sæculum miretur et credat : pepulit Davidica lyra diabolum ; sonus spiritibus imperavit ; et canente citharâ ter rex in libertatem rediit, quam internus inimicus turpiter possidebat... Sed quoniam facta est voluptuosa digressio (quia semper gratum est de doctrina colloqui cum peritis) cithardæum, etc. <sup>1</sup>.* A qui persuadera-t-on jamais que de semblables paroles pussent être adressées à un homme qui n'était pas chrétien? Si Boèce eût été le philosophe spéculatif, le païen mitigé de la critique moderne, qu'aurait-il compris au *psalterium* descendu du ciel, à la lyre de David qui chassait le diable, commandait aux mauvais esprits, rendait trois fois de suite la raison au malheureux Saül et le délivrait de l'obsession de l'ennemi intérieur? Lorsque Cassiodore dit à Boèce, en parlant de ces merveilles : « Voilà les miracles que le monde doit vénérer et croire ! » à moins d'avoir l'intention de lui adresser une injure écrite, il fallait bien que Cassiodore ne doutât point du christianisme de son illustre correspondant. Et la preuve qu'il n'en doutait pas, c'est qu'il ajoute : « Je me suis laissé entraîner au plaisir de faire cette digression, parce qu'il est toujours agréable de parler de la doctrine avec les doctes ; *semper gratum est de doctrinâ colloqui cum peritis.* » A moins de supposer que Cassiodore ne savait pas à qui il écrivait, ou qu'il parlait à Boèce en énigmes, il faut convenir que Boèce partageait la foi de Cassiodore, c'est-à-dire que Boèce était chrétien.

32. « Mais, dit la critique moderne, Ennodius ne parle pas de la religion de Boèce et ne le loue jamais sur ce point ; il n'emploie même pas avec lui la formule chrétienne, *Vale in Christo*, dont il se sert avec d'autres, par exemple avec Symmaque <sup>2</sup>. » Cette nouvelle assertion est encore moins triomphante que les autres. Écartons tout d'abord la formule *Vale in Christo* que le lecteur pourrait croire familière à Ennodius. Nous possédons deux cent quatre-vingt-dix-sept épîtres d'Ennodius. La formule *Vale in Christo* ne s'y trouve que deux fois dans une lettre

Le génie de Boèce apprécié par Ennodius et Cassiodore.

<sup>1</sup> Cassiod., *Var.*, lib. II, *Epist.* XI ; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 570-573.

<sup>2</sup> M. Ch. Jourdain, loc. jam cit.

au patrice Symmaque et dans une autre au prêtre Adéodat<sup>1</sup>, en sorte que si l'on devait juger du christianisme des correspondants d'Ennodius par cette formule, il se trouverait que les papes Symmaque et Hormisdas, par exemple, auxquels l'évêque de Pavie écrivait assez fréquemment, n'eussent pas été chrétiens, car les billets qu'il leur adresse se terminent d'ordinaire sans salutation aucune, et d'autres fois par le simple mot *vale*. Ce point préliminaire ainsi dégagé, nous n'avons qu'à traduire quelques-unes des lettres adressées par Ennodius à Boèce, et le lecteur jugera. « Vous daignez, dit l'évêque de Pavie à Boèce, louer en moi quelques vertus, vous le plus accompli des hommes, vous qui dès votre adolescence, sans rien perdre des grâces de la jeunesse, avez atteint la perfection des vieillards, vous dont le génie a dévoré tous les obstacles, vous dont les jeux sont la lecture et l'étude, et qui faites vos délices de ce qui coûte aux autres tant de sueurs. Entre vos mains, le flambeau de l'antiquité rayonne d'un double éclat. Au seuil de la vie, vous avez surabondamment tout ce que les anciens réussissent à peine à acquérir au terme de leur carrière. Vous me feriez presque attacher du prix à ma correspondance, en exprimant vous-même le premier le désir d'en entretenir une avec moi. Grâce soient rendues à Dieu, qui dans les desseins secrets de sa Providence s'est servi de l'affection qu'un de vos proches veut bien professer à mon égard, pour faire naître la vôtre<sup>2</sup>. » Telle est la première des sept épîtres du recueil d'Ennodius adressées à Boèce. Celui-ci n'avait guère, à cette époque, qu'une

<sup>1</sup> Voici la formule finale de la lettre à Symmaque, le beau-père de Boèce et le futur martyr : *Vale in Christo nostro, Romanæ gentis nobilitas, et me jam ut clientem et famulum pro morum et naturæ luce dignare.* (Eun., *Epist.* XXV, lib. VII; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 127.) La conclusion de la lettre au prêtre Adéodat porte ces mots : *Nunc in Christo valete, mi domine, et sentire me deprecationis vestræ munera prosperis indicate.* (Ennod., *Epist.* XXXVI, lib. VI; *Patrol. lat.*, tom. cit., col. 113.)

<sup>2</sup> *Tu in me, emendatissime hominum, dignaris prædicare virtutes, quem in annis puerilibus, sine ætatis præjudicio, industria fecit antiquum; qui per diligentiam implet omne quod cogitur; cui inter vitæ exordia ludus est lectionis assiduitas, et deliciæ sudor alienus; in cujus manibus duplicato igne rutilat, qua veteres face fulserunt. Nam quod vix majoribus circa extremam vitam contigit, hoc tibi*

vingtaine d'années. Par une merveille de précocité qui devait se renouveler pour Pascal, Boèce était réellement tel qu'Ennodius nous le dépeint, c'est-à-dire un prodige. Qu'on en juge par les paroles officielles que lui adressait Cassiodore, au nom de Théodoric son maître, en lui demandant pour le roi des Burgondes une de ces horloges hydrauliques qui faisaient alors l'admiration du monde et dont la science moderne n'a pas retrouvé jusqu'à ce jour le secret. « Vous avez, lui disait Cassiodore, puisé l'érudition et surpris le secret des arts à leur source même. Loin des rives du Tibre, vous êtes allé vous asseoir aux écoles d'Athènes, et porter la toge parmi les rangs pressés des philosophes vêtus du *pallium*, dans le but de conquérir pour Rome les sciences de la Grèce. Vous avez sondé les profondeurs de la philosophie spéculative; vous avez embrassé les diverses branches de la science pratique; vous avez rapporté aux descendants de Romulus tout ce qui fut inventé de plus extraordinaire par les fils de Cécrops. Grâce à vos traductions, Pythagore le musicien, Ptolémée l'astronome, sont devenus italiens. Le mathématicien Nicomaque, le géomètre Euclide parlent une langue comprise par les enfants de l'Ausonie. Le théologue Platon, le logicien Aristote, discutent dans l'idiome des Quirites. Vous avez rendu aux Siciliens leur grand mécanicien Archimède, en le faisant parler latin. Les sciences, les arts que par mille génies la Grèce féconde avait enfantés, Rome en jouit maintenant, et le doit à vous seul. A la lumière de votre génie, la science de tant d'auteurs s'est réduite en pratique : des merveilles que nous aurions jugées impossibles se réalisent sous nos yeux. Nous voyons l'eau s'élançant des entrailles du sol, pour retomber en cascades bouillonnantes <sup>1</sup>; le feu courir par un système

*abundat in limine. Vere dedisti pretium loquacitati meæ, dum desiderantem colloquuta primus aggredieris. Deo gratias, qui occultis itineribus de propinqui vos necessaria affectione commovit.* (Ennod., *Epist. ad Boet.*, XIII, lib. VII; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 120.)

<sup>1</sup> On pourrait croire ici que Boèce avait connu les puits artésiens, ou du moins appliqué, longtemps avant Torricelli, Galilée, Bernouilli et Euler, les lois de l'hydrodynamique.

de pondération <sup>1</sup>; nous entendons l'orgue résonner sous le souffle qui gonfle ses tuyaux, et produire des voix qui lui sont étrangères. Des blocs humides sont jetés dans les profondeurs de la mer et y forment des constructions que l'humidité rend solides. Vous savez le secret de dissoudre les rochers sous-marins par votre art ingénieux. Les métaux mugissent, les grues d'airain de Diomède sonnent de la trompette dans les airs, le serpent d'airain siffle, des oiseaux artificiels voltigent et de leur gosier métallique qui n'a cependant pas de voix sortent les plus mélodieuses cantilènes. Mais c'est peu pour vous que toutes ces menues merveilles. Vous en êtes arrivé à reproduire les mouvements du ciel. La sphère d'Archimède règle son cours d'après le soleil, décrit le mouvement du zodiaque et démontre les phases diverses de la lune. Une petite machine est ainsi chargée du poids du monde; c'est le ciel portatif, l'abrégé de l'univers, le miroir de la nature évoluant avec une incompréhensible mobilité dans les régions de l'éther. C'est ainsi que les astres, dont la science nous apprend le cours, semblent pourtant immobiles à nos yeux. Leur course nous paraît stable, mais leur vélocité, démontrée par la raison, ne paraît point à nos regards. Vous avez réalisé toutes ces merveilles, dont une seule suffirait à la gloire du plus grand génie <sup>2</sup>. » — Après ces paroles de Cassiodore, je ne crois pas qu'il y ait de

<sup>1</sup> *Ignem ponderibus currere*. Que signifie cette expression malheureusement trop brève, jetée sans commentaire au courant de la plume? Il y avait peut-être là le germe de l'invention de la vapeur, dont notre XIX<sup>e</sup> siècle est si fier à juste titre.

<sup>2</sup> Ce passage de Cassiodore est d'une importance extrême, au point de vue scientifique proprement dit. C'est peut-être pour cela que la science moderne l'a toujours soigneusement dissimulé et tenu dans l'ombre. Une foule de nos prétendues découvertes se trouvent là clairement indiquées. Voici le texte : *Hoc te multa eruditione saginatum, ita nosse didicimus, ut artes quas exercent vulgariter nescientes, in ipso disciplinarum fonte potaveris. Sic enim Atheniensium scholas longe positus introisti; sic palliatorum choris miscuisti togam, ut græcorum dogmata doctrinam feceris esse romanam. Didicisti enim qua profunditate cum suis partibus speculativa cogitetur; qua ratione activa cum sua divisione discatur, deducens ad Romuleos senatores quidquid Cecropidæ mundo fecerant singulare. Translationibus enim tuis Pythagoras musicus, Ptolemæus astronomus leguntur Itali. Nicomachus arithmeticus, geome-*

nos jours un seul savant, vraiment digne de ce nom, qui ne s'incline devant Boèce. Jamais peut-être génie si universel ne fut donné en partage à un homme. Boèce nous apparaît ici beaucoup plus grand que les quelques livres qui nous restent de lui ne nous le font connaître. Mais plus il fut grand, plus sa renommée de son vivant fut universelle, moins il est possible de supposer que l'Église catholique se soit trompée, lorsque, plaçant ce génie extraordinaire au catalogue de ses martyrs, elle a dit à la face du monde : Boèce était mon enfant; *vir catholicus Boetius*. Moins surtout il est possible de supposer que les trois opuscules théologiques mentionnés dans tous les manuscrits avec le nom d'auteur Anicius-Manlius-Torquatus-Severinus-Boetius, fussent le produit subreptice d'un homonyme inconnu appelé Boethus. Veut-on savoir d'ailleurs en quels termes Cassiodore, ou plutôt Théodoric, par la plume de son référendaire, parlait de Boèce au roi des Burgondes, lorsqu'il lui transmettait cette merveilleuse horloge hydraulique, qui ne marquait pas seulement les heures,

*tricus Euclides audiuntur Ausoniis. Plato theologus, Aristoteles logicus Quirinali voce disceptant. Mechanicum etiam Archimedes Italialem Siculis reddidisti. Et quascumque disciplinas vel artes fecunda Græcia per singulos viros edidit, te uno auctore, patrio sermone Roma suscepit.... Tu artem illam in naturæ penetralibus considerentem, auctorum libris iritantibus, cordis lumine cognovisti, cui ardua nosse usus miracula monstrare propositum est. Molitur ostendere quod obstupescant homines evenisse; miroque modo naturis conversis facti detrahant fidem, cum ostendet ex oculis visionem. Facit aquas ex imo surgentes præcipites cadere, ignem ponderibus currere, organa extraneis vocibus insonare, et peregrinis flatibus calamos complet, ut musica possint arte cantare.... Madentes fabricæ in aqua marina siccantur; dura cum fuerint, ingeniosa dispositione solvantur. Metalla mugiunt, Diomedis in ære grues buccinant, æneus anguis insibilat; et quæ propriam vocem nesciunt habere, dulcedinem probantur emittere cantilenæ. Parva de illa referimus, cui cælum imitari fas est. Hæc enim fecit secundum solem in Archimedis sphaera decurrere, hæc alterum zodiacum circum humano consilio fabricavit. Hæc lunam defectu suo reparabilem artis illuminatione monstravit; parvamque machinam gravidam mundo, cælum gestabile, compendium rerum, speculum naturæ ad speciem ætheris incomprehensibili mobilitate volutavit. Sic astra, quorum licet cursum sciamus, fallentibus tamen oculis, prodere non cernimus. Stans quidam in illis est transitus; et quæ velociter currere vera ratione cognoscis, se movere non respicis. Quale est hoc homini etiam facere, quod vel intellexisse potest esse mirabile. (Cassiod., Var., lib. II, Epist. XLV; Patr. lat., tom. LXXIX, col. 539-540.)*

mais figurait tous les mouvements astronomiques et indiquait le cours des saisons? « Désormais, lui disait-il, vous aurez dans votre patrie le chef-d'œuvre que vous avez jadis admiré dans cette ville de Rome. Il est juste que votre grâce jouisse de nos propres biens, puisqu'elle nous est alliée par le sang<sup>1</sup>. Familiarisez les peuples de la Burgondie avec les merveilles de l'art, apprenez-leur à estimer la science de ces Romains, leurs aînés, qui leur prêchent l'abandon du culte des gentils<sup>2</sup>. » Ainsi, dans la pensée de Théodoric et de Cassiodore, le génie de Boèce devait être un instrument de conversion vis-à-vis des Burgondes païens. C'est la même pensée que nous avons retrouvée dans la lettre du roi d'Italie à Clovis.

33. Et maintenant, si Boèce eût été le païen de la critique moderne, concevrait-on qu'un évêque, un saint, Ennodius, en lui écrivant à lui, jeune encore quoique déjà célèbre, aurait pu l'appeler « le plus accompli des hommes, *emendatissime hominum?* » Comprendrait-on que dans une lettre à un païen, l'évêque de Pavie eût écrit ces paroles toutes chrétiennes : *Deo gratias, qui occultis itineribus, etc.?* Sans doute, Ennodius ne termine point ce billet au jeune Boèce par la formule *vale in Christo*, mais nous avons déjà dit que sur deux cent quatre-vingt-dix-sept épîtres, toutes adressées à des chrétiens, Ennodius n'emploie que deux fois cette formule. Entre un évêque catholique du VI<sup>e</sup> siècle et un jeune païen, un échange d'éloges où l'évêque, malgré son caractère, sa dignité, son âge, exalter à ce point la supériorité des vertus de son correspondant, suppose une foi commune, la même religion, les mêmes doctrines. Autrement, quelque fût le mérite de Boèce, Ennodius, au lieu de l'appeler sans correctif « le plus ac-

<sup>1</sup> On sait que le fils de Gondebaud avait épousé une fille de Théodoric. (Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. III, cap. v.)

<sup>2</sup> *Habetote in vestra patria quod aliquando vidistis in civitate Romana. Dignum est ut bonis nostris vestra gratia perfruatur, quæ nobis etiam affinitate conjungitur. Discat sub vobis Burgundia res subtilissimas inspicere et antiquorum inventa laudare per quos propositum gentile deponit.* (Cassiodor., *Var.*, lib. II, *Epist.* XLVI; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 512.)

Le christia-  
nisme de  
Boèce, prouvé  
par sa cor-  
respondance  
avec Enno-  
dius.

compli des hommes, » eût saisi cette occasion pour apprendre au philosophe païen qu'un point essentiel lui manquait encore, je veux dire la connaissance de Jésus-Christ. Mais Boèce était le descendant des Anicii, sa famille depuis trois siècles était chrétienne. Boèce était de la race Anicia ; à ce titre, il était parent de Benoit, ce jeune reclus de Subiaco, dont la réputation commençait dès lors à se répandre dans le monde. Voilà pourquoi Ennodius ne fait aucune réserve de ce genre. Boèce a témoigné le désir de nouer une correspondance avec un évêque dont les antécédents, nous l'avons vu, n'étaient pas sans gloire. Cet évêque était l'ami de sa famille, et l'évêque s'empresse de réaliser le désir du jeune chrétien. C'est tout ce qu'on peut raisonnablement conclure de la première lettre d'Ennodius à Boèce. Mais que dire des félicitations qu'Ennodius adressait plus tard à Boèce, lorsque celui-ci fut nommé consul en 540 ? « Grâces soient rendues au Dieu tout-puissant, écrit l'évêque, de ce qu'il conserve en vous et multiplie les grâces dont il a comblé votre famille. Je ne le loue pas des grandeurs qu'il vous accorde, je le remercie de ce qu'il vous en a rendu digne. Ce n'est pas l'éclat de votre naissance, mais le mérite de votre personne qui est aujourd'hui récompensé... J'ai reçu la lettre que vous avez daigné m'écrire. Je la conserve avec vénération. Plût à Dieu que ces témoignages de votre amitié fussent aussi fréquents qu'ils me sont chers ! Permettez-moi de vous demander un service ; je désire que vous me cédiez, dans les conditions qu'il vous plaira de fixer, la maison que vous possédez à Milan. Ce n'est point un bien patrimonial, autrement je ne songerais pas à vous faire cette proposition. Je sais en effet que vous laisserez à votre famille tout ce que vous avez reçu de vos aïeux. Mais il s'agit d'une résidence que vous avez depuis longtemps abandonnée, et que, dans votre nouvelle fortune, vous ne comptez plus pour rien. S'il vous était possible même de m'en faire le don gratuit, je prends Dieu à témoin de toute ma reconnaissance <sup>1</sup>. » Vraisemblablement, il s'agissait ici

<sup>1</sup> Ennod., *Epist.* 1, lib. VIII ; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 131-133.

d'un pied-à-terre autrefois habité à Milan par Boèce, et que l'évêque de Pavie voulait consacrer à une destination religieuse. Mais si Boèce eût été païen, à quel titre Ennodius aurait-il pu lui faire une demande de ce genre? Comment Ennodius aurait-il pu prendre Dieu à témoin de sa reconnaissance? Comment répéter toujours à ce prétendu païen le *Deo omnipotenti gratias*? Comment féliciter ce païen des grâces et des bienfaits dont le Dieu tout-puissant avait comblé sa famille, et qu'il multipliait en la personne du nouveau consul? Cette famille dont parle Ennodius était la *gens Anicia*, c'est-à-dire la lignée sénatoriale, patricienne, consulaire, qui depuis trois siècles se montrait la plus dévouée à la foi catholique. Lors donc que l'évêque de Pavie, employant les expressions mêmes de la liturgie sacrée, dit à Boèce : *Deo omnipotenti gratias qui in vobis, dum vetera familie vestrae bona custodit, nova multiplicat*, il faut ou que la critique moderne n'ait pas lu ces passages décisifs, ou qu'elle ne les ait pas compris. Quels que fussent les éloges décernés au consul par l'évêque de Pavie, un païen y eût été peu sensible, dès qu'ils étaient accompagnés d'une demande qui ne semble rien moins que désintéressée. Mais Ennodius compte tellement sur le succès de sa démarche que, quelques semaines après, ne recevant pas de réponse, il renouvelle ses instances, et dans un billet de quatre lignes il dit à son ami : « Je vous ai adressé déjà plusieurs lettres au sujet de la maison que je vous demande. S'il vous est possible d'exaucer ma requête, faites-le vite, car les bâtiments se détériorent et ont besoin de réparations urgentes. Je vous en supplie, seigneur et ami, venez-moi en aide, si vous le pouvez cependant sans trop vous surcharger <sup>1</sup>. » Un païen se fût vraiment bien inquiété de venir au secours d'un évêque catholique, en lui cédant à titre gratuit une maison à Milan! Cependant Boèce répond immédiatement qu'il consent à cette requête. « Vous m'avez promis, lui écrit de nouveau Ennodius, de me céder généreusement la

<sup>1</sup> *Crebras super domo quam poposci, litteras destinavi. Si possibile est cupita tribui, jam referte, quia omnia aedificia ejus sub negligentia consenescent. Domine mi, salutationis obsequia dependens, rogo ut vos adjuvetis sine vestro dispendio supplicentem.* (Ennod., *Epist.* xxxi, lib. VIII; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 143.)

maison que je vous ai demandée. J'étais donc fier de mon double succès : la générosité d'un homme aussi parfait que vous rehaussait votre gloire, et je vous enrichissais, s'il est possible, en vous procurant l'occasion d'un sacrifice de charité. Mais je suis au désespoir des retards qui surgissent. Je ne peux les attribuer qu'à mes péchés. Voici que je reçois la visite de votre intendant, et il m'assure n'avoir pas encore entre les mains l'ordre de me mettre en possession. Je vous en prie, illustre seigneur et ami, bien que je ne doute nullement de votre parole, ajoutez à la grâce du bienfait celle d'une prompte réalisation. Je vous tends la main, pour recevoir de vous l'étrenne de votre consulat<sup>1</sup>. » Si c'est là le langage qu'un évêque catholique pouvait tenir à un païen, toutes les notions de la vraisemblance historique sont bouleversées : il faudra dire qu'entre Ennodius et Boèce il se jouait une comédie à laquelle nous ne comprenons rien. Quoi qu'il en soit, la maison de Milan fut accordée aux prières de l'évêque de Pavie, et les relations des deux correspondants ne prirent que plus d'intimité. Boèce se plaignait de ne recevoir pas assez fréquemment de lettres d'Ennodius. « Je vous rends grâces, lui répondait celui-ci, de m'inviter à me montrer plus assidu dans le commerce de notre amitié. Cela m'a valu de vous une véritable fleur épistolaire. Mais, si vous aviez ainsi que moi conscience de ma fidélité, vous ne mettriez pas en doute un sentiment qui est de ma part aussi ferme que la constance même. Je crains seulement que vous ne preniez exemple sur ma négligence, et qu'en reprochant sa tiédeur à celui qui vous aime tant, vous ne laissiez refroidir vous-même votre amitié pour lui<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Promiseratis domum quam poposceram non negandam. Geminis elevatus successibus incedebam : si et opinio perfecti astipulatione, et census locupletissimi crevissent impendio. Sed detestor moram, quam sterilia quidem peccata mea pepererunt. Nam et homo culminis vestri quem præstolabar advenit : et nihil sibi mandatum esse, quod desideriiis meis prodesse potest, asseruit.... Absit a conscientia mea de vestra claritate diffidere. Sed.... præstationi vestræ genium dono celeritatis infundite. Domine mi, cultum salutationis impertiens, preces adjicio ut consularem sportulam cum responso præfatæ petitionis accipiam. (Ennod., Epist. xxxvii, lib. VIII.)*

<sup>2</sup> *Gratias ago quod me ad amicitiae custodiam paginæ tuæ flore compellis. Sed*

Les trois  
sœurs sainte  
Galla, sainte  
Proba et  
Rusticiana,  
seconde  
femme de  
Boèce.

34. Les rapports entre Ennodius et Boèce s'étaient noués, ainsi qu'on l'a vu, par l'intermédiaire de la famille de ce dernier. A l'époque du schisme de l'antipape Laurent, Ennodius encore simple diacre habitait Rome. Boèce aurait pu le connaître alors; mais, suivant la judicieuse remarque de M. du Roure, Boèce, mari d'Elpis et gendre du fameux Festus Niger, devait se trouver dans le camp opposé, sans aucune communication avec les partisans du pontife légitime, au nombre desquels Ennodius tenait un rang si considérable. Il n'en fut plus de même lorsque Boèce, par son second mariage avec la fille du patrice Symmaque, entra dans une famille qui partageait toutes les sympathies d'Ennodius pour la cause du pape véritable <sup>1</sup>. Il importe de connaître ce qu'était la maison de Symmaque, pour nous faire l'idée du milieu dans lequel le préte ndu philosophe païen de la critique moderne avait voulu fixer ses affections et sa vie. Rusticiana, l'épouse de Boèce, avait deux sœurs, Galla et Proba, qui toutes deux ont eu leur nom inscrit au catalogue des saints. « A l'époque de Théodoric, roi des Goths, dit saint Grégoire le Grand, une fille du consul et patrice Symmaque, la noble et jeune Galla, fut

*si fidei meæ esses conscius, dubitationem de rebus constantibus non haberes. Timeo ne ambiguitatem quam credis exhibeas; et dum amantis teporem metuis, in affectionem frigescas.* (Ennod., *Epist.* xxxvi, lib. VIII.)

<sup>1</sup> Nous devons rendre ici hommage au talent et à l'impartialité de M. du Roure. Son *Histoire de Théodoric*, au jugement de tous les érudits, est la meilleure qui ait jamais été écrite sur ce sujet. M. du Roure se montre aussi convaincu que nous du christianisme de Boèce. (Cf. *Hist. de Théodor.*, tom. I, pag. 409.) Voici ses paroles : « Faustus, avec le plus grand nombre des sénateurs, maintenait le choix régulièrement fait du pape légitime; le reste, y compris peut-être Boèce, qui avait épousé Elpis, fille de Festus, s'était déclaré pour l'archiprêtre Laurent. Au surplus, s'il en fut ainsi de Boèce alors, il n'en faudrait rien conclure contre sa vive orthodoxie dès cette époque; c'est qu'il aurait été abusé, ainsi que plusieurs pieux personnages le furent, entre lesquels on doit mettre au premier rang le vertueux diacre Paschase, qui demeura fidèle à Laurent jusqu'à la mort. On retrouvera bientôt le grand ministre Boèce parmi les plus ardents catholiques, lorsque, veuf de sa première épouse tant aimée, il ne laissera pas, dans l'intérêt de sa race illustre, de contracter une nouvelle alliance avec une des trois filles du patrice Symmaque, l'infortunée Rusticienne, parente de Cassiodore. »

mariée à la fleur de l'âge à un époux digne d'elle. Dans l'espace d'un an, elle eut la douleur de le perdre et demeura veuve. Son rang si élevé dans le monde, sa fortune, sa jeunesse, tout l'invitait à contracter une nouvelle alliance; il ne manquait pas de gens empressés à l'y déterminer. Les médecins eux-mêmes intervinrent, avec les injonctions de leur prétendue science. Mais rien ne put ébranler la résolution de Galla. Les secondes noces qu'elle se préparait dans sa pensée étaient celles qui se contractent avec Dieu. On les commence dans le deuil, mais elles aboutissent à la joie éternelle, tandis que les unions de ce monde commencent par la joie et finissent dans les larmes <sup>1</sup>. » — Rome tout entière fut attentive à la lutte qui s'engageait entre Dieu et le monde dans l'âme de l'illustre veuve. Déjà sa sœur Proba, la plus jeune des filles de Symmaque, avait solennellement pris le voile des vierges. On se demandait si l'aînée suivrait l'exemple de la cadette, si de trois sœurs, les plus nobles et les plus riches héritières de l'Italie, une seule, l'épouse de Boèce, continuerait à porter dans le siècle le poids d'une fortune et d'un nom également considérables. Saint Fulgence, alors exilé en Sardaigne, écrivit à Galla une lettre que nous avons encore, et qui ne fut certainement pas sans influence sur le résultat définitif. Voici quelques passages de cette lettre : « A l'illustre dame, sa fille en Jésus-Christ, la vénérable Galla, Fulgentius, serviteur des serviteurs du Christ, salut dans le Seigneur. — Le diacre que j'avais envoyé à Rome, m'apporte à la fois la nouvelle de la mort de votre époux, et la résolution sainte que vous a inspirée celui qui « est la voie, la vérité et la vie <sup>2</sup>, » le Dieu qui ménage à ses fidèles les dons de la béatitude infinie au prix de douleurs momentanées, les attirant de la terre au ciel par la disposition de sa paternelle bonté. Ce n'est pas en vain que « dans ses jugements incompréhensibles et ses voies impénétrables <sup>3</sup> » le Seigneur a rappelé si promptement de son pèlerinage terrestre à la patrie des cieux ce modèle des époux dont

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. IV, cap. XIII; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 340. — <sup>2</sup> *Joan.*, XIV, 6. — <sup>3</sup> *Rom.*, XI, 33.

la religion était sincère et pure, le cœur vraiment humble, les mœurs si douces, les œuvres miséricordieuses, la vie une innocence presque immaculée. Dieu l'a rappelé à la fleur de son âge pour le faire triompher avec le Christ, pour vous établir vous-même dans la condition de ne songer plus ici-bas qu'aux choses du ciel, pour que, suivant l'expression de l'Apôtre, « vous soyez sainte de corps et d'esprit <sup>1</sup>. » Croyez donc sans hésitation à la parole du Seigneur, fondez sur ses promesses une espérance pleine d'amour, afin que vous puissiez accomplir le bien qui vous est ordonné. L'Apôtre vous apprend, au nom de Dieu même, les sentiments que vous devez avoir au sujet de la mort de votre époux. « Nous ne voulons pas, frères, vous laisser ignorer la vérité sur les fidèles endormis dans la paix, de peur que vous ne succombiez à la douleur, comme ceux qui n'ont pas d'espérance. La même foi qui nous montre Jésus-Christ ressuscité d'entre les morts, nous enseigne que Dieu appelle au royaume du Christ ceux qui sont endormis dans l'amour de son nom <sup>2</sup>. » Ne vous laissez donc pas entraîner à une affliction qui dépasserait les bornes prescrites à la foi chrétienne. Vous n'avez point perdu votre époux, il vous a devancée au ciel ; sa jeunesse n'a pas été prématurément flétrie, elle fleurit au contraire dans les jardins de l'éternité. « Consummé dans le bien, il a fourni en peu d'années une longue carrière. Son âme était agréable à Dieu ; voilà pourquoi le Seigneur s'est hâté de la soustraire du milieu de l'iniquité <sup>3</sup>. » L'Écriture ne pouvait mieux nous apprendre que la perfection du chrétien ne se mesure pas à la durée de la vie. Pour savoir ce que vaut devant Dieu l'âme d'un défunt, il ne faut pas compter le nombre de ses années, mais considérer la manière dont il a vécu. Si longue que soit une vie mauvaise, elle ne fait que multiplier les fautes du pécheur et aggraver la peine qui l'attend. Si courte que puisse être la vie d'un juste, elle n'en conquiert pas moins la gloire immortelle. Ne vous affligez donc pas de ce qu'il vous a précédée de quelques jours. Songez seulement à achever votre vie mortelle de

<sup>1</sup> I Cor., VII, 34. — <sup>2</sup> I Thess., IV, 13-14. — <sup>3</sup> Sap., IV, 13, 14.

façon à le rejoindre dans l'éternelle vie <sup>1</sup>. » Fulgence exhorte ensuite la noble veuve à renoncer à tout autre mariage, pour se consacrer désormais uniquement au Seigneur. Il ne lui dissimule pas les pénibles devoirs de la vocation religieuse, le détachement absolu, le renoncement à soi-même, la profession de la pauvreté, la pratique des œuvres de miséricorde. Quand il arrive aux mortifications corporelles, il s'exprime ainsi : « Je ne m'étendrai pas longuement sur les préceptes relatifs au jeûne et à la prière. Si Dieu le permet, j'ai l'intention de traiter ce point d'une manière spéciale, ainsi que je l'ai promis dans une précédente lettre <sup>2</sup> à votre sœur Proba, cette illustre servante de Jésus-Christ, que dans ces derniers temps la providence du Seigneur a donnée à la ville de Rome pour être un modèle accompli de virginale humilité. Son exemple vous touche de trop près pour que vous ne songiez pas à l'imiter. Fille de trois générations de consuls, élevée au sein d'un luxe presque royal, son humilité et son obéissance sont telles qu'on ne s'aperçoit plus qu'elle ait jamais eu le droit de commander, tant elle est ingénieuse à se chercher elle-même des supérieurs qui lui commandent. Le Dieu à qui elle a consacré la virginité de son corps et de son cœur, avait daigné revêtir lui-même la forme d'esclave pour accomplir notre rédemption. A l'exemple de ce divin Maître, Proba s'est faite la servante de tous, afin d'être admise avec le groupe des vierges sages dans les tabernacles éternels. A quel degré ne pousse-t-elle point la mortification des sens, la charité pour les pauvres, la modestie, la piété, la ferveur dans la prière? Vous la voyez chaque jour, et ce spectacle en dit plus à votre cœur que ne pourraient faire toutes mes paroles. Voilà le miroir spirituel que je vous propose, et l'exemple domestique de la perfection que vous devez atteindre <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> S. Fulgent., *Ad Gall. vid., Epist.* 11; *Patr. lat.*, tom. LXV, col. 311-313. —

<sup>2</sup> Nous avons encore cette lettre de saint Fulgence, *De virginitate atque humilitate*; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 324-339.

<sup>3</sup> S. Fulgent., *Epist.* 11; *ibid.*, col. 320, 321.

L'image  
miraculeuse  
dite *Sanctæ  
Mariæ in  
porticu*. Mort  
de sainte  
Galla.

35. Les conseils de saint Fulgence devaient triompher, à la suite d'un événement miraculeux qui eut un retentissement immense. « La charitable veuve, disent ses actes, avait coutume chaque jour de faire asseoir douze pauvres à sa table. Elle pratiquait cette œuvre pieuse en mémoire de Jésus-Christ et des apôtres, que la vierge Marie servait elle-même. Or, un jour que toute sa famille réunie près d'elle prenait part avec douze indigents à ce repas hospitalier, on vit apparaître sur le buffet de la salle une image resplendissante de lumière, représentant la vierge Marie portant dans ses bras l'enfant Jésus. Le vénérable pontife Jean, informé du prodige, vint le contempler de ses yeux. Toute la ville de Rome en fut témoin. L'image se conserve encore aujourd'hui dans le palais de Galla, transformé en une basilique qui porte le nom de *Sancta Maria in porticu* <sup>1</sup>. » — Après cet éclatant témoignage de la faveur divine, Galla n'hésita plus. « Elle déposa les parures et les ornements du siècle, dit saint Grégoire le Grand, pour se consacrer au service du Seigneur, dans un monastère voisin de la basilique du bienheureux Pierre apôtre. Elle y vécut de longues années avec une admirable simplicité de cœur, dans une oraison continuelle et la pratique d'une charité inépuisable. Quand l'heure fut venue où le Dieu tout-puissant qu'elle avait si héroïquement servi, voulut lui donner la récompense de ses longs travaux, elle fut atteinte d'un cancer au sein. Une nuit, durant la fatigante insomnie que lui causaient ses souffrances, le bienheureux apôtre Pierre lui apparut. Loin de l'effrayer, cette vision la transporta d'une joie sainte; elle dit à l'Apôtre : Quoi, seigneur, serait-il vrai? Est-ce que mes péchés me sont remis? — Avec un doux sourire, et en inclinant la tête en signe d'assentiment, Pierre lui répondit : Vos péchés vous sont remis. Venez maintenant. — Galla se rappelant alors une religieuse de son monastère, nommée *Benedicta*, liée avec elle d'une affection sainte, reprit : Seigneur, je vous prie, obtenez que *Benedicta* monte avec nous au ciel. — Non, ce n'est pas elle qui doit vous accompagner : elle vous rejoindra dans trente jours. — Puis il lui nomma

<sup>1</sup> Bolland., *Act. S. Gallæ*, 5 octob., pag. 156.

une autre malade qui était appelée à partager immédiatement sa couronne. Or Galla et cette religieuse expirèrent en effet à la même heure. Trente jours après, Benedicta montait également au ciel <sup>1</sup>. »

36. Telle était la famille du patrice Symmaque, telles étaient les belles-sœurs de Boèce. Comprend-on ce qu'eût fait un païen dans un milieu si fervent, si religieux, si catholique, si saint? La critique moderne aura beau multiplier les dénégations; il lui est impossible de supprimer un ensemble vraiment formidable de témoignages contemporains, de monuments, de lettres, de traditions confirmant tous le christianisme de Boèce. Alcuin avait rangé les écrits de Boèce parmi ceux des Pères de l'Église, dans sa bibliothèque d'York. Il cite les opuscules théologiques de Boèce dans son traité de la *Procession du Saint-Esprit*, et l'appelle « un homme érudit dans les sciences divines et philosophiques <sup>2</sup>. » L'on peut supposer sans présomption, que les ouvrages de Boèce avaient été importés dans la Grande Bretagne, soit à l'avènement du moine Théodore sur le siège archiépiscopal de Cantorbéry, soit à la suite des différents voyages du vénérable Benoit Biscop à Rome, « d'où il rapporta chaque fois un grand nombre de livres pour la bibliothèque de l'école fondée par Théodore <sup>3</sup>. » Ceci se passait un siècle et demi tout au plus après la mort de Boèce, et chacun conviendra que cet espace de temps n'avait pu suffire à effacer de la mémoire des hommes un souvenir traditionnel qui se rattachait au fait important du supplice de Boèce, souvenir si profondément gravé dans le cœur des habitants d'Italie <sup>4</sup>. Comme surabondance de preuves, nous pourrions citer encore les textes précis de la

Témoignages  
de saint  
Isidore de  
Séville et des  
actes de saint  
Placide en  
faveur du  
christianisme  
de Boèce.

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. IV, cap. XIII; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 341. Sainte Galla est honorée le 5 octobre, et Proba, sa sœur, vulgairement connue sous le nom de sainte Preuve, le 5 septembre.

<sup>2</sup> *Boethius quoque vir in divinis necnon et in philosophicis voluminibus eruditus.* (Alcuin., *De process. S. Spirit.*; *Patr. lat.*, tom. CI, col. 76. *Poem. de Pontif. Eborac.*; *ibid.*, col. 843.)

<sup>3</sup> Stolberg, *Vie d'Alfred le Grand*, pag. 133. — <sup>4</sup> Toussaint, *De la philosophie de Boèce*, Louvain, 1848, pag. 22.

*Chronique* d'Adon <sup>1</sup>, de l'*Histoire des Francs* par Aimoin <sup>2</sup>, d'Hincmar de Reims <sup>3</sup>. Mais pour nous tenir strictement dans les limites chronologiques posées par la critique moderne elle-même, il suffira de répondre à l'objection tirée du prétendu silence gardé par Isidore de Séville sur Boèce, dans son *Catalogue des écrivains ecclésiastiques*. Tout le monde sait que nous n'avons plus la collection complète des ouvrages d'Isidore de Séville. Un grand nombre de ceux qu'il a composés ou sont perdus entièrement, ou ne nous sont parvenus que mutilés. Les divers éditeurs de l'illustre évêque ont tous pris soin d'en faire la remarque. Son *Catalogue des écrivains ecclésiastiques* entre autres n'est point complet. Mais il nous en reste un abrégé authentique résumé par Honorius évêque d'Autun, vers l'an 1100, à l'époque où les œuvres de saint Isidore de Séville étaient encore intactes. Or, voici comment s'exprime Honorius d'Autun, dans son III<sup>e</sup> livre des *Ecrivains ecclésiastiques* « tiré, dit-il, de l'ouvrage d'Isidore, *ex Isidoro sublectus*. » — « Le patrice et consul Boèce a écrit un livre de la *Trinité*, un autre de la *Consolation philosophique*. Il a traduit du grec en latin divers traités sur l'arithmétique, la musique, la géométrie, l'astronomie, et exposé les règles de la dialectique. Il fut mis à mort par Théodoric, roi des Goths <sup>4</sup>. » Le silence d'Isidore de Séville est donc une supposition toute gratuite de la critique moderne. Mais ce n'est pas tout. Un témoignage contemporain de Boèce, étranger à toutes les préoccupations politiques, sans connivence possible ni avec les goths de Théodoric, ni avec les grecs de Justin le Vieux, une légende du désert, les actes de saint Placide, disciple de saint Benoît, disent formellement que Boèce était l'un des hôtes habituels

<sup>1</sup> *Symmachum et Boetium consulares viros pro catholica pietate Theodoricus occidit.* (Adon., *Chronic.*, ad ann. 519; *Patr. lat.*, tom. CXXIII, col. 107.)

<sup>2</sup> *Boetius quam disertus fuerit in litteris sæcularibus, quamque fuerit catholicus ex ejus comprobatur codicibus.* (Aimoin, *De gest. franc.*, lib. II, cap. I; *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 661.)

<sup>3</sup> *Boetius catholicus et sapientiæ ac scientiæ multæ philosophus.* (Hincmar, *Op. omnia*, Paris, 1645, tom. II, pag. 60.)

<sup>4</sup> Honor. Augustod., *De script. eccles.*, lib. III, cap. xxii; *Patr. lat.*, tom. CLXXII, col. 224.

du patriarche des moines d'Occident, et qu'en apprenant le départ de ce dernier pour le Mont-Cassin, le prétendu païen de la critique moderne s'empressa d'accourir à ce nouveau séjour de saint Benoit <sup>1</sup>. Tous ces faits constituent une certitude historique. M. du Roure l'avait franchement reconnu : les nouveaux Bollandistes d'accord avec leurs aînés, déclarent qu'on ne saurait désormais élever sérieusement un doute sur ce point <sup>2</sup>.

37. Le lecteur nous pardonnera d'y avoir tant insisté. La tradition ecclésiastique est chose trop sérieuse, surtout lorsqu'elle intéresse le culte public rendu à un saint, pour que nous puissions l'abandonner sans défense aux attaques des démolisseurs modernes. Le temps vient, et il est déjà venu où l'on comprendra que l'Église catholique, la gardienne des traditions, n'est point une dépositaire infidèle. Ajoutons d'ailleurs que nulle figure de l'histoire ne se prêtait moins que celle de Boèce à une confusion de nom et à une erreur posthume. En effet, la célébrité dont jouissait ce grand homme de son vivant, ne fut rien en comparaison de l'influence qu'il a exercée après sa mort. On peut dire qu'il fut réellement le père de la théologie scolastique, et ses traductions d'Aris-

Liste des  
œuvres pro-  
fanées de  
Boèce.

<sup>1</sup> Bolland., *Act. S. Placid.*, 5 octob. Qu'on nous permette à ce propos de citer encore M. du Roure. « C'est à Subiaco, nous ne le conjecturons pas sans motifs, dit-il, que Boèce venait s'inspirer pour la composition des écrits qu'il dirigeait contre l'arianisme. » (*Hist. de Théodoric*, tom. II, pag. 99.) M. du Roure, dans toute cette partie de son ouvrage, montre une érudition véritable. Il avoue d'ailleurs qu'il a puisé ses renseignements à une source trop dédaignée par la critique moderne. « Nous avons, dit-il, tiré plus d'un secours de la *Vie de Boèce*, par D. Gervaise, Paris, 1715, in-12, ouvrage qui ne nous paraît pas avoir été estimé à sa juste valeur. » (*Histoire de Théodoric*, pag. 106, note.) L'ouvrage de Gervaise n'est malheureusement pas accompagné de notes et de renvois aux sources. Il en résulte que c'est un travail gigantesque que de reconstruire les pièces justificatives absentes. Nous l'avons essayé dans une certaine mesure et nous déclarons que toutes les assertions de Gervaise sur lesquelles nous avons cherché à établir un contrôle se sont trouvées rigoureusement justifiées. Un travail *ex professo* sur cette matière devrait tenter quelques-uns de nos érudits.

<sup>2</sup> Bolland., 23 oct. *Prætermis. in Boet.* Les nouveaux Bollandistes déclarent que le christianisme de Boèce ne saurait plus maintenant être contesté et ils renvoient à un ouvrage fort remarquable de Bossisio : *Memoria intorno alla santità di Boezio*. Pavia, in-4°, 1855.

tote régnèrent sur l'esprit humain pendant une période dix fois séculaire. Nous sommes loin cependant de posséder toutes les œuvres de Boèce. De ses ouvrages mentionnés par Cassiodore, il ne nous reste que l'*Arithmétique*, la *Géométrie d'Euclide*, la *Musique*, deux *Dialogues* et un *Commentaire sur Porphyre*, les *Catégories*, les *Prédicaments*, les *Analytiques*, les *Syllogismes*, les *Topiques* et la *Sophistique* d'Aristote <sup>1</sup>. Quant à la *Mécanique* d'Archimède, l'*Astronomie* de Ptolémée, les *Traductions* de Platon, elles sont perdues et c'est là un malheur irréparable. En revanche, nous avons encore de Boèce une *Rhétorique* et un *Commentaire sur les Topiques de Cicéron*, dont Cassiodore ne parle point. Boèce avait donc conçu le vaste projet de traduire en latin les chefs-d'œuvre philosophiques des plus grands génies de l'antiquité. Il se proposait de couronner ce travail gigantesque par une concordance systématique entre Platon et Aristote. Selon lui, ces deux génies n'étaient pas aussi opposés l'un à l'autre qu'on le croit généralement : au contraire, ils s'accordaient parfaitement dans le plus grand nombre des questions de haute philosophie <sup>2</sup>. La cruauté de Théodoric devait malheureusement empêcher la réalisation de ce programme, et priver la science d'un monument à jamais regrettable.

38. Toutefois, l'ensemble actuellement existant des œuvres purement philosophiques de Boèce suffit à établir péremptoirement l'authenticité des opuscules théologiques qui portent son nom. Ils sont au nombre de cinq. En voici le titre : 1° *De unitate Trinitatis* <sup>3</sup>; 2° *Utrum Pater et Filius et Spiritus Sanctus de divinitate substantialiter prædicentur* <sup>4</sup>; 3° *Quomodo substantiæ in eo quod sint, bonæ sint* <sup>5</sup>; 4° *Brevis fidei christianæ complexio* <sup>6</sup>; 5° *De persona et*

<sup>1</sup> Boet., *Oper.*; *Patr. lat.*, tom. LXIII, LXIV.

<sup>2</sup> *His peractis non equidem contempserim Aristoteles Platonisque sententias in unam quodammodo revocare concordiam, et in his eos non ut plerique credunt dissentire in omnibus, sed in plerisque quæ sunt in philosophia maxime consentire demonstrarem.* (Boet., *De interpret.*, lib. I, edit. Secund., pag. 318. Basileæ, 1570.) Cf. Tous-saint, *De la philosophie de Boèce*. Thèse présentée à l'univers. cath. de Louvain, 1848, pag. 82. — <sup>3</sup> Boet., *Opp.*; *Patr. lat.*, tom. LXIV, col. 1247-1256. —

<sup>4</sup> *Ibid.*, col. 1300-1302 — <sup>5</sup> *Ibid.*, col. 1311-1314. — <sup>6</sup> *Ibid.*, col. 1333-1338.

*duabus naturis* <sup>1</sup>. Le premier a neuf pages, le second deux, le troisième quatre, le quatrième cinq, et le dernier seize. Nous insistons sur ce détail pour répondre à l'objection de la critique moderne qui s'étonne que Cassiodore ne les ait pas inscrits dans la liste des ouvrages de Boèce. La raison d'un pareil silence est fort simple, c'est que les feuilles détachées auxquelles on a donné depuis le nom de *Traité théologique* de Boèce, n'étaient que de simples lettres adressées par l'illustre consul soit à son beau-père Symmaque soit au diacre Jean, son ami, devenu plus tard le pape Jean I. Cassiodore ne mentionne nulle part les *Epistolæ* de Boèce, ce qui ne signifiera pour personne que Boèce n'ait point écrit de lettres. Or, ce que nous appelons aujourd'hui *Traité théologique* de Boèce, ne figurait de son temps que parmi ses lettres familières et ne se trouvait qu'aux mains de ceux à qui ces lettres avaient été adressées. Comment, par exemple, citer dans un catalogue des ouvrages d'un auteur célèbre une épître ainsi conçue : « Anicius Manlius Torquatus Severinus Boèce à Jean, diacre de l'Église romaine. Je cherche si l'on peut dire que le Père, le Fils, le Saint-Esprit sont substantiellement de la divinité, et si ce prédicament est correct. Il me semble que la voie à suivre pour arriver à la solution, est de remonter aux fondements mêmes de la foi, qui renferment manifestement les principes de toute vérité dogmatique. Si je demande : Le Père est-il substance? on répond : Oui. Même question et même réponse pour le Fils et le Saint-Esprit. Or, en procédant par synthèse, je trouve que le Père, le Fils et l'Esprit-Saint ne sont pas plusieurs, mais une seule substance. Donc, la substance des trois personnes est une ; elle ne peut être en aucune façon ni séparée, ni disjointe : elle n'est pas formée d'une réunion de parties juxtaposées, elle est une *simpliciter*. Donc tous les prédicaments propres à la substance divine doivent être communs aux trois personnes. Mais pour discerner les prédicaments propres à la substance de la divinité, il faudra examiner quels sont ceux qui peuvent s'appliquer aux trois personnes prises collectivement. Ainsi, comme le Père est Dieu, le Fils est

<sup>1</sup> Boet., *Opp.*; *Patr., lat.*, tom. LXIV, col. 1338-1354.

Dieu, le Saint-Esprit est Dieu, il en résulte que le nom de Dieu est un prédicament propre à la substance divine. Je raisonnerai de même pour les autres attributs : vérité, bonté, incommutabilité, justice. Il en sera autrement pour les termes qui conviennent séparément à chacune des trois personnes, mais ne peuvent s'appliquer substantiellement à toutes les trois ensemble. Car celui qui est le Père ne transmet ce vocable ni au Fils, ni à l'Esprit-Saint. Ce nom n'est donc point propre à la substance. Les vocables Père, Fils, Saint-Esprit, n'appartiennent point à la divinité *substantialiter*, mais seulement *ad aliquid*. Dites-moi, je vous prie, ce que vous pensez de cette théorie et si vous la trouvez conforme à la rectitude de la foi. S'il vous survient quelques objections, considérez-les mûrement, en vous pénétrant des principes philosophiques que j'expose; aidez-moi à concilier la raison et la foi <sup>1</sup>. »

Lettres  
de Boèce De  
Trinitate et  
De duabus  
naturis in  
Christo.

39. Telle est cette lettre de Boèce au diacre Jean. Evidemment ce n'est point ici un ouvrage, au sens propre du mot, mais une simple lettre, une consultation d'un ami à un ami. Elle forme pourtant le second des traités théologiques de Boèce. Il en est de même du premier qui porte pour titre : « Comment la Trinité est un seul Dieu et non trois dieux. » En voici le début : « Anicius Manlius Torquatus Severinus Boèce à Quintus Aurelius Memmius Symmaque, homme clarissime, ex-consul et patrice, son beau-père. — J'ai longtemps médité sur cette question. Maintenant que, dans la mesure de ma faible intelligence éclairée par les lumières de la foi, j'ai pu formuler une réponse en termes philosophiques courts et précis, je vous l'adresse avec plus d'empressement de connaître le jugement que vous en porterez, que de confiance dans ma découverte. La difficulté de la matière est grande. Mais je n'ai point travaillé pour le public, c'est à vous seul et à quelques rares amis que je destine ces pages. En ce temps, d'ailleurs, on n'aime point à voir creuser ce sujet divin <sup>2</sup>. Vous me direz

<sup>1</sup> Boet., *Utrum Pater et Filius et Spir. Sanct. de Divinitate substantialiter prædicentur*; *Patr. lat.*, tom. LXIV, col. 1301.

<sup>2</sup> Cette phrase de Boèce fait allusion à l'arianisme officiel du roi Théodoric.

cependant si vous trouvez que j'ai bien résumé, dans la concision du langage dialectique, la doctrine que j'ai puisée dans les récits du bienheureux Augustin <sup>1</sup>. » Après ce prologue, Boèce traite la question d'après les formules syllogistiques empruntées, comme dans la lettre précédente, à la dialectique d'Aristote. Même procédé pour une autre consultation sur la question des deux natures en Jésus-Christ. « Anicius Manlius Torquatus Severinus Boèce à Jean, diacre de l'Église romaine. — Je vous ai vainement attendu hier pour vous entretenir de la question qui s'est agitée dans le synode. Vous avez été retenu par vos occupations : de mon côté, les affaires de l'État me prendront demain toute la journée. Je vous écris donc à la hâte les pensées qui me sont venues sur ce sujet. Vous vous rappelez qu'on a donné lecture d'une lettre dans laquelle les eutychéens d'Orient reconnaissent que le Christ est *de* deux natures, mais non *en* deux natures. Les catholiques ne font pas difficulté d'admettre ces deux propositions, et les croient également vraies. Cette nouvelle subtilité me frappa, et je cherchais dans ma pensée quelle pouvait être la différence entre ces deux conjonctions. Cela me paraissait devoir être le nœud de la difficulté, puisque l'auteur de la lettre, un évêque, y insistait avec tant d'énergie. Tous les membres de l'assemblée protestaient qu'il n'y avait là aucune difficulté ; on parlait beaucoup, mais au milieu de tant de paroles rien ne me paraissait décisif. Les arguments proposés étaient loin de me satisfaire, mais je n'avais pas la présomption de traiter une matière que je n'entendais pas. Je gardai le silence, et j'avoue que le verbiage stérile des orateurs me pesait. Cependant, je réussis à m'absorber dans mes réflexions, et, me dégageant de tout le bruit extérieur qui frappait mes oreilles, je méditai sérieusement sur la question. Enfin le jour se fit dans mon âme, je crus apercevoir clairement la vérité dégagée de tous les nuages de l'erreur eutychéenne. Vous allez en juger vous-même par l'exposé que je vous adresse. Si vous le trouvez irréprochable, gardez-le avec mes autres lettres dont vous

Dans la bouche d'un évêque, tel que le Boethus inconnu de la critique moderne, elle n'aurait aucun sens.

<sup>1</sup> Boet., *De Trinit.*; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1249.

faites collection. Sinon, renvoyez-le moi avec les additions, retranchements ou corrections que vous jugerez nécessaires, et je le réviserai <sup>1</sup>. » Boèce entrait ensuite dans le vif de la question; il commençait par définir selon la méthode aristotélicienne les termes de nature et de personne; il caractérisait la différence entre l'un et l'autre, se référant aux ouvrages du philosophe de Stagyre et à la traduction latine qu'il en avait donnée lui-même. Enfin, après avoir démontré contre Nestorius l'unité de personne en Jésus-Christ, et contre Eutychès la distinction des deux natures dans le Verbe incarné, il ajoutait : « Reste maintenant à démontrer que, selon la doctrine catholique, on peut soutenir également que le Christ est *de* et *en* deux natures. Etre de deux natures peut se dire en deux sens, le premier quand nous parlons d'un composé produit par le mélange de deux substances; ainsi l'hydromel, composé de miel et d'eau. Mais dans ce premier sens, les deux substances mélangées se confondent, et ni l'une ni l'autre ne conserve son identité propre. Or, c'est dans ce sens qu'Eutychès entend que le Christ est *de* deux natures. Mais il y a un autre sens qui s'applique aux composés produits de deux substances, sans que les substances soient confondues; par exemple, nous disons tous les jours une couronne de diamants et d'or. Ici l'or ne se confond point avec les pierreries, ni réciproquement; chacune des deux substances conserve son identité dans le produit composé de l'une et de l'autre. Or, comme la foi catholique nous apprend que les deux natures subsistent intègres et parfaites dans la personne du Christ, il est évident qu'on peut dire, selon la seconde signification indiquée, que le Christ est *de* deux natures aussi bien que *en* deux natures <sup>2</sup>. »

40. Ces exemples suffiront pour donner au lecteur l'idée du procédé dialectique de Boèce, dans sa correspondance relative aux discussions ariennes et eutychéennes, si vivement agitées de son temps. Pour tout homme de bonne foi, il ne saurait être douteux

<sup>1</sup> Boet., *De personâ et duabus naturis, proœmium*; *Patr. lat.*, tom. LXIV, col. 1341.

<sup>2</sup> Boet., *De personâ et duabus naturis*, cap. VII; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1351.

que Boèce employait des formules avant lui inusitées en théologie, et que pour la première fois il appliquait aux démonstrations du dogme chrétien les règles aristotéliennes du raisonnement. Depuis Tertullien jusqu'à saint Fulgence, nous n'avons jusqu'ici rencontré dans aucun des pères de l'Église, pas même dans les œuvres de saint Augustin, un exemple de cette argumentation péripatéticienne. Or, il est incontestable que Boèce fut le premier qui ait apporté à Rome la dialectique d'Aristote. En sorte que, si Boèce n'est pas l'auteur des pages chrétiennes qu'on vient de lire, il faut supposer qu'elles se sont écrites seules, car à l'époque de Boèce il n'y avait pas en Occident d'autre homme capable de transporter ainsi le langage philosophique dans les discussions de la foi. Cette induction qui suppose, pour apparaître dans toute sa netteté, une étude quelque peu approfondie des œuvres et du style de Boèce, pourrait ne point sembler au lecteur aussi décisive qu'elle l'est à nos yeux. Nous ajouterons donc une autre preuve matérielle : c'est que tous les manuscrits qui nous ont conservé ces opuscules de Boèce, je dis tous, sans exception aucune, portent pour nom d'auteur *Anicius-Manlius-Torquatus-Severinus-Boetius*. Tous portent les suscriptions à Symmaque, beau-père de Boèce, ou à son ami, le diacre de l'église romaine, Jean. Tous enfin, dans le corps même de la lettre, relatent des faits qui ne peuvent convenir qu'à Boèce et à ses deux correspondants. La critique moderne a bien senti qu'il y avait là une présomption fort grave contre sa thèse. M. Ch. Jourdain croit éluder l'objection en insinuant qu'après tout son évêque africain, le Boethus inconnu auquel il voudrait faire honneur des pages qu'on vient de lire, aurait pu se familiariser avec les procédés d'Aristote et les appliquer le premier à la théologie chrétienne. Mais, dans ce cas, son Boethus ne serait pas un inconnu, car c'est précisément la conquête de la dialectique grecque au profit du génie latin qui a fait de son vivant la gloire de Boèce ; c'est l'application de cette dialectique à la théologie qui lui a valu, après sa mort, dix siècles de règne incontesté dans les écoles du moyen âge. Et pour achever de réduire au néant une hypothèse toute chimérique, comment Boethus, un évêque africain,

eût-il pu écrire au patrice Symmaque une lettre où il le nommait son beau-père? Est-ce que le Boethus africain, l'évêque exilé de la critique moderne, avait épousé avant d'entrer dans les ordres une fille de Symmaque? Mais Symmaque n'eut que trois filles, Rusticiana, épouse de Boèce, sainte Galla et sainte Proba dont nous avons raconté l'histoire. A quel titre donc le Boethus inconnu aurait-il pu se dire gendre de l'illustrissime consul Symmaque? Il faut en convenir, Boèce fut chrétien <sup>1</sup>.

41. « Mais alors, demandent les critiques, pourquoi dans sa prison de Pavie, écrivant ou dictant les pages de son immortelle *Consolation philosophique*, n'a-t-il pas une seule fois prononcé le nom du Verbe incarné? Il allait mourir, et de quelle mort! Les supplices réservés aux premiers martyrs attendaient le philosophe, le patrice, l'ex-consul chrétien du VI<sup>e</sup> siècle, et cependant le nom de Jésus-Christ, son Sauveur, son Dieu, ne tombe pas une seule fois de ses lèvres! » — Il y a, dans cette prosopopée, une inexactitude de fait et une erreur de droit. Le fait est que Boèce n'était pas enfermé dans les quatre murs d'un cachot, au moment où il composait le *De*

<sup>1</sup> Pour ceux qui voudraient approfondir davantage encore l'intéressante question du christianisme de Boèce, nous reproduisons ici un passage de la thèse déjà citée plus haut. La critique allemande conteste l'authenticité des traités théologiques de Boèce à un autre point de vue. « Elle se demande avec étonnement comment Boèce pourrait être l'auteur de ces traités, vu que dans les ouvrages de logique il traduit l'ὄυσια d'Aristote par *substantia*, tandis que dans les traités théologiques οὐσία est traduit par *essentia*, οὐσιώσις par *subsistentia*, ὑποστάσις par *substantia*, et προσώπων par *persona*. (Boet., *De duab. nat.*, loc. cit., col. 1344.) N'est-il pas évident que l'auteur aurait abandonné la terminologie d'Aristote pour embrasser la terminologie des pères ecclésiastiques? A-t-il donc voulu faire jactance de ses connaissances dans les lettres grecques? Et on conclut de ces raisons et d'autres semblables que Boèce n'est pas l'auteur de ces traités théologiques. (Obbar., *Prolegom.*, cap. II, pag. XXVIII, XLVI.) Pour nous, nous déclarons qu'il nous est impossible de concevoir comment on peut tirer une telle conclusion de semblables prémisses. N'est-il pas évident que Boèce, parlant théologie, ne pouvait se servir que des termes théologiques? L'arianisme avait poussé si loin ses subtilités, les sectaires usaient de tant d'artifices pour dissimuler leurs sentiments hétérodoxes à l'aide de l'ambiguïté des termes, qu'il n'était pas nécessaire d'être l'esclave de la vanité et de l'orgueil pour se piquer de précision; il suffisait d'avoir l'amour de la vérité et le désir fort légitime d'être compris par le lecteur. » (Toussaint, *De la philos. de Boèce*, pag. 20.)

*Consolatione*<sup>1</sup>. Il ne croyait pas non plus à l'imminence de son supplice. Le vaste sujet de composition qu'il s'était tracé en est la preuve. Rien ne pouvait lui faire supposer que Théodoric, après trente années d'un règne si grand par la justice, la clémence, la modération, dût souiller à ce point sa gloire. Un bannissement plus ou moins long, des persécutions dirigées contre sa famille, la confiscation de ses biens provoquée par l'avidité d'un Conigast, d'un Triguilla, d'un Opilio, ses accusateurs, telles étaient uniquement les perspectives qu'entrevoyait dans l'avenir l'exilé de Ticinum<sup>2</sup>. En droit, l'absence du nom du Christ dans la *Consolation philosophique* était nécessitée par le plan même que se proposait l'auteur et qu'il n'eut pas le temps de compléter. Ce n'est point ici une hypothèse gratuite, comme celles dont la critique moderne se montre si souvent prodigue. Les témoignages les plus formels de Boèce lui-même nous en fourniront bientôt la démonstration. L'exilé de Ticinum, condamné sans avoir été entendu, arraché à la tendresse de sa famille et de ses amis, au sénat qui le comptait avec Symmaque son beau-père pour l'un de ses plus illustres membres, à la ville de Rome, à ses études chéries, à sa bibliothèque où il aimait à discourir des choses

<sup>1</sup> Cette observation, historiquement fort juste, est de M. Judicis de Mirandol. Elle s'appuie sur ce texte formel de la *Consolation* : *Quam multos esse conjectas, qui sese cælo proximos arbitrentur, si de fortunæ tuæ reliquiis pars eis minima contingat! Hic ipse locus, quem tu exsilium vocas, incolentibus patria est.* « Combien de gens se croiraient ravis au ciel, s'il leur échéait une part, si mince fût-elle, des reliefs de ta fortune! Ce pays même, que tu appelles un lieu d'exil, pour ceux qui l'habitent est une patrie. » (*De Consolat.*, l. II, pros. IV; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 683.) « Tous les commentateurs, dit M. de Mirandol, représentent Boèce écrivant le livre de la *Consolation* entre les quatre murs d'un cachot. Le passage que nous venons de citer ne confirme pas cette tradition. Si Boèce, en effet, eût été incarcéré, la philosophie, son interlocutrice, eût-elle été bien venue à lui dire que la ville qu'il appelait un lieu d'exil était une patrie pour ceux qui l'habitaient? « Soit, n'eût pas manqué de répondre Boèce, mais ceux dont tu parles sont libres, et moi je suis dans les fers. » Il est donc très-vraisemblable qu'après sa condamnation il avait été relégué à Pavie, avec défense de s'éloigner de cette ville, et que dans les premiers temps du moins, la rigueur n'avait pas été portée plus loin à son égard. » (M. de Mirandol, *La Consolation*, notes, pag. 350.)

<sup>2</sup> Boet., *De consolat. philosoph.*, lib. I, pros. IV; *Patrol. lat.*, tom. LXIII, col. 617-622.

*divines et humaines*<sup>1</sup>, conçut l'idée de se présenter à ses contemporains et à la postérité tout entière comme un exemple des vicissitudes de la fortune. Il voulait ouvrir pour les malheureux, les opprimés de toutes les religions, de tous les siècles et de tous les pays, des sources de résignation et d'espérance. La φιλοσοφία, la sagesse, lui apparaît, comme plus tard Béatrix apparaîtra au poète de Florence. Elle commence avec lui un dialogue qui se poursuit en cinq livres, dans une prose entrecoupée symétriquement de pièces de vers résumant après chaque entretien les sentiments que la conversation a fait naître. La forme choisie par Boèce lui fut suggérée par le succès récent d'un traité didactique de Marcius Capella, intitulé : *Noces de Mercure et de la philologie*<sup>2</sup>, qui avait mis ce genre de composition à la mode. Boèce procède dans un ordre méthodique. Le premier livre de la *Consolation* est l'écho vibrant des plaintes amères arrachées aux malheureux par la comparaison de leur fortune passée avec l'infortune présente. Le second est l'exposé philosophique de ce qu'on nomme la fortune, c'est-à-dire inconstance, mobilité, dont nul n'a le droit de se plaindre, puisqu'en acceptant la bonne chacun doit s'attendre à rencontrer la mauvaise. Le troisième élève davantage la question et pose la définition vraie du bonheur, mot si souvent travesti par l'ignorance, les illusions, la vanité des hommes. Le quatrième établit que le bonheur véritable est uniquement le partage de la vertu : la Providence de Dieu y est opposée au *fatum* des anciens, et Boèce démontre qu'il n'y a point d'infortune pour l'homme vertueux. Le cinquième enfin est consacré à répondre aux objections tirées de ce qu'on appelle le hasard, à démontrer le dogme fondamental de la liberté humaine, et à concilier la notion de cette liberté avec la prescience divine. — Là s'arrête brusquement ce qui nous reste de la *Consolation phi-*

<sup>1</sup> *Hæccine est bibliotheca... in qua mecum sæpe residens de divinarum humanarumque rerum scientia disserebas?* (Boet., *De consol. philos.*, lib. I, pros. IV; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 615.)

<sup>2</sup> Marcius Minæus Felix Capella, écrivain latin, né à Madaure, en Afrique, vers l'an 470. Ses œuvres, le *Satiricon* et les *Noces de Mercure*, ont été éditées par Grotius, Leyde, 1559, et de nos jours par Kopp, Francfort, 1836, in-4°.

*losophique.* L'édifice est inachevé, Théodoric l'a décapité avec l'auteur.

42. Les divers échelons par lesquels la sagesse fait passer son interlocuteur devaient conduire graduellement celui-ci depuis la philosophie proprement dite, rationaliste ou païenne, jusqu'au terme de toute félicité, la foi, qui ouvre sous les pas des malheureux les régions d'un bonheur inamissible. « Maintenant que j'ai placé sous tes yeux l'idée du bonheur véritable, dit la sagesse, maintenant que tu connais en quoi il consiste, j'aurai, après avoir parcouru encore quelques préliminaires indispensables, à te montrer le chemin qui seul conduit au séjour du bonheur. Je devrai attacher des ailes à ton âme, afin qu'elle puisse planer dans les hauteurs. Secouant comme un fardeau inutile le chagrin et la douleur, sous ma conduite, par mes sentiers, sur mon char (*meis vehiculis*), tu rentreras sain et sauf dans la patrie. Quand je te montrerai cette patrie que tu cherches en ce moment comme une chose oubliée, tu t'écrieras : Oui, je m'en souviens, c'est bien elle, c'est la patrie de mon âme, c'est là que je fixerai mon séjour <sup>1</sup>. » Plus loin, la sagesse rappelle à son interlocuteur qu'il est temps de délaissier les questions purement philosophiques et d'aborder enfin le grand sujet tenu en réserve jusque-là. « Comme vous m'en aviez prévenu, dit l'interlocuteur, la question de la Providence est fort complexe et se lie à une foule d'autres. Je vous prie donc maintenant de m'expliquer si vous croyez que le hasard soit un mot vide de sens, ou, s'il y a réellement un hasard, en quoi il consiste. — J'ai hâte, répond la sagesse, de tenir l'engagement que j'ai pris avec toi, et de t'ouvrir

La Consolation philosophique est un ouvrage incomplet.

<sup>1</sup> *Et quoniam veræ formam beatitudinis me dudum monstrante vidisti, quo etiam sit agnovisti, decursis omnibus quæ prætermittere necessarium puto, viam tibi que te domum revehat ostendam. Pennas etiam tuæ menti, quibus se in altum tollere possit, affigam, ut, perturbatione depulsa, sospes in patriam, meo ductu, mea semita, meis vehiculis revertaris.*

*Huc te si reducem referat via,  
Quam nunc requiris immemor,  
Hæc, dices, memini, patria est mihi,  
Hinc ortus, hic sistam gradum.*

la route qui doit te ramener à la patrie. Les sujets que tu me proposes ont sans doute leur utilité ; mais je crains qu'ils ne nous détournent du but, et que, fatigué de ces ambages, tu ne puisses achever la carrière qui nous reste à parcourir. — Soyez sans inquiétude, reprend l'interlocuteur. Ce sera au contraire pour moi une allégresse sans égale de vous entendre développer des vérités dans lesquelles je fais consister mes plus chères délices. Quand vous aurez établi préalablement chaque point de la discussion sur des preuves irrécusables, vos conclusions n'en seront que plus évidentes. — J'y consens, répond la sagesse <sup>1</sup> ; » — et elle aborde immédiatement le problème de la conciliation du libre arbitre humain avec la prescience divine. Cette controverse termine le cinquième livre. Mais, hélas ! le temps devait manquer à Boèce, ainsi qu'il semblait le pressentir lui-même, pour aborder ultérieurement les grandes questions de la patrie des âmes, du chemin qui y conduit, des *vehicula* qui y transportent.

43. Évidemment donc Boèce réservait pour le couronnement de son œuvre philosophique la magnifique exposition du dogme chrétien. Mais, est-ce à dire que dans les cinq livres, seuls achevés, de la *Consolation*, il tienne le langage d'un païen, ou même simplement celui d'un philosophe rationaliste ? Au contraire, il s'exhale de chacune de ses pages un parfum évangélique qui révèle la foi du chrétien sous le manteau du philosophe. Si un mot emprunté aux Écritures tombe des lèvres de la sagesse, le cœur de Boèce palpète d'une joie sainte. « Crois-tu, dit la sagesse, que rien puisse s'opposer à la volonté de Dieu, notre souverain bien ? — Non, répond l'interlocuteur. — Il y a donc, reprend la sagesse, un

<sup>1</sup> *Quod dudum de Providentia quæstionem pluribus implicitam esse dixisti, re experior. Quæro enim an esse aliquid omnino, et quidnam esse casum arbitrere. Tum illa : Festino, inquit, debitum promissionis absolvere, viamque tibi qua patriam reveharis aperire. Hæc autem etsi perutilia cognitu, tamen a propositi nostri tramite paulisper aversa sunt. Verendumque est ne devitiis fatigatus ad emetiendum rectum iter sufficere non possis. Ne id, inquam, prorsus vereare. Nam quietis mihi loco fuerit ea quibus maxime delector agnoscere ; simul cum omne disputationis tuæ latus indubitata fide constitèrit, nihil de sequentibus ambigatur. Tum illa : Morem, inquit, geram tibi. (Boët., *De Consol.*, lib. V, pros. 1, loc. cit., col. 829.*

Dieu souverainement bon, qui par sa Providence dirige et dispose tout *fortiter et suaviter*<sup>1</sup>. — Oui, répond l'interlocuteur. Et je l'avoue, toutes les raisons que vous venez de m'en fournir, mé ravisent encore moins que ces dernières paroles que vous venez de citer<sup>2</sup>. » La critique moderne pourrait-elle nous expliquer comment, si Boèce eût été païen, ou simplement rationaliste, une citation d'un verset de nos Livres saints aurait suffi pour éveiller dans son âme une émotion pareille? Est-ce encore un païen ou un rationaliste qui aurait écrit les lignes suivantes : « Dites-moi, je vous prie, demande l'interlocuteur, ne réservez-vous pas des supplices à l'âme des méchants après la mort? — Oui, répond la sagesse, et de grands. Ils sont de deux sortes : les uns sont exercés avec toute la rigueur pénale ; les autres sont ordonnés par une clémence purgative. Mais ce n'est pas encore le moment de traiter ces questions<sup>3</sup>. » Enfin, est-ce un rationaliste ou un païen, qui, pour combattre la doctrine du fatalisme, aurait dit : « Si l'ordre établi dans le monde est fatal, si rien n'est laissé à l'initiative humaine, il faudra donc imputer nos crimes eux-mêmes à l'auteur de tout bien ! Que deviendront l'espérance et la prière ? Qu'espérer en effet, que demander, si tous les objets de nos vœux sont enchaînés à un ordre d'événements inflexibles ? Il faudra donc supprimer le seul commerce qui existe entre les hommes et Dieu, la prière et l'espérance. En effet, c'est au prix d'une juste humilité que nous méritons l'inestimable faveur de la grâce divine ; c'est là l'unique moyen pour les hommes de converser avec Dieu. Avant même qu'ils aient obtenu l'objet de leurs supplications, ils trouvent

<sup>1</sup> *Sap.*, VIII, 1.

<sup>2</sup> *Non est igitur aliquid quod summo huic bono... possit obsistere? Non, inquam, arbitror. Est igitur, inquit, summum bonum quod regit cuncta fortiter, suaviter que disponit. Tum ego : Quam, inquam, me non modo ea quæ conclusa est summa rationum, verum multo magis hæc ipsa quibus uteris verba delectant.* (Boet., *De Consol. philos.*, lib. III, pros. XII ; loc. cit., col. 780.)

<sup>3</sup> *Sed quæso, inquam, te, nulla ne animarum supplicia post defunctum morte corpus relinquis? Et magna quidem, inquit ; quorum alia pœnali acerbitate, alia vero purgatoria clementia exerceri puto. Sed nunc de his disserere consilium non est.* (Boet., *De Consol. philos.*, lib. IV, pros. IV ; tom. cit., col. 806.)

dans la prière l'ineffable bonheur de s'unir à la lumière inaccessible. En admettant le fatalisme, l'homme désarmé retombera sur sa propre faiblesse, il n'aura plus rien qui le rattache et l'unisse au souverain Maître de toutes choses. L'humanité, séparée de son principe, détachée de sa source, succombera dans l'isolement et la misère <sup>1</sup>. » Tel est donc le livre de la *Consolation philosophique*, monument inachevé d'un génie chrétien qui passait en revue tous les systèmes des écoles païennes pour les renverser l'un après l'autre et établir sur leur ruine la foi de Jésus-Christ. La critique moderne n'a rien soupçonné de ces grandes choses. Elle s'étonne de trouver dans une phrase isolée, à propos de la préexistence des âmes, une doctrine soutenue par Origène, et que Boèce ne semble pas répudier. Cette grave objection, si l'on voulait dogmatiquement y insister, serait bien vite résolue. Ce ne fut en effet qu'en l'an 553, plus de vingt-cinq ans après la mort de Boèce, que la doctrine d'Origène sur la préexistence des âmes fut définitivement condamnée.

44. Nous avons donc maintenant le droit de compter Boèce parmi les plus illustres chrétiens, et sa mort parmi celle des martyrs. Selon la judicieuse remarque de M. du Roure, « les livres de la *Consolation philosophique*, à mesure qu'ils s'achevaient, durent passer sous les yeux de Théodoric. Si hardi que soit cet ouvrage, il ne présente pourtant aucun des caractères d'une composition mystérieuse. En tout cas, le secret aurait été mal gardé,

<sup>1</sup> *Quoque nihil sceleratius excogitari potest, cum ex providentia rerum omnis ordo ducatur, nihilque consiliis liceat humanis, fit, ut vitia quoque nostra ad bonorum omnium referantur auctorem. Igitur nec sperandi aliquid nec deprecandi ulla ratio est. Quid enim vel speret quisquam, vel etiam deprecetur, quando optanda omnia series inflexa connectit? Auferetur igitur unicum illud inter homines Deumque commercium, sperandi scilicet ac deprecandi. Siquidem justæ humilitatis pretio inæstimabilem vicem divinæ gratiæ promeremur : qui solus modus est quo cum Deo colloqui homines posse videntur, illique inaccessæ luci, prius quoque quam impetrent, ipsa supplicandi ratione conjungi : quæ si recepta futurorum necessitate, nihil virium habere credantur, quid erit quo summo illi rerum principi connecti atque adhærere possimus? Quare necesse erit humanum genus disseptum atque disjunctum suo fonte fatiscere.* (Boet., *De Consol. philos.*, lib. V, pros. III; tom. cit., col. 812.)

puisque nous l'avons. » Or, si Théodoric a lu ce livre, et il n'en faut pas douter, on conçoit que les fureurs ariennes de ce monarque se soient réveillées avec une rage nouvelle. Voici par exemple un passage qui ne pouvait trouver grâce à ses yeux. « Ma condamnation convenue d'avance, dit Boèce, fait aujourd'hui le triomphe de mes délateurs. Et cependant quel est mon crime? On m'impute une correspondance secrète, qui n'exista jamais. Si l'on m'avait accordé ce qu'on ne refuse pas au dernier des misérables, si l'on m'avait confronté avec mes calomniateurs, la vérité et mon innocence eussent éclaté au grand jour. — Quoi donc! veut-on prétendre que j'ai conspiré? Mais cette conspiration est un rêve. Que j'ai souhaité le rétablissement de la liberté romaine? Mais un pareil rétablissement était-il donc possible? Et plutôt à Dieu qu'il l'eût été! J'eusse répondu comme autrefois Canius à Caligula : Si j'avais connu un tel dessein, tu n'en aurais jamais rien su : *Si ego scissem, tu nescisses!* Vous vous rappelez ce qui s'est passé à Vérone quand un roi, avide de notre perte commune, voulait envelopper tous les sénateurs dans l'accusation d'Albinus. Je garantis sur ma tête l'innocence des sénateurs, celle d'Albinus, la mienne. Est-ce pour cela qu'on m'a jugé sans m'entendre, et exilé à cinq cents milles de Rome? Si j'avais, sacrilège incendiaire, mis le feu aux édifices sacrés; si j'avais, abominable assassin, plongé le glaive dans le cœur des prêtres; si j'avais tramé l'extermination de tous les gens de bien, on m'eût cité en personne, j'aurais été légalement entendu, confronté, convaincu, puni. Mais sans m'entendre, sans me juger, on me condamne à la proscription, à la mort peut-être. Les délateurs accumulent contre moi les accusations d'ambition, de magie, de sacrilège. Sacrilège, moi dont la devise a toujours été Ἐπου Θεῶ (Deum sequere). Magicien, moi qui n'eus jamais que de l'horreur pour les esprits impurs, moi dont l'idéal a toujours été de devenir de plus en plus semblable à Dieu! Ambitieux, moi qui avais banni de mon cœur toute espèce d'attache aux choses de ce monde! Pour prévenir jusqu'au soupçon de pareils crimes, il ne fallait que jeter les yeux sur le sanctuaire d'innocence de ma maison, sur l'honneur intègre des amis qui

m'entouraient, sur mon beau-père Symmaque, *un saint*, vénérable comme la sagesse elle-même <sup>1</sup>. »

Martyre  
de Boèce.

45. Sans doute, cette défense de Boèce était triomphante, mais elle devait exalter la colère du roi d'Italie. « On était au mois d'octobre 525, dit M. du Roure. Théodoric envoya subitement à Eusèbe, gouverneur de Ticinum, l'ordre d'arracher à Boèce par la torture l'aveu de ses prétendus crimes, la dénonciation de ses complices, et de le mettre à mort s'il refusait de parler. Les tyrans ne sont que trop obéis. Il nous en coûte d'appeler Théodoric un tyran, mais à partir de ce moment il le mérite, et nous ne lui donnerons plus d'autre nom. La prison de Calvenzana, près de Pavie, fut choisie pour théâtre de l'exécution. Le gouverneur s'y rendit avec l'appareil qui suit les bourreaux. Boèce, exercé par une longue pratique de la vertu, vit arriver ce cortège avec le sang-froid qu'il mettait naguère à disserter sur ses malheurs. On lui demanda des aveux; il n'en fit point. Alors commença pour lui, entre les déchirements de la chair et la fermeté de l'âme, une de ces luttes mémorables dont l'historien, par une lâche et puérile délicatesse, ne doit point sauver la vue au lecteur, dont il doit au contraire le repaître en quelque sorte, parce qu'elles sont un sublime enseignement <sup>2</sup>. » Après une longue et sanglante flagellation, le corps de Boèce fut étendu sur la roue. Une corde enroulée à sa tête fut serrée par un treuil jusqu'à faire sortir les yeux de leur orbite. Cette torture, lentement ménagée, ne put arracher à l'illustre patient aucune révélation. Quand on le détacha de l'instrument du supplice, il vivait encore. On dit qu'il porta les mains à sa tête comme pour faire rentrer ses yeux dans leur cavité sanglante. La hache du bourreau, quelques instants après, terminait son martyre (23 octobre 525). Ainsi mourut le philosophe chrétien, l'un

<sup>1</sup> *Nec conveniebat vilissimorum me spirituum præsidia captare, quem tu in hanc excellentiam componebas, ut consimilem Deo faceres. Præterea penetral innocens domus, honestissimorum cætus amicorum, socer etiam Symmachus sanctus, et æque ac tu ipsa reverendus, ab omni nos hujus criminis suspitione defendunt.* (Boet., *De Consol. philos.*, lib. I, pros. IV; tom. cit., col. 622-630.)

<sup>2</sup> Du Roure, *Hist. de Théodoric*, t. II, p. 209.

des génies les plus complets qui aient paru sur la terre, le patrice, l'ex-consul Anicius-Manlius-Torquatus-Severinus-Boèce. Ses reliques, soustraites d'abord aux fidèles par l'ordre exprès de Théodoric, furent, après la mort du tyran, portées à Pavie et déposées dans le tombeau d'Elpis, sa première femme, sous le portail d'une église que le P. Papebroch croit être celle qu'on voyait près du baptistère connu sous le nom de Tour-de-Boèce et qui subsista jusqu'en 1584<sup>1</sup>. Luitprand, en 725, transféra dans la basilique de Saint-Pierre-au-Ciel-d'Or les restes de Boèce. Il n'eut pas besoin de les ramener de Sardaigne, comme le suppose la critique moderne. Enfin, l'empereur Othon III, en 998, érigea en l'honneur de Boèce le tombeau actuel que l'on admire encore dans l'église des Augustins de Pavie<sup>2</sup>.

### § V. Mort de saint Jean I.

46. Le crime appelle le crime. La mort du beau-père allait suivre de près celle du gendre. Une troisième victime non moins auguste devait tomber auparavant. Saint Jean I s'était embarqué avec les cinq évêques et les quatre sénateurs romains choisis par Théodoric pour accompagner le pape dans son ambassade forcée près de l'empereur Justin. Une relâche eut lieu dans les parages de l'isthme de Corinthe, et le reste du trajet se fit par terre, soit que l'époque de la navigation fût passée, soit que l'état maladif du pape exigeât ce changement d'itinéraire. Quoi qu'il en soit, « le très-bienheureux pontife, dit saint Grégoire le Grand, ayant eu besoin d'un cheval pour lui

Le pape saint Jean I à Corinthe. Son arrivée à Constantinople.

<sup>1</sup> Anonym. Vales., loc. jam cit.

<sup>2</sup> L'építaphe ancienne de Boèce était en vers léonins, et conçue en ces termes :

*Ecce Boetus adest in cælo magnus, et omni  
Perspicuus mundo, mirus habendus homo.*

*Qui Theodorico regi delatus iniquo,  
Ticini senium duxit in exilio.*

*In qua se mæstum solans dedit urbe libellum;  
Post ictus gladio exiit e medio.*

servir de monture, un noble et riche chrétien de la contrée lui en offrit un, dont les allures et le caractère étaient fort doux, et que pour cette raison il avait jusque-là réservé à l'usage de sa femme. Il fut convenu qu'au prochain relai, quand le pape en aurait trouvé un autre qui devait l'attendre, ce cheval serait renvoyé à son maître. La convention fut fidèlement exécutée. Mais au retour, l'animal ne voulut plus se laisser monter par personne, et son maître le renvoya au pontife avec prière de vouloir bien garder sa conquête. Le pape arriva heureusement à Constantinople. A la porte d'Or <sup>1</sup>, où une foule immense était venue à sa rencontre, il rendit la vue à un aveugle en lui imposant les mains <sup>2</sup>. »

Séjour du  
pape à Con-  
stantinople.

47. Le *Liber Pontificalis* nous a déjà raconté, dans son style laconique mais officiel, les honneurs prodigués par l'empereur Justin au successeur de saint Pierre. Le prince se prosterna devant le pontife, et lui fit prendre la droite sur le trône dressé à côté du sien pour le jour du couronnement dans la grande basilique constantinienne. C'est le païen Procope qui nous apprend ce détail <sup>3</sup>. Théophane en ajoute un autre qui ne fut pas moins remarqué des Orientaux : le patriarche Épiphane, qui venait de succéder à Jean de Constantinople sur le siège de cette ville, céda son trône au pontife romain dans toutes les basiliques où celui-ci daignait se rendre. Enfin, ajoute Théophane, le pape reçut à sa communion tous les évêques d'Orient. Il ne fit d'exception que pour le patriarche d'Alexandrie Timothée, lequel refusait encore d'admettre le concile de Chalcédoine <sup>4</sup>. Quant à l'objet politique de sa mission, l'anonyme de Valois se contente de nous dire que Justin promit d'éviter tout ce qui pourrait envenimer la fureur déjà si exaltée de Théodoric; d'ailleurs le pape lui-même fut d'avis que les églises

<sup>1</sup> La porte d'Or, située au midi de Constantinople, s'offrait la première aux voyageurs qui arrivaient dans cette capitale par terre. Cette circonstance, jointe à celle d'une relâche à l'isthme de Corinthe, suppose, comme nous l'avons dit, que le reste du trajet n'avait pas eu lieu par la voie de mer. (Cf. Bolland., *Act. S. Joan. I*, 27 mai, cap. I, n° 7.)

<sup>2</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. III, cap. II; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 221.

<sup>3</sup> Bolland., loc. cit. — <sup>4</sup> Bolland., *Act.*, loc. cit.

ariennes déjà rendues au culte catholique ne changeraient pas de destination <sup>1</sup>.

48. Avant le retour de l'auguste ambassadeur, Théodoric était informé de tous ces détails. Le maintien des édits impériaux, et les honneurs rendus au pontife achevèrent de l'exaspérer. D'autre part, l'indignation causée en Italie par le supplice de Boèce lui aliénait tous les cœurs. Ce prince, durant trente années l'idole des Romains <sup>2</sup>, en était maintenant détesté. Son nom devint pour eux chose abominable <sup>3</sup>. Avec l'effervescence populaire, les mesures de rigueur se multipliaient. Les délateurs, les espions, cette race d'hommes cupides qui attendent leur fortune des dépouilles d'autrui, affluaient près du tyran, aiguïsant ses haines, entretenant sa colère, appelant sa vengeance sur les têtes les plus innocentes. Est-ce à une dénonciation de ce genre qu'il faut attribuer le meurtre de Symmaque? L'histoire ne nous l'a point appris. Nous savons seulement que cet illustre vieillard, le *saint*, comme l'appelait Boèce, fut chargé de fers, et traîné de Rome à Ravenne. Sans procès ni jugement, sur un ordre de Théodoric, un bourreau lui trancha la tête (18 mai 526). Ses biens et ceux de Boèce son gendre furent confisqués. Rusticiana, quelques mois auparavant la plus opulente et la plus heureuse des femmes romaines, demeura orpheline, veuve et mendiante.

49. Le pontife Jean I venait de débarquer à Ravenne; il fut saisi par des soldats et plongé dans un cachot. En même temps un édit royal, rédigé par un avocat juif, surnommé le *Scholasticus*, qui remplaçait Cassiodore dans la charge de référendaire, prescrivait à tous les évêques catholiques d'Italie d'avoir à céder leurs églises aux ariens. « C'était là, dit M. du Roure, le fruit d'une exaspération vraiment folle <sup>4</sup>. » Cet acte de démence devait rester à l'état de lettre morte. Le pape ne survécut que quelques jours à son incarcération. Il rendit à Dieu sa grande âme, dans les fers dont

Meurtre  
de Symmaque  
par Théodoric. Edit  
royal contre  
les catho-  
liques.

Retour de  
saint Jean I  
à Ravenne.  
Son incarcé-  
ration et sa  
mort.

<sup>1</sup> Anonym. Vales., *Append. ad Amm. Marcell.*, p. 671. — <sup>2</sup> Ce sont les expressions mêmes de Procope. — <sup>3</sup> *Divenne presso i Romani abominevole il nome d'esso Teoderico.* (Muratori, *Annal. ital.*, ad ann. 526.) — <sup>4</sup> *Hist. de Théodor.*, tom. II, pag. 216.

un tyran l'avait chargé (27 mai 526). « A cette nouvelle, dit l'anonyme de Valois, le peuple en foule accourut pour vénérer les restes du martyr. Un épileptique, ayant été saisi d'une de ses convulsions habituelles, fut approché des saintes reliques et guéri à l'instant même. Ce miracle ne fit que redoubler la dévotion des habitants de Ravenne. Les sénateurs, les grands, les officiers se mêlaient aux flots de la population. Tous voulaient posséder un objet qui eût touché le corps du bienheureux : on se partageait ses vêtements comme un trésor <sup>1</sup>. » Il fut impossible de s'opposer à la translation du pontife défunt de Ravenne à Rome. Le cortège funèbre traversa donc toute l'Italie. En tête, marchait l'épileptique miraculeusement guéri. Le corps de Jean I fut déposé dans la basilique de Saint-Pierre, le vi des calendes de juin sous le consulat d'Olybrius (27 mai 526), jour auquel on célèbre sa fête.

<sup>1</sup> Anonym. Vales., loc. cit.

# CHAPITRE V.

PONTIFICAT DE SAINT FÉLIX IV (12 Juillet 526-12 Octobre 530).

## SOMMAIRE.

### § I. MORT DE THÉODORIC.

1. Notice de saint Félix IV d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Intervention de Théodoric dans l'élection de Félix IV. — 3. Lettre royale au sénat de Rome. — 4. Mort de Théodoric. — 5. Le solitaire des îles Lipari. — 6. Avènement d'Alaric. La régente Amalasonthe. Alliance avec l'empereur Justin. — 7. Couronnement de Justinien. Mort de Justin le Vieux. — 8. Justinien et Théodora. — 9. Législation de Justinien. — 10. Conversion des Hérules et de Gordas roi des Huns. — 11. Édît d'Athalaric en faveur des immunités ecclésiastiques.

### § II. DENYS LE PETIT.

12. Le semi-pélagianisme dans les Gaules. — 13. Conciles d'Arles, Valentia, Lérida et Vaison. — 14. Lettre de Félix IV à saint Césaire d'Arles. — 15. Éloge de Denys le Petit par Cassiodore. — 16. Cycle pascal de Denys le Petit. — 17. Collection de canons de Denys le Petit. — 18. Collection de décrétales par Denys le Petit.

### § III. SAINT BENOIT AU MONT CASSIN.

19. Rectification chronologique. — 20. L'ermite saint Martin. — 21. Le *Castrum Casinum*. — 22. Lutte contre l'idolâtrie et le démon. — 23. Donation du mont Cassin à saint Benoît par le patrice Tertullus. Une visite sénatoriale au monastère. — 24. Construction du monastère. — 25. Résurrection d'un enfant par saint Benoît. — 26. Gouvernement de saint Benoît.

### § IV. RÈGLE DE SAINT BENOIT.

27. Prologue de la règle bénédictine. — 28. Maximes de perfection monastique. — 29. Les douze degrés d'humilité. — 30. Les heures canoniques. — 31. Les punitions. — 32. Le cellier et les *hebdomadarii*. — 33. Infirmerie. Lecteurs. — 34. Réglementaire. — 35. Division de la journée. Prière et travail. — 36. Réception des hôtes et des pauvres. — 37. Vestiaire et mobilier. — 38. Les vœux. — 39. L'abbé, le prévôt, le portier. — 40. Voyages. — 41. Idée générale de la règle bénédictine.

## § I. Mort de Théodoric.

1. « Félix, né au pays des Samnites, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Castorius. Il siégea quatre ans, deux mois et quatorze jours, au temps du roi Théodoric et des empereurs Justin et Justinien, depuis le consulat d'Olybrius (526) jusqu'à celui de Lampadius et Orestes (530), du iv des ides de juillet jusqu'au iv des ides d'octobre (12 juillet — 12 octobre). Il éleva la basilique des saints Côme et Damien <sup>1</sup>, sur la voie Sacrée, non loin de l'ancien temple de Romulus. Un incendie ayant détruit la basilique du saint martyr Saturnin, sur la voie Salaria<sup>2</sup>, il la fit entièrement reconstruire. L'ordination de Félix put s'accomplir sans troubles. Il vécut jusqu'au temps du roi Athalaric. En deux ordinations faites à Rome, aux mois de février et mars, il consacra cinquante-cinq évêques, quatre diacres et trente-neuf évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le iv des ides d'octobre (12 octobre 530). Après lui, le siège épiscopal demeura vacant un mois et quinze jours <sup>3</sup>. »

2. Dans cette courte notice du catalogue officiel des papes, il nous faut insister sur la phrase en apparence fort simple, mais cependant très-significative qui se rapporte à l'ordination du nouveau pontife :

<sup>1</sup> Sur une mosaïque de l'église des Saints-Come-et-Damien, maintenant titre cardinalice, on lisait au temps de Ciampini (1633-1698) l'inscription suivante :

*Aula Dei claris radiat speciosa metallis,  
In qua plus fidei lux preciosa micat.  
Martyribus medicis, populo spes certa salutis  
Venit, et ex sacro crevit honore locus.  
Obtulit hoc Domino Felix antistite dignum  
Munus, ut ætherea vivat in arce poli.*

(*Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 530.)

<sup>2</sup> Saint Saturnin, surnommé le Vieux, avait été martyrisé à Rome avec le diacre Sisinnius. L'Église célèbre leur mémoire le 29 novembre. Les reliques de ces deux martyrs sont aujourd'hui conservées dans l'église de *San-Pammachio*.

<sup>3</sup> *Lib. Pont.*, not. LVI, *Felix IV*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 526.

Notice de  
S. Félix IV  
d'après le  
*Liber Pontificalis*

Intervention  
de Théodoric  
dans l'élection  
de  
Félix IV.

*Ordinatus est cum quiete*; « cette ordination put s'accomplir sans troubles. » Au moment où la fureur de Théodoric contre l'Église venait de se traduire par le meurtre des plus illustres catholiques et l'incarcération du dernier pape, toutes les circonstances se réunissaient pour faire craindre que l'élection ne fût, sinon complètement entravée, du moins vivement combattue par le prince arien. Mais l'impression d'horreur produite à Rome et dans toute l'Italie par le supplice de Boèce et de Symmaque, les manifestations populaires causées par la mort de saint Jean I à Ravenne, agirent sur l'esprit de Théodoric. La main qui venait de signer la confiscation de toutes les églises catholiques, se sentit impuissante à faire exécuter une telle mesure. Les sénateurs romains durent être fort surpris de recevoir une lettre royale ordonnant de procéder sans crainte à l'élection d'un nouveau pontife, et recommandant à leurs suffrages un nom également cher au clergé et au peuple de la ville, celui du saint prêtre Félix. Depuis six semaines la chaire apostolique était vacante; l'on n'avait point encore pris de mesures pour une élection, dans la crainte de désigner une nouvelle victime aux fureurs du roi goth. L'ordination de Félix IV eut donc lieu sans troubles, ainsi que nous l'apprend le *Liber Pontificalis*. Mais l'intervention même de Théodoric près du sénat, bien que par une politique fort habile le roi d'Italie eût pris soin de désigner le candidat le plus méritant, ne créait pas moins pour l'avenir un précédent fâcheux, dont nous verrons bientôt les funestes conséquences. Les successeurs de Théodoric afficheront plus tard la prétention de s'immiscer dans les élections pontificales. Les empereurs de Constantinople devenus maîtres de Rome ou d'une partie de l'Italie; après eux, les Césars teutoniques du moyen âge, voudront s'arroger le droit, sinon d'élire directement les papes, au moins de confirmer leur élection.

3. Le rôle de Théodoric, dans la circonstance présente, fut beaucoup plus modeste, si nous en jugeons par une lettre écrite quelques mois plus tard au nom du jeune Athalaric, son petit-fils et son successeur. Voici cette lettre, le seul document qui nous soit resté de toute cette affaire. « Au sénat de la ville de Rome, le roi

Lettre royale  
au sénat  
de Rome.

Athalaric. Nous tenons à vous témoigner notre gratitude pour l'empressement avec lequel, dans l'élection pontificale, vous avez répondu au jugement de notre glorieux aïeul. Bien qu'il fût d'une religion différente, ce sage prince avait surtout à cœur de voir les églises pourvues de saints évêques : celui qu'il avait recommandé à vos suffrages est tel que nul ne peut regretter sa promotion. Vous avez donc porté votre choix sur un sujet que la grâce divine, non moins que l'approbation royale, avait d'avance sacré. Personne n'a le droit de faire revivre des discussions oubliées. Il n'y a point de vaincus ni de vainqueurs; ou plutôt la défaite elle-même est glorieuse, quand le suffrage du prince a décidé entre les rivaux. D'ailleurs ce qu'on recherchait dans l'un, se trouve surabondamment dans l'autre. Ce sont donc ici des luttes éminemment pacifiques, un combat vraiment fraternel, sans animosité ni haines, sans injures ni ressentiment. Que l'un des compétiteurs ait été écarté, il n'importe en rien aux fidèles, qui trouvent dans l'élu avec la dignité suprême les qualités les plus désirables. Tels sont les sentiments que nous tenions à vous transmettre, par l'organe de Publius votre envoyé. C'est toujours pour nous une grande joie de trouver l'occasion de vous entretenir, vous, le premier corps de notre royaume. Nous ne doutons pas que l'expression de notre gratitude ne redouble la joie que vous eûtes déjà, en vous conformant aux intentions de notre illustre prédécesseur et aïeul <sup>1</sup>. »

Mort de  
Théodoric.

4. Quoi qu'en dise Athalaric, ou plutôt le grand référendaire Cassiodore que la régente Amalasonthe avait rappelé à la cour avec son ancien titre, et qui rédigea cette lettre au nom du jeune roi, la dignité et la liberté de l'Église auraient été beaucoup mieux respectées, si la cour de Ravenne se fût complètement abstenue dans l'élection de Félix IV. Mais, nous l'avons dit, Théodoric, sur qui retombe la responsabilité de cette intervention, nourrissait alors des sentiments si hostiles au catholicisme, qu'on dut se féliciter de n'avoir pas à subir de plus grands malheurs. Cependant la justice divine, qui ne laisse jamais impunis en ce monde les

<sup>1</sup> Cassiod., *Var.*, lib. VIII, *Epist.* xv; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 748.

attentats contre le siège apostolique, allait frapper un coup terrible. Dix mois s'étaient écoulés depuis le supplice de Boèce, neuf depuis celui de Symmaque, et un peu plus de trois depuis la captivité et la mort du pape Jean I. « L'Italie, dit M. du Roure, était redevenue tranquille, mais son roi ne l'était plus. Le 26 août 526, Théodoric étant à table, on lui servit un énorme poisson. A cette vue, il frissonna d'une manière étrange. La fièvre le prit; il quitta le festin, et se coucha. On dut recourir à un renfort de couvertures pour rappeler la chaleur aux extrémités. Enfin, le malade put fermer les yeux et dormir. Elpidius, son médecin, avait été appelé en hâte. Au réveil, Théodoric lui confessa avec terreur qu'il avait cru voir se dresser devant lui la tête ensanglantée de Symmaque, alors qu'on avait apporté l'énorme poisson. Il fondait en larmes et déplorait le crime qu'il avait commis en immolant ce grand homme et son gendre Boèce. Il se reprochait sa précipitation, l'absence de toute enquête sérieuse, la colère qui l'avait aveuglé. A partir de ce moment, rien ne put le distraire de ses préoccupations terribles, de ses cruels remords. Pourquoi, se demande l'historien moderne, pourquoi le spectre de Symmaque, plutôt que celui de Boèce ou du pape Jean I, s'était-il dressé, comme une vision de Balthasar, au festin du roi d'Italie? C'est, répond M. du Roure, qu'entre les trois innocentes têtes que Théodoric avait immolées, celle de Symmaque était la plus innocente <sup>1</sup>. » Nous avouons que cette raison nous paraît trop subtile. Le texte de Procope, d'où ce récit est tiré, en fournit une autre beaucoup plus simple. « Théodoric, dit cet historien, crut retrouver dans la tête du monstrueux poisson celle de Symmaque telle qu'il l'avait vue naguère : *id Theudericho caput visum nuper esse Symmachi recens obtruncati* <sup>2</sup>. » Or, Théodoric n'avait point vu la tête de Boèce décapité à Pavie, loin des regards du roi. La mort de saint Jean I dans son cachot n'avait point été précédée d'une exécution sanglante. Le degré d'innocence de trois victimes également pures n'a

<sup>1</sup> Du Roure, *Hist. de Théodoric*, p. 222.

<sup>2</sup> Procop., *De Bell. Goth.*, lib. I, cap. I, *ad fin.*

donc rien à faire ici. Le roi d'Italie avait appelé Symmaque à Ravenne, il l'avait fait décapiter sous ses yeux. Dès lors, il était fort naturel que le spectre de Symmaque se dressât seul devant l'imagination pleine de remords du meurtrier. La victime ne quitta plus son bourreau. En quelques heures, le frisson du malade se changea en une inflammation interne qui lui dévorait les entrailles et détermina les plus sinistres accidents. Le troisième jour, un affaissement général, symptôme d'une mort imminente, succéda au délire de la fièvre. Théodoric fit approcher de son lit d'agonie les officiers et les grands de sa cour, romains et goths. « S'adressant à ces derniers, dit Jornandès, il leur montra son petit-fils Athalaric, âgé de dix ans. Voilà votre nouveau roi, leur dit-il. Sa mère, Amalasonthe, sera sa tutrice. Servez-les tous deux, comme vous m'avez servi. Respectez et aimez le sénat et le peuple romain; apaisez le courroux de l'empereur d'Orient, et entretenez toujours la paix avec lui <sup>1</sup>. » Ce furent ses dernières paroles. L'assemblée entière, la main levée, prononça le serment de fidélité, avec l'ardeur unanime que réclamait cet instant solennel, et Théodoric rendit l'esprit (29 août 526). Il avait soixantedouze ans. Si l'on pouvait retrancher de cette longue carrière les deux dernières années, il serait complètement digne de son titre de Grand. La postérité le lui a cependant conservé, tout en flétrissant l'aveugle fureur qui déshonora sa vieillesse et transforma un héros en un barbare persécuteur. Charlemagne, à son retour de Rome où le pape Léon III venait de le sacrer empereur d'Occident, passa par Ravenne et y remarqua dans le forum la statue équestre de Théodoric en bronze doré. Il fut si frappé de la majesté de cette figure souveraine, qu'il la fit transporter dans son palais d'Aix-la-Chapelle. Théodoric fut enseveli à Ravenne dans un magnifique tombeau, dont le temps n'a pas détruit encore les derniers vestiges. C'était une espèce de temple carré, orné de pilastres et revêtu de bas-reliefs en marbre blanc. On y accédait par deux grands perrons superposés. La coupole qui surmon-

<sup>1</sup> Jornand., *De reb. getic.*, cap. LIX; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 1294.

tait le monument était formée d'un seul bloc, taillé en dôme et enrichi de sculptures. Elle supportait une urne de porphyre renfermant le corps du héros <sup>1</sup>.

5. « Or, dit saint Grégoire le Grand, à l'époque de ma jeunesse, quand j'étais simple religieux au monastère du Vatican, je recevais souvent la visite d'un pieux laïque, Julianus, second *defensor* de cette église romaine au service de laquelle Dieu m'a appelé depuis. Julianus est mort il y a environ sept ans. Nous nous entretenions ensemble de divers sujets d'édification et de grâces spirituelles. Voici un récit que j'ai entendu de sa bouche. — Sous le règne de Théodoric, me disait-il, le grand-père de ma femme était chargé de la perception des impôts en Sicile. Un jour, ayant pris place sur un navire qui faisait voile pour l'Italie, il apportait au fisc de Ravenne les sommes qu'il avait à verser. On fit relâche aux îles Lipari. Pendant que les matelots réparaient les avaries du bâtiment, les passagers se rendirent à l'ermitage d'un solitaire qui vivait alors dans ces îles, et qui était l'objet de la vénération générale. Quand ils l'eurent abordé, l'ermite les interrogea. Savez-vous, leur dit-il, que le roi Théodoric est mort? — A Dieu ne plaise ! s'écrièrent les visiteurs. Quand nous avons quitté l'Italie, le roi était en bonne santé. Et depuis, aucune nouvelle sinistre ne nous est parvenue. — Le serviteur de Dieu reprit : Théodoric est mort. Hier, à l'heure de none (trois heures de l'après-midi), il m'est apparu dans une vision. Il marchait pieds nus, les mains

Le solitaire  
des  
îles Lipari.

<sup>1</sup> « Le mausolée avait été érigé sur l'emplacement actuel du monastère de Sainte-Marie de Ravenne, lieu qui se nommait alors le *Phare*, près de la porte dite d'Artémidore. Amalasonthe fit construire la magnifique église de Notre-Dame de la Rotonde, et y enferma le tombeau de son père. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1564. A cette époque, Cæsius, archevêque de Ravenne, fit abattre le mausolée et transporter le tombeau à la porte de l'église de Saint-Apollinaire. C'est une grande urne de porphyre qui s'y voit encore, et qui porte cette inscription :

*Vas hoc porphyriacum olim Theodorici Gothorum imperatoris cineres in Rotundæ apice recondens. Huc Petro Donato Cæsiio præsule favente translatum, ad perennem memoriam sapientes reipublicæ R. P. P. C. MDLXIV. »*

(Cf. du Roure, *Hist. de Théodoric*, tom. II, pag. 226. — Gervaise, *Vie de Boèce*, 1<sup>re</sup> partie; *Patr. lat.*, tom. LXIV, col. 1503.)

enchaînées, comme un captif, entre le pape Jean et le patrice Symmaque. Ils le conduisirent au cratère du volcan que vous apercevez d'ici, et qu'on nomme dans cette contrée *olla Vulcani*. Là, ils le précipitèrent dans le gouffre ardent. — Les voyageurs stupéfaits notèrent avec soin le jour et l'heure indiqués. Arrivés en Italie, ils apprirent la mort du roi. Le jour et l'heure coïncidaient parfaitement avec la vision de l'ermite <sup>1</sup>. »

6. La mort de Théodoric rendit la paix à l'Église, et mit fin aux bruits de guerre qui commençaient à se répandre en Italie et en Orient. Le décret de spoliation contre les évêques catholiques fut rapporté. Amalasonthe fit rendre à la famille de Boèce et de Symmaque les biens confisqués après l'exécution du beau-père et du gendre. Enfin par son ordre Cassiodore, au nom du jeune roi d'Italie, écrivait une lettre à la fois noble et respectueuse au vieil empereur Justin. « Très-clément prince, plus grand encore par la renommée universelle de votre mérite que par la splendeur du trône que vous occupez, disait Athalaric, je serais justement répréhensible si je ne m'empressais de solliciter près de vous une alliance que mes ancêtres ont toujours recherchée avec tant d'ardeur. Le roi mon aïeul fut jadis investi à Constantinople de la dignité consulaire. Vous-même, vous avez daigné honorer de la pourpre mon père Eutharic; vous l'aviez adopté pour fils d'armes. Je ne saurais donc être pour vous un étranger. Il m'est permis de revendiquer le bénéfice de l'adoption paternelle; c'est à ce titre que je vous demande votre amitié. Vos conseils et votre protection me consoleront de la perte de mon père et de mon aïeul. Si vous m'accordez votre appui, je croirai cesser d'être orphelin <sup>2</sup>. » Justin accueillit favorablement ce message. Les relations entre les deux cours de Ravenne et de Byzance perdirent le caractère hostile, que les prétentions ariennes de Théodoric leur avaient imprimé.

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. IV, cap. xxx; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 369.

<sup>2</sup> Cassiod., *Var.*, lib. VIII, *Epist.* 1; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 753. Cette lettre, dans les éditions vulgaires, est adressée à Justinien. C'est Justin qu'il faut lire, ainsi que le fait judicieusement observer Sainte-Marthe, *Vie de Cassiodore*, pag. 130, note a.

Avènement  
d'Alaric.  
La régente  
Amalasonthe.  
Alliance avec  
l'empereur  
Justin.

Couronne-  
ment de  
Justinien.  
Mort de Justin  
le Vieux.

7. Justin d'ailleurs touchait à la fin de son règne. Il était âgé de soixante-dix-sept ans. Le sénat de Constantinople ne voyait pas sans inquiétude approcher le terme d'une vie consacrée tout entière au bonheur du peuple. La guerre contre les Perses avait seule troublé la tranquillité publique, sous la prudente administration de Justin. Cependant l'auguste vieillard, se rappelant ses premiers exploits, avait su former d'excellents généraux, capables de faire respecter le drapeau de l'empire. Ce fut à cette école que le fameux Bélisaire apprit le métier des armes, et s'exerça aux grandes expéditions que nous lui verrons bientôt accomplir. Justin n'avait pas d'enfants. Son neveu, Justinien, devait lui succéder. Mais le vieil empereur ne se hâtait point de l'associer aux honneurs et aux charges du pouvoir suprême. Il ne lui avait conféré que le titre intermédiaire de *nobilissime*, et s'en tenait là. Un jour, les sénateurs le priaient de faire davantage, et de proclamer auguste un prince en qui il voulait se voir revivre. Etendant alors les plis de son manteau de pourpre : « Priez Dieu, répondit Justin, de ne jamais le voir sur les épaules d'un jeune homme ! » La prétendue jeunesse de Justinien n'était cependant point prématurée, puisque ce prince avait déjà quarante ans. Toutefois, les sollicitations du sénat ne furent point inutiles. Le jour de Pâques (4 avril 527), Justinien et sa femme Théodora furent solennellement couronnés par le patriarche Epiphane, dans la basilique des Douze-Apôtres. Justin ne survécut que quatre mois à cette cérémonie. Une ancienne blessure à la jambe gauche se rouvrit, la gangrène se déclara, et l'empereur mourut le 1<sup>er</sup> août 527.

8. Justinien, son neveu et successeur, eût été un prince accompli s'il n'avait associé sa destinée à une femme indigne du trône. Epris d'une passion effrénée pour une vile courtisane, nommée Théodora, il l'épousa malgré les sages représentations de Justin et de toute la cour. A peine monté sur le trône, Justinien voulut partager le pouvoir, à titre égal, avec l'objet de sa honteuse affection. Théodora disposa donc de l'armée, du sénat, de la magistrature, des finances. Les généraux, les sénateurs, les gouverneurs de pro-

Justinien  
et Théodora.

vinces étaient à ses pieds. Dans le prologue d'une de ses lois, Justinien déclare qu'il a consulté la « très-respectable épouse que Dieu lui a donnée! » Nous verrons plus loin ce que fut cette épouse « respectable. » Sans cette ombre que Justinien prit plaisir à attacher lui-même à son histoire, peu de princes offriraient autant de qualités réunies. D'un extérieur imposant, d'une noblesse d'âme merveilleusement peinte sur un visage plein de grâce et de dignité, il parlait ou écrivait avec éloquence. Il était versé dans la jurisprudence, l'architecture, la musique, et même dans la théologie où il échoua plus tard. Au début de son règne, sa piété se montrait avec éclat. Dès qu'il fut empereur, il fit présent aux églises de tous les biens qu'il possédait précédemment. Malheureusement, et comme par un contraste calculé, Théodora avait tous les défauts contraires aux qualités de son époux : Justinien était catholique, elle avait ouvertement embrassé l'eutychianisme : il était bon, affable, chacun pouvait facilement l'approcher, implorer ses bienfaits ou sa justice, elle était fière, hautaine, traitait avec un superbe dédain les personnages les plus illustres; il était désintéressé, elle vendait les charges de l'empire; il était clément et doux, elle était cruelle et sanguinaire. Le premier soin du nouvel empereur fut de réparer les désastres causés par un affreux tremblement de terre (525) qui ruina les principales villes de la Syrie. Antioche, Daphné, Séleucie, n'étaient plus qu'un monceau de décombres. La commotion avait duré six jours avec la plus extrême violence. Les secousses se renouvelèrent pendant une année à plusieurs reprises, quoique avec moins de furie, et ce ne fut qu'après dix-huit mois (527) que le terrain, complètement raffermi, permit de reconstruire les édifices renversés. Justinien fit en même temps relever l'antique cité de Palmyre (Tadmor), bâtie autrefois par Salomon, et détruite par Nabuchodonosor lorsqu'il vint assiéger Jérusalem. La restauration fut accomplie avec une magnificence vraiment royale; les ruines gigantesques de cette ville, qu'on dirait élevée par une autre race d'hommes que la nôtre, font encore aujourd'hui l'admiration des voyageurs.

9. L'œuvre sans contredit la plus remarquable de Justinien, celle qui lui valut l'immortalité, fut le *Code* auquel il donna son nom et qui forme le *Corpus juris civilis*, base de notre jurisprudence actuelle. L'idée d'une grande réforme législative le préoccupait depuis longtemps. Il la réalisa dès les premières années de son règne. « Pour mettre un terme à la longueur des procès, disait-il dans un édit de 528, pour faire disparaître la multitude confuse des édits renfermés dans les codes Grégorien, Hermogénien et Théodosien, nous voulons les réunir en un seul, qui sera décoré de notre nom glorieux. » Le code Justinien fut terminé dans l'espace d'une année. Il contient le recueil de toutes les constitutions impériales, depuis Adrien (117) jusqu'à l'an 534. L'empereur ordonnait en même temps la mise en ordre du *Digeste* ou *Pandectes*, compilation immense dans laquelle le système du droit civil fut établi d'après deux mille traités de jurisprudence. Tribonien, avec l'aide de seize collaborateurs, rédigea cet ouvrage en trois ans. Les éléments d'un pareil travail étaient épars çà et là dans les écrits des jurisconsultes. Cette division fit sentir la nécessité de réunir tous les principes du droit en un seul recueil, les *Institutes*, qui furent promulgués en 533. Enfin, les *Novelles* ou *Authentiques*, collection des édits publiés par Justinien, depuis 534 jusqu'en 565, complétèrent l'ensemble de ces grands travaux. Dans cette législation, le caractère rigoureux du vieux droit romain disparaît pour faire place aux principes du christianisme. La question des esclaves y est traitée avec une douceur jusque-là inconnue. La puissance paternelle perd les dernières traces de rigueur impitoyable qu'elle avait au temps de l'ancienne Rome; elle devient plus raisonnable et plus conforme à la nature. Un éminent jurisconsulte se demande comment, dans un siècle où tant de choses déclinaient, la science des lois put s'élever à cette hauteur? « La création de Justinien, dit M. Troplong <sup>1</sup>, est vraiment originale; mais elle n'est pas la découverte fortuite de quelque esprit supérieur à son siècle; c'est une œuvre chrétienne, pré-

<sup>1</sup> *Influence du christianisme sur le droit civil*. Paris, 1843, in-8°.

parée depuis deux cents ans par le travail incessant du christianisme, et éclore à une époque où le christianisme était tout. »

Conversion  
des Hérules  
et de Gordas,  
roi des Huns.

10. Pendant que Justinien consolidait par ces établissements les conquêtes de l'esprit chrétien dans les mœurs et la législation de l'empire, l'Évangile faisait de nouveaux progrès parmi les peuples barbares. En 528, Grétès, roi des Hérules, établi par Anastase sur les bords du Danube, vint à Constantinople offrir ses services à Justinien. Pour cimenter plus fortement l'alliance, il demanda le baptême, qu'il reçut le jour de l'Épiphanie, avec douze princes ses parents et les principaux officiers de sa nation. L'empereur voulut être son parrain et le combla de présents. A l'exemple de leur roi, les Hérules embrassèrent le christianisme. Dans la même année, les Tzanes, peuplade à demi sauvage du mont Taurus, embrassèrent aussi la religion chrétienne, et s'étant enrôlés dans l'armée des Romains, ils les servirent depuis avec autant de bravoure que de fidélité. Gordas, roi des Huns de la Chersonèse Taurique, se convertit également; il reçut le baptême à Constantinople et eut l'empereur pour parrain. La réputation de Justinien lui attirait de toutes parts des étrangers illustres, qui briguaient l'honneur de le servir. L'eunuque persan Narsès, dont le nom devint plus tard si célèbre, fut de ce nombre. Justinien l'accueillit avec empressement et l'éleva aux plus éminentes dignités.

Edit  
d'Athalaric  
en faveur des  
immunités  
ecclésiastiques.

11. Cependant, en Italie, le successeur de Théodoric sur le trône des Goths, Athalaric, confirmait par une loi les privilèges du clergé romain. « Si quelqu'un, dit-il veut intenter une action contre un clerc de l'église de Rome, il doit premièrement s'adresser au pape qui jugera lui-même ou délèguera des juges. Si le demandeur n'a pas obtenu satisfaction, il s'adressera au juge séculier, après avoir prouvé le déni de justice de la part du tribunal ecclésiastique. Mais celui qui s'adressera à nous, sans s'être auparavant présenté au saint-siège, perdra sa caution, et paiera dix livres d'or applicables aux pauvres par les mains du pape. » Cette loi sanctionnait ainsi l'exemption des tribunaux civils en faveur des clercs. Il a fallu la perturbation profonde jetée dans les esprits par la révolution du dernier siècle, pour qu'au sein de l'Europe chrétienne on ait songé

à supprimer la juridiction ecclésiastique. Les clercs, coupables de quelque faute que ce puisse être, relèvent avant tout de l'évêque, leur ordinaire. Ils ont renoncé aux avantages de la vie civile pour se mettre au service de toutes les misères, et recevoir un caractère sacré. Quand ils ont le malheur de forfaire à leur vocation sainte, c'est l'évêque d'abord qui doit connaître de leur crime, et dégrader les coupables, avant que la justice humaine n'ajoute ses rigueurs à celles de l'Église.

## § II. Denys le Petit.

12. Saint Félix IV veillait avec sollicitude aux intérêts de la foi dans toutes les provinces du monde catholique. Le semi pélagianisme se réveillait dans le midi des Gaules, malgré les efforts des pieux évêques de cette contrée. Saint Césaire demanda au siège apostolique des conseils et une direction à suivre pour s'opposer aux progrès de l'erreur. Dans le but de préserver les fidèles de la séduction, le pape fit extraire des œuvres de saint Augustin les passages les plus concluants sur la grâce et le libre arbitre. Il les transmit à saint Césaire, comme l'expression précise de la tradition et de la doctrine des apôtres. Un concile de la Gaule méridionale, tenu le 3 juillet 529 à Orange, pour la dédicace d'une église dans cette ville, souscrivit les décisions de Félix IV. « Nous avons appris, disent les actes, que des erreurs opposées à la doctrine catholique, sur les matières de la grâce et du libre arbitre, se sont répandues parmi les fidèles; c'est pourquoi nous avons jugé raisonnable de promulguer les articles extraits des pères de l'Église, qui nous ont été envoyés par le saint-siège à ce sujet <sup>1</sup>. » Le concile établit ensuite le dogme du péché originel, la gratuité de la grâce et de la foi, l'accord du libre arbitre avec la grâce prévenante dans l'homme.

Le semi-pélagianisme dans les Gaules.

13. Vers cette époque, quatre autres conciles se tinrent en Espagne et dans les provinces méridionales des Gaules, à Arles, Valentia, Lérida et Vaison, villes alors soumises à la domi-

Conciles d'Arles, Valentia, Lérida et Vaison.

<sup>1</sup> Labbe, tom. IV, *Concil. Arausican. II*, col. 1666.

nation des Goths. Le concile d'Arles présidé par saint Césaire, ne fit que quatre canons, où l'on renouvelait des ordonnances déjà portées précédemment. « Personne ne peut être ordonné diacre avant vingt-cinq ans, prêtre ou évêque avant trente. Nul laïque ne sera promu au sacerdoce avant un temps suffisant de probation. Défense d'admettre aux ordres les clercs vagabonds, les bigames, les pécheurs qui auraient été soumis à la pénitence publique <sup>1</sup>. » Parmi les seize canons du concile de Lérida on remarque les suivants : « Défense aux ministres de l'autel, dont les mains distribuent le sang de Jésus-Christ, de verser le sang humain sous quelque prétexte que ce puisse être, même pour défendre une ville assiégée. Prescription de sept années de pénitence publique à ceux ou celles qui, pour dissimuler un crime, font périr les enfants conçus ou déjà nés. Défense aux évêques de s'approprier les donations faites aux monastères. Excommunication des incestueux, avec lesquels il est défendu aux chrétiens d'avoir de commerce dans les usages ordinaires de la vie. Faculté laissée à l'évêque de réhabiliter, après les délais qu'il jugera convenables, un clerc tombé dans le crime de fornication, suivant que le coupable se sera montré exact dans l'accomplissement de la pénitence imposée. Défense de violer le droit d'asile pour arracher de l'église les esclaves qui s'y seraient réfugiés <sup>2</sup>. » Un autre concile espagnol, tenu à Valentia, s'occupa presque exclusivement de régler ce qui concernait la vacance des sièges épiscopaux après la mort des titulaires. « Si les clercs profitent de cette circonstance pour détourner quelque chose des biens de l'évêque défunt ou de ceux de l'église, ils seront forcés à restitution par l'autorité du métropolitain ou des provinciaux. L'évêque le plus proche viendra faire les funérailles, et prendra soin de l'église vacante jusqu'à l'ordination du successeur. Il fera dresser un inventaire des biens du défunt et de ceux de l'église pour l'envoyer au métropolitain. Les héritiers de l'évêque défunt s'entendront avec le métropolitain pour le partage

<sup>1</sup> Labbe, tom. IV, *Concil. Arelat. IV*, col. 1622. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, *Concil. Herdense*, col. 1611.

de la succession <sup>1</sup>. » — Le 7 novembre 529, douze évêques de la Provincia (Provence), réunis en concile au *Vasensis vicus* (Vaison), sous la présidence de saint Césaire d'Arles, prenaient des mesures importantes au point de vue de la discipline et de la liturgie. « Il nous a semblé bon, disent-ils, d'établir dans nos diocèses la salutaire coutume qui s'observe dans toute l'Italie. Nous ordonnons donc que les prêtres constitués dans nos paroisses reçoivent chez eux les jeunes clercs non mariés. Ils les élèveront comme de bons pères, leur donnant la nourriture spirituelle, leur faisant apprendre les psaumes, les formant à la connaissance des saintes lettres, les instruisant solidement de la loi divine, afin de se préparer en eux de dignes successeurs. Si plus tard ces jeunes clercs, parvenus à la maturité, ne persévèrent pas dans leur vocation, ils seront libres de se retirer et de contracter mariage. » C'était instituer les écoles presbytérales dans chaque village, sur le plan des écoles épiscopales dont jouissaient déjà les villes. « Pour l'édification générale et le plus grand bien de nos églises, il nous a paru bon d'accorder à tous nos prêtres la faculté de prêcher la parole de Dieu, non-seulement dans les campagnes et dans les villes. » On voit que jusque-là l'enseignement sacré avait été spécialement réservé aux évêques, et que sur ce point la discipline des Gaules était conforme à celle de l'Afrique au temps de saint Augustin. « Le siège apostolique, ajoutent les pères de Vaison, a établi le chant si pieux et si doux du *Kyrie eleison*, adopté maintenant dans toute l'Italie et dans les églises orientales elles-mêmes. Nous voulons qu'il soit chanté dans toutes nos églises à matines, à la messe et aux vêpres. Nous ordonnons également qu'à toutes les messes, même celles pour les défunts, on récite le *Sanctus*. — Nous ordonnons que le nom du seigneur pape, présidant au siège apostolique, soit récité dans toutes nos églises au canon de la messe. — Depuis qu'en Orient, en Afrique et en Italie, se sont élevés des hérétiques perfides et blasphémateurs qui prétendent que le Fils de Dieu n'a pas toujours été avec le Père, mais qu'il a eu un commencement dans le

<sup>1</sup> Labbe, *Concil. Valentinum*, tom. IV, col. 1620.

temps, le siège apostolique a établi l'usage d'ajouter au *Gloria Patri etc.*, la finale *Sicut erat in principio et nunc et semper et in sæcula sæculorum*. Nous ordonnons que cette formule soit adoptée dans toutes nos églises <sup>1</sup>. »

Lettre  
de Félix IV  
à S. Césaire  
d'Arles.

14. Les actes de ces divers conciles provinciaux étaient envoyés à la ratification du saint-siège. Nous en avons la preuve dans la lettre suivante, que Félix IV adressait à saint Césaire au sujet du canon relatif à l'admissibilité des laïques aux ordres, tel que l'avait formulé le concile d'Arles. « J'ai lu, disait le pape, les mesures prescrites par votre fraternelle assemblée, ordonnant que les laïques ne pourront être promus au sacerdoce avant une probation suffisante. Nous avons été informé du scandale donné par quelques-uns de ces laïques, témérairement engagés dans la cléricature et retournés ensuite à la vie séculière. C'est une abominable apostasie ; mais la faute retombe sur les évêques qui avaient, dans ces ordinations précipitées, violé ouvertement les lois de l'Église et le précepte de l'Apôtre : *Nemini cito manus imposueris, nec communicaveris peccatis alienis* <sup>2</sup>. Pourquoi saint Paul exige-t-il dans l'ordination la maturité du jugement et de l'épreuve préalable ? C'est parce que le caractère sacerdotal qu'on y reçoit est de sa nature ineffaçable. Avant de le conférer, il faut donc une longue délibération. Comment en effet improviser un docteur qui ne saura pas même les éléments de la science sacrée ? Comment remettre le gouvernail d'un navire à des mains qui ne se sont jamais exercées à la manœuvre des simples matelots ? On ne sait pas commander lorsqu'on n'a point appris à obéir. Dans la maison de Dieu, les plus élevés en dignité doivent servir de modèle à tous. Que les clercs et spécialement ceux qui se préparent au sacerdoce aient donc toujours présente à la pensée cette autre règle apostolique : *Oportet testimonium habere bonum ab his qui foris sunt* <sup>3</sup>. Veillez, je vous prie, dans un concert unanime, à l'observation des règles canoniques ; n'ordonnez que des sujets dignes et éprouvés ; c'est ainsi qu'en accomplissant les devoirs de notre charge, nous assurerons

<sup>1</sup> Labbe, *Concil. Vasens.*, t. IV, col. 1679. — <sup>2</sup> *I Tim.*, v, 22. — <sup>3</sup> *Ibid.*, III, 7.

notre salut à nous-mêmes et celui des prêtres ou des évêques consacrés par nous. Dieu vous garde sain et sauf, frère bien-aimé. Donné le III des nones de février après le consulat du clarissime Mavortius <sup>1</sup> » (3 février 528).

15. L'usage de compter les années par consulat devait bientôt être remplacé par l'ère chrétienne dont nous nous servons aujourd'hui. Cette grande réforme fut l'œuvre d'un moine scythe, venu en Italie sous le pontificat d'Hormisdas, à l'époque des controverses sur la proposition théologique *unus de Trinitate passus est*. Il s'appelait Dionysius (Διονύσιος Denis), et ajouta à son nom, soit par humilité, soit pour rappeler l'exiguité de sa taille, l'épithète d'*Exiguus* (petit). On ne voit pas qu'il ait partagé l'obstination que saint Hormisdas reprochait à ses collègues. D'autres préoccupations, celles de la science véritable et du progrès des études ecclésiastiques, absorbaient son intelligence. Il se fixa à Rome, dans un monastère de cette ville dont il devint sinon le supérieur, bien que le vénérable Bède lui donne le titre d'*abbas romanus* <sup>2</sup>, au moins l'un des religieux les plus exemplaires et les plus illustres. Cassiodore se lia avec lui d'une étroite amitié; il l'attira plus tard dans le monastère de Vivaria, en Calabre, où le chancelier de Théodoric et d'Amalasonthe voulut finir ses jours. Denys le Petit le précéda dans la tombe, et voici en quels termes Cassiodore fait son éloge : « L'Église catholique est toujours féconde en grands hommes et en saints. Elle en a produit un grand nombre de nos jours. Il faut compter aux premiers rangs le moine Dionysius, originaire de Scythie, mais vraiment romain par le cœur, le plus savant helléniste de notre époque, le plus saint des docteurs puisqu'il traduisait en

Eloge  
de Denys le  
Petit par  
Cassiodore.

<sup>1</sup> S. Felic. IV, *Epist.* 1; *Patr. lat.*, tom. LXV, col. 41.

<sup>2</sup> Bed., *De temporum ratione*, cap. XLV; *Patr. lat.*, tom. XC, col. 492. D. Ceillier fait observer que la qualification de *venerabilis abbas romanus*, donnée dans ce passage à Denys le Petit, n'est pas une preuve qu'il ait été supérieur d'une communauté monastique. « On peut, dit-il, lui avoir donné ce nom ou cette qualité comme on la donnait en Orient aux simples moines, lorsqu'ils s'étaient rendus recommandables par leurs vertus ou leur mérite; au lieu que ceux que nous appelons abbés et supérieurs étaient connus chez les Grecs et distingués par le titre d'*archimandrites* ou d'*hégumènes*. » (D. Ceillier, *Hist. des aut. ecclés.*, tom. XVI, pag. 220.)

action tous les préceptes qu'il lisait dans les Livres saints. Il avait tellement étudié et approfondi le texte des Écritures, qu'aux diverses questions d'exégèse qui lui étaient adressées, il pouvait sur-le-champ fournir la réponse compétente. A Rome, nous étudiâmes ensemble la dialectique ; j'eus le bonheur de l'avoir de longues années pour modèle et pour maître. Hélas, que n'ai-je mieux profité de ses exemples ! Une admirable simplicité s'alliait chez lui à la plus profonde sagesse ; il joignait l'humilité à la science ; il aimait à se taire, lui, le plus éloquent des hommes ; il se mettait au-dessous du dernier des serviteurs, lui, le plus capable de siéger au conseil des rois. Qu'il intercède maintenant pour nous, après avoir si longtemps mêlé ses supplications aux nôtres ; et que ses mérites nous soient en aide, comme jadis sa prière nous protégeait ! A la sollicitation d'Étienne, évêque de Salone, il a traduit du grec en latin, avec la connaissance parfaite qu'il avait de ces deux langues, un recueil des canons ecclésiastiques dont l'Église romaine a consacré depuis le mérite, en l'adoptant pour son usage, qui est celui de la catholicité tout entière. On lui doit aussi de nombreuses versions des Pères grecs. Sa facilité de traduction était telle, qu'à livre ouvert il lisait un auteur grec et le récitait à haute voix en un latin exquis : de même pour un auteur latin, qu'il interprétait sur-le-champ en un grec du plus pur atticisme. Au naturel et à la facilité de sa parole, on aurait pu croire qu'il lisait un texte, au lieu d'improviser une version. Il serait long d'énumérer tous les mérites de cet homme de Dieu. La vocation religieuse, à laquelle il s'était donné sans réserve, ne lui inspirait aucun dédain pour la conversation et le commerce des séculiers. La pureté de son âme se maintenait immaculée dans ses rapports quotidiens avec les plus illustres dames romaines. Sa douceur était inaltérable, on la remarquait surtout lorsqu'il se trouvait en butte à des contradictions furieuses et à l'emportement de ses interlocuteurs. On le voyait souvent fondre en larmes, quand il entendait le bruit des fêtes du monde et les cris de joie de la foule. Il savait observer strictement la loi du jeûne au milieu des plus somptueux festins, sans que son abstinence eût l'air d'un reproche muet adressé aux convives. Il y était fort souvent appelé, parce qu'il

avait l'art d'assaisonner les repas du grand monde par le sel de ses discours, véritables festins spirituels. S'il consentait lui-même à manger quelque chose, c'était toujours avec grande retenue et des mets les plus vulgaires. Il pratiquait ainsi l'abstinence dans ce qu'elle a de plus difficile, c'est-à-dire parmi les délicatesses et les raffinements du luxe. Enfin, c'était un catholique dans toute l'acception du mot : il était la règle et la tradition vivantes. En l'écoutant, on apprenait tout ce que les livres peuvent apprendre. Il s'est trouvé cependant des envieux qui ont osé calomnier cette illustre mémoire. Mais leur jalousie est impuissante contre la vérité. Le pieux docteur s'est endormi dans la paix de l'Église ; il a quitté ce siècle pervers pour les délices du royaume éternel <sup>1</sup>. »

16. Denys le Petit avait étudié soigneusement les règles du comput ecclésiastique. Sa première œuvre fut un travail définitif sur la matière. Le *Cycle* dit de *saint Cyrille*, dont on se servait pour fixer chaque année la solennité pascalle, avait été calculé pour une période de deux cent quarante-sept ans, commençant à l'avènement de Dioclétien (284) et devant se terminer en l'an 531, dont on était alors fort rapproché. Pour bien comprendre la manière dont on se servait de ce cycle, prenons par exemple l'année de l'élection de saint Félix IV. On ne la comptait point encore, comme nous faisons aujourd'hui, sous le chiffre 526 de notre ère. Mais se reportant au cycle de saint Cyrille, on comptait les années écoulées depuis l'année 284, ère des martyrs, et l'on disait l'an 242 après Dioclétien. « Cette méthode, disait Denys le Petit, ne sert qu'à immortaliser un tyran. Au lieu donc de rappeler sans cesse la mémoire d'un persécuteur impie, nous avons daté les années du nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur et commencé notre cycle à son incarnation glorieuse. Ainsi resplendira à travers les siècles la divine origine de nos espérances, le salut du genre humain <sup>2</sup>. » Sous cette forme aussi simple que rationnelle, Denys le Petit composa un nouveau cycle que l'on peut regarder comme perpétuel, parce qu'en effet

Cycle pascal  
de Denys le  
Petit.

<sup>1</sup> Cassiod., *De instit. divin. litterar.*, cap. xxiiii; *Patrol. lat.*, tom. LXX, col. 4138.

<sup>2</sup> Dionys. Exig., *Lib. de Pasch.*; *Patr. lat.*, tom. LXVII, col. 487.

après sa révolution, toutes les nouvelles lunes et toutes les fêtes mobiles retombent au même jour du mois et de la semaine que dans la première année du cycle. L'ère chrétienne adoptée par Denys le Petit est maintenant en usage dans tout le monde civilisé. Nous avons eu déjà l'occasion de signaler l'erreur de calcul qui lui est généralement attribuée, et qui consiste à anticiper de quatre années la véritable date de l'Incarnation. Quoi qu'il en soit, son travail adressé l'an 526 aux *primicerius* et *secundicerius* des *notarii* de l'église romaine, Bonifacius et Bonus <sup>1</sup>, fut adopté par les souverains pontifes et acquit bientôt une autorité universelle.

17. Au triple point de vue historique, chronologique et astronomique, le cycle de Denys le Petit est, avec celui de Méthon, l'un des monuments les plus considérables des annales humaines. On peut dire qu'il assura au catholicisme la suprématie de la science et qu'il fut le point de départ des découvertes dont l'astronomie moderne se glorifie à bon droit. Cependant l'ami de Cassiodore travaillait dans le même temps à une œuvre non moins importante et dont les résultats furent peut-être plus féconds encore. L'évêque de Salone, Étienne et le diacre Laurent lui avaient demandé une traduction exacte des canons promulgués jusque-là par les conciles œcuméniques de Nicée, Constantinople, Ephèse et Chalcédoine, en y ajoutant, sous forme de corollaire ou appendice, tous les règlements ecclésiastiques d'une authenticité incontestable. Voici en quels termes le savant abbé rend lui-même compte de son travail : « Au seigneur et père vénéré l'évêque Étienne, Denys le Petit, salut dans le Seigneur. Depuis longtemps, notre très-cher frère Laurent, dans ses entretiens assidus et familiers, exhortait mon exiguité (*parvitate[m] nostram* <sup>2</sup>) à traduire du grec en latin les canons de l'Église. Il se plaignait de la confusion et du désordre qui

<sup>1</sup> Dionys. Exig., *Epist.* II; loc. cit., col. 23. Voici la suscription de cette lettre : *Dominis a me plurimum venerandis Bonifacio primicerio notariorum, et Bono secundicerio Dionysius Exiguus salutem.*

<sup>2</sup> Cette expression permettrait de conjecturer qu'en choisissant le surnom d'*Exiguus* Denys faisait acte de modestie chrétienne et non allusion comme on le croit généralement à l'exiguité de sa taille.

régnaient dans la collection actuelle. Cependant, pour me déterminer à entreprendre ce travail, il a fallu que votre béatitude usât de l'autorité qu'elle exerce, au nom de Jésus-Christ lui-même, sur le troupeau qui lui est confié. Parmi les vertus éminentes dont vous faites rejaillir la splendeur sur l'Église de Dieu, on admire en vous le respect pour les règles ecclésiastiques promulguées par les conciles, et la sagesse avec laquelle vous gouvernez à la fois le clergé et le peuple. Au lieu de vous prêter au travers de notre époque, qui se montre beaucoup plus curieuse de savoir le bien que de le pratiquer, vous observez vous-même les règles que vous avez le devoir d'imposer aux autres. Ainsi, soutenu par la grâce divine, vous êtes vraiment le modèle de votre troupeau. Quelle n'est pas en effet l'autorité du précepte, quand celui qui commande le garde le premier, quand il appuie son gouvernement sur la discipline inviolable de l'Église, formulée par les pères pour servir de règle aux pasteurs, de direction aux fidèles, et à tous d'un moyen assuré pour obtenir la récompense éternelle <sup>1</sup> ! » Après cette dédicace préliminaire, Denys le Petit indique lui-même l'ordre qu'il a suivi dans son *Codex canonum ecclesiasticorum*. « J'ai placé en première ligne, dit-il, la traduction latine des canons dits *Apostoliques*. Je sais qu'un assez grand nombre de savants en contestent l'authenticité. Toutefois, comme ils ont servi de base à quelques constitutions pontificales ultérieurement promulguées, je n'ai pas cru devoir les omettre. Je rapporte ensuite les canons de Nicée, ceux qui furent rédigés antérieurement ou postérieurement à ce concile dans des synodes aujourd'hui reçus par l'univers catholique, enfin l'ensemble des décrets publiés par les quatre grands conciles jusqu'à celui de Chalcedoine, en y comprenant ceux de Sardique et des synodes africains. Chaque paragraphe est précédé d'un titre qui permet d'un seul coup d'œil d'en reconnaître l'objet et de le rattacher à une étude spéciale sur chaque point de la discipline ecclésiastique. » Cette

<sup>1</sup> Dionys. Exig., *Codex Canon. ecclesiast.*, præfat.; *Patr. lat.*, tom. LXVII, col. 141.

modeste préface mise en tête de son œuvre par Denys le Petit, est loin de donner une idée complète de tout ce que renferme sa précieuse collection. En dehors de cette énumération sommaire, son recueil embrasse les décrets des divers conciles d'Ancyre, Néocésariée, Gangres, Antioche et Laodicée. C'était la tradition tout entière réunie en un seul faisceau, opposant sa concordance parfaite et son harmonieuse unité aux efforts des schismes et des erreurs eutychéenne et arienne ; c'était pour la législation de l'Église l'œuvre de concentration exécutée sous les ordres de Justinien pour le droit civil.

Collection  
des décrétales  
des papes  
par Denys le  
Petit.

18. L'illustre canoniste ne devait pas s'en tenir là. Les décrets de foi, les règles disciplinaires promulgués par l'Église dans ses assemblées solennelles, dans ses grandes assises qui reviennent à de rares intervalles et qu'on nomme les conciles généraux, sont appliqués chaque jour, interprétés, maintenus, exécutés sous l'action incessante des souverains pontifes. Denys le Petit fut donc tout naturellement amené à réunir en une collection parallèle les décrétales des papes. Voici comment il rend compte de ce nouveau travail : « Au vénérable seigneur Julien, prêtre du titre de Sainte-Anastasie, Denys le Petit. Dans son zèle pour tout ce qui tient à la discipline ecclésiastique, votre sainteté m'a souvent engagé à réunir en corps d'ouvrage les constitutions anciennes, émanées du siège apostolique. Je les ai recherchées avec soin, et je publie toutes celles que j'ai pu retrouver, en les divisant par articles avec titres spéciaux selon les divers sujets qui y sont traités. J'ai suivi pour ce travail la méthode déjà employée, avec votre approbation, dans le recueil des canons de l'Église grecque. C'est pour moi un devoir de reconnaissance de vous dédier cette œuvre nouvelle, à vous dont la charité le dispute à la science. Quel est en effet dans cette ville de Rome, l'étranger, le voyageur, le pèlerin du Christ, qui n'ait reçu de vous la plus touchante hospitalité ? Il ne vous suffit pas d'étudier et de connaître les règles canoniques, vous les pratiquez avec une perfection que notre siècle admire et qui servira d'exemple à la postérité. Formé à la perfection par le bienheureux pape Gélase, qu'il ne me fut point donné de voir sur cette

terre, vous me faites comprendre par la sainteté du disciple ce que fut devant Dieu le mérite de ce maître éminent <sup>1</sup>. » La collection des décrétales commence au pape Siricius, l'an 385, et se termine au pontificat d'Anastase II en 498. Elle est loin d'être complète. Denys le Petit en faisait lui-même l'observation dans sa préface. « Je n'ai inscrit, dit-il, que les constitutions pontificales dont j'ai pu me procurer des copies. » Ainsi Denys le Petit ne prétendait point rejeter comme manquant d'authenticité les décrets pontificaux antérieurs, par cela seul qu'il ne les insérait pas dans sa collection. Il ne prétendait pas davantage qu'avant Siricius les pontifes romains n'eussent pas encore publié de constitutions. La preuve, c'est que la lettre du pape Siricius à l'évêque de Tarragone, par laquelle s'ouvre le recueil, débute par une citation de saint Damase, prédécesseur immédiat de Siricius <sup>2</sup>. Les lacunes de son œuvre tiennent donc uniquement à l'insuffisance des matériaux que Denys le Petit eut entre les mains. Pour n'en citer qu'un exemple, parmi les décrétales de saint Léon le Grand il en omet plusieurs fort célèbres et fort importantes. Tout cela n'a point empêché la critique des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles de conclure que toutes les lettres pontificales des premiers papes sont fausses, parce qu'elles ne figurent point dans le recueil de Denys le Petit. Ce raisonnement ressemblerait assez à celui-ci : « L'*Histoire ecclésiastique* de Fleury ne parle pas des peintures liturgiques des catacombes : donc ces peintures, découvertes récemment par M. de Rossi, ne sont point authentiques. » Quoi qu'il en soit, la double collection des canons et des décrétales de Denys le Petit fut le premier recueil canonique dont l'autorité ait été universellement reconnue dans l'Église ; elle forme la base du monument qui s'appelle le *Corpus Juris*. A ce propos, il n'est pas sans intérêt de noter que l'œuvre de Denys le Petit eut l'honneur d'être reçue sans conteste dans les Gaules.

<sup>1</sup> Dionys. Exig., *Collect. decret. pontif. roman.*, præfat.; *Patr. lat.*, t. LXVII, col. 231. Le reste de la lettre de Denys le Petit au prêtre Julien est consacré à l'éloge de saint Gélase I. Nous en avons reproduit les termes, tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 612.

<sup>2</sup> Dionys. Exig., *Collect. decret.*, *Epist. 1*; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 231.

Charlemagne l'avait rapportée de Rome; Gratien l'avait fondue en entier dans son fameux *Décret*. Or les gallicans par la bouche de Fleury faisaient en 1690 la déclaration suivante : « Nous recevons premièrement tout l'ancien corps des canons de l'Église romaine apporté par Charlemagne, mais depuis oublié pendant longtemps; les canons recueillis par Gratien autant qu'ils ont autorité par eux-mêmes. Nous recevons aussi les décrétales non-seulement des cinq livres de Grégoire IX, mais plusieurs du *Sexte* et des *Clémentines* <sup>1</sup>. » Nous ne savons si les modernes gallicans consentiraient à signer la déclaration de Fleury. En tout cas, elle est de nature à appeler l'attention sur le recueil de Denys le Petit, et à provoquer l'étude trop négligée de nos jours du droit canonique.

### § III. Saint Benoît au Mont Cassin.

Rectification  
chro-  
nologique.

19. Durant le pontificat de saint Félix IV, le patriarche des moines d'Occident, saint Benoît, poursuivait au Mont-Cassin l'œuvre féconde qu'il avait commencée à Subiaco, et confirmait par des prodiges sans nombre la divinité de sa mission. La date précise de son arrivée sur cette montagne à jamais célèbre, que l'ordre bénédictin révère comme son second berceau, n'a point jusqu'ici été fixée d'une manière définitive. L'année 529 adoptée généralement, ne cadre point avec les données hagiographiques plus anciennes. Selon nous, il faudrait pour rester dans une limite rigoureusement historique, reporter à l'année 524 l'exode de saint Benoît et son départ de Subiaco. Voici le passage des actes de saint Placide qui a donné lieu à l'erreur chronologique que nous signalons. « Après avoir béni les frères de Subiaco, le patriarche s'éloigna. Or, on était à l'an de l'incarnation du Seigneur 529, sous le règne de l'empereur Justin <sup>2</sup>. » Telles sont les paroles de l'hagiographe, lequel se désigne lui-même dans la préface de son

<sup>1</sup> Fleury, *Institut. au droit ecclés.*, chap. xxv.

<sup>2</sup> *Anno dominicæ incarnationis quingentesimo vigesimo nono, temporibus Justinii monocratoris.* (Bolland., *Act. S. Placid.*, 5 octob., col. 117.)

œuvre sous le nom de Gordien, et se donne comme un disciple de saint Benoît et contemporain de saint Placide. Les Bollandistes qui ont reproduit ces actes ont sagement fait observer que l'œuvre gèneue de Gordien ne devait ni ne pouvait mentionner en 529 une date empruntée à l'ère chrétienne, puisque cette ère, bien que formulée déjà par Denys le Petit, ne fut définitivement en usage que cinquante ans plus tard. Nous sommes complètement de leur avis, et nous croyons que les actes primitifs de saint Placide ont subi à une époque postérieure des retouches, des interpolations, des changements partiels, qui, sans altérer la vérité intrinsèque du récit, ont cependant fait perdre à certains détails leur authenticité réelle. Ainsi l'empereur Justin ne régnait plus en 529, ce prince mourut le 1<sup>er</sup> août 527. Mais au VII<sup>e</sup> ou VIII<sup>e</sup> siècle, époque où vraisemblablement furent remaniés les actes de saint Placide, la chronologie était loin d'avoir atteint la précision que les modernes lui ont donnée. Une erreur de deux années était alors chose à peine appréciable. Ce qu'il faut retenir des actes de saint Placide, c'est que l'empereur Justin régnait encore au moment où saint Benoît quittait Subiaco. Par conséquent la date de 529 pour la fondation du Mont-Cassin est évidemment trop tardive, et c'est à tort qu'on l'a maintenue jusqu'ici. D'autres détails sur lesquels nous aurons bientôt à insister nous permettront de fixer vers la fin de l'an 524 la date approximative de l'arrivée de saint Benoît au Mont-Cassin.

20. « Sorti de Subiaco, continuent les actes, l'homme de Dieu se rendit à la ville d'Alaterna (Alatri), où il reçut l'hospitalité dans le monastère du saint martyr Sébastien <sup>1</sup>, dirigé alors par le diacre Servandus. Le lendemain, prenant congé du pieux diacre, Benoît, accompagné de ses deux disciples Placide et Maurus, arriva près de la cité de Verula (Veroli), en un lieu appelé par les habitants Aureola. L'Esprit-Saint lui fit connaître qu'en ce lieu s'élèverait plus tard un monastère de sa congrégation. Il traça lui-même sur

L'ermite  
saint Martin.

<sup>1</sup> Saint Grégoire le Grand (*Dialog.*, lib. II, cap. xxxv; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 196) nous apprend que le monastère de saint Sébastien d'Alatri avait été fondé vers cette époque par les libéralités du patrice Liberius.

le sol désert l'emplacement de la future église, recommandant à ses disciples Placide et Maurus de veiller à ce qu'elle fût édiflée en ce lieu-même et consacrée sous le vocable du martyr du Christ saint Erasme <sup>1</sup>. Continuant ensuite sa route, l'homme de Dieu se dirigea vers le Mont-Cassin. Les chemins qu'il parcourait lui étaient inconnus. Souvent à un carrefour où deux ou trois routes se croisaient à travers les montagnes boisées, les anges lui apparaissaient pour le diriger. Or, comme il approchait du terme de son voyage, un pieux ermite, nommé Martin, qui vivait depuis longtemps dans cette solitude, eut une révélation divine. L'ange du Seigneur lui ordonnait de quitter ces lieux, où un autre serviteur du Christ allait s'établir :

*His tu parce locis ; alter amicus adest.*

L'ermite obéit et s'éloigna aussitôt, sans même avoir la curiosité de faire connaissance avec le successeur que Dieu lui envoyait. Il se retira dans les profondeurs du mont Massique <sup>2</sup>, où il termina saintement ses jours <sup>3</sup>. »

Le *Castrum*  
*Casinum*.

21. Voici en quels termes M. de Montalembert décrit la solitude du Mont-Cassin où le patriarche allait planter de nouveau sa tente. « Sans s'éloigner, dit-il, de la région montueuse qui s'étend sur le versant occidental de l'Apennin, Benoît se dirigea vers le midi en longeant les Abruzzes, et pénétra dans cette Terre de Labour, dont le nom semble convenir naturellement au sol destiné à être le berceau des hommes les plus laborieux que le monde ait connus.

<sup>1</sup> Saint Erasme, martyr à Formiæ (aujourd'hui *Mola*), en Campanie, est honoré le 2 juin. Le monastère dont saint Benoît avait prédit l'érection, fut en effet construit quelques années après, et devint l'une des premières colonies des religieux du mont Cassin.

<sup>2</sup> Le mont Massique, dont il est ici question, est situé en Campanie, près de l'ancien *Forum Claudii*, appelé plus tard *Carinum*, et aujourd'hui *Carinola*, à 24 kilom. N.-O. de Capoue.

<sup>3</sup> L'ermite du mont Massique, saint Martin, est mentionné au martyrologe le 24 octobre. Saint Grégoire le Grand (*Dialog.*, lib. III, cap. XVI; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 257) nous a laissé un tableau touchant de ses austérités et de ses vertus. Cf. Bolland., *Act. S. Placidi*, loc. cit.

Il s'arrêta dans un site tout différent de celui de Subiaco, mais d'une grandeur et d'une majesté incomparables. Là, sur les confins du Samnium et de la Campanie, au centre d'un large bassin à demi entouré d'abruptes et pittoresques hauteurs, se dresse un mont isolé, escarpé, dont la cîme vaste et arrondie domine à la fois le cours du Liris, encore voisin de sa source, la plaine ondulée qui s'étend au midi vers les plages de la Méditerranée et les vallées étroites qui s'enfoncent au nord, à l'est et au couchant, dans les plis de l'horizon montagneux : c'est le Mont-Cassin. Au pied de ce roc, Benoît rencontrait un amphithéâtre du temps des Césars, au milieu des ruines de la ville de Casinum qu'avait illustrée le plus savant et le plus pieux des Romains, Varron, ce bénédictin païen, dont les fils de Benoît se plurent longtemps à honorer la mémoire et la science <sup>1</sup>. Du sommet, ses yeux pouvaient se porter tour à tour vers Arpinum, où naquit le prince des orateurs romains, et sur Aquinum, déjà célèbre pour avoir donné le jour à Juvénal, avant d'être la patrie du Docteur angélique qui devait populariser chez tous les chrétiens le nom de cette bourgade. Ce fut au centre de ces nobles souvenirs, de cette nature solennelle, et sur cette cime prédestinée, que le patriarche des moines d'Occident fonda la capitale de l'ordre monastique <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Varro... sanctissimus et integerrimus.* (Cicero, *Phil.* II.) *Casinensis arcis sublimitas tanto olim culmine viguit, ut Romani celsitudo imperii philosophicis studiis illam in ævum dicaret.* Hanç M. T. *Varro omnium Romanorum doctissimus incoluit.* (Petr. Diacon., *De vir. illust. Casin.*)

*Nymphisque habitata rura Casini.*

(*Sil., Italic.,* I, 12.)

« Cette ville, restaurée par les moines, porte aujourd'hui le nom de *San-Germano*, en l'honneur d'un saint évêque de Capoue, contemporain de Benoît. Entre la ville et le monastère, sur un mamelon détaché de la montagne, on voit encore le vaste château de Rocca Janula, construit au moyen âge, inhabité, mais non ruiné, avec ses tours et ses remparts crénelés que deux longues murailles reliait à l'enceinte de San-Germano. Rien de plus complet et de plus frappant que l'ensemble de la sainte montagne. Au pied, la ville moderne avec son amphithéâtre romain ; à mi-côte, la forteresse féodale ; au sommet, le monastère immortel, toujours imposant et majestueux, malgré les altérations qu'a subies son architecture. » (Note de M. de Montalembert.)

<sup>2</sup> *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 17-19.

Lutte contre  
l'idolâtrie  
et le démon.

22. « En changeant de séjour, dit saint Grégoire le Grand, l'homme de Dieu devait retrouver l'ennemi. Les nouvelles luttes qu'il eut à subir dépassèrent en rigueur les anciennes. Sur le sommet escarpé du *Castrum Casinum*, la superstition idolâtrique avait conservé comme un dernier rempart. Il y avait là un antique temple d'Apollon, et un bois sacré, où les grossières populations du voisinage continuaient à offrir des sacrifices païens. L'homme de Dieu, en mettant le pied sur cette cime, renversa l'idole et l'autel. Sur leurs débris il éleva deux oratoires, l'un à saint Martin et l'autre à saint Jean-Baptiste. Appelant alors les multitudes autour de lui, il leur prêchait sans interruption la vérité évangélique <sup>1</sup>. L'antique ennemi répondit à ces attaques non par des visions secrètes, mais par des clameurs effrayantes qui retentissaient dans la solitude. Les frères entendaient ces voix, mais aucune forme n'apparaissait à leurs regards. Seul Benoît, ainsi qu'il le racontait à ses disciples, voyait se dresser devant lui le monstre infernal, lançant des éclairs, et entouré de feux. Le démon interpellait le saint, et tous les frères l'entendaient crier : *Benedicte! Benedicte!* — Et comme Benoît ne répondait pas, le démon reprenait alors avec une fureur insensée : Non tu n'es pas béni! *Maledicte!* Maudit, que me veux-tu? Pourquoi viens-tu jusqu'ici me poursuivre <sup>2</sup>? »

<sup>1</sup> « Dante a traduit à sa façon, dit M. de Montalembert, le récit de saint Grégoire le Grand dans ce magnifique chant du *Paradis*, où les enseignements de Béatrice sont interrompus et complétés par l'apparition du patriarche des moines d'Occident :

*Quel monte, a cui Cassino e nella costa,  
Fu frequentato già in su la cima  
Dalla gente ingannata e mal disposta;  
Ed io son quel che su vi portai prima  
Lo nome di colui che'n terra adusse  
La verita, che tanto ci sublima :  
E tanta grazia sovra me rilusse  
Ch'io ritrassi le ville circostanti  
Dall' empio colto, che'l mondo sedusse. »*

(*Paradiso*, cant. XXII.)

<sup>2</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II, cap. VIII, *ad fin.*; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 152.

23. A cette époque, le sol de l'Italie n'était pas plus dépourvu de propriétaires qu'il ne l'est de nos jours. Saint Benoît, à Subiaco, établissait ses douze monastères sur un terrain qui lui avait été cédé par Equitius, père de saint Maur. Le *Castrum Casinum* où le patriarche venait s'établir était la possession du sénateur Tertullus, père du jeune Placide. « Les historiens, dit M. Dantier, ont recherché les motifs qui portèrent le fondateur de l'abbaye du Mont-Cassin à s'établir de préférence sur le plateau qui couronne cette hauteur. Or, jusqu'à présent, en dehors des récits légendaires auxquels la critique n'est pas tenue d'avoir foi, aucune raison déterminante n'a été indiquée par les biographes. Un passage de la bulle du pape Zacharie qui, en 748, concéda de nombreux privilèges aux religieux du Mont-Cassin, suffit, selon nous, à éclaircir cette difficulté. Elle nous apprend en effet que l'abbaye avait été construite sur un domaine appartenant à Tertullus, père du jeune Placide, et dont la donation avait été faite à saint Benoît par ce riche patricien de Rome <sup>1</sup>. » Ainsi parle M. Dantier. Nous ne savons s'il compte les actes de saint Placide parmi « les récits légendaires auxquels la critique n'est pas tenue d'avoir foi. » En tout cas, ces actes recevraient de la bulle du pape Zacharie, en 748, une confirmation explicite qui devrait disposer la critique à tenir

Donation  
du mont Cas-  
sin à saint  
Benoît par le  
patricien Ter-  
tullus. Une  
visite sénato-  
riale au  
monastère.

<sup>1</sup> Dantier, *Monast. bénédict. d'Italie*, tom. I, pag. 154. Voici le passage de la bulle du pape Zacharie, à laquelle M. Dantier fait allusion : *Monasterium, necnon decem et octo curtes quas Tertullus patricius una cum Placido filio suo beato Benedicto obtulit cum servis septem millibus et portu Panormitano et Mesano*. « Les archives du mont Cassin, ajoute le savant auteur, ne possèdent plus l'original de ce premier document. Elles n'ont gardé que le sceau en plomb qui s'y trouvait attaché; mais elles en conservent plusieurs copies dont la plus ancienne date du XI<sup>e</sup> siècle. L'authenticité du privilège accordé par le pape Zacharie est attestée par la mention qui en est faite dans plusieurs documents très-anciens, et l'instrument primitif, bien que fort endommagé par le temps, existait encore au XIII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, les moines du mont Cassin prièrent le pape Grégoire IX, vu l'état de détérioration où était alors l'original, de vouloir bien en reproduire le texte entier dans sa bulle en faveur du monastère, demande à laquelle le pontife consentit, comme on le voit par cette même bulle déposée aux archives du Vatican. *Regest.*, Gregor. IX, ann. v. » (Note de M. Dantier, tom. I, *Pièces justificatives*, pag. 487.)

plus sérieusement compte de ce qu'elle nomme avec dédain les récits légendaires. Voici comment s'expriment ces actes. « Le patrice romain Tertullus ayant appris que le saint homme Benoît était allé s'établir avec Placide, fils de ce patrice, et le jeune Maurus, au *Castrum Casinum*, sur un territoire qui lui appartenait, en témoigna toute sa joie. Il adressa sur-le-champ un message à son fils Placide, afin de savoir de lui si le bienheureux aurait pour agréable de recevoir sa visite, car il avait le désir de faire le voyage du Mont-Cassin et d'y visiter à la fois l'homme de Dieu et le jeune fils dont il lui avait confié l'éducation. Placide communiqua cette requête au vénérable Benoît, qui y donna son acquiescement. Placide manda à son père le jour que le bienheureux avait fixé pour l'entrevue, ajoutant que Benoît l'invitait à amener avec lui ceux de ses amis qui désireraient visiter le nouveau monastère. Tertullus choisit pour compagnons de voyage les plus nobles de la cité romaine, Boèce, Symmaque, Vitalien, Gordien et Equitius. La cavalcade prit le chemin du *Castrum Casinum*, terre patrimoniale de Tertullus. Benoît, ayant à ses côtés les deux disciples Placide et Maurus, vint les recevoir à la porte du monastère. Le patrice, à la vue de l'homme de Dieu, dont le corps épuisé par le jeûne ressemblait à un squelette vivant, descendit de cheval, se prosterna, et lui baisa les pieds. Le bienheureux le releva, et, le serrant sur sa poitrine, le tint longtemps embrassé. Il le conduisit avec ceux qui l'accompagnaient à l'oratoire du confesseur du Christ saint Martin. Là, dans l'allégresse de son cœur, Benoît s'agenouilla pour rendre grâce à Dieu, et versa un torrent de larmes. En entrant dans le cloître, Tertullus embrassa tous les frères l'un après l'autre et demanda au vénérable père la faveur d'être considéré comme un membre de cette société sainte. Les consulaires, patrices et sénateurs ses amis, firent la même prière. Le très-bienheureux père Benoît leur accorda volontiers cette pieuse faveur. Ce jour là, Tertullus fit à l'homme de Dieu la donation solennelle de tout le territoire du Mont-Cassin <sup>1</sup>. » Tel est le

<sup>1</sup> Bolland., *Act. S. Placid.*, 5 oct.

texte des actes de saint Placide. Longtemps avant les prétendues découvertes de la critique moderne, il avait appris aux historiens ecclésiastiques « le motif qui porta de préférence le fondateur de l'abbaye du Mont-Cassin à s'établir sur le plateau qui couronne cette hauteur. » Le lecteur aura également remarqué la mention spéciale de Boèce et de Symmaque, dans cette visite du patriciat romain au patriarche des moines d'Occident. Tout se tient en histoire, quand, au lieu d'adopter des thèses préconçues, on étudie sérieusement les sources. Il est donc certain, ainsi que nous l'avons précédemment démontré, que Boèce était chrétien. Il est également certain que l'arrivée de saint Benoît au Mont-Cassin dut avoir lieu vers la fin de l'année 524, c'est-à-dire quelques mois avant la fameuse disgrâce de Symmaque et de Boèce, dont nous avons raconté les douloureuses péripéties.

24. Les actes de saint Placide, en nous faisant connaître les illustres personnages qui voulurent s'associer par leurs largesses à l'œuvre toute de pauvreté et de renoncement de Benoît, complètent d'ailleurs les renseignements sommaires de saint Grégoire le Grand, lequel, dans ses *Dialogues*, parle « des nobles et pieux Romains qui visitaient l'illustre fondateur, » sans les désigner personnellement par leur nom <sup>1</sup>. La construction d'un monastère sur l'emplacement du *Castrum Casinum* commença presque aussitôt que Benoît eut pris possession de ce nouveau séjour. « En travaillant à l'édifice, reprend saint Grégoire, il advint que les religieux avaient à élever une pierre de taille, pour lui faire prendre place sur l'une des assises. Ils se mirent quatre ou cinq pour la soulever; ce nombre étant insuffisant, ils y vinrent tous, mais, bien que la pierre ne fût pas d'une dimension insolite, ils ne purent réussir même à l'ébranler. On eût dit que le bloc était enraciné dans le sol. Ils appelèrent l'homme de Dieu. Benoît fit une prière et traça un signe de croix. A l'instant, le bloc se laissa soulever sans difficulté aucune. Le saint voulut qu'on creusât la terre à l'endroit où s'était produit le phé-

Construction  
du monastère.

<sup>1</sup> *Cœpere etiam tunc ad eum Romanæ urbis nobiles et religiosi concurrere.* (Greg. Mag., *Dialog.*, lib. II, cap. III; tom. cit., col. 140.) Nous avons déjà traduit ce passage chap. III de ce volume, n° 15.

nomène. A une certaine profondeur, on trouva enfouie une idole de bronze <sup>1</sup>. » — « Un autre jour, pendant que les frères travaillaient sur un échafaudage assez élevé, l'homme de Dieu était resté en prière dans sa cellule. Il eut une vision et envoya dire aux travailleurs : Frères, tenez-vous sur vos gardes et prenez toutes les précautions possibles, car en ce moment l'esprit du mal fond sur vous. — A peine le message était-il transmis aux ouvriers que le mur en construction s'écroula, broyant dans sa chute un jeune enfant, fils d'un *curialis*. Les frères, consternés, vinrent tout en larmes le raconter au patriarche. Apportez-moi le corps de l'enfant, dit Benoît. — On s'empressa d'obéir, mais le cadavre avait été tellement mutilé qu'il fallut en ramasser les débris épars. On les réunit sur une saie (*sagum*), que les moines présentèrent au bienheureux. Benoît fit déposer ce lugubre fardeau sur la natte de jonc (*psiathium vulgo mappa*) sur laquelle il s'agenouillait d'ordinaire. Il fit ensuite retirer les frères, s'enferma dans sa cellule, et demeura seul. Sa prière se prolongea plus que de coutume. Quand il sortit, il présenta l'enfant parfaitement vivant aux frères, et l'envoya avec eux relever la muraille écroulée <sup>2</sup>. »

Résurrection  
d'un enfant  
par S. Benoît.

25. « Un jour que Benoît était allé avec ses religieux travailler dans la campagne, un paysan des environs se présenta en pleurant au monastère. Il portait dans ses bras le cadavre de son petit enfant, et demandait à grands cris le vénérable abbé. En apprenant l'absence de Benoît, sa douleur fut extrême. Il déposa son lugubre fardeau à la porte du monastère et se précipita du côté où on lui avait dit qu'il trouverait l'homme de Dieu. Or, en ce moment Benoît, ayant achevé le travail de la journée, revenait avec les frères. Le paysan le vit venir, et du plus loin qu'il l'aperçut, il se mit à crier : Rendez-moi mon fils ! Rendez-moi mon fils ! — Est-ce que je vous ai enlevé votre enfant ? demanda Benoît. — Non, répondit le malheureux père. Mais il est mort ; venez et ressuscitez-le. — A ces mots, l'homme de Dieu parut

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II, cap. x ; tom. cit., col. 154.

<sup>2</sup> *Dialog.*, lib. III, cap. XI ; loc. cit., col. 156.

profondément triste. Retirez-vous, mon frère, dit-il au paysan, ce que vous demandez de nous est au-dessus de notre pouvoir. Jadis les apôtres opéraient de tels prodiges. Mais nous, nous ne sommes que de misérables pécheurs. — Non, je ne vous quitterai point, s'écria le paysan. Par le nom de Jésus-Christ, je le jure, je ne vous quitterai point que vous n'ayez ressuscité mon fils ! — L'homme de Dieu l'interrogea alors : Où est votre enfant ? — Le voilà, étendu à la porte du monastère, répondit le père éploré. — Benoît se mit à genoux, puis il s'étendit de tout son long sur le corps inanimé. Levant ensuite les mains au ciel, il dit : Seigneur, ne considérez point mes péchés, mais la foi de ce père qui vous demande la résurrection de son fils. Rendez à ce corps l'âme que vous avez rappelée à vous. — Comme il achevait ces mots, on vit les membres de l'enfant tressaillir et s'agiter dans une convulsion aussi prodigieuse que soudaine. L'âme était revenue dans le corps. Benoît prit l'enfant par la main et le rendit vivant à son père <sup>1</sup>. »

26. Benoît devait achever sa vie au Mont-Cassin. Il y séjourna vingt-trois ans, « occupé, dit M. de Montalembert, d'abord à extirper de la contrée les restes du paganisme, puis à faire construire son monastère par le bras de ses disciples, à cultiver les flancs arides de la montagne et les campagnes dévastées d'alentour, mais surtout à répandre sur tout ce qui l'approchait les bienfaits de la loi de Dieu, pratiquée avec une ferveur et une charité que nul n'a surpassées. Quoiqu'il n'eût jamais été revêtu du caractère sacerdotal, sa vie au Mont-Cassin fut plutôt celle d'un missionnaire et d'un apôtre que d'un solitaire. Il n'en demeura pas moins le chef vigilant d'une communauté de plus en plus nombreuse et florissante. Habitué à se vaincre en tout et à lutter avec les esprits infernaux, dont les tentations et les apparitions ne lui manquèrent pas plus qu'aux anciens pères du désert, il avait acquis le don de lire dans les âmes et de discerner leurs plus secrètes pensées. Il n'en usait pas seulement pour diriger les jeunes reli-

Gouvernement de saint Benoît.

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II, cap. xxxii; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 192.

gieux, dont l'affluence était toujours grande auprès de lui, dans leurs études, dans les travaux d'agriculture et de maçonnerie qu'il partageait avec eux; dans les courses lointaines qu'ils avaient parfois à accomplir, il les suivait par un regard intérieur, découvrait leurs moindres manquements, les réprimandait au retour, les astreignait en tout à la stricte observance de la règle qu'ils avaient acceptée. Il exigeait de tous l'obéissance, la sincérité, l'austère régularité dont il donnait le premier l'exemple. Comme à Subiaco, beaucoup de jeunes gens de familles nobles et riches étaient venus se ranger sous sa direction, ou lui avaient été confiés par leurs parents. Ils travaillaient avec les autres frères à la culture des terres ou à la construction du monastère; ils étaient astreints à tous les services imposés par la règle. Quelques-uns de ces jeunes nobles se révoltaient en secret contre cette égalité. Parmi eux se trouvait, selon le récit de saint Grégoire, le fils d'un *défenseur*, c'est-à-dire du premier magistrat d'une ville ou d'une province. Un soir, son tour étant venu d'éclairer Benoît pendant le souper de celui-ci, tout en tenant le candélabre devant la table abbatiale, il sentit son orgueil se soulever et se dit à lui-même : « Qu'est-ce donc que cet homme-là pour que je me tienne ainsi pendant qu'il mange, debout devant lui, une chandelle à la main, comme un esclave? Suis-je donc fait pour être son esclave <sup>1</sup>? » Aussitôt Benoît, comme s'il l'avait entendu, lui reprocha vivement ce mouvement d'orgueil, fit prendre le candélabre par un autre et le renvoya dans sa cellule, tout troublé d'avoir été à la fois découvert et réprimé dans ses plus secrètes pensées. Nobles et plébéiens, riches et pauvres, jeunes et vieux, Benoît les astreignait tous à la même discipline. Mais aussi il ne voulait d'excès ni de violence en rien : et comme on lui annonçait qu'il y avait dans les montagnes voisines un solitaire qui, non content de se tenir enfermé dans une étroite caverne, s'était attaché au pied une chaîne dont l'autre bout était fixé dans le roc, de sorte qu'il ne pouvait se mouvoir au delà de la longueur de cette chaîne ; Benoît lui fit dire de la briser

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II, cap. xx.

en ces termes : « Si tu es vraiment serviteur de Dieu, sois contenu non par une chaîne de fer, mais par la chaîne du Christ <sup>1</sup>. » Le religieux auquel saint Benoît tenait ce langage était précisément l'ermite saint Martin, qui l'avait précédé sur les hauteurs du *Castrum Casinum*, et qui s'était retiré à son approche dans les profondeurs de la forêt de Massique.

#### § IV. Règle de saint Benoît.

27. On ne comprendrait que très-superficiellement la mission de saint Benoît, si l'on s'en tenait exclusivement au récit déjà cependant si extraordinaire de sa biographie. Ermite, moine, apôtre, thaumaturge, ces divers titres qui suffiraient à la gloire de plusieurs saints, ne forment qu'un accessoire, si l'on peut parler ainsi, dans la carrière féconde du patriarche. C'est le côté extérieur de sa vie, tel que ses contemporains ont pu le saisir. Mais ce qui sort complètement des limites d'une existence humaine, c'est l'action de saint Benoît sur les races à venir, sur les générations monastiques pour lesquelles son génie religieux traça une législation qui ne sera jamais dépassée. « Du cœur de Benoît, comme des fontaines du paradis, écrivait Urbain II, nous avons vu jaillir la source de la perfection religieuse <sup>2</sup>. » Un autre pape, Victor III, sorti du Mont-Cassin pour monter sur la chaire de saint Pierre, comparait la législation de Benoît à celle du Sinaï :

Prologue  
de la règle  
bénédictine.

*Hæc domus est similis Sinaï sacra jura ferenti,  
Ut lex demonstrat hic quæ fuit edita quondam.  
Lex hinc exivit, mentes quæ ducit ab imis,  
Et vulgata dedit lumen per climata sæcli <sup>3</sup>.*

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. III, cap. XVI; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 261. Montalembert, *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 21-25.

<sup>2</sup> *Ipsæ omniū monachorum pater, et Casinense monasterium caput omnium perpetuo habetur et merito, nam ex eodem loco de Benedicti pectore monastici ordinis religio quasi de paradisi fonte manavit.* (Urban. II, *Epist.* cccii; *Patr. lat.*, tom. CLI, col. 549.)

<sup>3</sup> Leo Marsican., *Chron. Cassin.*, lib. III, cap. xxviii; *Patr. lat.*, t. CLXXIII, col. 749.

La grande œuvre de saint Benoît, son œuvre par excellence, fut donc la *Règle de la vie monastique*, qu'il rédigea lui-même, et écrivit de sa propre main. « Écoute, ô fils<sup>1</sup>, écoute les préceptes du maître, dit-il, et devant lui incline l'oreille de ton cœur; ne crains pas d'entendre l'avertissement d'un bon père et de l'accomplir efficacement, afin que l'obéissance laborieuse te ramène à celui dont t'avaient éloigné la désobéissance et la mollesse. A toi donc maintenant s'adresse ma parole, qui que tu sois, qui, renonçant à tes volontés propres pour habiter sous le vrai roi, le Seigneur Jésus-Christ, prends en main les armes vaillantes et glorieuses de l'obéissance. Et d'abord, en tout ce que tu entreprends de bien, demande lui par une très-instante prière qu'il veuille l'accomplir, afin qu'il ne se contriste pas de nos mauvaises actions, lui qui a daigné nous admettre au nombre de ses fils. En tout temps il nous faut lui obéir, nous servant pour cela de ses propres bienfaits, de telle sorte qu'il n'ait jamais, comme un père irrité, à nous proclamer déchus de son héritage, ni, comme un maître formidable, à sévir contre des esclaves pervers qui auraient préféré les éternels supplices à la gloire de le suivre dans son royaume. Levons-nous donc enfin, à la voix qui nous crie dans l'Écriture : *Hora est jam nos de somno surgere* <sup>2</sup>. Ouvrons les yeux à la lumière déifiqua, prêtons une oreille attentive à celui qui nous crie sans cesse : *Hodie si vocem audieritis, nolite obdurare corda vestra* <sup>3</sup>. « Venez mes fils, écoutez-moi; je vous enseignerai la crainte du Seigneur <sup>4</sup>. » — « Courez, pendant que vous avez encore le flambeau de la vie, de peur que les ténèbres de la mort ne vous enveloppent <sup>5</sup>. » Le Seigneur cherche son ouvrier parmi la multitude du peuple; il demande : « Quel est l'homme qui veut la vie, et souhaite les jours du bonheur <sup>6</sup>? » C'est moi, répondras-tu peut-être. Mais le Seigneur reprend : « Si tu veux avoir la vie, défends le mal à ta langue, et

<sup>1</sup> « Il faut noter pour l'iconographie chrétienne, dit M. de Montalembert, ces premiers mots : *Ausculta, o fili!* que les peintres du moyen âge avaient coutume de reproduire sur le livre qu'ils mettaient entre les mains de saint Benoît. » (*Moines d'Occident*, tom. II, pag. 45, not. 1.)

<sup>2</sup> *Rom.*, XIII, 11. — <sup>3</sup> *Psalm.* XCIV, 8. — <sup>4</sup> *Psalm.* XXXIII, 12. — <sup>5</sup> *Joan.*, XI, 9, 10. — <sup>6</sup> *Psalm.* XXXIII, 13.

que tes lèvres ne parlent pas la fraude. Écarte-toi de l'iniquité et fais le bien. Cherche la paix, et suis ses traces. Quand tu agiras ainsi, mes yeux seront sur toi, et mon oreille s'inclinera à ta prière. Avant même que tu ne m'aies invoqué, je te dirai : Me voici <sup>1</sup>. » — Frères bien-aimés, quoi de plus suave que cette voix du Seigneur qui nous presse ? Dans sa tendresse, Dieu nous montre lui-même le chemin de la vie. Ceignons donc nos reins de la foi et de l'observance des bonnes œuvres : les pieds chaussés pour suivre l'Évangile, marchons sur la trace de ses pas. Préparons nos cœurs et nos corps à combattre sous la sainte obédience des préceptes, et si la nature se heurte à des obstacles, prions le Seigneur de nous venir en aide par le secours de sa grâce. Si nous voulons éviter les supplices de la géhenne, si nous voulons, pendant qu'il en est temps encore et que nous sommes en cette chair mortelle, profiter de la lumière de cette vie pour nous préparer à celle de l'éternité, il nous faut régler notre course et nos actions en vue de notre fin suprême. C'est pour cela qu'il y a lieu de constituer une école de servage divin. Il n'y aura, nous l'espérons, dans cette institution nouvelle, rien de rigoureux ni de lourd. Que si, conformément à la raison et à l'équité, nous allons jusqu'à un peu de rigueur pour la correction des vices et le maintien de la charité, garde-toi de fuir sous une émotion de terreur la voie du salut. Cette voie, à son début, est toujours difficile et étroite. Lorsqu'on a marché quelque temps dans l'observance et la foi, le cœur se dilate. Soutenu par l'inénarrable douceur de l'amour, on peut courir dans la voie des commandements. Plaise à Dieu que, suivant sans dévier la doctrine du maître et persévérant jusqu'à la mort sous sa discipline, nous commencions par les souffrances du Christ, afin d'être plus tard admis à la participation de son royaume <sup>2</sup>. »

28. Après ces considérations générales qu'il intitule *Prologus*, saint Benoît rappelle brièvement quelle était au VI<sup>e</sup> siècle la classi-

Maximes  
de perfection  
monastique.

<sup>1</sup> Isa., LXV, 24 ; *Psalm.* xxxi, 5. — <sup>2</sup> S. Benedict., *Regula*, prolog. ; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 216.

fication monastique. « Il y a, dit-il, quatre sortes de moines. Les *cénobites*, milicé religieuse soumise à une règle, vivant dans un monastère sous la direction d'un abbé. Les *anachorètes* ou ermites qui, après un fervent noviciat et les longues expériences de la vie commune, sortent des rangs de leurs frères pour aller livrer dans la solitude absolue un combat singulier contre le démon. Les *sarabaites*, détestable institution où les prétendus religieux, loin de se purifier sous une règle, comme l'or dans la fournaise, mentent à Dieu par une tonsure hypocrite, s'amollissent comme un plomb vil dans les délices du siècle et se réunissent à trois ou quatre pour vivre sans direction, selon les désirs déréglés de leur cœur. Enfin les *gyrovagues* ou vagabonds, qui passent leur vie à parcourir les monastères ; ils y reçoivent l'hospitalité, y demeurent quelques jours et recommencent leurs pérégrinations perpétuelles <sup>1</sup>. » — Les *cénobites*, « cette forte race, continue saint Benoît, sont les seuls, qu'avec l'aide de Dieu, nous ayons entrepris de discipliner. L'abbé qui aura été jugé digne de diriger le monastère devra se souvenir qu'il tient la place de Jésus-Christ lui-même. Il lui sera demandé un compte sévère de son administration. Il répond de la discipline de ses religieux. Il commande, mais à la condition de donner le premier l'exemple de toutes les vertus. Point de préférence humaine pour qui que ce soit. Aucune distinction entre un religieux de noble race et un esclave converti. Ceux-là seuls doivent être préférés qui sont les meilleurs. Point de négligence coupable pour les délinquants. Prévenir les fautes ou les réprimer dès le début, tel est le devoir de l'abbé ; surtout que la sollicitude des choses temporelles ne prévaille jamais à ses yeux sur le soin des âmes <sup>2</sup>. » — « Quand il s'agira d'une détermination importante pour le monastère, l'abbé ne prendra de décision qu'après avoir entendu tous les avis. Nul ne sera exclu de l'assemblée, car souvent Dieu inspire au plus jeune le meilleur conseil <sup>3</sup>. » — « Les instruments de l'art spirituel et de la perfection monastique peuvent se résumer ainsi :

<sup>1</sup> S. Benedict., *Reg.*, cap. I. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, cap. II. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, cap. III.

Aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme, de toutes ses forces, et le prochain comme soi-même. Accomplir tous les préceptes du Décalogue. Honorer tous les hommes; ne point faire à autrui ce que nous ne voudrions pas être fait à nous-même. Renoncer à soi-même pour suivre le Christ. Châtier son corps. Fuir les délices. Aimer le jeûne. Soulager les pauvres. Vêtir les nus. Visiter les infirmes. Ensevelir les morts. Subvenir au prochain dans la tribulation. Consoler les affligés. Se rendre étranger aux affaires du siècle. Préférer à tout l'amour du Christ. Ne jamais céder à la colère; ne pas lui laisser un moment de domination. Bannir de son cœur la ruse et l'hypocrisie. Ne jamais affecter une amitié trompeuse. Ne point manquer à la charité. Ne jurer jamais, de crainte de parjure. Avoir la vérité dans le cœur et sur les lèvres. Ne pas rendre le mal pour le mal. Ne point faire d'injures, et supporter patiemment celles dont nous sommes victimes. Aimer ses ennemis. Bénir ceux qui nous maudissent. Souffrir la persécution pour la justice. N'être ni orgueilleux, ni sensuel dans le boire ou le manger, ni ami du sommeil, ni paresseux, ni murmureur, ni détracteur. Placer en Dieu son espérance. Rapporter à Dieu non à soi le bien dont nous sommes les instruments. S'attribuer à soi seul et s'imputer le mal qui résulte de nos actions. Avoir sans cesse sous les yeux la crainte du jugement. Trembler à la pensée de l'enfer. Aspirer de toute l'ardeur de notre âme aux délices de la vie éternelle. Chaque jour se mettre en face de la mort qui nous attend. A toute heure, peser chacune de ses actions. Partout se mettre sous le regard de Dieu qui ne nous quitte jamais. Briser sur la pierre du Christ toutes les mauvaises pensées qui surgissent dans notre cœur, et les découvrir à notre père spirituel. Garder ses lèvres de toute parole mauvaise. Aimer le silence. Ne pas tenir de propos inutiles. Eviter le rire et ses éclats. Aimer les lectures saintes. S'appliquer à l'oraison fréquente. Déplorer devant Dieu, avec larmes et gémissements, nos fautes passées, et se corriger des défauts actuels. Réprimer les désirs de la chair. Détester la volonté propre. Obéir en tout aux ordres de l'abbé, quand même, ce qu'à Dieu ne plaise, il ne donnerait

pas lui-même l'exemple des vertus qu'il impose : nous souvenant de la parole du Seigneur : « Faites ce qu'ils disent et non ce qu'ils font. » Ne pas se faire appeler saint avant de l'être, mais l'être afin d'en mériter le nom. Traduire dans ses œuvres la loi du Seigneur. Aimer la chasteté. Ne haïr personne. N'avoir ni dédain, ni jalousie. Éviter les discussions. Fuir la vaine gloire. Vénérer les vieillards; être affectueux pour les jeunes. Dans l'amour du Christ, prier pour nos ennemis. Ne pas laisser coucher le soleil sans se réconcilier avec son frère. Enfin ne jamais désespérer de la miséricorde de Dieu <sup>1</sup>. »

Les douze  
degrés  
d'humilité.

29. Telles sont les soixante-douze maximes de perfection monastique formulées par saint Benoît. Dans le texte latin, elles reproduisent, chacune, des paroles empruntées aux saintes Écritures. « Le premier degré de l'humilité, continue le patriarche, est l'obéissance instantanée, la seule qui plaise à Dieu, c'est-à-dire l'exécution des ordres donnés, accomplie sans hésitation, sans retard, sans tiédeur, sans murmure, sans une seule observation : *non trepide, non tarde, non tepide, aut cum murmure, vel cum responso* <sup>2</sup>. Se taire, écouter, obéir, voilà l'idéal d'un disciple de Jésus-Christ <sup>3</sup>. Voulons-nous, frères, nous élever à ces hauteurs célestes auxquelles on ne parvient qu'en s'humiliant dans la vie présente, il convient de nous préparer, par l'ascension graduée de nos actes, une échelle semblable à celle de la vision de Jacob. Notre vie dans le siècle est en effet semblable à cette échelle mystérieuse. Pour qu'elle atteigne au ciel, il faut qu'elle soit plantée par le Seigneur dans un cœur humilié. C'est par les différents degrés de l'humilité et de la discipline, que Dieu nous appelle à monter jusqu'au sommet. Le premier degré de l'humilité est la crainte de Dieu qui nous fait éviter toutes les négligences, nous rappelle sans cesse les préceptes divins, l'horreur du péché, la vue des récompenses éternelles, la vigilance sur nos pensées, notre langue, nos yeux, tous nos sens, et l'abnégation de notre volonté propre. Le second degré est la substitution de la volonté du Sei-

<sup>1</sup> S. Benedict., *Reg.*, cap. iv. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, cap. v. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, cap. vi.

gneur à la nôtre. Le troisième, la soumission absolue à nos supérieurs comme aux représentants de Dieu lui-même. Le quatrième, l'obéissance parfaite dans les choses qui répugnent le plus à la nature. Le cinquième, l'entière franchise avec laquelle nous confions à l'abbé toutes les mauvaises pensées, tous les secrets mouvements de notre cœur. Le sixième, le sentiment qui nous fait accepter avec joie les charges ou les fonctions les plus viles. Le septième, la persuasion que nous sommes inférieurs à tous les autres. Le huitième, l'attention à ne rien faire extérieurement qui sorte de la règle commune, et puisse attirer sur nous les regards. Le neuvième, la pratique habituelle du silence. Le dixième, la domination sur les sens au point de ne pas se permettre un sourire. Le onzième, la domination sur sa langue au point de ne parler jamais que sobrement, humblement, gravement, doucement, quand il est nécessaire et comme il convient. Le douzième degré est atteint lorsqu'un moine n'est pas seulement humble de cœur, mais quand toute sa personne reflète aux regards cette humilité, partout où il se trouve, au travail, à l'oratoire, au monastère, dans le jardin, en voyage, aux champs; assis, en marche, debout, la tête inclinée, les yeux fixés à terre, dans le repentir continuel de ses fautes et la méditation du jugement de Dieu <sup>1</sup>. »

30. Après ces préceptes généraux, Benoît passe à la réglementation particulière des exercices religieux. L'office de la nuit, ou vigiles <sup>2</sup>, commencera en hiver à une heure du matin; en été à minuit. L'intervalle entre les vigiles et les matines sera consacré à la méditation et à la lecture des Livres saints <sup>3</sup>. La psalmodie doit toujours être précédée du verset *Deus in adjutorium*, et chaque psaume se terminer par le *Gloria Patri* <sup>4</sup>, doxologie dont l'usage paraît remonter au concile de Nicée, et qui fut la protestation solennelle de la foi catholique contre l'impiété arienne. Saint Benoît désigne en ce lieu, sous le nom d'hymne « ambrosien, » le *Te Deum* qui termine

Les heures  
canoniques.

<sup>1</sup> S. Benedict., *Reg.*, cap. VII.

<sup>2</sup> On voit que l'office de la nuit pour saint Benoît s'appelait *vigiliæ* ou *nocturnæ*, et que notre office actuel de laudes portait alors le nom de matines.

— <sup>3</sup> S. Benedict., *Reg.*, cap. VIII. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, cap. IX.

les vigiles. Les jours ordinaires, l'office était seulement récité à haute voix ; les dimanches et fêtes il devait être chanté <sup>1</sup>. Depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, l'*Alleluia* sera ajouté aux antiennes et aux répons <sup>2</sup>. Les vigiles forment proprement l'office de la nuit ; celui du jour se divise en sept parties : matines, prime, tierce, sexte, none, vêpres, complies, dont la récitation était fixée aux heures correspondantes, savoir : matines au lever de l'aurore, prime à la première heure du jour, tierce à neuf heures du matin, sexte à midi, none à trois heures du soir, vêpres à six heures, complies à huit heures <sup>3</sup>. L'ordre à observer dans le choix des psaumes à réciter était laissé à la discrétion de chaque supérieur de monastère, à la condition que tout le psautier fût parcouru en une semaine <sup>4</sup>. La psalmodie est l'écho terrestre des concerts angéliques du ciel <sup>5</sup>. L'oraison en est le corollaire obligé. « Quand nous avons, dit saint Benoît, une requête à présenter aux puissants du siècle, nous ne les abordons qu'avec déférence et respect. Combien plus ne devons-nous pas offrir à Dieu nos supplications en toute humilité et dévotion ? Ce n'est point par la multitude des paroles que notre prière sera agréable au Seigneur, mais par la pureté du cœur et la componction des larmes. La prière donc, même individuelle, doit être courte, à moins qu'une inspiration particulière de la grâce ne la fasse prolonger. Mais en communauté, tous, au signal donné par le prieur, doivent se lever en même temps <sup>6</sup>. »

Les  
punitions.

31. « Lorsqu'une congrégation sera trop nombreuse, on élira quelques frères de pieuse et sainte vie qui auront le titre de doyens. Ils exerceront la surveillance sur leur décanat, pour venir en aide à l'abbé. Dans leur élection, on ne tiendra compte que du mérite et de la vertu, non de l'ancienneté ni du rang hiérarchique <sup>7</sup>. Chaque religieux aura son lit. Autant que faire se pourra, tous coucheront dans le même dortoir, ou du moins par dix ou vingt dans chaque chambre, sous la surveillance des anciens. Une lumière brûlera pendant la nuit dans le dortoir. Les frères coucheront tout

<sup>1</sup> S. Benedict., *Reg.*, cap. x-xiv. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, cap. xv. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, cap. xvi. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, cap. xviii. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, cap. xix. — <sup>6</sup> Id., *ibid.*, cap. xx. — <sup>7</sup> Id., *ibid.*, cap. xxi.

habillés, la ceinture aux reins; mais ils déposeront le couteau attaché à la ceinture, de peur qu'ils ne se blessent dans leur sommeil. Les jeunes frères n'auront point leur lit à côté les uns des autres; on les répartira entre les anciens. Tous doivent se lever sans hésitation, au premier signal. Un moine doit toujours être prêt pour le service du Seigneur <sup>1</sup>. Le frère rebelle, désobéissant, orgueilleux, murmureur, sera averti en secret par les anciens une première et une deuxième fois; s'il ne se corrige pas, il recevra une réprimande publique. S'il persévère dans le désordre et qu'il soit en état de sentir combien est terrible la peine de l'excommunication, il sera excommunié. Si tous ces moyens sont inutiles, on le soumettra à la discipline corporelle <sup>2</sup>. Les punitions seront proportionnées à la gravité des fautes, et laissées à la discrétion de l'abbé. Pour les infractions légères, on pourra séparer un frère de la table commune, au réfectoire; lui interdire pendant la psalmodie le droit de commencer une antienne, un psaume, ou de réciter une leçon <sup>3</sup>. Les fautes graves seront punies par la séparation absolue du coupable, qui ne paraîtra avec les autres ni à l'oratoire, ni à la table commune. Nul ne le bénira en le rencontrant <sup>4</sup>, nul ne communiquera avec lui sans une permission spéciale, sous peine d'être frappé de la même exclusion <sup>5</sup>. Cependant l'abbé redoublera de sollicitude pour les délinquants, parce que ce sont les malades qui ont le plus besoin de médecin. Il leur enverra quelqu'un des anciens, choisi parmi les plus sages, pour les consoler en secret, les ramener à des sentiments d'humilité et de soumission. Il aura sans cesse sous les yeux l'exemple du bon Pasteur laissant le troupeau sur la montagne pour aller chercher la brebis égarée <sup>6</sup>. Mais après avoir épuisé toutes les ressources de la charité, tous les moyens de discipline et de correction même corporelle, l'abbé se souviendra du précepte de l'Apôtre : *Auferte malum ex vobis* <sup>7</sup>, et le coupable sera chassé du monastère <sup>8</sup>. S'il vient ensuite à résipiscence et demande à rentrer, on lui fera promettre de se mieux conduire, et

<sup>1</sup> S. Benedict., *Reg.*, cap. xxii. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, cap. xxiii. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, cap. xxiv. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, cap. xxv. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, cap. xxvi. — <sup>6</sup> Id., *ibid.*, cap. xxvii. — <sup>7</sup> I *Cor.*, v. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, cap. xxviii.

on le recevra de nouveau. Il en pourra être ainsi jusqu'à trois fois. Mais ensuite, il n'y aura plus pour lui possibilité d'admission <sup>1</sup>. Chaque âge, chaque degré d'intelligence a sa mesure. Ainsi les enfants, les adolescents, tous ceux enfin qui ne sauraient point comprendre la gravité d'une excommunication, doivent être, en cas de fautes graves, punis d'une autre manière : le jeûne, la discipline suffisent d'ordinaire pour leur correction <sup>2</sup>. »

Le cellerier  
et les *hebdomadarii*.

32. « Le cellérier prend soin de toute l'administration intérieure. C'est en quelque sorte le père nourricier. On choisira pour cette fonction un homme sage, de mœurs éprouvées, sobre, modeste, doux, miséricordieux, actif, économe, craignant Dieu. Il prendra soin de toute la congrégation et ne fera rien sans l'ordre de l'abbé. Sa sollicitude s'exercera spécialement sur les malades, les enfants, les hôtes, les pauvres. Il se rappellera qu'au jour du jugement, il devra rendre compte de chacun d'eux <sup>3</sup>. L'abbé veillera à ce que tous les frères soient pourvus, selon leur aptitude et leurs besoins, d'instruments de travail, ainsi que de vêtements. Un registre exact sera tenu à ce sujet. Les religieux ne laisseront point, par négligence ou paresse, détériorer les objets que le monastère mettra à leur disposition <sup>4</sup>. Il est de la plus haute importance d'extirper radicalement du cœur des frères toute idée de propriété personnelle. Rien ne sera donné ni reçu que par l'ordre de l'abbé ; rien n'appartiendra en propre à qui que ce soit, ni *codex*, ni tablettes, pas même un stylet à écrire. Les moines doivent renoncer à leur volonté propre ; à plus forte raison ne peuvent-ils revendiquer aucune autre propriété. Donc, que « tout soit commun à tous, suivant la parole de l'Écriture <sup>5</sup>, mais que l'on distribue à chacun suivant ses besoins, » en sorte que celui qui a besoin de moins de choses rende grâces à Dieu, et que celui à qui il en faut davantage s'humilie de son infirmité <sup>6</sup>. Les frères se serviront réciproquement et chacun à son tour. Nul ne sera exempté de l'office de la cuisine, sauf le cas de maladie, ou pour des raisons

<sup>1</sup> S. Benedict., *Reg.*, cap. xxix. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, cap. xxx. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, cap. xxxi. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, cap. xxxii. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, cap. xxxiii; *Act.*, iv, 32. — <sup>6</sup> *Reg.*, cap. xxxiv.

graves, comme d'autres occupations urgentes, ou plus utiles. On donnera des aides à ceux qui seraient trop faibles pour remplir seuls cette tâche, et qui par cette raison la prendraient en dégoût. Néanmoins, dans les congrégations nombreuses, le cellérier sera exempt de cet office, qui durera pour chacun une semaine entière. Après les matines du dimanche, l'hebdomadaire qui doit prendre cette fonction et celui qui la quitte se prosterneront devant les frères. Le premier dira trois fois le verset : *Benedictus es, Domine Deus, qui adjuvisti me et consolatus es me*; après quoi, il recevra la bénédiction du prieur. Le second dira trois fois : *Deus, in adiutorium meum intende; Domine, ad adjuvandum me festina*. Il recevra la bénédiction, et entrera en charge <sup>1</sup>. »

Infirmierie.  
Lecteurs.

33. « Le soin des malades est l'œuvre de charité par excellence. « J'ai été infirme, et vous m'avez visité, » dira Notre-Seigneur aux élus. Les malades devront considérer que c'est Dieu qu'on sert en leur personne; les frères infirmiers trouveront eux-mêmes dans cette pensée la récompense surabondante de leurs fatigues et de leurs peines. Une cellule séparée sera donnée aux malades; un frère craignant Dieu aura la charge de les servir. Les bains, l'usage de la viande seront accordés aux infirmes. Après guérison, l'abstinence d'aliments gras sera reprise à la façon accoutumée <sup>2</sup>. Les règles ordinaires ne doivent point être appliquées dans leur rigueur aux enfants ni aux vieillards caducs, dont la faiblesse exige des égards particuliers <sup>3</sup>. Pendant le repas, une lecture sera faite aux frères. Le lecteur entrera en fonction le dimanche, et continuera toute la semaine. Après la messe et la communion du dimanche, le lecteur qui doit entrer en charge se prosternera devant les frères, et leur demandera de prier pour qu'il s'acquitte de son office avec humilité. Avant de commencer la lecture, il boira un verre d'eau rouge, à cause de la sainte communion qu'il a reçue. Le repas des frères terminé, il mangera avec les semainiers de la cuisine et du service des tables <sup>4</sup>. Il nous semble que pour la réfection quotidienne, il suffira à chaque repas de deux mets diffé-

<sup>1</sup> S. Benedict., *Reg.*, cap. xxx. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, cap. xxxvi. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, cap. xxxvii. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, cap. xxxviii.

rents, afin que ceux qui ne pourraient manger de l'un, aient la ressource de l'autre. Dans la saison des fruits ou des légumes nouveaux, on pourra ajouter un plat de dessert. Une livre de pain et une *hémine* de vin par jour suffiront pour chacun. Si les travaux ont été plus rudes qu'à l'ordinaire, l'abbé pourra augmenter la proportion <sup>1</sup>. Le premier repas aura lieu à midi (*hora sexta*), l'autre, le soir; excepté le mercredi et le vendredi de chaque semaine, où l'on prolongera le jeûne jusqu'à none (trois heures de l'après-midi). Durant tout le carême, il n'y aura qu'un seul repas à la fin de la journée, mais avant qu'on ne soit obligé d'allumer les lampes <sup>2</sup>. Après le repas du soir, les frères se rendront dans une salle commune, où l'on fera une lecture prise dans les *Collationes* de Cassien, ou dans la *Vie des Pères*. Ensuite on se rendra à l'oratoire pour l'office de complies. Le silence absolu doit régner alors jusqu'au lendemain matin dans tout le monastère, et nul ne devra le rompre, à moins que l'arrivée d'hôtes inattendus ou l'ordre de l'abbé ne l'exige <sup>3</sup>. »

Réglementaire.

34. « Au signal donné pour l'office divin, tous doivent interrompre le travail et se rendre à l'oratoire. Celui qui arriverait pour la psalmodie nocturne après le *Gloria Patri* de l'invitatoire, ne pourra prendre sa place accoutumée. Il se tiendra au dernier rang, dans une enceinte désignée pour les négligents de son espèce <sup>4</sup>. Les excommuniés se tiendront, pendant l'office, prosternés à la porte extérieure de l'oratoire <sup>5</sup>. Celui qui aura fait une faute dans la récitation d'un psaume, d'une antienne, ou d'une leçon, se prosternera devant l'abbé, et demandera pardon à tous de sa négligence <sup>6</sup>. Quiconque durant le travail, à la cuisine, au cellier, à la salle d'étude, à la boulangerie, au jardin, enfin dans l'exercice de n'importe quelles fonctions, aura fait une faute, cassé ou perdu un instrument de travail, viendra aussitôt se prosterner devant l'abbé ou la congrégation des frères, et confessera le délit. Si la faute

<sup>1</sup> S. Benedict., *Reg.*, cap. xxxix, xl. La mesure fixe, représentée par l'*hémine* de saint Benoît, a donné lieu à de volumineuses dissertations dont nous croyons inutile d'accroître le nombre. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, cap. xli. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, cap. xlii. — <sup>4</sup> *Ibid.*, cap. xliii. — <sup>5</sup> *Ibid.*, cap. xliv. — <sup>6</sup> *Ibid.*, cap. xlv.

est secrète, elle sera confessée en secret à l'abbé ou aux anciens <sup>1</sup>. L'abbé en personne, ou un frère désigné pour cette charge, donnera le signal de l'office divin, soit le jour, soit la nuit. Au chœur, chacun des religieux à tour de rôle entonnera les psaumes et les antiennes. Cependant ceux qui ne sauraient ni chanter ni lire convenablement ne devront point entreprendre de le faire, de peur de troubler la cérémonie et de compromettre l'édification générale <sup>2</sup>. »

35. « L'oisiveté est la grande ennemie des âmes. Il convient donc de prescrire aux frères l'emploi du temps, qui doit être partagé entre la prière, le travail des mains et la lecture des saints Livres. Depuis Pâques jusqu'aux calendes d'octobre (1<sup>er</sup> octobre), l'on sortira pour les travaux extérieurs, ou l'on se livrera aux occupations ordinaires, depuis prime jusqu'à la quatrième heure (six heures du matin jusqu'à dix). De la quatrième heure jusqu'à sexte (dix heures à midi) on vaquera à la lecture. Après le repas de sexte (midi) on se reposera en silence sur son lit, pour la sieste. Ceux qui préféreraient l'étude ou la lecture pourront s'y livrer, à la condition de ne pas troubler le repos de leurs frères. Au milieu de la huitième heure (une heure et demie de l'après-midi), on récitera l'office de none, et l'on reprendra le travail jusqu'à vêpres. Si la nécessité du lieu ou la pauvreté du monastère oblige les religieux à cultiver eux-mêmes le sol, à faire la moisson, à recueillir les fruits de la terre, qu'ils ne s'en attristent pas. C'est alors qu'ils sont véritablement moines, puisqu'ils vivent, comme autrefois les patriarches et les apôtres, à la sueur de leur front. Que tout se fasse néanmoins avec mesure, et en ménageant les faibles. Depuis les calendes d'octobre (1<sup>er</sup> octobre) jusqu'à la Quadragésime, le temps qui s'écoulera entre prime et la deuxième heure (de six à huit heures du matin) sera consacré à la lecture. Ensuite on récitera tierce, et le travail manuel sera repris jusqu'à none (trois heures du soir). Au premier signal de none, tous quitteront le travail pour se rendre à

Division  
de la journée.  
Prière  
et travail.

<sup>1</sup> S. Benedict., *Reg.*, cap. XLVI. Ce fut pour se conformer à cette règle que le moine goth, qui avait laissé tomber dans le lac le fer de sa cognée, vint humblement s'accuser près de saint Maur. — <sup>2</sup> *Ibid.*, cap. XLVII.

la récitation de l'office. Après quoi, ils prendront en commun le repas, qui sera suivi de la lecture et de l'exercice du chant. En carême, la lecture du matin se prolongera jusqu'à tierce (neuf heures) et le travail manuel jusqu'à la dixième heure (quatre heures de l'après-midi). Chacun recevra de la bibliothèque un *codex* qu'il étudiera tout entier, puis l'échangera contre un autre, à tour de rôle. La remise des *codex* (livres) se fait le premier jour de carême. Durant les heures de lecture, un ou deux anciens parcourront tout le monastère pour s'assurer qu'aucun des religieux ne reste dans l'oisiveté, ou n'interrompt les autres par des conversations frivoles. Si telle chose arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise! le coupable, après deux avertissements, serait soumis à la discipline <sup>1</sup>. — Bien qu'en tout temps les moines doivent observer un véritable carême, cependant les jours de la sainte quarantaine sont plus spécialement consacrés à expier nos négligences habituelles par un redoublement de prières, de larmes, de lectures saintes, de componction de cœur et d'abstinence. Chaque religieux, suivant sa dévotion particulière, pourra se prescrire durant ce temps des pratiques de pénitence et des mortifications individuelles. Il devra d'ailleurs les faire connaître à l'abbé, et éviter tout ce qui sentirait la vaine gloire <sup>2</sup>. »

Réception  
des hôtes et  
des pauvres.

36. « Les frères retenus par les travaux des champs trop loin de l'oratoire pour qu'ils puissent revenir à l'heure de la psalmodie, réciteront le divin office à genoux, au lieu où ils se trouveront et à l'heure marquée. Il en sera de même pour ceux qui sont en voyage <sup>3</sup>. Un frère envoyé pour quelque mission à une distance qui lui permettra de rentrer le même jour au monastère, ne devra point manger au dehors, à moins d'ordre contraire de l'abbé. L'infraction à cette règle serait punie d'excommunication <sup>4</sup>. L'oratoire, ainsi que son nom l'indique, est exclusivement consacré à la prière. On n'y doit faire ni dire rien autre chose. Après la psalmodie, tous sortent en silence et dans le plus profond respect pour la présence de Dieu. Si quelqu'un veut s'y rendre pour sa dévotion particu-

<sup>1</sup> S. Benedict., *Reg.*, cap. XLVIII. — <sup>2</sup> *Ibid.*, cap. XLIX. — <sup>3</sup> *Ibid.*, cap. L. — <sup>4</sup> *Ibid.*, cap. LI.

lière en dehors des heures fixées, il le pourra, à condition de prier en silence et de ne pas troubler le recueillement des autres religieux qui auraient la même dévotion que lui <sup>1</sup>. — Les étrangers et les hôtes seront accueillis comme le Christ lui-même, puisque Notre-Seigneur dira aux élus : « J'ai demandé l'hospitalité et vous m'avez reçu <sup>2</sup>. » A tous il faut rendre l'honneur convenable, mais surtout aux serviteurs de la foi et aux pèlerins. Aussitôt donc qu'un hôte sera annoncé, le prieur ou les frères iront à sa rencontre en toute charité; ils commenceront par faire une prière avec lui, et lui donneront ensuite le baiser de paix. A l'arrivée ou au départ de chacun des hôtes, on inclinera la tête et on se prosternera le corps entier à terre, pour adorer le Christ qu'on reçoit en leur personne. Après la première réception, l'hôte sera conduit à l'oratoire : ensuite le prieur ou le frère chargé de ce soin le mènera à la salle des hôtes, le fera asseoir et s'entretiendra avec lui en toute édification et humilité. L'abbé rompra le jeûne pour recevoir les hôtes; on leur lavera les pieds, en disant : *Suscepimus, Deus, misericordiam tuam, in medio populi tui* <sup>3</sup>. Après quoi, on leur servira à manger. Les pauvres et les pèlerins inconnus doivent surtout être l'objet de la plus tendre sollicitude, car c'est en eux que le Christ est plus particulièrement honoré. Quand il s'agit de personnages riches ou puissants, leur condition invite assez d'elle-même à les entourer d'égards. L'abbé entretiendra pour les hôtes une cuisine toujours fournie, afin que l'arrivée des étrangers, qui ne manquent jamais dans un monastère, ne trouble point l'ordre général. Le quartier des hôtes sera pourvu de lits en nombre suffisant. Un frère y sera préposé : mais il ne parlera aux hôtes que s'il en a reçu l'ordre de l'abbé. Autrement il se contentera de les servir avec modestie, les saluant par les paroles accoutumées de la bénédiction; si l'un d'entre eux veut engager une conversation, le frère répondra humblement qu'il ne lui est point permis de parler <sup>4</sup>. »

37. « Les moines ne se donneront entre eux et ne recevront de leurs parents, ni de qui que ce soit, des lettres, eulogies, ou autres

Vestiaire  
et mobilier.

<sup>1</sup> S. Benedict., *Reg.*, cap. LII. — <sup>2</sup> Matth., xxv, 35. — <sup>3</sup> *Psalm.* XLVII, 10. —

<sup>4</sup> *Reg.*, cap. LIII.

menus présents, à moins d'un ordre de l'abbé. Ce qui serait envoyé du dehors à un religieux, ne sera reçu au monastère qu'autant que l'abbé en aura donné la permission. L'abbé en disposera pour celui des frères qu'il jugera convenable <sup>1</sup>. Les vêtements seront appropriés aux saisons et à la température de chaque localité. Les pays froids en exigent plus que les pays chauds. L'abbé aura égard à cette considération. Dans les climats tempérés il suffira que chacun ait une cuculle, une tunique et un scapulaire pour le travail. L'hiver, ces vêtements seront à longs poils, l'été en étoffe rase. Les moines ne devront s'inquiéter ni de la couleur ni de la finesse du tissu. On prendra dans chaque province l'étoffe la plus grossière qui s'y fabrique. Tous les anciens vêtements et chaussures seront fidèlement rapportés au vestiaire, pour être ensuite distribués aux pauvres. La garniture des lits consistera en un sommier (*sagum*), une couverture de laine et un chevet. L'abbé en fera souvent la visite pour s'assurer que les moines n'y conservent pas quelque objet dont ils voudraient garder la propriété. Afin d'éviter la tentation de s'attribuer quelque chose en propre, chaque religieux recevra de l'abbé les vêtements, les chaussures, des tablettes et un poinçon pour écrire (*graphium*), une ceinture, une aiguille, un couteau, un mouchoir, enfin tout le nécessaire <sup>2</sup>. La table de l'abbé sera servie à part, afin qu'il puisse y recevoir les hôtes et les étrangers. Quand ces derniers seront en petit nombre, l'abbé pourra y appeler ceux des frères qu'il jugera à propos <sup>3</sup>. Les religieux qui savent un art ou un métier pourront, si l'abbé le juge convenable, l'exercer en toute humilité dans le monastère. Mais s'ils viennent à s'enorgueillir de leur talent et de l'éclat qui en rejaillit sur la congrégation, on ne leur permettra plus de s'y livrer, jusqu'à ce qu'ils aient fait une sincère pénitence. Si l'on juge à propos de vendre leurs œuvres au dehors, on veillera d'une part à ce que les intérêts du monastère soient sauvegardés, de l'autre à éviter tout sentiment de cupidité et d'avarice <sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> S. Benedict., *Reg.*, cap. LIV. — <sup>2</sup> *Ibid.*, cap. LV. — <sup>3</sup> *Ibid.*, cap. LVI. — <sup>4</sup> *Ibid.*, cap. LVII.

38. « Aucun novice ne doit être admis sans une épreuve sérieuse. Qu'on le laisse quatre ou cinq jours frapper à la porte, essayer des refus et même de dures paroles. S'il persévère dans son humble requête, on lui ouvrira l'entrée et on le tiendra quelques temps dans la cellule des hôtes. Il passera ensuite au quartier des postulants, et sera confié aux soins d'un religieux expérimenté dans la conduite des âmes. Le temps de probation sera d'une année entière. Le jour fixé pour la réception définitive, le novice promettra solennellement dans l'oratoire, devant Dieu et les saints, en présence de tous les religieux, fidélité perpétuelle, chasteté et obéissance. Cette profession, écrite et signée de sa main, sera déposée par lui sur l'autel, devant les reliques des saints qui y reposent. Puis il récitera ce verset : *Suscipe me, Domine, secundum eloquium tuum et vivam; et non confundas me ab expectatione meâ* <sup>1</sup>. La congrégation répétera trois fois ces paroles, et les terminera par le chant du *Gloria Patri*. Le récipiendaire nouveau se prosternera alors aux pieds de chacun des religieux, en se recommandant à ses prières. A partir de ce moment, il fait partie de la congrégation. Il distribue aux pauvres ou abandonne au monastère tout ce qu'il possède, sans rien se réserver, puisqu'il ne doit même plus avoir la libre disposition de son propre corps. Il quitte, dans l'oratoire, les vêtements du siècle, et on lui donne l'habit de la communauté. Son habillement séculier sera déposé au vestiaire, afin que si, ce qu'à Dieu ne plaise, cédant aux tentations du démon, il vient un jour à renoncer à sa vocation sainte, on lui rende avant de le chasser les vêtements de son premier état. Sa profession de foi sera gardée dans les archives <sup>2</sup>. — Si quelque noble personnage veut offrir son fils à Dieu dans le monastère et si l'enfant est mineur, ses parents rédigent une profession écrite, ils la mettent dans la main de l'enfant qui la dépose avec eux sur l'autel. S'ils veulent faire quelque aumône au monastère, ils le peuvent; mais ils s'engagent par serment à ne jamais rien donner en propre à leur fils. Les enfants des pauvres seront reçus de la même manière <sup>3</sup>. Si quelques prêtres demandent à entrer dans la congrégation, ils ne seront

<sup>1</sup> *Psalm. cxviii, 116.* — <sup>2</sup> *S. Benedict., Reg., cap. lviii.* — <sup>3</sup> *Ibid., cap. lix.*

reçus qu'après de sérieuses épreuves. Une fois admis, ils prendront place immédiatement après l'abbé, et auront la faculté de bénir. Ils pourront célébrer la messe, si l'abbé le juge convenable. Enfin, ils se souviendront qu'ils doivent l'exemple de la soumission et de la discipline <sup>1</sup>. Un religieux étranger, venu de pays lointains, qui désirerait passer quelque temps dans le monastère, y sera admis en qualité d'hôte, à la condition de ne pas troubler l'ordre établi. S'il trouve, en toute charité et humilité, quelques observations à faire, l'abbé les accueillera avec prudence. C'est peut-être un instrument d'amélioration envoyé par Dieu lui-même. Si l'étranger demande ensuite à être reçu dans la congrégation, et qu'il soit de mœurs édifiantes et de sainte vie, on pourra l'admettre <sup>2</sup>. Les religieux que l'abbé jugerait à propos de faire ordonner diacres ou prêtres conserveront après l'ordination leur ancien rang, excepté quand ils exerceront leurs fonctions à l'autel. Ils seront soumis comme auparavant à la règle et à la discipline communes, autrement ce ne seraient point des prêtres mais des rebelles <sup>3</sup>. Les rangs sont assignés à chacun par ordre d'ancienneté dans le monastère. L'abbé pourra cependant les intervertir en faveur d'un sujet particulièrement recommandable par ses vertus et son mérite; mais il usera de cette faculté avec la plus extrême réserve, de peur de semer la division dans le troupeau confié à ses soins. On observera les rangs soit pour le baiser de paix, soit pour la communion, soit pour le chant des psaumes et l'office de chœur. Les différences d'âge n'influeront point sur le rang : Samuel et Daniel étaient des enfants quand ils jugèrent les prêtres. Les jeunes honoreront les anciens, ceux-ci auront une tendresse paternelle pour les jeunes gens qui leur sont confiés. L'appellation par le nom propre est interdite. Les anciens donneront aux jeunes le nom de *frères*; et seront appelés par eux *pères*. L'abbé, qui représente dans le monastère la personne même de Jésus-Christ, sera désigné sous le titre de *seigneur abbé*, non par aucun sentiment humain de vaine gloire, mais par amour et par respect pour notre divin Maître <sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> S. Benedict., *Reg.*, cap. LX. — <sup>2</sup> *Ibid.*, cap. LXI. — <sup>3</sup> *Ibid.*, cap. LXII. — <sup>4</sup> *Ibid.*, cap. LXIII.

39. « Dans l'élection de l'abbé, on n'aura égard qu'au mérite et à la vertu. Les suffrages devront se porter sur celui qui en conscience sera jugé le plus digne, sans égard ni à l'âge ni au rang. S'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise ! qu'une congrégation tombée dans le relâchement s'entendît pour promouvoir un abbé qui aurait promis de tolérer le désordre, l'évêque du diocèse cassera l'élection et établira un dispensateur digne et zélé dans la maison de Dieu. L'abbé ne perdra jamais de vue la responsabilité de sa charge, et le compte qu'il en doit rendre au Seigneur. Il lui faut non pas tant commander qu'être utile. Il doit être versé dans la connaissance des divines Écritures, afin d'y puiser sans cesse les trésors toujours anciens et toujours nouveaux de la vie spirituelle. Qu'il soit chaste, sobre, miséricordieux ; qu'il fasse prédominer la miséricorde afin de l'obtenir pour lui-même. Qu'il déteste le vice, qu'il aime les frères. Dans la réprimande, qu'il soit prudent et ne brise pas le vase en voulant en détacher la rouille. Qu'il songe à sa propre faiblesse, et n'achève pas de rompre le roseau incliné. Je ne veux pas dire qu'il doive entretenir les abus, mais il les retranchera avec charité et ménagement. Il s'appliquera davantage à se faire aimer qu'à se faire craindre. Qu'il ne soit point agité, inquiet, excessif, opiniâtre, soupçonneux, ni jaloux ; autrement il n'aura jamais de repos. Dans les ordres à donner, pour le spirituel ou le temporel, qu'il joigne la prévoyance à la maturité du conseil. Qu'il mesure le travail avec discernement et modération, selon la prudence du saint patriarche Jacob : « Si j'impose à mes troupeaux une trop grande fatigue, ils mourront tous en un seul jour <sup>1</sup>. » Si les circonstances l'exigent et que tel soit le vœu de la congrégation, on pourra élire un *præpositus* (prévôt) du monastère. Mais on évitera de créer ainsi un antagonisme qui se produit fréquemment entre l'abbé et le prévôt. Celui-ci devra se borner à faire exécuter modestement et respectueusement les ordres du pre-

L'abbé,  
le prévôt, le  
portier.

<sup>1</sup> *Sciatque sibi oportere prodesse magis quam præesse... Semper superexaltet misericordiam judicio... Oderit vitium, diligat fratres... Ne quid nimis, ne dum nimis cupit eradere æruginem, frangatur vas... Studeat plus amari quam timeri... Si plus in ambulando fecero laborare, morientur unâ die cuncti greges.* (S. Benedict., Reg., cap. LIV. — Genes., XXXIII, 13).

mier. Autrement, il serait averti par les anciens jusqu'à quatre fois, puis déposé et remplacé dans sa charge. S'il troublait encore la congrégation par un esprit d'inquiétude et de désobéissance, il serait chassé du monastère <sup>1</sup>. — La cellule du portier (*ostiarus*) sera contigüe à l'entrée du monastère. On choisira pour cette fonction un vieillard sage et prudent, capable de transmettre fidèlement une réponse, et dont la maturité repousse toute idée de vagabondage. Aussitôt qu'un étranger frappera à la porte, ou qu'un pauvre fera entendre sa voix, le portier répondra par ces mots : *Deo gratias* ; puis il écoutera le survenant et lui répondra, en toute douceur, charité et crainte de Dieu. On pourra adjoindre au portier un jeune frère pour l'aider dans sa charge. Du reste, autant qu'il sera possible, le monastère devra être pourvu à l'intérieur de tous les objets nécessaires, eau, moulin, jardin, boulangerie, ateliers divers, en sorte que les moines n'aient point à courir au dehors, ce qui est la perte des âmes <sup>2</sup>. »

Voyages.

40. « Avant d'entreprendre un voyage, les frères se recommanderont aux prières de l'abbé et de toute la congrégation. A la fin de chacun des offices divins, une dernière oraison sera récitée avec mémoire de chacun des absents. Au retour, durant la journée qui suivra leur rentrée au monastère, les voyageurs se prosterneront au commencement de toutes les heures canoniques sur le sol de l'oratoire et demanderont les prières de la congrégation pour les fautes qu'ils ont pu commettre durant le voyage, telles que curiosité vaine, discours oiseux, mauvais propos recueillis sur la route. Du reste, ils ne devront absolument rien dire aux frères de ce qu'ils ont vu ou entendu hors du monastère : de tels récits n'apportent que la dissipation et le désordre <sup>3</sup>. Les frères recevront en toute charité et obéissance les ordres qui leur seront donnés, même lorsque ces ordres paraîtraient d'une exécution trop dure ou absolument impossible. Si, après un certain temps, ils voient que la prescription dépasse vraiment la mesure de leurs forces, ils exposeront avec modestie, patience et humilité leurs raisons au prieur. Si ce dernier persiste dans sa première sentence, ils

<sup>1</sup> S. *Benedic.*, *Reg.*, cap. LXV. — <sup>2</sup> *Ibid.*, cap. LXVI. — <sup>3</sup> *Ibid.*, cap. LXVII.

prendront courage ; et confiants dans le secours de Dieu, pour le plus grand bien de leur âme, ils obéiront virilement <sup>1</sup>. On veillera surtout à ce qu'aucun des religieux, dans l'intérieur du monastère, ne se constitue le défenseur ou le protecteur d'un autre, quand même il lui serait uni par les liens les plus étroits du sang. C'est là une grave occasion de scandale, qu'il faut prévenir absolument et réprimer par les peines les plus rigoureuses <sup>2</sup>. Toute usurpation d'autorité est défendue dans le monastère. Nul autre que l'abbé, ou celui qui en aurait reçu la délégation, ne peut excommunier ni frapper les frères. Les punitions auront lieu en public, pour inspirer à tous une crainte salutaire. La surveillance des enfants au-dessous de quinze ans et le maintien de la discipline parmi eux appartiennent à tous les frères, mais quiconque aurait dépassé la mesure et la discrétion à leur égard sera soumis aux châtimens canoniques : *Quod tibi non vis fieri, alteri ne feceris* <sup>3</sup>. L'obéissance ne doit pas seulement être rendue à l'abbé ou aux autres supérieurs, tous les frères se préviendront les uns les autres par une obéissance réciproque pour le bien. C'est là le chemin qui mène à Dieu <sup>4</sup>. De même qu'il y a un zèle mauvais et plein d'amertume, qui sépare de Dieu et conduit à l'enfer, ainsi il y a un zèle louable qui retranche les vices, conduit à Dieu et à la vie éternelle. C'est ce zèle vertueux que les moines doivent exercer dans un fervent amour, en se rendant tous les offices mutuels de respect et de déférence. Qu'ils supportent patiemment les infirmités ou les défauts du prochain. Que nul ne songe à son utilité propre, mais à celle d'autrui. Qu'ils gardent la charité dans le chaste amour de leurs frères ; qu'ils craignent Dieu ; qu'ils chérissent leur abbé d'une affection sincère et respectueuse ; enfin, qu'à tout en ce monde ils préfèrent le Christ qui nous conduira à la vie éternelle <sup>5</sup>. — Cette règle, que je viens d'écrire de ma main pécheresse, ajoute saint Benoît, n'est que le commencement, le premier pas de la perfection religieuse. On n'arrive au sommet qu'en puisant dans le trésor des divines Écritures et dans la méditation des Pères. Les *Collationes* et

<sup>1</sup> S. Benedict., *Reg.*, cap. LXVIII. — <sup>2</sup> *Ibid.*, cap. LXIX. — <sup>3</sup> *Ibid.*, cap. LXX. Tob., IV. — <sup>4</sup> *Reg.*, LXXI. — <sup>5</sup> *Ibid.*, cap. LXXII.

les *Institutions* de Cassien, la règle de saint Basile, tels sont les véritables instruments de la vie et de l'obéissance monastiques. Pour nous, si tièdes, si paresseux, si négligents, il ne nous reste qu'à rougir de honte. Qui que tu sois donc qui veux courir dans la voie de la patrie céleste, suis d'abord comme un acheminement cette pauvre règle, exécute-la en entier, avec l'aide du Christ, et alors, par la grâce de Dieu, tu peux espérer d'atteindre les sommets de la doctrine et de la vertu <sup>1</sup>. »

Idee générale de la règle bénédictine.

41. « Telle est la règle bénédictine, dit Bossuet. C'est un précis du christianisme, un docte et mystérieux abrégé de toute la doctrine de l'Évangile, de toutes les institutions des saints pères, de tous les conseils de perfection. Là, paraissent avec éminence la prudence et la simplicité, l'humilité et le courage, la sévérité et la douceur, la liberté et la dépendance. Là, la correction a toute sa fermeté ; la condescendance tout son attrait ; le commandement toute sa vigueur et la sujétion tout son repos ; le silence sa gravité et la parole sa grâce ; la force son exercice et la faiblesse son soutien ; et toutefois, mes pères, Benoît l'appelle un commencement, pour vous nourrir toujours dans la crainte <sup>2</sup>. » — « Mais, ajoute M. de Montalembert, il y a quelque chose qui parle avec plus d'éloquence que Bossuet en l'honneur de la règle bénédictine : c'est la liste des saints qu'elle a produits ; c'est le récit des conquêtes qu'elle a opérées et consolidées dans tout l'Occident, où elle prévalut seule pendant huit siècles ; c'est l'attrait invincible qu'elle a inspiré aux intelligences vives et généreuses, aux cœurs droits et dévoués, aux âmes éprises de solitude et de sacrifice ; c'est l'influence bienfaisante qu'elle a exercée sur la vie du clergé séculier, qui, réchauffé par ses rayons, s'est épuré et fortifié au point de sembler pour un temps se confondre avec les enfants de saint Benoît. C'est surtout ce contraste entre la vie florissante de l'esprit et de la foi dans les contrées où elle a régné, et le néant où s'enfonçait l'église orientale, déshonorée par le mariage des prêtres avant même d'être la proie du schisme et de l'islamisme <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> S. Bened., *Reg.*, cap. LXXIII ; *Patr. lat.*, tom. LXVI. — <sup>2</sup> Bossuet, *Panég. de saint Benoît*. — <sup>3</sup> *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 68.

# CHAPITRE VI.

## SOMMAIRE.

### PONTIFICAT DE BONIFACE II (25 Octobre 530 - 16 Novembre 532).

1. Notice de saint Boniface II d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Condamnation posthume de l'antipape Dioscore. — 3. Élection par le pape vivant de son successeur. Le diacre Vigilius. — 4. Annulation de l'élection faite *papâ vivente*. — 5. Concile de Rome. — 6. Concile de Tolède. — 7. Condamnation du semi-pélagianisme dans les Gaules. — 8. Lettre de Boniface II à saint Césaire d'Arles. — 9. Sainte Clotilde et les fils de Clodomir. — 10. Meurtre des fils de Clodomir par Clotaire et Childebart leurs oncles. — 11. Clodoald (saint Cloud).

### PONTIFICAT DE JEAN II (12 Décembre 532 - 27 Avril 535).

12. Notice de Jean II d'après le *Liber Pontificalis*. — 13. Lettre d'Amalasonthe. Nouveaux empiétements des rois goths sur les élections pontificales. — 14. Soufflet d'une mère à son fils. L'éducation du jeune Athalaric. — 15. Meurtre d'Amalafrede, reine des Vandales, par Hildéric. — 16. Hildéric détrôné. Usurpation de Gélimer. Insurrections en Orient. — 17. Impopularité de Justinien. Antécédents de l'impératrice Théodora. — 18. Émeute Νίχα, ou des Verts et des Bleus, à Constantinople. — 19. Projets d'expédition contre Gélimer. — 20. Bélisaire en Afrique. Extinction de la monarchie des Vandales. — 21. Concile de *Carthago-Justinianæa*. — 22. Mort de saint Fulgence. — 23. Les ambassadeurs de Justinien et le pape Jean II. — 24. Erreurs des acémètes. Orthodoxie de la proposition *Unus de Trinitate passus est*. — 25. Le sénateur byzantin Théodore et la régente Amalasonthe. — 26. Mort d'Athalaric. Théodat associé au trône. — 27. Cassiodore, préfet du prétoire. Sa lettre au pape Jean II. Meurtre d'Amalasonthe par Théodat. — 28. Mort du pape Jean II. Déposition de Contumeliosus, évêque de Riez.

### PONTIFICAT DE SAINT AGAPIT I (4 Mai 535 - 22 Avril 536).

#### § I. ADMINISTRATION PONTIFICALE.

29. Notice de saint Agapit I d'après le *Liber Pontificalis*. — 30. Lettres de Théodat au sénat romain. L'ambassadeur Pierre de Thessalonique. — 31. Lettres du sénat romain et de Théodat à Justinien. — 32. Ambassade

de saint Agapit I à Constantinople. — 33. Vicariat apostolique d'Illyrie. — 34. Intrigues de Théodora. Mort de saint Agapit.

### § II. MONARCHIE FRANQUE.

35. Expédition de Thierry I et de Clotaire I en Thuringe. — 36. Tentative de fratricide. Meurtre d'Hermenefrid, roi de Thuringe. — 37. Invasion de l'Arvernie par Childebert I. — 38. Clotilde la Jeune. Expédition de Chiltebert en Septimanie. Défaite et mort d'Amalaric, roi des Visigoths. — 39. Invasion de la Burgondie par Chiltebert et Clotaire. — 40. Thierry I en Arvernie. La relique de saint Symphorien au Castrum Tigernum (Thiers). Saint Julien de Brivas (Brioude). — 41. Le Castrum Lovolotrum (Volorre). — 42. Dévastation de l'Arvernie.

### § III. HAGIOGRAPHIE DES GAULES.

43. Le jeune clerc arverne Gallus (saint Gal de Clermont). — 44. Mort de saint Quintien. Gallus, évêque de Clermont. — 45. Le captif arverne Fidolus (saint Phal) et l'économe de l'église de Troyes Aventinus (saint Aventin). — 46. Retraite et mort de saint Aventin. — 47. Fidolus successeur de saint Aventin. — 48. Thierry I et Mundéric à Victoriacum (Vitry-le-Français). — 49. Captivité du neveu de saint Grégoire de Langres. — 50. Flosculus d'Orléans, Manvœus de Bayeux, etc. — 51. Briocus, Paulus-Aurelianus, Machulius (Saint-Brieuc, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Malo) en Bretagne. — 52. Nicetius de Trèves. — 53. Les saints des Gaules et les rois mérovingiens. — 54. Éducation de sainte Radegonde à la villa royale d'Atteix. — 55. Mort de saint Remi.

## PONTIFICAT DE BONIFACE II.

1. « Boniface, né à Rome, dit le *Liber Pontificalis*, eut pour père Sigisvult. Il siégea deux ans et deux jours, au temps du roi arien Athalaric et de l'empereur Justinien. Il y eut deux ordinations simultanées et rivales : celle de Dioscore dans la basilique constantinienne (Saint-Jean-de-Latran), et celle de Boniface dans la basilique Julia. La lutte entre le sénat et le clergé au sujet des deux pontifes dura vingt-huit jours, après lesquels Dioscore vint à mourir, la veille des ides de novembre (12 novembre 530). Usant à la fois de zèle et de ruse, Boniface, avec grande amertume et sous la menace de l'anathème, se rattacha le clergé et déposa dans les archives de l'église romaine une cédule qui condamnait la mémoire de Dioscore. Mais aucun évêque ne voulut souscrire la sentence,

parce que les adhérents de Dioscore avaient été très-nombreux. Boniface établit les distributions mensuelles (*scutellas* al. *sportulas*), faites sur les revenus ecclésiastiques aux prêtres, diacres et sous-diacres. Il vint largement en aide au clergé et au peuple durant une famine qui désola l'Italie. Il convoqua un synode dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, et voulut qu'en sa présence on procédât au choix de son futur successeur. Un acte d'élection fut rédigé en faveur du diacre Vigilius; les prêtres le souscrivirent et s'engagèrent par serment à en maintenir l'exécution. La pièce fut déposée sur l'autel de la confession du bienheureux Pierre. Mais dans un autre synode tenu quelques mois après, on revint sur cette mesure, qui fut déclarée attentatoire à la majesté du saint-siège et contraire aux règles canoniques. Le pape Boniface s'accusa tout le premier d'avoir commis un excès en souscrivant l'acte d'élection; de sa main, il lacéra cet acte et le brûla en présence de tous les prêtres, des clercs et du sénat. Boniface fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le xvi des calendes de novembre sous le consulat de Lampadius (16 novembre 532). Le siège épiscopal demeura vacant pendant vingt-six jours <sup>1</sup>. »

2. Cette notice du *Liber Pontificalis* est doublement intéressante, et par la gravité des faits qu'elle énonce, et par l'espèce d'obscurité calculée dont elle les enveloppe. Nous sommes au point de départ de toute une série d'entreprises schismatiques contre la liberté des élections pontificales. On se rappelle que, dans une lettre au sénat de Rome, après la promotion de saint Félix IV, Athalaric ou plutôt la régente Amalasonthe sa mère, avait posé en principe le droit pour les souverains de Ravenne d'intervenir dans l'élection des papes. Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, de discuter au fond la théorie usurpatrice des rois Goths. La religion du lecteur doit être suffisamment éclairée sur ce point. Saint Pierre, choisi par Notre-Seigneur pour être le chef du collège apostolique et la colonne de l'Église, ne tenait sa juridiction d'aucun pouvoir civil. Les successeurs de saint Pierre ont droit à la même indépendance.

Condam-  
nation  
posthume de  
l'antipape  
Dioscore.

<sup>1</sup> *Lib. Pontif.*, Not. LVII, Bonifac. II; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 534.

Ajoutons que, de nos jours, sauf quelques légistes arriérés, aucun homme d'État sérieux n'oserait afficher la prétention de se substituer à l'action du Saint-Esprit, ni revendiquer pour le pouvoir civil le droit de créer un pape. En supposant même qu'un tyran eût cette pensée, il reculerait devant le ridicule de la tentative. Mais il n'en était pas de même au iv<sup>e</sup> siècle : le mode d'élection des souverains pontifes et des évêques par le clergé et le peuple se prêtait jusqu'à un certain point aux efforts schismatiques des gouvernements séculiers. Le sénat de Rome, dont le servilisme politique était depuis longtemps passé en proverbe, trouvait là un prétexte facile d'affirmer son importance par une immixtion tyrannique. C'est ce qui eut lieu dans l'élection de Boniface II. Bien que fils de Sigisvult, nom évidemment d'origine gothique, il paraît que Boniface n'avait point les sympathies de la cour de Ravenne. C'est là ce qui explique la résistance des sénateurs, et l'appui qu'ils prêtèrent à Dioscore. Malheureusement nous n'avons point de documents explicites sur ces faits, et nous sommes réduits aux brèves indications du *Liber Pontificalis*. La mort inopinée de Dioscore mit fin au schisme et réconcilia les deux factions rivales. Ce fut alors que Boniface rendit contre la mémoire de son compétiteur une sentence d'anathème, qui faillit renouveler la querelle. Pour comprendre le fâcheux effet produit par cette mesure, il faut se rappeler qu'on sortait à peine des orages soulevés en Orient à propos de la condamnation posthume de quelques chefs eutychéens. Un grand nombre d'esprits sages et clairvoyants trouvaient intempestive la procédure contre la mémoire des morts. « A quoi bon, disaient-ils, troubler l'Église par des questions de ce genre ? Un excommunié, mort sans réconciliation préalable, ne peut être absous en ce monde. De même, il faut réserver au tribunal de Dieu le jugement d'un prévenu qui meurt avant d'avoir été frappé par une sentence formelle de l'Église. » Ces paroles sont de Facundus d'Hermyas ; elles représentaient l'opinion générale du clergé romain, qui refusa de s'associer aux mesures de Boniface II à l'égard d'un compétiteur que Dieu venait de rappeler à lui. Ce n'est point toutefois que la mémoire de Dioscore parût irréprochable. Nous avons en

effet une lettre d'Athalaric, constatant que Dioscore avait eu recours à des moyens simoniaques pour acheter les suffrages des électeurs et l'appui du sénat <sup>1</sup>.

3. Quoi qu'il en soit, les troubles dont l'élection avait été le signal déterminèrent le nouveau pape à essayer une mesure beaucoup plus compromettante. Pour obvier au grave inconvénient d'un choix dicté par les conquérants ariens de l'Italie, il imagina de changer le mode d'élection et décréta en synode que chaque pape nommerait désormais son successeur. Il est fort regrettable que nous n'ayons plus le procès-verbal de cette assemblée, ni le texte même du décret de Boniface II. En l'absence de tout autre moyen de contrôle, le texte du *Liber Pontificalis* suffit cependant à démontrer, d'une part, que le clergé romain comprenait la nécessité d'une mesure préventive ; de l'autre, qu'on ne trouvait pas au premier abord l'expédient imaginé par Boniface II si étrange qu'il nous paraît aujourd'hui. En effet, nulle réclamation ne s'éleva dans le principe contre la proposition du pape. Les prêtres la souscrivirent librement ; ils acceptèrent le diacre Vigilius désigné pour la future succession, s'engagèrent par serment à lui garder fidélité, et laissèrent déposer cet acte solennel sur la confession de saint Pierre. Rien de tout cela n'aurait été possible dans l'état actuel de la discipline ecclésiastique, et s'il n'eût existé à cette époque un ensemble de traditions qui jusqu'à un certain point prêtait à l'équivoque. Le lecteur peut se rappeler que dans le concile romain de 499, tenu sous le pontificat de saint Symmaque, pendant le schisme de l'antipape Laurent, les pères avaient unanimement adopté un décret dont voici la teneur : « Si, ce qu'à Dieu ne plaise ! la mort du pape survient inopinément, sans que le pontife ait pu rien préparer pour l'élection de son successeur, celui-là sera sacré qui réunira l'unanimité des suffrages <sup>2</sup>. » Ainsi que le remarque judicieusement Binius, ce décret se rapportait à l'usage constamment pratiqué, dès les premiers siècles de l'église romaine,

Election  
par le pape  
vivant de son  
successeur.  
Le diacre  
Vigilius.

<sup>1</sup> Athalar., *Epist. ad Joan. II* ; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 11-13. — <sup>2</sup> Labbe, *Concil.*, tom. IV, col. 1317. Cf. pag. 61 de ce volume.

d'interroger respectueusement le pontife et de lui demander sur qui il aimerait à voir tomber le choix de son successeur. De là, à conclure que le pontife vivant pouvait faire lui-même l'élection définitive, il n'y avait qu'un pas. L'apôtre saint Pierre, on s'en souvient, avait sinon désigné Clément pour son successeur, du moins prédit sa promotion future<sup>1</sup>. La mesure proposée par Boniface II, en présence de difficultés urgentes, n'offrait donc pas aux yeux des contemporains le caractère étrange qu'elle aurait de nos jours. L'initiative pontificale en un sujet si délicat ne souleva pour le moment aucune objection, et c'est déjà un fait intrinsèquement fort considérable, puisqu'il suppose la reconnaissance explicite du pouvoir absolu des papes en matière d'administration et de discipline.

4. Mais la réflexion vint bientôt corriger ce qu'il y avait d'excessif dans une mesure qui dépassait le but, et rendait le remède non moins dangereux que le mal. Le zèle de Boniface n'avait point été selon la science. Pour soustraire aux influences du pouvoir civil l'élection des papes, il s'exposait à la livrer aux intrigues d'une chambre apostolique, aux influences subalternes qui assiègent la vieillesse des pontifes. Les traditions de l'Église, les canons les plus formels interdisaient à un évêque vivant le droit de léguer sa dignité comme un héritage. Sans doute, il y avait eu des infractions à cette règle; nous en avons signalé quelques-unes, à mesure qu'elles se sont présentées dans le cours de l'histoire : mais si glorieuses qu'elles aient pu être, elles n'en restaient pas moins à l'état même de ces exceptions qui, selon le mot juridique, confirment la règle. Le décret de Boniface II intervertissait cet ordre de choses. L'exception devenait la règle commune. La monarchie élective de l'Église se transformait en un pouvoir héréditaire, que des mains peu scrupuleuses pouvaient transmettre dans une seule famille, au préjudice des intérêts sacrés de la religion et de la foi. Le pape le comprit; il n'hésita point à se rétracter publiquement. Lorsque, de sa main, en présence du sénat, du clergé et du peuple de Rome, il brûla le

Annulation  
de l'élection  
faite *papa*  
*vivente*.

<sup>1</sup> Cf. t. VI de cette *Histoire*, pag. 210.

décret déposé par lui sur la confession de saint Pierre, il donna la meilleure preuve de l'assistance divine qui ne manque jamais aux vicaires de Jésus-Christ. Elle ne les préserve pas seulement des erreurs doctrinales, mais elle les garantit même contre les inconscquences d'un zèle trop ardent et trop précipité.

5. Le reste de ce court pontificat s'écoula paisiblement. Selon la coutume de ses prédécesseurs, Boniface assemblait chaque année un concile à Rome, pour y traiter des intérêts spirituels de la chrétienté. Celui de 531 eut à connaître d'une réclamation faite par Etienne de Larisse, métropolitain de Thessalie <sup>1</sup>. Epiphane, patriarche de Constantinople, contestait la régularité de son élection, sous prétexte qu'elle avait été faite sans son concours et sans son aveu. Les évêques de Constantinople n'avaient cessé, depuis le décret additionnel du concile de Chalcédoine, de revendiquer pour leur siège le droit de juridiction sur toutes les métropoles de l'Orient. On sait les maux que causèrent à l'Église ces ambitieuses prétentions. Étienne avait été élevé sur le siège de Larisse en présence des évêques de la province, avec le consentement unanime du clergé et du peuple. Épiphane se crut pourtant le droit de le suspendre de ses fonctions épiscopales, et de déclarer son ordination nulle et simoniaque. Le métropolitain de Larisse appela de cette injuste sentence au jugement du saint-siège. La décision dut lui être favorable, mais l'histoire ne nous en a pas conservé la teneur.

Concile  
de Rome.

6. La perpétuité du sacerdoce catholique, et les moyens de l'assurer dans les diverses Églises, commençaient dès lors à appeler l'attention des évêques. On se rappelle que le concile de Vaison, en 529, par l'établissement des écoles presbytérales, avait en quelque sorte créé des séminaires dans chaque village. Cette idée apparaît, sous une forme plus avancée encore, dans le II<sup>e</sup> concile de Tolède. « Les enfants destinés à la cléricature, disent les pères, seront d'abord tonsurés et mis au rang des lecteurs, pour être instruits dans une maison dépendante de l'église, sous les yeux de l'évêque. S'ils promettent librement de garder la continence, on les ordon-

Concile  
de Tolède.

<sup>1</sup> Labbe, *Concil. Roman.* III, tom. IV, p. 1690.

nera sous-diacres à vingt ans. A vingt-cinq ans accomplis, s'ils se sont conduits sagement, on les ordonnera diacres. Quand ils auront été promus aux honneurs du sacerdoce, il ne leur sera pas permis de quitter l'église qui les aura ainsi élevés, sans l'agrément de leur évêque <sup>1</sup>. » — Les élections épiscopales elles-mêmes ne demandaient pas à être réglées avec moins d'attention et de soin. Les hommes qui exerçaient quelque influence dans une province en abusaient pour extorquer aux candidats des largesses, que l'on prenait plus tard sur les biens ecclésiastiques. L'abus avait été quelquefois si loin, qu'on avait mis en vente jusqu'aux vases sacrés, pour payer les sommes promises. Boniface II renouvela les édits portés contre de tels actes de simonie, et les notifia à tous les évêques du monde.

7. Cependant saint Césaire d'Arles sollicitait l'approbation apostolique pour les canons du II<sup>e</sup> concile d'Orange, tenu en 529 sous sa présidence. La question du semi-pélagianisme, agitée de nouveau dans les Gaules, y fut sérieusement discutée. « Nous avons été informés, disent les pères, qu'un grand nombre de personnes ont adopté, sur la doctrine du libre arbitre et de la grâce, des opinions téméraires ou erronées. En conséquence, pour nous conformer aux avertissements du siège apostolique et de concert avec son autorité, nous avons cru devoir promulguer un certain nombre de décrets qui nous ont, à diverses reprises, été envoyés de Rome, et qui renferment en substance, sur le dogme controversé, l'enseignement des docteurs catholiques <sup>2</sup>. » La souscription des canons du concile d'Orange, au nombre de vingt-neuf, offre cette particularité qu'après la signature des évêques, on y trouve celle de huit laïques, en cette forme : « Petrus-Marcellinus-Félix-Liberius, clarissime, illustre, préfet du prétoire des Gaules, patrice, j'ai consenti et souscrit. — Syagrius, homme illustre, j'ai consenti et souscrit. — Opilio, homme illustre, j'ai consenti et souscrit. — Pantagathus, homme illustre, j'ai consenti et souscrit. » Les signatures de Deodatus, Cariatto, Marcellus et Namatius sont

<sup>1</sup> Labbe, *Concil. Toletan.* II, tom. IV, p. 1733. — <sup>2</sup> Labbe, *Concil.*, tom. IV, col. 1666.

Condamna-  
tion du  
semi-pélagia-  
nisme  
au II<sup>e</sup> concile  
d'Orange.

identiques <sup>1</sup>. La présence de ces personnages au concile d'Orange serait, selon nous, la preuve que les erreurs semi-pélagiennes, réveillées par la publication des ouvrages de Faustus de Riez, compaient alors des partisans non-seulement dans le clergé, mais parmi les laïques les plus distingués de la société gallo-romaine.

8. Voici la lettre d'approbation pontificale. « A son frère bien-aimé Césaire, Boniface. — Notre fils, le prêtre et abbé Armenius, nous a remis les lettres que vous adressiez à notre prédécesseur de sainte mémoire, le pape Félix, pour l'informer des décisions prises au synode d'Orange, et le prier de les confirmer par son autorité apostolique. Dans l'intervalle, il a plu au Seigneur de rappeler à lui le bienheureux pontife. C'est donc à nous qu'il appartient de vous transmettre la réponse du siège de la catholicité (*responsum catholicum*). Vous demandez que, pour prévenir toute équivoque, la chaire apostolique ratifie la définition par laquelle vous déclarez que le commencement de toute bonne volonté, le principe même de la foi, est toujours précédé dans chacun de nous d'une grâce prévenante de Dieu. Cette doctrine est conforme à la croyance catholique. Les pères, et en particulier l'évêque Augustin de bienheureuse mémoire, ainsi que nos prédécesseurs les pontifes romains, ont mis cette vérité dans tout son jour. Nul ne saurait donc soulever de difficultés sur ce point. Il est incontestable que la grâce précède la foi. Les textes de l'Apôtre sont formels : *Misericordiam consecutus sum, ut sim fidelis* <sup>2</sup>. *Vobis datum est pro Christo, non solum ut in eum credatis, verum etiam ut pro eo patiamini* <sup>3</sup>. Sans la grâce divine, il ne peut y avoir de bien spirituel, et Notre-Seigneur le fait assez comprendre quand il dit : *Sine me, nihil potestis facere* <sup>4</sup>. Tels sont, frère bien-aimé, les principes fondamentaux de notre foi. Il suffira de vous les rappeler ici brièvement pour répondre aux partisans attardés du pélagianisme, qui essaient de renouveler des arguties vingt fois condamnées. Le mémoire écrit dans ce sens par un prêtre des Gaules, et que vous nous avez

Lettre de  
Boniface II  
à S. Césaire  
d'Arles.

<sup>1</sup> Labbe, *Concil.*, col. 1673. — <sup>2</sup> *1 Cor.*, VII, 25. — <sup>3</sup> *Philipp.*, I, 29. —

<sup>4</sup> *Joan.*, XV, 5.

transmis, ne nous paraît pas mériter une réponse spéciale. Nous espérons de la miséricorde divine qu'il suffira de votre ministère pastoral et de vos charitables avertissements pour ramener à la vérité ceux qui s'en écartent. Dieu touchera leur cœur; ils comprendront que le bien qui est en eux ne vient pas d'eux, mais de la grâce divine. Ce sont les paroles mêmes de l'Écriture : *Præparatur voluntas a Domino* <sup>1</sup>. *Scivi quia non possum esse continens, nisi Deus det, et hoc ipsum erat sapientiæ scire cujus esset hoc donum* <sup>2</sup>. Dieu vous conserve sain et sauf, frère bien-aimé. Donné le VIII des calendes de février, après le consulat des clarissimes Lampadius et Orestes (25 janvier 531) <sup>3</sup>. »

Sainte  
Clotilde et les  
fils de  
Clodomir.

9. Dans le moment où cette correspondance s'échangeait entre Boniface II et saint Césaire d'Arles, la Provence offrait l'hospitalité à un orphelin de la race royale des Francs, échappé comme par miracle au poignard des princes mérovingiens. Le lecteur n'a pas oublié qu'en mourant sur le champ de bataille de Vézeronces (524), Clodomir laissait trois enfants en bas âge, Théodebald, Gonther et Clodoald <sup>4</sup>. Dépouillés par l'ambition de leur oncle Clotaire non seulement des états paternels, mais des caresses de leur mère Gontheuca, forcée d'épouser le spoliateur, ils furent recueillis par leur aïeule sainte Clotilde. Déjà l'aîné, Théodebald, atteignait sa dixième année; Gonther n'avait encore que sept ans; les chroniqueurs ne fixent pas l'âge du puîné, Clodoald, qui ne pouvait guère avoir plus de cinq ans et demi. « Clotilde, disent les actes <sup>5</sup>, leur faisait donner une éducation royale, et ne dissimulait pas son dessein de les rétablir un jour sur le trône de leur père. Mais ses espérances devaient être soudainement brisées par un atroce for-

<sup>1</sup> *Proverb.*, XIX, 21, *juxta version. Italic.* — <sup>2</sup> *Sapient.*, VIII, 21. — <sup>3</sup> Bonifac. II, *Epist.*; *Patr. lat.*, tom. LXV, col. 31. — <sup>4</sup> Cf. p. 241 de ce volume.

<sup>5</sup> Bolland., *Act. S. Clodoald.*, 7 sept. Mabillon, avec la sûreté de coup d'œil que la science de l'antiquité lui donnait, n'hésita point à reconnaître la véracité des actes de saint Clodoald (saint Cloud). Nous ne savons trop pourquoi le P. Stilling prit à tâche de combattre l'opinion de l'illustre bénédictin. Quoi qu'il en soit, nous sommes ici de l'avis de Mabillon contre Stilling, et les raisons ne nous manqueraient pas pour justifier notre préférence, si c'était ici le lieu.

fait. Childebert, qui résidait à Paris (au palais des Thermes), et s'était partagé avec Clotaire, roi de Soissons, les domaines de Clodomir, céda à une pensée de cupidité vraiment infernale. Il envoya en secret un messager à Soissons, et fit dire à Clotaire : Hâte-toi de venir à Paris. Nous déciderons du sort des enfants, soit pour les mettre à mort, soit pour leur couper les cheveux et les rendre inhabiles à occuper un trône. — Clotaire accourut en toute hâte. En même temps, Childebert répandait parmi le peuple la fausse nouvelle que l'entrevue des deux rois avait pour but de concerter les moyens à prendre pour rétablir leurs neveux dans le royaume paternel. Or, en ce moment la reine Clotilde et les trois jeunes princes étaient venus à Paris, sans doute pour rendre visite à Childebert. La pieuse reine habitait avec ses petits-fils l'enclos de la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul (aujourd'hui Sainte-Geneviève). Elle s'applaudissait de la résolution annoncée. Ce fut donc avec grande joie qu'elle reçut de Childebert et de Clotaire un message conçu en ces termes : Envoyez-nous les enfants, pour qu'ils soient élevés sur le pavois. — Clotilde, sans défiance, prépara les enfants pour la cérémonie, les fit manger et boire de meilleure heure et les revêtit de leurs plus beaux ornements. Ils sortirent accompagnés de leurs précepteurs et d'une escorte de jeunes Francs, leurs compagnons d'âge, que la pieuse reine élevait avec eux. En les quittant, elle les embrassa et leur dit : Allez, je ne croirai plus avoir perdu mon fils Clodomir, si je vous vois établis dans son héritage <sup>1</sup>. »

10. Hélas! pourquoi la vénérable aïeule n'accompagna-t-elle point en personne les tendres victimes que ses mains venaient de parer pour le supplice? Mais sainte Clotilde avait renoncé au monde. Fidèle à tous les devoirs de sa profession religieuse, elle ne paraissait plus aux pompes de la royauté. Même en ce jour qui devait, dans sa pensée, réaliser des espérances si chères, elle ne se départit point de ses habitudes de retraite. Elle demeura donc seule à prier pour l'heureuse issue d'un événement qui allait lui coûter tant

Meurtre  
des fils de  
Clodomir par  
Clotaire et  
Childebert  
leurs oncles.

<sup>1</sup> Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. III, cap. XVIII; *Patr. lat.*, t. LXXI, col. 257.

de larmes. « A peine le cortège était arrivé au palais, continue Grégoire de Tours, que les trois jeunes princes furent séparés de leurs précepteurs et des adolescents qui les avaient accompagnés. Les personnes de l'escorte furent soigneusement enfermées et gardées à vue, dans un appartement séparé de celui où l'on retenait les trois orphelins. Childebart et Clotaire envoyèrent le sénateur arverne Arcadius <sup>1</sup> près de Clotilde, avec ordre de lui présenter des ciseaux et une épée nue. Très-glorieuse reine, dit Arcadius, vos fils, nos maîtres, demandent ce que vous souhaitez qu'on fasse des enfants. Voulez-vous qu'on leur coupe la chevelure avec ces ciseaux, ou qu'on les égorge avec ce glaive? — Épouvantée à cette parole, l'âme pleine d'indignation et d'horreur, en face du glaive et des ciseaux qu'on lui présentait, Clotilde ressentit une amertume inexprimable. Dans son égarement, ne sachant ce qu'elle disait, elle s'écria : S'ils ne sont point élevés au royaume, j'aime mieux les voir morts que tondus! — Arcadius, sans respect ni souci de sa douleur, sans même laisser à la reine le temps de réfléchir une minute de plus, revint en toute hâte vers les deux rois. Achevez votre œuvre, leur dit-il; la reine y consent et approuve votre projet. — Aussitôt Clotaire saisit l'aîné des enfants par le bras, le jeta à terre et lui plongea un coutelas dans l'aisselle. Aux cris de l'aîné, Gonther, le second, se prosterna fondant en larmes aux pieds de Childebart. De sa voix enfantine il lui criait : Secourez-moi, mon bon père; que je ne meure pas comme Théodebald! — Childebart se laissa attendrir. La face toute baignée de pleurs, il dit à Clotaire : Je t'en supplie, très-doux frère, accorde-moi la vie de celui-ci. Je te donnerai tout ce que tu voudras en échange. Seulement qu'il ne soit pas tué. — Lâche-le! s'écria Clotaire écumant de rage, sinon je te tue à sa place. C'est toi qui as organisé le complot et tu recules! — Childebart, à ces mots, repoussa l'enfant; Clotaire le saisit, et lui plongea dans le flanc le couteau tout rouge du sang de son frère. Les jeunes adolescents et les précep-

<sup>1</sup> Cet Arcadius était petit-fils de Sidoine Apollinaire. Cf. pag. 22 de ce volume, not. 1.

teurs de l'escorte furent également mis à mort. Après ce meurtre effroyable, Clotaire monta à cheval et s'éloigna, sans manifester la moindre émotion. Childebert lui-même quitta Paris et se rendit dans une de ses villas. La reine Clotilde fit placer les deux petits cadavres sur un brancard; elle vint les chercher au palais, et suivit le convoi qui les transporta, au chant des psaumes et au milieu de la consternation générale, jusqu'à la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul. Elle leur donna la sépulture dans le même tombeau<sup>1</sup>. » La prophétie de saint Avit de Miciacum était complètement réalisée<sup>2</sup>.

11. « Or, reprend Grégoire de Tours, le troisième enfant, Clodoald, fut soustrait au massacre. Des hommes fidèles et courageux le sauvèrent. Plus tard, méprisant les royautés de ce monde, il se consacra au Seigneur, se coupa lui-même les cheveux et entra dans la cléricature. Sa sainteté et ses bonnes œuvres le firent élever au sacerdoce, et ce fut ainsi qu'il passa sa vie et émigra de ce monde. Childebert et Clotaire partagèrent ensuite par égales portions le royaume de Clodomir<sup>3</sup>. » Tel est le récit de Grégoire de Tours. Le massacre des fils de Clodomir, auxquels on adjoignit par surabondance celui des jeunes et nobles adolescents qui formaient leur escorte, rappelle celui des Innocents aux jours d'Hérodé. Il imprima une tache sanglante au front de la race mérovingienne, dont la rapide décadence fut sans nul doute un châtement providentiel. Il nous faut cependant insister plus que ne le fait Grégoire de Tours sur l'intéressante figure de Clodoald, cet enfant de cinq ou six ans, arraché par des mains fidèles à la fureur du roi de Soissons, et devenu, sous le nom de saint Cloud, l'un des protecteurs célestes de Paris et de la France. Ses actes nous apprennent qu'il passa une partie de sa jeunesse

Clodoald  
(saint Cloud)

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. III, cap. xviii; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 257, 258. La date précise du meurtre des enfants de Clodomir n'a point encore été fixée; mais elle ne saurait être postérieure à 529 ou 530, puisque Clodomir était mort en 524 et que la tradition s'accorde à donner cinq ou six ans à peine au jeune Clodoald, à l'époque du meurtre de ses frères.

<sup>2</sup> Cf. pag. 240 de ce volume. — <sup>3</sup> S. Greg. Turon., *ibid.*

dans la province romaine (Provence), contrée encore soumise à la domination italienne d'Amalasonthe et de son fils Athalaric. On aime à se représenter saint Césaire d'Arles recevant cet orphelin dont le père était mort sur un champ de bataille, dont la mère figurait parmi les concubines du roi de Soissons, dont les frères avaient été égorgés au palais des Thermes, et dont l'aïeule sainte Clotilde pleurait la disparition. Toutes les douleurs, dans ce qu'elles ont de plus poignant, se réunissaient sur cette jeune tête. Sa naissance l'appelait à une couronne; les passions mal subjuguées d'une barbarie qui naissait à peine au christianisme, le vouaient à l'exil ou à la mort. Les actes de Clodoald ne parlent pas de saint Césaire. Peut-être le métropolitain d'Arles jugea-t-il prudent de dissimuler son influence et de ne pas mettre trop en vue, par son intervention, le malheureux enfant que deux rois, ses oncles, poursuivaient, le coutelas à la main. Plus tard Clodoald se rendit au monastère d'Againe, près du tombeau de Sigismond. Ce fut là vraisemblablement qu'il renonça au monde et se coupa lui-même les cheveux. Dès lors, son existence ne pouvait plus inquiéter l'ambition des rois Francs. Clodoald se mit sous la direction d'un pieux ermite, nommé Severinus, comme celui qui avait autrefois guéri Clovis, son aïeul. Des miracles signalèrent la vertu du jeune solitaire. Un mendiant lui ayant demandé l'aumône, Clodoald lui donna sa cuculle, c'était le seul objet qu'il eut à sa disposition. Le soir, ce mendiant trouva l'hospitalité dans une chaumière voisine. Durant la nuit, une clarté céleste illumina la pauvre maison. L'humble vêtement qu'un fils de roi avait donné à un pauvre au nom de Jésus-Christ, rayonnait d'un éclat merveilleux. Clodoald put revenir sans crainte à Paris, où la renommée de ses vertus l'avait précédé. Il fut ordonné prêtre, sur la demande du clergé et du peuple. La villa de Novientum, proche de cette capitale, lui fut cédée en propriété par ses oncles. Il y construisit un oratoire et un monastère, où il passa le reste de sa vie dans la pratique des bonnes œuvres. La date de sa bienheureuse mort n'a point été fixée. On la place d'ordinaire vers l'an 565. Par testament, il légua

le domaine de Novientum à l'église de Paris, dont il était prêtre. Il fut inhumé dans la crypte de l'oratoire qu'il avait bâti et qui dès lors changea de nom, pour prendre celui de son glorieux fondateur, Saint-Clodoald, et par corruption Saint-Cloud.

## PONTIFICAT DE JEAN II.

12. « Jean, surnommé Mercurius <sup>1</sup>, était né à Rome, dans le quartier du Mont-Cœlius, dit le *Liber Pontificalis*. Son père se nommait Projectus. Il siégea deux ans, quatre mois et six jours, au temps d'Athalaric roi d'Italie et de Justinien empereur d'Orient. Zélé pour la religion, Justinien députa au siège apostolique les évêques Hypace et Demetrius, chargés de remettre au pontife une profession de foi solennelle, munie du chirographe impérial. Le très-chrétien empereur offrit au bienheureux Pierre apôtre un calice d'or, enrichi de diamants et d'émeraudes <sup>2</sup>, du poids de cinq livres; deux calices d'argent, pesant chacun cinq livres; quatre *pallium* tissus d'or et de soie. En une ordination

Notice  
de Jean II  
d'après le  
*Liber Pontificalis*.

<sup>1</sup> Le surnom de Mercurius fut-il donné au pape Jean II par allusion à son éloquence, dont Mercure chez les païens était le dieu? Plusieurs historiens l'ont conjecturé, mais absolument sans preuves. Nous inclinons à penser qu'avant sa promotion au souverain pontificat, Jean portait le nom de Mercurius, mais que, ne trouvant pas ce vocable idolâtrique digne de figurer dans la liste des papes, il le quitta pour celui du disciple bien-aimé. Quoi qu'il en soit, d'après une inscription contemporaine, il est certain que le surnom de Mercurius, indiqué par le *Liber Pontificalis*, fut réellement celui du pape Jean. Cette inscription nous apprend de plus qu'avant d'être élevé sur le siège de saint Pierre, Jean était prêtre de l'église romaine du titre de Saint-Clément. Voici cette inscription telle que le cardinal Noris l'a reproduite dans son *Hist. Pelagiana*, lib. II, cap. xxv. (Padoue, 1673, in-fol.)

† SALBO PAPA N. IOHANNE COGNOMEN  
TO MERCVRIO EX SCE ECCL. ROM. PRESBYTE  
RIS ORDINATO EX TIT. SCI CLEMENTIS AD GLO  
RIAM PONTIFICALEM PROMOTO BEATO PETRO  
AP. PATRONO SVO A VINCVLIS EIVS SEVERVS PRESB.  
OFFERT ET IT. PC. LAMPADI ET ORESTIS VV. CC.

<sup>2</sup> *Circumdatum gemmis prasinis et albis.*

faite à Rome, au mois de décembre, le pape Jean ordonna quinze prêtres et vingt et un évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre. Après lui, le siège épiscopal demeura vacant pendant sept jours <sup>1</sup>. »

Lettre  
d'Amala-  
sonthe. Nou-  
veaux empié-  
tements des  
rois goths  
sur les élec-  
tions pontifi-  
cales.

13. Cette notice du *Liber Pontificalis*, ne fait pas la moindre allusion au fameux diacre Vigilius, désigné deux ans auparavant au choix du clergé et du peuple romain par Boniface II. Elle ne mentionne pas non plus les manœuvres ambitieuses qui s'étaient produites durant la vacance du siège, dans le but de capter les suffrages et d'influencer les électeurs. Nous ne savons si Vigilius prit une part active à ces manœuvres, mais un document authentique nous apprend que des transactions simoniaques eurent lieu, et que des scènes déplorables scandalisèrent toute la ville de Rome. Le premier acte de Jean II, aussitôt son élévation au siège de saint Pierre, fut d'envoyer à Ravenne le *defensor* de l'Église pour se plaindre de ces troubles, dont la politique des rois Goths et leur prétention à s'immiscer dans les élections pontificales étaient la véritable cause. Cette démarche du pape, fort bien accueillie en apparence, aboutit en définitive à un nouvel empiétement de la cour de Ravenne. Voici la réponse qu'au nom de son jeune fils, Athalaric, la régente adressait au pontife. « Le *defensor* de l'église romaine s'est présenté à notre audience, et nous a retracé en pleurant le tableau des désordres survenus durant la vacance du siège. Des ambitieux ne mettant point de bornes à leur infernale convoitise, multipliant les promesses simoniaques, ont pillé le trésor des pauvres pour solder leurs complices. Ils ont poussé leur audace sacrilège jusqu'à mettre les vases sacrés aux enchères publiques. Plus cet attentat est révoltant, plus il est de notre devoir de le réprimer, et d'en prévenir le retour. Votre sainteté saura donc que nous avons pris des mesures pour renouveler le sénatus-consulte rendu au temps du très-saint pape Boniface, et condamnant ces excès. Nous voulons le faire appliquer dans l'élection de tous les patriarches et métropolitains. Quiconque directement ou par

<sup>1</sup> *Lib. Pontif., Not. LVIII in Joan. II; Patr. lat., tom. CXXVIII, col. 543.*

intermédiaire aura fait des dons, promesses ou engagements, dans le but de se faire élire évêque, sera déclaré indigne du suffrage, et les tribunaux compétents le poursuivront comme sacrilège<sup>1</sup>. » Si le conseil de régence se fût borné à cette prescription, qui sanctionnait les règles canoniques antérieures, l'Église n'aurait pu que s'en applaudir. Mais immédiatement après, la lettre royale stipulait une odieuse usurpation. « Il convient, disait-elle, de poser de justes limites au delà desquelles il ne sera point permis d'aller. En conséquence, lorsqu'il s'agira d'une élection au souverain pontificat, les lettres de consentement délivrées par nous seront fixées à une taxe de trois mille *solidi*. Les autres patriarches en paieront deux mille. Ces sommes seront employées à des usages de charité, et réparties entre les pauvres de notre ville de Ravenne<sup>2</sup>. » — Voilà où en étaient arrivés les gens du fisc au service des rois goths. La destination charitable des sommes ainsi extorquées ne saurait légitimer un pareil abus. Se figure-t-on saint Pierre payant un droit à Tibère César, le jour où le Sauveur remit au prince des apôtres les clefs qui ouvrent le royaume des cieux? Cependant le tarif royal, inscrit sur des tables de marbre, fut scellé à la porte du Vatican. Pour éviter de plus grands désastres, il fallait subir la loi des vainqueurs, c'est-à-dire le caprice d'ariens barbares, dont les exigences étaient surexcitées à la fois par l'esprit de secte, la dureté native et l'orgueil de la conquête. L'Église lutta patiemment contre ces prétentions abusives, sans les sanctionner jamais. Si l'on était tenté d'invoquer les précédents despotiques des rois goths, comme justification du système qui cherche à subordonner le pouvoir spirituel des papes à l'autorité civile des princes, il faudrait d'abord admettre que la force peut prescrire et se substituer au droit.

14. Amalasonthe n'eut d'ailleurs pas à se féliciter longtemps de la tyrannie légale qu'elle voulait faire peser sur les pontifes romains. A l'intérieur, de sourdes révoltes; à l'extérieur, des com-

Seufflet  
d'une mère à  
son fils.  
Éducation  
d'Athalaric.

<sup>1</sup> Joan. II, *Epist. Athalaric.*; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 1. — <sup>2</sup> Joan. II, *Epist. Athalaric.*; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 2.

plications terribles menaçaient son trône. Les prévisions de Théodoric ne devaient pas tarder à se réaliser pour elle et à briser dans sa main le sceptre des Amales. Cette princesse ne manquait pourtant ni d'énergie, ni de prudence ; mais les événements furent plus forts qu'elle. Ainsi qu'il arrive trop souvent aux époques de grandes commotions sociales, ce fut non par ses défauts mais par ses qualités mêmes qu'elle échoua. Initiée aux lettres et à la civilisation romaines au point de mériter les éloges de Cassiodore, elle avait tout naturellement voulu dans l'éducation d'Athalaric, son fils et son unique héritier, faire prédominer l'élément romain. « L'enfant royal, dit Procope, fut confié à un *ludi-magister* (professeur de belles-lettres), qui avait la direction générale des études, et auquel on adjoignit trois des plus illustres guerriers de la race des Goths. Ceux-ci devaient former Athalaric au métier des armes, si cher aux nations barbares. Cependant les exercices littéraires jouaient un grand rôle dans la distribution des heures du jeune prince, et cela déplut à ses futurs sujets. Un jour, il arriva qu'Amalasonthe, ayant à punir son fils de quelques actes de paresse ou d'insubordination, lui donna un soufflet. On sait qu'en pareil cas la main d'une mère n'est jamais trop lourde. Cependant l'enfant jeta les hauts cris et courut verser ses larmes dans le sein de ses familiers. L'affaire du soufflet maternel prit des proportions inouïes. Une députation de Goths, choisis parmi les plus considérables, se rendit près d'Amalasonthe. « Votre fils, notre maître, lui dirent-ils, n'est pas élevé en roi. L'étude des lettres n'est propre qu'à faire des lâches. Théodoric n'aimait pas que les jeunes Goths y fussent adonnés. Quiconque a tremblé sous la fêrule d'un *ludi-magister*, disait-il, ne saura jamais braver la pointe des épées. Renvoyez donc ces vieillards et ces lettrés qui entourent le jeune prince. Donnez-lui des compagnons de son âge, choisis parmi nos propres enfants ; qu'il sache commander des armées, c'est le seul art qui mène à la gloire <sup>1</sup>. » Il fallut en passer par là, et subir la loi de la barbarie. Athalaric ne pleura plus ; il n'eut plus

<sup>1</sup> Procop., *De bell. gothic.*, lib. I.

de maîtres ; mais à quinze ans il était déjà perverti et sa corruption précoce devait le conduire au tombeau. Cette révolution de palais avait eu pour instigateur occulte un autre débauché, le fameux Théodat, cousin-germain d'Amalasonthe, que ses vices avaient fait écarter du trône par Théodoric <sup>1</sup>. Non content de fomenter au sein des Goths tous les germes de révolte, son ambition haineuse et vindicative allait créer au loin des inimitiés à la régente. Il entretenait avec l'empereur d'Orient, Justinien, une négociation secrète dont nous verrons bientôt les funestes effets pour la royauté des Amales.

15. Les circonstances favorisaient ces intrigues. On se rappelle que le roi des Vandales, Hildéric, en montant sur le trône de Carthage, avait enfermé dans un cachot la malheureuse veuve de Thrasamond, Amalafrede, sœur de Théodoric le Grand. Tant que le roi d'Italie vécut, Hildéric n'osa pas pousser plus loin sa vengeance. La mort de Théodoric lui laissait le champ libre, il en profita pour faire étrangler son auguste captive, et il manda impudemment à la cour d'Italie que l'ex-reine Amalafrede venait de succomber à une maladie soudaine. Amalasonthe ne pouvait laisser un pareil crime impuni. Une ambassade partit aussitôt pour Carthage avec une lettre pleine de menaces. « Il nous est dur, disait la régente <sup>2</sup>, d'avoir à imputer à des parents autrefois si chers un attentat qui remplit notre cœur d'une trop juste indignation. On nous apprend que la pieuse Amalafrede, votre ancienne reine, l'honneur de notre sang, a souffert chez vous une mort violente. Si cette princesse leur paraissait dangereuse, les Vandales devaient nous la renvoyer honorablement, eux qui jadis nous l'avaient demandée avec tant d'instances. La tuer, était un parricide. Que pouvait entreprendre une femme contre la succession légitime de vos princes ? Elle était comme votre mère, puisque vous étiez entré, elle vivante, dans son héritage. Toute la nation des Goths se sent outragée. Nous vous envoyons des ambassadeurs pour éclaircir ce mystère

Meurtre  
d'Amalafrede  
reine des  
Vandales par  
Hildéric.

<sup>1</sup> Cf. pag. 205 de ce volume. — <sup>2</sup> Cassiodor., *Variar.*, lib. IX, *Epist.* I ; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 765,

d'iniquité. Justifiez-vous, si vous le pouvez ; sinon, avouez votre crime. Mais que la chose s'explique. Soyez innocent ou coupable. Si vous dédaignez de nous répondre, comptez que toute paix sera rompue entre nous et que la vengeance divine saura vous atteindre. Le Seigneur a dit : « J'entends la voix du sang fraternel <sup>1</sup>. » — La réponse d'Hildéric ne fut sans doute point satisfaisante. Amalasonthe donna l'ordre de préparer une flotte et de lever une armée qui devaient prendre la route de Carthage. Mais une nouvelle révolution en Afrique rendit ces armements inutiles.

16. Aux termes de la loi édictée par Genséric pour la succession des rois vandales, Hildéric devait à sa mort être remplacé par Gélimer, le plus âgé alors des princes de sa famille. Gélimer, homme d'action, peu scrupuleux dans le choix des moyens, et pressé de régner, n'attendit pas qu'Hildéric, déjà très-avancé en âge, lui laissât l'accès libre à la couronne. Il se saisit du roi, le jeta dans un cachot, fit crever les yeux au généralissime Oamer, et monta sans remords sur un trône usurpé (530). Le meurtre d'Amalafrede trouvait ainsi un vengeur inattendu ; Amalasonthe ne donna pas suite à l'expédition projetée. Mais l'usurpateur n'en fut pas plus heureux. Justinien, l'ami et l'allié d'Hildéric, intervint avec chaleur. Il adressa à Gélimer l'ordre d'avoir à lui remettre sur-le-champ le royal captif, s'il ne voulait attirer sur lui les armes de l'empire. La réponse fut digne d'un vandale. « Je n'ai point usurpé le trône, disait Gélimer. Hildéric a révolté contre lui tous ses sujets. Ceux-ci l'ont détrôné. La loi m'appelait à recueillir sa succession ; je l'ai fait. Je règne chez moi, réglez chez vous, et ne vous mêlez pas de mes affaires. Si vous rompez l'alliance, vous me trouverez prêt. Souvenez-vous de l'empereur Léon, de Basilisque, et des aventures de Zénon <sup>2</sup>. » L'insolence d'un pareil langage s'expliquerait difficilement de la part de Gélimer, trop fin politique pour se compromettre par une bravade inutile, si nous n'ajoutions qu'en ce moment la fortune de Justinien paraissait elle-même chancelante. Gélimer, exactement informé de la situation, crut n'avoir rien à craindre de lui. Engagé

Hildéric  
détrôné.  
Usurpation  
de Gélimer.  
Insurrection  
en Orient.

<sup>1</sup> *Genes.*, IV, 10. — <sup>2</sup> *Procop.*, *De bell. gothic.*, lib. I.

dans une guerre interminable avec les Perses, mal servi par de vieux généraux qui paralysaient tous les efforts de Bélisaire et épuisaient sans résultat les hommes et l'argent, Justinien avait encore à lutter contre des révoltes sans cesse renaissantes. Alexandrie était toujours en proie aux factions hérétiques qui se disputaient la souveraineté. Le peuple se passionnait pour la question de savoir si le corps de Jésus-Christ avait été ou non corruptible. Les moines eutychéens entretenaient l'esprit public dans ces subtilités dignes du génie oriental. « Si le corps de Jésus-Christ n'était point corruptible, disaient les uns, il faut nier la réalité de la passion, et donner au Sauveur, ainsi que font les manichéens, un corps imaginaire et fantastique. » — « Le corps de Jésus-Christ a toujours été incorruptible, répondaient les autres. Soutenir le contraire, serait admettre une distinction entre Jésus-Christ lui-même et le Verbe de Dieu. » Pour sortir de cette alternative, il y avait un moyen fort simple, c'était d'embrasser la doctrine catholique et de reconnaître avec l'Église deux natures en Jésus-Christ. Mais l'esprit d'erreur ne cède jamais. Les deux partis des corrupticoles et des incorrupticoles se livraient donc une guerre acharnée. En 531, ils soulevèrent à Antioche une émeute sanglante. A la même époque, les Samaritains de Palestine, irrités des édits de Justinien en faveur du catholicisme, prirent les armes au nombre de cinquante mille, s'emparèrent de Néapolis (Naplouse), tuèrent l'évêque, incendièrent les églises, massacrèrent la population chrétienne. Un chef de brigands, nommé Julien, se mit à leur tête; organisa le meurtre et le pillage dans toute la contrée. Il fallut près d'un an de combats héroïques pour dompter la rébellion. Enfin, dans une rencontre décisive près de Naplouse, Julien resta sur le champ de bataille avec vingt mille des siens. Les autres furent faits prisonniers et vendus comme esclaves en Perse et en Ethiopie. Justinien se réservait de punir sévèrement la Palestine de sa révolte. Les populations épouvantées firent plaider leur cause par l'illustre Sabas, la merveille du désert. Ce saint vieillard était âgé de quatre-vingt-treize ans, lorsqu'il partit pour Constantinople. L'empereur envoya au-devant de lui une de ses galères, sur laquelle

le patriarche Épiphane alla le recevoir. Justinien l'accueillit comme un ange de paix. A sa prière, il pardonna aux coupables. « Mon père, ajouta-t-il, vous avez fondé un grand nombre de monastères dans les solitudes de la Palestine ; demandez-moi pour eux des revenus qui puissent assurer leur subsistance. — Non, répondit le solitaire. Les moines n'ont pas besoin de la munificence impériale. Leur héritage, en cette vie comme en l'autre, est le Dieu qui nourrissait Israël au désert, qui faisait pleuvoir chaque matin la manne du ciel dans la solitude. Il nous suffit, auguste César, que vous remettiez aux fidèles de Palestine les impôts de la dernière guerre, et que vous garantissiez leur territoire contre les incursions des tribus nomades. » L'empereur, touché de ce désintéressement, fit droit à la requête. Sabas revint mourir au milieu de ses disciples bien-aimés, terminant sa longue carrière par cet acte de charité envers ses compatriotes (5 décembre 531.)

Impopularité de Justinien. Antécédents de l'impératrice Théodora.

17. Cependant une fermentation sourde agitait les esprits à Constantinople. L'impopularité de Théodora rejaillissait sur Justinien, et lui créait des difficultés de plus en plus sérieuses. Pour faire comprendre à quel point Théodora était l'objet du mépris public, il est nécessaire de revenir brièvement sur l'origine de cette aventurière, jetée par le caprice d'une aveugle passion sur le premier trône du monde. A l'époque de l'empereur Anastase, on avait vu arriver à Constantinople un saltimbanque, originaire de l'île de Chypre, nommé Acacius. Il venait avec sa femme et ses trois filles Comito, Anastasie et Théodora chercher fortune dans les cirques impériaux. On le fit belluaire de l'amphithéâtre, ce qui lui valut bientôt le surnom populaire de « Maître des ours. » A sa mort, il laissa sa famille dans la plus profonde misère. La veuve se remaria, et demanda pour son nouveau conjoint, à titre de survivance, le poste du premier. Un jour elle parut au milieu du cirque, tenant par la main ses trois filles, et présenta sa requête aux spectateurs. Des sifflets l'accueillirent : la populace de Byzance se trouvait, paraît-il, en mauvaise humeur ; de toutes parts on cria d'éloigner ces mendiante qui troublaient la joie du spectacle. Théodora n'avait encore

que huit ans, toutefois elle ne perdit jamais le souvenir de cette mortification, et devait plus tard en tirer une cruelle vengeance. En attendant, il fallait vivre. « Les trois enfants devinrent jeunes filles, dit M. Poujoulat; leur mère les voua successivement à l'infamie. On les vit sur les tréteaux des carrefours. Comito jouait de la flûte; Anastasie dansait et chantait, Théodora excellait dans la pantomime. Théodora n'était pas Phryné captivant un Praxitèle, ni Aspasia réunissant dans sa maison d'Athènes les orateurs et les poètes. Elle ne ressemblait à ces femmes tristement célèbres que par sa beauté et la dégradation du vice. Elle se jeta tête baissée dans les plus cyniques et les plus vulgaires débordements. Hécébolus, gouverneur de la Pentapole africaine, l'emmena dans sa province. Il la chassa bientôt. Elle se dirigea vers Alexandrie, où elle vécut quelque temps de son ignoble métier. La future souveraine de l'Orient sentit les étreintes de la misère et de la faim dans la cité de Cléopâtre. Un songe lui rendit l'espérance. Couchée sur un grabat, dormant au bruit de la mer égyptienne, Théodora dans son sommeil vit un puissant monarque qui lui tendait la main et déposait à ses pieds une couronne. La fille du maître des ours crut se réveiller impératrice. Elle quitta promptement Alexandrie, et s'embarqua pour Constantinople à bord d'un navire marchand qui apportait du blé à la Corne d'or. A son retour, Théodora changea de rôle, et joua la femme vertueuse. Enfermée dans une maisonnette d'un quartier isolé, elle filait du lin, lisait des livres de piété, étudiait les belles-lettres et la politique. Son beau rêve d'Alexandrie lui revenait toujours. Elle connaissait le général Justinien et le considérait comme la réalisation de ce rêve. L'adroite courtisane attira dans son humble demeure l'héritier présomptif de l'empire. Justinien conçut pour elle une passion qui ne finit qu'avec sa vie. Une loi de Constantin interdisait aux dignitaires de l'empire la faculté d'épouser des comédiennes, ou des femmes de mauvaise vie. La loi fut révoquée, et le mariage de Justinien avec Théodora fut solennellement célébré à Constantinople, au grand scandale de la cité tout entière (mai 527). La mère de Justinien, Vigilantia, en mourut de cha-

grin. Durant sa vie déréglée, Théodora avait eu des enfants. L'un d'eux, Jean l'Arabe, était fils d'un soldat gaulois dont le nom n'a pas été retenu par l'histoire. Le soldat, effrayé de l'élévation de la comédienne, s'exila prudemment. Il mourut bientôt et confia à l'enfant le secret de sa naissance. Moins prudent que son père, Jean l'Arabe se hâta de venir à Constantinople. Il avait environ quinze ans. Cet âge ne connaît pas le soupçon. Théodora lui prodigua les plus tendres caresses. Le jeune homme versa des larmes de joie, en retrouvant sa mère. La nuit suivante, il fut étranglé par des assassins qui demeurèrent inconnus. On jeta son cadavre au Bosphore, et le souvenir importun des orgies passées sembla évanoui pour la fille du maître des ours <sup>1</sup>. »

Émeute  
Νίξξ, ou des  
Verts et des  
Bleus, à  
Constanti-  
nople.

18. Avec de pareils antécédents et une telle façon de les faire oublier, on conçoit les sentiments de mépris, d'indignation, d'horreur, dont l'impératrice était l'objet. Malheureusement pour Justinien, cette femme redoublait d'arrogance en proportion de son ignominie. Il se produisit alors une de ces émeutes que l'expérience moderne nous a rendues familières, mais dont l'antiquité n'avait pas eu jusque-là d'exemple. Le 13 janvier 532, la cour assistait aux jeux du cirque. Les deux factions bleue et verte, la première ouvertement favorisée par l'empereur, la seconde par l'impératrice, en vinrent aux mains. Les Bleus hurlaient dans l'arène contre la fille du maître des ours, c'est ainsi qu'ils nommaient Théodora, en lui montrant le poing. Les Verts n'épargnaient pas davantage l'empereur. « Plût à Dieu, disaient-ils, que Sabatius ne fût jamais né ! Il ne nous aurait pas laissé un pareil tyran. » Sabatius était le père de Justinien. Quel que fût le droit d'insolence des cochers du cirque, leurs clameurs dépassaient la mesure. On interrompit les jeux ; le préfet de la ville, Eudémon, incarcéra les plus mutins. Quatre d'entre eux furent décapités sur-le-champ ; trois autres furent traînés à un gibet où ils devaient être pendus. On commença l'exécution : elle réussit pour le premier ; mais aux suivants, la corde rompit par deux fois. Or, l'un des patients

<sup>1</sup> M. Poujoulat, *Hist. de Constantinople*, tom. I, pag. 164-170.

était de la faction bleue, l'autre de la faction verte. Cette sorte d'équilibre entre les victimes réunit les Verts et les Bleus dans un même sentiment de compassion. La multitude des spectateurs se joignit à eux, et tous ensemble ils coururent au palais demander la grâce des condamnés. A grands cris, la foule appelait l'empereur, invoquant sa clémence. Si l'on eût alors cédé au mouvement populaire, l'émeute était finie. Mais entre Justinien et ses sujets, la fille du maître des ours interposa sa vengeance. Justinien ne parut pas. Il se tint renfermé, invisible, muet. Les deux condamnés, profitant de l'émotion générale, s'étaient jetés dans un monastère voisin. On les déguisa; une barque leur fit traverser le détroit, et ils se réfugièrent dans l'église de Saint-Laurent qui jouissait du droit d'asile. Tout cela s'était exécuté en quelques minutes, avec la rapidité en quelque sorte électrique dont les émeutes ont d'ordinaire le privilège. Lassée d'attendre inutilement aux portes du palais une réponse qu'on ne voulait pas donner, la foule se rua sur la maison du préfet Eudémon. Celui-ci eut l'imprudence d'opposer la force armée au flot des envahisseurs. En un clin d'œil, les soldats furent mis en pièces; mille bras lancèrent des torches enflammées sur les toitures de l'édifice, et le feu gagna les maisons voisines. La foule protégeait l'incendie qu'elle avait allumé; les deux tiers de la ville brûlèrent comme pour un feu de joie. Ce fut un immense désastre. La basilique de Sainte-Sophie, l'Augustéon, le palais du sénat, le prétoire, le dépôt des archives et des registres publics, les colonnades constantiniennes de Chalcé, les thermes de Zeuxippe, les hôpitaux, les églises, neuf quartiers remplis de maisons particulières, furent anéantis. A la lueur de l'incendie, au fracas des édifices qui s'écroulaient, au milieu des lamentations désespérées des victimes, la foule poussait des cris d'allégresse et de triomphe. *Νίκα! Νίκα! Victoire! Victoire!* répétaient cent mille bouches. Trois jours entiers se passèrent dans ces horreurs. On brûlait, on pillait, on massacrait les partisans de la cour, on traînait leurs cadavres à travers les ruines fumantes pour les jeter au Bosphore. Toujours renfermé dans le palais, sous la protection de cinq à six mille pré-

toriens d'une fidélité de plus en plus suspecte, Justinien comprenait enfin sa faute et la déplorait. Mais la réparer n'était pas facile. Deux hommes de cœur, les patrices Constantiolus et Basilide, tentèrent un suprême effort. Sans escorte, ils sortirent du palais et se présentèrent résolument aux séditeux. Que demandez-vous? dirent-ils. L'empereur est prêt à vous satisfaire. — Dans tous les temps et dans tous les pays, une insurrection ne manque jamais d'exigences sanglantes. La foule demanda la tête de Tribonien, ce jurisconsulte dont le nom attaché à la rédaction du code est demeuré immortel. A tort ou à raison, le questeur Tribonien, qui faisait de si belles lois, passait pour vendre la justice. Avec cette tête illustre, la foule réclamait encore celle du préfet de la ville, Eudémon; celle du préfet du prétoire, Jean de Cappadoce; enfin celle du capitaine des gardes, Calepodius. Justinien, et l'on ne peut que le féliciter, n'en accorda aucune. Il se contenta de destituer immédiatement ces quatre personnages, et les remplaça par des noms moins impopulaires. Cette mesure n'arrêta pas l'émeute. On voulait non plus un changement de ministres, mais le renversement de l'empereur. Les rebelles prononcèrent la déposition de Justinien et coururent à la maison de Probus, neveu d'Anastase, pour lui offrir le sceptre. Probus avait eu le temps de se dérober par la fuite à ce périlleux honneur. Sa maison fut incendiée, et les révoltés, s'emparant d'Hypatius, autre neveu d'Anastase, le traînèrent malgré lui à l'hippodrome. On le hissa sur le piédestal de la statue de Constantin le Grand: il fut acclamé avec des applaudissements frénétiques. Une femme du peuple, arrachant son collier d'or, le posa sur le front du nouveau César, en guise de diadème. A cette nouvelle, la garde impériale, sortant enfin de son immobilité, vint attaquer l'hippodrome; mais elle fut taillée en pièces. Justinien eut un moment de courage sublime. Entouré de ses derniers défenseurs, il parut lui-même, tête nue, tenant sur sa poitrine le livre sacré des Évangiles, et harangua la foule victorieuse. « Par les saints Évangiles de Jésus-Christ Notre-Seigneur, dit-il, je jure qu'il n'y a dans mon cœur que des sentiments d'amour pour vous et pour le peuple que Dieu m'a confié. Rentrez dans le devoir. Nul

ne sera recherché pour les événements de ces derniers jours ; j'en fais le serment. D'ailleurs, il n'y a ici qu'un coupable, c'est moi. Mes péchés m'ont attiré ce malheur, en fermant trop longtemps mes oreilles à vos plaintes légitimes. Maintenant vos vœux sont accomplis. Jean de Cappadoce, Eudémon, Tribonien, Calepodius viennent de partir pour l'exil. » Le peuple ne répondit que par des cris de mort. A bas Justinien ! Hypatius auguste ! Longues années à Hypatius ! hurlèrent toutes les voix. Justinien allait être mis en pièces. Les soldats le couvrirent de leurs corps, et le ramenèrent au palais où il rentra désespéré. La rage populaire n'ayant pu atteindre sa personne, se tourna contre ses statues. Elles furent toutes renversées, avec celles de Théodora, et jetées dans les flammes de l'incendie qui brûlait encore. Justinien fit embarquer le trésor impérial à bord d'un navire, et annonça le projet de quitter Constantinople. Il voulait gagner la Thrace et se réfugier à Héraclée. Théodora vraiment souveraine, en ce moment où les hommes eux-mêmes perdaient la tête, s'écria : « Qu'allez-vous faire ? Il n'est pas nécessaire de vivre, la mort est inévitable ; mais il est nécessaire de ne pas survivre à son honneur. Souvenez-vous que le trône est le seul tombeau digne d'un roi. » L'intrépidité de l'ancienne courtisane sauva l'empereur. Bélisaire revenait des frontières de Perse, mandé quelques semaines auparavant comme par un pressentiment secret de Justinien. A la nouvelle des événements de Constantinople, le général avait hâté sa marche. En chemin, il réunit les garnisons des cités voisines, et parut soudainement avec ce renfort inespéré. Il tomba sur les séditions au moment où, réunis dans le cirque, ils acclamaient la fortune du nouveau César Hypatius. Toute la population était entassée sur les gradins de l'amphithéâtre. Le massacre fut horrible. On évalua à trente mille le nombre des victimes. Les cadavres s'élevaient dans l'arène à la hauteur des premières galeries. L'issue par laquelle on les transporta dans un cimetière voisin de la ville, reçut le nom de « porte des Morts, » et le conserva jusqu'à la chute du Bas-Empire. Justinien était vainqueur ; la fille du maître des ours était vengée.

Projets  
d'expédition  
contre Géli-  
mer.

19. Ces luttes sanglantes n'avaient pas duré moins de dix jours. Gélimer pouvait supposer avec assez de vraisemblance qu'elles rendraient impossible une intervention armée de Justinien en Afrique. Ce fut le contraire qui arriva. La réaction à Constantinople fut toute au profit du pouvoir impérial. Sur les débris d'une capitale aux trois quarts réduite en cendres, la populace byzantine passa de la folie aux regrets, des regrets à une volonté énergique de réparer le désastre. Sainte-Sophie fut relevée avec une magnificence jusque-là inconnue; trente autres églises se construisirent comme par enchantement; les édifices publics, les palais, les maisons particulières furent bientôt réparés. Une fièvre de restauration succédait à une fièvre de destruction. Sur ces entrefaites, le vieux roi de Perse, Cabade, cet irréconciliable ennemi de Byzance, vint à mourir, laissant le trône au jeune Chosroès. Celui-ci, au début d'un règne nouveau, prêta l'oreille à des propositions de paix. Une alliance fut conclue au prix énorme de cent livres d'or, payées par Justinien. Si lourde et si peu glorieuse qu'elle fût, l'empereur ne la trouva cependant pas trop chère, au gré des espérances qu'il rêvait alors. Il avait repris l'ancienne politique des souverains de Constantinople; il se flattait de reconquérir non-seulement l'Afrique, mais l'empire romain d'Occident lui-même. La Providence semblait favoriser ses gigantesques projets, en lui donnant pour les exécuter deux grands généraux : Bélisaire, que nous venons de voir à l'œuvre, et le fameux Narsès, eunuque persan, qui avait déserté les drapeaux de Cabade pour venir illustrer les aigles romaines. « Comment, disait l'empereur, rester sourd à la voix de ces généreux confesseurs africains, auxquels les Vandales ont arraché la langue jusqu'à la racine, et qui, par un prodige inouï, conservent l'usage de la parole? Ils nous prêchent tous les jours en cette ville de Constantinople où ils sont réfugiés. Ils nous invitent à prendre en main une cause dont Dieu lui-même se montre si évidemment le défenseur <sup>1</sup>. » Toutefois,

<sup>1</sup> Cf. Evagr. Scholastic., *Hist. eccl.*, lib. IV, cap. XIV; *Pat. græc.*, t. LXXXVI, col. 2728. Ce miracle attesté ici par Justinien a été enregistré par le païen Procope, aussi bien que par l'historien chrétien Théophane. Son authenti-

le conseil impérial ne partageait pas la confiance du prince. Jean de Cappadoce, dans une séance mémorable, exposa les raisons qui s'opposaient à une pareille entreprise : l'épuisement des finances, les hasards d'une expédition lointaine, le mauvais état de la flotte, l'impossibilité de ravitailler l'armée au milieu des sables africains, lorsque surtout on n'avait aucune base d'opération ni en Italie ni sur les côtes de Sicile, enfin l'état des esprits prêts à se soulever à la moindre nouvelle d'un échec quelconque. Toutes ces raisons étaient sans nul doute fort graves. Mais Jean de Cappadoce oubliait qu'après de longues dissensions civiles, un peuple généreux a besoin de la gloire des armes. Le dernier argument n'était pas fondé, en ce sens que le jour où l'honneur de Constantinople serait engagé dans une guerre d'ailleurs parfaitement légitime contre les Vandales, un revers, loin d'ébranler le trône de Justinien, aurait fait sortir de terre des légions de défenseurs. Nous ne savons si l'on fit valoir ces motifs dans le conseil de l'empire; toujours est-il que le projet fut un instant abandonné.

« Or, dit Procope, un ministre de la religion des chrétiens, de l'ordre de ceux qu'ils nomment évêques, arriva d'Orient, disant qu'il avait une communication importante à faire à Justinien. Admis à l'audience du prince, il raconta que dans une vision Dieu lui avait ordonné de faire le voyage de Constantinople. Va trouver l'empereur, avait dit cette vision; reproche-lui d'avoir oublié la mission qu'il a reçue. C'est à lui qu'est réservé l'honneur de délivrer l'Afrique de la tyrannie des Vandales ariens. Je combattrai avec ses légions, et la victoire est assurée à ses drapeaux <sup>1</sup>. »

20. Précisément à la même époque, le gouverneur africain de l'île de Sardaigne, Godas, envoyait à Byzance un message par lequel il annonçait que, lassé de servir les rois vandales, il venait de refuser à Gélimer le tribut annuel. En conséquence, il sollicitait la protection de Justinien et offrait d'annexer la Sardaigne à l'empire. D'un autre côté, on apprenait que la province de Tripoli,

Bélisaire  
en Afrique.  
Extinction  
de la monar-  
chie des  
Vandales.

cité est tellement incontestable que Grotius lui-même ne fait point difficulté de la reconnaître dans ses *Prolégomènes de l'histoire des Goths*.

<sup>1</sup> Procop., *De bell. vandal.*, lib. I, cap. x.

sous les ordres d'un sénateur de race romaine, Pudentius, venait de se soulever et de secouer le joug des Vandales. Justinien n'hésita plus. Au mois de juin 533, Bélisaire, accompagné de son fidèle secrétaire Procope qui nous a conservé le récit de l'expédition, faisait voile pour l'Afrique. La flotte se composait de cinquante bateaux de transport chargés de munitions, et de quatre-vingt-douze navires de guerre, portant dix mille fantassins et six mille cavaliers. Bélisaire n'avait pas voulu d'une armée plus nombreuse; il comptait moins sur le nombre que sur la valeur et la bonne direction des troupes. Le patriarche Épiphane bénit solennellement les vaisseaux, à l'instant du départ. La régente d'Italie, Amalasonthe, prévenue que l'expédition relâcherait en Sicile, n'y mit point d'obstacle, et selon l'itinéraire indiqué, Bélisaire put se ravitailler à Syracuse. Cependant Gélimer était dans la plus complète sécurité. Mal servi par ses espions, il ignorait le départ de l'armée byzantine, et venait d'envoyer la sienne à Cagliari, pour châtier Godas et reconquérir la Sardaigne. Bélisaire débarqua sans coup férir à *Caput-vada*, non loin de la petite Syrte, à cinq jours de marche de Carthage. Gélimer, à cette nouvelle, fit poignarder le malheureux Hildéric. Ce crime ne remédiait à rien. « Trois mois après, Bélisaire avait conquis l'Afrique, tué quarante mille Vandales, anéanti pour jamais cette nation autrefois si redoutable, terrassé l'hérésie et fait triompher le catholicisme dans la patrie de saint Augustin. Gélimer s'était courageusement défendu. Il se réfugia, couvert de blessures, avec une poignée de soldats, sur le rocher de Palma en Numidie. Il y tint six semaines contre les assauts de Pharas, chef d'un corps de Huns au service de l'empire. Sa nourriture durant ce temps consista en quelques poignées d'avoine et d'orge grossièrement pilés et cuits sous la cendre. Un jour, Pharas le pressait de se rendre et lui promettait au nom de Bélisaire la clémence de l'empereur. « Laissez-moi dans ce désert, répondit le Vandale. Je ne demande que trois choses : une éponge pour laver mes blessures, du pain pour me nourrir, et un luth pour chanter mes malheurs. » Cependant, vaincu par la faim, il se livra sans condition à Bélisaire. On le vit à Constan-

tinople suivre à pied le cortège triomphal du généralissime. Des soldats romains portaient les armes et les drapeaux des vaincus, la vaisselle d'argent massif de Gélimer, son trône d'or, sa couronne, le char de parade de la reine des Vandales, les vases du temple de Jérusalem<sup>1</sup>. C'étaient les dépouilles de Rome, de la Grèce et de Carthage, pillées quelques années auparavant par Genséric. De temps en temps le roi captif, en contemplant cette pompe dont son humiliation faisait le plus bel ornement, s'écriait : « Vanité des vanités, tout n'est que vanité ! » Ajoutons que Bélisaire refusa de monter sur un magnifique quadriges qui lui avait été préparé. « Mes soldats, dit-il, ont aussi bien que moi conquis l'Afrique ; je marcherai à pied comme eux. » Le dernier roi vandale fut amené en face de Justinien. On voulut le faire prosterner à la manière orientale, mais il s'y refusa obstinément. Bélisaire, le prenant alors par la main, lui dit : « Je vous prie, seigneur, saluez avec moi l'empereur Justinien. » Et s'approchant l'un et l'autre, ils inclinèrent la tête devant César. Le roi se tournant alors vers Bélisaire : « Je vous rends grâces, lui dit-il, du rayon de joie que vous venez de faire luire sur mon âme, en ce jour de deuil. Puissez-vous, à l'époque de l'adversité, rencontrer de même un consolateur<sup>2</sup> ! » Ce vœu ne devait pas se réaliser (534).

21. La conquête de l'Afrique était un événement d'une portée immense. Dès l'an 534, un concile se tenait dans l'ancienne métropole des Vandales, et les évêques ajoutaient au nom classique de Carthage celui de *Justinianœa*. Quand cette auguste assemblée se réunit pour la première fois dans la grande basilique, sous la présidence de Reparatus, le souvenir des malheurs passés, la joie d'une délivrance aussi prompte qu'inattendue, firent couler des torrents de larmes. Le *Te Deum*, ce chant solennel d'actions de grâces, fut redit par toutes les voix dans la patrie de saint Augustin, son auteur. On lut ensuite les canons du concile de

Concile de  
*Carthago*  
*Justinianœa*.

<sup>1</sup> Evagrius nous apprend que Justinien renvoya à l'église de Jérusalem les vases provenant du temple juif. (Evagr., *Hist. eccl.*, lib. IV, cap. XVII; *Patr. græc.*, t. LXXXVI, II<sup>a</sup> pars, col. 2736.)

<sup>2</sup> Poujoulat, *Hist. de Constantinople*, tom. I, pag. 177-180.

Nicée établissant la vérité catholique contre les erreurs d'Arius, et l'on proposa la question de savoir comment il faudrait traiter les évêques ariens convertis à l'orthodoxie. L'avis du concile était de les admettre seulement à la communion laïque. Toutefois, avant de rien déterminer, il fut convenu de soumettre ce point à la décision du siège apostolique. Une lettre collective fut donc adressée au pape Jean ; elle portait deux cent dix-sept signatures épiscopales. « Nous avons repris, disent les pères, l'antique coutume interrompue depuis un siècle d'esclavage et d'oppression. Réunis de toutes les provinces africaines dans cette basilique de *Carthago Justiniana*, nous consacrons de nouveau au Seigneur les prémices renaissantes d'une église autrefois ruinée par le tyran Genséric. La basilique de Faustus, où nous sommes en ce moment assemblés, est enrichie des reliques d'une foule de martyrs immolés durant la dernière persécution. Là où nos pères semaient dans les larmes, nous moissonnons aujourd'hui dans la joie. Votre béatitude comprendra les sentiments qui débordent de notre âme. Les prières des martyrs ont été exaucées. Nous adressons au Dieu tout-puissant nos actions de grâces unanimes. C'est lui qui, sans aucun mérite de notre part, prenant pitié de pécheurs tels que nous, nous accorde la consolation de voir maintenant des milliers d'hérétiques abjurer entre nos mains et nous demander l'antidote de la foi. Mais avant de les admettre à la communion, nous vous supplions de nous transmettre les règles de l'église romaine usitées en pareil cas. Il s'agit d'évêques et de prêtres ariens à réconcilier ; il s'agit d'enfants baptisés dans l'arianisme et qui se présentent aujourd'hui pour la cléricature. Dicter nous une règle de conduite. Le pays tout entier attend votre décision <sup>1</sup>. » — La réponse vint en effet, mais elle fut rédigée par saint Agapit, successeur de Jean II mort dans l'intervalle. Les évêques et prêtres convertis de l'arianisme ne pouvaient être maintenus dans leurs fonctions : un revenu suffisant devait leur être assigné sur les biens de chaque église. Il n'était point permis

<sup>1</sup> Joan. II, *Epist. Afric. episc.*; *Patr. lat.*, t. LXVI, col. 25-26.

d'élever aux ordres sacrés les convertis de l'arianisme, de peur d'exposer le sacerdoce catholique au danger d'être plus tard envahi par des sectaires <sup>1</sup>.

22. Saint Fulgence n'assistait point au concile de *Justinianœa*. L'illustre évêque était mort l'année précédente (533), peu après le rappel des exilés par le roi Hildéric. « La joie de le revoir, dit son biographe, fut telle que tout le peuple de Carthage était dans les rues, aux balcons, aux fenêtres, sur les toits, pour contempler le visage du nouvel Augustin. Lorsque les navires abordèrent au port, la multitude, retenant son haleine, considérait tous les évêques à mesure qu'ils débarquaient. Enfin on signala Fulgence. Alors de toutes les poitrines s'éleva une clameur qui retentit jusqu'aux cieux. Chacun voulait être le premier à le saluer, à en être reconnu, à incliner le front sous sa main bénissante. Ceux qui avaient senti sur leur tête l'extrémité de ses doigts, ceux qui avaient touché la frange de son manteau, ceux mêmes qui n'avaient pu que de loin apercevoir sa figure vénérable, étaient un objet d'envie. Au chant des psaumes, on le conduisit à la basilique de Saint-Agilée. La foule, impatiente de l'approcher, faillit étouffer l'homme de Dieu. Des jeunes gens vigoureux et robustes formèrent autour de lui un cercle, en se donnant les mains, pour lui permettre de respirer. Durant le trajet, une pluie torrentielle vint à tomber; nul n'y fit attention. Il fallut que Fulgence, pour satisfaire la pieuse avidité du peuple, parcourût processionnellement toutes les rues de la ville. La réception fut la même dans la province de Byzacène. On venait à la rencontre du saint évêque avec des flambeaux et des torches allumés. Son éloquence n'avait point vieilli, et quand il devait prêcher, ce n'était pas un auditoire, mais des populations entières qui accouraient pour recueillir sa parole. Dans les derniers mois qui précédèrent sa mort, le bienheureux crut devoir interrompre ses fonctions pastorales. Retiré au monastère de Chilmi, fondé par ses soins dans l'île de Cir-cina, il se livra aux austérités et à la pénitence des plus rudes ana-

Mort de  
S. Fulgence.

<sup>1</sup> S. Agap. I, *Epist.* 11; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 43-44.

chorètes. L'heure de sa délivrance approchait. Une fièvre ardente le saisit, elle dura soixante-dix jours. Au plus fort de ses douleurs, le bienheureux répétait sans cesse la même parole : Seigneur, donnez-moi maintenant la patience, et plus tard faites-moi miséricorde. — Les médecins lui conseillèrent l'usage des eaux thermales. Croyez-vous, répondit-il, qu'elles empêcheront de mourir un mortel parvenu au terme de sa course? — Sur le point d'expirer, il appela tous les clercs et les religieux. Frères, leur dit-il, s'il m'est arrivé par un zèle malentendu de causer à qui que ce soit du chagrin et de la peine, je vous en demande pardon. Si j'ai été parfois trop sévère, priez le Seigneur afin qu'il ne m'impute point ce péché. — En parlant ainsi, des larmes coulaient sur les joues du saint vieillard. Tous les assistants tombèrent à genoux : Non, lui dirent-ils, vous avez toujours été bon, toujours affable, toujours miséricordieux, toujours attentif au salut de tous et au bonheur de chacun en particulier. — S'il en est ainsi, reprit Fulgence, je n'ai plus qu'un vœu à exprimer. Puisse le Seigneur vous donner un pasteur digne de lui! — Il appela ensuite l'économe de l'église et lui ordonna de distribuer aux pauvres toutes les sommes qu'il avait entre les mains. Il nomma les uns après les autres et sans oublier personne, dans l'ordre où il voulait que cette distribution fût faite, les veuves, les orphelins, les étrangers, les indigents dont il avait toujours secouru la détresse. Il se souvint des clercs dont la situation intéressait sa charité, et pourvut à leurs besoins. Son visage était d'une angélique sérénité. De sa main étendue, il bénissait tous ceux qui venaient se prosterner au pied de sa couche. Jusqu'au dernier moment, il conserva le libre usage de ses facultés. Enfin, le dernier jour des calendes de janvier (1<sup>er</sup> janvier 533), vers huit heures du soir, il remit entre les mains du Seigneur son âme bienheureuse<sup>1</sup>. » Ainsi mourait, sur le sol de la patrie, l'un des plus célèbres docteurs africains. Un an après, les Vandales ariens étaient chassés de Carthage et l'on pouvait croire que le catholicisme régnerait désormais immortel sur la terre

<sup>1</sup> S. Fulgent., *Vita a quodam ejus discipulo conscripta*, cap. xxix; *Patr. lat.*, tom. LXV, col. 145-149.

féconde qui avait produit les Tertullien, les Cyprien, les Augustin. Et cependant, un siècle et demi plus tard, l'Afrique cessait d'être chrétienne. Les reliques de saint Fulgence, emportées par les catholiques proscrits, furent alors amenées dans les Gaules (714) et déposées dans la cité des Bituriges (Bourges), en attendant les jours lointains où la croix triomphante devait reparaitre en Afrique avec le drapeau de la France.

Les ambas-  
sadeurs  
de Justinien  
et le pape  
Jean II.

23. L'extinction de la monarchie vandale substituait Justinien à tous les droits des successeurs de Genséric. La forteresse de Lilybée, sur la côte de Sicile, entraît pour une part dans les fruits de la conquête. Cependant Amalasonthe avait cru pouvoir s'emparer de cette place, moins importante en elle-même que par l'avantage de sa situation maritime qui en faisait comme la clef de l'Afrique. Il y avait là un *casus belli* dont Justinien voulut profiter pour l'exécution de ses grands projets. Une ambassade solennelle partit de Byzance pour l'Italie. Elle avait un double objet, l'un religieux, l'autre politique. Les deux évêques, Hypatius d'Éphèse et Demetrius de Philippes furent chargés de traiter avec le pape Jean II, pendant que le sénateur Théodore, qui les accompagnait, devrait entrer officiellement en rapport avec la cour de Ravenne. On a dit que Justinien, en affectant de rendre au souverain pontife cet hommage solennel, prétendait surtout « engager de plus en plus le sénat, le clergé romain et son chef dans les voies de retour à la domination orientale. Il ne faut pas douter, ajoute-t-on, que l'empereur n'eût appuyé ces insinuations de tous les moyens de séduction que son trésor lui fournissait <sup>1</sup>. » Si telle fut un instant la pensée secrète de Justinien, le cours des événements rendit cette démarche superflue, et fournit à l'empereur d'Orient des motifs plus légitimes et plus avouables d'intervention en Italie. Voici la teneur de la lettre impériale adressée au pape. « Justinien, victorieux, pieux, heureux, illustre, triomphateur, toujours auguste, à Jean, très-saint archevêque et patriarche de la grande Rome. — Nous voulons rendre honneur au siège apostolique et à

<sup>1</sup> Du Roure, *Hist. de Théodoric*, tom. II, pag. 295.

votre béatitude, pour laquelle nous avons toujours professé une vénération filiale. C'est donc un devoir pour nous de communiquer à votre sainteté tous les faits qui intéressent l'état des églises. Nous n'avons jamais eu d'autre désir que celui de faire régner l'unité de foi dans la communion avec le siège de Pierre ; nous ne souffrirons jamais d'innovations en matières ecclésiastiques, sans en référer à votre sainteté qui est le chef de toutes les églises : *quæ caput est omnium ecclesiarum*. Or, des infidèles viennent de s'élever, véritables apostats de la foi catholique, lesquels refusent de reconnaître que Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, né du Saint-Esprit et de Marie mère de Dieu toujours vierge, crucifié et mort pour nous, soit un de la sainte et substantielle Trinité ; ils refusent de l'adorer conjointement avec le Père et l'Esprit-Saint ; ils refusent de le croire consubstantiel à nous selon l'humanité et consubstantiel au Père, selon la divinité. Le patriarche de Constantinople vous adresse en même temps que moi des lettres où il expose plus longuement les nouvelles erreurs. Nous prions donc votre sainteté de vouloir bien prononcer son jugement doctrinal contre ces novateurs impies. Notre amour pour vous, notre dévouement au siège apostolique ne pourront que s'accroître, quand tous les évêques, éclairés par votre parole, prêcheront partout aux fidèles la même et invariable doctrine <sup>1</sup>. » L'empereur ajoutait à cette lettre une profession de foi explicite, où il déclarait sa ferme résolution de maintenir dans leur intégrité les décisions des quatre conciles œcuméniques de Nicée, Constantinople, Ephèse et Chalcédoine.

24. L'erreur signalée par Justinien faisait alors des progrès considérables en Orient, et menaçait d'y rallumer les germes assoupis de l'eutychianisme. Une conférence qui dura trois jours entiers fut tenue à Constantinople sans réussir à calmer les esprits. Les acémètes, les plus considérés des moines byzantins, avaient embrassé la nouvelle hérésie et la soutenaient opiniâtrément. Ils prétendaient que la sainte Vierge n'est pas véritablement mère de Dieu, et qu'on ne peut pas dire qu'un de la Trinité a souffert : *Unus de*

Erreurs  
des acémètes.  
Orthodoxie  
de la propo-  
sition *Unus  
de Trinitate  
passus est.*

<sup>1</sup> Joan. II, *Epist. Justin*; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 14-17.

*Trinitate passus est.* On se souvient que cette proposition, adoptée au temps de saint Hormisdas par quelques moines scythes qui voulaient l'imposer comme un article de foi, avait dès lors donné naissance à la controverse. Hormisdas s'était contenté de blâmer fortement le zèle intempestif et la turbulence des moines scythes, qui soulevaient, au moyen de cette proposition, de dangereuses querelles; mais il n'avait point prononcé sur le fond de la question. L'insistance des moines scythes poussa dans un excès contraire les acémètes. Ceux-ci soutinrent que Jésus-Christ n'était pas un de la Trinité, parce qu'autrement il n'aurait pu souffrir les tourments de la passion. Dès lors le titre de mère de Dieu ne pouvait être donné à la sainte Vierge. C'était là une hérésie formelle. Jean II n'épargna rien pour ramener les acémètes à une doctrine plus exacte. Mais n'ayant pu y réussir, il les déclara exclus de sa communion et de celle de toute l'Église catholique. Il écrivit à Justinien pour lui notifier cette sentence. Avant d'être portée à Constantinople, la lettre pontificale fut communiquée au sénat de Rome, qui exprima officiellement le désir d'en prendre connaissance. Un soupçon politique se cachait, suivant toute probabilité, sous la démarche des sénateurs. Ils purent se convaincre que leur défiance était mal fondée. Le rescrit de Jean II était complètement étranger à la politique. En voici la substance : « L'empereur nous a mandé qu'il s'est élevé trois questions en Orient, savoir : si Jésus-Christ peut être nommé un de la Trinité; s'il a réellement souffert en sa chair, la divinité demeurant impassible; si la sainte Vierge doit être nommée proprement et véritablement mère de Dieu. Nous avons répondu affirmativement sur ces trois points, et nous avons approuvé la foi de l'empereur, conforme en tout à l'Écriture sainte, aux sentiments des pères et à la tradition catholique. » Le pape cite, à l'appui de cette doctrine, un grand nombre de textes empruntés aux canons des conciles, et aux docteurs les plus célèbres; enfin il déclare que les acémètes sont évidemment tombés dans l'erreur nestorienne et ont justement encouru l'excommunication qui les a frappés <sup>1</sup>. L'empereur Justinien inséra la

<sup>1</sup> Joan. II, *Epist. ad Justinian., Epist. ad senat.; Patr. lat.*, t. LXVI, col. 17-24.

réponse du pape, comme une loi de l'empire, dans la seconde édition de son *Code* publiée en 534.

Le sénateur  
byzantin  
Théodore et  
la régente  
Amalasonthe

25. La négociation du sénateur Théodore avec la cour de Ravenne se poursuivait parallèlement à celle des évêques d'Éphèse et de Philippes à Rome. Le patrice byzantin avait ordre de présenter officiellement à la régente Amalasonthe les réclamations impériales au sujet de la forteresse de Lilybée, mais il devait se mettre secrètement en rapport avec l'ambitieux Théodat, l'entretenir dans ses idées de révolte et lui offrir le concours de Justinien. Cette tactique était évidemment fort peu loyale. Les événements la rendirent plus tard inutile. Il n'était bruit à Ravenne que d'une conspiration ourdie contre Amalasonthe, et heureusement déjouée par le courage vraiment viril de cette reine. Son fils Athalaric, affranchi, comme nous l'avons vu, du joug de ses gouverneurs, livré à une troupe de jeunes débauchés qui lui communiquaient tous leurs vices, parlait hautement du projet de se débarrasser de sa mère. Trois officiers goths nouèrent une conjuration, et fixèrent un jour où la régente devait être poignardée. Amalasonthe, avertie à temps, prévint les rebelles en les faisant mettre à mort. Cet acte de vigueur rétablissait l'ordre pour un instant, mais ne garantissait pas l'avenir. L'attentat parricide, manqué une première fois, pouvait se renouveler. Amalasonthe dépêcha en secret un message à Constantinople, pour s'assurer, le cas échéant, un refuge près de Justinien. En même temps, elle faisait embarquer le trésor royal, pesant quarante mille livres d'or, sur un navire qui devait gagner Epidamne, le Dyrrachium des Romains, aujourd'hui Durazzo, sur la côte Illyrienne. Justinien accueillit avec empressement la proposition de la régente. Déjà en relations avec Théodat, maintenant protecteur d'Amalasonthe elle-même, sans que ni celle-ci ni celui-là eussent le moindre soupçon de cette double trame, il tenait véritablement dans sa main le sort des Goths. Le sénateur Théodore, arrivé sur ces entrefaites à la cour de Ravenne, obtint sans difficulté la cession de Lilybée. Le but officiel de son ambassade était atteint d'avance. Quant à Théodat, il se montrait toujours disposé à céder l'Italie méridionale, en retour de la cou-

ronne dont Justinien l'aiderait à ceindre sa tête. Honteux marché, où l'ambition, la perfidie le disputent à la bassesse d'âme et aux cupides instincts ! Informé de cette situation par le retour de Théodore, Justinien fit partir pour Ravenne un nouvel ambassadeur, l'illyrien Pierre, né à Thessalonique, orateur habile, homme délié, aux formes douces et insinuantes, tel enfin qu'il le fallait pour acheter une conscience disposée à se vendre.

26. Mais à son arrivée les choses avaient encore une fois changé de face. Le navire chargé du trésor royal était revenu d'Epidaune. Athalaric, émancipé avant l'âge et corrompu aussitôt qu'émancipé, avait porté la peine de ses désordres. Il venait de mourir à dix-huit ans, de la consommation du vice (2 octobre 534). Comme mère, Amalasonthe n'avait guère à regretter sa perte, comme reine, elle dut la ressentir profondément. Entreprendre de régner seule, les Goths ne le lui eussent pas permis. Abandonner l'Italie à Justinien, une fille du grand Théodoric ne le pouvait sans insulter à la mémoire de son père. Partager le trône avec un prince du sang des Amales était l'unique parti à prendre. Mais, de cette race royale, la seule à qui les Goths voulussent obéir, il ne restait que Théodat, l'indigne neveu de Théodoric le Grand, l'ennemi personnel d'Amalasonthe, le concussionnaire infâme de l'Étrurie, le traître qui venait de vendre sa patrie et sa conscience à l'étranger. Théodat était marié, Gudelina sa femme détestait non moins que lui la régente. Cependant Amalasonthe n'hésita point à sacrifier ses ressentiments personnels à la raison d'État. Cassiodore, son fidèle conseiller, approuva cette résolution. Tous deux ils crurent à la possibilité d'une transformation dans la nature profondément vicieuse de Théodat. Ils se flattaient de voir les défauts du prétendant se changer en vertus dans l'ambitieux couronné. La reine le manda et lui dit : « Vous êtes le plus proche parent de mon père, mais vous n'ignorez pas que l'opinion des Goths et des Romains vous était depuis longtemps hostile. Jusqu'ici j'ai usé avec vous de sévérité. Je le devais pour vous-même. Il fallait effacer par de justes réparations les torts que vous vous étiez donnés aux yeux des peuples ; il fallait écarter la pensée que, si jamais vous

Mort  
d'Athalaric.  
Théodat  
associé au  
trône.

parveniez au trône, votre joug serait pour eux insupportable. Mon but est atteint. Je vous offre de régner avec moi ; mais à la condition que vous vous engagerez par serment à me laisser la direction des affaires. Répondez-moi sur-le-champ <sup>1</sup>. » Théodat se confondit en hypocrites actions de grâces, il jura solennellement ce qu'on voulut, et le lendemain on célébrait à Ravenne les fêtes de son couronnement. Le même jour, il écrivait à Justinien en ces termes : « La bonté divine m'a fait une faveur spéciale, très-pieux empereur, en m'assurant d'avance de votre bienveillant intérêt par l'alliance qui vous unit depuis longtemps à ma très-excellente dame et sœur Amalasonthe. J'ai la certitude de ne pas démériter dans l'avenir, appuyé sur le jugement de cette noble reine, dont la sagesse brille d'une si vive lumière, dont la prudence maintient l'État dans un ordre admirable, dont la fermeté garantit à tous le maintien des traités réciproques. En m'associant à ses royales sollicitudes, elle m'a imposé la loi bien douce à mon cœur de seconder ses desseins pacifiques, et de cultiver dans votre alliance la plus glorieuse des amitiés qui se puisse rencontrer sur la terre. Daignez donc recevoir avec bonté ces premiers témoignages de mes affectueux sentiments, et joindre votre approbation au choix fait de ma personne par ma très-excellente dame et sœur. Votre suffrage, si j'ai le bonheur de l'obtenir, ne m'aura pas moins fait roi que le sien <sup>2</sup>. »

27. A la lecture d'une pareille lettre, on pouvait croire que le Théodat des mauvais jours s'était changé en un roi plein de reconnaissance, de piété, de mansuétude. Il joua son nouveau rôle avec une fourberie consommée, écoutant les conseils d'Amalasonthe, affectant un vif amour pour le peuple, un zèle ardent pour la justice. « Je dois l'exemple de l'ordre et de la discipline, écrivait-il à ses intendants. Simple particulier, j'ai pu soutenir mes droits avec chaleur, aujourd'hui je suis disposé à en relâcher beaucoup. Un bon prince n'a d'autres intérêts que ceux de son

<sup>1</sup> Procop., *De bell. gothic.*, lib. I. — <sup>2</sup> Cassiodor., *Var.*, lib. X, *Epist.* II *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 797.

peuple, l'État est son domaine, tous ses sujets sont privilégiés à ses yeux <sup>1</sup>. » Cassiodore applaudissait à ces heureuses dispositions. Il venait d'être élevé à la première dignité du royaume, celle de préfet du prétoire. Voici en quels termes, le lendemain de sa promotion, il écrivait au pape Jean II : « J'ai recours à votre intercession, très-bienheureux père, afin que Dieu nous affermisse dans la prospérité que nous devons sans doute à vos saintes prières. C'est à elles seules, non à nos faibles mérites que je rapporte la félicité présente. Redoublez donc vos supplications en faveur de nos rois. Puisse le Roi du ciel leur accorder une longue vie ! Puisse-t-il abattre les ennemis du nom romain, nous maintenir en paix, ouvrir pour nous les greniers de son abondance ; enfin puisse-t-il me donner à moi-même, votre humble fils, l'esprit de sagesse, la vigueur de l'âme, la rectitude du conseil, le discernement de la vérité, l'amour de la justice, afin que les peuples reconnaissent dans leur nouveau juge un véritable enfant de l'Église catholique. Ne laissez pas retomber sur moi seul, je vous en supplie, le poids de l'administration d'une cité dont vous êtes spécialement le pasteur et le père. Des sommets où le Christ vous a élevé pour diriger son troupeau dans la voie du salut, votre œil aperçoit de plus loin les dangers et les écueils. Bien que votre autorité soit surtout spirituelle, il vous serait impossible de négliger entièrement le côté temporel. L'homme est composé d'un corps et d'une âme ; la sollicitude d'un bon père ne saurait disjoindre ce qui est inséparable. Ne me ménagez pas les conseils. Je n'ai qu'un seul désir : faire le bien. Pour être devenu le juge du palais (*judex palatinus*), je n'ai pas cessé d'être votre disciple. Un gouvernement n'est sage qu'à la condition de suivre les enseignements dont le dépôt vous est confié. Le siège apostolique, vénéré dans tout l'univers, doit protéger d'une manière plus spéciale ceux qui, plus rapprochés de lui, vivent en quelque sorte sous son aile. En qualité de gouverneur de l'Italie, j'ai droit dans une certaine mesure à une plus grande bienveillance de votre part <sup>2</sup>. » Ainsi parlait Cassiodore, dans les derniers

<sup>1</sup> Cassiodor., *Var.*, lib. X, *Epist.* v ; tom. cit., col. 801. — <sup>2</sup> Joan. II, *Epist. Cassiod.* ; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 13.

jours de l'année 534. Au mois d'avril 535, Amalasonthe, arrêtée durant la nuit par ordre de Théodat, était transportée à Vulturnum, île déserte du lac Bolsena, en Etrurie. Elle y fut étranglée quelques jours après, et Théodat régna seul.

Mort du  
pape Jean II.  
Déposition  
de Contu-  
meliosus.

28. A la même date (27 avril 535), le pape Jean II terminait à Rome son court pontificat. Le dernier acte de son administration pastorale fut une sentence de déposition portée contre un évêque indigne, Contumeliosus de Regii (Riez) dans les Gaules. Ce prélat fut accusé de plusieurs crimes qui se trouvèrent malheureusement trop vrais, et dont le détail ne nous a point été conservé par l'histoire. Saint Césaire d'Arles et les autres évêques de la province romaine instruisirent son procès, et en envoyèrent les actes au souverain pontife. Jean II rendit son jugement dans cette triste cause. Contumeliosus fut déposé de l'épiscopat : il devait être enfermé dans un monastère pour y faire pénitence le reste de ses jours. Le pape déléguait en même temps à saint Césaire le droit de nommer un évêque visiteur, pour administrer le diocèse de Riez jusqu'à la mort du titulaire. Contumeliosus appela de cette décision, et prétendit que les informations transmises au saint-siège étaient erronées. L'affaire fut donc examinée une seconde fois à Rome sous le pontificat du successeur de Jean II, saint Agapit, qui renouvela et confirma la première sentence.

## PONTIFICAT DE SAINT AGAPIT I.

### § I. Administration pontificale.

Notice de  
S. Agapit I  
d'après le  
*Liber Pon-  
tificalis*.

29. « Agapitus, né à Rome, fils du prêtre Gordien, était clerc de l'église de Saint-Jean et Saint-Pierre, dit le *Liber Pontificalis*. Il siégea onze mois et dix-huit jours. Au début de son pontificat, il réunit le clergé et le peuple dans la basilique vaticane, et brûla publiquement la sentence d'anathème portée irrégulièrement par Boniface II contre Dioscore. Cet acte fit disparaître les dernières traces des anciennes inimitiés. Agapitus fut envoyé par le roi des Goths, Théodat, en ambassade à Constantinople près de l'empe-

reur Justinien, qui annonçait l'intention de venger la mort d'Amalasonthe, cruellement assassinée par un prince qu'elle avait associé au trône. Le pontife partit pour cette légation lointaine et fit son entrée solennelle dans la capitale de l'empire. Le patriarche Epiphane venait de mourir ; il avait été remplacé par Anthimos, eutychéen obstiné, qui réussit à entraîner Justinien dans son erreur. Le prince, zélé d'ailleurs pour la religion, entama une controverse avec le très-bienheureux Agapitus. Ferme dans la foi des apôtres, le pontife proclamait intrépidement que Notre-Seigneur Jésus-Christ Dieu et homme tout ensemble, réunit les deux natures divine et humaine dans une seule et même personne. La discussion irrita l'empereur. Dans un mouvement de colère, il s'écria : Embrassez notre croyance, sinon je vous envoie en exil ! — Le très-bienheureux pape, jetant sur le prince un regard plein d'une angélique sérénité répondit : Misérable pécheur que je suis, j'étais venu à Constantinople dans l'espoir de connaître un empereur très-chrétien, mais c'est un Dioclétien que je rencontre ! Vos menaces ne me font pas trembler. — Le calme du bienheureux pape désarma la colère de Justinien. Dans une conférence publique, l'évêque Anthimos refusa de reconnaître les deux natures en Jésus-Christ. Cependant Agapitus exposa avec tant de clarté la doctrine de l'Église, que tous les assistants applaudirent. L'empereur lui-même se rendit à la force de la vérité, il vint se prosterner devant le bienheureux pape et fit publiquement une profession de foi conforme à l'enseignement du siège apostolique. Anthimos, toujours opiniâtre dans son erreur, fut déposé et banni. Son successeur le catholique Mennas fut sacré, à la demande de Justinien, par le bienheureux pape. Celui-ci avait entamé la négociation qui faisait l'objet spécial de son ambassade, lorsque saisi par une maladie aussi violente que soudaine, il mourut à Constantinople le x des calendes de mai (22 avril 536). Son corps, renfermé dans un cercueil de plomb, fut rapporté à Rome et enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le xii des calendes d'octobre (21 octobre 536). En deux ordinations faites à Rome, Agapitus avait imposé les mains à quatre diacres et onze évêques.

Après lui le siège épiscopal demeura vacant un mois et vingt-huit jours <sup>1</sup>. »

Lettres  
de Théodat  
au sénat  
romain.  
L'ambassa-  
deur Pierre  
de Thessalo-  
nique.

30. Le meurtre d'Amalasonthe par un prince qui la nommait « sa très-excellente dame et sœur, » qui se félicitait d'avoir été associé par elle au trône d'Italie, qui s'estimait trop heureux de pouvoir admirer de plus près la prudence, la sagesse, la fermeté de cette grande reine, produisit chez les Romains et chez les Goths eux-mêmes une émotion indicible. Dans une telle conjoncture, l'élection de saint Agapit au siège rendu vacant par la mort prématurée de Jean II, put s'accomplir avec une liberté entière. Une pression quelconque de la part de Théodat aurait été impossible : le nom même de ce tyran n'était prononcé qu'avec horreur. De toutes les provinces d'Italie, des évêques furent députés à Ravenne par les populations indignées. On voulait éclaircir le mystère qui planait encore sur l'attentat de Vulsinium. Le sénat romain avait pris l'initiative. Voici la réponse de Théodat : « Nous avons accueilli avec honneur les vénérables évêques envoyés de votre part. Ils nous apprennent que Rome est travaillée de sollicitudes ineptes. Si nous étions moins miséricordieux, tous ces soupçons imaginaires pourraient bien amener des dangers réels. Rendez grâce à Dieu de ce que ma bonté surpasse vos fautes <sup>2</sup> ! » C'était là un singulier moyen de justification. Le meurtrier avait d'ailleurs inventé, en guise d'apologie, une fable absurde. Il prétendait qu'Amalasonthe s'était spontanément retirée à Vulsinium dans l'intention d'y prendre quelques jours de repos, et qu'elle avait été victime d'une vengeance particulière. Telle était la version officielle que devaient adopter sans discussion tous les sujets de Théodat. Le vertueux Cassiodore fut contraint, sous peine de la vie, de rester préfet du prétoire. Son nom était comme un brevet d'honorabilité dont le tyran voulait se couvrir. Mais les manœuvres de Théodat n'eurent aucun succès près de la cour de Constantinople. Le nouvel ambassadeur Pierre de Thessalonique avait quitté Ravenne en déclarant que Justinien, son maître, ferait justice de l'attentat de

<sup>1</sup> *Lib. Pontif., Not.* LIX, S. Agapit. I; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 551. —

<sup>2</sup> Cassiod., *Variar.*, lib. X, *Epist.* XIII.

Vulsinium. L'effet devait suivre de près la menace. Théodat ne se fit point d'illusion. La terreur succéda chez lui à l'arrogance. Il s'empressa d'écrire aux sénateurs une seconde lettre aussi obséquieuse que la première avait été hautaine. « Pères conscrits, disait-il, la piété commande seule et inspire tous mes actes. Aussi, bien qu'avec l'aide de Dieu nous puissions tout, nous ne voulons cependant rien faire que de louable. Nous vous avons annoncé la clémence, c'est trop peu; nous vous assurons un amour sans bornes. J'ai juré de vous aimer et de vous défendre jusqu'à la mort; je tiendrai mon serment. Je veux consacrer mon règne à la gloire de Dieu et au bonheur de mes sujets. Pourrais-je avoir d'autre pensée, moi qui ai appris dans la méditation des livres saints les véritables maximes de gouvernement <sup>1</sup>? » Ces protestations avaient pour but de décider le sénat à intervenir auprès de Justinien. Mais il n'était plus temps. Bélisaire, avec ses vétérans d'Afrique, venait de faire voile pour les côtes de Sicile. En même temps, l'ambassadeur Pierre de Thessalonique arrivait de nouveau à Ravenne, porteur d'un ultimatum ainsi conçu : « L'Italie appartient à l'empire; cédez-la de bonne grâce, ou attendez-vous à la mort. » — Les meurtriers sont d'ordinaire des lâches. Théodat se montra d'une lâcheté qui dépasse toute croyance. Il se voyait déjà captif comme Gélimer, et traîné à Constantinople derrière le char d'un vainqueur. Il signa l'abandon de l'Italie à Justinien, moyennant une pension annuelle de douze cents livres d'or. Pierre de Thessalonique se hâta de repartir pour présenter ce traité à la ratification de son maître. Il était déjà à la station d'Albe, à vingt-cinq milles de Ravenne, quand Théodat le fit rappeler. « Croyez-vous, lui dit-il, que l'empereur accepte mes conditions? — Je le pense, répondit l'ambassadeur. — Mais, reprit Théodat, s'il en était autrement, que devrais-je faire? — Combattre, répliqua l'envoyé. — La guerre! la guerre! s'écria le roi. Platon n'admet pas la justice de la guerre. — Eh bien, reprit l'ambassadeur, étudiez à votre aise les écrits de Pla-

<sup>1</sup> Cassiod., *Variar.*, lib. X, *Epist.* xvi; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 809.

ton. Justinien mon maître ne lit pas ; il agit <sup>1</sup>. » — L'entretien se termina par de nouvelles supplications, où Théodat s'abaissait jusqu'à implorer la médiation de l'ambassadeur auprès de Justinien.

Lettres du  
sénat romain  
et de Théodat  
à Justinien.

31. Rien n'était capable de rassurer ce cœur pusillanime. Non content d'avoir remis son honneur et sa couronne aux mains de Pierre de Thessalonique, il voulut, pour plus de sûreté, faire accompagner cet ambassadeur par le pontife saint Agapit. Une lettre de sollicitations, extorquée au sénat, devait porter à Justinien l'expression des vœux supposés de l'Italie. « Prince très-pieux, auguste et clément empereur, disaient les pères conscrits, nous tendons vers vous nos mains suppliantes. La république romaine vous implore. Écoutez la voix de Rome tout entière ; elle vous crie : J'ai eu beaucoup de rois ; je n'en connus jamais de plus sage, de plus bienveillant que Théodat. J'aime ce noble prince, issu du sang des Amales ; je l'ai nourri du lait de ma doctrine ; il m'est cher par sa prudence, il est vénérable aux nations par sa vertu. Magnifique triomphateur, commandez à votre colère. La ville éternelle vous en supplie par l'organe de ses sénateurs. Si ce n'est point assez, joignez-y la voix des bienheureux apôtres Pierre et Paul. Ces protecteurs célestes qui m'ont si souvent délivrée de l'invasion des barbares, toucheront le cœur d'un empereur romain. Vous ne résisterez pas à leur prière, surtout quand elle vous sera présentée par le successeur même de saint Pierre, ce pontife vénérable que le pieux roi d'Italie envoie comme un ambassadeur de paix à votre très-clémente majesté <sup>1</sup>. » A cette lettre sénatoriale, Théodat en joignit une autre, écrite tout entière de sa main, dans laquelle il renouvelait à l'empereur la promesse de céder son royaume au prix convenu. « Je préfère, disait-il, l'honneur de votre amitié à celui d'une couronne. J'aime mieux être un paisible laboureur que de vivre dans les sollicitudes et les périls de la royauté. Les domaines que je tiendrai de votre munificence me seront plus chers que le sceptre d'Italie <sup>2</sup>. » Ce dernier mot était peut-être le seul vrai.

<sup>1</sup> Procop., *De bell. gothic.*, lib. I. — <sup>2</sup> Cassiod. *Variar.* lib. XI, epist. 13 ; *Patr. Lat.*, tom. LXIX, col. 840. — <sup>3</sup> Procop., *De bell. gothic.*, lib. I.

Théodat estimait moins la gloire que l'argent. Il donna une nouvelle preuve de son avarice, en refusant tout subside au pape qu'il forçait de partir pour Constantinople. Saint Agapit fut contraint d'engager les vases sacrés de la basilique de Saint-Pierre pour se procurer les sommes nécessaires à ce lointain voyage. Il est vrai qu'après le départ du pontife, Cassiodore indigné força les trésoriers royaux à dégager cette créance hypothécaire, mais la noble réparation exigée par le ministre ne fait que mieux ressortir la bassesse sordide du roi.

32. Agapit était accompagné de cinq évêques, Rusticus de Fesula (Fiesole), Sabinus de Canusium (Canossa), Epiphane d'Eclane, Asturius de Salerne et Léon de Nôle; trois diacres, Pélage, Théophane et Vigilius, dont le nom déjà prononcé à l'époque de Boniface II devait acquérir bientôt une notoriété plus grande encore; deux *notarii*, Pierre et Mennas. Le voyage se fit par la Grèce. « En traversant cette contrée, dit saint Grégoire le Grand, le bienheureux Agapit vit une famille éplorée apporter à ses pieds un jeune homme atteint d'une paralysie qui s'était portée à la fois sur la langue et les membres inférieurs, en sorte qu'il ne pouvait ni parler ni marcher. Nous avons foi à la miséricorde de Dieu et à la puissance de son apôtre Pierre, disaient les parents. Guérissez notre fils. — Le vénérable pontife se mit en prière. Puis, ayant commencé la célébration de la messe, il immola la victime de propitiation. Alors, descendant de l'autel, il s'approcha de l'infirme, le prit par la main et le fit marcher. La foule, témoin du prodige, versait des larmes de joie et bénissait Dieu d'un tel prodige. Le jeune homme reçut des mains du pontife le corps du Seigneur: à cet instant, ses lèvres s'ouvrirent et il parla <sup>1</sup>. » — Arrivé à Constantinople, Agapit n'eut pas de peine à obtenir la ratification du traité conclu avec Théodat. Justinien expédia aussitôt à Bélisaire l'ordre de prendre pacifiquement possession de l'Italie. Mais la mauvaise foi de Théodat ne permit point cette solution amiable.

Voyage de  
S. Agapit I  
à Constantinople.

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. III, cap. III; *Patr. lat.*, t. LXXVII, col. 224.

Vicariat  
apostolique  
d'Illyrie.

33. Le *Liber Pontificalis* expose brièvement les difficultés d'un autre genre avec lesquelles le pape eut à lutter. Rien ne pouvait les faire prévoir. Aussitôt que la nouvelle de l'élection de saint Agapit était parvenue à Constantinople, Justinien avait envoyé au nouveau pape une profession de foi non moins orthodoxe que celle qu'en pareille circonstance il avait adressée au pape Jean II. Il priait en même temps le souverain pontife de conserver dans leurs fonctions les évêques et prêtres convertis de l'arianisme ; il lui demandait de recevoir à sa communion Achillès, récemment ordonné évêque de Larisse par le patriarche de Constantinople Epiphane ; enfin, il demandait que le vicariat apostolique d'Illyrie fût transféré, du siège de Larisse qui en avait joui précédemment, à celui de Justinianœa <sup>1</sup>. C'était une nouvelle cité que l'empereur élevait dans la Dardanie, sur l'emplacement de l'obscur bourgade où il avait reçu le jour. Il la fit appeler *Justinianœa prima*, pour la distinguer des autres villes auxquelles, à l'exemple de Carthage <sup>2</sup>, il permettait de prendre son nom. Agapit, dans sa réponse, approuva la confession de foi impériale. « Non pas, disait-il, que nous reconnaissons aux laïques une autorité quelconque en matière de doctrine, mais nous louons le zèle du très-pieux empereur à maintenir par sa puissance l'unité de la foi catholique. » Au sujet des ariens convertis, le pape faisait observer que les canons défendent en général de conserver dans leur ordre les clercs sortis de l'hérésie. Il promettait de confier l'examen de l'affaire d'Achillès, le nouvel évêque de Larisse, aux légats qu'il se proposait d'envoyer en Orient. « Vous dites qu'en le sacrant, notre frère Epiphane s'est conformé à vos ordres exprès, mais il aurait dû vous représenter que l'évêché de Larisse relève directement du siège apostolique. Nous avons d'ailleurs la confiance que, dévoué comme vous l'êtes à l'Église romaine, vous ne consentirez jamais à empiéter sur ses droits. » Enfin Agapit cédait provisoirement au vœu de l'empereur, en ce qui concernait

<sup>1</sup> S. Agap. I, *Epist. Justin. Aug.*; *Pat. lat.*, t. LXXVI, col. 35. — <sup>2</sup> Cf. n° 24 de ce chapitre.

la translation du vicariat apostolique dans la nouvelle capitale de l'Illyrie <sup>1</sup>. Cette lettre est datée des ides d'octobre (15 octobre 535), c'est-à-dire qu'elle précéda de quelques jours seulement le départ précipité du souverain pontife pour Constantinople. Selon toutes les probabilités humaines, Agapit devait donc s'attendre à trouver Justinien dans les dispositions les plus favorables. Le *Liber Pontificalis* nous fait connaître sa déception, et les autres historiens, tels que Théophane et Procope, sans entrer d'ailleurs dans de grands détails, nous expliquent le motif du revirement de l'empereur. La mort du patriarche Épiphane, survenue dans l'intervalle, avait tout changé.

34. L'impératrice Théodora, le mauvais génie de Justinien, s'était laissée entraîner dans la faction des acéphales. Elle fit élire au siège vacant l'hérétique Anthimos, qui fut transféré de l'église de Trébizonde à celle de Byzance. Sous l'influence d'une femme à laquelle il ne savait rien refuser, Justinien à son tour avait oublié la magnifique profession de foi qu'il adressait à Rome quelques mois auparavant. On sait le reste. Agapit eut le bonheur de prévenir le schisme naissant. L'intrus fut déposé et remplacé sur le siège de Constantinople par le prêtre Mennas, différent du *notarius* son homonyme, attaché à la suite du pape. La présence de saint Agapit dans la capitale de l'Orient pouvait être féconde en fruits de salut. L'église d'Alexandrie lui adressa une requête pour le prier de mettre fin aux attentats des schismatiques eutychéens. D'un autre côté, les villes de Syrie, Antioche, Césarée, lui demandaient son intervention contre les excès des corrupticoles. Saint Agapit se proposait de réunir un concile pour remédier à tant de désordres. La mort ne lui en laissa pas le temps. « Quand elle vint le frapper, dit un témoin oculaire, ce fut une fête pour lui, mais un immense deuil pour nous. Jamais pape, jamais empereur n'eut de semblables funérailles. Les rues, les places, les portiques, les toits des maisons étaient encombrés d'une foule immense. Constantinople vit ce jour-là tous les peuples de ses

Intrigues de  
Théodora.  
Mort de saint  
Agapit.

<sup>1</sup> S. Agap. I, *Epist.* I et II *ad Justin.* Aug.; *ibid.*, col. 38-42.

provinces réunis dans ses murs <sup>1</sup>. » Au moment où l'église romaine perdait son pasteur sur la terre étrangère, l'Italie était en feu, la monarchie des Goths s'écroulait, et de nouveaux désastres allaient succéder aux anciens.

## § II. Monarchie Franque.

35. Avant de les raconter, il nous faut jeter un coup d'œil sur le développement d'une nation destinée par la Providence à devenir en Occident la fille aînée de l'Église. Les rois francs avaient dans le caractère toutes les violences instinctives, toutes les ruses odieuses de la barbarie. Sous ce rapport, ils n'étaient ni inférieurs ni supérieurs aux princes leurs voisins. On chercherait vainement dans les guerres de cette époque autre chose que l'exaltation de la force brutale et des passions les plus farouches. « Les habitants de la Thuringe, dit Grégoire de Tours, étaient alors gouvernés par trois frères : Baldéric, Hermenefrid et Berthaire, fils de ce roi Basin qui avait été le premier époux de la mère de Clovis. Hermenefrid commença par assassiner son frère puîné Berthaire. Celui-ci laissait plusieurs enfants au berceau, entre autres Radegonde. Hermenefrid était excité dans sa lutte fratricide par une épouse orgueilleuse et cruelle, Amalaberga, nièce de Théodoric le Grand. Un jour qu'il prenait place avec ses leudes à un grand festin, il remarqua que la table n'était servie que d'un côté. D'où vient cela ? demanda-t-il. — Amalaberga lui répondit : Un prince qui se contente de la moitié d'un royaume, ne doit avoir que la moitié d'une table. — Hermenefrid comprit l'allusion. Comme il n'était pas assez fort pour attaquer seul son frère aîné Balderic, il eut recours à l'alliance du roi austrasien Thierry. Aidez-moi à tuer mon frère, lui manda-t-il, et je partagerai ses états avec vous. — Thierry accourut avec son armée. Baldéric, vaincu dans une bataille sanglante, fut impitoyablement égorgé. Mais Hermenefrid

<sup>1</sup> Bolland., *Act. S. Agapit. I*, 20 sept. Cf. *Patr. lat.*, t. LXVI, col. 47-49.

après la victoire oublia la foi promise ; il refusa de partager la conquête avec celui qui l'avait aidé à la faire. Thierry fut obligé de retourner les mains vides en Austrasie. Il appela Clotaire à son secours, lui promettant une part dans le butin, s'il voulait s'engager dans une commune expédition contre Hermenefrid. En même temps il convoqua les guerriers francs et leur dit : Ce n'est pas seulement mon injure personnelle que vous avez à venger. Rappelez-vous comment les habitants de la Thuringe ont traité nos pères. Une paix avait été conclue, et des ôtages échangés de part et d'autre. Sans provocation aucune, en pleine paix, nos ôtages furent massacrés. Les parjures habitants de la Thuringe se jetèrent inopinément sur nos tribus. Tout fut livré au pillage ; les jeunes gens étaient suspendus aux arbres des forêts par le nerf de la cuisse ; plus de deux cents jeunes filles furent saisies ; on attachait les unes à la crinière de chevaux indomptés qui les mirent en pièces ; les autres furent étendues dans les ornières du chemin entre deux rangs de pieux plantés en terre, et l'on fit passer et repasser sur elles des chars pesants dont les roues leur broyaient les os. Les chiens et les vautours se repurent des chairs mutilées. Voilà ce que firent à nos aïeux les habitants de la Thuringe. Aujourd'hui leur roi Hermenefrid trahit la foi jurée, il a manqué à tous ses serments. Allons le combattre. En avant, avec l'aide de Dieu ! — Ces paroles furent accueillies par des transports unanimes : l'armée prit la route de la Thuringe. Thierry était accompagné de Clotaire son frère, et de son propre fils le jeune Théodebert. Sur les pas des Francs, les guerriers de la Thuringe semèrent des embûches. Dans la plaine où devait se livrer la bataille, ils creusèrent une multitude de fosses recouvertes de gazon. Au début du combat, les cavaliers francs tombèrent dans ces pièges dont ils ne soupçonnaient pas l'existence. Parvenus non sans peine à tourner l'obstacle, ils fondirent sur l'armée d'Hermenefrid, la mirent en déroute et la rejetèrent sur les bords de l'Onestrud (Unstrütt). Là, il y eut un tel massacre, que le lit du fleuve fut entièrement barré par les cadavres, et les Francs passèrent sur ce pont de corps

entassés <sup>1</sup>. Clotaire, dans sa part du butin, voulut avoir la jeune orpheline Radegonde, alors âgée de neuf ans et demi <sup>2</sup>. » Il se proposait de l'épouser plus tard, bien qu'il eût déjà trois femmes qu'il s'était légalement unies par la tradition du denier, sans compter de nombreuses concubines.

36. La possession de Radegonde fut vivement disputée à Clotaire par son frère Thierry. « Ils faillirent en venir aux mains, dit Fortunat. Enfin, de part et d'autre il fut convenu que le sort en déciderait. Le sort se prononça en faveur de Clotaire. Radegonde fut envoyée avec son frère au pays des Veromandui (Vermandois) dans la villa royale d'Atteix (Athies <sup>3</sup>), pour y recevoir une éducation en rapport avec la haute fortune que lui réservait le caprice de son vainqueur. Ainsi fut arrachée violemment de sa patrie cette jeune plante qui devait fleurir sur un sol étranger. Pareille aux vierges d'Israël traînées sur les rives de Babylone, Radegonde prit le chemin de l'exil <sup>4</sup>. » Hermenefrid, après sa défaite, s'était retiré avec les débris de son armée dans une forteresse inexpugnable. Sa famille, tombée au pouvoir des rois francs, fut massacrée. Cependant la fière Amalaberga réussit à s'échapper, avec son fils aîné Amalafred : ils franchirent le Bosphore et trouvèrent une généreuse hospitalité à la cour de Justinien. « Les deux rois francs étaient encore en Thuringe, dit Grégoire de Tours, quand Thierry songea à faire assassiner Clotaire, sans doute pour n'avoir point à partager la commune conquête. Il fit cacher dans sa tente des soldats armés de poignards, et invita son frère à venir conférer avec lui en secret sur un sujet important. Or, les assassins

<sup>1</sup> D'après le P. Dumonteil, qui s'appuie sur l'*Histoire des Landgraves*, la bataille, livrée dans un lieu nommé Ronnebourg, n'aurait pas duré moins de trois jours. Après sa défaite, Hermenefrid se serait retiré dans un fort inexpugnable, à Schindingen, sur l'Unstrütt. (Dumonteil, *Hist. de sainte Radegonde*, pag. 7. Cf. E. de Fleury, *Hist. de sainte Radegonde*. Poitiers, 1869, in-8°, pag. 10.)

<sup>2</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. III, cap. VII; *Patr. lat.*, t. LXXI, col. 247.

<sup>3</sup> Athies est aujourd'hui un village de 800 habitants, à 8 kilomètres S.-S.-E. de Péronne (Somme).

<sup>4</sup> Fortunat., *Vit. S. Radegond.*, cap. II; *Patr. lat.*, t. LXXXVIII, col. 498-499.

se tenaient debout entre une draperie intérieure et la toile qui formait la paroi extérieure de la tente. La toile extérieure ne tombait pas exactement jusqu'au sol, dans l'interstice on pouvait distinctement voir les pieds des soldats apostés. Clotaire, en descendant de cheval, remarqua cette particularité qui éveilla toute sa défiance. Au lieu d'entrer seul sous la tente de son frère, il s'y fit suivre par ses hommes d'armes. Le complot était déjoué. Thierry ne manifesta aucune émotion, il eut avec son frère une conversation fort gaie, et lui offrit en signe d'amitié un magnifique plateau d'argent massif. Clotaire l'accepta avec actions de grâces, prit congé, et revint à ses retranchements. » Mais Thierry était aussi avare que cruel. S'il lui en coûtait d'avoir vu partir son frère sain et sauf, il se reprochait non moins amèrement la perte de son vase précieux. « Donc, en s'entretenant avec ses familiers, il leur dit : J'ai regret à ce magnifique plateau d'argent, que j'ai perdu pour rien. — Puis s'adressant à son fils Théodebert : Va trouver ton oncle, lui dit-il. Caresse-le, et fais en sorte qu'il t'offre en présent le vase que je lui ai donné. — Le jeune prince se prêta à cette démarche, il y réussit au point de mériter les éloges de son père, passé maître en fait de fourberie <sup>1</sup>. Thierry revint dans ses états. Il envoya au malheureux Hermenefrid un message de paix, l'invitant à venir sans crainte signer un traité d'alliance. Le roi vaincu prêta l'oreille à ces propositions inespérées. Thierry le reçut avec les plus honorables démonstrations, et le combla de présents. Mais un jour qu'ils s'entretenaient tous deux au pied des remparts de Tolbiac, une pierre lancée du haut de la muraille atteignit Hermenefrid et l'étendit sans vie sur le sol. J'ignore par qui la pierre avait été lancée, ajoute Grégoire de Tours. Mais on affirme généralement que ce fut encore là une des ruses habituelles de Thierry (530) <sup>2</sup>. »

37. Pendant la guerre de Thuringe, le roi de Paris, Childebert, qui ne s'y était point associé, n'avait pas négligé ses propres intérêts. Il eut occasion de manifester, lui aussi, les sentiments fraternels qu'il nourrissait dans son cœur. « Le bruit se répandit tout à coup,

Invasion  
de l'Arvernie  
par Childe-  
bert I.

<sup>1</sup> *Talibus enim dolis Theudericus multum callidus erat.* — <sup>2</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. III, cap. VII et VIII.

dit Grégoire de Tours, que Thierry venait d'être tué dans son expédition lointaine. Cette fausse nouvelle s'accrédita promptement et parvint jusque chez les Arvernes, soumis alors à la domination de Thierry. Le sénateur Arcadius, le même qui avait pris une part si odieuse dans le meurtre des fils de Clodomir, invita Childebert à s'emparer de cette province et s'y rendit le premier pour lui en faciliter la conquête. Childebert le suivit de près : il arriva au pied de la colline sur laquelle était bâtie la cité des Arvernes, aujourd'hui Clermont, par un temps de brouillard si épais qu'on ne distinguait rien à la distance d'un demi arpent <sup>1</sup>. Je voudrais cependant bien, disait-il, contempler cette Limagne arverne (*arvernam Lemanem*), qu'on dit si gracieuse et si riante ! — Mais Dieu ne lui accorda point cette joie. Les portes de la ville étaient fermées, et tout se préparait pour une vigoureuse résistance. Cependant Arcadius, dans l'intérieur de la cité, parvint à desceller les gonds de l'une des portes, et livra passage à Childebert. En ce moment, un messager arrivait à toute bride apportant la nouvelle que Thierry, vainqueur en Thuringe, se disposait à rentrer dans ses états <sup>2</sup>. »

38. Childebert se hâta d'évacuer l'Arvernie, laissant toutefois pour la gouverner en son nom son confident Arcadius. Il dirigea son armée sur la Narbonnaise <sup>3</sup>. La nouvelle expédition qu'il entreprenait avait un but avouable. Il allait délivrer sa sœur, Clotilde la Jeune, épouse infortunée d'Amalaric roi des Visigoths. « Ce prince arien, dit Grégoire de Tours, maltraitait cruellement sa noble femme, en haine de la foi catholique qu'elle professait. Il arriva plusieurs fois que quand la pieuse reine se rendait à l'église, son mari apostait des gens qui la couvraient de boue

<sup>1</sup> *Ut nihil super duabus jugeri partibus discerni possit.* — <sup>2</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. III, cap. IX. — <sup>3</sup> Le texte de Grégoire de Tours porte ces mots : *In Hispaniam dirigit*. Mais, ainsi que le font observer D. Ruinart et Adrien de Valois, sous le nom d'*Hispania* il faut entendre la Septimanie, alors soumise à la domination d'Amalaric roi des Visigoths d'Espagne. L'expédition dont parle saint Grégoire de Tours ne franchit donc point les Pyrénées. Amalaric résidait à Narbonne, capitale de la Septimanie. C'est là qu'il fut attaqué et mis à mort.

Clotilde la Jeune. Expédition de Childebert en Septimanie. Défaite et mort d'Amalaric.

et d'immondices. Il en vint à cet excès de cruauté qu'il la frappait lui-même impitoyablement. Un jour, Childebert reçut un mouchoir teint du sang de la malheureuse victime. Amalaric, à l'approche des Francs, fit préparer un vaisseau pour s'enfuir en cas de danger <sup>1</sup>. Au dernier moment, et sur le point de mettre à la voile, il s'aperçut qu'on avait oublié dans son trésor une quantité de pierres précieuses. Il crut avoir le temps de les aller prendre, et retourna à la ville. Mais l'armée de Childebert arrivant soudain lui coupa la retraite. Le roi goth se précipita vers l'église catholique, dans l'espoir de s'y mettre à couvert sous le droit d'asile. Déjà il atteignait le seuil de l'enceinte sacrée, lorsqu'un guerrier franc, qui l'avait reconnu, lui enfonça dans la poitrine le fer de sa lance. Childebert, vainqueur sans combat, s'empara du trésor royal des Visigoths et eut la joie de rendre la liberté à sa sœur. Clotilde reprit avec l'armée le chemin de Paris; mais elle mourut en route. Ses restes furent transportés au tombeau de Clovis, dans la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul. Parmi les riches dépouilles du trésor de Narbonne, se trouvaient soixante calices, quinze patènes, vingt évangéliaires couverts de lames d'or pur, enrichies de pierres précieuses. Childebert ne voulut point qu'on les brisât pour la fonte. Il les fit distribuer aux églises et aux oratoires des saints, pour le ministère des autels <sup>2</sup>. » L'expédition de Narbonne ne mit pas fin à la domination des Visigoths en Septimanie. Theudis, brave guerrier qui avait administré l'État pendant la minorité d'Amalaric, lui fut donné pour successeur. Il répondit à la confiance de ses nouveaux sujets et recouvra bientôt la Narbonnaise, qui demeura jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle au pouvoir des goths d'Espagne.

39. Il ne paraît pas du reste que Childebert après avoir pillé le fameux trésor de Narbonne, composé des dépouilles enlevées par Alaric I au sac de Rome, se soit préoccupé de maintenir le pays sous la royauté franque. Les guerres des fils de Clovis étaient moins des expéditions conquérantes que des courses au butin. « De retour

Invasion de  
la Bourgondie  
par Childe-  
bert et  
Clotaire.

<sup>1</sup> On sait que l'étang de Bages, à 4 kilomètres S. de Narbonne, communique avec la Méditerranée. — <sup>2</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. III, cap. x.

à Paris, dit Grégoire de Tours, Childebert et Clotaire résolurent de tenter une invasion dans le royaume des Burgondes. Ils proposèrent au roi d'Austrasie d'y prendre part. Mais Thierry n'avait point oublié l'injuste agression faite en son absence chez les Arvernes. Il refusa nettement. Or, les guerriers d'Austrasie, qui voyaient échapper pour eux une occasion de pillage, se soulevèrent et dirent à Thierry : Si vous ne voulez point accompagner vos frères, nous vous quittons, et nous les suivrons de préférence à vous. — J'ai mieux à vous offrir, répondit Thierry. Suivez-moi chez les Arvernes. Je vous mènerai là dans un pays où vous trouverez en abondance de l'or et de l'argent, des troupeaux, des esclaves, des vêtements, des meubles précieux. Seulement ne me quittez pas. — Alléchés par cette perspective, les austrasiens jurèrent de lui rester fidèles. Thierry fit aussitôt ses préparatifs. Il recruta une armée formidable, en réitérant sans cesse la promesse de laisser les guerriers, après la victoire, piller tout le pays. De leur côté, Clotaire et Childebert emportèrent d'assaut la ville d'Augustodunum (Autun), soumièrent toute la contrée, et chassèrent le roi Gondomar <sup>1</sup>. »

40. Pendant Thierry marchait sur le territoire des Arvernes. A son approche, le sénateur Arcadius, dont la trahison avait déjà attiré tant de désastres sur sa patrie, s'enfuit lâchement et se retira dans la cité des Bituriges (Bourges), qui faisait alors partie du royaume de Childebert. « Dès que les soldats austrasiens eurent mis le pied dans les fertiles plaines de la basse Auvergne, ils commencèrent, dit M. Aug. Thierry, leur œuvre de destruction. Les monastères, les églises furent rasés jusqu'au sol <sup>2</sup>. On coupait par le pied les arbres à fruits; les maisons étaient dépouillées de fond en comble. Ceux des habitants que leur âge et leur force rendaient propres à être vendus comme esclaves, attachés deux à deux par le cou, suivaient à pied les chariots de bagages où leurs meubles étaient amoncelés. Les francs mirent le siège devant Clermont, dont la population voyait du haut de ses murs le pillage et l'in-

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. III, cap. II; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 250.

<sup>2</sup> Greg. Turon., *Vit. S. Quintian.*, cap. II; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 1023.

Thierry I  
en Arvernie.  
La relique de  
saint Sym-  
phorien au  
Castrum  
Tigerium.  
Saint Julien  
de Brivas.

condie des campagnes. L'évêque Quintianus (saint Quintien) partageait les fatigues et soutenait le courage des habitants. L'homme de Dieu faisait chaque nuit le tour des murailles, chantant des psaumes et implorant par le jeûne et les veilles l'aide et la protection du Seigneur. Malgré ses prières et leurs efforts, les défenseurs de Clermont ne purent tenir contre une armée nombreuse et animée par la soif du pillage : la ville fut prise et saccagée. Obligé par crainte des habitants à tenir sa fuite secrète, Arcadius était parti seul, abandonnant à la merci des événements Placidina, sa mère, et Alcima, sa tante paternelle. Toutes deux furent dépouillées de leurs biens et exilées à Cadureum (Cahors) <sup>1</sup>. » — « Thierry dans sa colère, dit Grégoire de Tours, voulait raser les murailles de Clermont et bannir le saint évêque ; mais Dieu, dans sa miséricorde, toucha le cœur du prince. Une nuit, pendant son sommeil, Thierry eut une vision effrayante. Il se leva plein d'épouvante, et seul, demi-nu, s'élança dans les rues de la cité. Il avait perdu le sens et n'avait plus conscience de ses actes. On eut beaucoup de peine à l'arrêter. Lorsqu'enfin ses officiers y parvinrent, ils lui conseillèrent de faire le signe de la croix. A partir de ce moment, Thierry recouvra sa tranquillité d'esprit et parut doux et calme. Un des chefs francs, nommé Hilping, profita de ses favorables dispositions. Écoutez, très-glorieux roi, lui dit-il, le conseil de ma petitesse. Les murailles de cette ville sont très-fortes, elles sont flanquées de redoutables défenses. Je veux parler des oratoires des saints qui en garnissent le pourtour. De plus, l'évêque de ce lieu passe pour grand devant le Seigneur. N'exécutez pas votre projet, ne faites point injure à l'évêque, ne détruisez pas la ville. — Thierry accueillit ce conseil de clémence, et il donna immédiatement l'ordre de cesser toute espèce de pillage et de violences dans un rayon de sept milles autour de la cité. Tout le monde attribua cet heureux événement aux prières du saint évêque Quintianus. » — Cependant l'armée victorieuse s'était répandue par groupes dévastateurs dans l'Arvernie, multipliant

<sup>1</sup> Aug. Thierry, *Lettres sur l'Hist. de France*, pag. 93, édit. in-12.

le pillage, l'incendie, les massacres. Le *castrum Tigernum*, aujourd'hui Thiers, fut livré aux flammes. « Or, dit Grégoire de Tours, il y avait à Tigernum une église construite en bois, dans laquelle on conservait une précieuse relique. A l'époque où Symphorien fut décapité pour la foi à Augustodunum, un chrétien recueillit sur le lieu du supplice trois petites pierres teintes du sang du martyr. Ce pieux trésor était déposé dans une châsse d'argent, sous l'autel de Tigernum. Quand les soldats de Thierry eurent mis le feu à la cité, la petite église fut bientôt atteinte et dévorée avec les autres maisons. Les habitants pleuraient. Si du moins, disaient-ils, nous avions pu sauver les bienheureuses reliques ! — Comme ils se lamentaient ainsi, le toit de l'église s'écroula et tout ne fut bientôt qu'un immense brasier. Mais soudain le vent se leva du nord avec une violence extraordinaire, dispersant les charbons embrasés et les cendres ardentes. Au milieu des flammes, on vit apparaître la châsse d'argent absolument intacte et radieuse comme un astre. Rien de ce qu'elle contenait à l'intérieur n'avait été endommagé. Ce miracle fut constaté par la population tout entière. Un incendie capable de mettre en fusion des milliers de livres non pas d'argent, mais de fer, avait respecté une châsse pesant à peine une livre <sup>1</sup>. » — « D'autres pillards arrivèrent au *vicus Brivatensis* (Brioude), où une foule d'arvernes se tenaient avec leurs trésors dans l'église de Saint-Julien. Les soldats austrasiens trouvèrent les portes de la basilique soigneusement fermées. L'un d'eux réussit à pénétrer dans l'intérieur par une fenêtre dont il brisa le vitrage <sup>2</sup>. La fenêtre était située derrière le maître-autel. Les assiégés ne remarquèrent point l'effraction et le soldat parvint sans être reconnu jusqu'à la porte principale, qu'il ouvrit à ses compagnons. En un instant la basilique fut envahie ; les francs, après

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Vit. S. Quintian.*, cap. II.

<sup>2</sup> *Unus effractam ceu fur vitream fenestram ingreditur.* Ce texte prouve péremptoirement que l'usage des vitres était dès cette époque assez commun dans la Gaule. On peut le rapprocher d'un autre passage où Grégoire de Tours parle formellement des fours employés pour la fabrication du verre, et d'un vol de vitraux commis dans l'église d'*Iciodorum* (Issoire). Cf. *De glor. marty.*, lib. I, cap. LIX.

s'en être partagé les trésors, emmenèrent les habitants en captivité. Tout à coup quelques-uns de ces pillards sacrilèges furent saisis d'une possession démoniaque. Dans des convulsions effroyables, ils se déchiraient les membres avec les dents, et s'écriaient : Saint martyr, pourquoi nous torturez-vous ? — Le soldat qui avait escaladé la basilique fut tué par le feu du ciel au milieu de ses compagnons. Ceux-ci recouvrirent son corps d'un *tumulus* de pierres. Mais la foudre tomba sur le tumulus, dispersa les pierres amoncelées, et le cadavre maudit demeura sans sépulture. Thierry fit restituer à la basilique tous ses trésors et mettre les captifs en liberté <sup>1</sup>. »

41. Le *castrum Lovolautrum* (Volorre) fut assiégé par les austrasiens. Cette forteresse était dans une situation inexpugnable ; jamais les soldats de Thierry ne s'en fussent rendus maîtres, sans une trahison qui eut lieu dans les circonstances suivantes. A l'époque où le saint évêque Quintianus fut transféré du siège des Ruthènes (Rodez) à celui de Clermont, il y avait dans cette dernière ville un prêtre récemment promu au sacerdoce, et qui avait exercé auparavant le métier de fondeur d'airain. Il se nommait Proculus. Ce prêtre abreuva d'outrages le saint évêque. Renouvelant pour lui les persécutions que Sidoine Apollinaire avait eues à subir, il enleva au bienheureux Quintianus l'administration des biens de l'église, lui laissant à peine de quoi suffire à son modeste entretien. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à ce que les principaux citoyens de Clermont, révoltés de la cruauté de Proculus, le chassèrent de la ville et rétablirent l'évêque dans le libre exercice de son ministère pastoral. Le prêtre se retira au *castrum Lovolautrum*. Cependant l'évêque n'avait point oublié les mauvais traitements qu'il en avait reçus. Comme autrefois saint Paul à propos d'Alexander, il répétait souvent : « Proculus, le fondeur d'airain, m'a fait beaucoup de mal, mais le Seigneur le récompensera selon ses œuvres <sup>2</sup>. »

Le Castrum  
Lovolautrum  
(Volorre.)

<sup>1</sup> Greg. Turon., *De glor. martyr.*, lib. I, cap. LII ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 754.

<sup>2</sup> II *Timoth.*, IV, 14 ; Greg. Turon., *Vit. S. Quintian.*, cap. I ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 1023.

Cette prédiction ne tarda pas à s'accomplir. Les soldats de Thierry, désespérant d'emporter d'assaut le *castrum Lovolautrum*, prirent le parti de lever le siège, et se retirèrent. Les habitants, au comble de la joie, célébraient leur délivrance par des chants d'allégresse. Suivant la parole de l'Apôtre, « ils disaient : Paix et sécurité ! mais la mort vint soudainement les saisir <sup>1</sup>. » Un serviteur de Proculus alla trouver les ennemis, convint avec eux du prix de la trahison qu'il leur proposait, et la nuit suivante leur ouvrit les portes de la ville. Le prêtre était-il complice ? Nous ne le savons : ce qu'il y a de certain c'est qu'il fut massacré au pied de l'autel. Les habitants furent les uns passés au fil de l'épée, les autres réduits en servitude <sup>2</sup>.

Dévasta-  
tion de l'Ar-  
vernie.

42. A Iciodorum (Issoire), un monastère célèbre fut réduit en solitude, selon l'expression des contemporains. Le château de Meriolacum (Merliac) résista longtemps ; c'était un lieu naturellement fort, entouré de rochers à pic, et renfermant dans ses murs plusieurs sources dont l'eau s'échappait en ruisseau par l'une des portes. Les Francs perdaient déjà l'espoir de prendre la place, lorsque le hasard fit tomber entre leurs mains cinquante hommes de la garnison, qui étaient sortis pour aller aux provisions. Ils les amenèrent au pied des remparts, les mains liées derrière le dos et firent signe qu'on les mettrait à mort sur l'heure, si le château n'était rendu. La pitié pour des compatriotes et des parents déterminâ les défenseurs de Merliac à ouvrir leurs portes et à payer rançon. C'est avec des paroles touchantes que les historiens de l'époque décrivent la désolation de l'Arvernie. « Tout ce qu'il y avait d'hommes illustres par leur rang ou leurs richesses se trouvaient réduits au pain de l'aumône, obligés d'aller hors du pays mendier ou vivre de salaire. Rien ne fut laissé aux habitants, si ce n'est la terre que les Barbares ne pouvaient emporter <sup>3</sup>. » — « Enfin, dit Grégoire de Tours, le roi des Francs quitta pour n'y plus revenir, cette province désolée, en y laissant pour la gouverner en son nom son parent Sigisvald <sup>4</sup>. » De longues files de chariots et de prison-

<sup>1</sup> I *Thess.*, I, 5. — <sup>2</sup> Greg. Turon., *Vit. S. Quintian.*, cap. II; *Hist. Franc.*, lib. III, cap. XIII. — <sup>3</sup> Hug. Flav., *Chronic. Viridun.*, l. I; *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 114. — <sup>4</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. III, cap. XIII.

niers, escortés par des soldats, prirent la route du Nord. Des gens de tout état, clercs et laïques, étaient ainsi emmenés à la suite des bagages; et l'on remarquait surtout un grand nombre d'enfants et de jeunes gens des deux sexes, que les Francs mettaient à l'enclère dans tous les lieux où ils passaient <sup>1</sup>. La plupart de ces captifs suivirent l'armée jusqu'aux bords de la Moselle et du Rhin. Beaucoup de prêtres et de clercs, emmenés comme les autres, furent répartis entre les églises de ce pays; car le roi qui venait d'incendier les basiliques et les monastères de l'Auvergne, voulait que chez lui le service divin se fit de la manière la plus convenable <sup>2</sup>.

### § III. Hagiographie des Gaules.

43. Parmi ces clercs déportés, se trouvaient deux adolescents de noble race, Gallus et Fidolus, qui devaient ajouter à l'illustration de leur naissance la couronne de la sainteté. « Gallus, dit Grégoire de Tours, avait de bonne heure manifesté des sentiments extraordinaires de piété. Son père était le sénateur Georgius; sa mère Leocadia descendait de Vettius Epagathus, ce martyr de Lugdunum dont l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe a raconté la confession glorieuse <sup>3</sup>. Dans toutes les Gaules il n'existait rien de plus noble et de plus généreux que cette famille. » Nous avertissons ici le lecteur que Grégoire de Tours devait être parfaitement renseigné sur cette généalogie, car elle était la sienne propre. Georgius et Leocadia eurent un autre fils, nommé Florentius, qui fut le père de notre historien. « Lorsque Gallus fut en âge d'être marié, reprend le chroniqueur, son père rechercha pour lui la main d'une patricienne de l'Arvernie. Mais le jeune homme avait dans son cœur renoncé au monde. Il quitta la maison paternelle, accompagné d'un serviteur de son âge qu'il avait mis dans sa confiance, et

Le jeune  
clerc arverne  
Gallus (saint  
Gal de  
Clermont).

<sup>1</sup> Hug. Flav., *Chronic.*, loc. cit. — <sup>2</sup> Aug. Thierry, *Lettres sur l'Hist. de France*, pag. 95-96. — <sup>3</sup> Euseb., *Hist. eccl.*, lib. V, cap. I; *Patr. græc.*, tom. XX, col. 411. Cf. tom. VII de cette *Histoire*, p. 343.

vint frapper à la porte du monastère de Cronona (Cournon), à six milles de la capitale des Arvernes. Se jetant aux genoux de l'abbé, il le supplia de lui couper les cheveux. Qui êtes-vous? demanda l'abbé. Quels sont vos parents? — Je me nomme Gallus, répondit-il. Je suis arverne. Mon père est le sénateur Georgius. — Mon fils, reprit l'abbé, votre désir est louable. Mais il convient auparavant d'obtenir l'autorisation du sénateur votre père. — Un message fut dirigé au patricien. En apprenant la résolution de son fils, Georgius s'écria : C'était mon premier-né; voilà pourquoi je me préoccupais de lui trouver une épouse. Mais puisque le Seigneur en décide autrement, que sa volonté soit faite et non la mienne. — Il vint trouver le fugitif et lui dit : Mon enfant, accomplissez le dessein que Dieu vous inspire. — Gallus fut donc engagé dans la cléricature. Il édifiait tous les religieux par son innocence, sa gravité, sa douceur. Il avait une très-belle voix, et chantait la psalmodie sainte avec un charme vraiment céleste. Un jour le bienheureux évêque Quintianus, dans une visite au monastère, eut occasion de l'entendre. Il en fut tellement touché qu'il emmena avec lui le jeune clerc et ne voulut plus s'en séparer. Le peuple arverne partagea bientôt les sympathies de son évêque pour le noble adolescent. Ce fut alors que se produisit la terrible invasion de l'Arvernie, et Gallus fut emmené par les vainqueurs. Mais le roi Thierry prit en affection le jeune clerc; il en vint à le chérir comme son propre fils. La reine lui témoignait le même amour, moins encore pour le charme de sa voix que pour l'admirable pureté de sa vie. Les autres clercs, ses compagnons d'exil, furent tous attachés à l'église de Trèves, où le roi voulut qu'ils exerçassent les fonctions de leur ordre. Seul, le bienheureux Gallus demeura à la cour; Thierry s'en faisait accompagner dans tous ses voyages. Durant un séjour dans la cité d'Agrippine (Cologne), Gallus, qui venait d'être promu à l'ordre du diaconat, faillit être victime de son zèle pour la vraie foi et le nom de Jésus-Christ. Près de la ville, se trouvait un *fanum* (temple païen) où les idolâtres de la contrée venaient en foule accomplir leurs libations. Sous prétexte de sacrifices, ils se gorgeaient de viandes et de

boissons jusqu'à en vomir (*usque ad vomitum*). Le temple était richement décoré; aux pieds de l'idole, les malades déposaient des figurines de cire représentant les diverses parties du corps dont ils souffraient, et ils imploraient du dieu muet leur guérison. Le bienheureux Gallus, accompagné d'un seul clerc, choisit un instant où le temple était vide, et y mit le feu. A la lueur des flammes, les païens accoururent, l'épée à la main. Gallus se sauva au palais. Il y fut suivi par la troupe furieuse, qui demandait à grands cris sa mort. Le roi dut intervenir : à force de douces paroles, il réussit à calmer l'émeute. En racontant depuis cet épisode de sa jeunesse, Gallus avait coutume de dire : Hélas ! pourquoi me suis-je enfui alors ? J'ai lâchement perdu la gloire du martyr<sup>1</sup>. »

44. Peut-être à la suite de cette circonstance, le jeune clerc fut-il obligé de quitter la Germanie, pour se soustraire à la vengeance des idolâtres. Grégoire de Tours ne s'explique pas sur ce point. Il continue son récit en ces termes : « Gallus se trouvait à Clermont, quand le bienheureux évêque Quintianus, rappelé par le Seigneur, émigra de ce siècle. La vieillesse de ce grand serviteur de Dieu avait rappelé celle de Moïse. La dernière année de son épiscopat, une longue sécheresse désola l'Arvernie. Le troisième jour des Rogations, au moment où la procession conduite par le saint homme à travers la campagne desséchée allait rentrer dans la ville, les habitants dirent à Quintianus : Bienheureux pontife, imposez vous-même l'antienne. Nous avons la confiance que le Seigneur, touché par la prière de votre sainteté, daignera nous accorder la pluie tant désirée. — Quintianus étendit à terre son cilice, et se prosterna sur le sol. Il demeura longtemps en prière, versant une grande abondance de larmes. Puis, se relevant, il chanta les premières paroles de l'antienne : *Si clauso cœlo, etc.* Tout le peuple continua cette prière empruntée à Salomon : « Quand le ciel fermé refusera la pluie à cause des péchés du peuple, s'ils viennent à se convertir et

Mort de  
S. Quintien.  
Gallus évêque  
de Clermont.

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Vit. S. Galli episcopi*, cap. I et II; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 1029-1031.

à implorer votre miséricorde, exaucez-les, Seigneur ; pardonnez leurs offenses, et faites tomber la pluie sur cette terre dont vous les avez mis en possession <sup>1</sup>. » Pendant que toutes les voix chantaient ainsi en grande dévotion, le ciel s'obscurcit tout à coup et se couvrit de nuages. Avant que la procession eût atteint la porte de la ville, une pluie bienfaisante tombait sur la contrée, et le peuple reconnaissant bénissait le saint évêque. La mort de Quintianus fut un deuil pour toute la cité. On disait de lui qu'il accueillait la *penula* du pauvre avec la même révérence que la toge du sénateur. Il fut enseveli dans la basilique de Saint-Étienne, au côté gauche de l'autel, et des miracles qui continuent encore aujourd'hui, ajoute Grégoire de Tours, éclatèrent bientôt sur sa tombe <sup>2</sup>. Or, le soir même, les principaux citoyens arvernes se rendirent à la maison du prêtre Impetratus, oncle du jeune Gallus, chez lequel celui-ci était logé. Ils déploraient la mort du saint pontife ; ils cherchaient qui l'on pourrait lui donner pour successeur, et parlaient d'envoyer un message à ce sujet au roi Thierry. Leur entretien se prolongea longtemps ; enfin ils se retirèrent. Gallus, présent à leur conférence, n'avait pas ouvert la bouche. Il se mit au lit. Tout à coup l'Esprit-Saint fit irruption dans son âme, il s'écria : A quoi bon toutes ces agitations ? Le Seigneur veut que je sois évêque de cette ville ! — Un clerc qui l'entendit, attribuant cette parole à un mouvement d'orgueil, s'approcha et le poussa sur l'angle du lit avec une violence telle qu'il lui arracha un cri de douleur. — Tu viendras au-devant de moi, quand j'entrerai en évêque dans cette ville, lui dit Gallus. Tu m'amèneras le cheval tout sellé de mon prédécesseur. Garde-toi d'y manquer, si tu veux éviter la vengeance du ciel ! — Le lendemain matin, Impetratus dit à son neveu : Écoutez-moi, mon fils, et suivez mon conseil. Partez sans délai, allez trouver le roi, informez-le de ce qui se passe. Si le Seigneur lui inspire la pensée de vous désigner pour l'épiscopat, nous rendrons à Dieu de grandes

<sup>1</sup> Il *Paralip.*, VI, 26, 27. — <sup>2</sup> Greg. Turon., *Vit. S. Quintian.*, cap. IV ; tom. cit., col. 1025.

actions de grâces; sinon, vous aurez bien mérité de celui qui sera élu. — Gallus se mit en route. A son arrivée à Trèves, le saint évêque de cette ville, Aprunculus <sup>1</sup>, venait aussi de passer à Dieu. Le clergé demandait à Thierry que Gallus fût promu au siège de Trèves. Cherchez-en un autre, répondit le roi. Je destine le diacre Gallus à une autre église. — On élut donc Nicetius (saint Nicet). Cependant quelques clercs arvernes, poussés par le conseil d'hommes intrigants et brouillons, arrivèrent à Trèves avec de magnifiques présents, pour obtenir que le roi fit tomber son choix sur l'un d'entre eux. Car dès lors on voyait poindre ce germe de simonie qui désole le champ de l'Église. Les rois commençaient à vendre l'épiscopat et les clercs à l'acheter. La proposition des ambitieux arvernes fut rejetée par Thierry. Gallus reçut l'ordination sacerdotale, et le roi voulut donner un festin où il convoqua tous les grands de sa cour en l'honneur du futur évêque. A ce propos, Gallus avait coutume de dire que son évêché ne lui avait pas coûté cher. Tous les frais s'étaient bornés pour lui à un tiers d'as (*triantem*), donné au cuisinier du roi, le jour du banquet. Thierry fit escorter Gallus à Clermont par deux évêques. A son approche, Viventius, le clerc qui l'avait accusé d'ambition, se présenta à sa rencontre, tenant par la bride le cheval du bienheureux Quintianus. Gallus lui dit en riant : Je ne souffre plus de mon point de côté. — Tous les habitants, au chant des psaumes et avec des transports d'allégresse, le conduisirent à l'église où il reçut la consécration épiscopale. L'humilité et la charité du nouveau pontife eurent bientôt conquis les cœurs. C'était surtout par la patience qu'il se distinguait au-dessus de tous les hommes. Un prêtre s'emporta jusqu'à le frapper à la tête; le saint se contenta de le regarder d'un œil plein de compassion, et ne lui fit pas même un reproche. Une autre fois, le prêtre Evodius, de race sénatoriale, avait osé injurier l'homme de Dieu. Il eut bientôt regret de sa faute, et courut se jeter aux pieds du saint, en pleine place publique, implorant de lui son

<sup>1</sup> Saint Aprunculus est honoré le 22 avril.

pardon. Gallus le releva avec bonté et lui dit : N'outragez plus les pontifes du Seigneur. Vous-même, un jour, vous saurez ce que cette dignité a de terrible et d'amer. — En effet, Evodius fut plus tard élu pour le siège de Gabalum (Mende). Mais au moment où la cérémonie de sa consécration allait commencer, le peuple de la ville se souleva contre lui. Échappé sain et sauf des mains de la multitude, il disparut, et acheva le reste de sa vie dans le rang du sacerdoce. Durant vingt-sept années d'épiscopat, Gallus renouvela à Clermont les merveilles opérées jadis à Autissiodorum (Auxerre) par le grand thaumaturge saint Germain. Au milieu d'un incendie qui menaçait de dévorer toute la ville, l'homme de Dieu, après s'être prosterné devant l'autel de la basilique, prit à la main le livre des Évangiles et se jeta au milieu des flammes, qui s'éteignirent aussitôt. Un tremblement de terre ébranla plus tard la cité. Gallus pria, et l'on n'eut pas une seule victime à déplorer. Une affreuse contagion, la peste dite *inguinaria*, sévit sur toutes les provinces voisines. Arles en particulier fut décimée. Gallus passait les jours et les nuits en prières, suppliant le Seigneur d'épargner son peuple. Un ange lui apparut et lui dit : Tes vœux sont exaucés. Ne crains rien, le fléau ne s'arrêtera point ici. Quant à toi, dans huit ans ton pèlerinage sera accompli, et tu émigreras vers le Seigneur. — La double prédiction se vérifia. Clermont fut épargnée. Mais à huit ans de là, le saint évêque fut pris d'une fièvre tellement violente que ses cheveux et sa barbe tombèrent. Sachant que sa dernière heure approchait, il réunit les fidèles et leur distribua la communion. Trois jours après, un dimanche, au lever de l'aurore, comme on chantait les matines à l'église, le malade demanda où l'on en était de la divine psalmodie. On lui dit qu'on entonnait le *Benedictus*. Il le récita lui-même à haute voix, prononça distinctement l'*alleluia* et le capitule, puis il dit : Adieu, frères bien-aimés ! et étendant les mains, il rendit son âme au Seigneur. Il était dans la soixante-cinquième année de son âge. La population tout entière le pleura dans une douleur inexprimable. On vit jusqu'à des Juifs se presser autour de son corps inanimé, des lampes à la main. Malheur à nous ! disait la foule. Nous n'aurons jamais le

bonheur de retrouver un pareil évêque! — Son corps resta quatre jours exposé au milieu de la basilique, en attendant l'arrivée des évêques de la province convoqués pour les funérailles. Pendant cet intervalle, on entoura le corps de branches de feuillage et de mottes de gazon vert, pour entretenir la fraîcheur autour de ces dépouilles précieuses. Après les obsèques, une pieuse vierge, nommée Meratina, recueillit une de ces mottes desséchées, l'arrosa, et eut la joie de la voir revivre. Or, tous les malades recouvrèrent la santé en mangeant quelques brins de cette herbe miraculeuse <sup>1</sup>. »

45. Au nombre des clercs arvernes emmenés en captivité avec le jeune Gallus par l'armée victorieuse de Thierry, se trouvait un adolescent de race sénatoriale, nommé Fidolus (saint Phal). « Déjà engagé dans la cléricature, disent les actes, l'enfant pleurait quand il lui fallut quitter sa famille et sa patrie, mêlé à la foule des captifs que d'impitoyables soldats traînaient en exil. On arriva ainsi jusqu'à la ville des Tricasses (Troyes). C'était là que Dieu voulait rendre au jeune Fidolus, avec la liberté, une patrie nouvelle. Dans ce pays vivait alors un vénérable abbé, du nom d'Aventinus (saint Aventin). Au milieu des frères réunis en congrégation sainte, il s'appliquait assidûment au service divin dans un monastère <sup>2</sup>. »

Le captif arverne Fidolus (saint Phal) et l'économe de l'église de Troyes Aventinus (saint Aventin).

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Vit. S. Gall. episc.*; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 1029-1036. On célèbre la fête de saint Gal de Clermont le 1<sup>er</sup> juillet.

<sup>2</sup> *Tamen patriæ præelectus a Deo, ad dominandum sibi in Trecassina urbe prædestinatione Domini ad ipsum manifestum est pervenisse... Eodem itaque tempore, memorabilis vir Aventinus abbas eo in loco cum suis fratribus, in congregatione sancta, divinis cultibus in monasterio assidue consistebat.* (Bolland., *Act. S. Fidol.*, 16 mai.) Les hagiographes locaux, tels que Camuzat, Desguerrois et d'autres plus modernes, ne nous paraissent pas avoir suffisamment remarqué la précision de ces paroles. Ils ont tous placé la scène de la délivrance de Fidolus dans un prétendu monastère que saint Aventin aurait fondé, soit à Isle-au-Mont, soit à Aventin d'Oze, deux localités situées à 10 kilomètres S.-E. de la ville. Mais les actes de Fidolus ne permettent pas cette interprétation. Ils désignent formellement la ville de Troyes : *in Trecassina urbe*. D'autre part, il est constant que saint Aventin ne fonda aucun monastère. Ses actes authentiques nous apprennent qu'après avoir exercé à Troyes l'office d'économe de l'église sous l'évêque saint Camélien, il obtint de ce dernier l'autorisation de quitter sa charge pour se livrer à la

Lui aussi, jeune encore, il avait quitté sa patrie terrestre, la cité des Bituriges (Bourges) où il était né d'une famille obscure, *parentibus mediocribus*, disent ses actes. L'exil ne lui avait pas été imposé par un farouche vainqueur. L'attrait seul de la grâce l'avait amené aux pieds du bienheureux Lupus, et il était arrivé, fervent prosélyte, dans la ville de Troyes (*Tricassina civitate proselytus adveniens*). « L'esprit de Dieu était avec lui ; il tenait son âme dans l'humilité, la charité et la prière ; sa prudence était grande, sa charité très-bienveillante, sa sagesse ingénieuse et féconde en ressources. Le mot de David se réalisa pour lui : Dieu choisit ce pauvre pour l'élever du fumier et le placer avec les princes de son peuple <sup>1</sup>. » Tant que vécut le bienheureux Lupus, le jeune biturige remplit près de lui les humbles fonctions de serviteur <sup>2</sup>. Après la mort du grand évêque, saint Camélien voulut récompenser le mérite du pieux Aventinus en lui confiant la charge d'économe de l'église. Dans son humilité, Aventinus résista d'abord ; mais les

vie anachorétique. Ce fut alors qu'il se retira dans la forêt voisine, au lieu dit *Saint-Aventin d'Oze* ou *lès-Verrières*. Là, il vécut dans une retraite absolue. A la fin de sa vie seulement, un compagnon unique de solitude vint se mettre sous sa direction et reçut son dernier soupir. Impossible dès lors de faire concorder le récit de la délivrance de Fidolus avec la réclusion solitaire de saint Aventin dans l'ermitage où celui-ci se renferma pour terminer ses jours. Il nous paraît donc que « la congrégation sainte » où, d'après les actes de Fidolus, Aventin, « au milieu des frères, s'appliquait assidûment au service de Dieu, » doit s'entendre du monastère ou *collegium* épiscopal fondé à Troyes par saint Loup, et soigneusement conservé par les évêques ses successeurs. La fonction « d'économe de l'église, » qui lui fut confiée par Camélien, emportait naturellement la présidence de ce monastère. Voilà pourquoi, d'une part, les actes donnent à Aventin le titre d'abbé. Voilà pourquoi, d'autre part, Aventin avait à sa disposition les sommes d'argent nécessaires pour racheter non-seulement le jeune Fidolus, mais encore, ainsi que nous le dirons bientôt, un certain nombre d'autres captifs. Anachorète dans les forêts qui couvraient alors toute cette contrée, Aventin n'aurait eu que ses vertus à offrir aux soldats d'Austrasie, et ceux-ci voulaient de l'or. Il faut donc, sauf meilleur avis, s'en tenir au texte précis des actes et placer dans la ville même de Troyes, au monastère de Saint-Loup, la délivrance du jeune Fidolus.

<sup>1</sup> Bolland., *Act. S. Aventin.*, 4 feb. ; *Psalm.*, cxii, 7-8. — <sup>2</sup> *Lupo antistiti famulabatur Aventinus quidam religiosus.* (Greg. Turon., *De glor. confessor.*, cap. LXVIII ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 877.)

suffrages du clergé et du peuple étaient unanimes. L'évêque maintint sa décision et le modeste serviteur se soumit. « Son administration fut bénie de Dieu, ajoutent les actes. Jamais les pauvres, les veuves, les orphelins n'avaient été si abondamment secourus. A mesure qu'Aventinus puisait dans les celliers de l'église pour leur nourriture, les provisions se multipliaient sous sa main. C'est ainsi qu'un tonneau de cent bouteilles de vin, dans lequel chaque jour il prenait pour la table des pauvres, demeura plusieurs années sans subir de diminution <sup>1</sup>. » Tel était le libérateur qui attendait au passage le jeune captif Fidolus. « Dans les jours qui précédèrent l'arrivée à Troyes des bandes austrasiennes, Aventinus eut une vision céleste. L'ange du Seigneur lui recommandait un enfant exilé, du nom de Fidolus, lequel viendrait bientôt, traîné en esclavage par des soldats. Tu rachèteras ce captif, disait l'ange, et tu le recueilleras dans ce monastère dont il deviendra l'une des gloires. — Plusieurs fois cette vision se renouvela, et Aventinus ne savait encore comment elle se réaliserait. Enfin, il vit venir l'avant-garde de l'armée d'Austrasie, qui passa devant la porte du monastère. Les prisonniers étaient en tête. Aventinus s'adressant aux soldats, leur dit : N'avez-vous point, parmi les captifs, un adolescent du nom de Fidolus? — Seigneur abbé, répondirent-ils, nous avons en effet un prisonnier de ce nom. Voulez-vous le racheter pour votre église? — L'homme de Dieu compta douze *nummi* d'or aux soldats, qui lui remirent Fidolus. L'enfant se jeta dans ses bras comme dans ceux d'un père, et dès ce jour il n'eut plus d'autre ambition que celle de servir et d'imiter son protecteur <sup>2</sup>. » « Or, dit Grégoire de Tours, quelques autres prisonniers, témoins de la charité d'Aventinus, échappèrent à leurs gardiens, et vinrent se réfugier près de lui. Leur maître les réclamait impérieusement; Aventinus offrit de payer leur rançon. Non, répondit le guerrier franc. Je ne veux pas emporter si loin une somme qu'on pourrait me dérober en route. Engagez-vous à me la faire remettre dans mon pays, et je vous renverrai aussitôt les

<sup>1</sup> Bolland., *Act. S. Aventin.*, loc. cit. — <sup>2</sup> Bolland., *Act. S. Fidol.*, 16 maii.

prisonniers auxquels vous vous intéressez. — L'abbé mit sa main dans la main du soldat, les conventions furent ainsi solennellement ratifiées, et l'austrasien continuant sa route emmena les captifs. Aventinus lui fit religieusement parvenir la somme fixée. Mais le parjure guerrier, après l'avoir reçue, garda les esclaves. A quelques jours de là, il ressentit une vive douleur à la main droite, cette main déloyale qu'il avait mise dans celle d'Aventinus. Une violente inflammation se déclara, elle envahit le coude, le bras, le corps tout entier, et le malheureux expira dans des souffrances horribles. Sa veuve ne consentit pas davantage à rendre la liberté aux captifs. Elle fut atteinte elle-même d'une maladie soudaine et suivit de près son mari au tombeau <sup>1</sup>. »

Retraite  
et mort de S.  
Aventin.

46. « Fidolus s'attacha tellement à son libérateur, continuant les actes, qu'il ne faisait plus un pas que sur son ordre et pour lui complaire. Son cœur s'affermait dans la componction et l'obéissance ; il écoutait la parole des anciens, exécutait tous leurs ordres, mettait en pratique tous leurs conseils. De son côté, Aventinus qui l'avait d'abord aimé comme un fils, en le voyant grandir dans la vertu, le considérait non plus comme un captif racheté de ses mains, mais comme son maître dans les voies spirituelles. Peu à peu les frères, témoins de l'humilité, du zèle, de la dévotion du jeune arverne, s'habituaient à le considérer comme le prévôt du monastère et lui obéissaient spontanément. A cette époque, Aventin disparut tout à coup de la cellule abbatiale qu'il occupait <sup>2</sup>. » — Depuis longtemps, il sollicitait saint Camélien d'accepter sa démission et de le laisser s'enfoncer dans quelque solitude pour y mener la vie érémitique. L'évêque s'était toujours

<sup>1</sup> Greg. Turon., *De glor. confessor.*, cap. LVIII.

<sup>2</sup> *Eodem itaque tempore, Aventino abbate ipsius cellulae discedente.* (Bolland., *Act. S. Fidol.*, loc. cit.) C'est encore ici une expression caractéristique que les hagiographes locaux ne semblent point avoir comprise. Ils l'interprètent tous dans le sens qu'elle signifierait la mort de saint Aventin. Mais les Bollandistes, avec leur érudition ordinaire, ont signalé cette erreur. Ils maintiennent la leçon *discedente*, au lieu de *decedente* ; et ils ajoutent : *Constat enim ex Aventini vita eum in sua anachoresi obiisse, ideoque verosimilius est viventi adhuc suffectum esse sanctum Fidolum in monasterio.*

opposé à ce pieux désir. Mais le miracle de la multiplication du vin dans le cellier du monastère étant venu par hasard à se découvrir, Camélien n'osa plus résister aux prières du serviteur de Dieu. Aventinus se construisit d'abord un abri de chaume près d'un oratoire voisin de la ville, et y demeura quelques mois. La foule des pèlerins qui ne tardèrent pas à y accourir effraya son humilité; il se retira à sept milles de Troyes, dans une île couverte de forêts, environnée comme d'une ceinture par la Seine et la petite rivière d'Oze. Il apporta dans cette solitude un pain, quelques instruments aratoires, des graines de légumes, un peu de sel, de l'orge et du millet. La méditation des Écritures, le chant des psaumes et le travail des mains devaient se partager sa vie. Une petite cellule de branchages entrelacés lui servit de demeure. Une tunique de peau, véritable cilice aux poils hérissés, une ceinture de cuir, un capuchon de laine, des sandales grossières formaient son vêtement. Une fois tous les trois jours il rompait un pain d'orge trempé dans l'eau, et le mangeait avec les racines et les légumes qu'il avait cultivés de ses mains. Les hôtes de la forêt, les oiseaux, les bêtes sauvages étaient ses seuls visiteurs. Une nuit, le solitaire entendit à la porte de son ermitage un rugissement féroce et des coups violemment frappés par un animal furieux. Seigneur, s'écria l'ermite, vous ne laisserez point mon âme descendre dans l'enfer, vous serez mon protecteur et mon salut <sup>1</sup>! — Il continua à prier, récitant les psaumes de David. Aussitôt le crépuscule qui précède l'aurore et sépare les ténèbres profondes des premières lueurs du matin, l'homme de Dieu ouvrit la porte de sa cellule. Un ours entra, la tête et les oreilles basses, il paraissait fatigué et souffrant; doux comme un agneau, il se coucha aux pieds du saint et se mit à les lécher. En même temps, il étendait douloureusement l'une de ses pattes, dans laquelle un éclat de bois s'était enfoncé. Le solitaire fit tiédir de l'eau, humecta la tumeur, détacha le corps étranger; puis, entourant la plaie d'un linge, il traça sur l'animal le signe de la croix. L'ours sembla, d'un œil reconnaissant, remercier

<sup>1</sup> *Psalm.* xv, 10.

son charitable médecin. Il rentra dans la forêt, s'enfonça dans les vastes solitudes et ne reparut plus depuis. Les oiseaux venaient chaque jour à la fenêtre de la cellule. L'homme de Dieu étendait la main et ils becquetaient sans crainte les miettes de pain ou les graines qu'il leur offrait. Le bienheureux ermite avait retrouvé la domination primitive d'Adam sur les animaux. Il les aimait et les protégeait. Sur la fin de sa vie, un moine vint se fixer auprès de lui pour soulager sa vieillesse. Ce moine prenait quelquefois de petits poissons, et les apportait vivants dans un vase plein d'eau. Aventin les rejetait à la rivière en disant : Allez, petites créatures du grand Roi. Reprenez votre liberté et continuez à vivre de la vie qu'il vous a donnée. — La cellule du pieux ermite avait fini par être découverte. Les malades y accouraient en foule et y recouvraient la santé spirituelle et corporelle. Aventin mourut comblé de bénédictions et de grâces vers l'an 540, et sa mémoire vit toujours dans le pays illustré par sa sainteté et ses miracles <sup>1</sup>.

Fidolus  
successeur de  
S. Aventin.

47. Lorsque saint Aventin quitta le monastère de Troyes, pour se consacrer à la vie érémitique, les frères, d'un commun accord, élurent à sa place son disciple Fidolus. Dans cette haute dignité, l'ancien captif arverne se montra un modèle de mortification, d'humilité, de douceur. Son oraison était continuelle. Trois pains lui suffisaient pour tout un carême. Avec le temps, son jeûne devint encore plus rigoureux. Une année, le troisième pain était encore intact à la *cæna Domini* (jeudi saint). Il avait coutume de mêler de la cendre à l'eau qui lui servait de boisson. Comme son maître Aventin, il eut le don des miracles. On lui présenta un jour deux aveugles, sur lesquels il fit le signe de la croix ; à l'instant on vit tomber de leurs yeux des globules de sang, pareils à des écailles, et l'infirmité disparut. — Un enfant, nommé Octavianus, était entièrement perclus. Ses jambes refusaient de se mouvoir. Les parents désolés vinrent le déposer aux pieds du saint prêtre. Fidolus le porta lui-même sur la natte qui lui servait de couche. Il passa deux jours en prières. La troisième nuit, le Sei-

<sup>1</sup> Bolland., *Act. S. Aventin.*, 4 febr.

gneur l'exauça et le petit paralytique fut rendu à la santé. — L'ancien captif d'Arvernie était plein de compassion pour les esclaves, dont il avait personnellement connu les infortunes. Un de ces malheureux, fuyant la colère de son maître, vint chercher un refuge au monastère de Fidolus et pria le saint d'intercéder en sa faveur. Le vénérable abbé intervint près du maître et en obtint, à force d'instances et de supplications, la promesse de faire grâce au fugitif et de lui épargner la torture. Mais à peine l'esclave était-il entre ses mains, que le barbare le fit jeter, pieds et poings liés, dans une basse fosse d'un *castrum* qu'il possédait à Tornodorum (Tonnerre). Fidolus en fut bientôt informé. Il se mit en prières, demandant avec larmes au Seigneur de venir en aide au malheureux captif. Or, cette même nuit, le prisonnier vit ses chaînes tomber d'elles-mêmes; la porte de son cachot s'ouvrit, et il put sortir de la redoutable forteresse sans avoir été aperçu par les gardes. Ainsi miraculeusement délivré, il vint se jeter aux pieds de l'homme de Dieu, et passa le reste de ses jours dans le monastère <sup>1</sup>. »

48. Ces récits hagiographiques, tenus systématiquement dans l'ombre par les historiens modernes, constituent les pages les plus intéressantes de nos origines nationales. Ils jettent une vive lumière sur l'état des personnes et des choses, à cette époque de transition où la barbarie des races conquérantes ne connaissait d'autre loi qu'elle-même, et où les vaincus ne trouvaient de protection qu'au sein de l'Église. Le respect pour les faibles, la fidélité au serment étaient choses rares, sinon tout à fait inconnues, chez les guerriers francs. « A son retour d'Arvernie, dit Grégoire de Tours, le roi Thierry eut à lutter contre un de ses parents, du nom de Munderic, lequel s'écria un jour : Qu'y a-t-il de commun entre Thierry et moi ? J'ai autant de droits que lui au trône. Je vais rassembler mes hommes, et me faire proclamer. Il apprendra que je suis roi comme lui ! Munderic fut élevé sur le pavois, et se prépara à soutenir sa royauté par les armes. Thierry accourut avec des forces redoutables pour combattre la rébellion. Munderic se jeta

Thierry I  
et Munderic  
à Victoriacum  
(Vitry-le-  
Français).

<sup>1</sup> Bolland., *Act. S. Fidol.*, 16 maii.

dans le *castrum Victoriacum* (Vitry-le-Français), résolu à se défendre jusqu'à la mort. Après sept jours épuisés en assauts inutiles, Thierry désespérant de triompher par la force, eut recours à la ruse. Il dit à l'un de ses officiers, nommé Arégisile : Tu vois que le perfide se rit de nos efforts. Va le trouver ; jure-lui par serment que je veux conclure un traité de commune alliance. Détermine-le à venir s'entendre avec moi, et quand il aura mis le pied hors de la ville, nous le tuerons. — Le guerrier franc accepta cette mission, et se rendit en parlementaire près de Munderic. Quel est ton dessein ? lui dit-il. Tu t'obstines à rester dans une forteresse assiégée, où bientôt les vivres te manqueront à toi et à ton armée. La famine te forcera à en sortir et tu seras massacré toi et ta famille. Écoute plutôt mon conseil, viens traiter avec le roi, et tous vous serez sauvés. — Si j'avais le malheur de quitter cette enceinte, dit Munderic, Thierry se saisirait de ma personne, je serais massacré avec mes enfants et tous mes défenseurs. — Ne crains rien, répondit Arégisile, consens à l'entrevue : je te garantirai par un serment solennel que le roi est déterminé à oublier tout le passé. — Plût à Dieu que j'en eusse la certitude ! s'écria Munderic. — Arégisile posa alors ses deux mains sur l'autel sacré du Seigneur, et jura au nom de son maître que le sauf-conduit ne serait pas violé. Après cette assurance, Munderic, accompagné de quelques-uns de ses guerriers, se dirigea vers le camp. Déjà il avait franchi la porte de la cité lorsqu'Arégisile fit un signe aux soldats austrasiens qui se tenaient à une certaine distance, attendant l'événement. Munderic les vit à ce signal se précipiter sur lui. Parjure, dit-il à l'ambassadeur, tu m'as trahi ; mais tu mourras le premier ! — En parlant ainsi, il lui enfonça le fer de sa lance entre les deux épaules, et l'étendit mort à ses pieds. Tirant ensuite son épée il s'élança avec ses compagnons sur les soldats de Thierry, et tous ensemble, dans la rage du désespoir, ne cessèrent de frapper à droite et à gauche jusqu'à ce qu'enfin ils succombèrent sous les coups de la multitude qui les enveloppait <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. III, cap. xiv.

Captivité  
du neveu de  
S. Grégoire  
de Langres.

49. Thierry ne respectait pas davantage vis-à-vis de ses propres frères la foi du serment. Il avait conclu un traité d'alliance avec Childebert, promettant d'oublier l'injure que ce dernier lui avait faite quelques années auparavant en s'emparant de l'Auvergne. « Les deux rois se jurèrent amitié, dit M. Aug. Thierry, et, pour garantie de leurs serments, se donnèrent mutuellement des ôtages. Ils les prirent non dans les familles des Francs, trop fiers pour subir de bonne grâce cette espèce de captivité, mais parmi les fils des nobles Gaulois. Beaucoup de jeunes gens, de race sénatoriale, furent ainsi déportés d'un royaume dans l'autre, et donnés en garde par chacun des deux rois à ceux des capitaines francs dans lesquels il avait le plus de confiance. Ce ne fut qu'un exil, tant que la paix dura; mais la discorde éclata bientôt entre les deux frères et les ôtages furent réduits en servitude; les uns devinrent la propriété du fisc, les autres celle des chefs qui les avaient reçus en garde <sup>1</sup>. » — « Un assez grand nombre parvint à s'échapper, dit Grégoire de Tours : ceux qui n'eurent point cette fortune, furent soumis aux plus rudes travaux. Parmi eux se trouvait le jeune Attalus, neveu du bienheureux Grégoire, évêque des Lingons (Langres) <sup>2</sup>. Transporté au pays de Trèves, il était esclave d'un barbare qui lui faisait garder les nombreux chevaux de son haras. Le bienheureux Grégoire, après l'avoir fait chercher longtemps, apprit enfin le lieu de sa captivité : il envoya quelques serviteurs avec des présents qu'ils offrirent au barbare pour la rançon du jeune esclave. C'est trop peu pour un fils de sénateur, répondit l'austrasien ; il me faut au moins dix livres d'or <sup>3</sup>. — Cette réponse consterna le saint évêque, qui n'avait point une pareille somme à sa disposition. Or, il se trouvait au service de sa cuisine un esclave intelligent, nommé Léon. Permettez-moi d'aller à Trèves, dit

<sup>1</sup> Aug. Thierry, *Lettres sur l'Hist. de France*, pag. 101. — <sup>2</sup> On se rappelle que Grégoire, de race sénatoriale, avait été comte d'Autun, avant de devenir évêque de Langres.

<sup>3</sup> Dix livres pesant d'or représenteraient de nos jours une somme d'environ 17,220 fr. de notre monnaie, en évaluant le kilogramme d'or pur à son taux actuel de 3,444 fr.

celui-ci à l'évêque ; je saurai bien délivrer le captif. — Grégoire y consentit volontiers. Arrivé en Germanie, Léon se concerta avec un homme du pays auquel il donna quelque argent et lui dit : Viens avec moi à la maison de ce barbare. Tu me proposeras comme un esclave à vendre, et tu garderas pour toi la somme qui te sera comptée. — L'austriasien agréa l'esclave qu'on lui offrait. Il le paya douze *nummi* d'or, et quand il l'eut en sa possession : Que sais-tu faire ? lui demanda-t-il. — Je sais, répondit Léon, préparer des festins que ne dédaignerait pas un roi. Nul ne me surpasse en ce genre. — J'essaierai, dit le maître. C'est demain le jour du soleil (car c'est ainsi, observe Grégoire de Tours, que ces païens désignent le dimanche). J'aurai à dîner mes parents et mes amis. Prépare-nous un repas dont on puisse dire que nous n'en avons jamais fait de meilleur chez le roi. — Maître, répliqua Léon, faites-moi donner des viandes et des volailles, et vous serez content. — Le cuisinier se mit à l'œuvre ; il dépassa l'attente de ses barbares convives, et de ce jour, il obtint toute la confiance de son maître. Cependant il lui fallut passer une année entière à s'affermir dans ses bonnes grâces, avant de pouvoir se mettre en rapport avec le jeune Attalus. Enfin il alla le trouver un jour dans la prairie. Pour tromper la vigilance des autres esclaves, les deux interlocuteurs affectèrent de se coucher sur le gazon, la face contre terre, à une certaine distance l'un de l'autre. Dans cette position, Léon dit à voix basse au jeune captif : Il est temps de songer à la patrie. Cette nuit, quand tu auras ramené les chevaux à l'étable, tiens-toi éveillé. J'irai te donner le signal et nous prendrons la fuite. — Or, ce jour-là, le barbare avait chez lui à dîner plusieurs de ses parents, et entr'autres le mari de sa fille. Ce dernier était d'un caractère jovial ; il ne dédaignait pas de plaisanter avec les esclaves de son beau-père. Vers minuit, tous les convives ayant quitté la table pour aller se coucher, le gendre qui craignait d'avoir soif, se fit suivre par Léon portant une cruche de bière ou d'hydromel. Pendant que l'esclave posait le vase, le franc lui parla ainsi d'un ton railleur : Dis donc, toi, l'homme de confiance, est-ce que bientôt la fantaisie ne te

prendra pas de voler les chevaux de mon beau-père, pour retourner dans ton pays? — Cette nuit même, avec l'aide de Dieu, répondit Léon, je compte le faire. — S'il en est ainsi, repartit le franc, je vais prendre mes précautions afin que tu ne m'emportes rien. — Joyeux d'avoir trouvé cette bonne plaisanterie, il éclata de rire, et Léon partageant son hilarité prit congé de lui. Quand tout le monde fut endormi, le cuisinier courut trouver Attalus qui tenait deux chevaux tout prêts. As-tu des armes? lui demanda Léon. — Je n'ai qu'une petite dague. — Ce n'est point assez, répondit le cuisinier; et rentrant hardiment dans le corps de logis qu'habitait le barbare, il lui prit sa framée et son bouclier. Au bruit de ses pas, le franc s'éveilla et demanda ce qu'on voulait. C'est moi, Léon, votre serviteur, répondit-il. Je vais faire lever Attalus pour qu'il mène les chevaux au pâturage. Il a le sommeil aussi dur qu'un ivrogne. — Fais comme il te plaira, répondit le maître, et il se rendormit. Léon donna les armes au jeune homme, et tous deux prenant sur leurs chevaux un paquet de vêtements, passèrent la porte extérieure sans être vus de personne. Ils rendirent grâces à Dieu de cette heureuse circonstance et partirent. Ils suivaient la grande route qui mène de Trèves à Reims. Mais en arrivant à la Meuse, ils trouvèrent sur le pont des gardes qui ne voulurent point les laisser passer outre. Une seule ressource leur restait; ils abandonnèrent leurs chevaux, et s'aidant du bouclier comme d'une planche de salut, ils franchirent le fleuve à la nage. A la faveur de l'obscurité, ils gagnèrent un bois voisin et attendirent le lever du soleil. Or, depuis deux jours ils n'avaient pris aucune nourriture. La Providence leur fit rencontrer un prunier couvert de fruits dont ils mangèrent et qui soutinrent un peu leurs forces. Ils continuèrent de se diriger sur Reims à travers les plaines de la Campanie (Champagne), observant soigneusement s'ils n'étaient pas poursuivis. Pendant qu'ils marchaient ainsi avec précaution, ils entendirent le trot d'une cavalcade. Aussitôt ils quittèrent la route, et trouvant près de là un buisson, ils se mirent derrière, couchés sur le sol, avec leurs épées nues devant eux. Le

hasard fit que les cavaliers s'arrêtèrent près de ce buisson. L'un d'eux, pendant que les chevaux se reposaient, se mit à dire : Quel malheur que je ne puisse ressaisir ces coquins ! J'en jure par le salut de mon âme, si je mets la main sur eux, je ferai pendre l'un et hacher l'autre par morceaux. — Or, c'était leur ancien maître qui parlait de la sorte. Il poursuivait les fugitifs dans la direction de Reims. Quelques instants après, il remonta à cheval et s'éloigna au galop. La nuit même, les fugitifs arrivèrent de leur côté à Reims et demandèrent la demeure d'un prêtre de leur connaissance, nommé Paulellus. Ayant trouvé la maison de leur ami, ils frappèrent à la porte, au moment où l'on sonnait matines. Léon nomma son jeune maître et conta en peu de mots leurs aventures. Sur quoi le prêtre s'écria : Voilà mon songe vérifié. Cette nuit j'ai vu deux pigeons, l'un blanc et l'autre noir, qui sont venus en voltigeant se poser sur ma main. — C'était le dimanche, et, ce jour-là, l'Église ne permettait aux fidèles de prendre aucune nourriture avant la messe. Mais les voyageurs qui mouraient de faim, dirent à leur hôte : Dieu nous pardonne, et sauf le respect dû à son saint jour, il faut que nous mangions quelque chose ; car voici la quatrième journée que nous n'avons touché ni pain ni viande. — Le prêtre fit cacher les deux jeunes gens, leur offrit du pain et du vin et sortit pour aller à matines. Le maître des fugitifs était arrivé avant eux à Reims : il y cherchait des informations, et donnait partout le nom et le signalement de ses deux esclaves. On lui dit que le prêtre Paulellus était depuis longues années l'ami de l'évêque de Langres. Dans l'espoir de tirer de lui quelques renseignements, il se rendit à l'église pour le trouver. Mais il eut beau questionner, le prêtre fut imperturbable. La sévérité des lois portées contre les recéleurs d'esclaves exposait Paulellus à la mort ; il n'en demeura pas moins fidèle à l'amitié. Léon et Attalus passèrent deux jours dans sa maison, et prirent la route de Langres. A leur retour, le bienheureux évêque éprouva une grande joie ; il pleura longtemps sur le cou de son neveu, en le tenant embrassé. Il affranchit le cuisinier Léon, et lui donna en

toute propriété une terre où il l'établit avec sa femme et ses enfants <sup>1</sup>. »

50. Telles étaient alors, dans la Gaule envahie par les races conquérantes, les violences des vainqueurs et les souffrances des vaincus. Nous ne saurions trop appeler sur ce point l'étude intelligente et attentive de nos futurs historiens. Obligé de nous restreindre dans le cadre d'une exquise générale, nous ne pouvons qu'effleurer un sujet si fécond et si intéressant. Chaque province nous offrirait des noms illustres par la sainteté, l'influence sociale, le génie. La reconnaissance des peuples en a gardé le souvenir, tout en les défigurant quelquefois par une orthographe étrange. C'est ainsi que, sous le vocable de saint *Flou*, l'église d'Orléans vénère l'évêque Flosculus, l'ami de sainte Geneviève, « véritable fleur de vertu, disent les actes, dont les bonnes œuvres, comme un parfum céleste, embaumèrent l'Église <sup>2</sup>. » Rouen avait son évêque saint Flavius, transformé aujourd'hui en saint *Flieu*. Les Baïocasses (Bayeux) voyaient alors un de leurs compatriotes Manvæus (saint *Mauvieu*), illustrer leur siège épiscopal. Issu d'une famille patricienne, Dieu lui donna, disent les actes, une grâce particulière pour convertir les païens. Il s'était d'ailleurs formé au ministère des âmes par de sérieuses études. Ses parents l'avaient de bonne heure confié aux maîtres les plus renommés et les plus doctes. Toutes les sciences lui devinrent familières, et il fut compté au nombre des jurisconsultes les plus distingués de son temps. Il se construisit dans un de ses domaines un ermitage, où il vécut avec trois solitaires qui s'étaient mis sous sa conduite. Thaumaturge, la foule venait à lui; mais lui-même ne sortait de sa retraite que quand il s'agissait de contribuer au salut du prochain, ou d'exercer quelque œuvre de miséricorde. Elu d'une commune voix par le clergé et le peuple sur le siège de Bayeux, il réalisa le mot des actes : *bonus in juventute, melior in medio, optimus in fine*. Sa bienheureuse mort arriva après un jeûne

Flosculus  
d'Orléans,  
Manvæus de  
Bayeux.

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. III, cap. xvi. Cf. Aug. Thierry, *Lettres sur l'Hist. de France*, pag. 102-108. — <sup>2</sup> Bolland., *Act. S. Flosculi*, 2 feb.

de quarante-sept jours, pendant lesquels il ne prit absolument aucun aliment ni breuvage que le pain et le vin de l'auguste sacrifice. Sur le point de rendre à Dieu sa belle âme, il appela autour de lui les prêtres et leur dit : Craignez le Seigneur, aimez-vous les uns les autres dans une fraternité sainte, observez la charité, et Jésus-Christ vous comblera de l'abondance de ses dons <sup>1</sup>. » — Chez les Eburovices (Evreux), Waldus (saint Gaud) faisait revivre les vertus et le zèle épiscopal de saint Taurin. Apôtre non moins que pasteur, il parcourait les bourgs et les campagnes, prêchant le nom de Jésus-Christ, fondant des églises spirituelles qui élevaient bientôt elles-mêmes des temples au vrai Dieu sur les ruines des édifices païens. Epuisé avant l'âge par les fatigues de ce laborieux épiscopat, il se choisit lui-même pour successeur le prêtre Maurusio, et se retira dans une solitude au pays de Constantia (Coutances). Il y construisit un monastère couvert de chaume (*mapale*), où de nombreux disciples ne tardèrent point à le rejoindre. Paternus (saint Pair), Senator (saint Senier), Arcastus (saint Arcast), Scobilio (saint Scobilion) vinrent apprendre de lui le secret de la perfection religieuse. Sous le ciel inclément du Nord, les austérités du pieux évêque rappelaient celles des moines de la Thébaïde. Il couchait sur la terre nue ; c'était l'unique soulagement qu'il s'accordait après les jeûnes de la journée et les heures de la nuit qu'il passait en prières et en contemplation <sup>2</sup>. »

51. Des villes entières se fondaient aux lieux choisis pour leur retraite, par ces pieux apôtres. L'Armorique voyait arriver sur ses plages un évêque régional, nommé Briocus, né sur les rives de la Mersey, dans la Grande-Bretagne. Son père Cerpus et sa mère Elldrud, tous deux de race royale, étaient encore païens quand Dieu leur envoya cet enfant de bénédiction. Elldrud le portait dans son sein, lorsqu'un ange du Seigneur lui apparut et révéla à l'heureuse mère la destinée de celui qu'elle aurait pour fils. Le père eut une vision semblable ; les deux époux se firent chrétiens. Plus tard, ils envoyèrent l'enfant à saint Germain d'Auxerre. Elevé dans le

Briocus,  
Paulus Aure-  
lianus, Ma-  
chutius  
en Bretagne.

<sup>1</sup> Bolland., *Act. S. Manvæi*, 28 maii. — <sup>2</sup> Bolland., *Act. S. Waldi*, 31 jan.

monastère fondé par ce grand homme, Briocus devint prêtre, puis reçut la consécration épiscopale et retourna évangéliser sa patrie. Il y fonda la célèbre église connue sous le nom de Grande-Lann, où durant plusieurs années il administra un nombreux monastère et une chrétienté florissante. Une nuit qu'il célébrait la vigile de la Pentecôte, le bienheureux s'endormit quelques instants sur son siège épiscopal. Un ange lui apparut et lui ordonna d'aller évangéliser l'Armorique. Il obéit à l'ordre céleste, prit avec lui une centaine de religieux et vint se fixer à Treorium (Tréguier), où un chef, nommé Conan, lui assigna dans la partie septentrionale de la province un emplacement pour un monastère. Cette première fondation fut bientôt suivie d'une semblable sur un autre point de l'Armorique, dans un lieu couvert de bois et appelé la *Vallée Double*, à cause des deux cours d'eau le Gouet et le Gouedic qui le traversent. Le maître de ce territoire était aussi un émigré de la Grande-Bretagne, et de plus le propre cousin de Briocus; il se nommait Rigwall. La reconnaissance fut touchante. Rigwall céda à son parent sa propre maison, et les forêts voisines. Briocus y bâtit un monastère et s'appliqua dès ce moment avec ses disciples à détruire dans la contrée ce qui subsistait encore de l'idolâtrie. La célébrité de ces pieux solitaires leur attira bientôt de nombreux pèlerins, qui venaient chercher sous les murs de leur abbaye une sécurité dont on ne jouissait guère, à cette époque si troublée, qu'autour des églises et des couvents. Des maisons s'élevèrent. La mort de Briocus, loin de diminuer le concours des fidèles, ne fit que l'augmenter par les miracles qui éclatèrent sur son tombeau. Telle est l'origine de la ville de Saint-Brieuc <sup>1</sup>. — Un autre disciple de Germain d'Auxerre, un moine cambrien, nommé Paulus-Aurelianus, contemporain et condisciple de Gildas, dit le Sage, abbé de Rhuy au pays des Venètes (Vannes), donna de même naissance à la ville de Saint-Pol-de-Léon <sup>2</sup> dans le Finistère. Une autre pieuse colonie venue

<sup>1</sup> Cf. Bolland., *Act. S. Brioc.*, 1 mai; Albert le Grand, *Saints de Bretagne*.

<sup>2</sup> Cf. Bolland., *Act. S. Pauli Aureliani*, 12 mart.; Albert le Grand, *Saints de Bretagne*.

des Iles Britanniques, sous la direction de Machutius ou Macluvius (saint Malo), s'établissait à Aleth. Maclovius avait été dans sa jeunesse le disciple de saint Brandon, le fameux moine navigateur de Cluainfeld en Irlande. Il l'accompagna dans son voyage à la recherche de la fameuse terre dite *Repromissionis sanctorum*. Avec lui il posa le pied sur cette grande île inconnue au milieu de l'Océan, dont la description charmait les imaginations du moyen âge et prépara la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb <sup>1</sup>. De retour de ses pérégrinations lointaines, Macluvius fonda à Aleth un siège épiscopal dont il fut le premier titulaire et qui fut transféré plus tard sur le rocher actuel de Saint-Malo.

Nicetius  
de Trèves.

52. Les autres provinces des Gaules n'étaient pas moins fécondes en grands hommes et en saints. En Auvergne Portianus, en Champagne Potamius, dans le Maine Carilefus, dans le Limousin Junianus et Leonardus habitaient à la même époque des solitudes autour desquelles se formèrent des centres de population plus ou moins considérables, qui subsistent encore aujourd'hui sous les noms de Saint-Léonard, Saint-Junien, Saint-Calais, Saint-Pouange, Saint-Pourçain. Il nous suffira de nommer les deux évêques de Tours, saint Volusien et saint Verus; le martyr Vasio (saint Vaise) de Saintes, que ses héritiers mirent à mort, furieux de ce qu'il avait distribué son bien aux pauvres; Ursus et Leobassus (saint Ours et saint Lubais), fondateurs des monastères de Taurisiacum (Toiselay), de Pontivi, de Senaparum (Senevières) et de Loches, dans la contrée des Bituriges (Berry); saint Germain évêque de Toulouse; Melanias (saint Melaine) de Rennes; saint Gildard de Rouen; saint Principius du Mans; saint Aventin de Chartres; Lætus (saint Lyé) d'Orléans; Laudus (saint Lô) de Coutances; Marculfus (saint Marcoul) dans la Neustrie; saint Eleuthère de Tournay; les solitaires Eusicius et Léonard, fondateurs du monastère dit la Celle (Cella) près de Bourges, et le fameux ermite arverne Martius (saint Marts) qui vit bientôt une foule de dis-

<sup>1</sup> Gaffarel, *Rapports de l'Amérique et de l'ancien continent avant Christophe Colomb*, pag. 174. Paris, 1 vol. in-8°, Thorin, 1869.

ciples accourir sur la montagne voisine de Clermont, où il avait fixé sa retraite. Nicetius (saint Nicet) illustrait le siège de Trèves, et méritait par son courage épiscopal le surnom d'Ambroise des Gaules. Lorsque les officiers du roi Thierry étaient allés, par ordre de leur maître, le chercher dans son monastère pour l'élever à l'épiscopat, l'homme de Dieu opposa une longue résistance. Il fallut l'enlever de force. La nuit ayant surpris l'escorte au milieu de la campagne, les cavaliers dressèrent les tentes sur le chemin, et abandonnèrent leurs chevaux au milieu des plaines couvertes de moissons. A cette vue, Nicetius leur dit : « Retirez à l'instant vos chevaux de la moisson du pauvre ; sinon je vais vous excommunier. — Quoi ! répondirent les Austrasiens, vous n'êtes pas encore évêque, et déjà vous nous menacez d'excommunication ! — Il est vrai, répartit le saint. C'est le roi qui me fait sortir du monastère pour m'élever aux honneurs de l'épiscopat. Mais je saurais au besoin lutter contre le roi lui-même, pour empêcher l'injustice et protéger les faibles. » Et il courut lui-même chasser les chevaux de la moisson. Cette conduite promettait à l'Église un caractère généreux et ferme. L'épiscopat de Nicetius ne démentit point ces belles espérances. A la mort de Thierry I (534), Théodebert son fils et son successeur, vaillant guerrier mais livré à l'emportement des passions les plus brutales, ne mettait aucun frein à ses voluptés. Marié à Wisigarde, fille du chef lombard Vacco, il s'éprit d'une patricienne d'Arvernie, nommée Deuteria, et la mit au nombre de ses épouses. Deuteria avait une fille qui entra dans l'âge de l'adolescence. Théodebert songeait déjà à en faire la victime de ses débauches. Deuteria fit monter sa fille dans une basterne attelée à deux taureaux sauvages, qui précipitèrent la malheureuse jeune fille du haut du pont de Viridunum (Verdun) dans la Meuse <sup>1</sup>. A quelque temps de là, Théodebert, revenu à Trèves, se présenta à l'église pendant que Nicetius officiait. L'évêque descendit de l'autel, et s'avançant vers le roi : « Retirez-vous, lui dit-il ; ne souillez point par votre présence la sainteté des

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. III, cap. xx-xxvi.

augustes mystères. Si vous persistez, les cierges vont s'éteindre, et le sacrifice demeurera interrompu. » Théodebert, frappé de la majesté terrible qui brillait sur le front du pontife, se retira. Plus tard, écoutant les paternelles exhortations de Nicetius, il mit un terme aux scandales de sa vie.

Les saints  
des Gaules et  
les rois mé-  
rovingiens.

53. L'œuvre de régénération entreprise au VI<sup>e</sup> siècle par les thau-  
maturges et les saints de la Gaule est admirable. La critique mo-  
derne trouve cependant un grief à articuler contre nos hagiographes.  
« Ils ne manquent jamais, dit-on, en parlant de rois tels que Théo-  
debert, Clotaire, Childebert ou Thierry, de leur donner les titres  
les plus pompeux. C'est toujours, « le très-glorieux roi (*gloriosissi-  
mus rex*), le prince aimé de Dieu (*Deo dilectus*), cher à l'Église  
(*Ecclesiæ sanctæ Dei charus*.) Quoi donc ! ajoutent les rationalistes,  
veut-on canoniser la race mérovingienne, cette race barbare, qui se  
jouait à plaisir de la sainteté du serment, de la vie des hommes, de  
la pudeur publique, des liens les plus sacrés de la famille et du  
sang? » — Non, certes, pouvons-nous répondre. L'Église catholique  
n'a canonisé dans la famille de Clovis que des victimes, une sainte  
Clotilde qui pleurait sur la tombe sanglante de ses petits-fils, une  
Clotilde-la-Jeune qui achetait au prix de son sang le droit de rester  
fidèle au catholicisme dans une cour arienne, un Clodoald échappé  
au meurtre de ses frères, une Théodéchilde qui renonçait aux  
honneurs du trône et s'envelissait vivante dans l'ombre d'un  
monastère. Les autres, les rois francs, ces batailleurs farouches,  
ces barbares touchés au front par l'eau du baptême, conser-  
vaient encore, en dépit de leur conversion récente, la nature à  
demi sauvage des Germains leurs aïeux. Il fallut huit siècles  
entiers pour civiliser les fils de Romulus. La religion de Jésus-  
Christ, en deux siècles, vint à bout de civiliser les Francs. Quant  
aux titres d'honneur que les actes donnent fort libéralement aux  
héritiers de Clovis, il en faut prendre son parti. Nos pères aimaient  
les titres, autant que le puritanisme égalitaire de notre époque  
affecte de les dédaigner. La chancellerie de Constantinople et  
de Rome dut ses meilleurs succès près des races conquérantes  
de l'Espagne, des Gaules et de la Germanie, à ce procédé fort

simple et très-inoffensif. Un titre d'honneur est une invitation permanente à rester honorable. Les hommes sont ainsi faits ; on ne changera pas leur nature. A force de répéter aux rois francs qu'ils étaient « glorieux, aimés de Jésus-Christ, et chers à l'Église, » on leur apprenait à chercher la véritable gloire, à servir dignement Jésus-Christ, et à respecter son Église. En fait, les monastères, les basiliques, les fondations pieuses de cette époque si féconde en œuvres, furent pour la plupart dotés par les rois francs. Si les mœurs privées de ces princes étaient encore loin de répondre à la sainteté de leur foi, du moins ils savaient rougir de leurs excès et au besoin les réparer noblement. C'est en vain qu'on chercherait dans leur vie l'unité constante de l'indifférence ou de la haine en matière de religion. Des passions ardentes les entraînaient en sens contradictoire, mais le fond de leur cœur était toujours religieux.

54. Voici par exemple comment fut élevée la jeune Radegonde, cette captive de Thuringe, amenée dans la villa royale d'*Atteice* (Athies), et destinée à devenir la femme de Clotaire qui avait déjà six autres femmes. « On lui donna des maîtres vertueux qui la formèrent à l'étude des lettres, dit Fortunat son secrétaire et son biographe. Elle méditait les enseignements des Grégoire et des Basile, admirait la pénétration d'Athanase et la suavité d'Hilaire, les foudres d'Ambroise, les éclairs de Jérôme et les flots abondants de l'éloquence d'Augustin. Telles étaient ses lectures, aliments spirituels de son âme, délices de son cœur <sup>1</sup>. Tous les travaux ordinaires de son sexe lui devinrent bientôt familiers. Mais les idées et la conversation de la jeune fille étaient fort au-dessus de son âge. Elle confiait à ses compagnes le désir ardent qui lui faisait ambitionner la couronne du martyr. L'Église de Dieu n'avait point alors à souffrir de persécutions sanglantes ; mais les vœux de Radegonde ne devaient pas moins se réaliser un jour d'une façon qu'elle ne pouvait encore prévoir. La pieuse adolescente

Education de sainte Radegonde à la ville royale d'Atteice.

<sup>1</sup> Fortunat., *Miscellan.*, lib. VIII, carm. 1 ; *Patrol. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 263

exerçait dans le palais un ministère de charité. Elle réunissait les petits enfants des alentours, prenait plaisir à leur laver le visage, à peigner leur chevelure. Elle rangeait elle-même les escabeaux, et faisait asseoir ses jeunes convives autour d'une table chargée des restes de quelque royal festin. Avant le repas, elle leur présentait l'eau, suivant l'usage, et les servait. Un jeune clerc, du nom de Samuel, l'aidait à instruire cette troupe d'enfants. Une croix de bois à la main, il les conduisait au chant des psaumes dans l'oratoire. Radegonde avait pour les saints autels un culte religieux, elle en essayait les marches et les gradins avec son voile, et recueillait respectueusement cette poussière, sacrée à ses yeux <sup>1</sup>. » La royale orpheline n'oubliait cependant pas le souvenir de ses malheurs. Ses chaînes, pour être dorées, n'en étaient pas moins pesantes. Longtemps après, dans des vers que Fortunat nous a conservés, elle traçait un tableau pathétique des sentiments qui agitaient alors son âme. « Chacun a eu son sujet de larmes, disait-elle ; mais moi j'ai pleuré pour tous ; j'ai pleuré les morts, j'ai pleuré les survivants. Mes yeux se ferment, mes plaintes se taisent ; mais la douleur ne se tait pas dans mon âme. J'écoute si le vent m'apportera quelque heureuse nouvelle, mais aucune ombre de mes proches ne vient s'offrir à moi. Amalafred, te souvient-il encore de la petite Radegonde ? Fils plein de douceur du frère de mon père, tu remplaçais ce père que je n'avais plus ; tu me tenais lieu d'une mère, d'un frère, d'une sœur. Aujourd'hui l'Orient te possède et l'Occident me retient, moi sur les rives de l'océan, toi sur les bords de la mer Rouge. Un monde entier sépare ceux qui ne se quittaient jamais <sup>2</sup>. » Telle était la jeune vierge que Clotaire, vers l'an 538, annonça le dessein d'épouser. Les noces royales devaient être célébrées en grande pompe à Soissons. Mais, à cette nouvelle, Radegonde, suivie de quelques-unes de ses femmes, quitta pendant la nuit la villa d'Atteiaë, et disparut. Des cavaliers envoyés dans toutes les directions, s'élançèrent à sa poursuite. On atteignit

<sup>1</sup> Fortunat., *Vit. S. Radegund.*, cap. II ; *Patr. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 496.

<sup>2</sup> Id., *De excidio Thuringiæ*, lib. I ; tom. cit., col. 428.

la fugitive à Beralcha (Biache) sur les bords de la Somme, et on la remit comme une victime à Clotaire <sup>1</sup>. Epouse et reine malgré elle, Radegonde ne faisait que changer de prison <sup>2</sup>.

55. A cette époque, Saint Remi, l'apôtre des Francs, avait terminé sa glorieuse carrière. Peut-être s'il eût été encore vivant, son influence aurait-elle protégé l'orpheline de la Thuringe contre les violences de Clotaire. Son épiscopat, le plus long dont l'histoire ait gardé le souvenir, avait duré soixante-quatorze ans <sup>3</sup>. Remi né en 437, élevé au siège de Reims en 459, mourut dans sa quatre-vingt-seizième année en 533. La seule infirmité de sa vieillesse fut la perte de la vue; mais loin de s'en affliger, dit son biographe, le saint évêque bénissait Dieu qui lui ménageait ainsi l'occasion d'exercer quotidiennement la vertu de patience. L'ingratitude et l'injustice des hommes lui réservaient de plus cruelles épreuves. « Comme autrefois le patriarche Joseph, ajoutent les actes, Remi fut averti par une révélation céleste que la famine succéderait à une année d'abondance où les récoltes avaient été magnifiques. En prévision de ce désastre, il fit réunir toutes les moissons coupées dans les villas épiscopales; on les disposa en *metas* (moyettes) autour de la bourgade de Celtum (Cernay), qui appartenait à l'église de Reims. Le charitable pasteur ménageait ainsi des ressources à son peuple pour la future disette. Or, les hommes de Cernay ont toujours été séditieux et rebelles, ajoute le chroniqueur. Un dimanche qu'ils avaient bu outre mesure, ils se dirent les uns aux autres : Que nous veut ce *Jubilæus*? (C'est ainsi qu'ils nommaient dérisoirement leur évêque presque centenaire.) Prétend-il faire de Celtum une forteresse, avec ses moyettes en guise de tours? — Parlant ainsi, ils mirent le feu aux meules de blé. L'incendie dura toute la nuit. L'évêque accourut, descendit de

Mort de  
saint Remi.

<sup>1</sup> Fortunat., *Vit. S. Radegund.*, cap. II.

<sup>2</sup> Les biographes modernes de sainte Radegonde ne nous paraissent pas avoir attaché assez d'importance au fait de la contrainte matérielle et morale qui la jeta dans les bras de Clotaire. On verra plus loin pourquoi nous insistons sur ce détail.

<sup>3</sup> Voir la promotion de saint Remi au siège de Reims en 459, tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 374.

cheval, et comme il faisait froid, car on était alors aux derniers jours d'automne, il se chauffait de loin au brasier. Les habitants craignaient que le saint ne livrât les coupables à la justice ; mais il se contenta de dire : Puisqu'on ne peut éteindre le feu, il aura du moins servi à nous réchauffer. — Puis il reprit : Dieu seul punira les coupables. Eux et leur race porteront un signe de la vengeance céleste. — Or, quelques jours après, les incendiaires furent atteints de l'infirmité qu'on nomme le goître. Elle s'est perpétuée héréditairement dans leur famille. A l'heure où j'écris, continue l'archevêque de Reims Hincmar, il y a encore à Celtum, et je les ai vus, quelques descendants de ces incendiaires. Ils continuent à porter le sceau de la punition divine. Ainsi autrefois, en Israël, la race de Giézi, maudite par Elisée, se transmettait la lèpre <sup>1</sup>. » Ce n'étaient pas seulement des populations grossières, et encore à demi barbares, qui exerçaient la patience du saint homme. Il eut à subir les outrages de quelques-uns de ses collègues dans l'épiscopat. A la prière de Clovis, Remi avait ordonné un prêtre, nommé Claudius, lequel tomba plus tard dans des fautes graves. Le saint évêque crut devoir user d'indulgence envers ce malheureux : au lieu de le dégrader, il se borna à lui infliger une pénitence dans un monastère <sup>2</sup>. Le coupable profita de la mansuétude du pontife pour s'enfuir, emportant avec lui tout ce qu'il put dérober des biens de l'église. Peut-être se réfugia-t-il dans quelque diocèse voisin, où il porta le scandale de ses mœurs dépravées. — Toujours est-il que les trois évêques Héraclius de Paris, Léon de Sens, Théodose d'Auxerre, écrivirent à ce sujet une lettre collective que nous n'avons plus, mais dans laquelle ils ne ménageaient pas l'injure à saint Remi. Voici la réponse du bienheureux : « La charité ne s'éteint jamais, dit le grand Apôtre <sup>3</sup> ; je crains pourtant, à la lecture de votre lettre, que la charité ne soit morte dans vos cœurs. Une simple prière que je vous ai adressée au sujet de Claudius, soulève votre indignation contre moi. Vous affectez de ne pas lui

<sup>1</sup> Hincmar., *Vit. S. Remig.*, cap. LVIII; *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 1170. Cf. tom. II de cette *Histoire*, pag. 641. — <sup>2</sup> *Hist. littéraire de la France*, t. III, pag. 159. — <sup>3</sup> I *Cor.*, XIII, 8.

donner son titre de prêtre. Il l'est cependant. Je ne nie pas ses fautes, mais vous convenait-il d'oublier à ce point sinon le peu que je suis, du moins mes cheveux blancs et mon âge? Il y a cinquante-trois ans que je suis assis sur un siège épiscopal, et nul ne m'a jamais parlé comme vous le faites. Vous dites qu'il vaudrait mieux que je ne fusse jamais né. Oui, cela eût sans doute mieux valu pour moi, car personne ne m'aurait infligé ce terme outrageant de transgresseur des lois divines. C'est moi qui ai ordonné le prêtre Claudius; je l'ai fait sans aucune espèce de contrat simoniaque; je l'ai fait sur le témoignage du très-excellent roi Clovis, le défenseur de la foi catholique, le père de notre patrie, le héros de nos contrées, le vainqueur des nations païennes. Vous dites qu'une telle ordination fut contraire à la discipline canonique. Mais à cette époque Claudius était irréprochable. Il a failli depuis, il a commis un sacrilège; néanmoins j'ai usé de miséricorde et je vous ai priés de l'admettre à la pénitence. En agissant ainsi, je me suis souvenu de la parole divine : « Je ne veux pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive <sup>1</sup>. » Est-ce que votre sainteté n'admet point de pénitence pour les *lapsi*? Dieu nous a établis non pour jeter les âmes dans le désespoir, mais pour les amener au repentir; non pour exercer un ministère de fureur, mais un ministère de charité. Vous me dites qu'un certain Celsus, ami et confident du coupable, a disparu avec lui, emportant des sommes dont vous me rendez responsable. Vous ne savez s'il est encore vivant ou non, mais vous voulez que je le cherche. S'il est mort, irai-je le rappeler des enfers? Je n'ai nulle connaissance des biens qu'il a emportés et cela ne me regarde pas. Vos prétentions sont impossibles et vos actes impies. Vous m'appelez dérisoirement *Jubilæus*; vous rougirez peut-être un jour d'avoir insulté aux années d'un évêque votre frère, dont vous devriez par charité encourager et soutenir la vieillesse <sup>2</sup>. » — Une autre insulte du même genre vint au vénérable patriarche de la part de Fulco, jeune

<sup>1</sup> Ezech., xxxiii, 2. — <sup>2</sup> S. Remig., *Epist.* III: *Patr. lat.*, tom. LXV, col. 966 et seq.

évêque récemment élevé sur le siège de Tungres. Voici la lettre que saint Remi lui écrivait : « Votre béatitude a pris soin de m'outrager, avant même que je la connusse. J'ignorais encore votre promotion à l'épiscopat, lorsqu'on m'apprit que vous l'aviez inauguré par une insulte à mon égard. Beau début, en vérité ! Mais cet essor de vos ailes naissantes est peut-être le fait de la témérité plus que celui de la réflexion. Donc, vous vous êtes cru le droit d'envahir l'église de Mosomagus (Mouson), laquelle relève de la juridiction métropolitaine de Reims. Avant même de savoir ce qui vous appartenait, vous avez mis le pied sur le territoire d'autrui ; vous y avez institué des lévites, ordonné des prêtres, nommé des archidiaques, un primicier des écoles, un maître de chœur. Tout cela, sans même m'avoir vu, et plût à Dieu que vous eussiez songé à vous voir vous-même ! Si votre sainteté ignorait les règles canoniques, elle aurait dû se mettre en devoir de les apprendre avant de commencer à les violer. Prenez garde, en spoliant le prochain, de perdre ce qui vous appartient à vous-même. Certes, ce n'est pas que je veuille vous empêcher de travailler au salut des âmes qui me sont confiées. Indigne pasteur, je ne puis suffire à ma tâche ; aidez-moi donc, si vous voulez, mais n'envahissez pas mon troupeau <sup>1</sup>. » — Nous ne savons si les jeunes évêques qui avaient le triste courage d'affliger l'homme de Dieu se repentirent. « Le saint leur pardonna, dit Hincmar, et n'opposa plus que la patience à tant d'injustices. Sa prière était continuelle, il passait les jours et les nuits à chanter les louanges du Seigneur. Il avait rédigé son testament selon les formes canoniques, léguant tous ses biens aux églises <sup>2</sup>. Enfin il s'endormit dans la bienheureuse paix, le jour des ides de janvier (12 janvier 533), laissant une mémoire immortelle. Il fut durant

<sup>1</sup> S. Remig., *Epist.* IV ; tom. cit., col. 968.

<sup>2</sup> Parmi les objets précieux légués à l'église de Reims, se trouvait un calice donné par le roi Clovis, et sur lequel saint Remi fit graver les vers suivants :

*Hauriat hinc populus vitam de sanguine sacro,  
 Injecto æternus quem fudit vulnere Christus.  
 Remigius reddit Domino sua vota sacerdos.*

sa vie l'apôtre des Francs; depuis sa mort il est resté leur protecteur <sup>1</sup>. » Il eut pour successeur le vénérable Romanus, abbé de Mentuniacum (Mantenay-Saint-Lyé) près Troyes. Comme autrefois saint Germain d'Auxerre et saint Loup, Remi avait fondé dans sa ville épiscopale un monastère qui devint une pépinière de grands hommes et de saints. Le plus illustre d'entre eux fut Theodoricus (saint Thierry), patron de l'Austrasie. Son père était à la tête d'une bande de barbares nomades qui désolaient les confins des Vosges et des Ardennes. Prévenu dès son enfance par la grâce divine, Thierry devint un modèle de vertus, dans cette atmosphère de crimes. Engagé malgré lui dans les liens du mariage, il persuada à sa femme d'entrer dans une communauté, et se retira lui-même au monastère de Reims, sous la direction de saint Remi. Ordonné prêtre, il commença son apostolat par la conversion de son père. Des miracles plus éclatants le signalèrent bientôt à la vénération universelle. Un jour, le roi Thierry fit mander en hâte l'évêque de Reims pour une de ses filles qui se mourait. Il arriva que saint Remi, malade lui-même, ne put se rendre à l'invitation royale; mais il fit partir à sa place le prêtre thaumaturge. A l'arrivée de celui-ci, le palais était tout en larmes; la jeune malade venait d'expirer. Thierry fit avec l'huile sainte les onctions accoutumées sur le cadavre, et la morte ressuscita. Le thaumaturge survécut quelques mois seulement à saint Remi; il rendit son âme au Seigneur le 1<sup>er</sup> juillet 533. Le roi Thierry voulut porter lui-même sur ses épaules jusqu'au lieu de la sépulture, le corps du bienheureux prêtre <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Hincmar., *Vit. S. Remig.*, cap. LXI; *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 1173. —

<sup>2</sup> Bolland., *Act. S. Theodoric.*, 1 jul.

# CHAPITRE VII.

## SOMMAIRE.

### PONTIFICAT DE SAINT SILVÈRE (8 Juin 536-20 Juillet 538).

1. Notice de saint Silvère d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Engagements du diacre Vigilus vis-à-vis de l'impératrice Théodora. — 3. Victoires de Bélisaire en Italie. Arrestation et exil de saint Silvère. — 4. Lettre de saint Silvère au diacre Vigilus. — 5. Lettre de saint Amator d'Autun au pape. Martyre de saint Silvère.

### PONTIFICAT DE VIGILIUS (20 Juin 537-10 Janvier 555).

#### § I. ADMINISTRATION PONTIFICALE.

6. Notice de Vigilus d'après le *Liber Pontificalis*. — 7. Preuves d'authenticité intrinsèque. — 8. Une lettre apocryphe de Vigilus. — 9. Lettre de Vigilus à saint Césaire d'Arles. — 10. Lettre de Vigilus à Auxanius, successeur de saint Césaire. — 11. Lettre à Aurelianus, successeur d'Auxanius.

#### § II. BELLUM GOTHICUM.

12. Vitigès et Bélisaire. Siège de Rome par les Goths. — 13. Massacre de Milan. Fin du règne de Vitigès. Départ de Bélisaire pour l'Orient. — 14. Retraite de Cassiodore. Monastère de Vivaria. — 15. Avènement de Totila. — 16. Totila et saint Benoît. — 17. Prise de Naples par Totila. — 18. La peste de cinquante-deux ans. — 19. Prédiction de saint Benoît sur Rome. Retour de Bélisaire en Italie. — 20. Siège et prise de Rome par Totila. — 21. Retour de Bélisaire à Rome. — 22. Départ de Vigilus pour Constantinople. Rappel de Bélisaire.

#### § III. MORT DE SAINT BENOIT.

23. Le mont Cassin durant la guerre. — 24. Martyre de saint Placide. Discours de saint Benoît. — 25. Députation de l'évêque du Mans au mont Cassin. — 26. Fondation du monastère de Glanfeuil par saint Maur. — 27. Sainte Scholastique. — 28. Mort de saint Benoît.

#### § IV. L'ORIGÉNISME ET LES TROIS CHAPITRES.

29. Réveil de l'origénisme en Orient. — 30. Alliance des origénistes avec les eutychéens. Décret de Justinien contre Origène. — 31. Intrigues de Théodore de Césarée. Question des *trois Chapitres*. — 32. Édits de Justinien contre les *trois Chapitres*. Adhésions et résistances. — 33. Arrivée du pape Vigilus à Constantinople. Mort de Théodora. — 34. La question de personnes et celle de la foi. *Judicatum* du pape Vigilus. — 35. Réclamations en Orient

et en Occident contre le *Judicatum* pontifical. — 36. Proposition d'un concile œcuménique. — 37. Nouvelles intrigues eutychéennes. Déposition de Théodore de Césarée. — 38. Violences contre Vigilius. Retraite du pape à Chalcedoine. — 39. Soumission des eutychéens. Retour du pape à Constantinople. — 40. Mort de Mennas. Saint Eutychius, patriarche de Constantinople.

#### § V. II<sup>e</sup> CONCILE DE CONSTANTINOPLE, V<sup>e</sup> ŒCUMÉNIQUE.

41. Conventions entre le pape et Justinien en vue du futur concile. — 42. Justinien viole ses promesses. I<sup>re</sup> conférence du concile. Vigilius refuse de le présider. — 43. II<sup>e</sup> conférence. Nouvelles instances au pape; nouveau refus. — 44. III<sup>e</sup> conférence. Lecture de la profession de foi. — 45. IV<sup>e</sup> conférence. Examen des écrits de Théodore de Mopsueste. — 46. V<sup>e</sup> conférence. Pouvoir de l'Église d'anathématiser les morts. Examen des œuvres nestorienne de Théodoret. — 47. VI<sup>e</sup> conférence. Examen de la lettre d'Ibas. — 48. *Constitutum* du pape Vigilius. — 49. VII<sup>e</sup> conférence. Communication frauduleuse de Justinien au concile. — 50. VIII<sup>e</sup> conférence. Décrets. Condamnation des *trois Chapitres*. — 51. Condamnation de l'origénisme. — 52. Excommunication du pape Vigilius par l'empereur Justinien. — 53. Emprisonnement de Vigilius. Narsès. Mort de Totila et de Teïas. Extinction de la monarchie des Goths en Italie. — 54. Message de Narsès et supplique du clergé romain à l'empereur. Vigilius en liberté. — 55. Condamnation des *trois Chapitres* par Vigilius. — 56. Confirmation par le pape et œcuménicité du V<sup>e</sup> concile général. — 57. Mort de Vigilius.

#### PONTIFICAT DE SAINT SILVÈRE.

1. « Silverius né en Campanie, dit le *Liber Pontificalis*, eut pour père Hormisdas évêque de Rome (lequel avait été marié avant d'entrer dans les ordres). Il siégea un an, cinq mois et onze jours. Il fut élevé, sans délibération ni suffrages, sur la chaire de saint Pierre, par l'ordre du tyran Théodat. Ce prince, à force d'argent et de menaces, vint à bout d'imposer Silvère au clergé romain. Il alla jusqu'à déclarer que quiconque ferait la moindre résistance aurait la tête tranchée. De la sorte il n'y eut point d'élection canonique, les prêtres ne donnèrent pas leurs voix selon l'ancien usage, et l'on ne rédigea point le décret qui doit toujours précéder le sacre. Cependant, bien que Silvère eût été ainsi promu sous l'empire de la violence et de la terreur, le clergé ratifia plus tard son élection et les prêtres la souscrivirent, dans le but d'éviter un schisme et de maintenir l'unité catholique. Dieu permit que, deux mois après, le tyran Théodat fût mis à mort, et

Notice de  
saint Silvère  
d'après le  
*Liber Ponti-  
ficalis*.

l'on éleva *Guitigès* (Vitigès) sur le pavois <sup>1</sup>. Vitigès s'installa à Ravenne, et contraignit la fille d'Amalasonthe à l'épouser. Justinien auguste, déjà indigné du meurtre de la mère, ne put supporter l'outrage fait à la fille. Son généralissime et patrice Vilisarius <sup>2</sup> (Bélisaire) délivra toute l'Italie de la captivité des Goths. Il commença par soumettre la Sicile, où il demeura quelque temps. Mais en apprenant que les Goths s'étaient, contre le vœu de Justinien auguste, choisi un nouveau roi, il s'avança dans la Campanie, et mit le siège devant Naples qui refusait de lui ouvrir ses portes. La cité fut prise d'assaut; le patrice dans sa fureur, égorga les Goths, massacra les citoyens, permit le pillage à ses soldats, et n'épargna pas même les églises. Sous les yeux des épouses et des mères, on mettait à mort les maris, les enfants, sans distinction d'âge ni de sexe; on tua les prêtres, les serviteurs de Dieu, les vierges consacrées au Seigneur. Cependant Vitigès s'avança à la rencontre du patrice jusque sous les murs de Rome, et une guerre terrible ensanglanta la ville sainte. Bélisaire y entra le iv des ides de décembre (40 décembre 536), et les Goths s'enfuirent dans la direction de Ravenne. Le patrice plaça des gardes, rétablit les fortifications, répara les fossés et les tours; il agissait de la sorte au nom des Romains : *pro nomine Romano* <sup>3</sup>. Vitigès reparut sous les murs de Rome le ix des calendes

<sup>1</sup> Nous avons déjà plusieurs fois noté dans le *Liber Pontificalis* les traits particuliers qui dénotent intrinsèquement l'authenticité de sa rédaction. Nos lecteurs remarqueront ici l'expression : *levatur rex Guitiges*. Le double *W*, se prononçant comme un *Gh* et donnant le nom de *Guitiges* au lieu de *Vitiges*, terme consacré depuis, ne pouvait s'inventer après coup. Il fallait être contemporain pour écrire ainsi. Le *levatur rex*, allusion à la coutume des races barbares de consacrer une royauté nouvelle en élevant sur le pavois le chef élu, est encore un détail caractéristique auquel on n'aurait pas songé trois siècles plus tard.

<sup>2</sup> Même observation pour le nom de Bélisaire, que les Italiens du temps prononçaient *Vilisarius*, le *B* et le *V* ayant la même valeur, et l'η de Βηλισαρίος représentant notre *y* et ayant le son de l'*i*. On remarquera aussi le soin avec lequel le nom de Justinien est constamment accompagné du titre officiel d'Auguste.

<sup>3</sup> C'est encore là une remarque qu'un contemporain seul pouvait écrire. En effet, depuis que les rois goths s'étaient établis à Ravenne, Rome était devenue une sorte de ville libre, où l'on ne pouvait même en temps de guerre

de mars (20 février 537), dans l'intention de livrer bataille au patrice. Il établit son campement de l'autre côté du pont Milvius (*Ponte-Molle*), et commença le siège. Bélisaire, enfermé dans la ville avec son armée, jura de mourir pour la défense du nom romain. Le blocus était rigoureux ; toutes les communications furent interceptées. Dans les campagnes environnantes, les propriétés particulières, les domaines du fisc, les terres appartenant à l'Église furent indistinctement dévastés par les Goths et livrés aux flammes. Les habitants étaient impitoyablement mis à mort. Les uns périssaient par le glaive, d'autres par la faim, d'autres par les maladies. Les églises, les reliques des saints martyrs furent incendiées. A l'intérieur de la ville, la famine sévissait ; on dut payer l'eau qu'on buvait, car l'ennemi coupait les aqueducs des fontaines publiques. Chaque jour se livraient des assauts sanglants. Le port d'Ostie était au pouvoir de l'ennemi ; le siège dura une année entière. Enfin le vénérable patrice Bélisaire fut vainqueur ; il mit en déroute le roi Vitigès et la multitude des Goths, les forçant à se replier sur Ravenne. Ce jour-là fut un jour de triomphe pour le nom romain. Cependant une disette générale se faisait sentir dans toutes les provinces voisines. Elle fut si affreuse que l'évêque de Milan, Dacius <sup>1</sup>, mandait au pape qu'on avait vu en Ligurie des mères réduites à dévorer leurs enfants. Bélisaire après sa victoire se rendit à Naples, pour y organiser l'administration ; puis il revint à Rome, où il fut de nouveau accueilli avec honneur par le seigneur pape Silvère, et se fixa dans le palais du

introduire de soldats. Théodat avait été obligé de demander une autorisation au sénat romain pour établir son quartier général dans la cité ; il avait dû prendre l'engagement de payer les vivres, munitions, provisions de tout genre, au prix marchand.

<sup>1</sup> *Dacius, episcopus civitatis Mediolanensis*. Cette expression du *Liber Pontificalis* est encore une preuve intrinsèque d'authenticité prise sur le fait. L'évêque de Milan était métropolitain de la Ligurie, de même que saint Remi à Reims était métropolitain de la Gaule septentrionale. Cependant, ni Dacius de Milan ni saint Remi de Reims ne sont désignés par les auteurs contemporains avec le titre d'archevêques, parce qu'en effet les métropolitains d'Occident ne commencèrent à porter ce titre que sur la fin du vi<sup>e</sup> siècle. (Cf. *Patr. lat.*, tom. LXV, col. 964, not. 2.)

mont *Pincianus* (Pincio), le jour des ides de mai indiction xv<sup>e</sup> (15 mai 538)<sup>1</sup>. Or, à cette époque, le diacre Vigilius était apocrisiaire de l'Église romaine à Constantinople. L'impératrice Théodora avait toujours conservé son attachement au patriarche Anthimos, déposé comme hérétique par le très-saint pape Agapit; elle ne pouvait souffrir le serviteur de Dieu Mennas élu à sa place. Aussitôt la promotion de Silvère, elle se concerta avec Vigilius, et d'après le conseil de ce dernier, elle écrivit une lettre au pontife où elle employait les prières et les supplications. Hâtez-vous, disait-elle à Silvère, de venir à Constantinople; si ce voyage vous est impossible, du moins rétablissez le patriarche Anthimos. — A la lecture de ce message, le bienheureux pape poussa un profond soupir. Voilà, dit-il, un incident qui me coûtera la vie! — Toutefois, plein de confiance en Dieu et en la protection du bienheureux apôtre Pierre, il répondit à Théodora en ces termes : Auguste impératrice, je ne puis me prêter à ce que vous exigez de moi. Jamais je ne réhabiliterai un hérétique, opiniâtre dans son erreur et juridiquement condamné. — L'*Augusta* indignée fit partir le diacre Vigilius pour l'Italie et lui remit cet ordre à l'adresse du patrice Bélisaire : Faites naître une occasion de vous saisir de la personne du pape. Vous le déposerez du pontificat, et l'enverrez à Constantinople. Vous le ferez remplacer par l'archidiacre Vigilius, qui nous est dévoué, et qui a pris avec nous l'engagement de rappeler le patriarche Anthimos. — Bélisaire, à la réception de ce message, dit : J'exécuterai les ordres qu'on me donne. Mais ceux qui veulent la mort du pape en répondront devant Notre-Seigneur Jésus-Christ. — On produisit de faux témoins qui déposèrent en ces termes : Il est à notre connaissance que le pape Silvère correspondait avec le roi des Goths pour trahir les Romains. Une fois entr'autres, il lui fit parvenir ce message : Trouvez-vous cette

<sup>1</sup> C'est la première fois que nous trouvons dans le *Liber Pontificalis* la mention chronologique de l'*Indiction*. On appelait ainsi une période de quinze ans, qui, selon l'opinion la plus probable commença l'an 313 de Jésus-Christ et fut établie par Constantin après la victoire qu'il remporta sur Maxence. Le mot *indiction* veut dire *édit* : on l'appliqua spécialement à l'édit par lequel les empereurs fixaient tous les quinze ans la répartition de l'impôt. L'année 538 tombait la dernière de la xv<sup>e</sup> indiction, en remontant à la date d'origine 313.

nuit près du Latran, à la porte Asinaria : je vous livrerai la ville et le patrice Bélisaire. — Le patrice n'ajoutait aucune foi à cette déposition ; il savait que les témoins étaient soudoyés. Cependant, par crainte de l'impératrice, il se prêta à ce qu'on voulait. Le bienheureux pape Silvère fut mandé au palais Pincianus. Les clercs qui l'accompagnaient n'eurent pas la permission de le suivre dans l'intérieur des appartements ; ils furent retenus entre le premier et le second *velarium* (antichambre). Silvère fut conduit dans la salle dite Mausolée, où se trouvaient le diacre Vigilius, la patricienne Antonina étendue sur un lit de repos, et son mari Bélisaire assis à ses pieds. Antonina interpella le pontife en ces termes : Dites-moi, seigneur pape, quel mal avons-nous fait à vous et aux Romains, pour que vous ayez conjuré notre perte et entrepris de nous livrer au pouvoir des Goths ? — Comme elle parlait encore, Jean, diacre du premier quartier de la ville, pénétra dans l'appartement, se précipita sur le pontife, lui arracha le pallium qu'il portait au cou, et l'entraîna dans une pièce voisine, où Silvère fut dépouillé de ses autres ornements et recouvert d'un habit de moine. Cependant Sixtus, sous-diacre régional du sixième quartier, vint au velarium et dit aux clercs : Le seigneur pape est déposé ; on va l'enfermer dans un monastère. — A cette nouvelle, ils s'enfuirent tous. Le bienheureux Silvère fut remis entre les mains de l'archidiacre Vigilius, qui le fit déporter dans l'île de Pontia. Il y fut nourri d'un pain de larmes et abreuvé d'une eau d'angoisse. Il y mourut en confesseur de la foi, et y reçut la sépulture le XII des calendes de juillet (20 juin 538). De nombreux miracles s'opérèrent sur son tombeau. En une ordination faite au mois de décembre, Silvère avait consacré quatorze prêtres et dix-neuf évêques destinés à diverses églises. Après sa déposition, le siège épiscopal fut vacant vingt-cinq jours <sup>1</sup>. »

2. Quiconque voudra étudier cette page du *Liber Pontificalis*, y reconnaîtra des marques évidentes d'authenticité intrinsèque. Nous en avons indiqué quelques-unes dans des notes spéciales ; le lecteur n'aura pas de peine à deviner les autres. Un contemporain

Engagements  
du diacre  
Vigilius vis-  
à-vis de  
l'impératrice  
Théodora.

<sup>1</sup> *Lib. Pontific.*, notit. LX, S. Silverius ; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 563.

pouvait seul écrire de la sorte, et tracer un tableau si vivant des luttes et des désastres de l'Italie. L'ambassade de saint Agapit à Constantinople n'avait été, dans la pensée de Théodat, qu'un moyen de gagner du temps et d'organiser contre Justinien une résistance sérieuse. La mort du pape, survenue dans l'intervalle, fit craindre au roi des Goths l'avènement d'un pontife moins favorable à ses prétentions qu'à celles des Grecs. C'est pour cela que par violence et sans laisser aux électeurs la liberté des suffrages, il fit élire de sa propre autorité le diacre Silvère. Le clergé refusa d'abord son assentiment; puis il céda, dans la crainte d'ajouter aux calamités de cette triste époque les complications d'un schisme. Mais quelles que fussent les espérances de Théodat, la conduite du nouveau pape les déjoua toutes. Silvère se montra digne de succéder à tant de généreux pontifes qui avaient maintenu, au péril de leur vie, l'indépendance du saint-siège; il sut être martyr comme eux. Aussitôt que Justinien fut informé du revirement de Théodat, il transmit à Bélisaire l'ordre d'ouvrir sur-le-champ les hostilités. Le généralissime, en attaquant l'Italie, était chargé de deux missions. L'une publique et officielle, consistait à remplacer la domination des Ostrogoths par celle des Grecs; c'était la politique que Justinien voulait faire triompher par les armes de son général. L'autre, secrète et particulière, émanait de l'impératrice Théodora. Cette femme artificieuse avait jugé le moment favorable pour faire asseoir par le crédit impérial, sur le siège de saint Pierre, un pape sans conscience qui admettrait les eutychéens à sa communion. Elle crut avoir rencontré un instrument docile à toutes ses volontés dans la personne du diacre romain Vigilius, résidant alors à Constantinople en qualité d'apocrisiaire de l'Église romaine, celui-là même que Bôniface II avait voulu désigner pour son successeur. Elle lui remit sept cents livres d'or et un ordre secret pour Bélisaire, par lequel ce général devait le faire élire pape. En retour, elle exigeait la promesse de rejeter le concile de Chalcédoine et de réhabiliter Anthimos, le patriarche de Constantinople déposé par saint Agapit. Vigilius eut la faiblesse ou l'ambition d'accepter un pareil compromis. Il se rendit à Rome afin d'en poursuivre

l'exécution ; mais rien de ce qui avait été ainsi réglé ne devait s'accomplir. Vigilius, diacre, avait souscrit des engagements que, pape, il rejettera plus tard avec indignation. Éclatant exemple de cette protection divine qui veille sur l'Église et ne permet pas aux portes de l'enfer de prévaloir contre la chaire indéfectible de Pierre ! Quand Vigilius arriva à Rome, l'élection de saint Silvère était un fait accompli, le diacre prétendant se contenta de remettre à Bélisaire l'ordre de Théodora, et reprit le chemin de Constantinople.

3. Le général de Justinien, depuis son débarquement en Sicile, avait marché de victoire en victoire. L'île entière s'était soumise ; il franchit le détroit, remonta l'Italie et vint mettre le siège devant Naples. Jusque-là Bélisaire avait donné au monde le spectacle d'un grand capitaine, aussi clément pour les vaincus que formidable pour les ennemis rebelles. Son caractère sembla alors se démentir. Livré tout entier à l'influence d'une courtisane nommée Antonina, qu'il avait eu la faiblesse d'épouser, il devint cruel pour flatter les instincts sanguinaires de cette femme. Naples vit tous ses habitants égorgés sans distinction d'âge ni de sexe ; les prêtres furent massacrés au pied des autels ; la cité ensevelie sous ses propres ruines, demeura déserte. Après cet horrible carnage, Bélisaire se présenta sous les murs de Rome. Pour épargner à la ville éternelle les désastres d'un pareil sort, le pape saint Silvère détermina les habitants à prévenir les vengeances d'un vainqueur irrité, en ouvrant d'eux-mêmes leurs portes à l'armée impériale. Dans l'intervalle, Théodat, que sa lâcheté avait rendu odieux à ses sujets, fut mis à mort. Vitigès lui succéda dans la difficile entreprise de repousser l'invasion grecque. Les peuples d'Italie abandonnés à eux-mêmes au milieu de ces mouvements perpétuels d'armées ennemies, ne savaient pour quel parti former des vœux. Comme pour achever la désolation de cette belle contrée, autrefois la reine de l'univers et maintenant la proie de toutes les barbaries, les Austrasiens, sous la conduite de Théodebert, tombèrent inopinément sur les provinces du Nord, promenant partout l'incendie et le carnage. Pendant que ces événements se pressaient avec une rapidité qui permet à peine à l'historien

Victoires  
de Bélisaire  
en Italie.  
Arrestation  
et exil de S.  
Silvère.

de les saisir dans leur ensemble, Bélisaire était entré à Rome où le pape saint Silvère l'avait fait accueillir comme un libérateur. Le souverain pontife profita du crédit que lui donnait ce service près du général grec, afin d'en obtenir des mesures réparatrices pour la malheureuse ville de Naples. Bélisaire accorda des immunités aux habitants des contrées voisines qui viendraient la repeupler, et peu à peu les traces de l'invasion s'y effacèrent. Ce fut dans ces circonstances que Vigilius revint de Constantinople avec de nouveaux ordres de Théodora. Le pape venait de répondre directement à l'impératrice, qui le sollicitait de rappeler Anthimos sur le siège de Constantinople. « Jamais, disait-il, je ne me rendrai coupable d'un pareil crime. Je prévois que cette déplorable affaire me vaudra l'exil et la mort; mais je ne trahirai point ma conscience, en admettant à la communion un hérétique justement condamné par mon prédécesseur. » Saint Silvère ne se trompait point. Sa résistance lui valut le martyre, et Bélisaire, en portant la main sur l'oint du Seigneur, attira sur le reste de sa vie la vengeance céleste.

Lettre de  
saint Silvère  
au diacre  
Vigilius.

4. Le rôle joué par Vigilius dans la tragédie dont le pape saint Silvère fut victime, est tellement odieux qu'on voudrait trouver dans le récit du *Liber Pontificalis* une trace quelconque d'interpolation ou d'erreur. Malheureusement loin d'en présenter aucune, il offre tous les caractères de la véracité la plus absolue, et les autres monuments contemporains s'accordent à le confirmer. Nous avons encore une lettre écrite à Vigilius par le pontife saint Silvère, du lieu de son exil. Elle est conçue en ces termes : « Tous les évêques du monde connaissent déjà les transgressions dont vous êtes coupable. On savait que vos mains souillées pesèrent sur quelques-uns de nos vénérables prédécesseurs, pour les contraindre à satisfaire vos ambitieuses prétentions. C'est ainsi qu'au mépris de toutes les règles canoniques, du vivant de Boniface de sainte mémoire, vous aviez tout fait pour obtenir sa future succession. Peut-être eussiez-vous réussi, sans l'intervention non moins juste qu'inflexible du magnifique sénat : ou plutôt, la Providence divine ne vous permit point alors de consommer ce forfait exécrationnel. Mais le germe

étouffé à cette époque s'est accru démesurément. La plaie s'est élargie, le membre s'est gangrené; il y faudrait le fer du médecin. Hélas! c'est contre le médecin lui-même que vous avez conspiré. Cédant à l'inspiration de l'esprit du mal, votre ambition est devenue une véritable frénésie. Vous avez outragé l'apostolique médecin, auquel a été confiée la puissance de lier et de délier; vous avez commis un nouveau crime contre le siège de Pierre. Plus audacieux que Simon le Mage, à prix d'argent vous m'avez fait écarter, moi que le Seigneur avait investi de la charge pastorale, et vous maintenez votre intrusion sacrilège. En conséquence, par le jugement de l'Esprit-Saint et en vertu de notre autorité apostolique, nous prononçons contre vous et vos complices l'anathème solennel et nous vous déposons du titre et des fonctions sacerdotales. L'Église catholique, par la voix des Pères et par l'organe de la tradition, s'est réservé le pouvoir de châtier ainsi les usurpateurs. Au lieu de sanctionner leurs téméraires entreprises contre les droits d'autrui, elle les dépouille de leurs propres dignités.

— Donné le VIII des calendes de juillet, sous le principat de Bélisaire (24 juin 538<sup>1</sup>). Moi, Cælius Silverius, pape de la ville de Rome, j'ai souscrit ce décret d'anathème contre l'intrus Vigilius. Ont souscrit également les quatre évêques de Terracine, de Fundi,

<sup>1</sup> *Principe Belisario alias Basilio.* Cette double désignation, ainsi que l'a fait très-judicieusement observer le P. Labbe, serait fautive si elle indiquait un consulat quelconque soit de Bélisaire, soit de Basile. Ce dernier, en effet, ne fut consul qu'en l'an 541, et Bélisaire, en l'an 536. Or, la date de cette lettre est très-certainement de l'année 538, et ne saurait par conséquent s'adapter ni à la date consulaire de Basile en 541, ni à celle de Bélisaire en 536. Le P. Labbe en concluait non-seulement que cette lettre était fautive, mais qu'elle avait été fabriquée par un imposteur ignorant et fanatique : *Verum mihi potius hæc arguere videntur impostoris audacem inscitiam qui Basilium anno 541 consulem celeberrimum duobus minimum annis præverterit. At de hisce Mercatoris aberrationibus chronologicis jam sæpius conquesti sumus.* (Labbe, *Silver. Epist., Not. a; Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 85.) Ainsi parlait au XVII<sup>e</sup> siècle le docte P. Labbe. Il était persuadé, avec tous les critiques de cette époque, que les décrétales publiées par Mercator étaient fausses; au lieu de chercher à élucider les difficultés chronologiques de chacune d'elles, il préférait les répudier toutes, au nom même de la chronologie. Que de fois on a répété depuis, sur tous les tons et dans toutes les langues connues, cet anathème à la mémoire de l'audacieux et ignorant Mercator! On supposait comme une hypothèse

de Firma (Fermo) et de Minturnes. Cette cédula a été remise à destination par le sous-diacre Anastase <sup>1</sup>. »

Lettre de  
saint Amator  
d'Autun au  
pape. Mar-  
tyre de saint  
Silvère.

5. L'épiscopat des Gaules ne demeura point indifférent à la captivité du vénérable pontife. Nous avons encore une lettre écrite à saint Silvère par l'évêque d'Augustodunum (Autun), saint Amator. « Père bien-aimé, disait-il, des voyageurs venant d'Italie nous apprennent que vous avez été injustement chassé du siège de saint Pierre, et envoyé en exil. C'est pour nous une douleur inénarrable. Permettez-nous de venir en aide à votre détresse, et agréez la modeste offrande de notre pauvreté, trente livres d'argent que nous vous supplions d'accepter avec bienveillance en considéra-

toute simple qu'un écrivain du VIII<sup>e</sup> siècle, surnommé Mercator, aurait eu le talent de composer d'un seul coup et de toutes pièces les diverses lettres pontificales que nous possédons aujourd'hui. Ce tour de force eût été miraculeux. Quelle science n'aurait-il pas fallu à ce faussaire pour varier son style, conserver la couleur locale, inventer des sujets de correspondance en parfaite harmonie avec l'histoire de chaque pontife? Comment ensuite faire accepter ces lettres toutes adressées à des milliers d'églises différentes, qui n'en auraient jamais entendu parler auparavant? Cependant on ne reculait pas devant toutes ces impossibilités. On allait jusqu'à dire que les *fausses décrétales* étaient un centon habilement composé de textes empruntés à tous les pères et à tous les docteurs; en sorte que le prétendu faussaire, outre une connaissance phénoménale de l'histoire, se serait trouvé en outre posséder à fond le droit canonique, la science scripturaire et la tradition patristique. Je le déclare : si jamais ce faussaire a existé, ce fut un génie vraiment prodigieux, et tel que les siècles futurs n'en produiront pas de semblable. La vérité est que les prétendues *fausses décrétales* sont parfaitement authentiques. En particulier, la date consulaire de la lettre de saint Silvère se trouve aujourd'hui confirmée d'une manière fort inattendue par les travaux chronologiques de M. de Rossi. L'année 538 est indiquée dans les monuments épigraphiques relevés par cet illustre archéologue sous la mention suivante,

PC. VILISARI.

c'est-à-dire POST CONSVLATVM BELISARII. (De Rossi, *Inscript. urb. Rom.*, tom. I, pag. 611.) Mais le compilateur du VIII<sup>e</sup> siècle, Mercator, n'était ni un chronologiste, ni un exégète, ni un canoniste de première force. Il se bornait à transcrire des textes. Le PC. VILISARI, qu'il trouvait dans la lettre de saint Silvère, ne lui présentait aucun sens, et il le rendait naïvement par PRINCIPE BELISARIO. En sorte que l'audace ignorante qui révoltait le P. Labbe contre un imposteur chimérique, est aujourd'hui pour nous une preuve irréfragable de véracité.

<sup>1</sup> Silver., *Epist.* I; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 83.

tion de notre dévouement filial. Daignez, je vous en prie, m'informer en détail des persécutions dont vous avez été victime, afin que je puisse en instruire nos frères et coévêques des Gaules. Hélas! que nous arrivera-t-il à nous-mêmes, vénérable père, quand on traite ainsi le souverain pasteur, le vicaire de saint Pierre? Cependant ne perdez point courage et fortifiez-vous dans le Seigneur. Au milieu de cette horrible tempête, le bras de Dieu est assez puissant pour rétablir le calme. Priez pour nous, très-bienheureux pape <sup>1</sup>. » Les vœux du saint évêque d'Autun ne devaient pas se réaliser. Le diacre Liberatus nous apprend que Silvère, après quelques mois de séjour dans les îles Pontia, fut embarqué de nouveau et conduit à Patara en Lycie. L'évêque de cette ville, ému d'une respectueuse compassion pour les infortunes du vénérable pontife, se rendit à Constantinople, et reprocha à l'empereur les indignes traitements qu'il faisait subir au chef de l'Église. Justinien feignit d'ignorer ce dont on lui parlait. Il affecta le plus profond étonnement et déclara qu'il croyait Silvère mort depuis plusieurs mois. Sincère ou non, cette réponse de l'empereur provoqua un crime. On dit que l'impératrice, de concert avec Antonina, soudoya un vétérans, nommé Eugène, qui poignarda le pontife (20 juillet 538). Depuis quelques mois déjà, le diacre Vigilus siégeait à sa place sur le trône de saint Pierre.

## PONTIFICAT DE VIGILIUS.

### § I. Administration Pontificale.

6. Vigilus, né à Rome, dit le *Liber Pontificalis*, eut pour père le consul Jean <sup>2</sup>. Il siégea dix-sept ans, cinq mois et vingt-six jours. Le patrice Vilisarius (Bélisaire) continuait la guerre contre le nouveau roi des Goths Guitigès (Vitigès). Ce dernier tomba entre les mains du maître des milices Jean, surnommé le Sanguinaire, et fut amené à Rome au patrice Bélisaire et au pape Vigilus, dans

Notice  
de Vigilus  
d'après  
le *Liber  
Pontificalis*.

Silver., *Epist.* II; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 86.

<sup>2</sup> *Ex patre Johanne consule*. Les deux consuls des années 498 et 499 portèrent le nom de Jean. On les distingua l'un de l'autre par le surnom de *Scythia* donné au premier, et celui de *Gibbus* au second. On ne sait si la mention du *Liber Pontificalis* se rapporte à l'un des deux. Peut-être le père de Vigilus

la basilique Julia. Tous deux lui promirent par serment, au nom de l'empereur Justinien, qu'il aurait la vie sauve s'il consentait à se soumettre. On le conduisit donc à Constantinople. L'empereur le créa comte et patrice, et lui assigna sur les frontières de la Perse un gouvernement où il finit ses jours. L'empereur et l'impératrice apprirent de la bouche de Bélisaire les détails de la soumission de Rome et de l'élection du pape Vigilius. Ils témoignèrent leur satisfaction au généralissime et le comblèrent de louanges. Bélisaire fut ensuite envoyé en Afrique pour une expédition contre Gondar, roi des Vandales, qui venait de relever le drapeau de l'indépendance. Bélisaire ne fut pas moins heureux dans cette nouvelle guerre. Gondar se prêta à des négociations trompeuses, il fut mis à mort, et toute la province africaine rentra sous la domination de la république <sup>1</sup>. Le patrice Bélisaire, chargé de la dépouille des Vandales, revint à Rome; il offrit au bienheureux Pierre apôtre, par les mains de Vigilius, une croix d'or enrichie de pierres précieuses, du poids de cent livres, sur laquelle il avait fait inscrire le nom de ses glorieux combats. Il donna également les deux grands lampadaires (*cerostatas*) d'argent doré, qu'on voit encore aujourd'hui devant la confession du bienheureux Pierre apôtre. Bélisaire fit beaucoup d'autres largesses, et distribua de nombreux secours aux pauvres de Rome. Il fonda un *xenodochium* (hospice) sur la *via Lata*; il reconstruisit et dota richement le monastère de Saint-Juvénal sur la voie Flaminienne. — En ce temps, l'impératrice Théodora écrivit au pape

vivait-il encore au moment où son fils montait sur le trône pontifical, après tant d'intrigues et de violences. En effet, les fastes consulaires relevés par M. de Rossi sur les monuments épigraphiques portent pour l'année 538 la mention d'un troisième consul du nom de Jean et surnommé l'Oriental :

FL. IOHANNE ORIENTALE.

(De Rossi, *Inscrip. christ. urb. Rom.*, tom. I, pag. 611.)

<sup>1</sup> *Et redacta est Africa sub rempublicam.* On sait que les Césars d'Occident et d'Orient avaient soigneusement conservé le nom de *respublica*, tout en confisquant la chose. Cette expression est donc encore de celles qu'un contemporain seul pouvait employer, et qui prouvent l'authenticité du *Liber Pontificalis*.

Vigilius en ces termes : Venez à Constantinople, et mettez à exécution la promesse que vous nous avez faite de rétablir le patriarche Anthimos sur son siège. — A Dieu ne plaise, répondit Vigilius, que je commette une telle iniquité ! Autrefois j'ai parlé et agi témérairement. Aujourd'hui je reconnais ma faute : je ne consentirai jamais à rappeler un hérétique canoniquement déposé. Tout indigne que je puisse être, je suis cependant le vicaire du bienheureux Pierre apôtre, comme le furent mes prédécesseurs, les très-saints Silvère et Agapit, qui ont prononcé la condamnation d'Anthimos. — Les Romains commencèrent alors à dénoncer Vigilius à l'empereur. C'est lui, disaient-ils, qui a fait injustement déposer le très-bienheureux pape Silvère. Nous sommes contraints de déclarer à votre piété qu'il agit d'une façon tyrannique envers les Romains, vos sujets. Nous l'accusons positivement d'homicide. Dans un mouvement de fureur, il s'est emporté un jour contre son *notarius*, et lui a donné un soufflet si violent que le malheureux est tombé mort à ses pieds. Pour marier Vigilia sa nièce à l'héritier du consul Asterius <sup>1</sup>..... il a fait expirer sous les verges un jeune romain, fils d'une veuve de notre ville <sup>2</sup>. — Après avoir reçu ces dénonciations calomnieuses, l'Augusta fit partir pour Rome le *scribo* <sup>3</sup> Anthemius, avec cet ordre : Saisissez-vous de la personne

<sup>1</sup> Nous trouvons en 494 le consulat d'Asterius. Il s'agit probablement du fils ou du petit-fils de ce personnage.

<sup>2</sup> Il y a dans le texte trois lacunes successives qui ne permettent pas de saisir le sens de cette accusation portée par les Romains contre Vigilius : *Item dedit neptem suam Vigiliam Asterio consuli.... filium mulieris viduæ.... quo casu faciente(?).... fecit eum teneri nocte, et tamdiu cædi quamdiu vitum finiret.* Dans l'état actuel de la science, et jusqu'à ce que de nouvelles découvertes paléographiques nous apportent quelques éclaircissements sur ce fait particulier de l'histoire du pape Vigilius, il nous est impossible de savoir à quel épisode il est fait ici allusion. Du reste, le lecteur saisira parfaitement un point que nous avons déjà fréquemment rappelé à son attention. Si Anastase le Bibliothécaire eût été l'auteur du *Liber Pontificalis*, il n'y aurait pas inséré des lambeaux frustes et inintelligibles comme celui-ci. Anastase le Bibliothécaire s'est donc contenté de publier les manuscrits qu'il avait sous les yeux, sans chercher ni à dissimuler leurs lacunes, ni à les suppléer.

<sup>3</sup> *Quo audito, Augusta misit scribonem Anthemium.* Le titre de *scribo*, tombé en désuétude à l'époque d'Anastase le Bibliothécaire, ne pouvait être inventé par ce dernier, qui vraisemblablement en ignorait l'existence avant de

de Vigilius partout où vous le rencontrerez, sauf dans la basilique de Saint-Pierre. Excepté ce lieu d'asile, arrêtez-le partout ailleurs soit au Latran, soit au palais, soit dans n'importe quelle église. Faites-le embarquer sur un navire et amenez-le-nous. — Le *scribo* Anthemius vint à Rome ; il se saisit du pape dans la basilique de Sainte-Cécile, le x des calendes de décembre (22 novembre 546). Vigilius fut arrêté avec la connivence des Romains. C'était le jour anniversaire de sa naissance ; il distribuait des aumônes au peuple, lorsque la foule se jeta sur lui et le remit à Anthemius. Celui-ci le fit aussitôt embarquer sur le Tibre. La populace en voyant s'éloigner le navire, criait : *Amen! Amen!* — On jetait au pontife des pierres, des éclats de bois, des chaudrons (*cacabos* <sup>1</sup>). C'est toi qui nous as valu la famine ! criait-on. C'est toi qui nous amenas la peste ! Tu n'as jamais fait que du mal aux Romains. Puisses-tu trouver là-bas une récompense digne de tes forfaits ! — Les clercs dévoués à Vigilius l'avaient accompagné. On débarqua d'abord en Sicile dans la cité de Catane, où Vigilius put, au mois de décembre, faire une ordination d'évêques, de prêtres et de diacres. Parmi les nouveaux ordonnés, ayant choisi le prêtre Ampliatus pour administrer les biens de l'Église, et l'évêque Valentin pour gouverner le clergé en son absence, il les renvoya à Rome. Puis prenant congé de la multitude des clercs qui l'avaient suivi jusque-là, il s'embarqua pour Constantinople, où il arriva la veille de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Justinien vint à sa rencontre : l'empereur et le pontife s'embrassèrent en pleurant. Cependant le peuple conduisit processionnellement Vigilius à la basilique de Sainte-Sophie, en chantant ces paroles liturgiques : *Ecce advenit dominator Dominus* <sup>2</sup>. Durant deux années, les contestations se

l'avoit rencontré dans les manuscrits du *Liber Pontificalis*. Or, au v<sup>e</sup> et au vi<sup>e</sup> siècles, on donnait le titre de *scribo* à certains fonctionnaires de la chancellerie impériale, chargés de porter à l'étranger les dépêches officielles et d'en surveiller l'exécution. (Cf. Altaserra, *In Lib. Pontif.*, notæ ; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 584.)

<sup>1</sup> Nous ne reculons pas devant ces expressions caractéristiques, parce qu'à notre avis elles sont autant de notes irréfragables d'authenticité.

<sup>2</sup> On sait que ces paroles forment encore aujourd'hui l'Introit de la messe de l'Épiphanie, selon le rit romain. On les trouve textuellement reproduites

prolongèrent au sujet du patriarche Anthimos. On mettait sous les yeux de Vigilius l'engagement écrit de sa main, par lequel il avait promis de rétablir l'intrus. Mais le pape refusait de l'exécuter. Dans sa douleur, il invoquait la mort comme l'expiation de sa faiblesse passée. Un jour il dit à l'empereur et à l'impératrice : Le mot de mon prédécesseur se vérifie encore : Je trouve ici, au lieu de princes chrétiens, un Dioclétien et une Eleutheria. Faites de moi ce que vous voudrez ; je n'ai que trop mérité les tourments que j'endure. — Un des courtisans lui donna un soufflet en plein visage, et lui dit : Assassin ! ignores-tu à qui tu parles ? Oublies-tu que tu as mis à mort le pape Silvère, et que tu as fait expirer sous les verges le fils d'une pauvre veuve ? — Vigilius épouvanté s'enfuit dans l'église de Sainte-Euphémie, et enlaça ses deux bras autour de la colonne de l'autel. L'impératrice Théodora l'en fit arracher. On lui attacha une corde au cou ; en cet état, il fut traîné comme un criminel par toutes les rues de la ville. Enfin on le jeta dans un cachot, où on ne lui donna pour toute nourriture qu'un peu de pain et d'eau. Les clercs romains qui l'avaient accompagné furent envoyés aux mines. Cependant les Goths d'Italie s'étaient donné un nouveau roi, dans la personne de Badua, surnommé Totila. Celui-ci vint faire le siège de Rome. La famine fut telle dans la ville qu'on y tua des enfants pour se repaître de leur chair. Totila entra à Rome par la porte de Saint-Paul, le treizième jour de janvier, indiction xvi (547). Durant toute la nuit, il fit sonner de la trompette dans les rues de la ville, afin que les habitants pussent se réfugier dans les églises, car il voulait les soustraire au massacre des soldats. Totila vécut avec les Romains comme un père au milieu de ses fils. Quelques sénateurs seulement prirent la fuite, savoir : Techeus, Albinus et le patrice Basilius, qui se retirèrent à Constantinople, où l'empereur les accueillit avec bienveillance et les combla de faveurs. Justinien fit alors passer en Italie l'eunuque et chambellan Narsès. Celui-ci livra bataille aux Goths. Dieu lui donna la victoire ; Totila fut tué avec une multitude de ses guerriers. Le

dans le *Liber Antiphonarius* de S. Grégoire le Grand (*Patr. lat.*, tom. LXXVIII, col. 649).

clergé de Rome s'adressa à Narsès, le priant d'intercéder près de l'empereur afin que le pape Vigilius, s'il vivait encore, fût renvoyé à Rome, sinon qu'on rappelât du moins les prêtres et les diacres exilés pour sa cause. Justinien et ses conseillers, dans la joie du triomphe de leurs armes en Italie, accueillirent favorablement cette requête. Les proscrits furent rappelés de Gypsa et de la Proconèse, et ramenés à Constantinople. L'empereur leur dit : Voulez-vous reprendre Vigilius pour votre pape? Je ne m'y oppose point. Sinon vous pourriez élire l'archidiaque Pélage, et ma protection ne vous ferait pas défaut. — Ils répondirent unanimement : Que votre piété se laisse fléchir. Rendez-nous Vigilius, et lorsqu'il plaira à Dieu de le rappeler de ce monde, nous ne perdrons pas de vue vos recommandations en faveur de l'archidiaque Pélage. — Justinien les laissa partir tous avec le pontife. On arriva à Syracuse en Sicile. Là, Vigilius mourut de la pierre. Son corps fut transféré à Rome, et enseveli à Saint-Marcel sur la voie Salaria, dans la catacombe de Priscille. En deux ordinations, au mois de décembre, Vigilius avait ordonné quarante-six prêtres, seize diacres et quatre-vingt-un évêques destinés à diverses églises. Le siège épiscopal demeura vacant vingt-six jours <sup>1</sup>. »

Preuves  
d'authenticité  
intrinsèque.

7. Telle est l'importante notice consacrée à Vigilius par le *Liber Pontificalis*. L'authenticité de cette analyse historique peut se justifier non moins par ce qu'elle dit, que par ce qu'elle ne dit pas. Ainsi tous les détails relatifs aux événements d'Italie que le rédacteur contemporain avait eus sous les yeux, sont confirmés jusqu'aux moindres incidents par les autres historiens. Mais à partir de l'arrivée de Vigilius à Constantinople, le rédacteur de la notice n'a plus aucun renseignement précis ; et cela devait être, puisque les relations entre Rome et Constantinople étaient interrompues par l'avènement et les victoires de Totila. Voilà pourquoi la notice confond les persécutions que Vigilius eut à subir de la part de Théodora avec celles qui furent directement le fait de Justinien. La notice ne parle point et ne pouvait parler du concile tenu alors à By-

<sup>1</sup> *Lib. Pontif.*, *Notit.* LXI, *Vigilius*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 578.

zance; elle ne dit rien ni des constitutions publiées par Vigilius, ni des édits impériaux, ni de la fameuse controverse des *trois Chapitres*. Tout cela ne fut connu que plus tard à Rome, où Vigilius ne rentra point vivant. Si l'on se place au contraire dans l'hypothèse trop longtemps admise que le *Liber Pontificalis* ait été l'œuvre d'Anastase le Bibliothécaire, comment expliquer que cet auteur n'ait pas même, dans la notice de Vigilius, prononcé le nom du v<sup>e</sup> concile œcuménique tenu à Constantinople du vivant de ce pape? Non-seulement, au ix<sup>e</sup> siècle, époque où vivait Anastase le Bibliothécaire, tous les ecclésiastiques instruits savaient qu'un concile avait eu lieu à Constantinople et que ce concile était le v<sup>e</sup> œcuménique, mais Anastase le Bibliothécaire l'ignorait moins que personne, lui qui en traduisant en latin la *Chronologie* grecque de saint Nicéphore, écrivait ces paroles : « Sous le règne de Justinien le Grand, fut célébré à Constantinople le saint concile v<sup>e</sup> œcuménique <sup>1</sup>. » Anastase le Bibliothécaire avait été envoyé en Orient par le pape Nicolas I (858-867), afin d'y relever sur les procès-verbaux authentiques le texte exact du vii<sup>e</sup> concile général tenu à Nicée en 787 <sup>2</sup>. Quelques années après, il publiait également une traduction latine, approuvée par le saint-siège, des actes du viii<sup>e</sup> concile général, tenu en 869 à Constantinople même. Donc Anastase qui donnait à ces deux conciles leur numéro d'ordre exact de vii<sup>e</sup> et de viii<sup>e</sup> œcuméniques, ne pouvait ignorer l'existence du v<sup>e</sup> concile qui les avait précédés. Croire maintenant que s'il eût écrit la notice consacrée à Vigilius par le *Liber Pontificalis*, il aurait omis de mentionner un fait si considérable, nous paraît une impossibilité morale de premier ordre.

8. Le *Liber Pontificalis* n'est donc pas l'œuvre d'Anastase le Bibliothécaire. Cette conclusion déjà si souvent énoncée par nous, ressort avec une évidence toujours plus saisissante, à mesure que nous avançons dans l'étude de ce monument ecclésiastique. Il est un autre point sur lequel la notice de Vigilius garde le silence, et

Une lettre  
apocryphe de  
Vigilius.

<sup>1</sup> *Sub Justiniano Magno sancta Constantinopolitana synodus quinta.* (Anastas. Bibliothec., *Interpretat. chronolog.*, S. Nicephor.; *Patrol. lat.*, tom. CXXXI, col. 530. — <sup>2</sup> Anastas. Bibliothec., *Elogia*; *Patr. lat.*, tom. CXXVII, col. 17.

qu'un historien de date récente n'aurait pu laisser dans l'ombre. On se demande en effet comment Vigilius, l'apocrisiaire infidèle qui avait trempé dans la conjuration ourdie contre le pape Silvère, qui avait signé à Constantinople et laissé aux mains de Théodora l'engagement écrit de rappeler Anthimos, qui s'était fait en Italie l'instrument de l'astucieuse Antonina, qui avait envoyé en exil un vénérable pontife son prédécesseur, on se demande, dis-je, comment un tel homme, intrus la veille, pouvait le lendemain, en vertu d'une élection régulière, devenir pape légitime. La notice contemporaine ne le dit point, parce qu'à cette époque tout le monde le savait. La crainte de Théodat avait imposé au clergé romain un pape non élu, en la personne de Silvère. La crainte de Bélisaire et de ses armes victorieuses imposa le nouveau pape Vigilius. A chaque revirement de la fortune, ballottée entre les Grecs de Justinien et les Goths de Théodat, de Vitigès, de Totila, Rome subissait la loi du vainqueur : au prix de quels sacrifices sanglants? nous le dirons bientôt, mais toujours en demeurant ferme dans sa foi, la seule couronne que toutes les forces rivales, déchaînées contre la vieille capitale du monde, ne réussirent point à faire tomber de son front. Silvère, installé de force par un roi arien, mourut comme un martyr. Vigilius, installé de force par les intrigues de l'eutychéenne Théodora, devint l'imitateur du pontife dont il s'était fait le bourreau. Il expia par une héroïque constance les fautes de son ambition. « C'est là, dit Baronius <sup>1</sup>, un véritable miracle. L'intervention divine est éclatante, et l'on peut dire, comme à l'époque des rois d'Israël : Voici maintenant Saül au rang des prophètes <sup>2</sup> ! » En prenant possession de l'héritage de saint Pierre, Vigilius fut en effet investi d'un esprit nouveau; il déploya une vigueur vraiment apostolique; pape il fit oublier les erreurs et les fautes de l'archidiacre. Deux lettres qu'il adressa, l'une à Justinien, l'autre au patriarche légitime de Constantinople Mennas, sont un éclatant témoignage de son orthodoxie. Il y déclare que sa foi est la même que celle des papes Célestin, Léon, Hormisdas, Jean et Agapit, ses prédécesseurs. Comme eux,

<sup>1</sup> Baron., *Annal. eccles.*, tom. VII, pag. 241. — <sup>2</sup> 1 *Reg.*, x, 11.

il reçoit les quatre conciles œcuméniques et la lettre de saint Léon le Grand; avec eux, il anathématise les partisans d'Éutychès, et nommément l'intrus Anthimos, qui prétendait se maintenir malgré les règles canoniques sur le siège patriarcal de Constantinople (17 septembre 540<sup>1</sup>). Une profession de foi si nette et si catégorique n'a point empêché quelques historiens de présenter la croyance de Vigilius comme suspecte. Le diacre Liberatus de Carthage et l'évêque Victor de Tunnone citent une lettre que Vigilius, au début de son pontificat, aurait adressée à Anthimos, pour l'admettre à la communion. Tous les critiques sérieux s'accordent à rejeter cette pièce comme apocryphe; elle porte d'ailleurs avec elle des preuves évidentes de supposition. Comment par exemple admettre qu'un pape, s'adressant à des évêques les eût appelés ses *seigneurs*? Telle est pourtant l'énormité que la prétendue lettre porte en tête de sa suscription : *Dominis et in Christi charitate cunctis fratribus Theodosio, Anthimo et Severo episcopis, Vigilius episcopus*<sup>2</sup>. Toute l'histoire de la chancellerie

<sup>1</sup> Vigil., *Epist.* IV et V; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 21-26.

<sup>2</sup> Voici le texte complet de cette prétendue lettre pontificale : *Dominis et in Christi Dei Salvatoris nostri charitate cunctis fratribus Theodosio, Anthimo et Severo episcopis, Vigilius episcopus. Scio quidem quia ad sanctitatem vestram antea fidei meæ credulitas, Deo adjuvante, pervenit : sed quia modo gloriosa filia mea patricia Antonina christianissima desideria mea fecit impleri, quod fraternitati vestræ præsentia scripta transmitterem. Salutans ergo vos gratia qua nos Deo nostro Christo Salvatore jungimur, me eam fidem quam tenetis, Deo adjuvante, et tenuisse et tenere significo ; sciens quia illud inter vos prædicamus et legimus, ut et anima una sit et cor unum in Deo. Profectus mei, qui vester est, Deo adjuvante, nuntiare vobis gaudia maturavi ex meo animo, sciens fraternitatem vestram quæ optabat libenter amplecti. Oportet ergo ut hæc quæ vobis scribo nullus agnoscat ; sed magis tanquam suspectum me sapientia vestra ante alios existimet habere, ut facilius possim hæc quæ cæpi operari et perficere. Orate pro nobis Deum, mihi fratres in Christo Domino nostræ charitate cuncti.* (Liberat, *Breviar.*; *Patr. lat.*, tom. LXVIII, col. 1041.) Victor de Tunnone, dans sa *Chronique* (*Patr. lat.*, tom. cit., col. 957) reproduit cette lettre avec des variantes assez nombreuses. Le lecteur découvrira facilement les motifs qui l'ont fait rejeter au nombre des pièces apocryphes. Vigilius demande lui-même le secret à ses complices. Il leur recommande d'affecter vis-à-vis de lui une suspicion hypocrite, afin de ménager son crédit dans l'opinion et de lui donner le temps d'arriver plus sûrement à la réalisation de ses desseins, c'est-à-dire à la réhabilitation d'Anthimos. Or, on ne voit pas qu'en aucun temps, depuis sa promotion au souverain

romaine proteste contre une pareille formule qui n'a jamais été employée par un pape s'adressant à des évêques. Comment d'ailleurs supposer que Vigilius se fût contredit d'une façon si grossière? S'il eût voulu admettre à sa communion l'hérétique Anthimos, il aurait naturellement dû s'en faire un mérite auprès de l'impératrice Théodora qui l'en sollicitait; tandis qu'au contraire il répondit aux instances de Théodora par un refus net et formel. Liberatus et Victor de Tunnone, ainsi que nous le verrons bientôt, étaient des schismatiques qui se séparèrent de la communion de l'Église après le v<sup>e</sup> concile œcuménique et la condamnation définitive des *trois Chapitres*. Ils sont les seuls qui aient jamais parlé de la prétendue lettre de Vigilius. Tous deux la reproduisent, mais avec des variantes qui accusent la main d'un faussaire. Les actes de Vigilius furent soumis, durant la persécution dont ce pape fut la victime, au contrôle le plus haineux et par conséquent le plus sévère; cependant personne ne releva contre le pontife exilé, bafoué, emprisonné, une lettre qui aurait justifié dans une certaine mesure la conduite des bourreaux. C'est donc avec grande raison que Bossuet lui-même, dans la fameuse *Defensio cleri gallicani*, passe sous silence la prétendue lettre de Vigilius, sans y faire la moindre allusion <sup>1</sup>.

Lettre  
de Vigilius à  
saint Césaire  
d'Arles.

9. Nous avons encore un certain nombre de lettres authentiques, adressées par Vigilius à divers évêques de la catholicité; elles sont, comme pensée et comme style, bien différentes de la pièce apocryphe rapportée par les deux schismatiques africains. Voici en quels termes le pape répondait à une consultation de saint Césaire d'Arles relative à la pénitence que le roi Théodebert implorait de l'Église, après les scandales dont nous avons parlé plus haut <sup>2</sup> : « A son frère bien-aimé Césaire, Vigilius. Notre glorieux fils, le roi Théodebert, s'est adressé à nous par l'intermédiaire de son ambassadeur, l'illustre Moderic; il nous demande

pontificat, Vigilius ait jamais rien fait pour arriver à cette réhabilitation. Son courage à la repousser lui valut au contraire l'emprisonnement et l'exil. Cette prétendue lettre pontificale n'est rien autre chose qu'un apocryphe supposé par les schismatiques et répandu sous son nom par leurs adhérents.

<sup>1</sup> Bossuet, *Defens.*, pars. III, lib. VII, cap. xx. Édit. Vivès, t. XXII, p. 48.  
— <sup>2</sup> Cf. p. 445 de ce volume.

quelle pénitence doit s'infliger un coupable qui a eu le malheur de contracter une alliance incestueuse. Dans une lettre dont vous trouverez ci-joint la copie, nous avons répondu au glorieux roi en excitant dans son âme les sentiments d'un vif repentir pour les fautes passées. Maintenant c'est à vous, dont nous connaissons la charité et le zèle sacerdotal, que nous confions le soin de fixer vous-même le temps et la forme de la pénitence, selon le degré de comption du pénitent. Vous n'omettez point d'exhorter le glorieux roi à prendre toutes les précautions nécessaires, séparation absolue, et vigilance à l'avenir. Que le Seigneur vous garde sain et sauf, frère très-aimé. Donnée la veille des nones de mars, sous le consulat du clarissime Jean (5 mars 538) <sup>1</sup>. » Cette mission près du roi d'Austrasie fut un des derniers actes de l'épiscopat de saint Césaire. Après quarante années d'un ministère fécond en œuvres de salut, l'homme de Dieu sentit que sa fin approchait. Il dit à ses prêtres : « Voici bientôt le jour où nous honorons la mémoire du grand évêque Augustin. Vous savez combien j'ai toujours aimé sa doctrine. J'espère célébrer cette année sa fête au ciel. » En effet, Césaire rendit son âme au Seigneur la veille de la fête de saint Augustin (27 août 542). Il était âgé de soixante et onze ans.

40. Le clergé et le peuple d'Arles lui donnèrent pour successeur Auxanius, qui s'empessa de notifier son élection au pape et de réclamer, outre l'usage du pallium, le titre de vicaire apostolique de la *Provincia* (Provence), dont avait joui saint Césaire. « Nos fils, le prêtre Jean et le diacre Teredius, nous apportent la nouvelle de votre ordination, répondait Vigilius. Ce nous est une grande joie d'apprendre que l'élection s'est accomplie selon les règles canoniques et conformément aux décrets des papes nos prédécesseurs. Le docteur des nations, l'apôtre saint Paul, en parlant du ministère sacré, nous apprend que « nul ne doit en usurper l'honneur, mais qu'il faut y être appelé de Dieu comme autrefois Aaron <sup>2</sup>. » C'est à la miséricorde divine de nous appeler, c'est à elle encore de nous accorder les grâces nécessaires à notre apostolat. Vous avez, bien-aimé frère, comme un encouragement

Lettre  
de Vigilius à  
Auxanius,  
successeur de  
S. Césaire.

<sup>1</sup> Vigil., *Epist.* III; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 21. — <sup>2</sup> *Hebr.*, v, 4.

domestique l'exemple de votre vénérable prédécesseur, dont le dévouement au siège apostolique, à la pierre fondamentale posée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, n'a jamais fait défaut. Nous n'avons aucune objection à faire à la demande du pallium que vous nous adressez, et nous sommes prêt à vous l'accorder ainsi que les autres prérogatives du siège d'Arles. Mais il nous a paru convenable d'en informer d'abord notre fils l'empereur très-chrétien, afin que votre promotion vous soit plus chère encore par l'agrément que notre prince y aura donnée <sup>1</sup>. » Cette réserve du pape Vigilius nous fait comprendre la situation politique des Gaules, durant la lutte engagée en Italie entre l'empire de Constantinople et la monarchie des Goths. Les rois francs, par leur accession à un parti ou à l'autre, pouvaient décider la victoire. Justinien l'avait compris; il n'épargna ni ambassades, ni lettres, ni présents, pour se rallier les descendants de Clovis. Théodebert fut adopté par lui comme son fils d'armes. D'un autre côté, Vitigès, le nouveau roi des Goths, forcé de rappeler les garnisons qui occupaient la Provence et d'abandonner cette riche contrée, dans l'espoir que le triomphe, s'il l'obtenait jamais, lui permettrait de la reprendre, avait cherché de même à s'assurer l'appui des Francs. Un traité signé par Théodebert semblait le lui garantir. En réalité, l'aventureux roi d'Austrasie ne voyait dans ce conflit qu'un prétexte de pillage. Deux fois il franchit les Alpes, moins pour soutenir la cause de Justinien ou celle de Vitigès, que pour offrir à ses leudes un facile butin, et enrichir ses palais de Metz ou de Trèves des dépouilles de l'Italie. L'épée des Francs n'était point encore au service d'une politique déterminée; elle frappait au hasard, selon le caprice ou l'occasion, moins pour les agrandissements de l'avenir que pour les satisfactions brutales et cupides du présent.

Lettre  
à Aurelianus,  
successeur  
d'Auxaninus.

11. A Constantinople et à Rome on voyait les choses de plus haut. Justinien, nous l'avons dit, travaillait à restaurer l'empire d'Occident. Il se posait d'avance en suzerain des anciennes provinces jadis possédées par les Césars. Le pape Vigilius se prêtait

<sup>1</sup> Vigil., *Epist.* VI; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 26, 27.

évidemment à la réalisation de ce plan impérial. Dans une seconde lettre à Auxanius, en lui conférant le pallium, le titre de vicaire apostolique de la Provence, et le privilège de délivrer seul des lettres formées dans toute l'étendue des Gaules, il disait : « Maintenant, votre fraternité aura le devoir d'adresser au Seigneur notre Dieu les supplications les plus ferventes, afin qu'il daigne étendre sa protection sur nos fils les très-cléments princes Justinien et Théodora. Ils ont gracieusement accueilli à votre promotion, à la requête de notre très-glorieux et excellent fils le patrice Bélisaire, pour lequel nous vous demandons aussi le secours de vos prières. Nous vous exhortons encore, comme à une œuvre digne de toute votre sollicitude épiscopale, de maintenir entre le très-glorieux roi des Francs Childebert et l'auguste empereur Justinien, les rapports de bienveillance héréditaire. C'est notre devoir, en effet, de travailler à la paix et à la concorde entre les peuples, selon le mot de Notre-Seigneur : *Beati pacifici quoniam filii Dei vocabuntur* <sup>1</sup>. » — Auxanius ne jouit pas longtemps des privilèges que le pape, avec l'agrément de l'empereur, venait de lui conférer. Il mourut en 546, et fut remplacé par Aurelianus qui hérita de ses prérogatives. En les confirmant au nouveau titulaire, Vigilius lui écrivait : « Nous remettons à votre fraternité le vicariat apostolique des Gaules, avec d'autant plus de confiance que votre élection est évidemment l'œuvre de la Providence divine. Nous sommes heureux de répondre ainsi aux intentions vraiment chrétiennes du très-glorieux Childebert, roi des Francs, qui nous a transmis les témoignages les plus favorables sur votre personne. Continuez donc le ministère apostolique de vos illustres prédécesseurs avec la charité dont ils vous ont laissé l'exemple, travaillant à l'œuvre de Dieu avec un zèle réglé par la prudence, maintenant dans leur vigueur les règles canoniques et justifiant les espérances que votre promotion a fait naître. Votre charité épiscopale devra attacher le plus grand prix à entretenir l'heureuse alliance qui subsiste entre les très-cléments empereurs et notre fils le très-glorieux roi Childebert; vous souvenant de cette parole de l'Écriture : *Beati pedes evangelisantium*

<sup>1</sup> Vigil., *Epist.* VII; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 28.

*pacem, evangelisantium bona* <sup>1</sup>. Nous vous engageons aussi à adresser une lettre d'actions de grâces à notre glorieux fils le patrice Bélisaire, pour le remercier de l'empressement qu'il a mis à informer l'empereur de votre promotion. Il a ainsi évité à votre messenger le voyage de Constantinople, en se chargeant lui-même de faire parvenir vos lettres et d'obtenir plus promptement la réponse impériale. Dieu vous conserve sain et sauf, frère bien-aimé. Donnée le x des calendes de septembre, la cinquième année depuis le consulat du clarissime Basilius (22 septembre 546) <sup>2</sup>. »

## § II. *Bellum Gothicum.*

Vitigès  
et Bélisaire.  
Siège de  
Rome par les  
Goths.

12. Cependant la guerre continuait en Italie, cette terrible guerre dont Procope a immortalisé le souvenir sous le nom de *Bellum Gothicum*. Vitigès, soldat parvenu, dans lequel Amalasonthe mieux inspirée aurait pu jadis trouver un sauveur, déployait un courage et une grandeur d'âme héroïques. Forcé d'évacuer Rome et toutes les provinces méridionales de la péninsule, il avait dit aux siens : « Faisons aujourd'hui ce sacrifice, demain viendra : *Hoc age, cras veniet.* » (536.) Les soldats goths furent rappelés d'Illyrie, de la Provence, de toute l'Italie septentrionale, et concentrés sous les murs de Ravenne. Procope en évalue le nombre à cent cinquante mille hommes, chiffre exagéré à dessein peut-être par le *notarius* de Bélisaire ; mais cette exagération même prouve les inquiétudes inspirées au généralissime par une agglomération vraiment formidable. Vitigès, à la tête de cette armée où la cavalerie dominait, se dirigea en droite ligne sur Rome, dédaignant les garnisons grecques de Pérouse, Spolète et Narnia, échelonnées sur sa route. Bélisaire essaya vainement d'arrêter cette marche victorieuse. Il se porta au confluent de l'Anio et du Tibre, avec l'élite de ses troupes. Un combat effroyable, qui dura une journée entière, ensanglanta les eaux des

<sup>1</sup> Isa., LII, 7 ; Nah., I, 15 ; Rom., x, 15. — <sup>2</sup> Vigil., *Epist.* x ; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 37.

deux fleuves, sans amener de résultat décisif. Le lendemain Bélisaire rentra dans Rome, où Vitigès le suivit de près. Avant d'investir la ville, le roi des Goths envoya en parlementaire un officier, nommé Vacis. Monté sur son cheval de guerre, Vacis se tint à la porte Salaria : « Romains, dit-il, le temps est venu d'effacer la honte des trahisons précédentes. Chassez de vos murs ces Grecs perfides : ils ne vous apportent que la servitude. Rompez à jamais toute alliance avec une race dégénérée qui ne produit que des histrions, des mimes et des pirates ! » Ce n'était point avec des paroles qu'on pouvait vaincre un général comme Bélisaire. Vitigès ne l'ignorait pas. Il fit donc investir la ville éternelle. Le siège commencé le 4 mai 537 ne fut levé que le 12 mars 538, après des prodiges de valeur inutilement accomplis de part et d'autre. La peste y mit fin. Le fléau se déclara d'abord dans l'enceinte de Rome, puis il envahit les Goths campés dans la plaine et fit de tels ravages sous leurs tentes que Vitigès fut contraint de se replier sur Ravenne. Auparavant il avait essayé de traiter avec Bélisaire. « Je vous offre, lui disait-il, de vous laisser la Sicile : je comprends qu'elle vous soit nécessaire pour assurer vos possessions d'Afrique. — Et moi, répliqua le généralissime, pour ne pas être en reste de bons procédés, je vous offre les îles Britanniques. Elles sont beaucoup plus grandes que la Sicile. — Mais, dit Vitigès, si j'ajoutais Naples et la Campanie? — La moindre parcelle des domaines de l'empereur ne peut être cédée, répondit Bélisaire. — Quoi ! pas même au prix d'un tribut annuel? — Non, pas même à ce prix. — Dans ce cas, dit Vitigès, laissez-moi envoyer une ambassade à l'empereur lui-même, et en attendant sa réponse consentez à une trêve. » Cette dernière proposition fut agréée, on échangea réciproquement des otages, et une ambassade de négociateurs goths se rendit à Constantinople.

13. De son côté, Bélisaire pressait l'empereur de lui envoyer de nouveaux renforts. L'eunuque Narsès, plus tard son rival, débarquait sur les côtes de l'Adriatique avec des forces considérables, trois mille vétérans, deux mille Hérules auxiliaires, mille *Lombardi* (Lombards), peuplade campée en Pannonie et qui apprenait

Massacre  
de Milan. Fin  
du règne de  
Vitigès.  
Départ de  
Bélisaire  
pour l'Orient.

ainsi, pour ne plus l'oublier, le chemin de l'Italie. Bélisaire ne les avait point attendus pour reprendre, malgré la trêve et sans déclaration préalable, le cours de ses expéditions victorieuses. L'évêque de Milan, Dacius, secondé par Réparat, frère du pape Vigilius, déterminâ les habitants de cette capitale à se soumettre au généralissime. Cette défection fut un coup de foudre pour Vitigès. La Ligurie et les importantes cités de Novare, Côme et Bergame menaçaient de secouer le joug des Goths. Il paraissait impossible de conjurer un tel désastre, après que l'arrivée de Narsès eut doublé les forces de l'armée grecque. Vitigès ne désespéra cependant pas de l'avenir. Les Burgondes, attirés par la perspective de piller les trésors d'une cité aussi riche et populeuse que Milan l'était alors, joignirent leurs troupes à celles des Goths et vinrent mettre le siège devant la ville. Bélisaire, occupé à soumettre les provinces méridionales, écrivit lettres sur lettres à l'eunuque Narsès pour le supplier de secourir la capitale de la Ligurie. Narsès n'en fit rien. Il nourrissait dès lors contre Bélisaire une de ces haines d'autant plus implacables qu'elles prennent leur source dans une jalousie honteuse et basse. Sous prétexte de ménager son corps d'armée, et de lui épargner trois ou quatre jours de marche, l'eunuque laissa les Burgondes et les Goths entrer victorieux à Milan. Procope assure que trois cent mille Italiens furent massacrés par les vainqueurs. Les femmes furent réduites en esclavage, et cédées aux Burgondes qui les emmenèrent par troupeaux au delà des Alpes. Le frère de Vigilius, Réparat, fut écartelé vif. Son corps fut ensuite coupé en morceaux et jeté en pâture aux chiens. L'évêque Dacius aurait eu le même sort; un Burgonde lui sauva la vie, en le réclamant comme un de ses esclaves fugitifs. Dacius put ainsi se réfugier dans les Gaules, d'où il passa ensuite à Constantinople (539). La fortune semblait sourire à Vitigès. Sa négociation avec Justinien n'ayant abouti à aucun résultat sérieux, il en avait entamé une autre plus heureuse avec Chosroès, roi de Perse. Ce dernier promit de faire diversion en se jetant sur la Mésopotamie, et il tint parole. Cependant Bélisaire obtint le rappel de Narsès, et il eut lieu de s'en applaudir comme de la plus éclatante victoire. En

effet, quelques mois après, la face des choses avait changé en Italie. Vitigès, renfermé dans Ravenne avec sa femme Mathasonthe, fut obligé de capituler (540), et Bélisaire le conduisit en triomphe à Constantinople. Justinien se montra généreux pour le roi vaincu. Il le créa patrice et lui assura une retraite opulente. Vitigès ne survécut que deux ans à sa défaite. Sa veuve, la petite-fille de Théodoric le Grand se remaria à un officier byzantin, et s'éteignit dans l'obscurité.

14. Cassiodore fut plus heureux. Justinien offrit à ce grand homme des honneurs et des dignités à Constantinople. Mais le chancelier de Théodoric avait appris au milieu des révolutions sociales dont il avait été si longtemps témoin, à se détacher du monde et à porter plus haut ses espérances. Au fond du golfe Syllacium (Squillacci), près de Reggio, dans la maison où il était né, il revint à soixante-dix ans fonder un double monastère. « A l'époque de son opulence, dit M. du Roure, Cassiodore s'était complu à creuser dans les rochers qui bordaient ce domaine de vastes viviers, où des poissons de toute espèce pouvaient, suivant son expression, se croire libres au sein de la captivité. La rivière Pellena, qui coulait non loin, avait été soumise dans son cours tranquille à l'utilité du maître; les rives en avaient été ornées pour son agrément de prairies et d'ombrages. L'enceinte murée de l'héritage patrimonial s'était agrandie. On y avait enclos le mont Castellum, dont la situation reculée au fond des terres et les flancs escarpés offraient l'image du désert, sans en avoir l'épouvante. Des constructions de tout genre s'étaient élevées comme par enchantement dans cet asile privilégié, les unes contiguës et rassemblées en grand nombre, pourvues de bains, d'une riche bibliothèque, d'ateliers de travail, de jardins, de fontaines et surtout de nombreux oratoires; ce fut le monastère de Vivaria: les autres isolées, austères, n'ayant pour toute richesse qu'une église; ce fut le séjour des anachorètes du mont Castellum. Une règle plutôt laborieuse que sévère soumettait les religieux à deux chefs distincts. Vivaria consacré exclusivement aux cénobites, devait être comme le parvis du mont Castellum, où n'abordaient que les

Retraite de  
Cassiodore.  
Monastère  
de Vivaria.

âmes déjà formées à la pénitence et à la contemplation par l'apprentissage des exercices, des études et des travaux de la vie commune. Le pieux fondateur ne voulut garder pour lui-même aucun privilège. Soumis comme les autres frères à la direction des deux abbés Chalcedonius et Géronce, il ne se distinguait que par une humilité plus profonde et une abnégation sans bornes. « Je ne suis pas venu, disait-il, chercher les honneurs au désert. J'ai repoussé loin de moi le fardeau des dignités qu'on me présentait encore à Ravenne. Déjà je commençais à savourer le miel des âmes, le psautier céleste <sup>1</sup>. » De même que saint Benoît au mont Cassin, le fondateur de Vivaria destinait ses religieux au service des pauvres, des infirmes, des voyageurs. Il voulait que l'étude de l'Écriture et des pères fût jointe au travail des mains, affectionnant surtout la transcription des manuscrits qui peut réunir les deux exercices. Il n'excluait d'ailleurs aucune partie essentielle, aucun monument utile des connaissances humaines <sup>2</sup>. » Ses nombreux ouvrages sur toutes les branches de la science en sont la preuve. Le plus célèbre est sans contredit l'*Historia tripartita*, ainsi nommée parce qu'elle est composée des trois ouvrages de Socrate, Sozomène et Théodoret. « Je les ai fondus ensemble, dit Cassiodore, en conservant toutefois leurs qualités propres mais en élaguant les inutilités, les digressions, et parfois les erreurs <sup>3</sup>. » L'ouvrage, divisé en douze livres, commence à Constantin le Grand et finit en 439 sous le règne de Théodose le Jeune. Il est la continuation de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe. Cassiodore le fit suivre d'une *Chronologie* <sup>4</sup>, où les dates sont marquées depuis le commencement du monde jusqu'au consulat d'Eutharic et de Justin (519). Cassiodore fixe à 2242 ans la période antédiluvienne ; du déluge au règne de Ninus, il compte 899 ans ; de Ninus aux premiers rois du Latium 852 ans ; des premiers rois latins à Romulus 457 ans ; de Romulus aux deux premiers consuls Brutus et Tarquin 240 ans ; et

<sup>1</sup> Cassiod., *Exposit. Psalm.*, *præfat.*; *Patr. lat.*, tom. LXX, col. 9. — <sup>2</sup> Du Roure, *Hist. de Théodoric*, tom. II, pag. 441-443. — <sup>3</sup> Cassiod., *Hist. Tripartit.*, *præfat.*; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 882. — <sup>4</sup> Cassiod., *Chronic.*; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 1214.

de ceux-ci au consulat d'Eutharic et de Justin 1031 ans ; ce qui lui donnait, comme somme totale de l'âge du monde en 519, le chiffre de 5721 ans <sup>1</sup>. On voit que Cassiodore suivait la chronologie du texte hébreu pour la durée de l'époque antédiluvienne <sup>2</sup>. Ses autres dates sont exactes, sauf la période écoulée depuis le déluge jusqu'à Ninus, qu'il écourte d'environ 300 ans. L'exactitude relative de cette chronologie suppose dans son auteur une merveilleuse érudition. Cassiodore avait fait des livres saints une étude approfondie. Son traité *De institutione divinarum litterarum* <sup>3</sup>, est un véritable cours d'Écriture sainte qu'on lirait encore avec fruit de nos jours. Son *Exposition sur les Psaumes* <sup>4</sup>, le *Cantique des Cantiques* <sup>5</sup>, les *Actes* <sup>6</sup>, les *Épîtres* <sup>7</sup> des Apôtres, l'*Apocalypse* <sup>8</sup> nous offre le résumé de tout ce que les pères avaient écrit jusque-là sur le même sujet. « Sous sa plume nous retrouvons, dit le vénérable Bède, la fleur de l'enseignement des Ambroise, Hilaire, Augustin, Cyrille et Jean Chrysostome. Le sénateur, le chancelier de Théodoric, s'était transformé soudain en docteur de l'Église. Vieillard presque octogénaire, il se mit à apprendre l'hébreu sous la direction de quelques rabbins convertis à la foi <sup>9</sup>. » Cassiodore prolongea jusqu'en 562 sa laborieuse carrière, et mourut à l'âge de cent ans, laissant une mémoire bénie et un nom que certains martyrologes ont inscrit au catalogue des saints.

15. Cependant la monarchie des Goths ne s'était pas éteinte avec Vitigès. Cette nation belliqueuse ne voulait pas mourir. Le départ de Bélisaire et ses expéditions lointaines, d'abord en Orient contre Chosroès (541-542), puis en Afrique contre le tyran Gontharis <sup>10</sup> (543), permirent aux anciens généraux de Vitigès de relever

Avènement  
de Totila.

<sup>1</sup> Cassiod., *Chronic.* ; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 1248. — <sup>2</sup> Cf. tom. I de cette *Histoire*, pag. 260. — <sup>3</sup> *Patr. lat.*, tom. LXX, col. 1105. — <sup>4</sup> *Ibid.*, col. 1. — <sup>5</sup> *Ibid.*, col. 1055. — <sup>6</sup> *Ibid.*, col. 1381. — <sup>7</sup> *Ibid.*, col. 1322. — <sup>8</sup> *Ibid.*, col. 1405. — <sup>9</sup> Venerab. Beda, *In Esdram*, lib. II, cap. VII ; *Patr. lat.*, t. XCI, col. 849.

<sup>10</sup> Nous avons sujet de nous étonner du silence gardé par les historiens modernes sur la seconde expédition de Bélisaire en Afrique. Le *Liber Pontificalis* la mentionne en termes exprès ; c'est peut-être le motif qui en a fait suspecter la réalité. Mais nous avons un autre témoignage non suspect dans

leur drapeau vaincu. Ildebald avec quelques milliers d'hommes se fortifia dans Vérone, et prit le titre de roi. Une insulte faite à la femme d'un officier goth lui valut la mort. L'époux offensé le poignarda dans un festin (541). Eraric, un chef ruge, se fit proclamer à sa place, moins dans l'espoir de régner que dans la pensée de vendre prochainement à Justinien sa couronne éphémère. L'opulence dont jouissait Vitigès en Orient avait tenté sa cupidité. Il s'empressa de faire partir pour Constantinople une ambassade chargée de négocier cette honteuse transaction. Mais il n'en vit pas le retour. Les Goths indignés le mirent à mort (542), et portèrent sa tête sanglante au neveu d'Ildebald, Totila, gouverneur de Tarvisium (Trévis.) « Vous voyez comment nous savons punir les traîtres ! dirent-ils à Totila. Régnez sur nous, et faites revivre les jours glorieux de Théodoric le Grand. »

Totila et  
saint Benoît.

16. Totila était digne de cette marque de confiance. Héros barbare, il avait l'audace, la prévoyance, la bravoure de sa race. Ajoutons qu'il en avait aussi la cruauté. Il accepta la couronne, et jura de mourir plutôt que de la déshonorer. Quelques jours après son avènement, il taillait en pièces l'armée orientale sous les murs de Plaisance. Cet éclatant succès lui amena des milliers de volontaires heureux de vaincre ou de mourir avec lui. La force numérique était passée de son côté, il en profita habilement. Pendant que ses généraux Bleda, Roderic et Viliarius devaient soumettre les villes du nord de l'Italie, lui-même à la tête d'une armée formidable, se jeta dans le midi de la péninsule. Son plan consistait à isoler Rome, pour concentrer plus tard toutes ses forces victorieuses sur cette capitale du monde. On vit alors, disent les auteurs contemporains, une série de désastres tels que la mémoire des hommes n'en avait pas connus : les campagnes dévastées, les villes livrées au pillage, les édifices rasés jusqu'au sol, les habitants passés au fil de l'épée, partout l'épouvante, le sang, la mort. A Lucques, un saint évêque

*l'Historia Miscellanea* de Paul Diacre qui s'exprime ainsi : *Belisarius ut Africam attigit, Guntharith sub dolo pacis illico peremit, residuosque Vandalorum reipublicæ jugo substravit. Victor exinde Romam venit.* (Paulus Diacon., *Hist. Miscellan.*, l. XVI; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 987.)

africain, Regulus, eut la tête tranchée <sup>1</sup>. Saint Félix eut le même sort à Pise <sup>2</sup>. Cerbonius (saint Cerboney) <sup>3</sup>, évêque de Populonium, aujourd'hui Massa, fut exposé dans l'arène à un ours furieux. Son crime était d'avoir donné l'hospitalité à quelques soldats romains poursuivis par les goths. L'ours respecta l'homme de Dieu, et Totila cette fois ne voulut pas se montrer plus cruel que les bêtes féroces elles-mêmes. A Pérouse, il saisit le saint évêque Herculanus, le fit traîner sur les remparts et ordonna qu'on découpât dans sa chair vive une lanière de peau, depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds. Le bourreau recula devant une pareille horreur; il décapita d'abord le saint, et n'accomplit la mutilation exigée que sur un cadavre <sup>4</sup>. Cependant le Seigneur allait changer en agneau le lion terrible. Durant sa marche sur la ville de Naples, Totila entendit parler de l'illustre Benoît, le fondateur du mont Cassin. « Il lui prit fantaisie, dit saint Grégoire le Grand, d'essayer si la renommée qui attribuait au solitaire un esprit prophétique ne se trompait point. A quelque distance du monastère, il fit revêtir des insignes royaux un de ses officiers nommé Rig, lui donna sa propre escorte et l'envoya au mont Cassin. En apercevant le faux prince, Benoît lui dit : Quittez ces pompeux ornements, mon fils. Ils ne vous appartiennent point. — L'officier se jeta à terre, épouvanté d'avoir voulu tromper un tel homme. Ni lui, ni aucun des siens n'osa même approcher de l'abbé, et tout le cortège s'en retourna au plus vite près du roi, pour lui annoncer combien ils avaient été promptement découverts. Alors Totila se mit lui-même à gravir la montagne monastique, mais lorsqu'il fut arrivé et qu'il vit de loin Benoît qui l'attendait assis, le vainqueur des Romains, le maître de l'Italie eut peur. Il n'osa pas avancer et se prosterna tout de son long devant le serviteur du Christ. Benoît lui dit par trois fois : Levez-vous. — Comme il s'obstinait à rester prosterné, l'homme de Dieu quitta son siège et vint lui-même le relever. L'entretien s'engagea alors; Benoît lui repro-

<sup>1</sup> Bolland., *Act. S. Regul.*, 1 septemb. — <sup>2</sup> *Ibid.*, *Act. S. Felic.*, eod. die. —

<sup>3</sup> *Ibid.*, *Act. S. Cerbonii*, 10 octob. Cf. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. III, cap. XI; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 238. — <sup>4</sup> *Act. S. Herculana.*, 7 nov.

cha tout ce qu'il y avait à blâmer dans sa vie et lui prédit tout ce qui devait lui arriver dans l'avenir. Vous avez fait beaucoup de mal, dit-il ; vous en faites encore beaucoup et tous les jours. Il est temps de cesser vos iniquités. Vous entrerez à Rome, vous passerez la mer, vous régnerez neuf ans, et le dixième vous mourrez. — Le roi, profondément effrayé, se recommanda à ses prières et se retira. Mais il emportait dans son âme le trait vengeur et salutaire : à partir de ce moment sa nature de barbare fut transformée <sup>1</sup>. »

Prise  
de Naples par  
Totila.

17. Naples ressentit la première les effets d'une clémence qui étonnait les Goths, et à laquelle le païen Procope avoue lui-même ne rien comprendre <sup>2</sup>. Dix ans auparavant, lors de la prise de Naples par Bélisaire, toute la population avait été massacrée. Au moment où Totila vint l'assiéger, cette ville était défendue par un général grec, Conon, vaillant guerrier, déterminé à s'ensevelir sous les murs de la place plutôt que de se rendre. Il avait inspiré son ardeur aux soldats, aussi la résistance fut héroïque. Durant trois mois, les assiégés luttèrent contre les assauts extérieurs et contre les tortures de la faim. Cependant Justinien avait annoncé une flotte chargée de munitions et de vivres. La flotte n'arrivait point. Un jour enfin on signala le convoi impatientement attendu. Mais les Goths, montés sur de simples barques, vinrent l'attaquer à l'abordage et s'en emparèrent sans coup férir. Le général Demetrius qui le commandait fut fait prisonnier. Dès lors, Conon et les Napolitains affamés n'hésitaient plus à se rendre que dans la crainte de trouver un vainqueur impitoyable. Totila sentit la nécessité de prévenir leur désespoir. Par son ordre, le captif Demetrius fut conduit au pied des remparts et lut une proclamation dans laquelle le roi goth promettait de traiter les Napolitains comme ses enfants, et accordait au général grec et à ses troupes la vie et la liberté. Sur cette assurance, les portes furent ouvertes. Totila tint parole.

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II, cap. XIV-XV; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 160-162. Cf. M. de Montalembert, *Hist. des moines d'Occident*, tom. II, pag. 32-33. — <sup>2</sup> *Benignitas quæ illi nec barbaro nec hosti satis convenit.* (Procop., *De bell. Gothic.*, lib. I, cap. III.)

Voyant les affamés se précipiter trop avidement sur les vivres qu'on leur distribuait et craignant qu'ils ne s'étouffassent, il plaça des gardes aux portes et fit donner d'abord des rations légères qu'on augmenta graduellement jusqu'à ce que le danger fût passé. Conon et ses soldats demeurèrent libres. Comme la saison trop avancée ne permettait pas de les embarquer, Totila les fit escorter par terre jusqu'à Rome. Il punit de mort un de ses plus braves officiers qui avait outragé une jeune fille, et donna à celle-ci tous les biens de son ravisseur. « Ce n'est pas la cruauté qui m'emporte ; c'est votre bien seul qui me détermine, dit-il à ses guerriers. La clémence ne saurait jamais s'exercer au mépris des lois. A l'époque de Théodat, nous avions la richesse, la puissance, la prospérité : un crime fut<sup>1</sup> commis, et Dieu nous a châtiés. Maintenant, fléchi par nos longues et dures expiations, ce Dieu se montre plus favorable. Sachons conserver son appui, et honorer nos victoires par la vertu. La force ne gagne pas seule les batailles ; les mœurs des combattants font la fortune de la guerre <sup>1</sup>. » (543.)

18. Ce langage, que Procope met dans la bouche de Totila, honorerait tout autre souverain qu'un barbare. La conversion opérée par saint Benoît était complète. On ne sait d'ailleurs ce que fût devenue l'Italie si le roi des Goths eût persisté dans son programme de dévastation et de massacres. En effet l'année 543, date de la prise de Naples, marque le commencement de la fameuse peste dite *Inguinaria* qui dura cinquante-deux ans, et moissonna presque les deux tiers de la population humaine, sévissant tour à tour sur les divers points du monde habité, Rome en fut la première victime. Le *Liber Pontificalis* y fait allusion, lorsqu'il rappelle les clameurs de la populace contre le pape Vigilius : *Mortalitas tecum!* Ce n'était pas la dernière fois que les multitudes furieuses devaient rendre leurs chefs responsables des fléaux envoyés par le ciel. La situation de Rome fut vraiment terrible. La peste y engendra bientôt la famine, et, pour comble de maux, Totila annonçait l'intention de venir l'assiéger. Vigilius se multiplia pour subvenir à tant de désastres.

La peste  
de cinquante-  
deux ans.

<sup>1</sup> Procop., *De bell. Gothic.*, lib. III.

Il alla en personne chercher des convois de blé en Sicile, pour les amener à Rome. D'un autre côté, il envoyait à Justinien les messages les plus pressants pour implorer du secours. Mais la guerre de Perse, la révolte de l'Afrique, absorbaient les forces de l'empire. La peste et la famine eurent tout le temps d'accomplir leur œuvre. Totila ne se pressait d'ailleurs point d'approcher d'un foyer de corruption. Il passa les années 544 et 545 à soumettre l'Italie méridionale; ce ne fut qu'au printemps de 546 qu'il parut sous les murs de Rome. A son approche, le pape Vigilius partit encore une fois pour la Sicile, afin de presser l'arrivée des renforts annoncés de Constantinople. En son absence, il laissait aux Romains son archidiacre Pélage, qui déploya dans ces tristes circonstances une héroïque charité.

19. Lorsqu'on apprit en Italie le dessein du roi des Goths, ce fut un effroi général. La ruine de Rome eût été comme le signal de l'écroulement du monde. De toutes parts on accourait à saint Benoît, pour le consulter sur l'imminence du péril. « Un jour, dit saint Grégoire le Grand, l'évêque de Canusium (Canossa) s'entretenait avec l'homme de Dieu des projets du roi des Goths et de son départ pour la ville éternelle. Il la détruira jusqu'aux fondements, dit l'évêque, et nul pied d'homme n'en foulera plus le sol. — Non, répondit Benoît. Rome ne sera jamais détruite par les nations. Battue par les calamités, les séditions, les tremblements de terre, elle s'affaissera sur elle-même comme un arbre qui sèche sur pied <sup>1</sup>. » La prédiction de saint Benoît, dans sa première partie du moins, s'est jusqu'ici toujours vérifiée. Totila se fit précéder à Rome d'une proclamation adressée aux sénateurs. « Pourquoi, disait-il,

<sup>1</sup> Voici les paroles de saint Benoît : 'Η τῶν Ῥωμαίων πόλις ὑπὸ ἐθνῶν οὐ μὴ καταλυθήσεται, ἀλλ' ἀνάγκαις τε καὶ ταραχαῖς καὶ σεισμοῖς σαλευθεῖσα τακθήσεται ἐφ' ἑαυτῆν : *Romanu civitas a gentibus nunquam destructur, sed calamitatibus, et seditionibus, ac terræ motibus agitata in semetipsa marcescet.* (S. Greg. Magn., *Dialog.*, II, cap. xv; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 161.) Ce passage de saint Grégoire le Grand prouve que l'illustre fondateur du mont Cassin vivait encore en 546, époque du siège de Rome, par Totila. C'est donc à tort, croyons-nous, que la plupart des historiens et M. de Montalembert lui-même le font mourir en 543. (Cf. *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 40.)

avez-vous trahi les Goths? Ne vous souvenait-il plus des bienfaits de Théodoric et d'Amalasonthe? Comparez la douceur de leur gouvernement avec la cruauté de celui des Grecs. Le logothète Alexandre, cet homme que par mépris vous avez surnommé le *Cisorius* <sup>1</sup>, valait-il donc mieux que le chancelier Cassiodore? Ce n'est ni la présomption de la jeunesse, ni l'arrogance barbare qui me dictent ce langage. Non, je reconnais que ce n'est pas notre bras qui a vaincu les Byzantins. C'est Dieu seul. Ne soyez donc pas assez insensés pour souffrir l'insolence de ces tyrans, lorsque le ciel lui-même veut vous en délivrer <sup>2</sup>. » Cette lettre, habilement rédigée, était de nature à impressionner les esprits. Malgré les efforts de Bessas qui commandait alors la garnison impériale, elle fut affichée sur les murs de quelques édifices et lue par toute la population. Bessas se vengea en chassant de Rome les ariens qui purent être découverts. Une foule d'habitants les suivirent pour se dérober, eux et leurs familles, aux horreurs du siège. Enfin la place fut investie. Totila, manquant de navires, ne put intercepter les communications par le Tibre et la mer. Cette circonstance pouvait sauver Rome, d'autant que le pape Vigilius venait enfin d'obtenir le retour de Bélisaire. Ce grand général, vainqueur en Afrique, mit à la voile et vint aborder avec trois mille hommes à Pola, sur la côte d'Istrie. D'un coup d'œil il mesura le danger de la situation, et comprit qu'il était dupe de manœuvres indignes. Ce n'était pas une poignée de soldats, mais une véritable armée qu'il eût fallu pour entrer en ligne contre les Goths. L'eunuque Narsès, qui dominait dans les conseils de Byzance, lui avait ménagé cette position fautive dont il ne pouvait se tirer que par une défaite éclatante ou une honteuse retraite. Indigné, il écrivit à Justinien : « Je suis revenu ici sans hommes, sans chevaux, sans argent, sans armes. Vous n'ignorez pas, très-puissant empereur, qu'il faut tout cela pour faire la guerre. Les troupes, n'étant pas payées

<sup>1</sup> *Cisorius*, rogneur de monnaies. Le logothète Alexandre envoyé par Justinien pour organiser en Italie la perception de l'impôt, s'était fait exécuter par ses concussions, sa cruauté, ses rapines.

<sup>2</sup> Procop., *De bel. Gothic.*, lib. III.

depuis plus de trois ans, ont passé à l'ennemi. Si vous n'avez voulu qu'envoyer Bélisaire en Italie, soyez content : Bélisaire est en Italie. Si vous prétendez qu'il soit vainqueur, donnez-lui ses anciens soldats ; faites-les accompagner des bataillons auxiliaires d'Hérules et de Huns ; enfin ajoutez l'argent nécessaire pour leur solde <sup>1</sup>. »

Siège et  
prise de Rome  
par Totila.

20. Cette noble lettre demeura sans réponse. Bélisaire ne reçut ni argent ni hommes ; il ne resta cependant point inactif. De concert avec le pape Vigilius, il réussit à former un grand convoi de vivres qu'il fit partir pour Rome avec une escorte imposante. Mais Totila, au moyen d'un pont de bateaux fortement reliés par des chaînes et dominés sur chaque rive par une tour remplie de soldats, parvint à intercepter la flottille, fit prisonniers tous les hommes qui la conduisaient et s'empara de la cargaison. Cependant la famine était horrible dans la ville assiégée. Le diacre Pélagé dépensa noblement tous les trésors de l'église, vendit les vases précieux pour acheter au poids de l'or des sacs de blé qu'au péril de leur vie les paysans de la campagne romaine apportaient par les aqueducs souterrains. Triste et insuffisante ressource, qui disparaissait chaque matin au milieu de la détresse générale. Un jour cinq petits enfants, entourant leur père, lui demandaient un morceau de pain. Suivez-moi, leur dit ce malheureux. — Il les conduisit sur le pont Milvius, et là, s'enveloppant le visage de son manteau, il se précipita dans le Tibre. Le peuple, témoin de cet acte de désespoir, entoura les généraux et les força d'entrer en pourparlers avec Totila. D'une voix unanime, le diacre Pélagé fut désigné pour cette mission de paix. Le roi des Goths l'accueillit avec honneur, mais il se montra inflexible sur les conditions. « Ceux qui ont porté les armes contre moi, dit-il, seront mis à mort. Je raserai les murs de Rome. » Pélagé aurait volontiers sacrifié les remparts, mais il ne pouvait sacrifier les habitants. Tous ses efforts échouèrent contre l'obstination du roi goth. En prenant congé, il lui dit : « Je renonce à vous fléchir ; mais Dieu se laissera

<sup>1</sup> Procop., *De bell. Gothic.*, lib. III.

toucher par mes prières. Ce grand Dieu sait punir ceux qui repoussent les suppliants. » Il rentra dans la ville, et la perspective des rigneurs de Totila redoubla l'énergie de la défense. Mais le 17 décembre 546, quatre transfuges indiquèrent aux assiégeants un point des remparts, près de la porte Asinaria (aujourd'hui *San-Giovanni*), dont l'escalade était facilement praticable. Durant la nuit, un détachement envoyé par Totila, pénétra dans la ville et ouvrit la porte à l'armée, qui vint en bon ordre et au bruit des trompettes se ranger près de la basilique de Saint-Jean de Latran. Le roi des Goths voulait par ce bruit inusité avertir les habitants de se réfugier dans les églises, afin de prévenir un affreux massacre. En effet, les citoyens épouvantés gagnèrent de toutes parts les lieux d'asile, pendant que les généraux Bessas et Conon, avec ce qui leur restait de troupes, s'enfuyaient par toutes les autres issues. On conseillait à Totila de les poursuivre : « Laissez-les, dit-il. La fuite de l'ennemi est le plus beau triomphe du vainqueur. » Le jour venu, traversant les rues désertes, il s'achemina vers la basilique de Saint-Pierre. Elle était remplie de réfugiés. A la porte, il trouva le diacre Pélage qui vint à sa rencontre, tenant ouvert dans ses mains le livre sacré des Évangiles. « Seigneur roi, dit le diacre, épargnez des malheureux qui ne demandent qu'à devenir vos sujets fidèles. — Vous voilà encore une fois suppliant ! s'écria le vainqueur. — Il le faut bien, répondit Pélage, puisque le Seigneur nous a mis en votre pouvoir. Mais n'abusez pas de votre triomphe. » Ému de cette parole, le roi pénétra dans l'intérieur de la basilique, y fit sa prière, et promit de se montrer clément. Il ne put toutefois refuser aux soldats goths quelques jours de pillage, mais la vie des habitants fut épargnée. On conduisit au monarque l'infortunée Rusticiana, veuve de Boèce. Les Goths l'avaient reconnue sous les haillons de mendicante qui la couvraient, occupée à quêter près des vainqueurs du pain pour les pauvres et pour elle-même. « C'est elle, disait-on, qui a fait abattre les statues de Théodoric le Grand ! » On voulait l'égorger. « En supposant que cette femme soit coupable, répondit Totila, il faut avouer qu'elle n'a que trop sujet de détester la mémoire de

Théodoric, le meurtrier de son père et de son mari. Qu'on la laisse en paix. » Le vainqueur se rendit ensuite au sénat. Les patriciens, profitant de la clémence du monarque, s'étaient pour la plupart enfuis avec leurs familles. La population en masse les avait imités. Le diacre Pélage se trouva à la curie, et ce fut lui qui, à la tête du clergé romain, porta la parole. Il retraça avec une éloquence si pathétique le tableau des malheurs de Rome, que Totila ne put retenir ses larmes. Une amnistie générale fut proclamée et les fugitifs eurent la faculté de rentrer dans la ville (décembre 546).

Retour  
de Bélisaire  
à Rome.

21. Cependant, pour être durable, la paix devait être ratifiée par Justinien. Le roi des Goths envoya à Constantinople le diacre Pélage et le *défenseur* de l'Église romaine Théodose. La lettre dont ils étaient chargés pour l'empereur était conçue en ces termes : « Très-puissant prince, je crois superflu de vous entretenir des événements accomplis en Italie; vous devez en être informé. Je vous envoie des ambassadeurs pour vous offrir la paix. Souvenez-vous d'Anastase et de Théodoric. Leur alliance a été féconde en bienfaits pour l'univers entier. Si vous agréez mes propositions, je me plairai à vous donner le titre de père, et vous n'aurez pas de plus fidèles alliés que les Goths. Sinon, je raserai la ville de Rome, j'anéantirai le sénat, et ne laisserai pas un homme vivant dans vos provinces d'Illyrie <sup>1</sup>. » Peut-être Justinien trouva-t-il le ton de ce message trop impertinent pour le prendre au sérieux. Il répondit froidement : « C'est à notre généralissime Bélisaire de régler les affaires d'Italie. » Lorsqu'après un voyage de trois mois, les deux ambassadeurs rapportèrent cet outrageant refus, Totila mit le feu au Capitole, incendia les palais de la Voie sacrée et du mont Aventin, démantela les fortifications, dispersa les habitants dans les villages de la Campanie, et se mit en marche pour Ravenne. Bélisaire rentra quelques semaines après, avec le pape Vigilius, au milieu de ces débris fumants (juin 547). « A peine, dit Procope, cinq ou six cents malheureux, décharnés, mourant de faim, se traînaient dans les rues désertes. » Rome n'avait point été détruite, mais horriblement mutilée. On dit que Totila, vers cette époque, ayant fait demander

<sup>1</sup> Procop., *De bell. Gothic.*, lib. III.

en mariage la fille de Théodebert, reçut cette fière réponse : « Ma fille n'épousera jamais qu'un roi. Vous ne l'êtes plus, depuis que vous avez ruiné la capitale du monde. » Tant la majesté de Rome imposait encore de respect à l'imagination des barbares ! Bélisaire n'avait pas à sa disposition plus d'un millier d'hommes, lorsqu'il reprit possession des ruines abandonnées par Totila. Il trouva des ressources dans son génie. Il fit à la hâte fermer les brèches avec des pierres entassées les unes sur les autres, sans ciment ni mortier ; en dehors on les protégea par une forte palissade. En vingt-cinq jours la nouvelle enceinte fut achevée ; les habitants revinrent dans leurs maisons ; la prévoyance de Bélisaire leur assura des provisions et des vivres dont ils manquaient depuis si longtemps. A cette nouvelle, les Goths forcèrent Totila de rebrousser chemin. Ils lui reprochaient ses demi-mesures. « Rome était entre vos mains, lui disaient-ils. Il fallait ou la garder, ou n'y pas laisser pierre sur pierre. » Ce n'était point l'avis de Totila. Pour son compte, il se souciait assez peu de la guerre de siège. Après quelques assauts vigoureusement repoussés par Bélisaire, il fit comprendre à ses farouches compagnons que Rome, déjà trois fois dévastée et pillée par eux, ne valait pas la peine d'un regret. « Assurons-nous du reste de l'Italie, dit-il, et les pieux palissadés qui entourent Rome tomberont d'eux-mêmes sous les pas de nos chevaux. » Son avis prévalut, et l'armée se dirigea sur les fertiles plaines de Tarente.

22. Les événements devaient bientôt justifier la prévision de Totila. Bélisaire redoublait d'instances près de Justinien pour obtenir des subsides qu'on lui refusait toujours, ou du moins qu'on lui envoyait par détachements isolés, avec une parcimonie désespérante. Aussitôt que les Goths se furent éloignés, il fit un dernier effort. Sa femme Antonina devait partir pour Constantinople, afin d'exposer à l'empereur le véritable état de l'Italie. Si le prince refusait les secours trop longtemps demandés, Antonina remettrait entre les mains impériales la démission de son époux. Sur ces entrefaites, on vit arriver à Rome le *scribo* Anthemius, chargé par l'impératrice d'arrêter le pape et de le transporter à Constantinople. Telles étaient en effet les préoccupations exclusives

Départ  
de Vigilius  
pour Con-  
stantinople.  
Rappel  
de Bélisaire.

de la cour de Byzance. Pendant que l'Italie abandonnée aux barbares se débattait dans les horreurs d'une sanglante agonie, Justinien et Théodora présidaient des synodes, discutaient sur l'origénisme, élaboraient des constitutions dogmatiques, révisaient le concile de Chalcédoine, et agitaient laborieusement la question de savoir s'il fallait ou non anathématiser la mémoire de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret. Ces trois derniers noms étaient pour eux les trois têtes (*tria capita*) qu'il fallait abattre à tout prix. L'Orient tout entier s'enflamma pour la querelle des *trois Chapitres*, car tel fut le nom qui resta en définitive à la controverse. Irritée du courage avec lequel Vigilius, comme pape, refusait de ratifier les engagements souscrits, comme simple diacre, dans l'affaire du patriarche Anthimos, Théodora espérait par la captivité triompher des résistances du pontife. Anthemius devait se saisir de la personne du pape en quelque lieu qu'il pût le rencontrer, sauf la basilique de Saint-Pierre dont l'impératrice n'osa point autoriser la violation. Le *Liber Pontificalis* nous a déjà appris comment l'émissaire impérial accomplit sa mission. Vraisemblablement le *scribo* avait ameuté d'avance la populace romaine contre l'auguste prisonnier. C'est ce qui nous explique d'une part les dénonciations calomnieuses, les prétendus griefs de violences homicides articulés contre Vigilius ; et d'autre part, les injures et les vociférations outrageantes dont il fut poursuivi jusque sur le vaisseau qui l'entraînait loin de Rome, où il ne devait plus rentrer vivant. La femme de Bélisaire partit quelques jours après pour Constantinople ; elle fut assez mal accueillie par Justinien. « Si votre époux est las de combattre, lui fut-il répondu, il peut quitter l'Italie. » Le héros, à cette nouvelle, s'embarqua pour l'Orient et revint attendre dans une condition privée la disgrâce qui devait, en 565, terminer sa vie. Totila put donc, comme il l'avait prédit, rentrer sans coup férir dans la ville éternelle. Cette fois, il en respecta l'antique majesté. Les murs, les palais, les basiliques furent reconstruits par ses soins ; il rappela les habitants dispersés et réunit de nouveau le sénat, cette auguste curie sans laquelle il semblait encore qu'il n'y eût pas de Rome possible. Durant quatre années, les plus belles

de son règne (549-553), « Totila vécut au milieu des Romains, selon l'expression du *Liber Pontificalis*, comme un père avec ses enfants. »

## § II. Mort de saint Benoît.

23. Le patriarche des moines d'Occident venait de mourir. Placée comme à mi-chemin entre les deux invasions des Goths de Totila et des Grecs de Justinien, la chère et sainte fondation de Benoît avait été jusque-là respectée. Ce n'est pas que le monastère n'eût beaucoup à souffrir durant ces luttes acharnées. En 539, la famine sévit cruellement au mont Cassin. Un jour Benoît avait fait distribuer tout ce qui restait de provisions. A l'heure du repas des frères, il ne se trouva plus que cinq pains d'orge. Ils se les partagèrent sans murmure, mais d'un air attristé et inquiet. L'homme de Dieu comprit leur pensée. « Pourquoi, dit-il, vous défier de la Providence? Aujourd'hui vous n'avez pas assez de vivres, demain vous en aurez trop. » Le lendemain on trouva à la porte de l'abbaye deux cents boisseaux de farine, que des mains charitables mais inconnues y avaient déposés durant la nuit <sup>1</sup>. — Un officier goth nommé Zalla, arien fanatique, courait le pays, massacrant tous les prêtres et religieux qui lui tombaient sous la main, spoliant et torturant le peuple des campagnes. Un paysan, épuisé par la flagellation que l'impitoyable goth lui faisait subir pour le forcer à déclarer où il avait caché son argent, finit par répondre qu'il l'avait remis entre les mains du serviteur de Dieu, Benoît. Zalla n'eut pas plutôt entendu cette parole qu'il enchaîna le malheureux, et, le poussant devant son cheval, prit la route du mont Cassin. Quand ils arrivèrent, Benoît, assis à la porte de sa cellule, lisait attentivement, et ne détourna pas même les yeux de son *codex*. « Lève-toi, lève-toi ! » cria le barbare en descendant de cheval, « et rends-moi ce que cet homme t'a donné. » Benoît jeta un regard de mépris sur son farouche interlocuteur, puis se tournant vers le paysan enchaîné, il le considéra d'un air plein d'attendrissement et de compassion. Soudain les fers que ce malheureux

Le mont Cassin durant la guerre.

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II, cap. XXI; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 171.

portait aux pieds et aux mains se détachèrent d'eux-mêmes. Zalla épouvanté se prosterna, tremblant, le front dans la poussière. Benoît le reprit doucement de ses excès, lui fit donner l'hospitalité et le renvoya converti <sup>1</sup>. Vers cette époque, un noble romain Théoprobos, que ses exhortations avaient ramené à Dieu, et avec lequel il entretenait des relations d'étroite et sainte amitié, entra dans la cellule de Benoît et le trouva fondant en larmes. Il se tint à l'écart, respectant la douleur du patriarche. Enfin il rompit le silence et lui demanda la cause de cette extraordinaire affliction. « Tout ce monastère que j'ai bâti, répondit le saint, tout ce que j'ai préparé pour les religieux mes frères, a été par un secret jugement de Dieu livré aux païens. C'est à peine si j'ai pu obtenir grâce pour leur vie <sup>2</sup>. » Moins de quarante ans après, la destruction du mont Cassin par les Lombards devait tristement justifier cette prédiction.

24. Déjà le berceau de la famille bénédictine n'était plus circonscrit par les murailles du mont Cassin. « Dans la région où Cassiodore, le ministre romain de la royauté gothique, achevait sa glorieuse carrière, mais au delà du Phare qui offrait sans doute alors comme aujourd'hui, dit M. de Montalembert, le spectacle d'une nature enchanteresse, des enfants de saint Benoît avaient pénétré. Son disciple chéri, le fils du riche sénateur qui avait si généreusement doté la communauté naissante de Subiaco, le jeune Placide avait porté jusqu'en Sicile le nom et la règle de son maître. Il y avait été envoyé pour récupérer les dix-huit domaines situés dans cette île, que son père avait donnés à l'abbé et aux religieux du mont Cassin et dont une gestion infidèle leur dérobait les produits. Il y resta et établit vers l'an 534, à Messine, le premier monastère bénédictin qui fut créé hors de l'Italie. Placide y réunit une trentaine de religieux, mais fut trop tôt interrompu dans son œuvre de colonisation religieuse. Il périt avec deux de ses frères et sa jeune sœur Flavia, torturés et égorgés par une bande de pirates encore païens qui vinrent ravager les côtes de la Sicile, et, comme nous le verrons si souvent pour tant d'autres bourreaux,

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II, cap. xxxi; tom. cit., col. 190. — <sup>2</sup> S. Greg. Magn., *ibid.*, cap. xvii; tom. cit., col. 168.

furent des moines les principales victimes de leur fureur. Les enfants de saint Benoît inauguraient ainsi la longue série de leurs luttes et de leurs victoires. Le sang de Placide arrosa les semailles de leur ordre en Sicile, où sa moisson a été jusqu'à nos jours si abondante <sup>1</sup>. » Quand cette nouvelle fut apportée au mont Cassin, Benoît réunit les religieux : « Un père, dit-il, a le droit de se réjouir du triomphe de ses enfants, et les enfants ont le devoir de partager le bonheur de leur père. Vous saurez donc que le Seigneur a daigné rappeler à lui, en le décorant de la pourpre des martyrs, mon très-doux et très-aimant fils Placide. De mon œil intérieur, j'avais dirigé vers le ciel cette hostie immaculée, cette victime agréable à Dieu. Depuis le jour où cet enfant me fut remis par son père, je savais qu'il était mortel. Il m'est donc interdit de me plaindre. Je dois rendre d'humbles actions de grâces au Dieu tout-puissant, qui a daigné agréer cet holocauste du fruit de mon cœur. Et que pourrait-il y avoir de plus précieux, de plus aimable, de plus cher qu'un tel sacrifice ? Placide a subi pour le Christ une mort d'un instant, il est parvenu à ce trône de gloire où le Christ règne sans fin, assis à la droite du Père. Félicitez-moi donc d'avoir eu un tel disciple, au lieu de me plaindre de ce que l'ai perdu. Pour le Christ, Placide a subi une mort qui est la loi de toute nature créée ; mais dans le Christ il a conquis une vie singulière et immortelle. O Placide, ô mon tendre fils, je ne veux pas pleurer. Tu es passé de la mort à la vie. Tu m'es enlevé, mais pour devenir la richesse de tous. Tu n'as pas perdu la vie, tu l'as échangée. Tant que tu vivais dans un corps mortel, le péché pouvait te séparer de Dieu ; aujourd'hui tu habites pour l'éternité dans le sein d'Abraham. Heureuses les paroles dont j'ai nourri ton cœur ! Heureux les soins dont j'entourai ton enfance ! Tu m'as aimé d'un amour que ne dépassa point celui que tu avais pour le patrice Tertullus ton père. Rien n'a pu te séparer de moi, jusqu'au jour où tu as émigré dans l'éternelle vie <sup>2</sup>. »

25. Dans les premiers jours de l'an 544, on vit arriver au mont Cassin quelques religieux venus des Gaules, députés au bienheu-

Députation  
de l'évêque  
du Mans au  
mont Cassin.

<sup>1</sup> M. de Montalembert, *Hist. des moines d'Occident*, tom. II, pag. 86.

<sup>2</sup> S. Benedict., *Sermo in mort. Placid.*; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 936.

reux Benoît par l'évêque des Cenomanni (le Mans) Innocentius. « Non content des quarante monastères qu'il avait vus naître pendant son pontificat dans le pays des Cénomans, dit M. de Montalembert, Innocentius voulait encore enrichir son diocèse d'une colonie formée par les disciples du nouveau législateur des cénobites d'Italie. Benoît confia cette mission au plus cher et au plus fervent de ses disciples, celui qu'avec Placide il avait le plus aimé, le diacre Maurus, que les religieux aimaient à considérer comme le successeur naturel du fondateur. Il lui remit un exemplaire de la règle, écrit de sa main, et portant pour signature ces humbles paroles : *Codex peccatoris Benedicti*. Quatre religieux, Faustus, Simplicius, Antoine et Constantinien, furent désignés pour le suivre dans sa mission lointaine. Le législateur leur remit le poids du pain et l'hémine ou mesure de vin que chaque religieux pouvait consommer en un jour, comme types invariables de cette abstinence qui devait constituer l'une des forces principales du nouvel institut<sup>1</sup>. » Le matin du samedi cinquième jour des fêtes de l'Épiphanie (11 janvier 547), Maurus et ses compagnons, le bâton de voyage à la main, s'agenouillèrent devant le vénérable abbé. La communauté fondait en larmes. « Bien-aimés pères et fils, dit Benoît, si quelqu'un a le droit de s'attrister en cette circonstance, c'est moi, pauvre pécheur, qui vais être privé de consolations précieuses et de secours bien chers. Mais l'Apôtre nous dit que la « charité est bienfaisante : *charitas benigna est*<sup>2</sup>. » Nous devons donc en étendre les bienfaits à ceux qui la réclament; nous devons chercher moins notre consolation que celle d'autrui. Écoutez la voix de mon amour paternel; cessez vos gémissements et vos pleurs. Dieu est assez puissant pour rendre à cette sainte congrégation des ouvriers qui remplaceront ceux qui vont partir. Et moi-même, quand bientôt viendra la déposition de mon corps, le Seigneur me remplacera par de plus dignes, et vous ménagera dans mes successeurs des exemples d'édification qu'un pécheur tel que moi ne peut vous donner. Il ne faut pas que la malice de l'antique ennemi trans-

<sup>1</sup> Cf. *Hist. des moines d'Occident*, tom. II, pag. 273; Brouver., *Antiquit. Fuldens.*; Bolland., *Act. S. Mauri*, 15 jan. — <sup>2</sup> I *Cor.*, XIII, 4.

forme en sujets de tristesse et de désespoir des séparations qui qui n'ont lieu que pour l'avancement des âmes. L'éloignement et la distance ne brisent pas les liens de la sainte charité ; l'œil intérieur, qui se renouvelle à l'image de celui qui l'a créé, nous rendra toujours présents les uns aux autres. » Puis, s'adressant à Maurus et à ses compagnons : « Pour vous, frères très-chéris, dit-il, vous que nous envoyons dans ces contrées lointaines travailler à l'œuvre du Seigneur, agissez virilement, et que votre cœur se fortifie dans votre sainte résolution. Plus vous endurez de mortifications et d'austérités pour le salut du prochain dans les voies du siècle, plus grande sera la mesure de vos joies éternelles. Ne vous attristez pas quand vous apprendrez la dissolution de ce corps fragile qui va me quitter. Lorsque j'aurai déposé le fardeau de cette chair mortelle, je serai plus présent au milieu de vous, et par la grâce de Dieu, je ne cesserai d'être votre coopérateur assidu <sup>1</sup>. »

26. Maurus et ses compagnons quittèrent le mont Cassin, emportant dans leur cœur la promesse prophétique du patriarche. A leur première halte au domaine d'Euchelia, dépendant du monastère, pendant qu'ils célébraient la synaxe nocturne, deux frères envoyés par Benoît les rejoignirent. Ils apportaient une petite châsse d'ivoire pleine de reliques (*capsulam reliquiarum* <sup>2</sup>), et une lettre adressée à Maurus. « Reçois, mon bien-aimé, disait cette lettre, reçois ces derniers présents de la main qui dirigea ta jeunesse. Ils seront le gage de notre longue amitié ; ils seront pour toi et tes compagnons de milice un appui contre les adversités. Aujourd'hui même, après ton départ, le Seigneur a daigné me révéler l'avenir qui vous attend. Quand viendra la soixantième année de ta

Fondation  
du monastère  
de Glanfeuil  
par S. Maur.

<sup>1</sup> S. Bened., *Serm. in discessu Mauri et soc.* ; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 932.

<sup>2</sup> Les reliques déposées par saint Benoît lui-même dans le coffret d'ivoire étaient trois fragments du bois de la vraie croix, un morceau du voile de la bienheureuse vierge Marie, quelques parcelles des reliques de saint Etienne premier martyr, et de saint Martin de Tours, enfin un morceau du voile rouge qui couvrait l'autel érigé en l'honneur de l'archange saint Michel dans la grotte miraculeuse du mont Gargano. Nous avons raconté l'apparition de saint Michel sous le pontificat de saint Gélase I, tom. XIII de cette *Histoire*, p. 589.

profession monastique, tu seras introduit dans la joie de ton Sauveur. Le but de votre voyage ne sera pas atteint sans difficultés; vous aurez peine à trouver un asile où vous fixer. Le Seigneur vous ménagera cette épreuve, et l'ennemi du genre humain déploiera toutes ses ruses contre vous. Mais la miséricorde de Dieu ne vous fera défaut nulle part; après de longs retards, elle vous fera trouver dans un lieu différent de celui que nous espérions, un séjour parfaitement convenable. Adieu, sois heureux dans ta profession sainte, plus heureux encore dans le terme qui doit la couronner<sup>1</sup>. » Cette lettre de Benoît, Maurus ne s'en sépara jamais. Toute sa vie il la porta sur sa poitrine; mort, elle fut déposée dans son tombeau. La châsse d'ivoire, pleine des reliques que le patriarche y avait déposées, devint le plus riche trésor de l'abbaye de Saint-Maur d'Anjou, et plus tard de Saint-Maur-des-Fossés près Paris. Toutes les prédictions de Benoît se réalisèrent. Les voyageurs traversèrent à pied l'Italie et les Alpes. « Maurus s'arrêta un moment à Agaune, dit M. de Montalembert, au sanctuaire que la royauté burgonde venait d'élever sur les reliques de la légion thébéenne, puis pénétra dans le Jura pour y visiter les colonies de Condat et y faire sans doute connaître la règle de son maître. Arrivé sur les bords de la Loire, à la ville des Cenomanni, dont l'évêque Innocentius venait de mourir, il fut repoussé par son successeur. Il s'arrêta en Anjou que gouvernait alors un vicomte (*vicecomes*) nommé Florus, au nom et sous l'autorité du roi d'Austrasie, Théodebert. Florus offrit au disciple de saint Benoît un de ses domaines pour y établir la colonie. Maurus accepta, mais moyennant une donation en règle et devant témoins, « car, dit-il au seigneur franc, notre observance exige avant tout la paix et la sécurité. » Dans le domaine que baignaient les eaux de la Loire, il fonda le monastère de Glanfeuil (*Glandifolium*), qui prit plus tard son propre nom<sup>2</sup>. Ce site, en honneur parmi les pieuses populations

<sup>1</sup> S. Benedict., *Epist. ad Maurum*; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 934.

<sup>2</sup> « Saint-Maur-sur-Loire. Les reliques de Maurus y restèrent jusqu'au ix<sup>e</sup> siècle; la crainte des Normands les fit alors transférer à Saint-Maur-des-Fossés, près Paris. » Note de M. de Montalembert.

<sup>3</sup> « En se rendant par le chemin de fer d'Angers à Tours, entre la station

de l'Anjou<sup>3</sup>, mérite le regard reconnaissant de tout voyageur dont la pensée ne reste pas insensible aux bienfaits qui, de cette première colonie bénédictine, ont découlé sur la France entière. Par une touchante et légitime réminiscence des anciennes gloires monastiques, Maurus consacra l'une des quatre églises ou chapelles de sa nouvelle abbaye à saint Martin, qui avait créé non loin de là et sur les bords du fleuve, le sanctuaire encore si célèbre de Marmoutiers. Le fils chéri de saint Benoît passa quarante années à la tête de sa colonie française, il y vit réunis jusqu'à cent quarante religieux. Il avait déposé dans le sol de la Gaule un germe qui ne devait ni s'épuiser, ni périr, et qui, après mille ans encore, devait produire, sous le nom même du modeste fondateur de Glanfeuil, une nouvelle efflorescence du génie monastique, destinée à devenir le synonyme de l'érudition laborieuse, et l'une des gloires les plus incontestées de la France<sup>1</sup>. »

27. Le départ de Maurus et le martyre de saint Placide avaient été comme un double sacrifice d'Isaac, accompli par le patriarche du mont Cassin. Dieu lui ménageait encore une nouvelle épreuve. Benoît avait une sœur, nommée Scholastica. « Dès son enfance, dit saint Grégoire le Grand, elle s'était consacrée au Seigneur. Plus tard, elle vint fonder un monastère de vierges dans le voisinage du mont Cassin. Une fois par an, elle rendait visite à

Sainte  
Scholastique

de la Méritré et celle des Rosiers, on aperçoit au midi de la Loire une masse de constructions assez imposante, au pied d'une colline couverte de vignes et de bois. C'était autrefois l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil. L'ancien domaine de saint Maur est aujourd'hui une propriété particulière. La majeure partie des bâtiments claustraux est encore debout. Ils avaient été reconstruits vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Le sanctuaire privilégié de Glanfeuil, l'oratoire de Saint-Martin, où saint Maur voulut finir ses jours et où il fut enseveli, subsiste encore. On y lit en caractères gothiques du xv<sup>e</sup> siècle : HIC EST LOCUS UBI ORABAT SANCTUS MAURUS. » (*Saint Maur et le sanctuaire de Glanfeuil*, in-18, Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1868.)

<sup>1</sup> M. de Montalembert, *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 275, 276. « On sait que la congrégation de Saint-Maur, immortalisée par les travaux de Mabilion, de Montfaucon, de Ruinart et de tant d'autres, fut créée en 1618. Elle naquit de l'association fondée par diverses abbayes très-anciennes pour adopter la réforme introduite, dès la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, dans les monastères de Lorraine par dom Didier de La Cour, abbé de Saint-Vanne. » Note de M. de Montalembert.

son frère. L'homme de Dieu descendait à un petit oratoire situé à mi-côte, non loin du monastère. C'était là qu'avait lieu l'entrevue. Un jour, Benoît s'y rendit selon sa coutume, accompagné de quelques disciples. L'après-midi s'écoula en pieuses conversations entremêlées des louanges du Seigneur. Vers le soir ils mangèrent ensemble. Comme ils étaient encore à table et que l'heure avançait, Scholastica dit à son frère : Je vous prie, ne me quittez pas cette nuit, afin que nous puissions parler des joies du ciel jusqu'à demain matin. — Que dites-vous là, ma sœur? répondit Benoît. Il ne m'est pas possible de passer la nuit ailleurs que dans ma cellule. — Or, au moment où il parlait, le ciel était radieux. Sur le refus de son frère, Scholastica posa ses mains jointes sur la table et y appuya sa tête. Elle supplia le Seigneur tout-puissant, et versa des torrents de larmes, au point que la table en fut inondée. Lorsqu'elle releva la tête, le tonnerre se faisait entendre. Un orage violent éclata soudain; la pluie, la foudre, les éclairs furent tels, que ni Benoît, ni aucun des frères qui l'accompagnaient ne purent mettre le pied hors du toit qui les abritait. Que le Dieu tout-puissant vous pardonne, ma sœur! dit Benoît. Mais qu'avez-vous fait? — Je vous ai supplié, répondit-elle, et vous avez rejeté ma prière. Je me suis adressée au Seigneur mon Dieu, et il m'a entendue. Maintenant donc sortez, s'il vous est possible; quittez-moi pour retourner à votre monastère. — Benoît se résigna malgré lui, et ils achevèrent cette nuit dans les doux colloques de leurs entretiens spirituels. Ne nous étonnons pas, ajoute saint Grégoire, si la volonté de la sœur fut plutôt exaucée par Dieu que celle du frère. C'était la sœur qui avait le plus aimé, et auprès de Dieu plus on aime et plus on est puissant. Au matin, ils se quittèrent. Trois jours après, Benoît était à la fenêtre de sa cellule, il vit l'âme de Scholastica se dégager des liens du corps sous la forme d'une colombe, et s'élever au ciel. Cette vision glorieuse était si éblouissante, que l'homme de Dieu, ravi de joie, fit éclater sa reconnaissance au Seigneur par des hymnes de triomphe. Il annonça aux frères ce qu'il venait de voir, et envoya chercher le corps de la sainte. Il le déposa au mont Cassin dans la sépulture qu'il avait déjà fait pré-

parer pour lui-même, afin que la mort ne séparât point ceux dont les âmes avaient toujours été unies en Dieu <sup>1</sup>. »

28. Benoît ne survécut que quarante jours à sa bienheureuse sœur. « Il annonça aux religieux, dit Grégoire le Grand, l'heure où il devait les quitter. Six jours auparavant, il fit ouvrir le tombeau où reposait Scholastica. Une fièvre violente le saisit, et il souffrait d'une chaleur fatigante par tout le corps. Le sixième jour de la maladie, il se fit porter par ses disciples dans l'oratoire. Là debout, soutenu sur leurs bras, il reçut le corps et le sang du Seigneur. Puis, étendant les mains et murmurant les prières de l'oraison, il exhala son dernier souffle (21 mars 547) <sup>2</sup>. » — « Mourir debout ! dit M. de Montalembert, c'était bien la forte et victorieuse mort qui convenait à ce grand soldat de Dieu. On l'enterra à côté de sa sœur, dans un tombeau creusé sur le site même de l'autel d'Apollon qu'il avait renversé <sup>3</sup>. » Nous dirons plus tard comment ses précieuses reliques furent transférées dans les Gaules à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, où elles reposent encore maintenant sous la garde d'une nouvelle colonie bénédictine. Le jour où l'âme du patriarche s'envolait aux cieux, Maurus était à *Fons-Rogi* (Font-rouge) près d'Auxerre, poursuivant avec ses compagnons son voyage vers la ville des Cénomans. Il vit une multitude d'étoiles, formant comme un sillon de lumière qui s'étendait vers l'Orient, depuis le mont Cassin jusqu'au ciel, et il entendit une voix qui disait : « Par ce chemin le bienheureux Benoît vient de monter à Dieu ! »

Mort de  
saint Benoît

#### § IV. L'Origénisme et les trois Chapitres.

29. L'Occident allait en effet devenir l'unique foyer de la lumière et de la foi évangéliques. Le flambeau de l'Orient perdait chaque jour ses rayons, et c'est chose remarquable que l'absence des saints dans l'Église grecque qui en avait tant produit jusque-là, pendant qu'une véritable efflorescence de sainteté éclatait dans l'Église

Réveil de  
l'origénisme  
en Orient.

<sup>1</sup> S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. II, cap. xxxiii, xxxiv; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 194. — <sup>2</sup> *Dialog.*, cap. xxxvii. — <sup>3</sup> *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 40, 41.

latine. Le pape Vigilius était arrivé à Constantinople la veille de Noël de l'année 547. Les hypocrites démonstrations qui signalèrent son accueil ne devaient pas durer longtemps. L'impératrice Théodora, eutychéenne dévouée, comptait exploiter la présence du pape au profit de sa secte favorite. Justinien, avec sa manie de rédiger des constitutions dogmatiques, espérait trouver dans le souverain pontife un secrétaire docile pour contresigner ses ordonnances en matière de foi. Son premier essai en ce genre remontait à l'an 543. A cette époque, l'origénisme, si vivement combattu autrefois par saint Jérôme et saint Épiphane, agitait de nouveau les esprits. Le *Περὶ ἀρχῶν*, œuvre équivoque, dont la rédaction primitive remontant à l'illustre docteur d'Alexandrie avait subi les interpolations frauduleuses des gnostiques et des manichéens, était redevenu un thème fécond en controverses. Les monastères de la Thébaïde et de Nitrie, ceux de la Syrie et de la Palestine en avaient fait leur manuel théologique. On vit alors, sous le nom de *Protoctistes* (πρώτη κτίσις, création antécédente) et d'*Isochristes* (ἴσος Χριστῷ, pareil au Christ), surgir des sectes qui recrutaient leurs adhérents parmi les moines. Les *Protoctistes*, ainsi que leur nom l'indique, tenaient pour la préexistence des âmes. Les *Isochristes*, fondés sur quelques passages du *Περὶ ἀρχῶν* qui nous sont aujourd'hui inconnus, prétendaient que les apôtres, les saints dont la vertu avait obtenu soit de leur vivant soit après leur mort les honneurs d'un culte public, ne pouvant au jour de la résurrection recevoir un surcroît de récompense ni de gloire, seraient alors rendus égaux à Jésus-Christ. Cette thèse chimérique était combattue à outrance par les *Protoctistes*. Selon ces derniers le plus grand privilège qu'une âme puisse atteindre est de revenir, par l'expiation et la pénitence, au rang de sa préexistence originelle et de son éclat primordial. En Orient, où une erreur sur la date précise du premier jour de carême soulevait des émeutes <sup>1</sup>, la discussion bien autrement grave des doctrines du *Περὶ*

<sup>1</sup> « En 546, le quatorzième jour de la lune de mars tombait le dimanche, 1<sup>er</sup> avril. Selon l'usage de l'Église universelle, la fête de Pâque devait être différée au dimanche suivant, 8 avril, et Justinien l'annonça ainsi par un

ἀρχῶν ne pouvait manquer d'échauffer les têtes et d'armer les bras. Il ne s'agissait en effet de rien moins que de la négation radicale du dogme chrétien, et du triomphe définitif des rêveries de la Gnose. Dans la donnée des origénistes, la préexistence des âmes se rattachait à un système de rédemption fantastique. Créées avant l'univers visible à l'état d'intelligences pures, les âmes ont été tour à tour anges ou démons, suivant qu'elles sont restées fidèles à leur vocation première. Mais, prévaricatrices ou non, chacune d'elles vient animer le corps grossier des humains, celles-ci pour y trouver une réhabilitation, celles-là une épreuve. L'âme du Christ, préexistante aussi, avait été unie au Verbe longtemps avant l'incarnation : en sorte que le Verbe rédempteur doit revêtir successivement la nature des esprits dégradés, chérubin avec les chérubins, séraphin avec les séraphins, identique en un mot à chacun des chœurs des anges, afin de les racheter tous, comme il a fait pour l'humanité. Dans ces incarnations successives, qui ressemblent assez à celles du Bouddhisme, le Verbe souffre sans cesse ; il est constamment crucifié, et c'est au prix de ces expiations toujours renouvelées, qu'il doit enfin opérer la réhabilitation universelle, ou plutôt la « grande restitution des êtres créés, » selon l'expression même des origénistes. « Malheur, trois fois malheur à notre race orientale ! s'écriait le moine de Gaza saint Barsanuph, en entendant de la bouche d'un de ses disciples l'exposé de ces monstrueuses doctrines. Est-ce donc là, ajoutait-il, ce qui nous fait négliger l'étude sérieuse de l'Évangile ? Faut-il voir le génie grec

décret. Mais le peuple de Constantinople prétendit mal à propos que, le quatorzième de la lune étant un dimanche, cette fête devait être célébrée ce jour-là même. Il s'obstina en conséquence à placer le dimanche de la Sexagésime au 4 février, et à commencer le carême le lendemain, selon l'usage des Grecs. C'était prévenir de huit jours le temps prescrit pour l'abstinence. Aussi l'empereur ordonna-t-il de vendre de la viande pendant toute cette semaine, mais personne n'en voulut acheter ; et comme le jour de Pâque ne fut cependant célébré que le 8 avril, selon la teneur de l'édit impérial, le peuple se plaignit de ce qu'on le faisait jeûner une semaine de trop. Peu s'en fallut qu'à ce sujet il ne prit les armes. » (Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, tom. X, pag. 306. Cf. Theophan., *Chronographia ; Patrol. græc.*, tom. CVIII, col. 494.)

s'hébéter à ce point, et tomber sous l'anathème de l'Écriture : *Væ illis, qui reliquerunt vias rectas, ut ambularent in viis obliquis* <sup>1</sup> ! Le ciel prend en horreur cette vaine curiosité des humains, et leurs discussions ébranlent la terre <sup>2</sup>. » En effet, le sang coula plus d'une fois pour ces controverses insensées. Deux patriarches d'Alexandrie, Théodose et Paulus, soupçonnés, le premier d'être hostile, le second d'être favorable à l'origénisme, furent successivement chassés de leur siège par le caprice populaire.

Aliance  
des origé-  
nistes avec les  
eutychéens.  
Décret de  
Justinien con-  
tre Origène.

30. L'agitation gagna bientôt la Palestine et la Syrie. En vertu de l'alliance secrète et en quelque sorte instinctive que toutes les erreurs ont entre elles, les eutychéens, ou acéphales, étaient presque tous favorables à l'origénisme. L'évêque de Césarée en Cappadoce, Théodore, surnommé Ascidas (ἀσκίδιον, petite outre), favori de l'impératrice et eutychéen obstiné, passait sa vie à la cour. Le pape lui reprochait plus tard de n'avoir jamais résidé une année entière dans son diocèse. Ce prélat intrigant veillait aux intérêts de la double secte qui lui était chère. Il gardait les avenues du trône, arrêtant au passage les plaintes adressées à Justinien par les victimes des origénistes. Cependant Pierre de Jérusalem réussit à déjouer sa vigilance. Dans une entrevue particulière avec l'empereur, il lui apprit la vérité. Justinien saisit avidement l'occasion d'étaler son érudition théologique. Il composa un volumineux traité contre la doctrine du *Περὶ ἀρχῶν*, le publia sous forme de constitution impériale et en prescrivit l'exécution immédiate. Ce factum se terminait ainsi : « Les blasphèmes d'Origène sont monstrueux. Il convient donc de les flétrir par les anathématismes suivants. Si quelqu'un dit que les âmes humaines préexistent au corps, qu'elles étaient à l'origine des intelligences pures, lesquelles dégoutées plus tard de la contemplation divine sont déchues de leur premier état, et qu'en punition de leur faute elles sont envoyées dans le corps d'un homme, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que l'âme de Notre-Seigneur préexista à son corps, et qu'elle était unie au Verbe de Dieu longtemps avant son incar-

<sup>1</sup> Jerem., XVIII, 15. — <sup>2</sup> Barsanuph., *Doctrina circa opiniones Origen.*; *Patr. græc.*, tom. LXXXVI, col. 894.

nation dans le sein de la Vierge, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que Dieu le Verbe s'est assimilé successivement aux divers ordres angéliques pour les racheter, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que nous ne ressusciterons pas dans la forme actuelle de nos corps, mais que nous serons transformés en des sphères lumineuses semblables à celles du firmament, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que le ciel, le soleil, la lune, les étoiles et les eaux supérieures du firmament sont des êtres animés et pourvus de raison <sup>1</sup>, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que dans les siècles à venir le Christ sera crucifié pour les démons, comme il le fut pour les hommes, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que le supplice des démons et des réprouvés n'est que temporaire, et qu'il prendra fin à l'époque de la restitution ou réintégration universelle, qu'il soit anathème. Enfin anathème à Origène, surnommé *Adamantinus* (cœur de diamant), lequel a imaginé cette exécration et perverse doctrine ; anathème à quiconque aurait l'audace de la soutenir ou de la défendre <sup>2</sup>. » Le décret impérial ne fit qu'accroître la division, les origénistes ne trouvant pas que Justinien fût une autorité compétente en matière de foi ; ils raillaient ses prétentions théologiques et donnaient au César le surnom de *Synodite*. Ces plaisanteries irritèrent la vanité de l'auguste auteur. Un concile provincial, réuni par son ordre sous la présidence de Mennas de Constantinople, souscrivit ces anathématises. Tous les patriarches d'Orient furent contraints de faire de même. La victoire resta à la force (543). Malheureusement pour Justinien, tout n'était pas irréprochable dans son édit. La doctrine du *Περὶ ἀρχῶν*, condamnable et déjà vingt fois condamnée, méritait bien les anathèmes du théologien couronné ; mais de quel droit faire retomber sur Origène lui-même la responsabilité d'erreurs qu'il n'avait peut-être jamais partagées, et que des interpola-

<sup>1</sup> Généralement on suppose à Origène, ou du moins à l'auteur du *Περὶ ἀρχῶν*, l'idée que les astres sont habités. Telle n'était pas la doctrine origénienne, et l'anathématisme de Justinien en fait foi. Pour l'auteur du *Περὶ ἀρχῶν*, le soleil, la lune, les astres, étaient eux-mêmes des puissances célestes animées et raisonnables. Ἐί τις λέγει οὐρανὸν, καὶ ἥλιον, καὶ σελήνην, καὶ ἀστέρας, καὶ ὕδατα τὰ ὑπεράνω τῶν οὐρανῶν ἐμψύχους καὶ λογικὰς εἶναι τινὰς δυνάμεις, ἀναθήμα ἐστω. — <sup>2</sup> Justinian., *Lib. contra Origenem*; *Patr. græc.*, tom. LXXXVI, c. 990.

teurs hérétiques et posthumes accréditaient sous son nom ? La question de foi était ici complètement distincte de celle de la personne. Justinien les confondait l'une et l'autre, ce ne fut pas la seule méprise qu'il commit en ce genre.

31. L'évêque eutychéen de Césarée, l'intrigant Théodore, profita habilement de cette faute. Le concile de Chalcédoine, iv<sup>e</sup> œcuménique, avait laissé lui-même en suspens une question de personnes, en ne prononçant aucune condamnation, ni contre les écrits de Théodore de Mopsueste, ni contre la fameuse lettre de l'évêque d'Edesse, Ibas, au moine persan Maris, ni contre les opuscules d'une polémique si violente et si passionnée que Théodoret avait jadis opposés aux traités dogmatiques de saint Cyrille d'Alexandrie. Nous avons déjà fait connaître aux lecteurs la doctrine de Théodore de Mopsueste, ce père des deux hérésies pélagienne et nestorienne <sup>1</sup>. Nous avons reproduit *in extenso* la lettre d'Ibas <sup>2</sup>; enfin nous avons dit que, durant une période de près de dix années, Théodoret n'avait cessé d'attaquer la doctrine de saint Cyrille <sup>3</sup> et notamment les douze anathématismes <sup>4</sup> de ce patriarche contre Nestorius. Nous avons ajouté que cette partie des œuvres de l'évêque de Cyr est aujourd'hui perdue. En sorte que des trois fameux *capita*, ou *Chapitres*, laissés dans l'ombre par le concile de Chalcédoine, nous n'avons plus maintenant en entier que la lettre d'Ibas; puisque les écrits de Théodore de Mopsueste ne sont pas arrivés jusqu'à nous.

<sup>1</sup> Cf. tom. XII de cette *Histoire*, pag. 281-283, et tom. XIII, p. 12-14. Théodore de Mopsueste, condisciple de saint Jean Chrysostome et converti par lui (Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 100), était né vers 350 à Antioche, et mort en 428, vingt-trois ans avant le concile œcuménique de Chalcédoine tenu en 451. Il avait, comme nous l'avons dit précédemment, laissé une quantité prodigieuse d'ouvrages, puisque les contemporains en portent le nombre à dix mille, sans doute en comprenant dans ce chiffre tous les sermons et discours de circonstance. Il ne nous en reste aujourd'hui que des fragments détachés, reproduits au tom. LXVI de la *Patrologie grecque*. Comme doctrine, la perte de ces écrits n'est guère regrettable; comme style, elle le serait encore moins, s'il faut en croire Photius, qui les appelle « un fatras aussi ennuyeux que prolix. » (Phot., *Myriobibl.*, cod. xxviii; *Patr. græc.*, tom. CIII, col. 71.)

<sup>2</sup> Cf. tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 227, 228. — <sup>3</sup> Tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 139. — <sup>4</sup> Le lecteur trouvera reproduits intégralement les douze anathématismes de saint Cyrille, tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 48.

Pour bien comprendre l'intérêt que les eutychéens avaient à soulever une nouvelle controverse à propos de trois auteurs morts depuis si longtemps, il faut se rappeler que le concile de Chalcédoine avait réhabilité et admis à sa communion Théodoret de Cyr et Ibas d'Edesse, tous deux sincèrement revenus à la foi catholique <sup>1</sup>. Le concile n'avait pas jugé à propos de leur infliger une note infamante, à propos d'ouvrages publiés par eux à l'époque où ils étaient encore engagés dans l'erreur nestorienne. La rétractation et le désaveu des auteurs eux-mêmes suffisaient certes à tenir le public en garde contre le danger de pareils écrits. A plus forte raison, le concile de Chalcédoine ne s'occupait-il point des ouvrages de Théodore de Mopsueste, lequel était mort depuis vingt-cinq ans et dont l'influence sur la double erreur de Nestorius et de Pélage, bien que réelle, était cependant restée occulte, et n'avait jamais dépassé le cercle étroit de l'intimité, les relations familières de maître à disciple. Était-ce à dire que le concile de Chalcédoine eût approuvé les œuvres de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret de Cyr, dans ce qu'elles renfermaient de favorable aux erreurs de Pélage et de Nestorius? Non sans doute, puisque ce concile avait formellement condamné le pélagianisme et le nestorianisme. Mais les eutychéens trouvaient un intérêt personnel à reveiller cette question. « Théodore de Mopsueste, disaient-ils, fut de son temps un antagoniste d'Origène. Théodore de Mopsueste est l'auteur d'ouvrages évidemment hérétiques. Cependant le concile de Chalcédoine ne l'a pas condamné. Appelons un anathème posthume sur la mémoire de Théodore de Mopsueste; ce sera du même coup nous venger de la condamnation récemment portée contre l'origénisme et affaiblir l'autorité du concile de Chalcédoine. » Ils raisonnaient de même par rapport à la lettre d'Ibas et aux traités nestoriens de Théodoret. « Quand on verra, disaient-ils, que le concile de Chalcédoine a réhabilité ces deux auteurs, malgré l'hétérodoxie de leurs ouvrages, on cessera de respecter les décisions de cette assemblée. » Ce plan stratégique une fois adopté, l'évêque de Césarée écrivit officiellement à l'empereur pour lui signaler le danger que faisaient courir

<sup>1</sup> Cf. tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 304.

à la foi catholique les œuvres de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret. « Les nestoriens, dit-il, en abusent pour propager leurs erreurs. Ils s'appuient sur l'autorité du concile de Chalcédoine qui a réhabilité Ibas et Théodoret. Aussi, un grand nombre d'orthodoxes se montrent peu disposés à admettre un concile qui a favorisé à ce point le nestorianisme. Auguste empereur, c'est à vous qu'il appartient de calmer leurs justes scrupules. Vous aurez la gloire de pacifier l'Église, en proscrivant les *trois Chapitres*. »

32. Justinien ne soupçonna pas un instant le piège. Il ne découvrit pas, sous le zèle apparent pour l'orthodoxie dont se masquait l'évêque eutychéen, l'intention secrète de détruire l'autorité du concile de Chalcédoine. Enchanté seulement de l'occasion qui s'offrait de déployer ses connaissances théologiques, il se mit à l'œuvre. « Durant plusieurs mois, dit Procope, on le vit entouré d'évêques, passant les jours et les nuits à discuter avec eux les plus subtiles difficultés des mystères chrétiens. » De ce long travail préliminaire sortit une « Confession de la vraie foi contre les *trois Chapitres*. » Elle fut publiée sous forme de décret impérial, et adressée à toutes les églises du monde (544). En voici le début : « Au nom de Dieu le Père, de son Fils unique Jésus-Christ Notre-Seigneur et du Saint-Esprit, l'empereur César, ami du Christ, Justinien, alamannique, gothique, francique, germanique, tzanique, alanique, vandamique, africain, pieux, heureux, illustre, vainqueur, triomphateur, toujours vénérable, auguste, à toute l'assemblée de la catholique et apostolique Église. — Persuadé que rien n'est plus propre à attirer sur le monde la grâce et la miséricorde divines que l'union de tous les chrétiens dans une même foi pure et immaculée, nous avons jugé nécessaire de couper court aux divers sujets de dissension et de scandale, en exposant dans cet édit la véritable doctrine enseignée par notre mère la sainte Église de Dieu <sup>1</sup>. » Ce fier préambule ressemblait assez à une ridicule bravade. Car enfin Justinien n'avait vaincu ni les germains, ni les francs, ni les alains, ni les tzaanes, ni les *alamanni*. Bélisaire, en

<sup>1</sup> Justinian., *Confess. rectæ fidei contra tria capitula*; *Patr. græc.*, t. LXXXVI, col. 990.

son nom, avait réellement triomphé plus d'une fois des bataillons vandales ou goths, et l'on comprend que l'empereur ait pu avoir un certain droit à prendre les deux titres de Vandalique et de Gothique. Mais tous les autres étaient une véritable usurpation, qui devait peu disposer les fidèles de la Gaule, de la Germanie et des diverses contrées étrangères, à reconnaître en matière de foi l'autorité d'un monarque si vaniteux. Ces prétentions à l'omnipotence territoriale étaient dérisoires. Mais que dire d'un empereur échangeant l'épée de César contre la plume d'un théologien, se transformant en docteur infailible de l'Église, et rédigeant le catéchisme en décrets? La nouvelle thèse impériale formait un véritable volume. Justinien y exposait sa croyance sur la Trinité, l'incarnation, la rédemption. Il analysait les principaux traités de saint Cyrille contre Nestorius, les canons des quatre conciles œcuméniques de Nicée, Constantinople, Éphèse et Chalcédoine, déclarant que foi leur est due ainsi qu'à l'Évangile. Passant ensuite à l'examen des œuvres de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret, il en relevait compendieusement les erreurs et les condamnait en ces termes : « Si quelqu'un défend Théodore de Mopsueste et ne l'anathématise pas, lui, ses écrits et ses sectateurs, qu'il soit anathème. — Si quelqu'un défend les écrits composés par Théodoret en faveur de Nestorius contre les douze propositions de saint Cyrille, et ne les anathématise point ; qu'il soit anathème. — Si quelqu'un défend la lettre impie adressée par Ibas à l'hérétique Maris, s'il prétend la soutenir en tout ou en partie, qu'il soit anathème <sup>1</sup>. » — « Et maintenant après cette profession de la foi véritable et cette condamnation solennelle des hérétiques, ajoutait-il, quiconque oserait épiloguer sur des mots, des syllabes, des noms propres, comme si c'étaient là les bases de notre croyance, quiconque ne se rallierait pas à notre doctrine, sera livré à la sentence de notre grand Dieu et Sauveur au jour du jugement <sup>2</sup>. » — A la lecture de ce décret impérial, on se demanda si Justinien ne s'imaginait pas que c'était à Tibère César, non à saint

<sup>1</sup> Justinian., *Confess. rect. fidei*; *Patr. græc.*, tom. LXXXVI, col. 1018. —

<sup>2</sup> *Id.*, *ibid.*, col. 1036.

Pierre, que Jésus-Christ avait remis les clefs qui ouvrent ou ferment le royaume des cieux. Depuis les plus mauvais jours de Constance et de Valens, on n'avait pas eu d'exemple d'un empiétement si monstrueux du pouvoir civil sur l'autorité doctrinale de l'Église. Ce fut donc de toutes parts un cri d'indignation et d'horreur. « Quoi ! disait-on, la chambre des eunuques va-t-elle remplacer les conciles ? L'empereur va-t-il se faire pape ? » L'apocrisiaire du saint-siège à Constantinople, le diacre Étienne, protesta contre cette innovation. Le patriarche Mennas imita d'abord sa courageuse résistance, mais bientôt il céda aux menaces et souscrivit le décret. Sa faiblesse devait avoir les plus fâcheuses conséquences. Pour se justifier aux yeux du légat apostolique, il affirma n'avoir donné sa signature que sous la réserve de l'approbation ultérieure du pape. Mais une telle réserve en pareille circonstance n'avait pas grande valeur. Justinien n'en tint aucun compte ; il présenta aux évêques d'Orient la signature de Mennas comme la justification absolue de son édit. Ceux qui refusèrent de le souscrire furent en butte à tous les genres de persécution. Un certain nombre fut envoyé en exil. Dacius, archevêque de Milan, et cinq ou six autres évêques italiens chassés de leurs sièges par les Goths et réfugiés alors à Constantinople, se réunirent au diacre Étienne et se séparèrent de la communion de Mennas. Pierre de Jérusalem, dans un synode, déclara qu'il ne recevrait point un décret si injurieux au concile de Chalcédoine. L'arrivée d'un fonctionnaire impérial chargé d'exiler le patriarche s'il maintenait sa résistance, fit tomber cette généreuse ardeur, et Pierre de Jérusalem souscrivit comme les autres. Zoïle d'Alexandrie, Ephrem d'Antioche, cédèrent de même à la violence. La plupart cependant envoyaient au diacre Étienne des protestations secrètes, qu'ils le priaient de faire parvenir au souverain pontife.

33. Le désordre était au comble. Théodore de Césarée, l'auteur de tant de troubles, s'applaudissait du résultat de ses manœuvres. Justinien s'irritait de plus en plus. Il ne comprenait rien à tout ce tumulte ; il relisait sans cesse son édit, le trouvant d'une orthodoxie irréprochable ; il accusait le légat et le pape lui-même d'une igno-

rance sauvage (ἀγροίκους ὑμᾶς ἐκαλέσαμεν) <sup>1</sup>. Aveuglé par son amour-propre d'auteur, il persistait à confondre une question de personnes avec une question de foi. Aucun catholique ne songeait à professer les erreurs posthumes de Théodore de Mopsueste, ni celles qu'avaient soutenues Ibas et Théodoret à l'époque où tous deux suivaient encore le parti de Nestorius. Mais, d'une part, Théodore de Mopsueste était mort longtemps avant les débats du nestorianisme. Sirépréhensibles que fussent ses ouvrages, on pouvait les condamner sans anathématiser rétrospectivement sa personne. D'autre part, Ibas et Théodoret avaient été réhabilités par le concile de Chalcédoine. Les anathématiser sans faire la réserve expresse que leurs erreurs rétractées depuis par eux avaient été solennellement effacées, c'était directement attenter à l'autorité du concile de Chalcédoine, et fournir des armes aux eutychéens, acharnés contre les décisions de cette assemblée. Enfin, prononcer sur ces choses essentiellement ecclésiastiques sans le concours de l'Église, sans même que le pape eût été consulté, c'était un sacrilège abus de pouvoir non moins qu'une immixtion ridicule. Justinien crut tout concilier en faisant venir le pape Vigilius à Constantinople. La voix du pontife pouvait seule désormais calmer les esprits et fixer une véritable règle de conscience. Dans son empressement, l'empereur eût voulu abréger les lenteurs du voyage. Il pressentait que Vigilius ne se prêterait pas volontiers à une démarche tyranniquement exigée, dont on se flattait d'abuser avec plus de tyrannie encore. Voilà pourquoi les ordres donnés au *scribo* Anthemius avaient été si rigoureux. Quoi qu'il en soit, Vigilius, transporté soudain au milieu de cette effervescence des passions soulevées, suivit une ligne de conduite à la fois modérée et sage, dont Bossuet a dit : *Mihi persuasum est omnia à Vigilio optimo consilio esse gesta*. « A mon avis, la conduite de Vigilius en toute cette affaire fut d'une prudence admirable <sup>2</sup>. » Il commença par anathématiser les eutychéens, ou acéphales. En même temps, il re-

<sup>1</sup> Justinian., *Epist. adversus impium Theodorum Mopsuest. propugnantes*; *Patr. græc.*, tom. LXXXVI, col. 1043. — <sup>2</sup> Bossuet, *Defens. declarationis cleri gallic.*, lib. VII, cap. xx, édit. Vivès, tom. XXII, pag. 48.

fusa d'admettre à sa communion le patriarche Mennas jusqu'à ce qu'il eût rétracté publiquement la signature donnée au décret impérial. Cette double sentence frappait également et Justinien et l'impératrice Théodora, l'une dans ses sympathies pour l'euty-chianisme, l'autre dans son chef-d'œuvre théologique. Ce fut alors qu'eut lieu entre le pontife et les augustes époux, la scène de violence rappelée par le *Liber Pontificalis*. « Ce ne sont pas des princes chrétiens que je trouve à Constantinople ! s'écria Vigilius. C'est un nouveau Dioclétien et une nouvelle Eleutheria <sup>1</sup>. » Un courtisan frappa le pontife au visage, comme autrefois les valets de Caïphe souffletèrent Jésus. Théodora se promettait sans doute une vengeance plus cruelle encore. Le temps lui manqua. Soudainement atteinte d'une horrible maladie, un cancer au sein, elle expira dans des souffrances atroces (juin 548).

La question de personnes et celle de la foi. *Judicatum* du pape Vigilius.

34. La mort de l'impératrice ne détourna qu'un instant Justinien de ses préoccupations théologiques. Il accablait le pape de récriminations et d'instances. Vigilius lui répétait sans cesse que la question de foi était distincte de celle des personnes; qu'on ne pouvait les confondre sans attaquer directement le concile de Chalcédoine, et par conséquent inaugurer dans l'Église un véritable schisme. L'empereur répondait que les ouvrages incriminés de Théodore de Mopsueste, Ibas et Théodoret étaient intrinsèquement condamnables et que dès lors il fallait les condamner. « Oui, disait Vigilius, lorsque ces ouvrages auront été l'objet d'un examen canonique, on les condamnera s'ils sont répréhensibles. Mais il faudra toujours réserver la question de personnes, puisque ces personnes sont mortes, l'une avant même le concile de Chalcédoine, et les deux autres depuis que le concile les avait réhabilitées. » Une distinction, qui nous paraît aujourd'hui si équitable, n'entraîna point dans l'esprit de Justinien. Toute sa pénétration échouait devant cette pierre d'achoppement. Vigilius réunit les évêques qui se trouvaient alors à Constantinople au nombre de soixante-dix, examina avec eux sous le point de vue doctrinal les

<sup>1</sup> Cf. n° 6 de ce chapitre.

*trois Chapitres*, et rendit une sentence appelée *Judicatum*, dans laquelle il les condamnait solennellement, mais toutes réserves faites sur la question de personnes, et « sauf l'autorité en toutes choses du concile de Chalcédoine : *Salvâ in omnibus reverentiâ synodi Chalcedonensis.* » — « Désormais, ajoutait le pape, il ne saurait plus y avoir de confusion. Les livres que nous proscrivons renferment manifestement des erreurs déjà vingt fois condamnées. Mais leurs auteurs sont morts, l'un avant le concile de Chalcédoine, les deux autres après s'être rétractés et après avoir obtenu de ce concile leur réhabilitation. Qu'on cesse donc une querelle désormais inutile et sans but. Nous défendons de renouveler à l'avenir la controverse des *trois Chapitres*, et enjoignons à tous les fidèles de s'en tenir à notre présente décision, qui est celle du siège apostolique <sup>1</sup>. » A la suite de cette mesure, et comme un miséricordieux corollaire, le pape ajoutait que tout le passé devait être oublié. Il rétablissait dans sa communion le patriarche Mennas et les signataires du décret impérial (11 avril 549).

35. C'était bien là en effet le dernier mot de la question doctrinale, et nul depuis ne lui a fait faire un pas en avant. Mais les esprits étaient tellement échauffés que le *Judicatum* de Vigilius ne satisfit personne. Chose singulière ! Les deux premiers dissidents furent les diacres romains Sebastianus et Rusticus. Ce dernier était le propre neveu du pape. Son oncle lui avait fait lire plusieurs fois le rescrit, avant d'en adopter la teneur définitive. Il l'avait complètement approuvé, de même que Sebastianus, et tous deux le transcrivirent de leur main pour en adresser les exemplaires aux métropolitains d'Orient et d'Occident. Sebastianus fit plus encore. En lisant l'acte pontifical devant le clergé et le peuple réunis à Sainte-Sophie, il alla jusqu'à dire que ce « jugement était celui du ciel même. » Cependant quelques semaines après, Rusticus et lui, cédant peut-être à l'influence des eunuques de la cour, firent

Réclamations  
en Orient  
et en Occident  
contre  
le *Judicatum*  
pontifical.

<sup>1</sup> Nous n'avons plus le texte intégral du *Judicatum*. Il fut anéanti dans des circonstances que le lecteur remarquera plus loin. L'analyse sommaire que nous en donnons est empruntée aux histoires contemporaines de Théophane, de Facundus d'Hermias, du diacre Liberatus et de Victor de Tunnone.

volte-face et écrivirent en leur nom une contre-lettre aux évêques, pour flétrir ce qu'ils appelaient « la grande trahison du pape Vigilius. » Nous avons encore, sous le titre de *Disputatio contra Acephalos*<sup>1</sup>, un traité en forme de dialogue, où Rusticus cherche à démontrer que l'autorité du concile de Chalcédoine suffisait seule pour terminer la controverse, et que la condamnation doctrinale des *trois Chapitres* était sinon abusive au moins inopportune. On comprend l'effet produit sur le monde catholique par cette résistance émanée de la famille même du pontife. Les protestations se succédèrent rapidement. La plus éclatante fut celle de Facundus d'Hermias<sup>2</sup>, un évêque africain, non moins célèbre par sa vertu que par son éloquence. Il était alors réfugié à Constantinople, à la suite des invasions et des émeutes de sa province. Fidèle à l'autorité du concile de Chalcédoine, il avait rejeté avec horreur le décret de Justinien. Dès cette époque, il travaillait à une apologie des *trois Chapitres*. Soit prudence, soit crainte, il ne publia point alors son livre. Mais quand le *Judicatum* pontifical eut paru, il intervint à son tour, n'épargnant à Vigilius ni les reproches, ni les outrages<sup>3</sup>. La Gaule elle-même ressentit le contre-coup de l'agitation universelle. Le bruit s'y répandit que le pape Vigilius, à son arrivée à Constantinople, avait déserté la cause de la foi, et sacrifié l'autorité du concile de Chalcédoine. Dans une lettre adressée à Aurelianus d'Arles, le pape proteste contre ces perfides insinuations. « Non, dit-il, je ne me suis pas écarté un seul instant de la foi orthodoxe, telle que les quatre conciles œcuméniques de Nicée, Constantinople, Éphèse et Chalcédoine l'ont proclamée. La foi du bienheureux Cyrille d'Alexandrie, celle de notre prédécesseur Léon d'illustre mémoire, n'a jamais cessé d'être la nôtre. Nous avons condamné des écrits condamnables ; nous avons réprouvé des erreurs déjà flétries avant nous ; mais nous avons soigneusement réservé la question de personnes et l'autorité du concile de Chalcédoine. Il vous appartient donc, à vous, frère bien-

<sup>1</sup> Rusticus, *Disputat. contr. Aceph.*; *Patr. lat.*, tom. LXVII, col. 1167. —

<sup>2</sup> Hermias était un évêché africain de la Byzacène. — <sup>3</sup> Facund. Hermian., *Defensio trium capitulorum*; *Patr. lat.*, tom. LXVII, col. 527-852.

aimé, en votre qualité de vicaire apostolique dans les Gaules, de prémunir les évêques et les fidèles de votre pays contre les fausses nouvelles, contre les lettres apocryphes et autres rumeurs calomnieuses qui pourraient arriver jusqu'à eux. « Notre adversaire, le diable, comme un lion rugissant, tourne autour de nous, cherchant qui dévorer <sup>1</sup>. » J'emploie donc les expressions mêmes du docteur des Gentils, saint Paul : « Je vous supplie, frères, de vous tenir en garde contre ceux qui sèment la dissension et fomentent les troubles au sein de l'Église <sup>2</sup>. » Lorsque notre fils et seigneur, le très-clément Justinien, jugera à propos, avec l'aide de Dieu qui tient dans sa main le cœur des rois, de nous rendre, ainsi qu'il l'a promis, la liberté de revenir en Occident, nous vous enverrons un légat qui vous instruira de toute notre conduite. Pour le moment, notre fils, le prêtre Anastase, que nous chargeons de cette lettre, vous donnera les explications nécessaires. Nous vous prions en attendant, d'intervenir près du glorieux roi Childebert, notre fils, en faveur de la malheureuse Italie. Nous souhaitons qu'il écrive au roi des Goths pour le conjurer d'épargner la ville de Rome, et de cesser la persécution contre l'Église <sup>3</sup>. » Dans une lettre à Valentinien, évêque de Tomi en Scythie, Vigilius renouvelait les mêmes protestations contre les calomnies dont le *Judicatum* était l'objet <sup>4</sup>. Enfin, par un décret solennel qu'il hésita longtemps à publier, « parce que, dit-il, son cœur ne pouvait renoncer à une dernière espérance, » le pape excommunia nominativement son neveu Rusticus et le diacre Sebastianus <sup>5</sup>.

36. Mais si le *Judicatum* pontifical éveillait les défiances des catholiques d'Orient et d'Occident, par la crainte mal fondée qu'il n'affaiblît l'autorité du concile de Chalcédoine, nul ne s'en montrait plus mécontent que Justinien lui-même, précisément à cause de la réserve judicieusement formulée par Vigilius : *Salvâ in omnibus reverentiâ synodi Chalcedonensis*. Cette clause exaspérait l'empereur. Il eût souhaité une ratification pure et simple

Proposition  
d'un concile  
œcumé-  
nique.

<sup>1</sup> I Petr., v, 8. — <sup>2</sup> Rom., xvi, 17. — <sup>3</sup> Vigil., *Epist. ad Aurelian. Arelat.*; *Patr. lat.*, t. LXIX, col. 40. — <sup>4</sup> Vigil., *Epist. ad Valentinian.*, tom. cit., col. 51. — <sup>5</sup> Vigilius, *Epist. ad Rustic. et Sebastian.*, tom. cit., col. 43.

de son fameux décret. Le *Judicatum* lui donnait raison pour le fond, mais il voulait avoir raison même dans la forme. Cette folle obstination le poussa à des extrémités tellement en dehors de son caractère, qu'on ne saurait s'empêcher d'y reconnaître la main occulte de Théodore de Césarée, son mauvais génie. Vigilius épui-sait tous les moyens de conciliation, et les voyait échouer l'un après l'autre. Il mit en avant l'idée d'un concile œcuménique où les évêques grecs et latins, réunis sous sa présidence, jugeraient en dernier ressort. « Les évêques de la langue latine ont vu dans la condamnation des *trois Chapitres*, disait-il à l'empereur, une atteinte portée au concile de Chalcedoine. De votre côté, vous n'admettez pas la réserve qui sauvegarde l'autorité de cette illustre assemblée. Convoquez donc à la fois les évêques d'Orient et ceux d'Occident, ou du moins les principaux métropolitains de ces deux parties du monde. Vous nous laisserez pleine et entière liberté de délibérer canoniquement, et la sentence solennelle terminera ces discussions trop orageuses. » Justinien agréa cette proposition. Au moment où elle lui fut faite, en présence du patriarche Mennas, de l'archevêque de Milan Dacius, et de plusieurs autres évêques grecs et latins, il s'écria : « Voici qui mettra fin à tous les débats. Qu'on expédie les lettres de convocation pour le futur concile. » Le pape, profitant de cette disposition favorable, ajouta : « Puisque le jugement définitif est renvoyé au futur concile œcuménique, il convient dès maintenant d'interdire toute discussion sur la matière. De part et d'autre, on devra donc suspendre les débats. Pour ma part, j'observerai fidèlement cette réserve. Le *Judicatum* que j'ai porté précédemment vous déplaît. Rendez-moi l'exemplaire que vous avez entre les mains. Je l'anéantirai et il n'y aura plus d'autre sentence que celle de tous les évêques réunis sous ma présidence. » Justinien accepta ; il promit de rester de son côté dans la même réserve, et rendit l'exemplaire du *Judicatum* qui fut anéanti. C'est grâce à cette circonstance que le texte n'en a point été conservé jusqu'à nous (551).

37. Le pape, fidèle à sa promesse, s'abstint complètement, dans l'attente du prochain concile, de rien préjuger sur la question. Il n'en fut pas de même de Justinien. Circonvenu par les intrigues de l'évêque de Césarée, ce prince ordonnait enquête sur enquête pour savoir si le nom de Théodore de Mopsueste avait été maintenu dans les diptyques de cette ville. Un synode de huit évêques, sous la présidence de Jean d'Anazarbe (Justinianopolis), se réunit en vertu d'une lettre spéciale de l'empereur <sup>1</sup>, à l'effet d'éclaircir ce point de fait. Une autre épître impériale était adressée pour cet objet à Cosmas évêque de Mopsueste, afin qu'il eût à présenter les diptyques de son église à l'examen de ses collègues <sup>2</sup>. Le résultat des investigations fut équivoque. Les archivistes produisirent les anciens exemplaires des diptyques. Sur les uns on trouvait le nom de Théodore, « mais, disaient les archivistes, nous ignorons en quel temps ce Théodore a vécu. » Sur d'autres exemplaires, à la place du nom de Théodore on lisait celui de Cyrille. « Or, reprenaient les archivistes, nous n'avons jamais entendu dire que l'église de Mopsueste ait eu un évêque de ce nom. » Le synode d'Anazarbe, sans se préoccuper d'éclaircir la difficulté historique, envoya le procès-verbal à Justinien, lui laissant le soin d'en user comme il l'entendrait. Le but des eutychéens était d'empêcher à tout prix la réunion du futur concile. En jetant l'empereur dans ces recherches archéologiques, ils espéraient le faire manquer à sa promesse d'abstention, et l'amener à reprendre un rôle agressif. Théodore de Césarée qui conduisait toute cette manœuvre, eut la joie de la voir réussir. Justinien, interprétant à son avantage l'enquête d'Anazarbe, écrivit une nouvelle lettre <sup>3</sup> pour en publier le résultat. Cette lettre fut lue au palais par l'évêque de Césarée, en présence de Vigilius. En vain, le pape protesta contre la violation flagrante des conventions arrêtées

Nouvelles  
intrigues.  
Déposition de  
Théodore de  
Césarée.

<sup>1</sup> Nous avons encore la lettre de l'empereur Justinien ordonnant à Jean d'Anazarbe de réunir tous les évêques de sa province en synode, et de se faire représenter les diptyques de l'église de Mopsueste, à l'effet de savoir si le nom de Théodore s'y trouvait encore, ou à quelle époque il aurait pu en être effacé. (Justinian., *Epist. ad Joan. Anaz.*; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 119.)

<sup>2</sup> Justinian., *Epist. ad Cosm. Mopsuest.*, *ibid.* — <sup>3</sup> Justinian., *Epist. advers. Theodor. Mopsuest. propugnatores*; *Patr. græc.*, tom. LXXXVI, col. 1042.

de part et d'autre. Le lendemain, Théodore de Césarée affichait lui-même aux portes des principales églises de Constantinople le rescrit impérial (14 juillet 551). Il se terminait par l'ordre d'effacer des diptyques sacrés le nom des auteurs des *trois Chapitres* et de leurs adhérents. A cet acte d'insolence de l'évêque de Césarée, Vigilius répondit par une sentence de déposition. Nous en avons encore le texte qui fut souscrit par Dacius de Milan, Jean de Mar-sique, Zachée de Scylla, Valentinus de Sylva-Candida, Florentius de Matellica, Julien de Singidon, Romulus de Numance, Dominique de Calliopolis, Primasius d'Adrumète, Verecundus de Luna, Étienne de Rimini, Paschasius d'Alaternum (Alatri) et Jordanes de Crotone. « Vous Théodore, jadis évêque de Césarée en Cappadoce, disait le pape, jamais depuis votre ordination vous n'avez résidé une seule année dans votre ville épiscopale. Instigateur de tous les troubles qui désolent l'Église, vous êtes resté dans cette capitale de Constantinople pour y semer la division et la zizanie. Enfin, comblant la mesure de vos excès, vous venez d'enfreindre le serment que vous aviez fait entre mes mains. Sans attendre la réunion du futur concile, vous avez publié et affiché un nouveau libelle sur les controverses présentes. Il est temps de mettre un terme à vos attentats multipliés. En vertu de l'autorité du bienheureux apôtre Pierre, dont je suis malgré mon indignité le légitime successeur, je vous déclare, vous Théodore, jadis évêque de Césarée en Cappadoce, déposé de toute dignité épiscopale ou sacerdotale, et séparé de la communion catholique <sup>1</sup>. » (14 août 551.)

38. Cet acte de vigueur irrita tellement Justinien que ce prince ordonna immédiatement d'aller saisir Vigilius et de le jeter dans un cachot. Heureusement Dacius de Milan, et les autres évêques dévoués au pontife avaient prévu l'orage. Le pape s'était réfugié avec eux dans l'église de Saint-Pierre, qui jouissait du droit d'asile. On vint en informer l'empereur. « Mort ou vif, s'écria Justinien, qu'on s'en empare ! » et il envoya un préteur à la tête d'une troupe de soldats cerner la basilique. On vit alors à

<sup>1</sup> Vigil., *Fragment. deposit. Theodor. Cæsarea in Cappadoc. episc.*; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 60.

Constantinople une scène de barbarie telle que Rome, envahie par les Goths, n'en avait point eu de semblable. L'épée nue à la main, les gardes prétoriennes entrèrent dans la basilique. Le pontife éperdu se précipita sur les colonnes de l'autel et les tint étroitement embrassées. Les évêques, les prêtres, les diacres, les clercs furent renversés par la soldatesque, traînés par les cheveux et emmenés captifs. Vigilius, de ses mains convulsives, serrait tellement les colonnes sacrées qu'il les ébranla. En ce moment, les satellites impériaux se ruèrent sur le pontife, le tirant par la barbe et les cheveux, l'accablant d'outrages. « Vous pouvez me réduire en captivité, s'écriait le pontife, mais vous n'enchaînez pas le bienheureux apôtre Pierre ! » Cependant quelques-unes des colonnes de l'autel se rompirent. Le pape allait être écrasé sous les débris. A ce spectacle de brutalité sauvage, le peuple et quelques soldats même intervinrent : le préteur, craignant une sédition, fit retirer sa troupe. Justinien, prévenu du mouvement populaire, se hâta de faire porter au pontife l'expression de ses regrets pour ce qu'il appelait un malentendu. Il lui promettait que sa personne et sa vie seraient à l'avenir mieux protégées. Les mêmes assurances étaient données à Dacius, qui avait en cette circonstance partagé tous les périls du pape. Sur la foi de ces protestations réitérées, Vigilius consentit à quitter la basilique, et rentra au palais de Placidie, où jusque-là il avait eu sa résidence. Mais il s'y vit bientôt retenu dans une étroite captivité. Des gardes se tenaient à chaque issue, et empêchaient toute communication avec le pontife. L'avant-veille de Noël (23 décembre 551), Vigilius, au péril de sa vie, réussit à s'évader durant la nuit. Il franchit la muraille de clôture sans être aperçu par les sentinelles, monta sur une petite barque qui le conduisit à Chalcédoine, où il se réfugia dans la basilique de Sainte-Euphémie<sup>1</sup>. Dacius et quelques autres évêques fidèles vinrent bientôt l'y rejoindre.

<sup>1</sup> Le lecteur se rappellera ce que nous avons dit précédemment, au sujet de la notice du *Liber Pontificalis* relative au pape Vigilius. L'auteur de cette notice confond la basilique de Saint-Pierre de Constantinople avec celle de Sainte-Euphémie de Chalcédoine. Il attribue à l'impératrice Théodora des

Soumission  
des eutyché-  
ens. Retour  
du pape  
à Constan-  
tinople.

39. Les scènes de violence, les outrages dont le pape était victime, produisirent dans le monde catholique une impression d'horreur contre Justinien. Ce prince entretenait à cette époque des relations suivies avec le roi mérovingien Théodebert, dans le but de s'assurer son alliance contre Totila et les Goths d'Italie. Des ambassadeurs francs, envoyés à Constantinople pour cette négociation, furent chargés de faire cesser la persécution dirigée contre le pontife, et de s'exprimer nettement à l'empereur sur ce triste sujet <sup>1</sup>. Justinien n'avait pas attendu leur arrivée pour essayer de calmer les justes ressentiments du pape et le déterminer à revenir à Constantinople. Le dimanche des calendes de février (1<sup>er</sup> février 552), six des plus illustres personnages de la cour reçurent l'ordre de se transporter à Chalcédoine ; c'étaient Bélisaire, le vainqueur des Vandales et des Goths, l'ex-consul Cethegus, Pierre maître des milices, le curopalate Justin et le questeur Marcellinus. Ils se présentèrent devant le pontife, le conjurant de rentrer à Constantinople, et s'offrant de jurer sur les saints Évangiles qu'on n'attenterait plus à sa liberté. « Ce n'est point par des considérations de sécurité personnelle que je suis venu me réfugier dans cette basilique de Sainte-Euphémie, répondit le pape. J'ai voulu mettre fin au scandale qui afflige la catholicité. Je n'ai donc pas besoin du serment que vous me proposez. Si le très-pieux empereur est déterminé à imiter l'exemple de son oncle Justin d'heureuse mémoire, s'il rend la paix à l'Église, je quitterai immédiatement cet asile et je retournerai à Constantinople. Autrement, non. » Les envoyés impériaux ne purent obtenir d'autre réponse. Quatre jours après, une encyclique datée des nones de février (5 février 552) et adressée par le pontife à l'Église universelle (*ad universam Ecclesiam*), portait à la connaissance de tous les

faits qui sont uniquement à la charge de Justinien. Enfin il commet involontairement toutes les inexactitudes de détail qu'un historien tel qu'Anastase le Bibliothécaire aurait évitées, mais dans lesquelles un romain, contemporain de Vigilius, sans communications aucunes avec l'Orient, devait nécessairement tomber.

<sup>1</sup> *Epistola legatis Francorum Constantinopolim proficiscentibus ab Italia clericis directa* ; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 114.

évêques et de tous les fidèles la série des lamentables événements dont Byzance venait d'être le théâtre. « C'est au bienheureux Pierre apôtre que Jésus-Christ a confié le ministère pastoral, disait Vigilus. C'est à Pierre et à ses successeurs qu'il appartient de « paître les brebis, » de condamner les erreurs, de frapper avec les armes spirituelles, et de maintenir l'intégrité de la vraie foi. Nous ne faillirons point à ce devoir de notre charge. Aucune considération ne saurait nous en détourner. Le soin de nos parents, de nos proches, de nos amis, toute la puissance du très-pieux empereur lui-même, ne nous empêcheront pas de sauver notre âme, fût-ce en nous dévouant à la mort <sup>1</sup>. » Étonnés de la fermeté de Vigilus, l'évêque de Césarée et les autres eutychéens se virent dans la nécessité de faire un acte de soumission. Peut-être y furent-ils contraints par l'empereur lui-même, désireux de mettre fin à un éclat qui nuisait aux desseins de sa politique extérieure. Quoi qu'il en soit, un acte de soumission absolue au pape, à son autorité doctrinale et administrative, fut rédigé par le patriarche Mennas. Tous les évêques présents à Constantinople, Théodore de Césarée lui-même, le souscrivirent. « Nous déclarons nul et non avenu, disaient-ils, le dernier formulaire concernant les *trois Chapitres*, rédigé en opposition avec les ordres de votre béatitude. Nous déplorons les outrages faits à votre personne et au siège apostolique. Bien que nous soyions personnellement étrangers à ces violences, nous en demandons pardon à votre béatitude, comme si nous les avions commises nous-mêmes. Ceux d'entre nous que votre béatitude a naguère suspendus et même séparés de sa communion, implorent votre clémence. Enfin nous jurons de n'avoir d'autre foi que celle des quatre conciles œcuméniques, jadis présidés par les légats du saint-siège <sup>2</sup>. » Cet acte fut apporté au pape et lu publiquement par les signataires eux-mêmes dans la basilique de Sainte-Euphémie. Vigilus accepta ces protestations, rétablit Théodore de Césarée dans la communion du saint-siège et consentit à revenir à Constantinople (mai 552).

<sup>1</sup> Vigil., *Encyclica ad univers. eccles.*; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 53-59. —

<sup>2</sup> *Professio fidei facta ad Sanctæ Euphemiæ templum*; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 67.

Mort  
de Mennas.  
S. Eutychius,  
patriarche  
de Constan-  
tinople.

40. La mort du patriarche Mennas, survenue quelques mois après (25 août 552), fit oublier pour un instant la controverse des *trois Chapitres*. Malgré certains actes de faiblesse, généreusement expiés d'ailleurs, Mennas laissait une réputation de sainteté que l'Église a consacrée <sup>1</sup>. « Un jour qu'il officiait dans la basilique de Sainte-Sophie, les *patenæ*, sur lesquelles les diacres présentaient aux fidèles le corps du Seigneur, demeurèrent, après la distribution eucharistique, chargées de nombreuses parcelles qui n'avaient point été consommées. C'était la coutume en pareil cas d'appeler les petits enfants des écoles voisines, et de leur distribuer le pain des anges <sup>2</sup>. Les diacres agirent donc ainsi. Or, parmi cette troupe innocente se trouva l'enfant d'un verrier juif. Il reçut la communion avec ferveur, et resta comme les autres aux prières de l'action de grâces. De retour à la maison paternelle, le juif, qui s'y trouvait seul, lui demanda pourquoi il rentrait plus tard qu'à l'ordinaire. L'enfant raconta ce qui venait de se passer. Dans sa fureur, ce père dénaturé le saisit, lui attacha les pieds et les mains, et le jeta dans le foyer incandescent de la verrerie. Le soir venu, la mère, ne trouvant point son fils, l'appelait avec des cris désespérés. Enfin une voix lui répondit de la fournaise; elle se pencha et aperçut l'enfant debout au milieu des flammes, plein de santé et de vie. On accourut en foule, on retira du brasier ce nouvel Azarias, et comme on lui demandait qui l'avait ainsi préservé, il répondit : Je voyais une femme vêtue de pourpre jeter de l'eau sur les charbons ardents. Elle me donnait à manger quand j'avais faim. — L'empereur, informé du miracle, voulut être le parrain de cet enfant, qui reçut le baptême avec sa mère et devint lecteur. Le père refusa obstinément d'embrasser le christianisme et Justinien le fit empaler comme meurtrier de son fils <sup>3</sup>. » Mennas fut

<sup>1</sup> *Martyr. rom.*, 25 august.

<sup>2</sup> Cette coutume subsistait encore au xiv<sup>e</sup> siècle dans l'église de Constantinople, et Nicéphore Calliste témoigne avoir souvent ainsi reçu l'eucharistie dans sa première enfance. (Nic. Call., *Hist. eccles.*, lib. XVII, cap. xxv; *Patr. græc.*, tom. CXLVII, col. 279.)

<sup>3</sup> Bolland., *Act. S. Mennæ*, 25 august.

remplacé sur le siège de Constantinople par le prêtre Eutychius, qui devait continuer les exemples de vertu de son prédécesseur. Le nouveau patriarche fut sacré le jour de l'Épiphanie (6 janvier 553), et remit aussitôt entre les mains du pape une profession de foi explicite, où il jurait de vivre et de mourir dans la communion du saint-siège. « Dans la communauté de sentiments qui règne entre nous, ajoutait Eutychius, il ne reste plus qu'à terminer l'affaire des *trois Chapitres*. Nous prions donc votre béatitude de vouloir bien présider le concile où cette question sera discutée. Là, en présence des saints évangiles, en toute gravité et mansuétude, d'un commun accord, les *trois Chapitres* seront l'objet d'un examen attentif. La décision sera prise en conformité avec l'enseignement des quatre conciles œcuméniques. Ainsi, par la grâce de Dieu, la paix et la concorde renaîtront dans l'Église <sup>1</sup>. » Dès le lendemain Vigilius répondait à ce message, en félicitant avec effusion le nouveau patriarche. « Nous sommes prêt, disait-il, à répondre aux vœux de votre fraternité. Sous notre présidence, la question des *trois Chapitres* sera examinée en concile, avec la maturité et la mansuétude qui conviennent au caractère sacerdotal. En présence d'une assemblée régulière, toutes les règles canoniques observées, les saints évangiles sous les yeux, nous ouvrirons les délibérations avec nos frères les évêques, et la sentence sera conforme à la doctrine des précédents conciles généraux, dont l'autorité doit demeurer inébranlable <sup>2</sup>. » (7 janvier 553.)

### § V. II<sup>e</sup> Concile de Constantinople V<sup>e</sup> œcuménique.

41. En acceptant la présidence du futur concile, Vigilius n'était pas sans inquiétudes. Cinq années de demi-captivité remplies de promesses toujours violées, de persécutions, de serments hypocrites, de perfidies, de trahisons, lui avaient appris à connaître le génie oriental. Il eût souhaité que le concile se tint en Italie, ou du

Conventions  
entre le pape  
et Justinien  
en vue du futur  
concile.

<sup>1</sup> *Epist. Eutychii ad Vigil.*; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 64. — <sup>2</sup> *Vigil., Epist. ad Eutych.*; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 65.

moins en Sicile, loin de la pression tyrannique de Byzance et des prélats de cour. « Là, disait-il, les évêques africains pourraient se rendre sans difficulté. Ceux des provinces occidentales s'y trouveraient en nombre suffisant. Les deux langues, latine et grecque, compteraient un chiffre égal, et la décision ne serait pas livrée à un seul parti. » En effet, le pape songeait surtout à calmer les scrupules des évêques d'Occident, lesquels, dans l'affaire des *trois Chapitres*, ne voyaient qu'une manœuvre eutychéenne tendant à décréditer le concile de Chalcédoine. Justinien, réconcilié en apparence avec le souverain pontife, affectait d'entrer dans ces raisons. Mais il faisait remarquer que l'Italie et même la Sicile, alors occupées par les Goths, n'offraient aucune sécurité. Cette observation était juste et le pontife l'admit. Cependant il tint ferme dans la résolution de n'ouvrir le concile qu'autant que les évêques occidentaux y seraient en nombre à peu près égal à ceux d'Orient. A moins de démasquer trop ouvertement sa partialité, l'empereur ne pouvait refuser une proposition aussi équitable. De part et d'autre les choses furent donc ainsi convenues, et la fête de Pâques, qui cette année tombait le 20 avril, fut célébrée avec une magnificence inouïe par le pape en personne.

42. Mais l'empereur, sans plus de délais et sans attendre les Occidentaux, fit ouvrir le concile le 4 mai 553, dans le *secretarium* (sacristie) de la basilique constantinienne. Cent cinquante-et-un évêques, tous, à l'exception de cinq Africains, appartenant à l'église grecque, s'y trouvèrent réunis. La présidence fut donnée au patriarche Eutychius, et la première *collatio* ou conférence <sup>1</sup> fut ouverte. Ni le pape, ni ses légats, ni aucun des douze ou quatorze évêques d'Italie alors à Constantinople, n'étaient présents. Le caractère d'œcuménicité manquait donc essentiellement à l'assemblée; c'est peut-être pour ce motif qu'au lieu de se réunir dans la basilique même de Sainte-

<sup>1</sup> Contrairement aux usages des précédents conciles, les réunions de celui-ci au lieu de s'appeler *sessions* portent dans les Actes le titre de *Collationes* (Conférences). Peut-être, en l'absence du souverain pontife et de ses légats, ne voulait-on point employer un terme exclusivement réservé aux conciles œcuméniques.

Justinien viole ses promesses. Ire Conférence du concile. Vigilius refuse de le présider.

Sophie, on s'était confiné dans le *secretarium*, et qu'on adopta le terme plus modeste de conférences et non de sessions. Quoi qu'il en soit, lorsque les pères eurent pris place, le diacre Diodore, primicier des *notarii*, se leva et dit : « L'illustre silencieux Théodore, envoyé par le très-pieux et très-chrétien empereur, est à la porte du *secretarium*. Il demande à être introduit dans votre glorieuse assemblée. — Le très-saint patriarche de Constantinople, Eutychius répondit : Qu'il entre. — On introduisit le dignitaire impérial. Le très-saint patriarche d'Alexandrie, Apollonius, lui demanda : Pour quel motif votre magnificence vient-elle au milieu de nous? — J'apporte, répondit Théodore, un message de notre maître, le très-pieux et très-chrétien empereur. — Il remit en même temps une lettre de Justinien dont le diacre Étienne, notaire et archiviste du concile (*notarius et instrumentarius*), donna immédiatement lecture. » La missive de Justinien était à la fois un ordre aux évêques de procéder à l'examen des *trois Chapitres*, et un acte d'accusation contre le pape Vigilius. « Nos pères, les empereurs pieux et orthodoxes, disait Justinien, ont toujours pris soin d'éteindre à leur naissance les hérésies et les schismes, en procurant la réunion des conciles qui les ont successivement anathématisés. A leur exemple, nous vous avons convoqués dans cette capitale pour condamner la doctrine impie des *trois Chapitres*. Le très-religieux Vigilius, pape de l'antique Rome, les a déjà par trois ou quatre fois frappés d'anathème. Son sentiment sur ce point est donc manifeste. Il lui a donné récemment un nouvel éclat, d'abord par l'excommunication prononcée contre les diacres Rusticus et Sebastianus, puis par ses lettres à Valentinien de Tomi, et à Aurelianus, métropolitain d'Arles, la première église des Gaules. Vigilius avait dans le principe consenti à présider votre assemblée ; mais au dernier moment il s'y est refusé, malgré toutes nos prières et nos instances. Il s'est contenté de dire qu'il publierait plus tard son sentiment sur l'objet de la controverse. Son abstention ne doit nuire qu'à lui-même. Quand celui qui est interrogé sur sa foi diffère de répondre, il renonce implicitement au droit de confesser la vérité. En pareille matière, il n'y a ni premier ni second. Quiconque se montre le mieux disposé à répondre est

le plus agréable à Dieu <sup>1</sup>. Que le Seigneur vous conserve de longues années, saints et très-religieux pères. Donné à Constantinople, le iv des nones de mai, la dix-septième année de notre règne auguste » (4 mai 553). Quand cette lecture fut terminée, les trois évêques Étienne, Georges et Damianus <sup>2</sup>, représentants du patriarche de Jérusalem, dirent : Maintenant que l'illustre Théodore a rempli la mission du très-pieux empereur, il lui est loisible de se retirer. — Après le départ du silencieux, le saint synode délibéra, et d'un commun avis adopta la résolution suivante : D'après la teneur même du message impérial, il est constant que des communications ont été échangées au sujet de ce présent concile avec le très-saint Vigilius, pape de l'antique Rome. Nous croyons qu'il est avant tout nécessaire d'en prendre connaissance et de donner lecture des pièces officielles qui y sont relatives. — Le notaire et archiviste Étienne lut donc d'abord la profession de foi adressée par le patriarche Euty chius au pape et la réponse de celui-ci <sup>3</sup>. Après cette lecture, le saint synode délibéra de nouveau et dit :

<sup>1</sup> Singulière aberration du théologien couronné! Justinien, dans sa fougueuse impatience, effaçait de l'Évangile les divines paroles : *Tu es Petrus et super hanc petram œdificabo Ecclesiam meam*. La primauté apostolique appartenait selon lui au plus téméraire; elle passait à quiconque se mettait en avant pour parler des matières de foi. A ce compte, l'indigne évêque de Césarée, Théodore Ascidas, eût réellement été le chef de l'Église universelle. On remarquera le silence absolu et par conséquent improbateur gardé par les pères au sujet de cette communication. Aucune parole de remerciement ne fut adressée au messenger impérial, qui dut se retirer aussitôt après la lecture.

<sup>2</sup> Étienne était évêque de Raphia, Georges de Tibériade, Damianus de Sosuzza en Palestine. Eustochius, successeur de Pierre de Jérusalem, n'avait pu se rendre au concile. Un schisme, provoqué par les dissensions des *Protoctistes* et des *Isochrustes* (cf. n° 29 de ce chapitre), le retenait dans son diocèse. Il avait donné sa procuration aux trois évêques que nous venons de nommer. C'est ainsi qu'après le patriarche de Constantinople, président du concile, après le patriarche d'Alexandrie, Apollinaire, les trois représentants du patriarche de Jérusalem prennent la parole. Cet incident nous laisse supposer que dans les conciles des premiers siècles, on observait d'ordinaire le rang hiérarchique pour le tour de parole.

<sup>3</sup> Nous avons donné l'analyse de ces deux pièces quelques pages plus haut, n° 40.

Bien que, selon la teneur de la lettre impériale, des supplications aient été déjà adressées au pape de l'antique Rome, le très-religieux Vigilius, pour le déterminer à se joindre à nous, il est de notre devoir de lui adresser directement nos prières, afin qu'il vienne, de concert avec nous, imposer la formule définitive de foi dans la question des *trois Chapitres*. — On choisit donc dix-neuf évêques, à la tête desquels furent placés les trois patriarches Eutychius de Constantinople, Apollinaire d'Alexandrie et Dominus de Théopolis (Antioche). Ils se rendirent près du bienheureux pape Vigilius. A leur retour, ils firent connaître le résultat de leur mission en ces termes : Introduits près du très-saint pape de l'antique Rome, nous avons prié sa béatitude de venir présider notre concile, ainsi qu'elle l'avait promis antérieurement. Nous lui avons donné communication de la lettre du sérénissime empereur, qui nous demande une décision sur l'affaire des *trois Chapitres*. Le très-bienheureux pape nous a répondu que, dans son état actuel d'infirmité, il lui était impossible de se rendre à nos vœux. Il nous a promis de nous faire connaître demain sa résolution définitive. En conséquence, nous devons proroger nos séances jusqu'à ce que le pape ait donné son avis<sup>1</sup>. »

43. Dès ce moment on pouvait apprécier la sagesse avec laquelle Eutychius dirigeait cette assemblée dans les circonstances les plus délicates qui se soient peut-être jamais rencontrées. Malgré les récriminations de la lettre impériale, Eutychius ne veut rien faire sans l'avis du souverain pontife; il recourt à son autorité, il s'adresse respectueusement à sa personne, il attend sa détermination. « Le VIII des ides de mai (8 mai 553), reprennent les actes, les pères se réunirent de nouveau dans le *secretarium*, et quand ils eurent pris place, l'archidiaque et primicier Diodore s'exprima en ces termes : Le saint synode n'a point oublié la promesse du très-bienheureux pape de l'antique Rome, lorsque, il y a deux jours, les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, accompagnés de dix-sept évêques, sont allés prier sa béatitude de

II<sup>e</sup> Confé-  
rence. Nou-  
velles ins-  
tances au  
pape; nou-  
veau refus.

<sup>1</sup> Labbe, *Concil. Constantin.*, *Collat. I*; tom. V, col. 416-429.

vouloir bien faire connaître sa décision. — Après ces paroles de Diodore, l'assemblée fit la motion suivante : Pour procéder par ordre, il conviendrait de lire d'abord le procès-verbal de la précédente séance. — On fit cette lecture ; puis l'archidiacre Diodore reprit : Le très-religieux synode prie les saints patriarches qui, depuis, sont retournés près du très-bienheureux pape Vigilius, de vouloir bien faire connaître à l'assemblée le résultat de leur mission. — Euty chius de Constantinople, se levant alors, dit : Selon la promesse que le très-bienheureux pape de l'antique Rome nous avait faite précédemment, nous nous sommes présentés avant-hier (6 mai) à son audience, le priant de venir présider notre réunion, afin de définir la question des *trois Chapitres*. Il a répondu qu'il lui était impossible de le faire en l'absence des évêques d'Occident ; mais qu'il rédigerait par écrit sa sentence et qu'il la communiquerait au très-pieux empereur. — Nous insistâmes en disant : Votre béatitude se souvient qu'elle a daigné nous promettre par écrit de présider en personne le concile. Nous sommes unis de communion avec vous, il ne serait pas juste de différer davantage pour attendre les occidentaux. Dans les quatre précédents conciles œcuméniques, on comptait à peine deux ou trois évêques d'Occident. Aujourd'hui votre béatitude est présente ; dès maintenant, quelques évêques d'Italie, d'Afrique et d'Illyrie sont arrivés. Rien ne s'oppose donc à ce qu'il soit passé outre. Le très-pieux empereur exige que la cause soit promptement définie. Nous lui en avons tous fait la promesse. Si votre béatitude croit devoir persister dans son refus, nous n'en poursuivrons pas moins nos réunions. Il ne serait pas juste, en effet, de scandaliser le peuple fidèle et d'offenser l'empereur chrétien par de plus longs délais. — Le pape maintint sa première réponse, et nous primes congé, en le prévenant que nous allions informer le très-pieux empereur du résultat de cette entrevue. Nous le fîmes en effet, et son auguste sérénité prit la résolution d'envoyer au bienheureux pape quelques-uns des dignitaires de la cour, avec un certain nombre d'évêques, pour renouveler les mêmes instances. — L'archidiacre Diodore, prenant ensuite la parole, dit : Selon l'intention qu'il avait manifestée, le

très-pieux empereur a député hier près du très-religieux pape les illustres patrices Pierre, Constantin, Liberius et Patricius, accompagnés de douze évêques. Les illustres patrices sont présents. Le saint synode les prie de rendre compte de leur mission. — Le questeur Constantin, l'un d'eux, se leva et dit : Précédemment déjà, le 1<sup>er</sup> jour de mai présent mois, je fus envoyé par le très-pieux empereur notre maître, avec les glorieux patrices Bélisaire, Cethegus et Rufin, près du très-bienheureux pape. Hier, j'y suis retourné avec les personnages illustres dont on vient de citer les noms. L'objet de notre mission était le même. Le très-pieux empereur pria le pape de présider l'assemblée, afin que l'affaire des *trois Chapitres*, discutée en commun, avec pleine et entière liberté des suffrages, reçût enfin une solution. Le pape a fait la réponse que vous connaissez, et de plus il nous a demandé quelque temps afin de rédiger sa décision doctrinale. Nous lui avons fait observer que déjà plusieurs fois, par écrit et verbalement, il avait condamné les *trois Chapitres*. Ce que désire le très-pieux empereur, ajoutâmes-nous, c'est votre présence au concile. Votre béatitude a déjà adressé plusieurs fois au très-pieux empereur la demande d'un délai suffisant pour rédiger une sentence. Sa majesté a répondu qu'elle vous laisserait non-seulement le temps que vous demandiez, mais un plus long encore, à la condition que vous vous joindriez aux très-bienheureux patriarches et aux révérendissimes évêques, pour discuter en commun la question. Si votre béatitude, a dit l'empereur, persiste à vouloir nous faire connaître isolément sa décision, je n'en suis pas moins dans la nécessité de laisser délibérer les évêques convoqués expressément pour cet objet. Nous ne pouvons souffrir que la confusion et le désordre se perpétuent dans l'Église. Les hérétiques vont sans cesse répétant que les évêques enseignent le nestorianisme. — Malgré toutes ces raisons, le très-bienheureux Vigilius a persisté dans son refus. Il a promis de nouveau de rédiger seul une décision, et de la transmettre au très-pieux empereur. » — Après la déposition du fonctionnaire impérial, on entendit celle des évêques qui l'avaient accompagné et qui reproduisirent les mêmes faits. « Les très-glorieux patrices se retirèrent alors, conti-

nuent les actes, et le saint synode délibéra. » L'absence des évêques occidentaux était le seul motif qui empêchait le pape de présider le concile. Or, il se trouvait à Constantinople, outre l'archevêque de Milan Dacius, sept évêques de la langue latine, un d'Afrique et les six autres d'Illyrie. Les pères convinrent de leur adresser à chacun individuellement une députation pour les prier de se réunir à eux. Mais ils répondirent tous qu'ils ne viendraient qu'avec le pape : *Papa non presente, non venio*. Les envoyés rapportèrent successivement ces paroles à l'assemblée. « Le saint synode dit alors : Il nous semble que des évêques ne devraient pas refuser ainsi au très-pieux empereur le concours qu'il leur demande. L'apôtre saint Pierre a dit : *Oportet nos paratos esse ad satisfactionem omni poscenti nos rationem de nostra salute* <sup>1</sup>. Quoi qu'il en soit, avec l'aide de Dieu, nous nous réunirons demain pour continuer notre œuvre <sup>2</sup>. »

44. Le lendemain, en effet (9 mai 553), la troisième conférence eut lieu, mais uniquement pour donner lecture de la profession de foi par laquelle les pères reconnaissaient l'autorité des quatre conciles généraux et celle des docteurs de l'Église, en particulier saint Athanase, saint Hilaire, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jean Chrysostome, saint Cyrille, saint Léon, saint Proclus. Après la formule du serment, l'assemblée se prorogea de quelques jours, afin de se préparer à la discussion des *trois Chapitres* <sup>3</sup>. Il était évident que le pape ne reviendrait point sur sa détermination. Il ne le devait ni ne le pouvait. Les évêques d'Occident, représentant une moitié du monde catholique, étaient absents. Dès le principe, ils avaient nettement saisi l'intrigue des eutychéens qui voulaient, à propos des *trois Chapitres* dont personne ne songeait à défendre les erreurs, attaquer indirectement l'autorité du concile de Chalcédoine. Leur présence au concile n'était donc pas seulement une question de justice, mais une question de bonne foi. Justinien, après avoir promis de les attendre, exigeait maintenant qu'on se passât d'eux.

<sup>1</sup> I *Petr.*, III. — <sup>2</sup> Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 429-434. — <sup>3</sup> Labbe, *ibid.*, col. 434, 435.

Le souverain pontife, père commun de la catholicité, gardien des droits de l'une et de l'autre Église, pouvait-il sacrifier les Latins aux Grecs, ou réciproquement? La réponse n'est pas douteuse. Il devait donc faire ce qu'il fit, et, là encore, « il usa, comme dit Bossuet, du plus sage conseil : *Optimo usus est consilio.* » De son côté, Euty-chius, dirigeant une assemblée d'évêques dont le pape refusait la présidence, apporta dans l'accomplissement de sa difficile mission une prudence et une modération admirables. Entre Justinien qui déclamaient sans mesure contre le souverain pontife; entre les acéphales qui poursuivaient avec Théodore de Césarée, leur chef, une campagne savamment combinée entre les alarmes de l'Église latine et la précipitation des orientaux malheureusement trop habitués à jouer avec les réunions synodales, le patriarche sut tenir le gouvernail d'une main ferme, et quand le concile eut terminé son œuvre, il se trouva qu'il avait jugé, prononcé, défini exactement comme le pape Vigilius jugea, prononça et définit lui-même. Cette situation, à coup sûr l'une des plus intéressantes de l'histoire de l'Église, mérite d'être attentivement étudiée. Le pape, officiellement informé que le concile, pour obéir aux ordres de l'empereur, continuerait à se réunir, ne s'y opposa en aucune façon. Dès lors, il l'autorisait, mais avec la réserve expresse qu'en l'absence des évêques d'Occident l'assemblée synodale ne saurait avoir aucun caractère d'œcuménicité, ni par conséquent être présidée par le successeur de saint Pierre, pontife suprême et de l'Orient et de l'Occident. Tel est bien, en réalité, le sens dans lequel fut comprise l'abstention de Vigilius, puisque les pères de Constantinople, obligés de continuer leurs séances, ne prirent nulle part le titre de concile œcuménique. Les procès-verbaux de chaque séance en font foi. Ils commencent tous par ces paroles significatives : *Considentibus in secretario venerabilibus episcopis hujus regie civitatis* <sup>1</sup>. Nulle part on n'y trouve, comme à Chalcedoine, à Éphèse ou à Nicée, les paroles sacramentelles : *Συνελθούσης ἁγίας καὶ οἰκουμενικῆς συνόδου* : *Conveniente sancta et œcumenica synodo* <sup>2</sup>. Justi-

<sup>1</sup> Labbe, *Concil.*, tom. V, pag. 416. — <sup>2</sup> Labbe, *Concil.*, tom. IV, pag. 77.

nien voulait avoir l'avis des évêques d'Orient; les évêques d'Orient le donnèrent; le pape n'y fit aucune difficulté; mais les évêques d'Orient ne pouvaient parler qu'au nom de leur église grecque : l'assentiment du pape et des évêques d'Occident était réservé. En sorte que, pendant toute sa durée, le concile n'était point œcuménique; ce titre et ce caractère ne lui furent attribués plus tard qu'après la confirmation implicite donnée à ses actes par le souverain pontife Vigilius.

IVe Conférence. Examen des écrits de Théodore de Mopsueste.

45. La quatrième conférence s'ouvrit le 12 mai 553. Après la lecture du procès-verbal, le saint synode dit : « Il convient de procéder enfin à la discussion si longtemps différée des écrits de Théodore de Mopsueste, de la lettre d'Ibas et des opuscules nestoriens de Théodoret. Deux questions, l'une de foi, l'autre de personne, ont été soulevées à l'occasion de Théodore de Mopsueste. Elles seront traitées séparément. — Les *notarii* dirent : Nous avons sous la main les extraits de Théodore de Mopsueste, relevés textuellement de ses œuvres complètes. — Lisez-les, dirent les pères. — Le diacre et *notarius* Callonyme se leva et fit cette lecture. » Elle comprenait soixante et onze propositions, empruntées aux principaux ouvrages de Théodore de Mopsueste, aujourd'hui perdus : *Libri contra Apollinarem*; *Commentaria in Joannem*; *Commentaria in actus Apostolorum*; *in Lucam*; *in Matthæum*; *Libri de Incarnatione, etc.* Outre des opinions singulières, telles que le prétendu défaut d'authenticité du livre de *Job* et du *Cantique des cantiques*, l'auteur niait formellement la consubstantialité du Verbe et la divinité de Jésus-Christ. L'Homme-Dieu n'était pour lui que le temple ou l'image de la divinité. « C'est une folie, disait-il, de prendre au pied de la lettre l'expression que l'Évangéliste met sur les lèvres de Notre-Seigneur : *Accipite Spiritum Sanctum*<sup>1</sup>. Jésus-Christ n'avait pas le pouvoir d'envoyer le Saint-Esprit, ni de le communiquer par son insufflation aux apôtres. La preuve qu'il ne leur donnait point alors le Saint-Esprit, c'est qu'avant son ascension, il leur recommanda « de rester à Jérusalem, et d'y attendre l'effusion promise de l'Esprit-

<sup>1</sup> *Joan.*, IX, 22.

Saint <sup>1</sup>. » Théodore de Mopsueste, on le voit, n'était pas un grand théologien. Lorsque Notre-Seigneur « soufflant sur les apôtres, » selon la parole évangélique, leur dit : « Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez, » il leur conférait le sacrement de l'ordre, et leur communiquait le pouvoir d'en exercer les fonctions sacrées. Mais il réservait après son ascension glorieuse l'effusion du Paraclet, qui devait prendre possession de l'Église catholique en la personne des apôtres, pour en devenir l'inspireur, le soutien, le guide, jusqu'à la consommation des siècles. La Pentecôte fut donc le baptême par l'Esprit, la confirmation première, complétant le baptême par l'eau. *Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu Sancto non potest intrare in regnum cœlorum* <sup>2</sup>. Théodore de Mopsueste n'était ni plus heureux, ni plus exact à propos de l'exclamation de l'apôtre saint Thomas, convaincu de la réalité de la résurrection et disant au Sauveur : « Mon Seigneur et mon Dieu <sup>3</sup> ! » — « Ce n'est point à Jésus-Christ que s'adressa cette parole, disait l'évêque de Mopsueste, mais à Dieu dont la puissance avait ressuscité Jésus-Christ <sup>4</sup>. » — « Pour acquérir la perfection, ajoutait-il, le Sauveur eut à lutter moins encore contre les souffrances physiques que contre les passions de l'âme. Il s'exerçait à vaincre ces dernières par la vertu de la divinité qui habitait en lui <sup>5</sup>. » — En entendant ces paroles, qui avaient, on se le rappelle, servi de base à toute la théorie pélagienne <sup>6</sup>, les pères ne purent retenir un cri d'horreur. « Tout cela est déjà condamné, dirent-ils. Anathème à Théodore de Mopsueste et à ses écrits ! Cette doctrine est étrangère à l'Église, étrangère aux orthodoxes, étrangère aux pères et aux docteurs. Ce sont des impiétés, des blasphèmes contre les saintes Écritures. Théodore de Mopsueste est un Judas <sup>7</sup> ! » — Après cette explosion de la foi unanime, le diacre reprit la lecture des passages incriminés. L'évêque de Mopsueste, pour mieux démontrer que Jésus-Christ n'était pas Dieu, compa-

<sup>1</sup> Act., I, 4 ; Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 440. — <sup>2</sup> Joan., III, 5. — <sup>3</sup> Joan., xx, 28. — <sup>4</sup> Labbe, tom. cit., col. 440. — <sup>5</sup> Labbe, *ibid.*, col. 444. — <sup>6</sup> Cf. tom. XII de cette *Histoire*, pag. 283. — <sup>7</sup> Labbe, tom. cit., col. 445.

rait les miracles de l'Évangile à ceux de Moïse. L'éclipse de soleil arrivée à l'époque de la Passion, lui paraissait moins merveilleuse que les miracles de Josué et du roi Ézéchias arrêtant le soleil. Il insistait sur le titre de fils de David, donné au Sauveur par les saintes Écritures. Enfin, dans le *Symbolum* ou résumé de toute sa doctrine, déjà cité sous son nom et condamné au concile d'Éphèse, il disait : « Nous reconnaissons que Jésus de Nazareth fut adopté par Dieu qui lui donna l'onction de son Esprit et de sa vertu, en sorte que le Verbe s'unit à cet homme de filiation humaine par une alliance divine, pour en faire, selon le mot de saint Paul, l'Adam nouveau <sup>1</sup>. » Après la lecture de ces blasphèmes, le saint synode s'écria : « Ce symbole est l'œuvre de Satan. Anathème à son auteur ! Le concile œcuménique d'Éphèse l'a déjà anathématisé. Nous n'avons qu'un symbole, celui de Nicée, maintenu par tous les conciles. C'est dans ce symbole que nous avons été baptisés, dans ce symbole que nous baptisons nous-mêmes. Anathème à Théodore de Mopsueste ! Il a répudié les Évangiles ; il a outragé l'économie divine de l'Incarnation. Anathème à ses défenseurs ! Ses partisans sont des Juifs ou des païens. Longues années à l'empereur, l'orthodoxe empereur, l'empereur très-chrétien, qui nous a convoqués pour extirper cette zizanie ! Tous, nous anathématisons Théodore de Mopsueste ! — Après ces acclamations, le saint synode dit : Tant et de si horribles blasphèmes contre notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ appelaient naturellement nos anathèmes. Cependant, comme il importe de ne rien précipiter dans une matière si grave, nous remettrons à un autre jour l'examen de la question personnelle, et la décision à prendre par rapport à la mémoire de Théodore de Mopsueste <sup>2</sup>. »

46. La question personnelle était en effet la plus délicate de celles que le concile avait à traiter. Un grand nombre d'esprits, nous l'avons vu précédemment, pensaient que l'Église n'a pas le pouvoir de condamner les morts. D'autres, moins absolus et tout en admettant ce pouvoir en principe, contestaient l'opportunité de son

<sup>1</sup> Ve Conférence. Pouvoir de l'Église d'anathématiser les morts. Examen des œuvres nestorienne de Théodoret.

<sup>1</sup> Labbe, *Concil.*, tom. V. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, col. 435-456.

usage dans la circonstance présente. Les deux conciles œcuméniques d'Éphèse et de Chalcedoine avaient défini, jugé et condamné les erreurs de Théodore de Mopsueste, aussi bien que celles d'Ibas et de Théodoret. Mais ils avaient solennellement réhabilité, après rétractation, Théodoret et Ibas ; de plus, ils n'avaient pas cru devoir flétrir Théodore de Mopsueste déjà mort à cette époque. Il y avait donc lieu de craindre qu'en allant plus loin, on n'affaiblît l'autorité des assemblées de Chalcedoine et d'Éphèse. Cette appréhension n'était pas seulement une conjecture hypothétique ; elle se justifiait surabondamment par les manœuvres des eutychéens, lesquels ne dissimulaient point leurs coupables espérances. Les évêques d'Occident étaient surtout frappés par cette considération. Dans leurs lettres au pape Vigilius, ils ne cessaient d'y insister, répétant qu'on ne devait rien entreprendre ni rien permettre contre l'autorité de Chalcedoine et d'Éphèse. Le caractère des orientaux, si versatiles dans la conduite et si tenaces dans l'erreur, n'était pas fait pour inspirer une grande confiance. Eutychius, présidant l'assemblée de Constantinople, ne perdit pas un seul instant de vue ces difficultés multiples et complexes. Le résultat répondit à la prudence et à la sagesse de ses efforts. La cinquième conférence s'ouvrit, le 17 mai 553, par la lecture du procès-verbal. L'archidiacre Diodore prit ensuite la parole et dit : « Votre saint synode a pris connaissance des blasphèmes impies contenus dans les écrits de Théodore de Mopsueste. Il convient maintenant d'examiner le jugement que les pères, les docteurs, les historiens, les empereurs contemporains de cet évêque, ont porté de sa personne. Des extraits nombreux, tirés de sources diverses, ont été réunis : vous plaît-il qu'ils soient lus devant vous ? — Les pères répondirent affirmativement, et le *notarius* commença la lecture par un long fragment des livres de saint Cyrille, où ce grand docteur employait les qualifications les plus sévères contre Théodore de Mopsueste. On lut ensuite une requête des évêques de Perse et d'Arménie, adressée jadis au patriarche saint Proclus, dans laquelle Théodore de Mopsueste était encore plus rigoureusement jugé : *Fuit aliquis pestifer homo, magis autem fera hominis habens formam diabolicam mentito nomine Theo-*

*dorus qui schema et nomen episcopi habuit, in angulo et ignobili loco orbis terrarum latitans, in Mopsuesteno II<sup>m</sup> Ciliciæ vili oppido, vere quidem et principaliter a Paulo Samosateno descendens, licet Photino et ceteris hæresiarchis in toto suo proposito ipsis verbis inveniatur usus*<sup>1</sup>. — Ce témoignage était écrasant. On y ajouta un passage de l'historien ecclésiastique Hésychius, prêtre de Jérusalem, dont l'ouvrage ne nous est point parvenu. « Longtemps après Photin, disait Hésychius, on vit paraître l'hérétique Théodore, non moins dangereux par la malice de sa doctrine, la fourberie de son langage et la versatilité de son caractère. Attaché dans son adolescence au clergé d'Antioche, il avait bientôt cédé à l'entraînement des passions. Converti par une lettre fameuse de Jean Chrysostome, son condisciple, il revint à sa première vocation et fut plus tard promu au siège épiscopal de Mopsueste. Il débuta dans la voie de l'erreur en se faisant le champion du judaïsme. Dans ses *Commentaires sur les psaumes*, il rejette toutes les prophéties relatives au Sauveur. La publication de cet ouvrage souleva l'indignation du monde catholique. L'auteur, feignant de se rétracter, promit de jeter au feu son *Commentaire*; mais il n'en fit rien. Il continua dans l'ombre à endoctriner un certain nombre de disciples, il écrivait à leur usage et débitait sous le manteau des libelles renfermant ses funestes erreurs contre la divinité de Jésus-Christ. Ce fut dans ces sentiments qu'il mourut<sup>2</sup>. » Outre ces passages si concluants contre la mémoire de l'évêque de Mopsueste, on lut les décrets impériaux de Théodose le Jeune et de Valentinien, où le nom de Théodore se trouvait joint à celui de Nestorius, comme ayant l'un et l'autre professé les mêmes erreurs, avec la même opiniâtreté. Cependant il circulait dans le public des lettres pleines de sympathie et d'affection,

<sup>1</sup> « Il y eut un homme pestiféré, ou plutôt un loup ravissant, sous la forme diabolique d'un homme. Il s'appelait Théodore (Θεῶ δώρον, *don de Dieu*); mais ses actes démentaient son nom. Il obtint le titre et les honneurs de l'épiscopat, et vécut dans un coin obscur de la Cilicie II<sup>e</sup>, à Mopsueste. Il procédait directement de Paul de Samosate, ce qui ne l'empêchait pas d'emprunter leurs erreurs aux autres Hérésiarches, tels que Photin. » (Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 464.)

<sup>2</sup> Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 470.

adressées jadis par saint Grégoire de Nazianze à un évêque du nom de Théodore. On croyait faussement que ce Théodore, correspondant de l'illustre ami de saint Basile, était l'évêque de Mopsueste. Le concile demanda que ces lettres, au nombre de six, fussent lues intégralement. D'après leur contexte, il devint évident qu'elles n'avaient point été adressées à Théodore de Mopsueste, mais à un évêque de Tyane, homonyme et contemporain. Les diptyques de l'église de Tyane établirent nettement la réalité du fait, et le saint synode rendit cette déclaration : « Il est constant, d'après le texte même et d'après la tradition locale, que les lettres de saint Grégoire de Nazianze étaient adressées à Théodore de Tyane, et non à l'évêque impie de Mopsueste. Il convient maintenant d'examiner la question de savoir s'il est permis d'anathématiser les hérétiques après leur mort. — L'archidiacre et primicier se leva : Nous avons, dit-il, réuni un certain nombre de documents propres à éclaircir la difficulté. Le saint synode veut-il les entendre ? » — Sur la réponse affirmative des pères, le *notarius* Photin lut ce passage de saint Cyrille : *Recusandum igitur eos qui tum malis culpâs obnoxii sunt, sive in vivis sunt, sive non* : « Il faut donc répudier tous les auteurs de l'hérésie, vivants ou non<sup>1</sup>. » Cette phrase du grand docteur d'Alexandrie ne parut point assez décisive ; l'expression d'anathème ne s'y trouvait pas. Un évêque africain, Sextilius, prit la parole et dit : Puisqu'il est permis à chacun, en présence des saints Évangiles, de proposer, dans la mesure de ses facultés, tout ce qui peut servir à résoudre la question, je crois devoir rappeler à votre saint synode qu'autrefois un concile de la province d'Afrique a décrété que les évêques qui auraient fait quelques dispositions testamentaires en faveur des hérétiques, pourraient être anathématisés après leur mort. J'ai entre les mains quelques citations des ouvrages du grand Augustin, de bienheureuse mémoire : elles établissent que l'Église a le pouvoir d'anathématiser les morts. Voici ces extraits. Si le saint synode le désire, l'un des *notarii* pourra en donner lecture. » — Le diacre Photin

<sup>1</sup> Id., *ibid.*, col. 479. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*

lut donc d'abord une lettre de saint Augustin au comte Bonifacius. Le grand évêque d'Hippone, en parlant du schisme des donatistes et des calomnies dont la mémoire de Cécilien était l'objet, disait formellement : « Si, au lieu d'être innocent comme il le fut, on pouvait démontrer que Cécilien s'est vraiment rendu coupable des crimes qu'on lui reproche, bien qu'il soit mort depuis longtemps, nous n'hésiterions pas à prononcer contre lui l'anathème<sup>1</sup>. » Dans la conférence de Carthage contre les donatistes<sup>2</sup>, saint Augustin avait dit encore : « Nous défendons la mémoire de Cécilien et de ses collègues injustement accusés. Mais si vous pouviez nous démontrer qu'ils furent coupables, je serais le premier à leur jeter l'anathème<sup>3</sup>. » Enfin, dans son ouvrage contre Cresconius, il disait formellement : « L'Église a le pouvoir de juger non-seulement les vivants, mais les morts : *Judicium non tantum de vivis sed de mortuis fieri potest*<sup>4</sup>. » — Benignus, évêque d'Héraclée, représentant du révérendissime Elias, évêque de Thessalonique, se leva et dit : « Quand le bienheureux Augustin, de sainte mémoire, tenait ce langage, il ne faisait que rappeler la tradition constante de l'Église. En effet, les hérésiarques Valentin, Marcion, Basilide, ne furent condamnés de leur vivant par aucun concile, et pourtant l'Église de Dieu les a frappés d'anathème après leur mort. Il en fut de même d'Eunomius et d'Apollinaire. C'est donc à très-juste titre que l'évêque d'Edesse, Rabbula, de sainte mémoire, prononça solennellement une sentence contre Théodore de Mopsueste déjà mort. Le fait résulte de la lettre même que l'évêque Ibas adressait à l'hérétique persan Maris. On peut encore apporter en preuve la conduite tenue jadis contre Eusèbe de Nicomédie et Théognis, dont les noms furent flétris par un anathème posthume. Enfin, un fait analogue s'est produit au sein de l'Église romaine elle-même. L'antipape Dioscore fut anathématisé après sa mort, tous les habi-

<sup>1</sup> *Si vera essent quæ ab eis objecta sunt Cæciliano, et nobis possent aliquando monstrari, ipsum jam mortuum anathematizaremus.* (Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 480.)

<sup>2</sup> Cf. tom. XII de cette *Histoire*, pag. 230. — <sup>3</sup> Labbe, loc. cit. — <sup>4</sup> Labbe, tom. cit., col. 481.

tants de Rome le savent<sup>1</sup>. » — Après ces observations de Benignus, trois autres évêques, Théodore de Césarée, Jean de Nysse, Basile de Justinianopolis, firent la communication suivante : « Le saint synode a déjà manifesté clairement son horreur pour les blasphèmes de Théodore de Mopsueste. Cependant les partisans du nestorianisme s'efforcent de justifier la mémoire de cet évêque. Ils citent une prétendue lettre que Cyrille, de sainte mémoire, aurait jadis adressée au patriarche Jean d'Antioche. Dans cette lettre, que nous mettons sous les yeux de l'auguste assemblée, saint Cyrille aurait dit qu'il fallait s'abstenir de condamner nominativement Théodore de Mopsueste, dans la crainte de rallumer le schisme et de renouveler inutilement les dissensions à peine calmées. Or, cette lettre est apocryphe ; elle ne se trouve dans aucune collection des œuvres de saint Cyrille ; elle porte d'ailleurs dans sa rédaction et son style des preuves évidentes de supposition. Les nestoriens invoquent de plus une autre pièce non moins fautive ; c'est une lettre de Proclus, également inventée pour les besoins de la cause, où l'on fait tenir au patriarche de Constantinople le même langage déjà prêté à saint Cyrille. Nous produisons également cette lettre, dont la teneur, le style et les expressions sont en contradiction flagrante avec les écrits authentiques de Proclus. Votre sainteté devra donc se mettre en garde contre les manœuvres des hérétiques, afin de sauvegarder la tradition véritable et d'effacer l'opprobre qui rejaillirait sur l'Église, si la mémoire de Théodore de Mopsueste n'était pas flétrie comme elle doit l'être. » — Après cette communication, les *notarii* donnèrent lecture des procès-verbaux du synode tenu récemment à Mopsueste, pour examiner si le nom de Théodore avait continué à figurer sur les diptyques de cette église. Nous avons déjà dit que l'enquête n'avait pas amené de résultat décisif. Les pères de Constantinople déclarèrent que leur religion était suffisamment éclairée. « La tradition a été solidement établie, dirent-ils. Nul ne saurait douter maintenant que l'Église n'ait le pouvoir de frapper les hérétiques d'une sentence posthume. Les impiétés de Théodore de Mopsueste ont été prouvées jusqu'à l'évi-

<sup>1</sup> Cf. chap. vi. N<sup>o</sup> 2 de ce volume.

dence. Nous réservons de formuler plus tard notre jugement à cet égard. Il nous reste à examiner le second des *trois Chapitres*, c'est-à-dire les œuvres nestorienne de Théodoret de Cyr. Nous en demandons lecture. — Le diacre Photin lut d'abord douze extraits du livre de Théodoret contre les anathématismes de saint Cyrille <sup>1</sup>. Nous n'avons plus aujourd'hui cet ouvrage de l'évêque de Cyr, et pour l'honneur de sa mémoire, nous n'avons pas à le regretter. Théodoret y disait formellement que Jésus-Christ n'avait été qu'un homme uni à Dieu. « Par conséquent, ajoutait-il, le titre de mère de Dieu, qu'on donne à la sainte Vierge, signifie non pas que Marie ait donné le jour à un Dieu, mais à un homme auquel la divinité s'est unie <sup>2</sup>. » L'évêque de Cyr appuyait cette erreur nestorienne sur les textes évangéliques : *Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?* <sup>3</sup> — *Pater, si potest fieri, transeat a me calix iste* <sup>4</sup>. — *Horam illam nemo cognovit, neque filius, nisi Pater* <sup>5</sup>. — « Si Jésus-Christ était Dieu, disait-il, comment pouvait-il se plaindre que Dieu l'eût abandonné? Comment recourait-il à la puissance de son Père, pour éloigner de ses lèvres le calice de la passion? Comment ignorait-il les secrets de la divinité <sup>6</sup>? » On lut une lettre de Théodoret adressée à l'évêque André de Samosate, dans laquelle il protestait énergiquement contre les décrets du concile œcuménique d'Éphèse. Une autre lettre, écrite vers la même époque à Nestorius, était encore plus compromettante. Théodoret félicitait l'hérésiarque du courage avec lequel celui-ci supportait « l'injuste persécution » de ses ennemis. « Croyez, lui disait-il, que ni le temps, ni la violence, ni les intrigues des hommes ne me sépareront jamais de la vérité. Je ne sais pas, comme nos modernes caméléons, changer de couleur avec le vent, et refléter tantôt la blancheur du rocher, tantôt la verdure du feuillage. » En terminant, le *notarius* donna lecture d'une dernière lettre de Théodoret écrite après la mort de saint Cyrille, et adressée au patriarche Jean d'Antioche. « Enfin, disait

<sup>1</sup> Voir les douze *anathématismes* de saint Cyrille, tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 48.

<sup>2</sup> Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 504. — <sup>3</sup> Matth., xxvii, 46; Marc., xv, 35. —

<sup>4</sup> Matth., xxvi, 39. — <sup>5</sup> Matth., xxiv, 36. — <sup>6</sup> Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 504.

Théodoret, il a eu bien de la peine à mourir, ce méchant homme ; mais le voilà mort ! La main du Seigneur a retranché cette peste, et délivré Israël de son opprobre. Félicitons-nous de lui survivre <sup>1</sup>. » Aucune objection ne s'éleva dans l'assemblée au sujet de l'authenticité de cette lettre. Cependant elle était apocryphe. En effet, le patriarche Jean d'Antioche mourut plusieurs années avant saint Cyrille : par conséquent Théodoret ne pouvait absolument pas avoir écrit la pièce en question, fabriquée sans doute par quelques faussaires nestoriens. Cette observation ne fut point faite alors ; mais les autres citations empruntées aux œuvres de Théodoret étaient parfaitement exactes. Le saint synode termina la conférence en disant : « Après avoir constaté les erreurs que Théodoret eut un instant le malheur de soutenir, nous ne saurions trop admirer la sagesse du saint concile de Chalcedoine à son égard. Les pères de cette auguste assemblée témoignèrent, à plusieurs reprises, par d'unanimes acclamations, l'horreur que leur inspirait une pareille doctrine. Théodoret ne fut admis à leur communion qu'après avoir solennellement anathématisé les impiétés sacrilèges de Nestorius, qu'il avait lui-même professées autrefois <sup>2</sup>. »

47. La sixième conférence s'ouvrit le 19 mai. Elle fut tout entière consacrée à l'examen de la lettre d'Ibas, le dernier document des *trois Chapitres*. Cette lettre, écrite au début du concile d'Éphèse, était une sorte d'exposé rapide de la disposition des esprits et de l'état de la controverse <sup>3</sup>. Elle ne semblait point avoir de prétentions dogmatiques. Cependant, comme elle avait été adressée à un moine persan, Maris, qui s'était depuis, signalé par son attachement au nestorianisme, les hérétiques l'invoquaient à l'appui de leur thèse. Elle renfermait en effet une proposition hétérodoxe. « Ceux qui disent que le Verbe s'est fait homme, écrivait Ibas, sont des apollinaristes. Il faut reconnaître le temple et croire en celui qui l'habite. » Cette proposition longuement discutée, et mise en regard avec les décisions des conciles et des docteurs, fut reconnue et déclarée hérétique. De l'examen attentif des actes de Chalcedoine il résulta

VI<sup>e</sup> Conférence. Examen de la lettre d'Ibas.

<sup>1</sup> Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 507. — <sup>2</sup> Id., col. 508. — <sup>3</sup> Voir la lettre d'Ibas, reproduite *in extenso*, tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 227-228.

que cette dernière assemblée n'avait nullement approuvé la lettre d'Ibas, bien que lecture publique en eût été faite conciliairement, mais que, sans se prononcer sur la valeur intrinsèque de cet écrit, les Pères avaient admis son auteur à leur communion, parce que, de même que Théodoret, Ibas avait préalablement anathématisé Nestorius et son hérésie. En conséquence, le saint synode fit entendre les acclamations suivantes : « Anathème à la lettre d'Ibas ! Honneur éternel au concile de Chalcedoine et à la mémoire de saint Cyrille ! Honneur éternel aux quatre conciles généraux ! La lettre d'Ibas est contraire à leurs définitions. Anathème à la lettre d'Ibas <sup>1</sup> ! »

*Constitutum  
du pape  
Vigilius.*

48. Dans l'intervalle de la sixième à la septième conférence, un fait considérable se produisit. Le pape Vigilius, à la date du 25 mai, fit mander les patrices Bélisaire, Céthégus, Justin et Constantin. « Nous avons terminé, dit-il, notre rescrit pontifical au sujet des *trois Chapitres*. Le voici. Veuillez le porter au très-pieux empereur, qui nous l'a souvent demandé. » Les quatre hauts personnages déclinaient cette mission. « Nous craindrions, en l'acceptant, répondirent-ils, d'outrepasser nos pouvoirs. Votre béatitude a près d'elle ses diacres; qu'elle charge l'un d'eux de ce message. » — Le pape choisit en effet le diacre Servus-Dei, qui se présenta à l'audience impériale, et offrit à Justinien le rescrit du pontife. Mais ce fut sans succès. Après s'être concerté avec les magistrats du prétoire, Justinien refusa d'accepter cette communication. « Dites au pape, répondit-il, que je l'ai invité à présider le concile; c'était là uniquement ce que je demandais de lui. Il vient d'écrire séparément à propos des *trois Chapitres*. A quoi bon? Si c'est pour les condamner, il l'a déjà fait précédemment; ses premiers écrits, que nous avons entre les mains, suffisent. Si c'est pour les innocenter, il se met en contradiction avec lui-même. » Le diacre Servus-Dei n'obtint pas d'autre réponse. En entendant un tel langage de la bouche de Justinien, on ne peut se défendre d'un sentiment de pitié pour la folie de cet empereur, et d'indignation pour l'abus qu'il faisait de son pouvoir. Le César byzantin se mettait résolument, en matière de

<sup>1</sup> Labbe, *Concil.*, tom. IV, col. 517.

foi et de discipline ecclésiastique, au-dessus du pape et des conciles. Son omnipotence théologique prétendait dicter au vicaire de Jésus-Christ le fond et la forme des définitions de foi. Singulier égarement des souverains, dont l'histoire de l'Église n'offre que trop d'exemples ! Quoi qu'il en soit, nous avons encore le texte du *Constitutum* de Vigilius que Justinien ne voulut pas même lire, et dont il interdit rigoureusement la publication. Cet acte était précisément adressé à Justinien lui-même en ces termes : « A notre très-clément et très-glorieux fils Justinien Auguste, Vigilius évêque. — Nous avons souvent supplié votre piété, vénérable empereur, de permettre aux évêques d'Orient et d'Occident de se réunir en concile général dans un lieu accessible à tous, tel que la Sicile, ou tout autre point de la côte méridionale de l'Italie. Nous n'avons pu obtenir cette grâce. Votre mansuétude daigna du moins convenir qu'un certain nombre d'évêques latins, dont je vous remettrais les noms, seraient mandés pour assister au synode de Constantinople. Allant plus loin encore, d'après le conseil de nos vénérables frères les évêques, vous aviez consenti à ce que les deux langues, grecque et latine, eussent des représentants en nombre égal. Aucune de ces dispositions n'a été observée. Votre piété nous fit demander subitement notre réponse sur les *trois Chapitres*, vous exigiez en même temps que le concile s'ouvrît sous notre présidence, bien qu'il n'y eût ici aucun des évêques d'Occident qui avaient droit d'y être convoqués. En leur absence, il m'était impossible de présider l'assemblée, autrement j'aurais outragé la moitié de l'Église de Jésus-Christ. Cependant, pour témoigner à votre clémence mon désir de la satisfaire en tout ce qui peut être compatible avec mon devoir, j'ai immédiatement repris l'examen des *trois Chapitres*, vous demandant seulement un délai de vingt jours, nécessité par un état de maladie que tout le monde connaît : *pro infirmitate corporis nostri quæ nulli habetur incognita*. En même temps le diacre Pelage se rendit par mon ordre près de nos frères et coévêques réunis à Constantinople, et leur transmit un message conçu en ces termes :

<sup>1</sup> Vigil., *Constitut.* ; *Pat. lat.*, tom. LXIX, col. 71.

Bien que l'ouverture du concile ait été prématurément décidée, vous devrez vous abstenir de toute définition avant le terme de vingt jours, délai que mon état maladif qui vous est connu, me rend nécessaire. Vous attendrez donc, selon les règles antiques de l'Église, la promulgation de notre sentence qui sera celle du siège apostolique auquel, par la grâce de Dieu, nous présidons. D'ici là, vous éviterez de rien définir qui puisse être l'occasion d'un nouveau scandale. » — Ces dernières paroles sont remarquables. Elles nous font comprendre la situation vraie du concile de Constantinople, qui délibérait avec l'agrément du pape, et qui se conforma strictement à la prescription pontificale, puisque, durant les vingt jours qui venaient de s'écouler, il n'avait rendu absolument aucune sentence doctrinale. On remarquera aussi, dans cette revue rétrospective d'événements tous plus tyranniques les uns que les autres, faite par un pape souffrant, persécuté, retenu loin de Rome dans un véritable exil et une captivité à peine déguisée, la mansuétude, la paternelle tendresse avec lesquelles il parle à son persécuteur. Au point de vue théologique, il n'est pas moins intéressant de constater, par le témoignage même de Vigilius, la situation qui était faite à ce pape. Elle ne se prêtait guère aux conditions de liberté, de plénitude de pouvoir, d'indépendante autorité, requises pour la promulgation d'un de ces jugements que l'école appelle *ex cathedrâ*. Depuis six ans, arraché d'Italie, gardé malgré lui à Constantinople où il avait déjà souffert tant d'odieuses persécutions, séparé des évêques occidentaux, sans communication avec le *presbyterium* romain son conseil ordinaire, victime des caprices d'un despote qui prétendait lui imposer des décisions toutes faites, qui les exigeait à jour fixe, sauf à ne pas les recevoir quand elles lui étaient présentées, Vigilius se trouvait sous la main d'un empereur. Il n'était libre ni de son temps, ni de sa personne, ni de l'exercice de son pouvoir spirituel. A peine quelques évêques latins, cinq ou six au plus, avaient la permission de l'entretenir; il était malade, isolé, captif, et cependant on lui fixait un délai de vingt jours, ni plus ni moins, pour examiner, résoudre et définir une question qui exigeait le dépouillement préalable d'une énorme

quantité de documents tous écrits en grec. Or, Vigilius, ainsi qu'il nous le dira bientôt lui-même, ignorait cette langue. Évidemment donc, toutes les conditions essentielles pour un jugement *ex cathedra* faisaient défaut, et cependant le *Constitutum* de Vigilius, ce *Constitutum* dont Justinien ne voulut ni prendre connaissance, ni même accepter un exemplaire, est un chef-d'œuvre d'exactitude théologique, de netteté, de précision, de sagesse ; il ne renferme pas l'ombre d'une erreur doctrinale. Ainsi que les pères de Constantinople et s'appuyant sur les mêmes citations, le pape signalait et réprouvait comme hérétiques soixante-douze passages des œuvres de Théodore de Mopsueste. Quant à la question personnelle et à l'anathème contre la mémoire de cet évêque, Vigilius faisait remarquer que le pouvoir des clefs donné à saint Pierre et à l'Église par Jésus-Christ, ne saurait s'étendre sur les consciences humaines au delà du tombeau. « L'état où se trouve à sa mort un homme quelconque, disait-il, ne peut plus varier. Le jugement ultérieur appartient à Dieu. Toute la question se réduit donc à savoir si Théodore de Mopsueste, au moment de sa mort, était oui ou non, en fait ou en droit, séparé de la communion catholique. Or, les conciles d'Éphèse et de Chalcedoine, saint Cyrille, saint Proclus lui-même, tout en condamnant les erreurs de Théodore de Mopsueste, se sont abstenus d'anathématiser sa personne. Les évêques d'Occident craignent que cette condamnation personnelle ne soit mise en avant comme un moyen détourné d'affaiblir l'autorité des assemblées d'Éphèse et de Chalcedoine. Nous croyons donc que dans les conjonctures actuelles, il est plus prudent de ne point passer outre. » Vigilius témoignait ensuite son regret de l'acharnement posthume avec lequel on poursuivait la mémoire de Théodoret de Cyr, « cet illustre pénitent, disait-il, que le saint et vénérable concile de Chalcedoine, d'accord avec le très-bienheureux pontife Léon, avaient solennellement rétabli dans la communion catholique. Est-ce donc que les pères de Chalcedoine, est-ce donc que saint Cyrille légat du siège apostolique, est-ce donc que saint Léon ignoraient que l'évêque de Cyr avait eu le malheur de professer pendant quelque temps l'erreur nestorienne

et de la soutenir par ses écrits? Non, sans doute, mais puisque Théodoret désavouait lui-même et son erreur et ses ouvrages hérétiques, le concile de Chalcédoine, le pape Léon, saint Cyrille ne parlèrent que des joies du retour et non des égarements passés. Avec eux, nous condamnons les erreurs nestoriennees contenues dans les ouvrages de Théodoret. Mais nous respectons la mémoire de ce grand homme <sup>1</sup>. » Suivaient en effet douze propositions empruntées aux écrits de l'évêque de Cyr et solennellement anathématisées. « Quant à la lettre d'Ibas, ajoutait Vigilius, votre sollicitude impériale m'a également demandé ce que j'en pensais. Tout le monde a pu se convaincre, et votre piété mieux que personne, que j'ignore entièrement la langue grecque (*græcæ linguæ, sicut cunctis et maxime pietati vestræ notum est, sumus ignari*). J'ai donc fait rechercher par quelques-uns de mes interprètes les passages des actes du concile de Chalcédoine relatifs à Ibas. Il est constant que l'auguste assemblée a solennellement admis cet évêque à la communion catholique. Quant à sa lettre elle-même, en tant qu'elle se conforme à la profession de foi qui rallia à saint Cyrille le pontife Jean d'Antioche, Paul d'Emèse et les autres évêques orientaux, il est certain et les pères de Chalcédoine eux-mêmes l'ont reconnu, qu'elle est orthodoxe. Mais la partie de cette lettre qui renferme contre saint Cyrille des injures dictées par une erreur ignorante, cette partie de la lettre que l'évêque Ibas rétracta lui-même depuis, les pères de Chalcédoine ne l'ont point admise comme orthodoxe. Tel est aussi notre sentiment. Il importe avant tout de respecter et de maintenir l'autorité du concile de Chalcédoine. Nos prédécesseurs l'ont fait; nous suivons leurs traces, vénérable empereur, et comme eux, en union avec les quatre synodes œcuméniques, nous anathématisons Nestorius, Eutychès et tous leurs adhérents <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Vigil., *Constitut.*; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 103.

<sup>2</sup> *Id.*, *ibid.*, col. 112. On lisait naguère dans un livre fameux les paroles suivantes : « Restait la lettre d'Ibas. Au lieu de la condamner, Vigile, par une erreur de fait, déclare que cette lettre a été approuvée par le concile de Chalcédoine; et prenant par ce nouveau jugement la responsabilité de cette lettre, tolérant les expressions et les propositions qu'elle contient, il ordonne

49. Tel est ce fameux *Constitutum* de Vigilius. Nous défions le théologien le plus sévère d'y relever une seule inexactitude doctrinale. Mais plus il démontrait la constance et la fermeté du pape dans la foi, plus il mettait en relief la versatilité, les variations incessantes et capricieuses de Justinien. Ce prince donna bientôt une nouvelle preuve de sa fourberie et de sa mauvaise foi. Le lendemain du jour où il avait dédaigneusement refusé de prendre lecture du *Constitutum*, la septième conférence des évêques orientaux devait avoir lieu. Jusque-là, les pères s'étaient abstenus de porter aucune sentence; ils attendaient la communication annoncée par le pape. Or, cette communication, Justinien, qui venait de la rejeter outrageusement, ne voulait pas qu'elle fût faite au concile. D'un autre côté, il fallait persuader aux évêques que le pape s'était prononcé; autrement ils n'eussent pas consenti eux-mêmes à rendre leur jugement. Voici comment Justinien tourna la difficulté. A l'ouverture de la septième conférence (26 mai 553), après la lecture du procès-verbal, « le très-glorieux questeur du sacré palais, Constantinus, se présenta, avec un message du très-pieux Justinien. « Votre béatitude n'ignore pas, dit-il, le zèle de notre auguste et triomphant empereur pour l'extirpation de l'hé-

et décrète que la prétendue décision des pères de Chalcédoine touchant ce document demeure en son entier, et reste aussi immuable que les autres définitions du même concile. » (*Du Concile général*, tom. I, p. 258, Paris, Plon, 1869.) L'erreur de fait dont parle l'auteur n'existe pas plus que celle de droit, du côté de Vigilius. En droit, le pape distingue très-soigneusement ce qu'il y a de bon dans la lettre d'Ibas, et l'approuve; ce qu'il y a de mauvais, et le condamne. En fait, il rappelle que les pères de Chalcédoine ont, les premiers, fait cette distinction, et qu'il suit leur exemple : *Propter prædicationem fidei, per quam venerandæ recordationis Cyrillus Alexandrinus episcopus, et reverendissimus Joannes Antiochenus antistes atque omnes Orientales episcopi per Paulum Emesinæ civitatis episcopum ad concordiam redierunt, quam Ibas quoque in eadem epistola laudans, libenter amplectitur, orthodoxa est Ibæ episcopi a Patribus pronuntiata dictatio. Illa vero quæ in ipsa Ibæ sacerdotis epistola in injuriis beatæ recordationis Cyrilli per errorem intelligentiæ dicta sunt, Patres in sancta Chalcedonensi synodo epistolam pronuntiantes orthodoxam nullatenus receperunt : quippe quæ etiam ipse venerabilis episcopus, intellectu capitulorum ejus* (il s'agit ici des douze anathématismes de saint Cyrille) *melius recepto, mutando refutavit.* On ne saurait rien désirer de plus net que ce passage du *Constitutum*.

résie, et pour la condamnation des *trois Chapitres*. Le très-religieux pape Vigilius partage en entier ces sentiments. Bien qu'il se soit refusé à venir présider votre assemblée, il n'a pas laissé de faire connaître sa décision; il anathématise formellement les *trois Chapitres*. Voici, en effet, des lettres écrites de sa main, qui le constatent. Le très-pieux empereur a voulu les porter immédiatement à la connaissance de votre saint synode, afin que rien ne puisse plus retarder une définition si longtemps et si impatiemment attendue <sup>1</sup>. » — En même temps, Constantinus remettait aux *notarii* une liasse de documents dont le concile ordonna immédiatement la lecture. Ces pièces commençaient par la sentence d'excommunication contre les diacres Rusticus et Sebastianus, défenseurs des *trois Chapitres*; venaient ensuite la lettre du pape à l'évêque de Tomi et celle à Aurelianus d'Arles. Jusque-là rien de nouveau. Depuis longtemps le concile connaissait ces divers rescrits. Mais l'archidiaque Diodore, continuant la lecture, termina par une déclaration du pape conçue en ces termes : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, moi, Vigilius, évêque de la sainte Église catholique de Rome, j'ai écrit de ma main et signé cet acte adressé à votre majesté impériale. La sainte Trinité invoquée, en vertu des droits accordés par Dieu lui-même au siège apostolique, j'anathématise la lettre d'Ibas, les doctrines impies de Théodoret, les écrits et la personne de Théodore de Mopsueste <sup>2</sup>. » — Après cette lecture, il ne resta plus de doute dans l'esprit des pères. Ils crurent que c'était là le *Constitutum* promis par Vigilius. « Nous remercions Dieu, dirent-ils, de la protection qu'il étend sur son Église sainte et sur la foi catholique. Ces pièces révèlent toute l'impiété des *trois Chapitres*. Rien ne s'oppose plus à la promulgation de notre sentence. Elle sera publiée à la prochaine réunion <sup>3</sup>. » Or, la pièce

<sup>1</sup> Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 549, 550. — <sup>2</sup> Baluz., *Concil. Nov. Collect.*, col. 1541. — <sup>3</sup> Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 561. L'auteur que nous avons déjà cité écrit à propos du *Constitutum* de Vigilius : « Dans sa septième session, le concile fut informé de l'existence de ce dernier décret du pape et du refus de l'empereur de le recevoir. » La vérité est que le concile ne fut averti ni de l'existence du décret pontifical, ni du refus de l'empereur de le recevoir. Les actes sont formels sur ce point, et, en vérité, Justinien aurait

présentée frauduleusement au concile comme la dernière décision du pape remontait au 15 août 550. Elle avait été confidentiellement remise par Vigilius à l'empereur, afin de bien prouver à ce dernier que la question de foi n'était pas douteuse, mais qu'il fallait préserver l'autorité du concile de Chalcedoine contre les manœuvres des eutychéens, et ne rien décider en l'absence des évêques d'Occident.

50. Justinien dut s'applaudir de son industrie. Le concile de Constantinople n'hésita plus à se prononcer, et cinq jours après (2 juin 553), dans une huitième et dernière conférence, il rendit son jugement définitif. Le diacre Callonyme lut la sentence qui avait été préparée dans l'intervalle. L'assemblée n'y prenait nullement le titre d'œcuménique : les considérants étaient exprimés avec une modestie fort remarquable. « La parabole évangélique, disent les pères, nous apprend que celui qui n'a reçu du Maître qu'un seul talent doit néanmoins le faire valoir dans la mesure de sa capacité, sous peine d'encourir la damnation. Des évêques, institués pour régir l'Église, ne sauraient donc apporter la moindre négligence à l'œuvre du Seigneur ; ils doivent travailler au maintien de la foi ; ils ont l'obligation d'extirper tous les germes de zizanie. Or les nestoriens, continuant à étayer leurs erreurs des noms de Théodore de Mopsueste, Ibas et Théodore, nous nous sommes réunis, par la volonté de Dieu et sur l'ordre du très-pieux empereur, dans cette ville de Constantinople, afin d'examiner les *trois Chapitres*. Le très-bienheureux pape Vigilius a été tenu au courant de toute la discussion, bien qu'il n'ait pas voulu de sa personne présider notre assemblée. Il a toujours, de vive voix et par écrit, condamné les *trois Chapitres*. En conséquence, unis dans la doctrine des quatre conciles œcuméniques de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcedoine, nous avons adopté les canons suivants. I. Si quelqu'un ne confesse pas que la nature divine est une et consubstantielle en trois personnes ; qu'il soit anathème. II. Si quelqu'un ne confesse

VIII<sup>e</sup> conférence. Décrets. Condamnation des *trois Chapitres*.

été bien maladroit de dire aux évêques : « Le pape m'a envoyé le document qu'il avait promis et que vous attendiez depuis si longtemps ; mais je n'ai pas voulu le recevoir, de peur d'être obligé de vous le communiquer. »

pas dans le Verbe de Dieu deux naissances, l'une spirituelle avant tous les siècles au sein du Père, l'autre temporelle en ces derniers jours du monde quand il est descendu des cieux et s'est incarné dans le sein de la glorieuse Marie, mère de Dieu, toujours vierge ; qu'il soit anathème. III. Si quelqu'un dit qu'autre est Dieu le Verbe qui a opéré des miracles, autre le Christ qui a souffert ; ou que, lors de la naissance du Christ, Dieu le Verbe était *avec* lui ou *en* lui, comme un être distinct dans un autre être ; s'il ne confesse pas que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Verbe incarné, Dieu fait homme, est une seule et même personne, et que d'un seul sont les miracles qu'il a opérés aussi bien que la passion qu'il a soufferte en sa chair ; qu'il soit anathème. IV. Si quelqu'un dit, avec Théodore de Mopsueste, que l'union du Verbe avec l'homme s'est faite en vertu des mérites du Christ, par une grâce ou un amour particulier du Verbe pour le Christ : si quelqu'un dit, avec Nestorius, que c'est par une sorte d'homonymie respectueuse qu'on parle de l'unité de personne en Jésus-Christ ; qu'il soit anathème. V. Si quelqu'un entend le mot de personne, appliqué à Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans le sens que cette unité de personne n'est point exclusive d'une dualité hypostatique, et que le concile de Chalcédoine l'entendait de la sorte ; qu'il soit anathème. VI. Si quelqu'un dit que la glorieuse Marie, toujours vierge, est improprement appelée mère de Dieu, et que ce titre ne lui convient que dans un sens relatif ; qu'il soit anathème. VII. Si quelqu'un entend que les deux natures divine et humaine, unies dans la personne de Jésus-Christ, le sont de telle sorte qu'elles demeurent confondues et sans distinction l'une avec l'autre ; qu'il soit anathème. VIII. Si quelqu'un ne confesse pas que, de l'alliance des deux natures divine et humaine en Jésus-Christ, il est résulté une seule et unique personne : s'il admet une seule nature, ou substance, composée de la divinité et de l'humanité du Sauveur ; qu'il soit anathème. IX. Si quelqu'un dit qu'on adore le Christ en deux natures, ce qui introduirait deux adorations rendues séparément l'une au Verbe de Dieu et l'autre à l'homme divinisé ; qu'il soit anathème. X. Si quelqu'un ne confesse pas que Notre-Seigneur Jésus-Christ, crucifié dans sa chair, est le Dieu véritable, le Sei-

gneur de gloire et l'un de la Trinité; qu'il soit anathème. XI. Si quelqu'un refuse d'anathématiser Arius, Macedonius, Apollinaire, Nestorius, Eutychès, Origène, enfin tous les hérétiques déjà condamnés par la sainte Église catholique et apostolique; qu'il soit anathème. XII. Si quelqu'un prend la défense de l'impie Théodore de Mopsueste et de ses écrits blasphématoires et sacrilèges; qu'il soit anathème. XIII. Si quelqu'un prend la défense des ouvrages impies composés par Théodoret contre la foi véritable, contre le saint et œcuménique concile d'Éphèse et contre le bienheureux Cyrille; qu'il soit anathème. XIV. Si quelqu'un prend la défense de la lettre d'Ibas à l'hérétique persan Maris, lettre dans laquelle on nie que Dieu le Verbe se soit incarné dans le sein de Marie, et où l'on soutient que la glorieuse Vierge donna seulement naissance à un homme auquel le Verbe s'unit plus tard; qu'il soit anathème. » Ces quatorze canons furent souscrits par tous les pères au nombre de cent soixante-cinq <sup>1</sup>.

51. Dans les exemplaires parvenus jusqu'à nous, les actes du concile de Constantinople se terminent à cette huitième conférence. Cependant, l'*Histoire ecclésiastique* d'Evagrius écrite vers 580, c'est-à-dire une trentaine d'années seulement après la tenue du concile, nous apprend que l'origénisme, condamné sommairement par le XI<sup>e</sup> canon, fut l'objet d'un examen plus approfondi dans une réunion subséquente. Voici les paroles d'Evagrius : « Après la promulgation des quatorze décrets de foi, les pères reçurent un *libellus* (mémoire) signé par les moines Eulogius, Conon, Cyriaque et Pancratius, lesquels dénonçaient les erreurs d'Origène et les excès de ses partisans. L'empereur joignit à cette protestation un exemplaire de l'édit qu'il avait rendu précédemment à ce sujet <sup>2</sup>, voulant que le concile prononçât en dernier ressort. Les pères prirent donc connaissance de tous ces documents, et purent bientôt se convaincre qu'Origène avait altéré la foi des apôtres pour mêler à ses dogmes l'ivraie des gentils et des manichéens. Ils firent entendre des acclamations d'horreur contre Origène et ses adhérents. Puis

Condam-  
nation de l'o-  
rigénisme.

<sup>1</sup> Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 561-586. — <sup>2</sup> Cf. n<sup>o</sup> 30 de ce Chapitre.

ils envoyèrent à Justinien leur décision dans une lettre où ils disaient, entre autres choses : Nous abhorrons et réprouvons la doctrine impie d'Origène. Elle est étrangère et inconnue à l'Église de Jésus-Christ. Nous avons anathématisé son auteur, nous l'avons rejeté loin du bercail de Jésus-Christ comme un voleur et un larron. — A cette lettre, ils ajoutaient la censure synodale d'un certain nombre de propositions soutenues par les sectateurs d'Origène <sup>1</sup>. » Tel est le témoignage d'Evagrius. Il convient de le rapprocher d'une découverte faite vers 1650 par deux savants, Lambecius et Baluze, lesquels rencontrèrent dans des manuscrits grecs, sous le nom de *Décrets du concile de Constantinople*, quinze canons contre l'origénisme. Ces canons reproduisent en substance les cinq anathématises de Justinien, tels que nous les avons cités précédemment <sup>2</sup>.

Excommu-  
nication du  
pape Vigilius  
par l'empereur  
Justinien.

52. L'amour-propre de ce monarque devait être satisfait. Un concile venait d'anathématiser l'origénisme et de sanctionner ainsi la doctrine officielle d'un édit impérial. Les *trois Chapitres* étaient également condamnés. D'un autre côté, Vigilius pensait sur l'origénisme et les *trois Chapitres* exactement comme les pères de Constantinople. Seulement le pape avait refusé de présider le concile en l'absence des évêques occidentaux. C'était là uniquement le grief que Justinien pouvait avoir contre le pape. Mince grief en vérité ! mais l'empereur byzantin ne le prenait point ainsi. Le 14 juillet 553, ceux des évêques qui n'avaient point encore quitté Constantinople purent lire, affichée sur tous les murs de la ville, la lettre suivante : « Au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur, l'empereur César Flavius Justinien, alamannique, gothique, francique <sup>3</sup>, etc., aux bienheureux patriarches, archevêques et évêques de nos diverses provinces, réunis dans cette impériale cité. — Le pape de l'antique Rome, Vigilius, avait durant sept années à plusieurs reprises, de vive voix et par écrit, condamné les *trois Cha-*

<sup>1</sup> Evagr. Scholast., *Hist. eccl.*, lib. IV, cap. xxxviii; *Patr. græc.*, t. LXXXVI, pars II<sup>a</sup>, col. 2778.

<sup>2</sup> Cf. n° 30 de ce chapitre. — <sup>3</sup> Voir le reste des titres dans une autre lettre de Justinien, citée n° 32 de ce chapitre.

*pitres*. Il avait promis de présider le concile réuni à ce sujet ; mais il a violé sa promesse. Pressé par nous-même, invité par votre religieux synode, il a refusé de paraître. Bien plus, prêchant aujourd'hui ce qu'il a si longtemps condamné, il soutient les doctrines impies de Nestorius et de Théodore de Mopsueste, il est devenu le champion des *trois Chapitres*. Par cette attitude sacrilège, il a rompu les liens qui l'attachaient à l'Église catholique et s'est retranché lui-même de votre communion. En conséquence, nous avons jugé qu'il fallait effacer son nom des sacrés diptyques, et ne pas souiller la célébration des divins mystères, en les associant à la mention d'un disciple de Nestorius et de Théodore de Mopsueste. Déjà nous vous l'avions dit de vive voix ; aujourd'hui nous mandons à tous nos préfets de veiller à l'exécution de cet ordre et de vous le notifier en notre nom. Nous entendons toutefois conserver l'union avec le saint-siège apostolique, et nous sommes assuré que vous ferez de même. La perversion de Vigilius, pas plus que celle d'aucun autre évêque, ne saurait nuire à la paix des églises <sup>1</sup>. » Ainsi parlait Justinien. Cet orgueilleux abus de pouvoir tenait de la démence ; il y eut pourtant des évêques dont le servilisme n'en fut point révolté. Quelques-uns d'entre eux, dont l'histoire n'a pas conservé le nom, adhérèrent au rescrit impérial et envoyèrent par écrit une réponse conçue en ces termes : « La mesure ordonnée par le très-pieux empereur couronne glorieusement les efforts qu'il a faits jusqu'ici pour procurer la paix de l'Église. Conservons donc l'union avec le siège apostolique de l'ancienne Rome, et obéissons au décret impérial <sup>2</sup>. » Que signifiait cette chimérique alliance avec le siège apostolique, quand on se séparait du pape, légitime possesseur du siège apostolique ? Justinien, qui eut l'honneur d'imaginer cette distinction, et les évêques courtisans qui l'adoptèrent sans examen, ne

<sup>1</sup> Baluz., *Concil. Nov. Collect.*, col. 1545.

<sup>2</sup> M. l'abbé Rohrbacher est tombé dans une erreur chronologique en supposant que la lettre de Justinien déposant le pape Vigilius avait été lue dans la septième conférence du concile de Constantinople, le 26 mai 553. (*Hist. univ. de l'Église catholique*, tom. IX, pag. 220.) La lettre de Justinien est datée du 14 juillet 553, et par conséquent ne put être lue ni à la septième conférence le 26 mai, ni à la huitième et dernière le 2 juin.

nous ont pas expliqué leur théorie. Il faut retenir cependant cette origine schismatique d'une proposition qui sera reprise plus tard et deviendra, sous la plume d'autres docteurs courtisans, l'indéfectibilité du siège de Pierre avec la faillibilité dogmatique du successeur de Pierre <sup>1</sup>.

Emprisonnement de Vigilius. Narsès. Mort de Totila et de Teias.

53. Pour le moment, Justinien ne s'arrêta point à éclaircir ce problème. Il fit jeter en prison le successeur de Pierre. Durant plusieurs mois, la munificence impériale n'accorda pour toute nourriture à l'auguste prisonnier qu'un peu de pain et d'eau, *modicum panis et aquæ*, c'est l'expression même du *Liber Pontificalis*. Les évêques, prêtres et diacres demeurés fidèles à Vigilius, furent envoyés en exil et condamnés aux mines, *ad incidenda metalla*.

<sup>1</sup> Fleury glisse fort légèrement, dans son *Hist. eccl.*, l. XXXIII, t. VII, p. 457, édit. in-12, sur l'incident de l'excommunication du pape Vigilius par l'empereur Justinien. Il ne cite de la lettre impériale que la formule : « En nous séparant du pape Vigilius, nous conservons toutefois l'unité avec le saint-siège apostolique. » Et il ajoute : « Cette distinction entre le saint-siège et la personne du pape est remarquable. » En effet, il est remarquable de voir pour la première fois apparaître en l'an 553, sous la plume d'un César byzantin qui se croyait le droit d'excommunier les papes, une proposition jusque-là inconnue dans l'Église, et qui devait, à onze siècles de distance, devenir le premier article du symbole gallican. La tradition unanime des docteurs et des pères avait dit avant Justinien, et continua depuis à dire : *Ego beatitudini tuæ, id est cathedræ Petri, communionem consocior. Super illam petram ædificatam Ecclesiam scio. Quicumque extra hanc domum agnum comederit, profanus est. Si quis in Noe arca non fuerit, peribit regnante diluvio. Non novi Vitalem, Meletium respuo, ignoro Paulinum. Quicumque tecum non colligit, spargit : hoc est, qui Christi non est, antichristi est.* (S. Hieron., *Epist. xv, ad Damas. pap.*; *Patr. lat.*, tom. XXII, col. 355, 356.) *Sacrosancta beati Petri sedes per universum orbem papæ Zozimi sic ore loquitur.* (S. Prosp. Aquitan., *Contra Collatorem*, cap. v; *Patrol. lat.*, tom. LI, col. 228.) *Etsi enim diversa nonnunquam sint merita præsulorum, jura tamen permanent sedium.* (S. Leo Magn., *Epist. cxix*; Maximo Antioch., *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 1043.) *Ubi Petrus, ibi Ecclesia : ubi Ecclesia, ibi nulla mors, sed vita æterna.* (S. Ambros., *In psalm. xl*; *Patr. lat.*, tom. XIV, col. 1082.) *Definimus sanctam apostolicam sedem et romanum pontificem in universum orbem tenere primatum, et ipsum pontificem romanum successorem esse beati Petri principis Apostolorum et verum Christi vicarium, totiusque Ecclesiæ caput, et omnium Christianorum patrem et doctorem existere, et ipsi in beato Petro pascendi, regendi ac gubernandi universalem Ecclesiam a Domino nostro Jesu Christo plenam potestatem traditam esse, quemadmodum etiam in gestis œcumenicorum conciliorum et in sacris canonibus continetur.* (*Concil. œcumenic. Florentinum*, Labbe, t. XIII, col. 1167.)

Telle était la douce liberté dont le César byzantin, usurpateur de l'autorité pontificale, faisait jouir l'Église. Au point de vue humain, tout paraissait perdu. La situation rappelait celle qui précéda le dénoûment du concile d'Éphèse, avec la circonstance aggravante que cette fois ce n'était pas seulement Cyrille, légat du pape, mais le pape lui-même qui gémissait au fond d'un cachot. Cependant l'heure de la Providence allait sonner. Au printemps de l'année 552, Justinien, faisant trêve un instant à ses préoccupations théologiques, avait chargé son favori, l'eunuque Narsès, de reprendre l'œuvre commencée par Bélisaire et d'aller soumettre l'Italie. Hommes, argent, vivres, munitions, navires de guerre, tout fut prodigué à Narsès. Six mille Lombards choisis par leur roi Alboin dans l'élite de ses guerriers, six mille cavaliers Hérules, cinq mille auxiliaires recrutés parmi les Huns et les transfuges persans, douze mille Thraces et Illyriens arrivèrent en Dalmatie, escortés sur l'Adriatique par une flotte de ravitaillement. Totila, occupé alors à soumettre les forteresses de l'Italie méridionale, eut à peine le temps de se porter au-devant de l'ennemi. Ravenne, Rimini, tombèrent sans coup férir au pouvoir de Narsès. Le nouveau général marchait sur Rome, lorsque Totila avec toutes ses forces l'arrêta au pied de l'Apennin, près de la petite bourgade de Taginas (*Lentagio*) déjà célèbre par la défaite de Brennus, et décorée à cette occasion du surnom de *Busta-Gallorum*. Au premier choc, Totila reçut une blessure mortelle, et son armée fut taillée en pièces (novembre 552). La prédiction de saint Benoît était réalisée. Cependant les Goths ne désespérèrent point encore de leur monarchie. Une poignée de soldats échappés au désastre de *Busta-Gallorum* se réfugièrent à Pavie; ils offrirent la couronne à leur général, nommé Téias, caractère héroïque dans une stature colossale. Téias accepta. Au printemps de l'année 553, il réussit en dérobant sa marche à gagner la côte voisine de Naples, et s'établit dans les plaines de Nuceria. Narsès vint l'y attaquer. Téias, dominant de sa taille gigantesque la foule des guerriers, combattait au premier rang. Le bouclier qu'il portait au bras gauche fut bientôt hérissé de flèches et de dards; il en demanda un autre à son écuyer,

mais à l'instant même il reçut en pleine poitrine un coup de lance qui le renversa mort. Avec lui tombait, pour ne plus se relever, la domination des Goths en Italie.

54. Le sénat, le clergé et le peuple de Rome accueillirent Narsès avec des transports d'enthousiasme. Ils saluaient dans sa victoire la restauration de l'empire d'Occident. Illusions éphémères, que les événements devaient bientôt dissiper, mais qui n'en étaient alors ni moins généreuses ni moins profondes. On supplia le généralissime de joindre à la dépêche qui devait informer Justinien de ce grand triomphe, une requête de tous les fidèles de Rome. « S'il vit encore, disaient-ils, rendez-nous notre saint pape Vigilius. S'il n'est plus et que nous ne puissions le revoir en ce monde, renvoyez-nous du moins les clercs qui l'ont accompagné à Constantinople <sup>1</sup>. » En apprenant la conquête de l'Italie, Justinien éprouva une telle joie qu'il ordonna sur-le-champ de rappeler de l'exil les évêques et les clercs catholiques. Sa générosité pourtant n'alla point jusqu'à mettre Vigilius en liberté. Il espérait encore maintenir contre lui la sentence d'excommunication dont il l'avait frappé. Lorsque, des îles de la Proconnèse et des autres lieux de bannissement d'où il les rappelait, les clercs romains furent admis en présence de l'empereur, il leur dit : « Est-ce que vous voulez reprendre Vigilius, votre ancien pape? Cela ne me plaît guère. » Et leur montrant l'archidiacre Pélage qui avait lui-même fait partie des exilés : « J'aimerais mieux, ajouta-t-il, vous voir élire celui-ci. » Mais tous, unanimement, lui répondirent : « Que votre piété daigne se soumettre à l'ordre de Dieu. Rendez-nous Vigilius; il est pape. Quand le Seigneur l'aura rappelé de ce monde, nous n'oublierons point vos recommandations, car autant que vous, nous aimons l'archidiacre Pélage. » Justinien se laissa fléchir, et Vigilius fut tiré du cachot où il languissait depuis six mois.

55. Il en sortit sans conditions, et dans la plénitude de son autorité apostolique. Sept années d'injustes persécutions héroïquement soutenues avaient effacé, devant Dieu et devant les hommes, les fautes de son ambition et les excès de sa jeunesse. Ce fut dans ces circons-

<sup>1</sup> *Liber Pontificalis*, loc. cit.

Message  
de Narsès et  
supplique  
du clergé ro-  
main à l'em-  
pereur.  
Vigilius en  
liberté.

Condam-  
nation des  
trois Cha-  
pitres par  
Vigilius.

tances que, le VII des calendes de mars, « en la vingt-septième année du règne de Justinien toujours auguste » (23 février 554), il publia l'encyclique suivante<sup>1</sup> : « Désormais, par la grâce de Dieu, il ne reste plus personne qui puisse douter que nous n'ayons toujours, avec la sainte Église catholique, maintenu et professé la foi du concile de Chalcédoine, celle du bienheureux Léon notre illustre prédécesseur, celle de Nicée, de Constantinople et d'Éphèse. Il était nécessaire de mettre en lumière ce point fondamental, et de maintenir la controverse soulevée à propos des *trois Chapitres* dans les limites d'un respect absolu pour les décisions du concile de Chalcédoine. Or, maintenant la lumière est faite ; il est devenu évident pour tous que le saint et auguste concile de Chalcédoine, en recevant à sa communion les évêques Ibas et Théodoret de Cyr, n'a nullement approuvé les écrits composés par eux à l'époque où ils étaient engagés dans l'erreur nestorienne. Il est prouvé de même par les actes du concile que ni la personne, ni les ouvrages de l'hérétique Théodore de Mopsueste, n'ont obtenu la moindre apparence d'approbation ou d'éloge. En conséquence, nous anathématisons et condamnons la lettre connue sous le nom d'Ibas au persan Maris. Quiconque en-

<sup>1</sup> La plupart des historiens modernes, tels que Fleury, Rohrbacher, Henrion, font précéder cette encyclique d'une lettre que le pape aurait adressée, le 8 décembre 553, au patriarche de Constantinople saint Eutychius. Cette lettre se trouve en effet reproduite au tom. LXIX de la *Patr. lat.*, col. 121-128, sous le titre : *Epistola decretalis Vigilii papæ pro confirmatione quintæ synodi œcumenicæ*. M. Rohrbacher ne semble pas avoir eu de doutes sur l'authenticité de cette pièce. Il fait cependant remarquer que, dans le manuscrit qui nous l'a conservée, « elle ne se trouve qu'en grec. » (Rohrb., *Hist. univ. de l'Église catholique*, tom. IX, pag. 227.) Après que Vigilius nous a dit lui-même, en termes si exprès, qu'il ignorait complètement le grec, *græcæ linguæ sumus ignari* (cf. n<sup>o</sup> 48 de ce chapitre), cette observation aurait dû éveiller davantage les scrupules de l'historien. En effet, le savant P. Garnier, dans les *Dissertations* dont il accompagna son édition du *Breviarium Liberati* (*Patr. lat.*, tom. LXVIII, col. 1094), a démontré que la prétendue lettre pontificale à saint Eutychius était l'œuvre subreptice de quelque faussaire grec. En conséquence, nous avons cru devoir la passer sous silence. Afin, du reste, qu'on ne suppose pas que cette lettre, tout apocryphe qu'elle nous paraisse, soit de nature à compromettre l'honneur du pape Vigilius, nous nous empressons d'ajouter que M. Rohrbacher, qui la reproduit intégralement, la regarde « comme un modèle de dignité, de modestie et de prudence. » (Rohrb., *Hist. univ. de l'Église catholique*, tom. cit., pag. 223.)

treprendrait de la défendre, ou de soutenir qu'elle fut doctrinalement approuvée par le concile de Chalcédoine, serait enveloppé dans le même anathème et dans la même condamnation. Nous anathématisons et condamnons Théodore de Mopsueste, ainsi que les œuvres impies dont il est l'auteur. Nous anathématisons et condamnons les écrits composés par Théodoret de Cyr pour la défense de Nestorius et en hostilité avec saint Cyrille d'Alexandrie. C'est vainement que les auteurs du nestorianisme prétendent appuyer leurs erreurs sur l'autorité d'un illustre évêque, admis depuis à la communion catholique et par le bienheureux Léon, notre prédécesseur de sainte mémoire, et par les pères de Chalcédoine. Il est constant en effet que Théodoret, au sein même du concile, rétracta, désavoua, *condamna verbalement* et par écrit les ouvrages en question. A cette condition seulement il fut admis par les pères. L'anathème que nous prononçons aujourd'hui n'est pas donc nouveau. Nous condamnons en Théodoret ce que le concile de Chalcédoine avait déjà condamné, et ce que Théodoret avait rétracté. Ainsi anathème aux *trois Chapitres*, anathème à leurs défenseurs ! Nous recevons à la communion catholique ceux qui les condamnent ; nous en retranchons ceux qui les approuvent. Nous déclarons nul et sans valeur tout ce qui aurait pu être publié sous notre nom et sous quelque nom que ce soit en leur faveur <sup>1</sup>. Anathème à ceux qui oseraient soutenir que ces *trois Chapitres* ont été approuvés par le concile de Chalcédoine, et essaieraient sous ce prétexte de renouveler le désordre et le trouble dans l'Église catholique. Ils tomberaient sous la sentence de l'Apôtre <sup>2</sup> : *Utinam et abscondantur qui vos conturbant* <sup>3</sup> ! »

<sup>1</sup> *Quæcumque vero sive meo nomine, sive quorumlibet pro defensione memoratorum trium Capitulorum prolata fuerint, vel ubicumque reperta, præsentis nostri plenissimi constituti auctoritate vocamus.* Ces paroles mal interprétées ont fourni l'occasion d'un nouveau grief contre Vigilius. « Ce pontife, disait-on, reconnaît lui-même qu'il avait antérieurement soutenu l'orthodoxie des *trois Chapitres*, puisqu'il prend soin d'annuler les ouvrages publiés en son nom dans ce sens. » Le raisonnement serait juste si les paroles du pape s'appliquaient à quelque document authentique vraiment émané de lui, mais elles avaient trait aux pièces apocryphes que les hérétiques faisaient circuler dans tout l'Orient, en Italie et jusque dans les Gaules, sous le nom de Vigilius.

<sup>2</sup> *Galat.*, v, 12. — <sup>3</sup> *Vigil., Damn. trium capitul.; Patr. lat.*, t. LXIX, col. 143-178.

56. Cette définition du pape Vigilius, confirmant indirectement et sans même en prononcer le nom, le concile qui venait de se tenir à Constantinople, suffit pour imprimer à celui-ci le caractère d'œcuménicité dont il n'a cessé de jouir depuis. Le fait est remarquable, mais il est incontestablement vrai. A partir de ce moment, un concile exclusivement composé d'orientaux, tenu en dehors du pontife romain, sans être présidé par les légats du siège apostolique, un véritable concile provincial enfin, à partir de ce moment, dis-je, ce concile devenait œcuménique. Le successeur immédiat de Vigilius, Pélage, le reconnaissait comme tel. Saint Grégoire le Grand, trente années plus tard, déclarait qu'il révérait le cinquième concile général de Constantinople à l'égal des quatre premiers. Photius lui-même, convenait que la confirmation implicite de Vigilius avait seule donné le caractère d'œcuménicité au v<sup>e</sup> concile général. Le lecteur aura remarqué de plus, dans l'encyclique pontificale, l'insistance avec laquelle Vigilius, séparant la question des personnes de celle de la doctrine, sauvegardait l'autorité du concile de Chalcédoine. Là, en effet, pour les occidentaux était tout le nœud de la difficulté. Les ouvrages de Théodore de Mopsueste et de Théodoret, ainsi que la lettre d'Ibas, tous écrits en grec, étaient à peine connus de nom dans l'Église latine. Au contraire, les décrets du concile de Chalcédoine se trouvaient dans toutes les mains, comme l'expression de la foi orthodoxe opposée aux erreurs d'Eutychès. Autant les évêques d'Orient mettaient d'ardeur à provoquer la condamnation des *trois Chapitres*, autant ceux d'Occident craignaient de voir sous ce prétexte affaiblir l'autorité d'un concile œcuménique. Les lois canoniques défendaient absolument de revenir d'un concile à l'autre sur une question jugée. Cette règle si sage est encore en vigueur de nos jours. C'est pour cela que le pape Vigilius, chef de l'Église universelle, ne voulut point présider l'assemblée de Constantinople en l'absence des évêques d'Occident. Justinien avait beau vouloir trancher de son épée les discussions théologiques. Ce n'était point à lui ni à ses prédécesseurs qu'il avait été dit : *Pasce oves meas*. L'entêtement du César byzantin troubla toute l'Église. Plusieurs évêques africains et un certain

Confirma-  
tion par le  
pape et œcu-  
ménicité du  
Ve concile  
général.

nombre d'autres en Germanie, dans les Gaules et jusque dans la Grande-Bretagne, refusèrent longtemps de recevoir les décrets du concile de Constantinople. Cette résistance se prolongea en Occident, par groupes isolés, durant près d'un siècle. Est-il donc si difficile aux souverains de rester dans leur sphère, et de laisser aux vicaires de Jésus-Christ le soin de gouverner l'Église?

Mort  
de Vigilius.

57. Après sept années de luttes, de discordes et de violences, Justinien finit par où il aurait dû commencer. Il permit à Vigilius de retourner à Rome. Le pontife s'embarqua aussitôt, avec les fidèles compagnons que ni l'exil, ni les chaînes, n'avaient pu séparer de lui. Il aborda en Sicile vers le mois de novembre 544. La maladie dont il souffrait depuis si longtemps, la pierre, le retint à Syracuse. Il y mourut le 11 janvier 555, après dix-sept ans d'un pontificat irrégulier dans son début, malheureux dans son cours et glorieux dans sa fin.

## CHAPITRE VIII.

PONTIFICAT DE S. PÉLAGE I (18 Avril 555 - 2 Mars 560).

### SOMMAIRE.

#### § I. LETTRES PONTIFICALES.

1. Notice de saint Pélage I d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Difficultés de l'élection. — 3. Les schismatiques hostiles au concile de Constantinople. — 4. Les visiteurs apostoliques en Italie. Lettres de saint Pélage I à Narsès. 5. Lettre de saint Pélage I aux évêques de Toscane. — 6. Lettre de saint Pélage I à Childebart I, roi de Paris. — 7. Lettre du pape à Sapaudus d'Arles. Mort de Pélage I.

#### § II. HAGIOGRAPHIE DES GAULES.

8. Saint Maur et le roi Théodebert à Glanfeuil. — 9. Saint Maur et Clotaire I. — 10. Retraite de saint Maur. La peste dans les Gaules. — 11. La peste à Glanfeuil. Dernières années de saint Maur. — 12. Les moines et Childebart I. — 13. Les moines dans les Gaules au vi<sup>e</sup> siècle. — 14. Sainte Radegonde, reine des Francs. — 15. Retraite de sainte Radegonde. — 16. Mort de sainte Clotilde. — 17. Premières années de saint Médard. — 18. Évêque et mort de saint Médard. — 19. Saint Germain de Paris.

#### § I. Lettres pontificales.

1. « Pélage, né à Rome, dit le *Liber Pontificalis*, eut pour père Jean Vitalianus. Il siégea quatre ans, dix mois et dix-huit jours. On ne trouva pour le sacrer que deux évêques, Jean de Pérouse et Bonus de Ferentino, lesquels avec André, prêtre d'Ostie, lui conférèrent l'ordination pontificale. Les autres avaient refusé. Le clergé de la ville, les monastères, les plus nobles et les plus pieux du sénat et des fidèles romains se séparèrent de sa communion, parce qu'on l'accusait d'avoir trempé dans les persécutions que Vigilius avait subies, et qui avaient précipité sa mort. Narsès conseilla au pape

Notice de  
S. Pélage I  
d'après le  
*Liber Pontificalis*.

de faire tomber ces soupçons odieux par une manifestation publique. Pélage, dans une *litanie* (procession solennelle), se rendit, au chant des psaumes et des cantiques sacrés, de la basilique de Saint-Pancratius à celle de Saint-Pierre. Il tenait élevés sur sa tête le livre des Évangiles et la croix du Seigneur. Du haut de l'ambon il parla au peuple et n'eut pas de peine à convaincre tous les esprits, en prouvant que jamais il n'avait songé à faire le moindre mal au pape Vigilius. Enfin, dit-il en terminant, mon vœu, et vous le confirmerez, est celui-ci : Le plus digne doit être placé à la tête de l'Église, sans distinction de rang, depuis l'*ostiarius* (portier) jusqu'à l'évêque, pourvu que ni l'or, ni les promesses, ni les brigues ambitieuses ne soient pour rien dans sa promotion. Autrement, vous le savez tous, ce serait un simoniaque. Mais le clerc instruit dans la science divine, de mœurs saintes, de vie édifiante, celui-là sans promesses et sans intrigues peut être porté au premier rang. — Le clergé, le sénat et le peuple applaudirent à ces paroles et acclamèrent le pape Pélage. Ce pontife chargea le *notarius* Valentin, homme craignant Dieu, de rechercher et de faire rendre aux églises les vases d'or et d'argent, les *pallium* dont elles avaient été dépouillées durant les troubles de la dernière guerre. Il fit commencer la basilique des saints apôtres Jacques et Philippe, et mourut peu de temps après, le 2 du mois de mars (560) <sup>1</sup>. Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre. En deux ordinations faites au mois de décembre, il imposa les mains à neuf diacres, vingt-six prêtres et quarante-neuf évêques destinés à diverses églises. Après lui, le siège épiscopal demeura vacant trois mois et vingt-cinq jours <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Obiit die 2 mensis martii*. C'est la première fois que le *Liber Pontificalis* abandonne l'ancien usage de dater les jours par les calendes et les ides. Nous le verrons plus tard y revenir et reprendre ce comput qui est encore usité dans la chancellerie romaine.

<sup>2</sup> *Lib. Pontif., Notit. LXII, Pelagius ; Patr. lat., tom. CXXVIII, col. 611*. Voici l'épithaphe de Pélage, telle qu'elle fut inscrite sur son tombeau dans la basilique de Saint-Pierre de Rome :

*Terrenum corpus claudant hæc forte sepulcra,  
Nil sancti meritis derogatura viri.*

2. Les difficultés que rencontra l'élection de Pélage, difficultés dont le *Liber Pontificalis* nous retrace un tableau si animé et si vivant, tenaient à des motifs fort complexes. En première ligne, les dissidents, comme on vient de le voir, alléguaient les prétendus outrages que le pape Vigilius aurait eus à souffrir de son archidiaque, devenu ainsi complice de la mort de son prédécesseur. Une pareille calomnie, non pas seulement répandue à l'état de sourde et vague rumeur, mais accréditée au point de séduire l'immense majorité du clergé, du sénat et des fidèles les plus pieux, s'explique fort naturellement par l'attitude de Justinien. On se rappelle que l'empereur avait formellement désigné l'archidiaque Pélage comme le pontife de son choix, et qu'il aurait voulu le substituer à Vigilius du vivant même de ce dernier. Narsès, le victorieux général qui commandait à Rome au nom de Justinien, avait également manifesté toutes ses sympathies en faveur de Pélage. En succédant à la monarchie des Goths, les empereurs byzantins reprirent, vis-à-vis des élections pontificales les malheureux errements de Théodoric, d'Amalasonthe et de Totila. Voici comment, d'après le *Liber diurnus*, les choses se passaient. « A la mort du pape, l'administration du siège apostolique *sede vacante* était confiée aux trois plus hauts dignitaires ecclésiastiques de Rome, savoir : l'archiprêtre, l'archidiaque,

*Vivit in arce poli cœlesti luce beatus,  
Vivit et hic cunctis per pia facta locis,  
Surgere iudicio certus, dextramque tenentem  
Angelica partem se rapiente manu.  
Virtutum numeret titulos Ecclesia Dei,  
Quos ventura ut sæcula ferre queant.  
Rector apostolicæ fidei, veneranda retexit  
Dogmata, quæ clare constituere patres.  
Eloquio curans errorum schismate lapsos,  
Ut veram teneant corda placata fidem.  
Sacravit multos divina lege ministros,  
Nil pretio faciens immaculata manus,  
Captivos redimens, miseris succurrere promptus  
Pauperibus, nunquam parta negare sibi.  
Tristia participans, læti moderator opimus,  
Alterius gemitus credidit esse suos.*

et le primicier des *notarii*. Ceux-ci notifiaient le décès du pontife au gouverneur, ou *exarque*, résidant à Ravenne, et gouvernant l'Italie au nom de l'empereur. Après les funérailles, on indiquait un *triduum* de jeûne et de prières, et l'on procédait ensuite à l'élection du successeur. Le clergé, le sénat, le peuple, les soldats de la garnison y prenaient part. Le choix était ensuite porté à la connaissance de l'empereur, dont on sollicitait et dont on attendait l'approbation. On le notifiait également à l'exarque, aux juges, à l'archevêque et à l'apocrisiaire de Ravenne, pour qu'ils l'appuyassent de leur crédit près de la cour de Byzance. Lorsqu'enfin l'approbation impériale était arrivée, le pontife élu recevait la consécration épiscopale ; il faisait sa profession de foi à l'autel de saint Pierre, et il publiait une encyclique à toutes les églises du monde pour notifier son avènement <sup>1</sup>. » Il n'est point ici question de la taxe imposée par les rois Goths : mais il est certain par d'autres documents que le tarif de la fameuse table de marbre affichée à la porte du Vatican ne cessa d'être invoqué par les exarques de Ravenne comme un précédent en leur faveur. Ainsi l'usurpation de Théodoric et de ses successeurs en matière d'élections pontificales se perpétua sous les empereurs de Byzance. La tyrannie fut déplacée ; elle passa des Goths aux Grecs : mais en changeant de titulaires, elle ne perdit rien de son despotisme. Qu'il se soit trouvé à Rome, et en grand nombre, des hommes sages et consciencieux qu'une ingérence aussi odieuse révoltait, nous n'en sommes nullement étonné ; le contraire seul aurait droit de nous surprendre. Mais l'élection de Pélage avait encore, par un autre côté, un caractère qui devait être suspect aux occidentaux. La condamnation des *trois Chapitres*, à laquelle le nouveau pape, en qualité d'archidiaire de Vigilius, avait souscrit, passait pour une apostasie déguisée, pour un abandon du concile de Chalcedoine. Ce dernier point souleva les esprits contre Pélage. Nous le savons par le témoignage de Victor de Tunnone, un martyr de cette cause

<sup>1</sup> *Lib. diurnus Roman. pontificum*, cap. II ; *Patr. lat.*, tom. CV, col. 27-38. Cf. Sommier, in *Lib. Pontif. notæ* ; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 621 ; Mabillon, *Ordo Romanus*, Comment. prævius ; *Patr. lat.*, tom. LXXVIII, col. 915.

désormais perdue, et qui se fit exiler par Justinien plutôt que de consentir à anathématiser les *trois Chapitres*. De tous les côtés donc l'influence de Justinien était fatale à l'Église.

3. Et pourtant Pélage avait prodigué à la ville de Rome les gages les plus précieux de dévouement et d'amour. Durant l'invasion de Totila, quand la famine sévissait avec toutes ses horreurs, c'était Pélage qui avait épuisé toutes les ressources de son ingénieuse charité pour donner du pain aux malheureux. Envoyé plus tard en ambassade près du roi des Goths, il avait déployé un courage vraiment héroïque. Enfin, dans la basilique de Saint-Pierre, il avait désarmé le roi vainqueur par son éloquence insinuante et persuasive. Malgré tant de bienfaits, les Romains n'hésitaient pas à repousser Pélage, dès que celui-ci se présentait à eux, comme le protégé de Justinien, le complice de la mort de Vigilius, le détracteur du concile de Chalcedoine. Ces calomnies tombèrent devant les nobles et loyales explications du nouveau pape. Rome se soumit; mais il y eut de schismatiques résistances dans certaines églises d'Afrique, d'Italie, des Gaules et de la Grande-Bretagne. Les évêques africains, réunis en concile, prirent hautement la défense des *trois Chapitres*, et déclarèrent qu'ils se séparaient de la communion de Pélage. Ils écrivirent en ce sens à l'empereur Justinien. Facundus, évêque d'Hermias, publia douze livres consacrés à la justification des *trois Chapitres* <sup>1</sup>. Justinien dut exiler les rebelles. De ce nombre furent le métropolitain de Carthage Reparatus, et Victor de Tunnone. Ce dernier, dans la *Chronique* qu'il nous a laissée, se compare aux martyrs de la foi. « L'auteur de ce livre, dit-il, après avoir été incarcéré et flagellé à Sala, à Valericum et au monastère de Mandra, fut d'abord relégué dans une île déserte de la Mauritanie, puis amené à Alexandrie et jeté dans un cachot du fort Dioclétien, avec Théodore, évêque de Cebarsusa <sup>2</sup>. » Un diacre de Carthage, Liberatus, celui-là même qui avait porté à Rome, sous le pontificat de Jean II, la lettre synodale

Les schismatiques hostiles au concile de Constantinople.

<sup>1</sup> Facund. Hermian., *De Defensione trium Capitul.*, lib. XII; *Patrol. lat.*, tom. LXVII, col. 527. — <sup>2</sup> Vict. Tunun., *Chronic.*; *Patr. lat.*, tom. LXVIII, col. 960.

du concile de 535 <sup>1</sup>, embrassait ouvertement le schisme, et écrivait pour le défendre <sup>2</sup>.

Les visiteurs  
apostoliques  
en Italie.  
Lettres de  
S. Pélagé I  
à Narsès.

4. En Italie l'agitation n'était pas moins grande. Pélagé fit partir pour Ravenne et les provinces septentrionales deux visiteurs apostoliques, le prêtre Pierre et le notaire Projectus. Il les recommandait à la protection du patrice Narsès en ces termes : « Leur mission a pour objet de réprimer les tentatives anti-canoniques de quelques pseudo-évêques, qui ne craignent pas de violer toutes les règles de l'Église et de déchirer l'inviolable unité de la foi. Si mes envoyés trouvent une résistance trop opiniâtre, ils devront amener les coupables à notre tribunal. Voilà pourquoi j'adresse, avec mes salutations paternelles à votre glorieuse personne, la prière de soutenir de tout son pouvoir les délégués du siège apostolique. N'ayez aucun scrupule de conscience à intervenir dans cette affaire. Les lois divines et humaines sont ici d'accord ; elles veulent que la puissance séculière réprime les auteurs de désordre, qui déchirent l'unité de l'Église et troublent injustement la paix du monde <sup>3</sup>. » Dans une autre lettre à Narsès, le pape disait encore : « Ne vous arrêtez point aux objections de quelques esprits frivoles. Ils prétendent que l'Église se fait persécutrice, quand elle réprime les excès et qu'elle travaille au salut des âmes. Il n'y a de persécuteur que celui qui forcerait à faire le mal. Mais punir le mal déjà fait, prévenir celui qui pourrait se faire encore, ce n'est pas de la persécution, c'est de l'amour. S'il n'est point permis de punir les méchants, ni de les ramener à la pratique du bien, il faut abolir la double législation divine et humaine qui prescrit des peines pour les méchants et établit des récompenses pour les bons. Or, que le schisme soit un mal, que les schismatiques doivent être réprimés par la puissance séculière, les saintes Écritures et les règles fixées par nos pères nous en donnent la certitude. Voici le texte même d'un canon du concile de Chalcedoine : « Quiconque se séparant de la communion catholique excitera des troubles dans l'Église

<sup>1</sup> Cf. pag. 394 de ce volume. — <sup>2</sup> Liberatus, *Breviarium causæ nestor. et eutychian.* ; *Patr. lat.*, tom. LXVIII, col. 969. — <sup>3</sup> Pelag. I, *Epist.* I ; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 394.

sera anathématisé. S'il persiste dans sa révolte, la puissance séculière le traitera comme un séditieux <sup>1</sup>. » Le bienheureux Augustin s'exprimait ainsi : « Il faut parfois agir contre les schismatiques avec une juste rigueur, et leur être utile malgré eux en les punissant. C'est ainsi qu'un père châtie son fils, et ne perd point l'amour paternel. Il ne voudrait pas frapper, mais il est obligé de le faire pour redresser et guérir un esprit qui sans cela resterait incurable ou incorrigible <sup>2</sup>. » Vous voyez, par le témoignage de cet illustre évêque, quel est l'esprit de l'Église, lorsqu'elle est obligée de frapper ses enfants rebelles. Employez donc dans le même sens votre autorité de gouverneur chrétien. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, il se trouve des obstinés qui résistent à vos ordres, adressez-les sous bonne garde au très-pieux empereur. S'ils conservent quelque scrupule au sujet des canons promulgués l'année dernière par le concile universel de Constantinople, c'est au siège apostolique qu'ils doivent, selon l'usage de tous les temps, envoyer quelques-uns de leurs prêtres d'élite, capables d'exposer la difficulté et d'en comprendre la réponse. Telle est la ligne de conduite qu'ils ont à suivre, au lieu de déchirer en aveuglés le corps du Christ notre Dieu, c'est-à-dire la sainte Église catholique <sup>3</sup>. » — En tenant ce langage, le saint pape s'appuyait sur la législation de l'empire chrétien, telle que Théodose et Constantin le Grand l'avaient faite. Nous croyons donc inutile de relever ici les reproches d'intolérance que le libéralisme moderne a plus d'une fois articulés contre saint Pélage. Évidemment les États qui se refont païens ne mettent ni l'hérésie ni le schisme au nombre des crimes prévus et punis par la loi civile. Quoi qu'il en soit, Narsès qui connaissait parfaitement le code Justinien, n'hésita plus à sévir contre les évêques schismatiques. Ceux-ci répondirent par une sentence d'excommunication contre le patrice. Narsès, et c'est à sa gloire que nous le disons, s'inquiéta sérieusement de cette mesure dont il était l'objet. Chrétien sincère, il comprenait la gravité d'une excommunication. Le

<sup>1</sup> Concil. Chalcedon., *Act.* iv. — <sup>2</sup> S. Augustin., *Enchiridion de fide, spe et caritate*, cap. LXII; *Patr. lat.*, tom. XL, col. 266. — <sup>3</sup> S. Pelag., *Epist.* II; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 395.

pape dut le rassurer par une nouvelle lettre <sup>1</sup>. Les deux évêques, Paulin d'Aquilée et le successeur de Dacius sur le siège de Milan, lesquels avaient fulminé contre Narsès la sentence d'excommunication, furent conduits sous bonne garde à Constantinople <sup>2</sup>.

Lettre de  
S. Pélagé I  
aux évêques  
de Toscane.

5. La nécessité de ces actes de vigueur, où l'autorité séculière venait en aide à la puissance ecclésiastique, apparaît clairement dans la correspondance que saint Pélagé entretenait alors avec les évêques de Toscane Gaudentius, Maximilien, Géronce, Justus, Térénce et Vitalien. Ceux-ci mettaient à défendre le schisme une telle bonne foi qu'ils s'adressèrent au *defensor* de l'Église romaine, Jordanis, le priant d'intervenir près du pape afin de le déterminer à casser les décisions du concile de Constantinople. Voici en quels termes saint Pélagé leur répondait : « Le *defensor* Jordanis m'a fidèlement transmis votre requête. Avez-vous pu oublier les prérogatives du siège apostolique au point de me croire capable d'autoriser moi-même un schisme dans l'Église? A Dieu ne plaise que le siège de Pierre, établi pour garder le dépôt de la foi, se laisse entraîner par le mouvement populaire, selon les caprices de l'opinion! En vous parlant ainsi, Dieu m'est témoin que je ne songe point à ce qu'il y aurait pour moi personnellement d'injurieux dans une pareille pensée. Je suis prêt à supporter, dans un sentiment d'humilité et de mansuétude, tout ce qui peut m'être désagréable à moi-même. Ce qui me confond, c'est la bonne foi avec laquelle vous prêtez les mains à un schisme, en vous séparant de l'Église catholique. Le très-bienheureux Augustin d'illustre mémoire, s'appuyant des paroles mêmes de Notre-Seigneur, place le fondement de l'Église dans le siège apostolique. Il déclare schismatiques ceux qui repoussent l'autorité ou se séparent de la communion du pontife romain. Il ne connaît d'autre Église que celle qui a ses racines dans la pierre fondamentale. Comment donc pouvez-vous croire à la possibilité de rester dans la communion de cette Église, lorsque vous supprimez mon nom dans la célébration des saints mystères? Quelque indigne que je puisse être, c'est en mon humble personne

<sup>1</sup> S. Pelag., *Epist.* III; tom. cit. — <sup>2</sup> S. Pelag., *Epist.* IV; tom. cit.

que s'est transmise l'hérédité du siège apostolique par la succession de l'épiscopat : c'est en moi qu'à l'heure actuelle se concentre l'immutabilité de la chaire du prince des apôtres. Cessez donc, vous et les fidèles confiés à votre direction, de soupçonner la foi que je professe. Par la grâce de Dieu je n'ai jamais abandonné la doctrine apostolique, telle que l'ont proclamée les conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcedoine. Toutes leurs définitions sont demeurées inviolables ; je n'en ai rien retranché, je n'y ai rien ajouté, rien changé. S'il vous reste sur ce point quelques difficultés à éclaircir, venez sans crainte me les exposer ; car, suivant la parole de l'Apôtre, nous sommes toujours prêts à rendre compte de notre foi : *Ad satisfactionem omni poscenti nos rationem de eâ quæ in nobis est spe* <sup>1</sup>. »

6. Les Gaules n'étaient pas restées étrangères à la défiance généralement excitée par les décrets du v<sup>e</sup> concile œcuménique. Voici en quels termes le pape s'en expliquait dans une lettre au roi Childebert. « Rufinus, l'ambassadeur que votre excellence a délégué près du siège apostolique, nous informe des calomnies répandues contre nous dans quelques-unes de vos provinces. On prétend, ce qu'à Dieu ne plaise, que nous avons admis des nouveautés contraires à la foi catholique. Il n'en est rien. Depuis la mort de l'impératrice Théodora, l'Église n'a plus à craindre l'hérésie eutychéenne en Orient. Les questions décidées naguère à Constantinople à propos des *trois Chapitres*, concernaient non pas la foi proprement dite, mais des personnages morts depuis longtemps. Comme il serait trop long de vous expliquer tout le détail de cette affaire dans une simple lettre, nous déléguons à votre excellence le sous-diacre de l'Église romaine *Homobonus*, lequel est chargé de toutes nos instructions à cet effet. En attendant, pour calmer votre inquiétude et celle de nos frères et coévêques des Gaules, nous croyons devoir vous déclarer solennellement que nous anathématisons quiconque s'écarterait de la doctrine enseignée dans la lettre du pape Léon de bienheureuse mémoire, doctrine que le

Lettre de  
S. Pélagie I  
à Childebert I  
roi de Paris.

<sup>1</sup> I Petr., III, 15 ; Pelag. I, *Epist.* v ; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 499.

concile de Chalcédoine, à la suite de ce grand pontife, a reçue par sa définition <sup>1</sup>. Nous condamnons, réprouvons et anathématisons quiconque y changerait un mot, une syllabe, et voudrait en dénaturer le sens. Dès lors votre celsitude, ainsi que nos frères et coévêques des Gaules, devront se tenir en garde contre les rumeurs calomnieuses mises en avant par quelques imposteurs. Déjà lors de notre séjour à Constantinople, d'indignes faussaires adressaient d'Orient en Italie des lettres apocryphes qu'ils signaient de notre nom, et dans lesquelles nous étions censé nous plaindre qu'on venait d'attenter à l'intégrité de la foi catholique. Maintenant on fait circuler ces lettres mensongères, œuvre de quelques orientaux partisans de Nestorius, qui se disent chrétiens et ne sont que des hérétiques ou des apostats. Ces courtes indications que nous adressons à votre excellence suffiront pour que, dans l'ardeur de votre zèle pour l'unité catholique, vous ne permettiez plus aux artisans d'imposture de continuer leurs indignes manœuvres. Il n'est que trop vrai, selon que vous le rappelez dans votre lettre, que nous avons eu, durant notre séjour en Orient, à subir une dure persécution. Ce fut moins le fait de l'empereur lui-même, que le résultat des intrigues ourdies de son vivant par l'impératrice Théodora. Quant aux reliques des apôtres et des saints martyrs que votre excellence nous avait demandées une première fois, nous les avons déjà remises à quelques religieux du monastère de Lérins, qui sont maintenant en route. Celles que votre ambassadeur nous demande encore de votre part seront portées par le sous-diacre *Homobonus* <sup>2</sup>. »

7. Les quatre années du pontificat de saint Pélagé I furent entièrement consacrées à effacer les germes de dissension religieuse suscités par l'affaire des *trois Chapitres*, et à faire reconnaître les décisions du v<sup>e</sup> concile général. Par ses exhortations, ses lettres, ses discours pleins de mansuétude et d'humilité personnelle, il réussit à préserver l'Occident des malheurs d'un schisme. Sa cor-

<sup>1</sup> *Ab illa fide quam beatæ recordationis papa Leo in suis epistolis prædicavit, et quam Chalcedonense concilium, sequens eundem præsulem, edita definitione suscepit.* (Tom. cit., col. 402.)

<sup>2</sup> Pelag. I, *Epist.* IX; *Patrol. lat.*, tom. LXIX, col. 402, 403.

respondance nous a conservé d'admirables traits de charité et de modestie. Voici par exemple ce qu'il écrivait à l'évêque d'Arles, Sapaudus : « Nous avons reçu la lettre de votre fraternité, et nous rendons au Seigneur notre Dieu les plus humbles actions de grâces pour les sentiments d'inviolable affection que vous nous témoignez. Les éloges que vous me donnez avec tant d'éloquence prouvent toute la bonté de votre cœur, mais ils me font rougir, ne sentant rien en moi de ce que vous y trouvez. Je m'applique à moi-même la parole d'un ancien : L'éloge mérité est une gloire, non mérité un châtiment : *Sicut vera laus ornat, sic falsa castigat*. Les bienveillantes appréciations de votre charité sont fort au-dessus du peu que je vauz. Mais, du moins, priez le Seigneur notre Dieu de me rendre tel que vous me dépeignez <sup>1</sup>. » Sapaudus, successeur de saint Aurélien sur le siège d'Arles, appartenait à une famille sénatoriale. Placidus, son père, était gouverneur de l'antique *Provincia*, qu'il administrait au nom de Justinien. Le pape fit remettre le pallium à Sapaudus <sup>2</sup>, et en même temps il lui disait : « Veuillez nous servir d'intermédiaire près de notre fils le très-magnifique patrice Placidus, votre père. Priez-le de nous faire passer le plus tôt possible, soit par un exprès, soit par le retour de notre envoyé, les rentes provenant des possessions de notre Église dans les Gaules. Nos domaines d'Italie ont été tellement dévastés qu'ils ne produisent plus rien <sup>3</sup>. Je désirerais, s'il est possible, que le patrice, votre père, employât une partie des sommes qu'il aura touchées pour nous à l'achat de vêtements, saies (*saga*), tuniques, cuculles et manteaux, tels qu'on les fabrique dans votre province à l'usage des pauvres gens. Il nous les expédierait par l'un des navires qui font le trajet de Marseille à Rome. Dans la détresse où

<sup>1</sup> Pelag. I, *Epist.* VIII; tom. cit., col. 401. — <sup>2</sup> Pelag. I, *Epist.* XI; tom. cit., col. 406.

<sup>3</sup> *Ut quod de pensionibus possessionum Ecclesiæ nostræ collectum est, aut per suum hominem aut per harum nobis dignetur dirigere portitorem; quia Italiæ prædia ita desolata sunt, ut ad recuperationem eorum nemo sufficiat.* (*Patr. lat.*, tom. cit., col. 405.) Ce passage est intéressant à noter comme une confirmation indirecte de l'authenticité des donations faites à l'église romaine par Constantin le Grand. (Cf. tom. IX de cette *Histoire*, pag. 177.)

nous sommes en ce moment, j'aurais ainsi de quoi distribuer des secours à la multitude des indigents. » Ce fut dans l'exercice de cette charité pastorale que mourut saint Pélage I, le 2 mars 560.

## § II. Hagiographie des Gaules.

8. Les Gaules étaient alors la contrée où la foi évangélique faisait les progrès les plus éclatants. « La partie de l'Anjou où se trouvait Glanfeuil, dit M. de Montalembert, était échue en partage à celui des petits-fils de Clovis qui régnait à Metz et sur l'Austrasie, et qui s'appelait Théodebert. C'est à lui que dut s'adresser le *vicecomes* Florus pour obtenir d'abord l'autorisation nécessaire à l'établissement de Maurus et de sa colonie bénédictine, puis celle de s'enrôler lui-même dans leur congrégation. Théodebert ne consentit à se séparer d'un de ses principaux officiers qu'avec peine, et après avoir lui-même visité le nouveau monastère. Il s'y rendit avec toute cette pompe que la race de Clovis avait si longtemps empruntée aux traditions de l'empire abattu; mais tout revêtu de sa pourpre, dès qu'il aperçut Maurus, le roi franc se prosterna devant le moine romain, comme Totila s'était prosterné devant Benoît, en lui demandant de prier pour lui et d'inscrire son nom parmi ceux des frères. Il présenta son jeune fils à la communauté, se fit désigner spécialement ceux des moines qui étaient venus du mont Cassin avec l'abbé, demanda leurs noms, et les embrassa ainsi que leurs frères. Puis il parcourut les lieux réguliers, mangea avec les moines au réfectoire, et voulut, avant de partir, que le chef de ses scribes rédigeât sur l'heure et scellât de son anneau la donation d'un domaine du fisc qu'il destinait au monastère. Florus obtint ensuite que le roi servît de témoin à sa prise d'habit. Après avoir ajouté de nouvelles largesses à sa première donation <sup>1</sup>, Florus affranchit et dota vingt de ses esclaves; puis, déposant sur l'aute son baudrier militaire, il s'agenouilla devant le roi qui, à la prière

<sup>1</sup> Nous avons parlé de la première donation de Florus au chapitre précédent, pag. 500.

de l'abbé, lui coupa une première mèche de cheveux; les autres seigneurs achevèrent de le tonsurer complètement. Au moment de quitter le monastère, le roi voulut revoir son ami revêtu du froc; il l'exhorta à honorer ce nouvel habit comme il avait honoré la vie séculière, puis se jeta dans ses bras et y resta longtemps en pleurant, avant de s'éloigner muni de la bénédiction de l'abbé<sup>1</sup>. Voilà donc comment le roi franc et le moine bénédictin firent connaissance, et ces deux forces qui vont fonder la France, la diriger et la représenter pendant de longs siècles, les voilà en présence pour la première fois<sup>2</sup>. »

9. Les relations de saint Maur avec les autres rois francs ne furent pas moins affectueuses. « Clotaire I, disent les actes, appelait souvent l'homme de Dieu à ses conseils, et témoignait la plus grande bienveillance pour le monastère. Un jour Maurus lui envoya deux frères pour l'entretenir de quelques affaires qui intéressaient la communauté. Le roi accueillit favorablement leur requête, puis il s'informa avec soin des libéralités faites à Glanfeuil par ses prédécesseurs. Après en avoir entendu l'énumération : Je ferai davantage encore pour vous, dit-il, puisque Dieu m'a donné plus de richesses et de puissance<sup>3</sup>. » Au moment où il parlait ainsi, Clotaire I se trouvait en effet réunir sur sa tête tous les domaines partagés autrefois entre les enfants de Clovis: Childebert, roi de Paris, était mort sans enfants en 558. Théodebert d'Austrasie, prématurément enlevé par une maladie soudaine, en 547, n'avait laissé qu'un fils, Théodebald, âgé alors de cinq ans, et qui mourut lui-même en 553. L'unité de la monarchie franque s'était, par suite de ces extinctions, reconstituée en la personne de Clotaire I. Il ne faudrait pas cependant attribuer à cette expression d'unité monarchique l'idée d'une concentration de puissance absolue, telle qu'on la vit plus tard exercée par Louis XIV. Les seigneurs francs voyaient dans les princes mérovingiens des chefs militaires et électifs beaucoup plus que des rois. Ainsi Clotaire I, ayant à châtier une défection des Saxons qui refusaient de payer le tribut annuel de cinq

Saint Maur  
et Clotaire I.

<sup>1</sup> Faustus, *Vit. S. Mauri*, cap. XLIX-LII. — <sup>2</sup> *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 280-282. — <sup>3</sup> *Vit. S. Maur.*, cap. LVIII.

cents vaches consenti au profit des rois austrasiens, dut marcher contre eux avec son armée. Cette démonstration suffit pour effrayer les rebelles. Ils apportèrent au roi des paroles de soumission, mais les guerriers francs les chassèrent sans vouloir les entendre. Les Saxons revinrent encore, offrant la moitié de tout ce qu'ils possédaient, et Clotaire dit à ses leudes : « Renoncez, je vous prie, à votre projet, car le droit n'est pas de notre côté. Si vous voulez absolument aller à ce combat, je ne vous suivrai pas. » Eux alors, irrités, se jetèrent sur lui, déchirèrent sa tente, l'accablèrent d'injures, et, l'entraînant de force, voulaient le tuer. Il les suivit donc, mais ils furent battus<sup>1</sup>. Ces mœurs encore barbares et cet esprit indompté des guerriers francs nous font comprendre l'alliance instinctive de la race mérovingienne avec les évêques et les moines, dont l'influence civilisatrice devait peu à peu incliner sous le joug de la foi ces courages fiers et indociles.

Retraite  
de S. Maur.  
La peste dans  
les Gaules.

10. Le saint abbé de Glanfeuil contribua pour une part considérable à l'œuvre de la transformation des Francs, que les colonies bénédictines devaient si glorieusement continuer après lui. Maurus vit jusqu'à cent quarante religieux réunis sous sa direction. « Il y avait trente-huit ans qu'il dirigeait la sainte communauté, dit son biographe. Il la voyait féconde en vertus non moins qu'en sujets, et il rendait grâce au Dieu tout-puissant des progrès de ses chers disciples. Se souvenant alors de la prophétie du bienheureux Benoît, il comprit que sa mort était proche et voulut s'y préparer par une retraite absolue, dans la cellule qu'il s'était construite près de l'oratoire de Saint-Martin. Il convoqua les frères, leur communiqua son dessein et les pria de se choisir un abbé qui les gouvernerait à sa place. Non, répondirent-ils en pleurant, nous ne le choisirons pas. Puisque nous avons la douleur de vous perdre, désignez vous-même celui qui doit vous remplacer. — Le bienheureux se laissa toucher par leurs prières ; il choisit un noble et parfait religieux, Bertulfus, son disciple bien-aimé, fils du *vicecomes* Florus. Ce choix fut ratifié par les acclamations de la com-

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc. Epitomata per Fredegarium*, cap. LI ; *Patr. lat.* tom. LXXI, col. 592.

munauté tout entière. L'homme de Dieu fit asseoir Bertulfus sur la chaire abbatiale, et lui rappela avec une effusion paternelle la tendresse et la sollicitude qu'il devait apporter à sa nouvelle charge. Puis il se retira dans sa cellule, retenant seulement auprès de lui deux frères, Primus et Anianus. — Pour nous, ajoute le biographe, il nous défendit de quitter le nouvel abbé, ordonnant que nous fussions ses assistants pour veiller par nos conseils à ce qu'il ne s'écartât jamais du sentier de la sainte règle <sup>1</sup>. » Libre enfin de jouir de la solitude qu'il s'était préparée, saint Maur y passa deux ans et demi dans la contemplation des choses du ciel. Durant cet intervalle, la peste, qui ravageait alors le monde, sévissait cruellement dans les Gaules. Un navire venu d'Espagne l'avait apportée d'abord à Marseille. L'évêque de cette ville, Théodore, était à la cour de Childebert, quand la triste nouvelle lui parvint. Il se hâta de retourner au milieu de son peuple, et, comme plus tard son successeur Belzunce, il se multiplia pour combattre le fléau. En quelques mois, les victimes de la contagion furent si nombreuses qu'on put craindre un dépeuplement complet. Les survivants ne voulaient pas quitter un seul instant leur évêque, afin de mourir du moins entre ses bras. Il s'enferma avec eux dans l'enceinte de l'église de Saint-Victor, passant les jours et les nuits en prières pour désarmer la colère de Dieu. La province d'Arles fut également décimée. Nous avons dit plus haut que la capitale des Arvernes, Clermont, fut épargnée du vivant de Gallus, son saint évêque. Après la mort de celui-ci, le fléau fit une irruption soudaine, et dans un seul jour on compta trois cents cadavres. Cantinus, indigne successeur de saint Gal, s'enfuit lâchement. Il revint pour les fêtes de Pâques, croyant que tout danger avait disparu ; mais il fut soudainement frappé et mourut le vendredi saint (566). A Reims, les populations épouvantées accouraient au tombeau de saint Remi, et imploraient avec confiance la protection de l'apôtre des Francs. Le voile qui recouvrait son tombeau fut porté en procession autour de la ville. Le circuit tracé dans cette pieuse cérémonie devint comme une

<sup>1</sup> Faustus, *Vit. S. Maur.*, cap. LXIII.

barrière invisible qui repoussa la contagion. Le fléau dévastateur ne pénétra point dans l'intérieur de la cité. Nicetius obtint, pour sa ville épiscopale de Trèves, la même faveur que saint Gal à Clermont. Dans ces tristes conjonctures, quatre évêques de la province dite Lyonnaise III<sup>e</sup>, saint Euphrone de Tours, saint Félix de Nantes, Domitianus d'Angers et Domnolus (saint Domnole) du Mans, adressèrent aux peuples de leurs diocèses une lettre collective pour les engager à fléchir par la pénitence le courroux du ciel. « Fils bien-aimés, disaient-ils, enfants de la grâce divine, fruits de la bienheureuse Église, génération baptisée, possession du ciel, membres du Christ, élus du royaume où vous attend une palme qui sera notre couronne à nous-mêmes, le temps est venu, dans ce péril imminent, de vous adresser un avis salutaire. Nous succombons sous le poids de nos péchés. Il n'est plus pour nous d'autre refuge que dans la miséricorde de Dieu. Ce grand Dieu ne nous la refusera pas, lui qui a daigné mourir pour nous. C'est la pénitence que nous prêchons. Elle sera le commun remède. Ceux d'entre vous qui sont fiancés et dont le mariage n'est point encore accompli, feront une œuvre méritoire de retarder leurs noces. Non pas certes que nous devions oublier la parole de l'Apôtre, qui recommande en termes si formels la sainteté de l'union conjugale. Mais nous croyons qu'en l'occurrence actuelle il est de notre devoir de vous donner ce conseil : d'une part vous attirerez sur vous, par la mortification et la pureté des sens, la grâce divine ; d'autre part, vous laisserez venir le temps où votre union sera sans danger même corporel. Que si l'heure de la fin du monde a sonné, et que tous nous devions émigrer de cette vie, du moins nous paraîtrons revêtus d'une parure immaculée au tribunal du souverain Juge. Nous vous exhortons en outre à imiter l'exemple du patriarche Abraham, en offrant au Seigneur la dîme de vos biens, afin qu'il daigne vous maintenir sains et saufs en possession du reste. « L'aumône éteint le péché, disent les Écritures, faisons donc l'aumône, et nous serons purifiés <sup>1</sup>. » Et pourquoi n'offririons-nous pas à ce grand Dieu une part des biens

<sup>1</sup> *Eccles.*, III, 33 ; *Luc.*, XI, 41.

que nous tenons de sa munificence ? Les lui offrir, c'est les consacrer, non les perdre. Nous vous supplions encore, au nom de la charité de Jésus-Christ, de vous pardonner mutuellement vos offenses, et de mettre un terme à toutes les inimitiés qui ont pu surgir précédemment entre vous. Comment implorer de Dieu le pardon pour nous-mêmes, si nous ne pardonnons à nos frères ? Nous venons de vous rappeler l'exemple d'Abraham et de la dîme qu'il offrait au Seigneur. Ce n'est point encore assez, et puisqu'il est malheureusement trop vrai que le fléau sur dix personnes en enlève neuf, rétablissons la proportion en sens opposé. Sur dix esclaves, qu'on en mette un en liberté, afin de conserver les neuf autres. Les familles qui n'ont point d'esclaves pourront offrir à l'évêque un tiers d'as (*trimissem*) pour chacun de leurs membres. Cette offrande sera fidèlement employée au rachat des captifs. Enfin, s'il en est parmi vous qui aient contracté des unions incestueuses, nous les exhortons, et au nom du salut de leur âme nous les supplions de se séparer immédiatement, pour apaiser la colère du Seigneur et préparer le retour de ses bénédictions<sup>1</sup>. »

11. Le terrible fléau n'épargna point le monastère de Glanfeuil. Saint Maur fut miraculeusement prévenu de son approche. Une nuit, comme il voulait, selon sa coutume, entrer dans l'oratoire de Saint-Martin, pour y répandre devant Dieu ses supplications et ses larmes, il se vit arrêter par une légion d'esprits infernaux. Leur chef lui dit : « Tu es venu d'une région étrangère, tu as entrepris de longs voyages pour nous chasser de ces lieux où notre empire était florissant. Bientôt tu verras jusqu'où s'étend notre puissance de destruction. Je vais sévir contre tes religieux et les décimer par la mort. Je triompherai de toi, et ta communauté sera anéantie. — Dieu te confonde, Satan ! répondit le saint. Tu es menteur dès l'origine ; tu es le père du mensonge. — A ces mots, la vision disparut. Le solitaire pénétra dans l'oratoire et demanda à Dieu dans une fervente prière de lui révéler ce que signifiait la menace du démon. Un ange, éclatant de blancheur, lui apparut et

La peste  
à Glanfeuil.  
Dernières  
années de  
saint Maur.

<sup>1</sup> Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 868.

lui dit : « Pourquoi te troubler, âme bénie, à propos d'événements que le Seigneur a permis dans sa sagesse ? Le diable est le père du mensonge ; néanmoins, par ses conjectures, il peut annoncer quelquefois la vérité. Ce qu'il t'a prédit, ne vient pas de lui-même ; c'est l'ordre de Dieu. Les paroles qu'il a prononcées sont vraies dans une certaine limite. Il est certain que la plus grande partie de cette congrégation sainte sera bientôt appelée à paraître devant le Seigneur : tel est le décret de la Providence. Mais il est faux que l'ennemi des âmes doive y trouver aucun sujet de triomphe. Tous les moines, fidèles à tes enseignements, attendront avec joie le moment de l'appel divin. Tu auras la consolation de les voir te précéder au ciel, où tu ne tarderas pas à les rejoindre. » Après avoir parlé ainsi, l'ange disparut. L'homme de Dieu se rendit au monastère, convoqua tous les religieux et leur apprit ce qui venait de se passer. « Fils bien-aimés, dit-il, lorsque Dieu révèle sa volonté souveraine à ses serviteurs, ce serait une révolte que d'en concevoir le moindre sentiment de tristesse. C'est lui qui appelle les hommes à la vie ; c'est lui qui les appelle à la mort. Nul ne peut échapper au décret qui frappe toute la race humaine. La sentence portée contre nos premiers parents demeure pour chacun de nous irrévocable. Or, voici que le Seigneur nous avertit que la fin de nos jours est proche. Il nous ménage par cette révélation le temps de nous purifier des fautes passées par les larmes de la pénitence et par la mortification corporelle. Scrutons avec soin nos voies et nos œuvres, comme dit le prophète ; prévenons la visite du Seigneur par la confession, afin que nous puissions aborder, au chant de l'hymne triomphal, les portiques de la Jérusalem céleste, et contempler face à face la gloire du Dieu qui réjouit les saints. Voici donc, bien-aimés frères, l'heure où le jugement va commencer par la maison de Dieu. Adorons les desseins toujours justes quoique insondables de la Providence divine. Serviteurs d'un bon maître, acceptons et révérons ses ordres. En haut nos cœurs et nos espérances ! Désormais ne laissons plus échapper la moindre imperfection dans nos œuvres, le plus léger défaut de vigilance dans notre conduite. Parvenus à la onzième heure, ne laissons pas

l'ennemi nous blesser au talon et nous ravir la couronne. — Cette exhortation du saint remplit les âmes d'une ferveur nouvelle. Tous se préparèrent joyeusement au dernier combat. La mort frappa bientôt, mais nous avons la confiance, ajoute le biographe et témoin oculaire, que tous ceux que nous avons vus émigrer alors de cette vie ont été reçus dans la patrie céleste. Dans l'espace de cinq mois, cent seize de nos frères moururent. Parmi eux, nous ensevelîmes de nos mains Constantinien et Antoine, qui étaient venus avec nous d'Italie. D'une congrégation naguère si nombreuse, il ne resta plus que vingt-quatre religieux. A son tour, le bienheureux Maurus fut atteint d'une vive douleur au côté (pleurésie). Le mal fit des progrès rapides et le réduisit bientôt à l'extrémité. Il se fit porter devant l'autel du bienheureux Martin. Là, étendu sur un cilice, entouré des vingt-quatre disciples qui lui restaient, il reçut les sacrements vivificateurs, nous bénit et émigra heureusement vers le Seigneur, le XVIII des calendes de février (15 janvier 584). Il avait soixante-douze ans, dont il avait passé vingt tant à Subiaco qu'au mont Cassin, et quarante à Glanfeuil. Saint Benoît lui avait prédit qu'il mourrait dans la soixantième année de sa profession monastique. Cette prophétie se trouva ainsi exactement vérifiée. Maurus fut enseveli à droite de l'autel, dans l'oratoire de Saint-Martin, et de nombreux miracles ne tardèrent pas à glorifier son tombeau. Après la mort du bienheureux, continue le biographe, je restai seul avec Simplicius, de tous ceux qui avaient quitté le mont Cassin pour venir dans les Gaules. Ensemble nous demandâmes au serviteur de Dieu Bertulfus de nous permettre de retourner à notre monastère d'Italie. Mais il nous supplia avec larmes de ne pas nous séparer de lui. Nous n'eûmes pas le courage d'affliger le saint homme. Sa mort, survenue deux ans après, nous permit de revenir au mont Cassin. Nous laissons Glanfeuil sous le gouvernement du pieux abbé Florianus, l'un des plus chers disciples de saint Maur <sup>1</sup>. »

12. Les moines domptaient à la fois la terre et les hommes sur le sol occupé par les Francs. Childebert, le premier roi de Paris,

Les moines  
et Chil-  
debert I.

<sup>1</sup> Faustus, *Vit. S. Maur.*, cap. LXIV-LXVII; Bolland., xv jan.

l'assassin de ses neveux, subit, de même que Théodebert et Clotaire, l'ascendant des vertus monastiques. « En traversant le pays des Bituriges pour aller combattre les Visigoths, dit M. de Montalembert, il s'arrêta à la porte de la cellule occupée par l'ermite Eusitius (saint Eusice) et lui offrit cinquante pièces d'or. Pourquoi faire? dit le reclus. Donnez-les aux pauvres; il me suffit de pouvoir prier Dieu pour mes péchés. Toutefois, marchez en avant, vous serez vainqueur, et puis vous ferez ce que vous voudrez. — Childebert inclina sa tête chevelue sous la main du solitaire pour recevoir sa bénédiction, et lui promit que, si sa prédiction se vérifiait, il viendrait lui bâtir une église. La prédiction s'accomplit et la promesse du roi fut tenue. Après qu'il eut défait les Visigoths et pris Narbonne, leur capitale, il fit construire sur les bords du Cher un monastère et une église qui servit de sépulture au solitaire. Cette donation s'accrut de celle que fit le noble Vulfin, un des principaux Francs de l'armée, et qui, dans la distribution des récompenses que fit Childebert au retour de sa campagne, ayant demandé et obtenu un domaine royal, ou ce qu'on appelait déjà un *honneur*, sur les bords mêmes de cette rivière du Cher, courut en faire hommage au saint moine dont la renommée l'avait séduit. Eusitius devait être, d'après son nom, d'origine romaine ou gallo-romaine. Mais Childebert eut des relations du même genre avec un autre religieux dont le nom, Marculph, indique une origine franque, et qui est le premier de tous les saints moines dont le nom porte cette empreinte. Il était d'ailleurs issu d'une race riche et puissante établie dans le pays de Bayeux, et tout dans le récit de sa vie témoigne de l'union contractée chez lui par la fière indépendance du Franc avec la rigoureuse austérité du moine. Il avait consacré la première moitié de sa vie à prêcher la foi aux habitants du Cotentin, puis on le vit partir, monté sur son âne, pour aller trouver Childebert en un jour de grande fête, au milieu de ses leudes, et lui demander un domaine à l'effet d'y construire un monastère où l'on prierait pour le roi et pour la « république des Francs. » Ce ne fut point à l'adulation habituelle aux Romains du bas empire qu'il eut recours pour se faire écouter. Paix et miséricorde à toi, de la part de Jésus-

Christ, lui dit-il, prince illustre. Tu es assis sur le trône de la majesté royale, mais tu n'oublieras pas que tu es mortel, et que l'orgueil ne doit pas te faire mépriser tes semblables. Rappelle-toi le texte du Sage : « Les hommes t'ont constitué prince, ne t'élève pas, mais sois l'un d'eux au milieu d'eux <sup>1</sup>. » Sois juste dans ta clémence et aie pitié jusque dans tes justices. — Childebert exauça sa demande. Mais à peine eut-il achevé cette première fondation, que, pour mieux goûter les attraits de la solitude, Marculph alla se réfugier dans une île du littoral de la Bretagne, à peine habitée par une poignée de pêcheurs. Une bande nombreuse de pirates saxons étant venue s'abattre sur cette île, les pauvres Bretons accoururent tout épouvantés aux genoux du moine franc. Ayez bon courage, leur dit-il, et si vous m'en croyez, prenez vos armes, marchez contre l'ennemi, et le Dieu qui a vaincu le Pharaon combattra pour vous. — Ils l'écoutèrent, mirent en fuite les Saxons, et une seconde fondation marqua l'emplacement de cette victoire de l'innocence et de la foi, enflammées par le courage d'un moine, sur la piraterie païenne <sup>2</sup>. »

13. « Lorsque les disciples de saint Benoît vinrent fixer leur séjour en Gaule, continue M. de Montalembert, la plupart de ses provinces offraient un même et triste aspect, la tyrannie et la fiscalité romaines d'abord, puis les ravages des invasions barbares, avaient rendu au désert, à la solitude, des contrées entières. Tel *pagus* qui, du temps de César, avait fourni des milliers de combattants, n'offrait plus que quelques populations éparses à travers des campagnes livrées à elles-mêmes, qu'une végétation spontanée et sauvage venait chaque jour disputer à la culture, et qui se transformaient graduellement en forêts. Ces forêts nouvelles rejoignaient peu à peu les immenses massifs de bois sombres et impénétrables qui avaient de tout temps couvert une portion importante du sol de la Gaule. Un exemple entre mille constate ces envahissements de la solitude. Sur la rive droite de la Loire, à cinq lieues en aval d'Orléans, dans cette contrée qui est aujourd'hui le jardin de la

Les moines  
dans les  
Gaules au  
vie siècle.

<sup>1</sup> *Eccli*, xxxii, 1. — <sup>2</sup> *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 295-298.

France, le *castrum* gallo-romain de Magdunum, qui occupait le site de la ville actuelle de Meung, avait complètement disparu sous les bois, quand le moine Liéphard vint au vi<sup>e</sup> siècle, accompagné d'un seul disciple, y porter ses pas. A la place des nombreuses populations qu'on y avait vues jadis, il n'y avait plus que des arbres dont les tiges et les branches entrelacées formaient une sorte d'im-pénétrable retranchement. Les régions intermédiaires entre les grandes forêts et les champs, entre les hautes montagnes et les plaines cultivées, étaient qualifiées trop justement de *déserts*, parce que la population les avait abandonnées, en attendant que les moines y eussent ramené la fertilité et la vie. Dans la seule partie du pays occupé par les Burgondes, au nord du Rhône, on comptait six grands déserts : le désert de Reomaus entre Tonnerre et Montbard, le désert du Morvan, le désert du Jura, le désert des Vosges où Luxeuil et Lure allaient prendre naissance, le désert de Suisse entre Brienz et Lucerne, enfin le désert de la Gruyère entre la Savine et l'Aar. Il faut donc se figurer la Gaule entière et toutes les contrées voisines, toute la France actuelle, la Suisse, la Belgique et les deux rives du Rhin, c'est-à-dire les contrées les plus riches et les plus peuplées de l'Europe moderne, couvertes de ces forêts comme on en voit à peine encore en Amérique et comme il n'en reste plus le moindre vestige dans l'ancien monde. Dans ce qu'il reste aujourd'hui de déserts à conquérir en Amérique, l'homme moderne pénètre armé de toutes les inventions de l'industrie et de la mécanique, pourvu de toutes les ressources de la vie nouvelle, soutenu par la certitude du succès et comme poussé par le poids immense de la civilisation du monde qui le suit et le soutient. Mais alors rien de tout cela ne venait au secours du moine, qui abordait sans armes, sans outils suffisants, sans aucun compagnon, ces profondeurs sylvestres. Mais aussi il y portait une force que rien ne surpasse ni n'égale, la force que donne la foi. Il approchait à genoux d'un repaire dont les bêtes fauves elles-mêmes redoutaient l'entrée. C'est ainsi que le prêtre burgonde Sequanus adressait à Dieu cette prière : « Seigneur, qui as créé le ciel et la terre, qui te rends propice aux vœux de celui qui t'implore, de qui dérive tout

bien, et sans lequel sont inutiles tous les efforts de la faiblesse humaine, si tu m'ordonnes de me fixer dans cette solitude, fais-le moi connaître et mène à bien les commencements que tu as déjà accordés à ma dévotion. » Puis, se sentant inspiré et consolé par sa prière, il commença, à cette place même, la cellule qui fut le berceau de l'abbaye et du bourg actuel de Saint-Seine. On l'avait prévenu qu'une bande d'assassins occupait la forêt où il venait s'établir. « N'importe, dit-il, si la grâce de Dieu est avec moi, toute leur férocité se changera en la douceur de la colombe. » En effet, dès que les brigands eurent appris qu'il s'était fixé près de leurs cavernes, et qu'ils eurent été le voir, de loups ils devinrent agneaux ; ils se firent eux-mêmes ouvriers pour le servir, pour l'aider, lui et les siens, à abattre les arbres, à creuser les fondations et à élever les murs de son monastère. Parfois, l'avenir des grandes œuvres dont ils jetaient à leur insu la semence sur la terre, se révélait instinctivement à la pensée de ces moines. Le noble Himerius (saint Imier), issu d'une famille patricienne de Basilæa (Bâle), après un pèlerinage à Jérusalem, revint chercher une retraite inaccessible dans les montagnes de son pays natal. Une nuit, il entendit d'avance retentir le son des cloches du monastère qui devait un jour remplacer son ermitage. Frère, dit-il à son unique compagnon, n'entends-tu pas cette cloche lointaine qui m'a déjà trois fois réveillé? — Non, répond le serviteur. Mais Himerius se leva, et, guidé par le son mystérieux, se dirigea à travers les hauts plateaux et les gorges étroites de la vallée du Doubs jusqu'à la fontaine jaillissante où il se fixa et qui a gardé son nom jusqu'à nos jours. Ailleurs et dans ce pays de Limoges, longtemps célèbre par le nombre et l'austérité de ses solitaires, Junianus (saint Junien), fils d'un compagnon de Clovis, dès l'âge de quinze ans avait tout abandonné pour se réfugier dans une cellule ignorée aux bords de la Vienne : il n'en sortait que pour aller prier au fond du bois, à l'ombre d'une immense aubépine. C'est sous cet arbre en fleur qu'on l'enterra, après quarante ans de cette vie sainte et rude, et l'aubépine ne disparut que pour faire place à un monastère, qui a servi de berceau à la ville actuelle de Saint-Junien. Le but prin-

cipal de tous ces religieux n'était cependant point de former des communautés au sein des forêts. Ils n'y cherchaient que la solitude, ils y voulaient vivre en anachorètes plutôt qu'en cénobites. Mais ils étaient poursuivis par une multitude de disciples ambitieux de vivre comme eux de silence et de prière. Les populations elles-mêmes affluaient, riches et pauvres, implorant la miséricorde de Dieu par l'intercession de ces thaumaturges. Les solitaires se dérobaient avec modestie à l'exercice de la puissance miraculeuse qu'on leur attribuait. Quand l'abbé Launomar, qui de berger était devenu étudiant, puis cellerier d'un monastère de Chartres, et enfin anachorète au fond de ce grand désert du Perche (*Perticus*), qui attirait alors tant d'amants de la solitude, fut atteint et découvert par une foule de solliciteurs, parmi lesquels un père désolé qui lui présentait son fils estropié à guérir. Vous en demandez trop, dit-il, à un homme pécheur. — Et comme le malheureux père insistait : Prenez ces *eulogies* (pain bénit), et ramenez votre fils dans votre demeure. — Au retour, le jeune infirme était guéri. Les mêmes sentiments d'humilité inspiraient le noble Magloire, l'un des missionnaires bretons, successeur de Samson sur le siège de Dol. Lorsque, après avoir abdiqué son évêché pour vivre en ermite dans l'île de Jersey, dont Childebert l'avait mis en possession, le seigneur d'une île voisine, riche à cent charrues, disent les actes, et pourvu d'innombrables bateaux de pêche, vint lui demander de rendre la parole à sa fille unique qui, malgré son riche héritage et sa rare beauté, ne pouvait trouver de mari, parce qu'elle était muette : « Mon fils, lui répondit Magloire, ne me tourmentez pas : ce que vous exigez n'est pas du ressort de notre fragilité. Quand je suis malade moi-même, je ne sais si c'est pour en mourir ou non. Comment donc, n'ayant aucun pouvoir sur ma propre vie, pourrais-je éloigner d'autrui les calamités permises par le Seigneur ? Retournez chez vous, et offrez à Dieu d'abondantes aumônes pour obtenir de lui la guérison de votre fille. » Il finit cependant par céder aux instances de ce père, et la parole fut miraculeusement rendue à la fille. — Les bandits ne manquaient pas plus dans les forêts du Perche ou de la Neustrie que dans celles des Burgondes. L'abbé Launomar

se vit un matin entouré d'une troupe de brigands qui avaient passé toute la nuit à le chercher. Mais en le voyant paraître sur le seuil de sa hutte de branchages, ils furent effrayés et tombèrent à ses pieds en lui criant merci. Mes enfants, leur dit-il, pourquoi m'implorez-vous? Que venez-vous chercher ici? — Et lorsqu'ils lui eurent confessé leur intention homicide, il leur dit : Que Dieu ait pitié de vous. Allez en paix; renoncez à vos brigandages, afin de mériter la merci de Dieu. Quant à moi, je n'ai point de trésor ici-bas. C'est le Christ qui est mon seul trésor. — Ebrulf (saint Evroul), noble seigneur neustrien, avait renoncé à la vie conjugale et à la faveur des rois pour s'enfoncer dans les sauvages solitudes de la forêt d'Ouche (*Uticum*), dans le *pagus Oximensis* (pays Hiesmois), qui servait de repaire à de nombreux brigands. Un de ceux-ci le rencontra. O moine, lui dit-il, que venez-vous faire dans cette solitude? Ne voyez-vous pas qu'elle est faite pour des bandits et non pour des ermites? Pour habiter ici, il faut vivre de rapine et du bien d'autrui; nous n'y souffririons point ceux qui veulent vivre de leur propre travail, et d'ailleurs le sol est trop stérile. Vous aurez beau le cultiver, il ne vous donnera rien. — J'y suis venu, répondit le saint, pour y pleurer mes péchés. Sous la garde de Dieu, je ne crains les menaces d'aucun homme, ni la rudesse d'aucun labour. Le Seigneur saura bien dresser dans ce désert une table pour ses serviteurs, et toi-même tu pourras, si tu veux, t'y asseoir avec moi. — Le brigand se tut et s'éloigna, mais il revint le lendemain, avec trois pains cuits sous la cendre et un rayon de miel, rejoindre Ebrulf. Lui et ses compagnons devinrent les premiers moines du nouveau monastère, depuis célèbre sous le nom du saint fondateur<sup>1</sup>. Ce lieu que chacun fuyait fut bientôt le refuge de l'indigence; l'aumône y régna au lieu de la rapine, et à tel point que, comme un jour un pauvre avait dû être repoussé parce qu'il ne restait à la naissante communauté que la moitié d'un pain, Ebrulf fit courir après, pour lui porter cette moitié, comptant pour lui

<sup>1</sup> Ouche ou Saint-Evroul, au diocèse de Lisieux; en latin, *Uticum, monasterium Uticense*. (Note de M. de Montalembert.)

et ses frères sur les aumônes du ciel. Elles lui manquèrent si peu, qu'il put encore fonder et gouverner quinze autres monastères <sup>1</sup>. »

Sainte  
Radegonde,  
reine des  
Francs.

14. L'attrait de la solitude religieuse appelait au désert non-seulement les patriciens gaulois et les seigneurs francs, mais les reines elles-mêmes. Nous avons vu comment la noble orpheline de Thuringe, Radegonde, était devenue malgré elle l'épouse de Clotaire I. « Contrainte de s'unir au prince de la terre, disent les actes, elle ne voulut cependant point se séparer du Roi du ciel. Quand on lui apportait les tributs de sa mense royale, elle commençait par en offrir la dîme aux églises, et employait presque tout le reste à des aumônes aux divers monastères. Ses dons allaient surprendre au loin des communautés où elle ne pouvait se rendre elle-même, des ermites qui ne l'avaient jamais vue, des pauvres dont elle s'enquêrait avec une sollicitude infatigable. Les pauvres étaient ses bien-aimés, jamais aucun n'éprouva de sa bouche un refus. Elle honorait et soulageait en eux les membres du Christ; elle croyait perdu tout ce qu'elle ne leur donnait pas. Elle fit construire à Athies un hospice pourvu de lits propres et commodes. Là elle réunit de pauvres femmes et des vieillards indigents. Des thermes furent adjoints à cette maison. La pieuse reine baignait elle-même et pansait de ses mains les plaies des malades; elle servait le repas de la communauté. Elle s'échappait plus d'une fois des festins royaux pour venir se livrer à ces humbles offices. Elle en demandait gracieusement la permission à Clotaire, et, sortant d'un cœur plein d'allégresse, chantant des psaumes, elle courait près de ses chers indigents. La nuit, quand son époux dormait, elle quittait le lit conjugal, se prosternait sur un cilice et priait longtemps. Il lui arriva, durant les froids de l'hiver, d'être tellement glacée, qu'on avait peine à la réchauffer. Ce n'est pas une reine que j'ai là, disait Clotaire, c'est une religieuse! — Il s'irritait parfois et lui faisait de violentes querelles, mais elle parvenait d'ordinaire à l'apaiser. Durant le carême, elle portait sous ses royales

<sup>1</sup> *Moines d'Occident*, tom. II, liv. VI-VIII passim.

parures un cilice que lui envoyait secrètement chaque année une vénérable religieuse d'un monastère voisin, nommée Pia. L'instrument de pénitence était renfermé dans une élégante cassette soigneusement scellée. Après les jours de la sainte quarantaine, Radegonde le retournait de la même manière à sa pieuse correspondante. Elle se préoccupait avec une sollicitude toute particulière des flambeaux qui devaient brûler nuit et jour dans les oratoires et les lieux saints. Elle préparait elle-même des cierges pour cet objet. Le soir, quand le roi l'appelait pour l'heure du repas, il arrivait souvent qu'absorbée par les soins de la maison de Dieu, elle se faisait attendre. Clotaire n'épargnait pas alors les reproches, mais elle lui faisait payer par autant d'aumônes chacune des paroles injurieuses qui lui échappaient. Si l'on annonçait l'arrivée de quelque serviteur de Dieu, mandé par le roi ou venu pour affaires à la cour, le visage de Radegonde s'animait d'une joie céleste. Après l'office du soir, elle se rendait avec quelques pieuses compagnes, à travers la neige, la boue ou la poussière du chemin, près du saint homme. Elle se prosternait devant lui, malgré sa résistance, lui lavait les pieds, et lui offrait la coupe de l'hospitalité. Le lendemain, laissant à ses intendantes (*creditariis*) les soins domestiques du palais, elle se livrait tout entière au bonheur d'entendre les paroles de son hôte et de conférer avec lui des choses de la vie céleste. C'était surtout lorsqu'un pontife se présentait à son audience, qu'elle témoignait le plus religieux empressement. Elle ne s'en séparait qu'après l'avoir comblé d'offrandes, et se retirait tristement ensuite avec ses propres pensées. Tout dans sa vie révélait l'empire absolu de la foi du Christ sur son âme. S'il advenait que les jeunes filles de son entourage admirassent la beauté de quelque nouvelle coiffure ornée de pierreries, la reine détachait aussitôt cet ornement, dont elle se disait indigne, et courait le déposer sur l'autel de l'église la plus voisine, pour qu'il fût consacré au service du Seigneur. Lorsque le roi prononçait une sentence capitale contre quelque criminel, la très-sainte Radegonde n'avait plus de repos jusqu'à ce qu'elle eût obtenu la commutation de peine. On la voyait alors parcourir tout le palais,

sollicitant elle-même l'intervention des grands, des leudes, des serviteurs mêmes. Avec de douces paroles, elle inclinait leur cœur à la pitié; tous ensemble ils imploraient la miséricorde de Clotaire jusqu'à ce que les lèvres royales, qui avaient porté l'arrêt de mort, eussent prononcé la parole de salut. Tant d'œuvres saintes, accomplies avec une persévérance infatigable dans le palais des Francs, obtinrent à la pieuse reine le don des miracles. Un jour qu'après le repas elle se promenait dans les jardins de la villa de Péronne (*Perunna villa*), des captifs l'aperçurent par les fenêtres grillées de leur cachot. A grands cris ils invoquèrent son intercession, la priant de les faire mettre en liberté. Radegonde envoya demander ce que c'était. Les serviteurs revinrent en disant que les prisonniers sollicitaient quelques aumônes de sa munificence. C'était un mensonge. La reine se hâta de leur faire disiribuer des secours, et le geôlier imposant silence aux captifs, on n'entendit plus rien. Mais la nuit suivante, comme Radegonde récitait l'office (*dum diceret sibi cursum*), on lui présenta les malheureux qui venaient d'être miraculeusement délivrés. Les chaînes étaient tombées de leurs mains; les portes du cachot s'étaient ouvertes d'elles-mêmes, et ils venaient rendre grâces à leur sainte avocate, lui expliquant le mensonge dont on avait cherché à les rendre victimes <sup>1</sup>. Un autre jour, la bienheureuse reine avait été invitée à un festin par une noble matrone nommée Sifride. J'y étais, dit la pieuse Baudonivia, dont nous traduisons le récit; j'ai vu de mes yeux ce que je raconte. La reine se mit en chemin, avec son cortège de nobles dames. Sur la route, elle aperçut un *fanum* (temple païen) en grande vénération chez les idolâtres. Radegonde donna aussitôt l'ordre d'y mettre le feu. Nous ne saurions, dit-elle, laisser ces trophées diaboliques souiller le territoire des Francs. — Cependant, la multitude des païens accourut en armes, vociférant des injures et brandissant leurs framées. La reine vint se placer à cheval au milieu de ces frénétiques. D'un regard elle dompta leur courroux : avec ses douces

<sup>1</sup> Fortunat., *Vit. S. Radegund.*, cap. III-XI; *Patrol. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 499-502.

paroles elle toucha leurs âmes; l'édifice païen fut brûlé et la multitude convertie escorta de ses bénédictions la courageuse reine <sup>1</sup>. »

15. Après six ans de mariage, Clotaire, on ne sait pour quelle raison, fit mettre à mort le frère de Radegonde, ce jeune prince amené comme elle en captivité sur la terre des Francs, après la conquête de la Thuringe. Peut-être l'existence de cet héritier d'une famille injustement spoliée troublait-elle la politique ombrageuse de Clotaire. « Le jour où ce meurtre fut accompli, écrivait plus tard Radegonde, je me suis sentie deux fois esclave; devant le cadavre de mon frère, j'ai cru subir de nouveau le joug ennemi <sup>2</sup>. » — « Nul ne nous a dit, fait observer M. de Montalembert, ce qui se passa à cette occasion entre la reine et son cruel époux. Nous voyons seulement que ce crime fut le signal de sa délivrance. Avec la permission de son mari, obtenue on ne sait comment, elle quitta la résidence royale de Soissons et vint à Noviomagus (Noyon). » — « Là, continuent les actes, elle supplia instamment l'évêque de cette ville, le bienheureux Médard, de la consacrer au Seigneur en lui donnant l'habit de religieuse. Non, répondit l'évêque, je ne dois point le faire. La parole de l'Apôtre est formelle : La femme unie à un époux ne peut rompre ses liens <sup>3</sup>. — Et il repoussait les prières de la reine. Les seigneurs francs qui remplissaient la basilique entourèrent le pontife, ils le firent descendre violemment de l'autel en criant : Ne donnez pas le voile à l'épouse de notre roi. Un évêque ne peut entreprendre à ce point sur les droits du prince, et nous ravir une reine légitime ! — Cependant la très-sainte Radegonde était entrée dans le *sacrarium*. Elle s'y revêtit elle-même d'un habit de religieuse, et revenant vers l'autel elle dit au bienheureux Médard : Si vous tardez plus longtemps à me consacrer au Seigneur, si vous craignez plus un homme que vous ne craignez

<sup>1</sup> Baudonivia, *Vit. S. Radegund.*, lib. II, cap. II; *Patrol. lat.*, tom. LXXII, col. 665.

<sup>2</sup> *Quæ semel excessi patriam, bis capta remansi,  
Atque hostes iterum, fratre jacente tuli.*

(Fortunat., *De excid. Thuring.*)

<sup>3</sup> I *Cor.*, VII, 10.

Dieu, le Bon Pasteur vous demandera compte de l'âme de sa brebis. — En prononçant ces paroles, Radegonde avait une telle majesté que l'assemblée demeura stupéfaite, comme si la foudre eût éclaté sur toutes les têtes. Le pontife imposa les mains à Radegonde et la consacra diaconesse <sup>1</sup>. La nouvelle religieuse déposa sur l'autel ses plus riches parures, ses étoffes de soie, son diadème orné de perles. Elle fit briser sa ceinture d'or et la distribua aux pauvres. » — « Clotaire lui-même n'osa pas d'abord revenir sur ce qui avait été fait. La nouvelle religieuse, sa liberté reconquise, allait de sanctuaire en sanctuaire, semant partout en guise d'offrandes ses bijoux, ses ornements de reine <sup>2</sup>. » Elle s'embarqua sur la Loire et aborda heureusement à Tours (544). Sainte Clotilde vivait encore et reçut dans ses bras sa généreuse belle-fille. Prostrées ensemble au tombeau de saint Martin, elles mêlaient leurs larmes et leurs prières, ne pouvant se rassasier des choses du ciel. Radegonde voulut faire le pèlerinage du *vicus Condatensis* (Candé), illustre par la mort du grand évêque. Puis elle se fixa dans le domaine de *Suedæ* (Saix) qui lui avait été donné par Clotaire. « Là, vivant en vraie recluse, cette jeune reine, à peine âgée de vingt-quatre ans, se mit à pratiquer les plus rigoureuses austérités, mais surtout à se prodiguer aux pauvres et aux malades et leur rendre les services les plus rebutants. Après avoir baigné elle-même les lépreuses, elle baisait leurs plaies dégoûtantes. Très-sainte dame, lui dit une de ses suivantes, qui voudra vous embrasser, si vous embrassez ainsi ces lépreux? — Eh bien, répondit-elle en souriant,

<sup>1</sup> On a beaucoup disserté sur la légitimité de la séparation de sainte Radegonde qui brisait le lien solennel du mariage. Il s'est trouvé des historiens qui ont incriminé le rôle de saint Médard en cette circonstance, et lui ont reproché d'avoir enfreint les règles canoniques. Nous ne voulons pas traiter à fond une question que les Bollandistes ont complètement élucidée. Deux faits principaux dominent toute la controverse. D'une part, Clotaire avait donné son consentement. Le texte de Fortunat ne permet pas de s'y méprendre : *Directa igitur a rege venit ad beatum Medardum Noviomago*. D'autre part, le mariage de sainte Radegonde avait été une violence ouverte, un abus de la force, qui permettrait aujourd'hui même de casser sans difficulté une alliance ainsi contractée.

<sup>2</sup> *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 342.

si tu ne m'embrasses plus jamais, j'en suis déjà consolée. — Cependant Clotaire avait changé de sentiments. Il se reprochait comme le plus grand des malheurs d'avoir laissé une telle épouse s'éloigner de lui. On apprit bientôt qu'il était en route pour venir la reprendre. A cette nouvelle, Radegonde fut dans la consternation. Elle enveloppa ses membres délicats du plus rude cilice; elle s'imposa non plus un jeûne mais les tortures de la faim, passant les nuits en prières, songeant parfois à prendre de nouveau la fuite et à s'exiler du monde entier pour demeurer fidèle à Jésus-Christ. Il lui restait de ses anciennes splendeurs un manteau brodé d'or et de perles, qui valait mille solidi d'or : elle le remit à une de ses plus fidèles compagnes, Fredovigia, et le fit porter au vénérable Jean, reclus alors à Chinon (*Castellum-Cainonis*), lui demandant de prier avec ardeur pour qu'elle ne fût pas contrainte à retourner dans le monde. J'aime mieux mourir, disait-elle, plutôt que d'être livrée à ce roi d'ici-bas, après avoir été unie au roi des cieux. — Le saint ermite pria pour elle, et lui fit dire le lendemain que le jugement de Dieu frapperait son époux avant qu'il eût pu réaliser ses desseins. — Radegonde crut prudent de quitter sa villa isolée et vint se réfugier à Poitiers près du tombeau de saint Hilaire. Le roi, subitement touché par un mouvement de la grâce, non-seulement abandonna sa poursuite, mais fit dire à la noble fugitive qu'il lui permettait de construire à Poitiers même un monastère et de s'y renfermer. Quand l'édifice claustral fut achevé, elle y entra triomphalement, au milieu de la joie populaire, en fendant les flots des spectateurs, qui, après avoir inondé les places et les rues, couvraient encore les toits des maisons d'où ils pouvaient la voir passer <sup>1</sup>. »

16. Au moment où Radegonde, âgée de vingt-cinq ans, commençait à Poitiers sa vie de réclusion et de pénitence, sa belle-mère, sainte Clotilde, achevait la sienne à Tours. La veuve de Clovis I, la mère de la grande nation chrétienne des Francs, avait épuisé la coupe des douleurs humaines, et rendu en bénédictions tout le fiel dont on abreuva ses lèvres. Depuis le meurtre de ses petits-fils, elle n'avait plus quitté le tombeau de saint Martin, asile

Mort  
de sainte Clo-  
tilde.

<sup>1</sup> *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 344.

de sa vieillesse et consolation de ses maternelles douleurs. Elle était chaque jour témoin des miracles qui s'opéraient par l'intercession du thaumaturge. « Au nombre des infirmes qui accouraient à la basilique, dit saint Grégoire de Tours, on remarquait un jeune homme frappé d'une surdi-mutité accidentelle. Il se nommait Théodemund. Sa ferveur ne se lassait point. Agenouillé des journées entières près du saint tombeau, on voyait ses lèvres s'agiter dans une prière continuelle, et des larmes couler sans cesse de ses yeux. Quand les spectateurs émus de sa misère lui donnaient quelque aumône, il la distribuait aussitôt à ses compagnons d'infortune et de pauvreté. Cela dura trois ans. Un jour, averti par une vision divine, il vint se placer devant le maître-autel, et là, se tint debout, les yeux et les mains levés vers le ciel. En ce moment un flot de sang noirâtre s'échappa de sa bouche et coula longtemps. On eût dit, à voir le ruisseau ensanglanté tombant de ses lèvres, qu'il avait la gorge coupée par un fer invisible. Il faisait effort et se penchait à terre pour se débarrasser de cet afflux de sang. Enfin il se releva : l'ouïe et la parole lui étaient revenues, et de nouveau, les yeux et les mains levés au ciel, il s'écria : Grâces immortelles vous soient rendues, très-bienheureux Martin ! C'est vous qui rouvrez ma bouche si longtemps fermée. A vous mes louanges pour jamais ! — La foule, qui remplissait la basilique, éclata en transports d'allégresse. La bienheureuse Clotilde voulut prendre soin de l'adolescent. Elle le fit admettre dans l'école qu'elle entretenait à Tours. Théodemund s'y distingua par son application et sa piété. En quelques mois il apprit et récitait de mémoire toute la série des psaumes. Dieu en fit plus tard un clerc accompli, qui rendit de grands services à l'Église <sup>1</sup>. » Clotilde elle-même était devenue thaumaturge. « A l'époque où les princes francs, ses fils, dit Grégoire de Tours, se livraient des combats fratricides, il advint que Childebart et Théodebert, à la tête d'une armée, se mirent en marche contre Clotaire. Celui-ci, désespérant de résister à leur attaque, s'enfuit avec les siens dans la forêt d'Arelaunum <sup>2</sup>, où il cher-

<sup>1</sup> Greg. Turon., *De mirac. S. Martini*, lib. I, cap. VII ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 921. — <sup>2</sup> C'était la forêt dite aujourd'hui de Bretonne ou de Routot, sur les bords de la Seine, près de Caudebec.

cha à se couvrir par de grands abattis d'arbres. Mais cet expédient était d'un faible appui ; le prince fugitif ne comptait plus que sur la miséricorde de Dieu. Cependant la bienheureuse reine Clotilde, à cette nouvelle, courut au tombeau de saint Martin. Nuit et jour prosternée, elle demandait à Dieu de mettre fin à la guerre impie que se faisaient ses enfants. Les deux rois alliés eurent bientôt découvert les traces de Clotaire ; ils cernèrent la forêt, se préparant à livrer bataille le lendemain. A l'aube du jour, au moment où les soldats allaient se ranger en bataille, un effroyable ouragan se déchaîna soudain, enlevant les tentes, les armures, les casques, bouleversant tout le camp. Aux éclats de la foudre se mêla bientôt une grêle de pierres qui tombait des nues. Rois, chefs et soldats, tous se jetèrent la face contre terre, se couvrant le dos de leurs boucliers. Les chevaux épouvantés s'enfuirent dans toutes les directions. Quelques-uns se retrouvèrent le lendemain à vingt stades de distance. Cependant Childebart et Thierry, accablés sous les coups de la vengeance divine, se repentaient de leur entreprise. Le Seigneur nous punit, disaient-ils, d'avoir médité la mort de notre frère ! — Il est remarquable, en effet, que l'ouragan ne fit aucun mal au camp de Clotaire. La paix intervint entre les trois princes ; et le peuple, d'une voix unanime, ajoute Grégoire de Tours, attribua cet heureux événement aux prières de la reine Clotilde et à l'intercession du bienheureux Martin <sup>1</sup>. » Ce miracle de l'amour maternel fut le dernier acte de sainte Clotilde sur la terre. Elle s'endormit dans le Seigneur, le 3 juin 545. Ses fils Childebart et Clotaire lui donnèrent la sépulture dans le tombeau de Clovis, à la basilique parisienne de saint Pierre et saint Paul <sup>2</sup>. Outre le monastère qu'elle avait fondé à Tours, Clotilde fit construire, dans la villa mérovingienne de *Calæ* (Chelles), un couvent qui devait plus tard servir d'abri à une autre reine des Francs, sainte Bathilde. A Auxerre, elle avait

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. III, cap. xxviii ; *Patrol. lat.*, tom. LXXI, col. 262.

<sup>2</sup> Voir pour l'histoire des reliques de sainte Clotilde le savant travail de M. Henri Congnet, doyen du chapitre de Soissons, inséré dans l'ouvrage de P. Gay, intitulé : *Sainte Clotilde et les origines chrétiennes de la nation et monarchie françaises*, pag. 362-872.

réédifié en l'honneur de saint Germain, la basilique où reposaient les restes de ce thaumaturge. Non loin de Rouen, à Audelenis (les Andelys), elle avait érigé l'église de Notre-Dame. A Rouen même, elle fit construire la basilique des douze Apôtres, qui prit plus tard le nom de saint Ouen; enfin, à Calais, elle fonda un monastère de religieux augustins, un hospice pour les pauvres et une *scola* (collège) pour les enfants de la ville.

Premières  
années  
de S. Médard.

17. Notre siècle, si fier des progrès de la civilisation moderne, oublie trop les grandes œuvres fondées dans la Gaule mérovingienne par l'influence du christianisme. Chacun de nos saints était à la fois l'homme de Dieu et l'homme du peuple. L'évêque de Noyon, Médard, qui avait reçu les serments religieux de Radegonde, était un disciple de saint Remi et continuait les glorieuses traditions de son illustre maître. « Médard, disent les actes, appartenait par son père Nectardus, un des leudes du roi Childéric, à la forte race des Francs. Sa mère, Protagia, était une gallo-romaine. Ils habitaient au territoire des Veromandui (Vermandois) leur domaine du *pagus Salentiacus* (Salency). Tous deux étaient des chrétiens fervents. Médard, élevé dans la vertu, donna de bonne heure des preuves de la plus tendre charité. Un jour qu'adolescent il se rendait à la *scola* de la ville voisine, sa mère lui remit une étoffe riche et neuve, pour la porter à un habile ouvrier qui devait la transformer en un manteau pour le jeune étudiant. Médard rencontra sur son chemin un aveugle demi-nu, et lui jeta l'étoffe sur les épaules. S'il lui arrivait de passer le jour à la garde du haras paternel, il distribuait aux pauvres toute la nourriture qu'on lui avait préparée pour lui-même, et rentrait le soir à jeun dans la maison paternelle. Un trait de son adolescence fut remarqué. Il avait pour condisciple, à la *scola* des Veromandui, un jeune homme de son âge, nommé Éleuthère. Tu feras partie un jour de la *comitiva* (comtes francs), lui dit-il, et à trente ans tu seras évêque. — En effet, Éleuthère, après avoir brillé à la cour, fut élu à trente ans évêque de Tornacum (Tournay), et mérita les honneurs que l'Église rend aux saints <sup>1</sup>. On cite encore du jeune Médard un épi-

<sup>1</sup> Fortunat., *Vit. S. Medardi*, cap. II; *Patr. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 535.

sode où sa précoce charité obtint du ciel un miracle. Un jour Nectardus, son père, obligé de faire un voyage et emmenant avec lui la plus grande partie de ses serviteurs, le chargea de veiller pendant son absence à la garde des chevaux au pâturage. Dans l'après-midi, un guerrier franc vint à passer. Il portait sur l'épaule une selle et une bride, et poursuivait à pied sa route. Pourquoi voyagez-vous ainsi? lui demanda Médard. — Le cheval que je montais, répondit l'inconnu, est tombé mort à quelque distance d'ici. J'ai dû l'abandonner, et je me suis chargé du harnais jusqu'à ce que je puisse me procurer une autre monture. Mais je n'ai point d'argent sur moi. — Le jeune homme dit à l'étranger : Voici des chevaux. Choisissez celui qui vous conviendra, et ne vous fatiguez pas davantage. — L'inconnu remercia Médard, accepta son offre, sella l'un des chevaux qui paissaient dans la prairie et s'éloigna. Au retour de Nectardus, un serviteur vint relever Médard de sa faction. Les chevaux furent comptés : il en manquait un. Le jeune homme avoua simplement ce qui s'était passé. Son père vint lui-même et commençait à lui faire de vifs reproches. Mais en comptant de nouveau, il se trouva que pas un des nobles coursiers ne manquait à l'appel. Mon fils, dit alors Nectardus, tout ce que j'ai est à toi. Dispose de tous nos biens selon ta volonté, et prie Dieu que ta mère et moi nous ayions part à la grâce et à la bénédiction du ciel <sup>1</sup>. — En avançant en âge, Médard ne se sentait plus d'attrait que pour les choses de la piété. Il ne quittait pas les oratoires des saints et les temples du Seigneur. Ses parents le confièrent à l'évêque de Vermand, Alomer, qui reçut ses premiers vœux, l'engagea dans la cléricature et plus tard lui conféra l'ordination sacerdotale. Prêtre à trente-trois ans, Médard eut la douleur de perdre son père et sa mère. Sa sœur avait elle-même consacré à Dieu sa virginité. Il revint habiter avec elle la villa de Salency. Ce fut alors qu'il institua la fête si connue sous le nom de la Rosière, pour laquelle il détacha de ses terres patrimoniales un petit domaine qui garda jusqu'à la Révolution française le titre de *Fief de la Rose*, et dont les re-

<sup>1</sup> Radbod., *Vit. S. Medardi*, cap. v; *Patr. lat.*, tom. CL, col. 1501.

venus, évalués à vingt-cinq *solidi* d'or, servaient chaque année à doter la fille la plus vertueuse du pays. La sœur de saint Médard fut la première qui, à l'élection des habitants, reçut des mains de son frère le *chapel* de roses. Cette année-là, les vingt-cinq *solidi* d'or furent distribués par la noble rosière aux pauvres de Salency <sup>1</sup>. Les quelques années de sacerdoce passées par saint Médard dans son *pagus* natal furent marquées par des épisodes que les actes ont soigneusement enregistrés, et qui nous peignent au vif l'état des mœurs à cette époque. Un soir d'automne, à l'époque des vendanges, un violent orage éclata sur la contrée. La nuit fut horrible ; un voleur en profita pour s'introduire dans la vigne de l'homme de Dieu. Il coupa autant de raisins qu'il put, et à l'aube du jour il se disposait à enlever le fruit de son larcin. Mais saisi d'une paralysie soudaine, il tomba sur le sol sans pouvoir se relever. Médard, averti du fait, vint le relever, le bénit, et sans autre châtement, lui fit donner une abondante provision de raisins. Un autre voleur déroba quelques ruchers d'abeilles dans le verger de Médard. Les jardiniers et les gardes ne s'étaient point aperçus de cette soustraction qui avait eu lieu la nuit. Le lendemain, les abeilles vengèrent leur premier maître : elles poursuivirent le ravisseur jusqu'à ce qu'il fût venu confesser sa faute au bienheureux Médard et en obtenir le pardon. Une autre fois, un larron déroba une génisse ; il remplit de foin la clochette (*tintinnabulum*) attachée au cou de l'animal, et s'enfuit avec sa proie. Mais la clochette n'en persista pas moins à se faire entendre. Le coupable fut saisi, et amené aux pieds de Médard, qui lui donna une large aumône et le renvoya converti. L'armée des Francs, sous la conduite de Clotaire, vint à traverser le fleuve de Sumina (la Somme), pénétra dans la forteresse de Noviomagus (Noyon), et pillà toute la contrée jusqu'à la rivière d'Isara (l'Oise), emmenant des files innombrables de chariots remplis de butin. Médard se présenta aux déprédateurs, au moment où ils arrivaient à Salency. Il leur parla avec tant de force et d'éloquence qu'ils déchargèrent tous les chariots, abandonnèrent leur proie, et se retirèrent <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Cf. *Mémoire hist. relatif à la fête de la Rosière*, in-12. Paris, Simon, 1755.

<sup>2</sup> Fortunat., *Vit. S. Medurdi*, cap. IV-VIII ; *Patrol. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 537.

18. « L'évêque de Vermand, Alomer, étant venu à mourir, le clergé et le peuple, d'une commune voix, élurent à sa place le prêtre de Salency. La foule accourut pour enlever Médard à sa retraite, mais le bienheureux refusa l'honneur qu'on voulait lui décerner. Je suis indigne de l'épiscopat, s'écria-t-il. — Et il fondait en larmes. La multitude consternée éclata en gémissements et en sanglots. Dans cette lutte entre l'humilité d'un saint et les désirs de tout un peuple, ce fut le peuple qui l'emporta. Médard se laissa conduire devant le bienheureux Remi, qui lui imposa les mains et lui donna la consécration épiscopale. La cité de Vermand, dévastée par les invasions successives des Vandales et des Huns, n'était plus qu'une ruine. Médard se fixa à Noviomagus (Noyon), dont les remparts mieux fortifiés offraient un asile plus sûr aux populations du Vermandois. Son ancien condisciple, Éleuthère, vérifiant la prédiction dont il avait lui-même été l'objet, devenait évêque de Tornacum (Tournay). Il mourut prématurément, et Médard fut appelé à présider les funérailles de son saint ami. Quand les obsèques furent terminées, un jeûne de trois jours fut indiqué pour se préparer à l'élection nouvelle. Le peuple et le clergé se rassemblèrent ensuite dans la principale église : plusieurs noms étaient désignés aux suffrages ; on commençait à les discuter, lorsque, par une inspiration subite de l'Esprit-Saint, toutes les voix se réunirent dans une acclamation unanime : Médard, évêque de Noyon et de Tournay ! disaient le clergé et le peuple. Cette fois encore Médard essaya de résister ; mais le roi, les leudes, le clergé, la population tout entière firent intervenir le métropolitain saint Remi, et Médard dut accepter ce double fardeau. Il se fit bénir à Tournay comme à Noyon. Les Flandres comptaient encore de nombreux idolâtres. Le saint évêque, à pied, la croix à la main, parcourut toutes ces contrées. En quinze ans de labeurs, il vint à bout de les convertir à la foi du Christ. Dans chaque village, il bâtissait des églises, instituait des prêtres, établissait des monastères et des écoles. Les fatigues de cet apostolat épuisèrent ses forces. Un jour vint où le bon pasteur, frappé d'une maladie incurable, s'alita pour ne plus se relever. Il était alors à Noyon. A cette nouvelle, on accourut de toutes parts

près de son lit de douleur. On eût dit des milliers d'enfants qui venaient pleurer leur père. A ce moment, le roi Clotaire, trahi par son fils Chramne, revenait de la contrée des Bretons où il avait vaincu et brûlé dans une chaumière ce fils dénaturé. En apprenant la maladie du saint pontife, Clotaire précipita sa marche. Il arriva à temps pour recevoir une dernière bénédiction de l'auguste vieillard. Puis, se penchant à son oreille, il lui demanda s'il avait des ordres à donner pour sa sépulture. Roi des Francs, et vous tous qui m'entourez, dit Médard, je vous prends à témoins que je veux être enterré ici même, au milieu de mes enfants. — Clotaire le supplia de permettre que son corps fût déposé dans la résidence royale à Soissons. Le bienheureux pontife se rendit à ce pieux désir. Il commença ensuite une prière qu'il acheva au ciel. Ses lèvres se fermèrent. Il avait émigré vers le Seigneur (8 juin 545). Clotaire porta sur ses épaules les dépouilles mortelles du saint évêque jusqu'à la sortie de Noyon. Elles furent déposées au village de Crouy, près de Soissons, où un monastère et une église furent construits pour les recevoir <sup>1</sup>. »

Saint Germain, évêque de Paris.

19. Dans le même temps, un autre saint pontife illustre le siège épiscopal des Parisii. Comme le thaumaturge d'Auxerre, il se nommait *Germanus* (Germain), et en faisait revivre les vertus et la gloire. Fortunat, qui nous a laissé les actes de saint Germain de Paris, semblera peut-être fort étrange à la délicatesse de notre siècle. Nous n'hésitons cependant pas à reproduire son récit. Les enseignements qui en ressortent n'ont jamais été plus nécessaires. « Le bienheureux Germain, dit-il, naquit au territoire d'Augustodunum (Autun), vers l'an 500. Son père se nommait Eleutherius et sa mère Eusebia. Tous deux étaient de noble race et honorés dans le pays. Eusebia relevait à peine de couches, lorsqu'une nouvelle grossesse se déclara, à son grand désespoir. Elle essaya de faire mourir, à l'aide du poison, l'enfant qu'elle portait dans son sein. Le poison n'eut point d'effet; elle chercha à étouffer ce que le poison ne tuait pas. Ces tentatives monstrueuses furent vaines, et

<sup>1</sup> Fortunat. et Radbod., *Vit. S. Medard.*, loc. cit.

Germain vit le jour. Dieu voulait que la mère fût sauvée par le fils que cette mère répudiait. De bonne heure, Germain fut éloigné de la maison paternelle. On le confia à des parents qui habitaient le *Castrum Avallonis* (Avallon). Germain fréquentait les écoles en compagnie du jeune Stratidius son cousin. La mère de ce dernier reprit l'œuvre manquée d'Eusebia. Un jour, elle remit à la servante deux fioles d'eau rougie que celle-ci devait donner aux enfants à leur départ pour l'école. Dans l'une se trouvait un poison violent destiné à Germain. La servante se trompa et remit à Stratidius la fiole empoisonnée. L'effet ne tarda point à se produire. Stratidius se débattit dans des convulsions effroyables. Sa mère fondant en larmes reprochait à la servante sa méprise. A force de soins, l'enfant fut sauvé, mais le poison laissa sur son visage des plaques blanchâtres qui ne s'effacèrent jamais. A la suite de cet incident, Germain quitta Avallon et se rendit à Lausia (Luzy)<sup>1</sup>, où il fut recueilli par un saint anachorète, nommé Scopilio. Celui-ci éleva l'enfant dans des sentiments de foi vive et de fervente piété. Sa cellule était à un mille de distance du *vicus*, ce qui ne l'empêchait pas, durant les plus rudes chaleurs de l'été ou les froids les plus rigoureux de l'hiver, de venir avec son jeune pupille assister aux offices du jour et de la nuit dans l'église. Après quinze années de séjour à Lausia, Germain fut ordonné diacre par le bienheureux Agrippinus, évêque d'Autun<sup>2</sup>, et trois ans après élevé au sacerdoce. Plus tard, le pontife Nectaire, successeur d'Agrippinus, plaça Germain à la tête du monastère de Saint-Symphorien d'Autun. Le nouvel abbé se distingua par son abstinence, ses veilles, ses aumônes. Un jour qu'il avait distribué aux pauvres toutes les provisions, il ne resta pas un seul pain pour le repas des religieux. Ceux-ci se révoltèrent contre Germain, qui fut obligé de se renfermer dans sa cellule. Là, pleurant amèrement, il adressa sa prière au Seigneur. En ce moment, arrivait à la porte du monastère une pieuse matrone, nommée Anna; elle s'était fait suivre de deux

<sup>1</sup> Luzy est actuellement un chef-lieu de canton du département de la Nièvre, à sept lieues de Château-Chinon. — <sup>2</sup> Agrippinus monta sur le siège d'Autun vers l'an 525. Nectaire lui succéda vers l'an 540.

chevaux chargés de pain. Le lendemain elle renouvela cette largesse et envoya un chariot rempli de blé. A partir de ce jour, les moines respectèrent leur abbé comme un thaumaturge. A quelque temps de là, un frère nommé Amandus, s'étant rendu au grenier à foin avec une lampe allumée, y mit le feu par mégarde. En un instant la flamme s'éleva jusqu'au ciel. Or, le bienheureux Germain prenait alors son repas du soir. Il saisit au foyer de la cuisine une marmite pleine d'eau, monta au grenier en chantant l'*Alleluia*, puis, traçant le signe de la croix, il versa quelques gouttes d'eau sur la masse embrasée. Elles suffirent pour éteindre subitement un incendie, qui aurait demandé en toute autre circonstance un fleuve tout entier. Le bienheureux Agricola, évêque de Cabillonum (Châlons-sur-Saône) <sup>1</sup>, avait un *cubicularius* (valet de chambre) qui tomba gravement malade et bientôt fut à toute extrémité. L'évêque fit partir aussitôt un messenger à Autun, priant le bienheureux Germain d'intercéder près du Seigneur en faveur du moribond. Germain se prosterna près du tombeau de saint Symphorien et pria. Or, quand le messenger rentra à Cabillonum, il vit accourir à sa rencontre le *cubicularius* parfaitement guéri. Il arriva que Germain fut obligé de se rendre à Châlons pour y entretenir le roi Théodebert de certaines *villas* appartenant à l'église d'Autun, dont la libre jouissance était disputée par quelques spoliateurs. En posant le pied dans le palais, l'abbé s'inspira de son amour pour saint Symphorien. L'Esprit de Dieu répandit sur son visage une telle majesté que, sans même attendre la fin de la requête, le roi accorda au bienheureux abbé tout ce qu'il demandait. Il prit ses conseils pour ce qui regardait le salut de son âme. Germain, doué d'un esprit prophétique, avertit le roi de se préparer à paraître bientôt devant Dieu, parce que sa fin était proche. Théodebert reçut cette communication de la bouche du saint, comme si elle lui fût venue d'un ange du ciel. Il fit pieusement ses dernières dispositions et mourut quelque temps après (548). Un miracle non moins si-

<sup>1</sup> L'épiscopat de saint Agricole de Châlons-sur-Saône dura depuis l'an 532 jusqu'à l'an 580.

gnalé eut lieu au *pagus Alisiensis* (Alise). L'épouse du noble Vulfarius, nommée Destasia, était à l'agonie. Depuis deux jours, elle avait perdu la parole et la connaissance. On n'attendait que son dernier soupir. En ce moment, un prêtre, qui était allé chercher des eulogies près du bienheureux Germain, ouvrit de force les dents serrées de la malade et y introduisit quelques gouttes de la liqueur bénite. Aussitôt la respiration se rétablit, les yeux se rouvrirent, le visage se colora, et la moribonde rendue à la vie se leva sur son séant, et devant les assistants étonnés rendit grâces au bienheureux Germain de sa guérison. Depuis lors, ajoute Fortunat, cette femme n'a jamais manqué à pareil jour d'offrir au tombeau de saint Symphorien un tribut annuel pour la rançon de sa vie. C'était près de ce saint tombeau que Germain passait toutes les nuits en prières, et que Dieu se communiquait à son serviteur par des révélations prophétiques. Dans une vision, un vieillard vénérable lui apparut et lui présenta les clefs de la ville des Parisii. — Que signifie ce présent? demanda Germain. — Je vous apporte, répondit le vieillard, les clefs d'une ville dont vous serez le protecteur et le père. — Quatre ans après, l'évêque de Paris étant venu à mourir, le clergé et le peuple élurent unanimement Germain pour son successeur. Le roi Childebart joignit ses instances aux leurs pour vaincre la résistance du pieux abbé. L'ordination pontificale eut lieu; mais, ce que fut le nouvel évêque, quelle charité, quel zèle infatigable il déploya dans sa charge pastorale, les grandes choses qu'il accomplit, nulle langue humaine ne saurait le redire, car toutes ses œuvres furent au-dessus de la nature humaine. Pontife par les fonctions, il resta moine par le genre de vie. Ses abstinences, ses veilles, ses macérations redoublèrent. Vieillard, il passait en prières et sans feu les nuits de l'hiver, affrontant les glaces de l'âge et celles de la saison. La plus robuste jeunesse n'aurait pu résister à cette fatigue. Germain s'oubliait lui-même dans la victoire qu'il voulait remporter sur son corps : on eût dit qu'avec la dignité épiscopale lui était survenue une indigence plus grande. Dieu seul, qui les a comptées, sait le chiffre des aumônes qui passèrent par ses mains dans celles des pauvres, et qui prove-

naient des revenus ecclésiastiques, des oblations du peuple des largesses royales. Un jour, le roi Childebert lui envoya six mille *solidi* d'or. Germain alla immédiatement au palais pour remercier le prince, et durant le trajet il en distribua trois mille aux pauvres qui se présentèrent à lui. Vous reste-t-il encore de l'argent? demanda le roi. — J'ai encore la moitié de ce que vous venez de m'envoyer, répondit Germain. Il ne s'est point trouvé assez de pauvres sur ma route pour épuiser la somme entière. — Seigneur, reprit le roi, distribuez tout ce qui reste. Avec la faveur du Christ, nous aurons toujours de quoi donner. — Et brisant les vases d'or et d'argent qu'il trouva sous sa main, Childebert en remit les précieux fragments à l'évêque<sup>1</sup>. » L'aumône par excellence, à cette époque de guerres fréquentes et de servitude légale, était, nous l'avons vu, le rachat des captifs, la rançon des prisonniers faits les armes à la main, la mise en liberté des esclaves.

« Jusqu'où le bienheureux Germain étendait cette œuvre de rédemption, continue Fortunat, je ne saurais mieux le dire qu'en faisant appel au témoignage de toutes les nations voisines. Les Espagnols, les Scots, les Bretons, les Burgondes, les Saxons, accouraient près du saint, afin d'en obtenir le bienfait de la délivrance. Quand il manquait d'argent pour les racheter, on le voyait s'asseoir triste et désolé, le front pensif, la parole brève et contrainte. Si dans ces circonstances il était invité à quelque festin, il faisait une collecte parmi les convives, et quand les sommes recueillies lui permettaient de racheter au moins un captif, on voyait la sérénité reparaitre sur son visage. Parfois le Seigneur lui ménageait un secours inattendu de la part de quelque bienfaiteur ignoré. D'ordinaire, le saint en avait d'avance la révélation, et il disait : Rendons grâces à la clémence divine. Le prix de votre rançon sera bientôt entre mes mains. — La prédiction ne tardait pas à se réaliser; le saint vieillard, souriant avec une angélique bonté, retrouvait toute l'ardeur et la vivacité de la jeunesse pour

<sup>1</sup> Fortunat., *Vit. S. German. Paris. episc.*, cap. I-XIII; *Patr. lat.*, t. LXXXVIII, col. 453-459.

courir annoncer la bonne nouvelle à ses protégés. On eût dit que pour les délivrer il s'était fait leur propre esclave <sup>1</sup>. — Un jour, le roi Childebert lui fit présent d'un cheval de selle, dont le bienheureux avait besoin pour ses courses apostoliques, et le pria de le garder en mémoire de lui et de ne le donner à personne. Mais le saint évêque ayant rencontré un captif dont il ne pouvait payer autrement la rançon, vendit le cheval et délivra l'esclave. La prière d'un pauvre l'avait emporté dans son cœur sur celle du roi lui-même <sup>2</sup>. » On voit que, sous l'influence du saint pontife, le roi Franc, dans la dernière partie de sa vie, cherchait à expier par des œuvres de miséricorde les crimes de sa jeunesse. Ultrogotha, sa femme, le secondait par des exemples de vertu qui devaient lui mériter l'auréole des saints. Tous deux construisirent une magnifique église en l'honneur de saint Vincent, dont Childebert, au retour d'une expédition contre les Visigoths d'Espagne, avait rapporté une relique insigne. A cette église, qui devait plus tard porter le nom de saint Germain lui-même, les royaux fondateurs adjoignirent un monastère dont l'illustre évêque confia la direction à Droctoveus (saint Droctovée), l'un des religieux qu'il avait formés lui-même à la discipline monastique à Saint-Symphorien d'Autun. Quelque temps après, Childebert étant tombé malade dans sa villa de Calæ (Chelles), Germain alla le visiter. L'indisposition du prince avait pris un tel caractère de gravité, que les médecins désespéraient de le rappeler à la vie. Germain passa la nuit en prières, agenouillé près du lit. Au matin, il se leva et imposa les mains au malade. En ce moment, le roi se sentit complètement guéri. Il se leva, et fit aussitôt rédiger un acte par lequel il donnait à l'église de Paris et à l'évêque Germain la terre et le domaine royal de Calæ, où il venait d'être l'objet de cette guérison miraculeuse. Childebert mourut le 13 décembre 558, et demanda par son testament à être enterré dans la basilique de Saint-Vincent, dédiée par Germain. Ultrogotha, qui survécut quelques années à son royal

<sup>1</sup> *Vit. S. German.*, cap. LXXIV; *ibid.*, col. 476. — <sup>2</sup> *Vit. S. German.*, cap. XXII; *ibid.*, col. 462.

époux, y choisit également sa sépulture. Clotaire I, devenu maître de toute la monarchie de Clovis, quitta Soissons et vint fixer sa résidence à Paris. Il ne parut point d'abord favorablement disposé pour le saint évêque. « Suivant la coutume observée vis-à-vis des rois, dit Fortunat, Germain se rendit au palais pour y rendre sa première visite à Clotaire. Mais, soit que les serviteurs royaux n'eussent pas prévenu leur maître, soit que celui-ci voulût afficher ostensiblement son dédain, l'évêque ne fut pas introduit. Il resta longtemps sous le vestibule; enfin il prit le parti de se retirer. La nuit suivante, pendant que le saint pria à son ordinaire, renfermé dans son oratoire, le roi fut saisi d'une violente fièvre, accompagnée de vives et poignantes douleurs. Dès l'aube, les grands et les officiers du palais accoururent à l'église où se trouvait Germain, le suppliant de venir par sa présence guérir le roi. Germain, sans même parler de ce qui était arrivé la veille, les suivit et entra avec une escorte d'honneur dans ce palais où quelques heures auparavant on n'avait pas daigné l'admettre. A sa vue, le roi fit effort pour sortir de son lit de douleur. La justice divine me punit! dit-il. — Et se traînant à genoux, il baisa le bord du manteau du saint évêque, l'appliqua sur le côté où il ressentait la douleur. Cependant il confessait sa faute et demandait pardon. En cet instant, il fut guéri, et le repentir de l'outrage fait à l'homme de Dieu devint son remède<sup>1</sup>. » Les miracles opérés par l'intercession de saint Germain s'opéraient au grand jour, et s'imposaient d'eux-mêmes à la foi reconnaissante des populations. « Ulfus, officier de la reine Chlodosinthe, fille de Clotaire et plus tard épouse du roi des Lombards, Alboin, fut saisi d'une fièvre chaude accompagnée de convulsions terribles. Il courut près du bienheureux pontife, qui le reçut dans le baptistère de l'église, et se mit aussitôt en prières. Mais le malade, au lieu de sentir du soulagement, éprouvait une soif ardente et demandait à grands cris un peu d'eau pour éteindre l'incendie intérieur qui le dévorait. Nul ne lui en donna. Détachant alors son baudrier (*balteum*), il le jeta aux pieds du saint, en criant :

<sup>1</sup> Fortunat., *Vit. S. German.*, cap. xxiii; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 162.

Seigneur, vous me tuez au lieu de me guérir. C'est par vous que je meurs. Sachez-le bien, le roi, mes parents, mes amis, vous demanderont compte de ma mort. — En parlant ainsi, il se roulait sur le pavé du baptistère, pour y trouver un peu de fraîcheur. Cependant le saint continuait à prier. Soudain un doux sommeil s'empara du malade, et ferma ses paupières. Quand il se réveilla, il était guéri. Le pontife lui demanda alors ce que signifiaient les imprécations qu'il venait de faire entendre. Mais l'officier, éclatant en actions de grâces, répondit qu'il n'avait pas conscience de ce qui s'était passé durant son accès de fureur, et qu'il ne savait rien autre chose sinon qu'il avait été malade et que Germain l'avait guéri<sup>1</sup>. » A partir de ce jour, Clotaire ne cessa jusqu'à sa mort, survenue en 561, de vénérer le thaumaturge. Germain conserva son influence sur les princes mérovingiens, petits-fils de Clovis. Nous aurons l'occasion de la signaler dans les luttes sanglantes de Brunehaut et de Frédégonde. Ce n'était pas seulement aux miracles sans nombre, opérés par son intercession, que Germain devait le prestige irrésistible qu'il exerçait sur les peuples et les rois. « Son éloquence, dit Fortunat, était si persuasive, qu'à elle seule elle était un véritable prodige. Quand il parlait, non-seulement le peuple, mais les hommes les plus versés dans la littérature, demeureraient suspendus à ses lèvres. Il savait si bien faire passer ses sentiments dans l'âme des auditeurs, qu'on vit souvent des multitudes entières, converties à sa voix, se frapper la poitrine et exprimer par des gémissements et des sanglots le regret de leurs fautes. On eût dit un ange descendu du ciel, et revêtant la figure d'un homme pour attendrir tous les cœurs<sup>2</sup>. » Tels étaient les saints évêques qui se succédaient sur la terre des Francs, pour façonner à la vertu et à la discipline de la foi la fille aînée de l'Église, la nation très-chrétienne.

<sup>1</sup> Fortunat., *Vit. S. German.*, cap. XXI; *Patr. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 161.  
— <sup>2</sup> *Ibid.*, cap. LXXV.



# TABLE

ET

## SOMMAIRES DU QUATORZIÈME VOLUME

---

### TROISIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (476) JUSQU'A CHARLEMAGNE (800).

---

#### CHAPITRE PREMIER.

PONTIFICAT DE SAINT ANASTASE II (28 nov. 496 - 16 nov. 498).

**§ I. Une interpolation du Liber Pontificalis..... 2**

1. Notice de saint Anastase II d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Prétentions schismatiques de l'empereur d'Orient. — 3. Lettre de saint Anastase II à l'empereur. — 4. Ambassade de Festus à Constantinople. Succès politique. Échec religieux. — 5. Requête des apocrisiaires alexandrins adressée aux légats du pape. — 6. Retour des légats en Italie. Mort de saint Anastase II.

**§ II. La France chrétienne..... 17**

7. Projet de mariage entre Clovis et sainte Clotilde. — 8. Mort de saint Sidoine Apollinaire. — 9. Mort de saint Perpetuus de Tours et de saint Épiphanes, évêque de Pavie. — 10. Mariage de Clovis et de sainte Clotilde. — 11. Un scrupule de rationalistes modernes. — 12. Baptême et mort d'Ingomer. Naissance et baptême de Clodomir. — 13. Bataille de Tolbiac. — 14. Saint Vedastus ou Vaast. — 15. Instructions de saint Remi à Clovis. *Regnum Galliarum regnum Mariae*. — 16. Baptême de Clovis à Reims. La colombe et l'ampoule du saint chrême. — 17. Lettre du pape saint Anastase II à Clovis. — 18. Lettre de saint Avit, évêque de Vienne, à Clovis. — 19. Le joueur de harpe italien demandé à Théodoric par Clovis. Lettre de Théodoric à Boèce. — 20. Lettre de Théodoric à Clovis, après la bataille de Tolbiac. — 21. Clovis chrétien. Sa clémence envers Eulogius. — 22. Clovis à Paris. Expédition de Clovis à Verdun. Clémence royale. — 23. Saint Euspicius et saint Maximinus à Miciacum. Diplôme royal. — 24. Mort d'Alboflède. Lettre de saint Remi à Clovis.

## CHAPITRE II.

## PONTIFICAT DE SAINT SYMMAQUE (28 Nov. 498 - 19 Juillet 514).

- § I. **L'antipape Laurent** ..... 52
1. Notice de saint Symmaque d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Intrigues de Festus. Double élection simultanée de Symmaque et de l'antipape Laurent. — 3. Le diacre saint Paschasius partisan de l'antipape. — 4. Arbitrage de Théodoric. Sentence royale en faveur de Symmaque. — 5. Synode romain de l'an 499, premier du pontificat de Symmaque. — 6. Manœuvres de l'antipape. Le manuscrit de Vérone. Accusations calomnieuses contre Symmaque. — 7. Synode romain de l'an 500, deuxième sous Symmaque. Entrée solennelle de Théodoric à Rome. — 8. Saint Fulgence à Rome. — 9. Synode romain de l'an 501, troisième sous Symmaque. Première session. — 10. Seconde session. — 11. Synode romain de 502, quatrième sous Symmaque. *Apologeticus pro synodo* du diacre de Pavie Ennodius. — 12. Synode romain de 503, cinquième sous Symmaque. Fin du schisme. — 13. Rétractation du diacre Coelius Joannes.

- § II. **Églises des Gaules** ..... 85
14. Lettre de saint Avit au sénat romain. — 15. Guerre des Francs contre les Burgondes. Mort de Godégisèle. — 16. Loi de Gondebaut, dite loi *Gombette*. — 17. Traité de paix entre les Francs et les Burgondes. Entrevue de Gondebaut et de saint Avit à Sarbiniacum. — 18. Conférence de Lugdunum entre les évêques catholiques et les évêques ariens. Premier jour. — 19. Second jour de la conférence. Confusion des ariens. — 20. Relations et correspondance de Gondebaut avec saint Avit. — 21. Maladie de Clovis. Guérison miraculeuse. Severinus (saint Séverin) abbé du monastère d'Againe. — 22. Loi gothique d'Alaric II. Concile d'Agatha (Agde). — 23. Débuts de l'épiscopat de saint Césaire d'Arles. — 24. Quintianus (saint Quentin) évêque de Rodez, puis de Clermont. — 25. Dissensions entre Alaric II et Clovis. Négociations infructueuses. — 26. Intervention pacifique de Théodoric, roi d'Italie. Ses lettres à Alaric et à Clovis. — 27. Lettre de Clovis aux évêques catholiques. L'église de Saint-Pierre et Saint-Paul sur le mont Locutitius. — 28. Entrée en campagne. Les envoyés de Clovis au tombeau de saint Martin. — 29. Clovis et Maxentius (saint Maixent). — 30. Bataille de Voclada (Vouillé). Défaite et mort d'Alaric II. — 31. Amalaric fils légitime, et Gésalric fils naturel d'Alaric II. Le duc Ibbas et l'armée de Théodoric, roi d'Italie, en Provence et en Espagne. — 32. Siège d'Arles par Thierry et Gondebaut. Saint Césaire d'Arles. — 33. Clovis au tombeau de saint Martin de Tours. — 34. Clovis et saint Fridolin. — 35. Diverses fondations pieuses de Clovis. — 36. Genebaldus (saint Genebald) évêque de Laudunum (Laon). — 37. Épiscopat de Vedastus (saint Vaast) chez les Atrebates (Arras). — 38. Premier concile d'Orléans. — 39. La loi salique. — 40. Dernières années de Clovis. — 41. Mort de Clovis. Partage de ses états entre ses quatre fils. — 42. Mort de sainte Geneviève.

- § III. **Église d'Orient**..... 154
43. Persécution de Thrasamond en Afrique. Saint Fulgence et les exilés de Cagliari. — 44. Sixième et dernier concile de Rome sous Symmaque. — 45. Persécution de l'empereur Anastase contre les catholiques d'Orient. — 46. Exil de Macedonius, patriarche de Constantinople. — 47. Saint Sabas au palais impérial. — 48. Mort de saint Symmaque.

### CHAPITRE III.

#### PONTIFICAT DE SAINT HORMISDAS (26 Juillet 514-6 Août 523).

- § I. **Fin du schisme d'Orient**..... 162
1. Notice de saint Hormisdas d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Révolte à Constantinople contre l'empereur Anastase. — 3. Instructions de saint Hormisdas à ses légats. — 4. Persécution eutychéenne en Illyrie et en Épire. — 5. Violences de l'empereur Anastase. — 6. Mort d'Anastase. — 7. Avènement de Justin le Vieux au trône d'Orient. — 8. Fin du schisme eutychéen de Constantinople. — 9. Proposition théologique : *Unus de Trinitate passus est*.

- § II. **Saint Benoit à Subiaco**..... 180
10. Subiaco. — 11. Vocation et débuts de saint Benoit. — 12. Le *Sacro-Speco*. — 13. Tentation de saint Benoit. — 14. Le monastère de Vico-Varo. — 15. Saint Placide et saint Maur. — 16. Les moines Goths. — 17. La source miraculeuse. — 18. Placide marchant sur les eaux. — 19. Le prêtre Florentius. — 20. Saint Benoit quitte le désert de Subiaco.

- § III. **Progrès de la foi**..... 194
21. Homérites. Martyre du roi Aréthas. — 22. Saint Jacques de *Batné*, ou Sarug. Saint Isaac de Ninive. — 23. Terre des Angles, île des Saints. — 24. Saints d'Écosse et d'Irlande. — 25. Mort de saint Hormisdas. Sa lettre à saint Remi.

### CHAPITRE IV.

#### PONTIFICAT DE SAINT JEAN I (13 Août 523-27 Mai 526).

- § I. **Synchronisme**..... 203
1. Notice de saint Jean I, d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. La question dynastique en Italie. Théodat, neveu de Théodoric. — 3. Eutharic et Amalasonthe. — 4. Émeutes à Ravenne, à Gênes, à Milan. Mort d'Eutharic.
- § II. **Retour des Burgondes à la foi catholique**..... 210
5. Sigismond, fils aîné de Gondebaud, associé au trône. — 6. Abjuration de Sigismond. — 7. Piété de Sigismond. Les monastères d'Agaune et de Condat (Saint-Claude). — 8. Conférence d'Agaune. Institution du *Laus perennis*. — 9. Une rectification chronologique. — 10. Concile d'Epaone. — 11. Saint

Sylvestre de Châlons-sur-Saône. Saint Grégoire, évêque de Langres. — 12. Mort de saint Avit de Vienne et d'Ostrogotha, première femme de Sigismond. Sigéric mis à mort par son père. — 13. Ligue des rois Francs contre Sigismond. — 14. Défaite de Sigismond par Clodomir. Captivité de Sigismond à Orléans. — 15. Gondomar, frère de Sigismond, reconquiert la Bourgondie. — 16. Massacre de Sigismond et de sa famille par Clodomir. Prophétie de saint Avit, abbé de Micy. — 17. Défaite et mort de Clodomir au combat de Vézeronnes.

### § III. Fureurs ariennes de Théodoric..... 242

18. Mort de Thrasamond, roi des Vandales. Avènement d'Hildéric. Captivité d'Amalafrède, sœur de Théodoric. — 19. Édît de l'empereur Justin contre les hérétiques d'Orient. Menaces de représailles par Théodoric. — 20. Véritable caractère de l'édît de Justin. Correspondance de Théodoric avec l'empereur à ce sujet. — 21. Retraite de Cassiodore. Proscription du sénateur Albinus. Exil de Boèce. — 22. Fureurs de Théodoric. — 23. Ambassade forcée de saint Jean I à Constantinople.

### § IV. Boèce..... 251

24. Boèce et la critique moderne. Absence prétendue de témoignages contemporains en faveur du christianisme de Boèce. — 25. Substitution de nom imaginée par la critique moderne. — 26. Prétendu paganisme de la *Consolation philosophique* de Boèce. — 27. Témoignages contemporains en faveur du christianisme de Boèce. Les *Pontificaux*. L'anonyme de Valois. — 28. Témoignage du païen Procope. — 29. La célèbre chrétienne Elpis, première femme de Boèce. — 30. Boèce, descendant de la famille Anicia, chrétien de naissance. — 31. Le christianisme de Boèce prouvé par sa correspondance avec Cassiodore. — 32. Le génie de Boèce apprécié par Ennodius et Cassiodore. — 33. Le christianisme de Boèce prouvé par sa correspondance avec Ennodius. — 34. Les trois sœurs sainte Galla, sainte Proba et Rusticana, seconde femme de Boèce. — 35. L'image miraculeuse dite *Sanctæ Mariæ in porticu*. Mort de sainte Galla. — 36. Témoignages de saint Isidore de Séville et des actes de saint Placide en faveur du christianisme de Boèce. — 37. Liste des œuvres profanes de Boèce. — 38. Opuscules théologiques de Boèce. Lettre à Jean, diacre de l'église romaine. — 39. Lettres de Boèce *De Trinitate* et *De duabus naturis in Christo*. — 40. Authenticité des lettres théologiques de Boèce. — 41. Analyse de la *Consolation philosophique*. — 42. Cet ouvrage est incomplet. — 43. La *Consolation philosophique* est l'œuvre d'un auteur chrétien. — 44. Influence de la *Consolation philosophique* sur l'esprit de Théodoric. — 45. Martyre de Boèce.

### § V. Mort de saint Jean I. .... 303

46. Le pape saint Jean I à Corinthe. Son arrivée à Constantinople. — 47. Séjour du pape à Constantinople. — 48. Meurtre de Symmaque par Théodoric. Édît royal contre les catholiques. — 49. Retour de saint Jean I à Ravenne. Son incarcération et sa mort.

## CHAPITRE V.

## PONTIFICAT DE SAINT FÉLIX IV (12 Juillet 526-12 Octobre 530).

## § I. Mort de Théodoric..... 308

1. Notice de saint Félix IV d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Intervention de Théodoric dans l'élection de Félix IV. — 3. Lettre royale au sénat de Rome. — 4. Mort de Théodoric. — 5. Le solitaire des îles Lipari. — 6. Avènement d'Alaric. La régente Amalasonthe. Alliance avec l'empereur Justin. — 7. Couronnement de Justinien. Mort de Justin le Vieux. — 8. Justinien et Théodora. — 9. Législation de Justinien. — 10. Conversion des Hérules et de Gordas roi des Huns. — 11. Édît d'Athalaric en faveur des immunités ecclésiastiques.

## § II. Denys le Petit..... 319

12. Le semi-pélagianisme dans les Gaules. — 13. Conciles d'Arles, Valentia, Lérida et Vaison. — 14. Lettre de Félix IV à saint Césaire d'Arles. — 15. Éloge de Denys le Petit par Cassiodore. — 16. Cycle pascal de Denys le Petit. — 17. Collection de canons de Denys le Petit. — 18. Collection de décrétales par Denys le Petit.

## § III. Saint Benoît au Mont Cassin..... 330

19. Rectification chronologique. — 20. L'ermite saint Martin. — 21. Le *Castrum Casinum*. — 22. Lutte contre l'idolâtrie et le démon. — 23. Donation du mont Cassin à saint Benoît par le patrice Tertullus. Une visite sénatoriale au monastère. — 24. Construction du monastère. — 25. Résurrection d'un enfant par saint Benoît. — 26. Gouvernement de saint Benoît.

## § IV. Règle de saint Benoît..... 344

27. Prologue de la règle bénédictine. — 28. Maximes de perfection monastique. — 29. Les douze degrés d'humilité. — 30. Les heures canoniques. — 31. Les punitions. — 32. Le cellerier et les *hebdomadarii*. — 33. Infirmerie. Lecteurs. — 34. Réglementaire. — 35. Division de la journée. Prière et travail. — 36. Réception des hôtes et des pauvres. — 37. Vestiaire et mobilier. — 38. Les vœux. — 39. L'abbé, le prévôt, le portier. — 40. Voyages. — 41. Idée générale de la règle bénédictine.

## CHAPITRE VI.

## PONTIFICAT DE BONIFACE II (25 Octobre 530-16 Novembre 532). 364

1. Notice de Boniface II d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Condamnation posthume de l'antipape Dioscore. — 3. Élection par le pape vivant de son successeur. Le diacre Vigilius. — 4. Annulation de l'élection faite *papâ vivente*. — 5. Concile de Rome. — 6. Concile de Tolède. — 7. Condamnation du semi-pélagianisme dans les Gaules. — 8. Lettre de Boniface II à saint

Césaire d'Aries. — 9. Sainte Clotilde et les fils de Clodomir. — 10. Meurtre des fils de Clodomir par Clotaire et Childeberr leurs oncles. — 11. Clodoald (saint Cloud).

**PONTIFICAT DE JEAN II (12 Décembre 532 - 27 Avril 535). 377**

12. Notice de Jean II d'après le *Liber Pontificalis*. — 13. Lettre d'Amalasonthe. Nouveaux empiétements des rois goths sur les élections pontificales. — 14. Soufflet d'une mère à son fils. L'éducation du jeune Athalaric. — 15. Meurtre d'Amalafrede, reine des Vandales, par Hildéric. — 16. Hildéric détrôné. Usurpation de Gélimer. Insurrections en Orient. — 17. Impopularité de Justinien. Antécédents de l'impératrice Théodora. — 18. Émeute Νίχα, ou des Verts et des Bleus, à Constantinople. — 19. Projets d'expédition contre Gélimer. — 20. Bélisaire en Afrique. Extinction de la monarchie des Vandales. — 21. Concile de *Carthago-Justinianæa*. — 22. Mort de saint Fulgence. — 23. Les ambassadeurs de Justinien et le pape Jean II. 24. Erreurs des acémètes. Orthodoxie de la proposition *Unus de Trinitate passus est*. — 25. Le sénateur byzantin Théodore et la régente Amalasonthe. — 26. Mort d'Athalaric. Théodat associé au trône. — 27. Cassiodore, préfet du prétoire. Sa lettre au pape Jean II. Meurtre d'Amalasonthe par Théodat. — 28. Mort du pape Jean II. Déposition de Contumeliosus, évêque de Riez.

**PONTIFICAT DE SAINT AGAPIT I (4 Mai 535 - 22 Avril 536).**

**§ I. Administration pontificale..... 404**

29. Notice de saint Agapit I d'après le *Liber Pontificalis*. — 30. Lettres de Théodat au sénat romain. L'ambassadeur Pierre de Thessalonique. — 31. Lettres du sénat romain et de Théodat à Justinien. — 32. Ambassade de saint Agapit I à Constantinople. — 33. Vicariat apostolique d'Illyrie. — 34. Intrigues de Théodora. Mort de saint Agapit.

**§ II. Monarchie Franque..... 412**

35. Expédition de Thierry I et de Clotaire I en Thuringe. — 36. Tentative de fratricide. Meurtre d'Hermenefrid, roi de Thuringe. — 37. Invasion de l'Arvernie par Childeberr I. — 38. Clotilde la Jeune. Expédition de Childeberr en Septimanie. Défaite et mort d'Amalaric, roi des Visigoths. — 39. Invasion de la Burgondie par Childeberr et Clotaire. — 40. Thierry I en Arvernie. La relique de saint Symphorien au *Castrum Tigernum* (Thiers). Saint Julien de Brivas (Brioude). — 41. Le *Castrum Lovolotrum* (Volorre). — 42. Dévastation de l'Arvernie.

**§ III. Hagiographie des Gaules..... 423**

43. Le jeune clerc arverne Gallus (saint Gal de Clermont). — 44. Mort de saint Quintien. Gallus, évêque de Clermont. — 45. Le captif arverne Fidulus (saint Phal) et l'économiste de l'église de Troyes Aventinus (saint Aventin). — 46. Retraite et mort de saint Aventin. — 47. Fidulus successeur de saint Aventin. — 48. Thierry I et Mundéric à *Victoriacum* (Vitry-le-Français). — 49. Captivité du neveu de saint Grégoire de Langres. —

50. Flosculus d'Orléans, Manvœus de Bayeux, etc. — 51. Briocus, Paulus-Aurelianus, Machutius (Saint-Brienc, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Malo) en Bretagne. — 52. Nicetius de Trèves. — 53. Les saints des Gaules et les rois mérovingiens. — 54. Éducation de sainte Radegonde à la villa royale d'Atteiaë. — 55. Mort de saint Remi.

## CHAPITRE VII.

### PONTIFICAT DE SAINT SILVÈRE (8 Juin 536-20 Juillet 538). 455

1. Notice de saint Silvère d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Engagements du diacre Vigilus vis-à-vis de l'impératrice Théodora. — 3. Victoires de Bélisaire en Italie. Arrestation et exil de saint Silvère. — 4. Lettre de saint Silvère au diacre Vigilus. — 5. Lettre de saint Amator d'Autun au pape. Martyre de saint Silvère.

### PONTIFICAT DE VIGILIUS (20 Juin 537-10 Janvier 555).

#### § I. Administration pontificale..... 465

6. Notice de Vigilus d'après le *Liber Pontificalis*. — 7. Preuves d'authenticité intrinsèque. — 8. Une lettre apocryphe de Vigilus. — 9. Lettre de Vigilus à saint Césaire d'Arles. — 10. Lettre de Vigilus à Auxanius, successeur de saint Césaire. — 11. Lettre à Aurelianus, successeur d'Auxanius.

#### § II. Bellum Gothicum..... 478

12. Vitigès et Bélisaire. Siège de Rome par les Goths. — 13. Massacre de Milan. Fin du règne de Vitigès. Départ de Bélisaire pour l'Orient. — 14. Retraite de Cassiodore. Monastère de Vivaria. — 15. Avènement de Totila. — 16. Totila et saint Benoit. — 17. Prise de Naples par Totila. — 18. La peste de cinquante-deux ans. — 19. Prédiction de saint Benoit sur Rome. Retour de Bélisaire en Italie. — 20. Siège et prise de Rome par Totila. — 21. Retour de Bélisaire à Rome. — 22. Départ de Vigilus pour Constantinople. Rappel de Bélisaire.

#### § III. Mort de saint Benoit..... 495

23. Le mont Cassin durant la guerre. — 24. Martyre de saint Placide. Discours de saint Benoit. — 25. Députation de l'évêque du Mans au mont Cassin. — 26. Fondation du monastère de Glanfeuil par saint Maur. — 27. Sainte Scholastique. — 28. Mort de saint Benoit.

#### § IV. L'origénisme et les trois Chapitres..... 503

29. Réveil de l'origénisme en Orient. — 30. Alliance des origénistes avec les eutychéens. Décret de Justinien contre Origène. — 31. Intrigues de Théodore de Césarée. Question des *trois Chapitres*. — 32. Édits de Justinien contre les *trois Chapitres*. Adhésions et résistances. — 33. Arrivée du pape Vigilus à Constantinople. Mort de Théodora. — 34. La question de personnes et celle de la foi. *Judicatum* du pape Vigilus. — 35. Réclamations en Orient et en Occident contre le *Judicatum* pontifical. — 36. Proposition d'un concile œcuménique. — 37. Nouvelles intrigues eutychéennes. Déposition de

Théodore de Césarée. — 38. Violences contre Vigilius. Retraite du pape à Chalcedoine. — 39. Soumission des eutychéens. Retour du pape à Constantinople. — 40. Mort de Mennas. Saint Eutychius patriarche de Constantinople.

§ V. II<sup>e</sup> Concile de Constantinople V<sup>e</sup> œcuménique..... 525

41. Conventions entre le pape et Justinien en vue du futur concile. — 42. Justinien viole ses promesses. I<sup>re</sup> conférence du concile. Vigilius refuse de le présider. — 43. II<sup>e</sup> conférence. Nouvelles instances au pape; nouveau refus. — 44. III<sup>e</sup> conférence. Lecture de la profession de foi. — 45. IV<sup>e</sup> conférence. Examen des écrits de Théodore de Mopsueste. — 46. V<sup>e</sup> conférence. Pouvoir de l'Église d'anathématiser les morts. Examen des œuvres nestoriennes de Théodoret. — 47. VI<sup>e</sup> conférence. Examen de la lettre d'Ibas. — 48. *Constitutum* du pape Vigilius. — 49. VII<sup>e</sup> conférence. Communication frauduleuse de Justinien au concile. — 50. VIII<sup>e</sup> conférence. Décrets. Condamnation des *trois Chapitres*. — 51. Condamnation de l'origénisme. — 52. Excommunication du pape Vigilius par l'empereur Justinien. — 53. Emprisonnement de Vigilius. Narsès. Mort de Totila et de Teias. Extinction de la monarchie des Goths en Italie. — 54. Message de Narsès et supplique du clergé romain à l'empereur. Vigilius en liberté. — 55. Condamnation des *trois Chapitres* par Vigilius. — 56. Confirmation par le pape et œcuménicité du V<sup>e</sup> concile général. — 57. Mort de Vigilius.

## CHAPITRE VIII.

### PONTIFICAT DE SAINT PÉLAGE I (18 Avril 555-2 Mars 560).

§ I. Lettres pontificales..... 563

1. Notice de saint Pélagé I d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Difficultés de l'élection. — 3. Les schismatiques hostiles au concile de Constantinople. — 4. Les visiteurs apostoliques en Italie. Lettres de saint Pélagé I à Narsès. — 5. Lettre de saint Pélagé I aux évêques de Toscane. — 6. Lettre de saint Pélagé I à Childebert I, roi de Paris. — 7. Lettre du pape à Sapaudus d'Arles. Mort de Pélagé I.

§ II. Hagiographie des Gaules..... 574

8. Saint Maur et le roi Théodebert à Glanfeuil. — 9. Saint Maur et Clotaire I. — 10. Retraite de saint Maur. La peste dans les Gaules. — 11. La peste à Glanfeuil. Dernières années de saint Maur. — 12. Les moines et Childebert I. — 13. Les moines dans les Gaules au VI<sup>e</sup> siècle. — 14. Sainte Radegonde reine des Francs. — 15. Retraite de sainte Radegonde. — 16. Mort de sainte Clotilde. — 17. Premières années de saint Médard. — 18. Évêque et mort de saint Médard. — 19. Saint Germain évêque de Paris.

*Ô Marie conçue sans péché,  
priez pour nous qui avons recours à vous!*

Les 20 premières pages de ce PDF donne un aperçu de la qualité, *bonne ou mauvaise*, de l'édition papier. La qualité dépend du livre original dont nous nous sommes servi pour produire le fac-similé (*texte numérisé*).

Il est possible de commander l'édition papier à prix abordable en visitant le site :

***canadienfrancais.org***

Plusieurs autres livres sont également disponibles sur le même site, toujours à prix abordable.

Cet ouvrage est dans le domaine public.

Année 2020  
*canadienfrancais.org*